

ax

# ETUDE D'IMPACT

## PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER EDOUARD VAILLANT - ABREUVOIR A BOBIGNY (93)

Tome 1 : Etat Initial de l'Environnement  
Octobre 2023



Est  
Ensemble  
Grand Paris





# SOMMAIRE

|   |           |  |  |
|---|-----------|--|--|
| <b>I. PREAMBULE : JUSTIFICATION ET CONTENU DE L'ETUDE D'IMPACT</b> .....  | <b>4</b>  |  |  |
| 1. CONTEXTE ET PROCEDURES .....   | 5         |  |  |
| 1.1. Composantes du projet et maîtres d'ouvrage .....   | 5         |  |  |
| 1.2. Rubriques du code de l'environnement concernées par l'étude d'impact .....                                 | 5         |  |  |
| 1.3. Autres procédures affectant le projet.....   | 5         |  |  |
| 2. CONTENU DE L'ETUDE D'IMPACT .....  | 5         |  |  |
| 3. ETUDES ASSOCIEES A L'ETUDE D'IMPACT .....  | 6         |  |  |
| <b>II. DESCRIPTION DU PROJET</b> .....  | <b>7</b>  |  |  |
| 1. LOCALISATION DU PROJET .....   | 8         |  |  |
| 1.1. Le territoire administratif.....   | 8         |  |  |
| 1.2. Le site du projet.....   | 8         |  |  |
| 1.3. Le périmètre .....   | 9         |  |  |
| 1.4. Le contexte paysager.....  | 9         |  |  |
| 1.5. Le contexte environnemental.....   | 10        |  |  |
| 1.6. Contexte réglementaire.....  | 10        |  |  |
| 2. PRESENTATION DU PROJET .....   | 30        |  |  |
| 2.1. Accessibilité .....  | 30        |  |  |
| 2.2. Objectifs du projet.....   | 30        |  |  |
| 2.3. Présentation du programme .....  | 31        |  |  |
| 2.4. Temporalité .....  | 33        |  |  |
| 2.5. Traitement urbain et paysager.....   | 34        |  |  |
| 2.6. Travaux de démolition.....   | 36        |  |  |
| 2.7. Recyclage des terres.....  | 36        |  |  |
| 3. DESCRIPTION DE LA PHASE OPERATIONNELLE DU PROJET .....   | 37        |  |  |
| 3.1. Utilisation des matériaux .....  | 37        |  |  |
| 3.2. Utilisation d'énergie .....  | 37        |  |  |
| 4. ESTIMATION DES TYPES ET DES QUANTITES DE RESIDUS ET D'EMISSIONS ATTENDUS .....                               | 37        |  |  |
| 4.1. Pollution de l'air .....   | 37        |  |  |
| 4.2. Nuisances sonores .....  | 37        |  |  |
| 4.3. Lumière.....   | 38        |  |  |
| 4.4. Production de déchets.....   | 38        |  |  |
| <b>III. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....  | <b>39</b> |  |  |
| 1. UN CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE FRAGILE.....   | 40        |  |  |
| 1.1. Une population jeune et en croissance.....   | 40        |  |  |
| 1.2. De fortes fragilités sociales et économiques .....   | 42        |  |  |
| 1.3. Un besoin de rénovation pour un parc de logements délaissé et inadapté.....                                | 45        |  |  |
| 1.4. Synthèse et enjeux.....  | 50        |  |  |
| 2. UN QUARTIER FRAGILE ET VIEILLISSANT, A RENOUVELER .....  | 51        |  |  |
| 2.1. Un quartier éloigné des pôles d'équipements principaux .....   | 51        |  |  |
| 2.2. Des équipements scolaire et liés à l'enfance en difficulté .....   | 52        |  |  |
| 2.3. Une carence en équipements médico-sociaux .....  | 55        |  |  |
| 2.4. Des équipements de sport et de loisirs relativement peu visibles à l'échelle du quartier .....             | 56        |  |  |
| 2.5. Une activité commerciale peu valorisée dans le quartier.....   | 59        |  |  |
| 2.6. Synthèse et enjeux.....  | 62        |  |  |
| 3. MILIEU PHYSIQUE ET CLIMAT .....  | 64        |  |  |
| 3.1. Climat.....  | 64        |  |  |
| 3.2. Changements climatiques attendus.....  | 65        |  |  |
| 3.3. Topographie et géologie .....  | 66        |  |  |
| 3.4. Hydrographie .....   | 68        |  |  |
| 3.5. Synthèse et enjeux.....  | 69        |  |  |
| 4. UN QUARTIER RICHE D'ATOUTS PAYSAGERS A REMETTRE EN VALEUR ET A OUVRIR SUR LA VILLE .....                     | 70        |  |  |
| 4.1. En entrée nord d'Est Ensemble, un quartier inscrit dans un territoire aux paysages composites .....        | 70        |  |  |
| 4.2. Une identité de cité jardin, labellisée patrimoine du XXe siècle .....                                     | 72        |  |  |
| 4.3. Un caractère insulaire qui enclave le quartier et en fait une rupture urbaine malgré lui, à dépasser ..... | 83        |  |  |
| 4.4. Synthèse des enjeux .....  | 87        |  |  |
| 5. UNE CITE JARDIN DE POTENTIEL POUR RENFORCER LA BIODIVERSITE URBAINE .....                                    | 89        |  |  |
| 5.1. Un site inscrit dans un réseau écologique particulièrement contraint à restaurer .....                     | 89        |  |  |
| 5.2. Inventaires de la biodiversité .....   | 97        |  |  |
| 5.3. Synthèse des enjeux .....  | 110       |  |  |
| 6. UNE PERMEABILITE DU QUARTIER A RENFORCER, EN LIEN AVEC LES PROJETS STRUCTURANTS ALENTOURS .....              | 113       |  |  |
| 6.1. Hiérarchisation du réseau .....  | 113       |  |  |
| 6.2. Pôles générateurs de flux de déplacements .....  | 114       |  |  |
| 6.3. Flux de déplacement .....  | 115       |  |  |
| 6.4. Gestion des carrefours .....   | 116       |  |  |
| 6.5. Stationnement.....   | 121       |  |  |
| 6.6. Transports en commun .....   | 122       |  |  |
| 6.7. Modes doux.....  | 124       |  |  |
| 6.8. Un usage prépondérant des transports en commun.....  | 125       |  |  |
| 6.9. Synthèse et enjeux.....  | 125       |  |  |
| 7. UN QUARTIER PRINCIPALEMENT IMPACTE PAR LES NUISANCES ROUTIERES.....  | 128       |  |  |
| 7.1. Réglementation.....  | 128       |  |  |
| 7.2. Etablissements accueillant des populations considérées comme sensibles aux nuisances sonores .....         | 129       |  |  |
| 7.3. Classement sonore des infrastructures routières sur le secteur d'étude.....                                | 129       |  |  |
| 7.4. Campagne de mesures acoustiques .....  | 130       |  |  |
| 7.5. Modélisation acoustique de la situation initiale .....   | 131       |  |  |
| 7.6. Synthèse et enjeux.....  | 134       |  |  |
| 8. UNE QUALITE DE L'AIR DEGRADEE A PROXIMITE DES INFRASTRUCTURES.....   | 135       |  |  |
| 8.1. Documents cadres.....  | 135       |  |  |
| 8.2. Qualité de l'air à l'échelle intercommunale .....  | 135       |  |  |
| 8.4. Des populations sensibles à la pollution de l'air.....   | 138       |  |  |
| 8.5. Qualité de l'air à l'échelle du quartier .....   | 138       |  |  |
| 8.6. Synthèse et enjeux.....  | 140       |  |  |
| 9. UN RISQUE DE POLLUTION DES SOLS TRES LIMITE .....  | 142       |  |  |
| 9.1. Des risques industriels de faible importance .....   | 142       |  |  |
| 9.2. Une pollution des sols limitée.....  | 142       |  |  |
| 9.3. Un risque de Transports de Matières Dangereuses .....  | 149       |  |  |
| 9.4. Synthèse et enjeux.....  | 149       |  |  |
| 10. DES RISQUES NATURELS PEU CONTRAIGNANT MAIS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT .....         | 150       |  |  |
| 10.1. Un risque inondation limité.....  | 150       |  |  |
| 10.2. Des risques de mouvements de terrain localisés.....   | 150       |  |  |
| 10.3. Un risque sismique très faible .....  | 151       |  |  |
| 10.4. Un risque radon faible.....   | 152       |  |  |
| 10.5. Synthèse et enjeux.....   | 152       |  |  |
| 11. DE VASTES ESPACES PERMEABLES PERMETTANT UNE INFILTRATION PARTIELLE DES EAUX.....                            | 154       |  |  |
| 11.1. Réglementation locale .....   | 154       |  |  |
| 11.2. Qualité des eaux.....   | 155       |  |  |
| 11.3. Eau potable .....   | 156       |  |  |



|            |  |            |
|------------|--|------------|
| 11.4.      | <i>Des réseaux d'eaux unitaires pouvant poser problème lors d'épisodes de fortes pluies.....</i> | <i>157</i> |
| 11.5.      | <i>Synthèse et enjeux.....</i>   | <i>158</i> |
| 12.        | UNE GESTION DES DECHETS QUI IMPACTE LES ESPACES PUBLICS.....                                     | 160        |
| 12.1.      | <i>Un cadre réglementaire important .....</i>  | <i>160</i> |
| 12.2.      | <i>Une collecte des déchets difficile sur le site de projet .....</i>                            | <i>160</i> |
| 12.3.      | <i>Un travail sur le traitement et la valorisation des déchets.....</i>                          | <i>161</i> |
| 12.4.      | <i>De nombreuses actions de sensibilisation mises en place sur le territoire .....</i>           | <i>161</i> |
| 12.5.      | <i>Synthèse et enjeux.....</i>   | <i>162</i> |
| 13.        | DES AMBITIONS DE PERFORMANCES ENERGETIQUES A RETRANSCRIRE A TRAVERS LE PROJET .....              | 164        |
| 13.1.      | <i>Documents cadres .....</i>  | <i>164</i> |
| 13.2.      | <i>Contexte énergétique de la commune.....</i>   | <i>165</i> |
| 13.3.      | <i>Desserte actuelle du secteur d'étude .....</i>  | <i>166</i> |
| 13.4.      | <i>Analyse des potentiels en énergies renouvelables .....</i>                                    | <i>166</i> |
| 13.5.      | <i>Synthèse et enjeux.....</i>   | <i>172</i> |
| 14.        | SYNTHESE DES ENJEUX .....  | 174        |
| <b>IV.</b> | <b>SCENARIO DE REFERENCE ET SES PERSPECTICTIVES D'EVOLUTION AVEC ET SANS PROJET .....</b>        | <b>177</b> |



# I. PREAMBULE : JUSTIFICATION ET CONTENU DE L'ETUDE D'IMPACT





## 1. CONTEXTE ET PROCEDURES

### 1.1. Composantes du projet et maîtres d'ouvrage

La présente étude concerne le projet de renouvellement urbain du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir sur la commune de Bobigny. Il est prévu la restructuration et la réhabilitation de l'offre en logements, en équipement et en commerces, la résidentialisation des espaces du bailleur et la requalification des espaces publics.

Le maître d'ouvrage de ce projet de renouvellement est l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble auquel la ville de Bobigny est étroitement associée. L'aménageur est la SPL Sequano Grand Paris depuis l'approbation par le Conseil de Territoire du traité de concession d'aménagement « Edouard Vaillant Abreuvoir » du 27 juin 2023.

### 1.2. Rubriques du code de l'environnement concernées par l'étude d'impact

La rubrique de l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement concernée pour la présente étude d'impact est la suivante :

*39. b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha.*

Le projet fait donc l'objet d'une étude d'impact systématique.

### 1.3. Autres procédures affectant le projet

Le Conseil de Territoire du 27 juin 2023 a approuvé :

- Le bilan de la concertation du NPNRU pour le quartier Edouard Vaillant-Abreuvoir
- La création de l'opération d'aménagement « Edouard Vaillant- Abreuvoir »
- le traité de concession d'aménagement « Edouard Vaillant- Abreuvoir » et la désignation de la SPL Sequano Grand Paris en qualité d'aménageur

Le projet nécessite dans un premier temps une procédure de DUP et la création d'une ZAC, que l'étude d'impact accompagne.

Le projet sera également soumis à un dossier au titre de la loi sur l'eau qui sera déposé ultérieurement sur la base d'études de maîtrise d'œuvre plus avancées.

## 2. CONTENU DE L'ETUDE D'IMPACT

La présente étude d'impact a pour objectif de mesurer les effets du projet de renouvellement du quartier Edouard Vaillant -Abreuvoir, d'informer le public et lui donner les moyens de prendre des décisions en citoyen averti et responsable vis-à-vis du projet et d'éclairer les décideurs sur la nature et le contenu du projet.

L'étude d'impact a été réalisée sur le principe d'une démarche itérative, en interaction avec la maîtrise d'ouvrage, les collectivités et représentants des services de l'Etat, afin d'optimiser sa prise en compte au cours de la conception du projet.

Son contenu est conforme aux articles L122-1 à L122-3 et R122-1 à R122-16 du Code de l'Environnement, modifié par le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 et le décret n°2016-1110 du 11 août 2016.

Elle comprend :

« 1° Un résumé non technique des informations prévues ci-dessous ;

2° Une description du projet [...] ;

3° Une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, dénommée "scénario de référence", et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet [...] ;

4° Une description des facteurs [...] susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet : la population, la santé humaine, la biodiversité, les terres, le sol, l'eau, l'air, le climat, les biens matériels, le patrimoine culturel, y compris les aspects architecturaux et archéologiques, et le paysage ;

5° Une description des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement résultant, entre autres :

a) De la construction et de l'existence du projet, y compris, le cas échéant, des travaux de démolition ;

b) De l'utilisation des ressources naturelles, en particulier les terres, le sol, l'eau et la biodiversité, en tenant compte, dans la mesure du possible, de la disponibilité durable de ces ressources ;

c) De l'émission de polluants, du bruit, de la vibration, de la lumière, la chaleur et la radiation, de la création de nuisances et de l'élimination et la valorisation des déchets ;

d) Des risques pour la santé humaine, pour le patrimoine culturel ou pour l'environnement ;

e) Du cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés, en tenant compte le cas échéant des problèmes environnementaux relatifs à l'utilisation des ressources naturelles et des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement susceptibles d'être touchées.

f) Des incidences du projet sur le climat et de la vulnérabilité du projet au changement climatique ;

g) Des technologies et des substances utilisées.

6° Une description des incidences négatives notables attendues du projet sur l'environnement qui résultent de la vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné.

7° Une description des solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées par le maître d'ouvrage, en fonction du projet proposé et de ses caractéristiques spécifiques, et une indication des principales raisons du choix effectué, notamment une comparaison des incidences sur l'environnement et la santé humaine ;

8° Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour :

- Éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;
- Compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées ;

10° Une description des méthodes de prévision ou des éléments probants utilisés pour identifier et évaluer les incidences notables sur l'environnement ; »



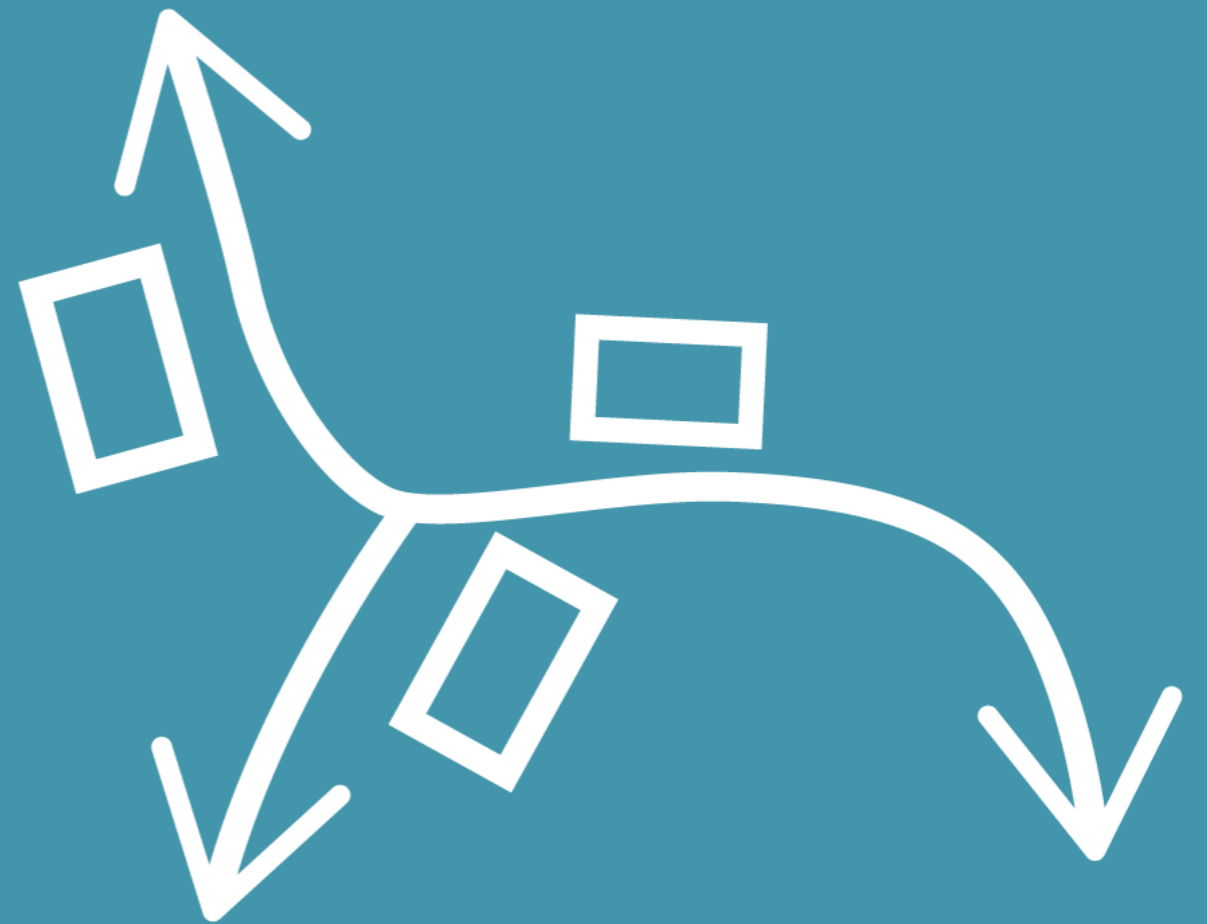
### 3. ETUDES ASSOCIEES A L'ETUDE D'IMPACT

L'étude d'impact est associée à :

- Une étude historique de pollution des sols ;
- Une étude trafic ;
- Une étude acoustique ;
- Une étude de qualité de l'air ;
- Une étude faune-flore ;
- Une étude des potentiels en énergies renouvelables ;
- Une étude d'optimisation de la densité des constructions du projet.



## II. DESCRIPTION DU PROJET



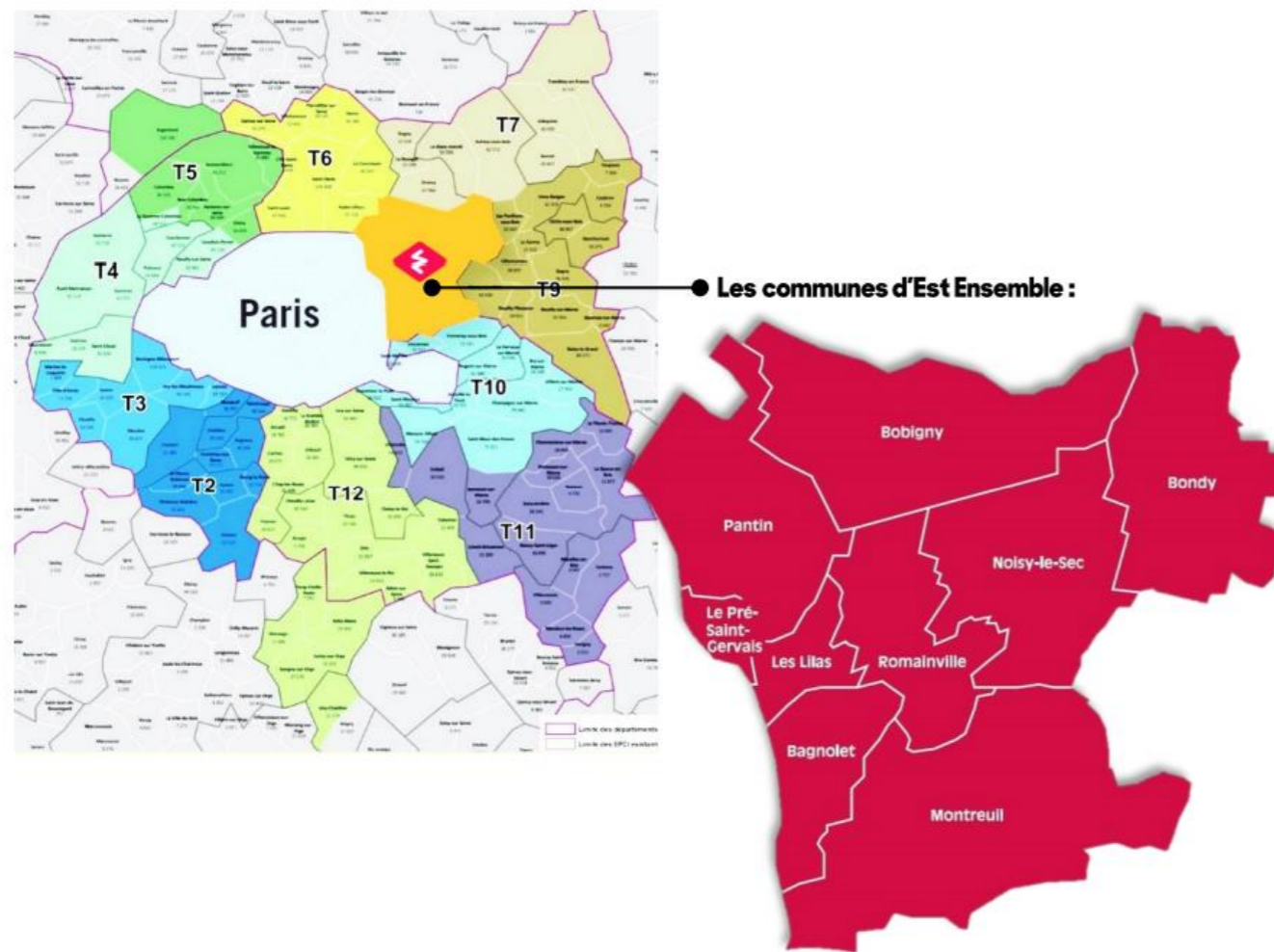


## 1. LOCALISATION DU PROJET

### 1.1. Le territoire administratif

Le projet est situé au nord-est de Paris, dans le département de la Seine-Saint-Denis (93). Il se trouve en quasi-totalité sur la commune de Bobigny, sur la commune de Drancy pour son extrémité nord-ouest.

Bobigny fait partie de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble, qui regroupe 9 communes : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville. Est Ensemble compte 412 972 habitants en 2019, soit une densité de population de 105 habitants par hectare. Son territoire s'étend sur une superficie totale de plus de 39 km<sup>2</sup>. Il est bordé par la ville de Paris à l'ouest, les territoires de Paris Terres d'Envol et Plaine Commune au nord, celui de Grand Paris – Grand Est à l'est et Paris Est Marne et Bois au sud.

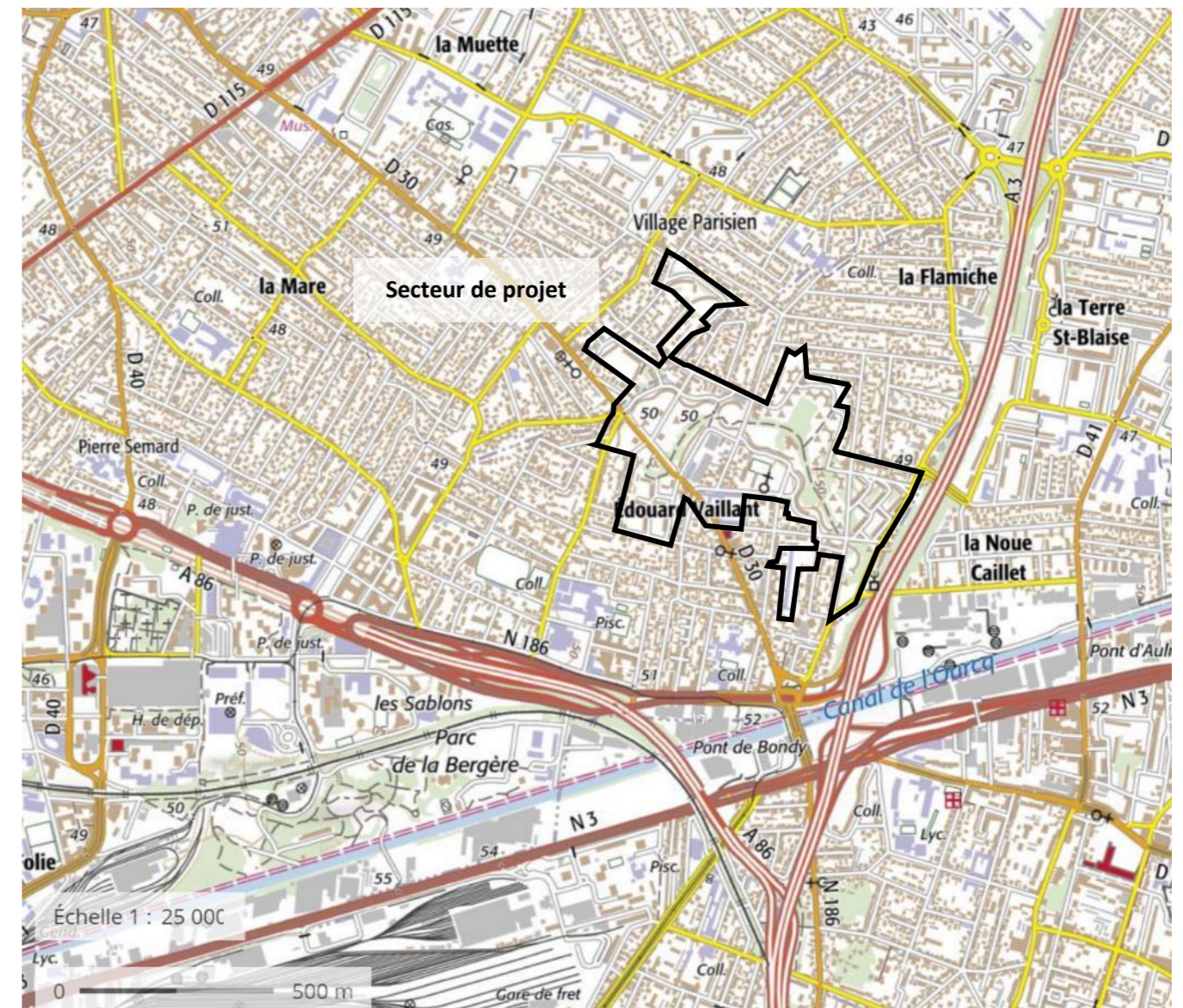


Insertion de l'EPT Est Ensemble dans la métropole du Grand Paris - Source : PLUi d'Est Ensemble

### 1.2. Le site du projet

Le site du projet se situe à l'est de Bobigny et au sud-est de Drancy, dans la cité de l'Abreuvoir, laquelle fait partie du Quartier Politique de la Ville (QPV) Edouard Vaillant-Abreuvoir. Cette cité est un grand ensemble de 1 509 logements construits dans les années 1950. Le site est éloigné des centres-villes des communes alentours (Bobigny, Drancy, Bondy) et est relativement enclavé par rapport à son environnement direct. **Le site est structuré autour de trois composantes majeures : l'avenue Edouard Vaillant, la place des Nations Unies et la place de l'Europe.** L'avenue Edouard Vaillant est un axe structurant qui traverse et borde le quartier de l'Abreuvoir.

La particularité du site est sa mixité fonctionnelle et la présence d'un parc arboré traversant. A dominante résidentielle, il compte également des équipements communaux (groupes scolaires, maison de quartier...) ainsi que des structures commerciales. Le site de projet a été inscrit au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).



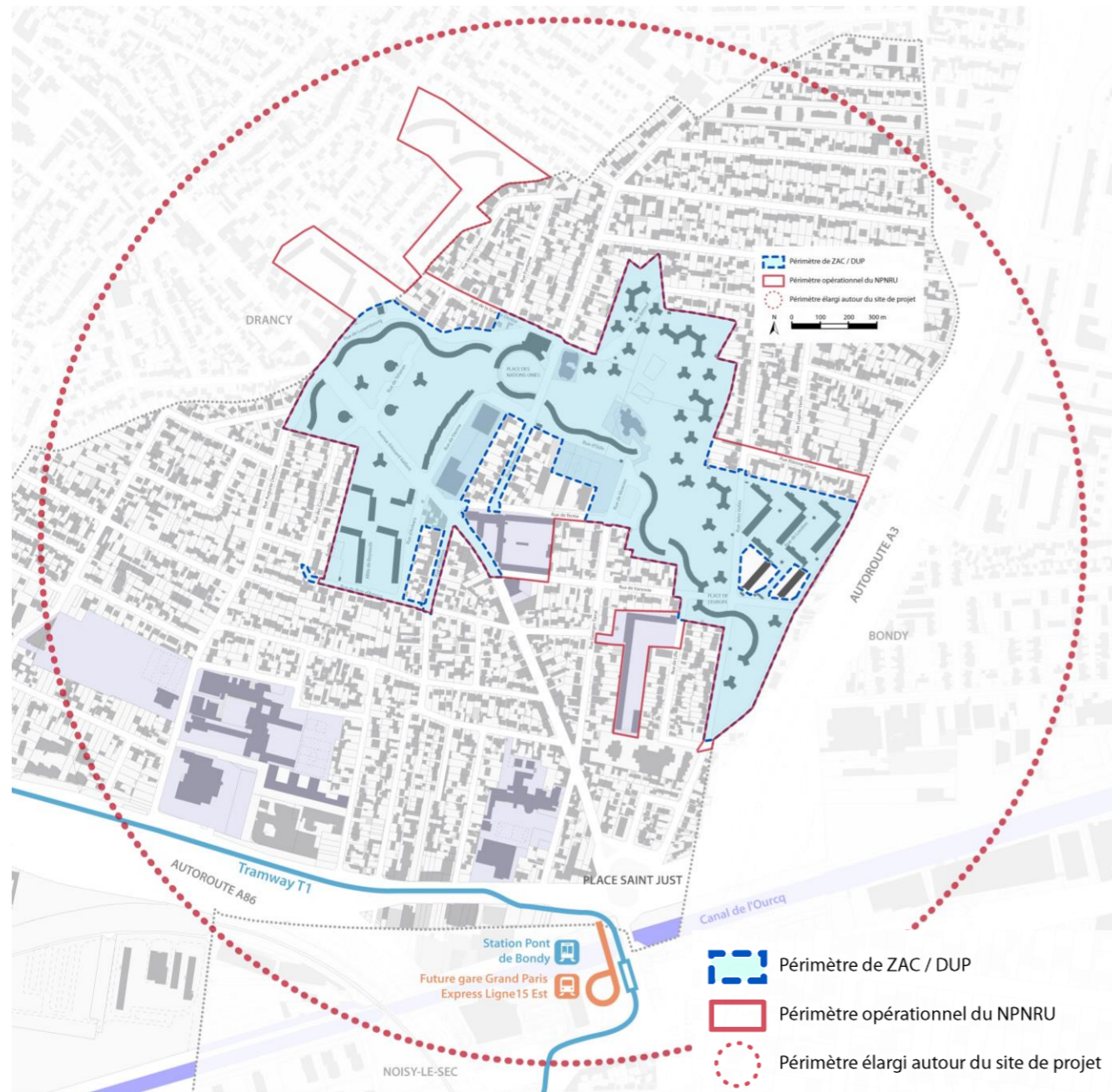
Localisation du projet - 1 : 25 000ème - Source : Géoportail



### 1.3. Le périmètre

Le site de projet correspond au périmètre opérationnel du NPNRU d'une **superficie de près de 17 hectares** et présentant une densité de population de 225 habitants par hectare. Il représente la majeure partie de la cité de l'Abreuveir, laquelle a une emprise totale de 20 hectares, dont 2 hectares de surface bâtie et 18 hectares d'espaces extérieurs. A l'intérieur de ce dernier se trouve le périmètre prévisionnel de la ZAC défini par Est Ensemble afin de réaliser les travaux de restauration et de réhabilitation du quartier Abreuveir-Edouard Vaillant.

Par ailleurs, dans le cadre de la présente étude, un périmètre élargi a été pris en compte pour certaines thématiques, notamment : les mobilités, le volet social et économique, la santé, ...



Périmètres opérationnels et périmètre élargi autour du site de projet – Source : Est Ensemble, 2023.

Attention, le périmètre de ZAC / DUP est indicatif et susceptible d'être modifié.

### 1.4. Le contexte paysager

Le site est situé dans la grande unité paysagère « Plaine de France urbaine ». Celle-ci est marquée par la présence du canal de l'Ourcq et de voies ferrées. L'installation de ces infrastructures a engendré, du fait de l'accessibilité, la création d'ensembles industriels longeant le canal, la voie ferrée et les routes nationales, venant également marquer fortement le paysage. Cette grande unité est par ailleurs marquée par la présence de grands ensembles notamment à Bondy et à Bobigny.

La cité de l'Abreuveir se trouve plus précisément dans la sous-unité paysagère « La Plaine des Petits Ponts », qui est majoritairement pavillonnaire. La cité de l'Abreuveir est entourée de structures clivantes sur le territoire que sont des axes routiers et autoroutiers ainsi que le canal de l'Ourcq.

A une échelle plus locale, le site est entouré de zones pavillonnaires au nord, à l'ouest et au sud, et par l'autoroute A3 à l'est. **Son paysage est marqué par un large parc arboré qui est tourné vers la cité, sans offrir pour autant beaucoup de perspectives depuis l'extérieur.** En conséquence, le site prend la forme d'une enclave qui dialogue peu avec les quartiers limitrophes. **Le parc central, composé de différentes ambiances sur plusieurs secteurs, permet de belles perspectives paysagères au sein du site.** La trame du parc de l'Abreuveir est aujourd'hui fortement portée par des arbres de hauts jets isolés, alignés ou situés autour de la promenade.



Espaces extérieurs de la cité de l'Abreuveir - Source : Dossier de présentation des nouveaux projets de renouvellement urbain de Bobigny



## 1.5. Le contexte environnemental

Le site de projet s'inscrit dans un environnement dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Paysage et patrimoine** : Outre son vaste parc arboré, la cité de l'Abreuvoir est marquée par différentes typologies de bâtiments : serpentins, tours tripodes, équerres, etc. Les bâtiments sont de tailles variées, allant de R+1 jusqu'à R+10. Aucun élément remarquable n'a été repéré au sein du site, toutefois ce grand ensemble a été labellisé « Architecture contemporaine remarquable » (anciennement « Patrimoine du 20ème siècle ») par la Ministère de la Culture en 2008.
- **Milieux naturels** : Identifié par le schéma de la Trame Verte et Bleue d'Est Ensemble comme corridor écologique à restaurer, le parc central du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir constitue un réel point de nature en ville. Situé à proximité du canal de l'Ourcq, zone humide et continuité écologique, le parc du quartier est classé comme zone relais. Toutefois, le site s'inscrit dans un tissu urbain dense d'habitat collectif.
- **Mobilités et nuisances** : Le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir s'inscrit dans un tissu urbain dense irrigué par un réseau de transport structurant, amené à évoluer avec l'arrivée prochaine du Grand Paris Express à Pont de Bondy. Ces réseaux génèrent toutefois des nuisances pour les habitants et usagers. Le site est en effet bordé par l'autoroute A3 à l'est, par l'autoroute A86 plus au sud, et traversé par l'avenue Edouard Vaillant, également départementale D30.
- **Risques technologiques** : Aucun IPCE ou site classé BASOL n'a été recensé sur le secteur de projet ou à proximité. Deux sites BASIAS sont recensés sur le site de projet et 5 à proximité immédiate. Le site est également concerné par le risque de transport de matières dangereuses par la route en raison de la présence d'axes routiers (RD30 et A3).
- **Risques naturels** : La commune de Bobigny est concernée par un PPRN affaiblissements et effondrements, entraînant un risque sur le quartier Edouard Vaillant - Abreuvoir. Par ailleurs, certaines zones du site font l'objet d'un aléa fort de risque de mouvement de terrain, et le risque de retrait-gonflement des argiles est moyen. Enfin, le risque de remontées de nappe phréatique se limite à un risque concernant les caves et souterrains.

## 1.6. Contexte réglementaire

### a. Le Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (SDRIF)

Le SDRIF définit les orientations en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire à l'échelle régionale à l'horizon 2030. Il a été approuvé en 2013.

Le SDRIF identifie le site de projet comme un quartier à densifier à proximité d'une gare et comme un espace urbanisé à optimiser dans sa partie nord. En effet, le site de projet se trouve à proximité de la future station de métro 15 « Pont de Bondy ». Le document précise que ces quartiers sont « définis par un rayon de l'ordre de 1 000 mètres autour d'une gare ferroviaire ou d'une station de métro, existante ou à venir ».

Concernant les espaces verts et de loisirs le document préconise de « pérenniser la vocation des espaces verts publics existants, de valoriser les espaces ouverts privés insérés dans la ville dense et d'optimiser l'ensemble des fonctions ou des services que rendent ces espaces ».

A proximité sont identifiés des enjeux en matière de pôle multimodal d'enjeu, d'espaces verts et d'espaces de loisirs d'intérêt régional à créer et d'infrastructures liées à l'arrivée du Grand Paris Express.



### Relier et structurer

#### Les infrastructures de transport

|   | Existant                       | Projet (tracé)           | Projet (Principe de liaison) |
|---|--------------------------------|--------------------------|------------------------------|
| <b>Les réseaux de transports collectifs</b>     |                                |                          |                              |
| Niveau de desserte nationale et internationale  |                                | Nouveau Grand Paris      |                              |
| Niveau de desserte métropolitaine               | Réseau RER (RER A, B, C, D, E) | Tracé de référence       |                              |
| Niveau de desserte territoriale                 |                                |                          |                              |
| Gare ferroviaire, station de métro (hors Paris) |                                |                          |                              |
| Gare TGV  |                                |                          |                              |
| <b>Les réseaux routiers et fluviaux</b>         |                                |                          |                              |
| Autoroute et voie rapide                        |                                | Itinéraire à requalifier |                              |
| Réseau routier principal                        |                                |                          |                              |
| Franchissement                                  |                                |                          |                              |
| Aménagement fluvial                             |                                |                          |                              |

### Polariser et équilibrer

#### Les espaces urbanisés

- Espace urbanisé à optimiser
- Quartier à densifier à proximité d'une gare
- Secteur à fort potentiel de densification

#### Les nouveaux espaces d'urbanisation

- Secteur d'urbanisation préférentielle
- Secteur d'urbanisation conditionnelle

#### Les aéroports et les aérodromes

#### L'armature logistique

- Site multimodal d'enjeux nationaux
- Site multimodal d'enjeux métropolitains
- Site multimodal d'enjeux territoriaux

○ Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares

■ Pôle de centralité à conforter

### Préserver et valoriser

- Les fronts urbains d'intérêt régional
- Les espaces agricoles
- Les espaces boisés et les espaces naturels
- Les espaces verts et les espaces de loisirs
- Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer
- Les continuités
  - Espace de respiration (R), liaison agricole et forestière (A), continuité écologique (E), liaison verte (V)
- Le fleuve et les espaces en eau

Zone d'étude : Bobigny. Source : Institut Paris Région



### b. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la Région Île-de-France

Le SRCE d'Île-de-France est un schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels, etc.). Il a été adopté en 2013.

Le site de projet s'inscrit dans la Trame Verte et Bleue du nord-est parisien. Il est notamment situé à proximité du canal de l'Ourcq.

- Atténuer la ségrégation qui contribue au maintien des inégalités sociales et territoriales entre certains quartiers, en s'appuyant sur la mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, du Contrat de Ville et du réseau Grand Paris Express ;
- Communiquer, piloter la politique, animer le réseau local.

Sur la commune de Bobigny, le PLH identifie sur l'échéance 2015-2020, 29 opérations pour 3 091 logements dont 1 371 logements sociaux. Sur ce total, 26 opérations sont en cours ou programmées, représentant un potentiel de 2 743 logements considéré comme réalisable d'ici 2020.

Toutefois, le PLH identifie sur la commune de véritables besoins en logements, du fait d'une ville qui pour le moment construit peu. Par ailleurs, le plan identifie également les éléments suivants :

- L'importance de la reconstitution d'un parcours résidentiel complet ;
- Le nécessaire renforcement de l'offre abordable, en lien avec une certaine tension du marché ;
- Le besoin d'optimisation des outils et de l'innovation dans le cadre des projets programmés et à l'étude ;
- Le besoin d'améliorer les conditions de vie dans le parc de logements et de résorber les précarités liées au logement.

### d. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Est Ensemble

Le PLUi d'Est Ensemble a été approuvé par délibération du Conseil de Territoire le 4 février 2020. Il couvre les communes de Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

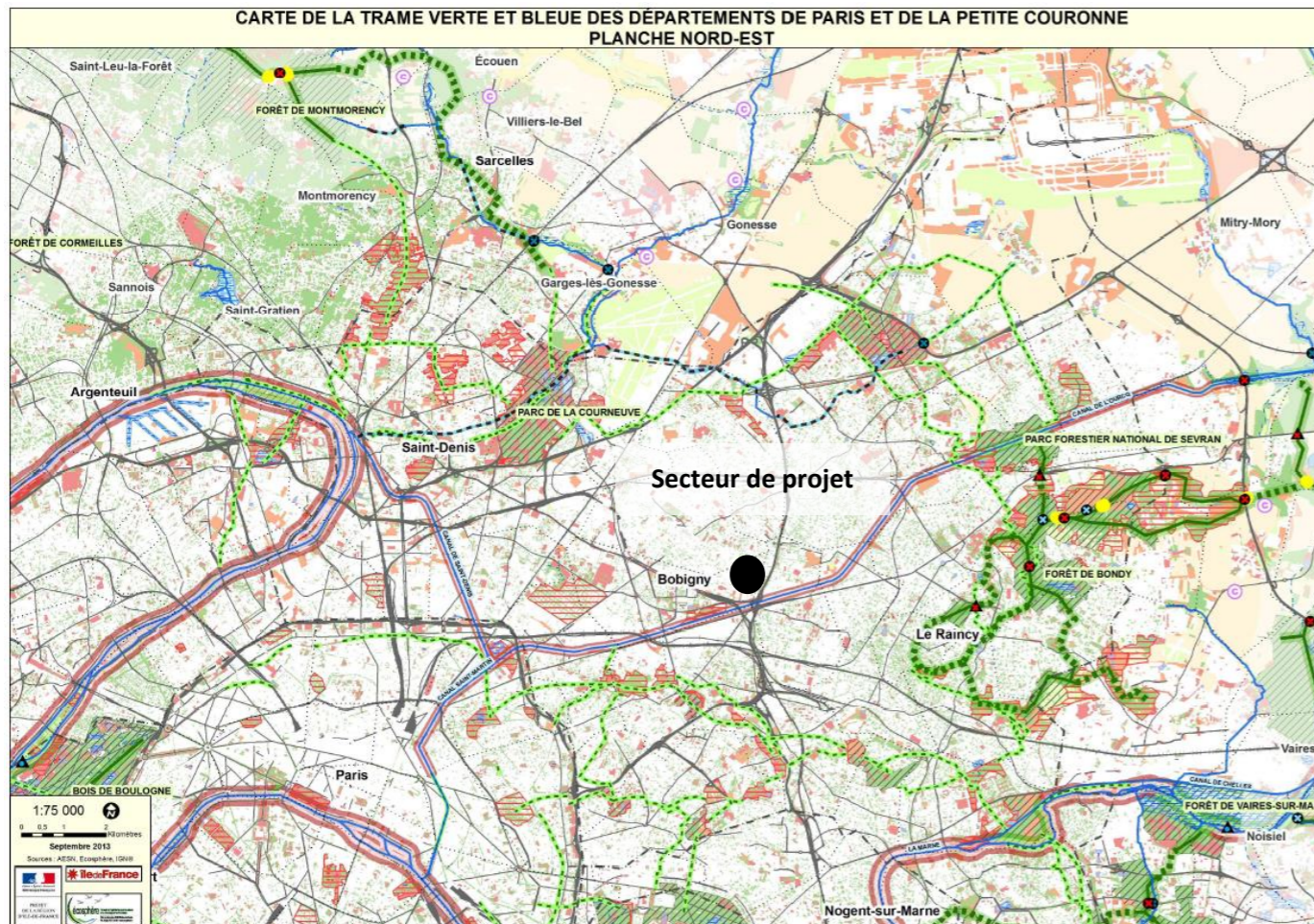
#### i. Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le PADD du PLUi d'Est Ensemble définit trois axes pour mener à bien la politique de développement de l'EPT. Cinq orientations principales sont fixées dans chacun des axes.

**Le premier axe s'intitule « Vers une ville renaturée et de qualité pour tous ».** Ses orientations sont d'affirmer les mixités fonctionnelles et les diversités des formes d'habitat, de cultiver une identité économique équilibrée et diversifiée, d'intégrer la nature en ville et la biodiversité dans la conception urbaine et l'aménagement pour renforcer la résilience du territoire, de favoriser à court et moyen termes l'amélioration et la création de transports collectifs et de valoriser et développer les qualités architecturales paysagères et urbaines dans les projets.

La carte ci-dessous montre que le site de projet est concerné par plusieurs objectifs de ce premier axe :

- Requalifier les quartiers inscrits dans les programmes de renouvellement urbain et les inscrire dans une démarche d'intégration totale au reste du territoire ;
- Renforcer les liaisons entre les quartiers ;
- Maintenir et renforcer les habitats faunistiques et les continuités écologiques.



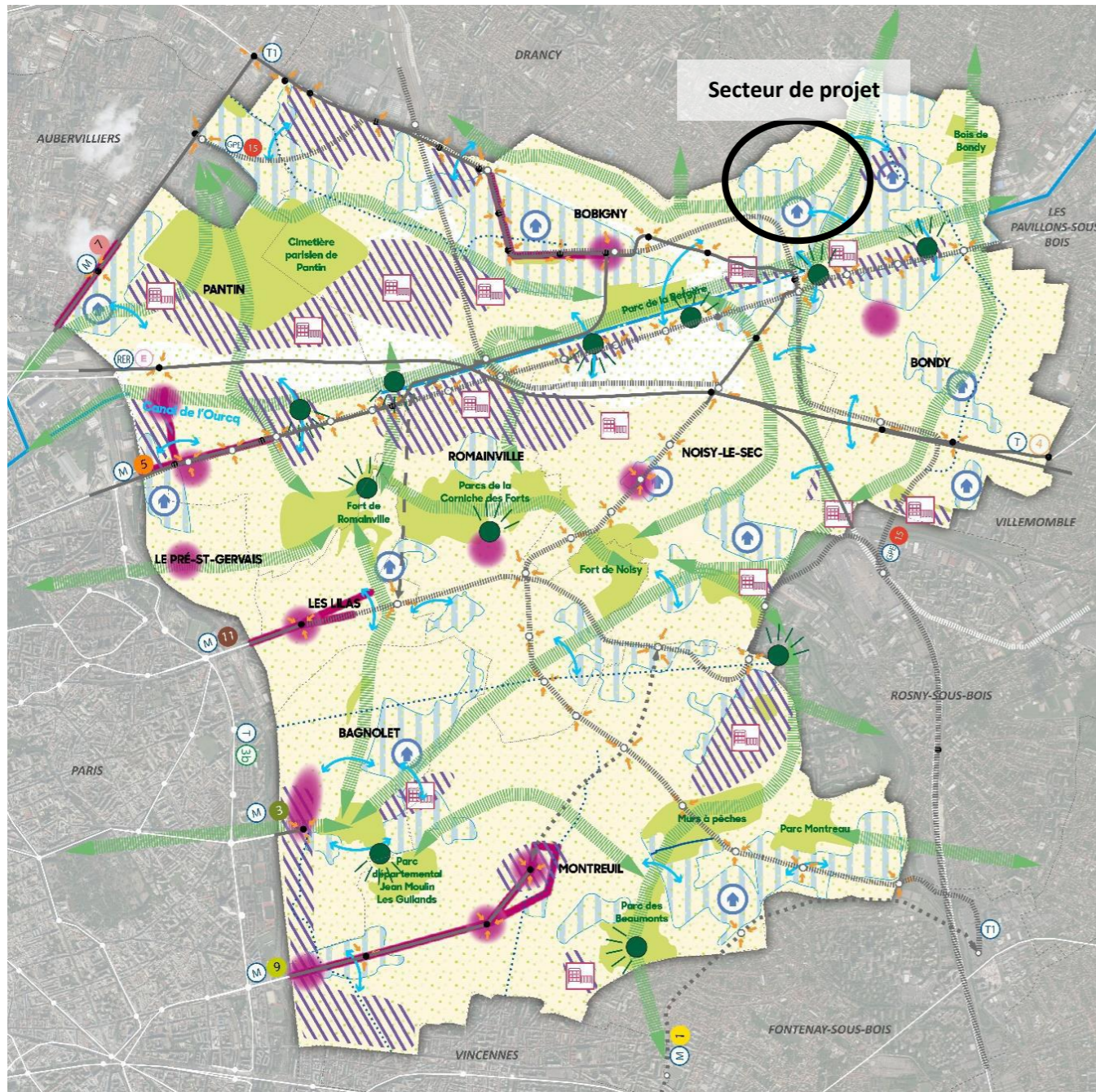
Le site de projet est signalé par le point bleu. Source : DRIEE Ile-de-France

### c. Programme local de l'habitat (PLH) d'Est Ensemble

Le PLH d'Est Ensemble est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique de l'habitat à l'échelle de l'EPT sur la période 2016-2021. Il a été approuvé le 13 décembre 2016. Il définit les 5 grandes orientations stratégiques suivantes :

- Inscrire le territoire d'Est Ensemble comme un acteur incontournable du développement métropolitain en réalisant les objectifs de construction de logements du Contrat de Développement Territorial dans la période du PLH ;
- Promouvoir la construction de logements abordables au bénéfice des populations locales, pour préserver les ménages fragiles et fluidifier les parcours résidentiels ;
- Agir pour l'amélioration du parc privé ancien et lutter contre le logement indigne ;



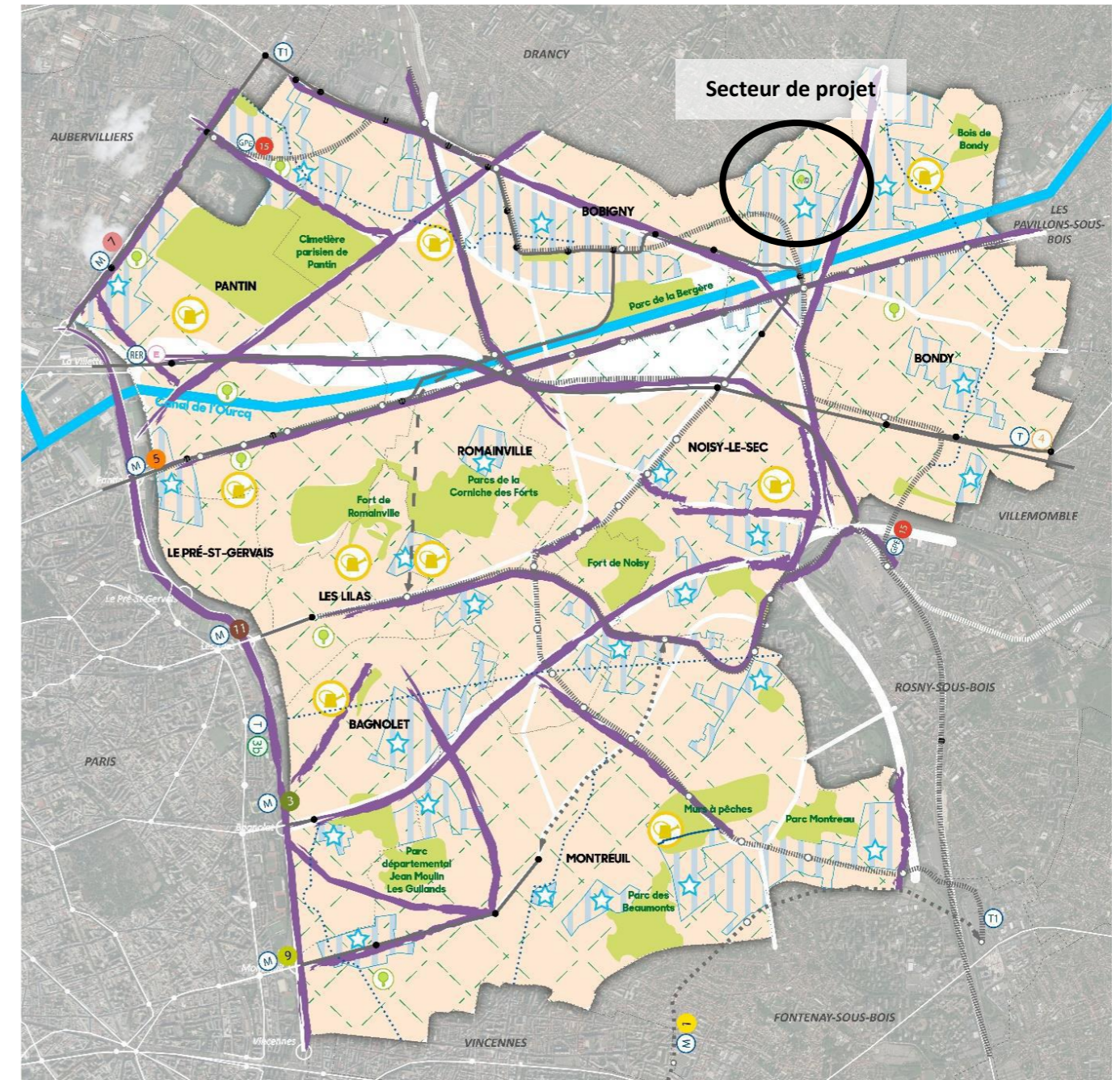


Carte schématique de l'axe du PADD « Vers une ville renaturée et de qualité pour tous » - Source : PADD du PLUi Est Ensemble

Le deuxième axe s'intitule « l'humain et le vivre ensemble au cœur du projet ». Ses orientations sont les suivantes :

- Répondre qualitativement aux besoins des populations et favoriser leurs mixités ;
- Rapprocher la formation et l'emploi, d'agir pour un environnement vecteur de santé publique, de développer et diversifier les moyens de se déplacer
- Valoriser les pratiques et initiatives citoyennes dans les usages et l'évolution du territoire.

La carte ci-dessous montre que le site de projet est concerné par plusieurs objectifs de cet axe, en particulier renforcer les services et équipements dans les quartiers notamment les QPV, et développer le maillage des espaces verts de détente, de loisirs et de sports propres à améliorer le cadre de vie.



Carte schématique de l'axe du PADD « L'humain et le vivre ensemble au cœur du projet » - Source : PADD du PLUi Est Ensemble

Le troisième axe du PADD est « l'héritage, la résilience et la transition écologique comme moteurs d'une évolution maîtrisée ». Ses orientations sont de :

- Maitriser l'évolution du territoire ;
- Favoriser et initier l'innovation et l'expérimentation sur le territoire ;
- Rendre le territoire résilient face au dérèglement climatique ;



- Réduire l'impact des coupures urbaines ;
- Améliorer les espaces déqualifiés du territoire ;
- Valoriser le patrimoine existant et l'histoire du territoire.

La carte ci-dessous montre que le site de projet est concerné par plusieurs objectifs de cet axe, notamment :

- Atténuer les coupures naturelles ou d'infrastructures de transport en favorisant les franchissements ;
- Requalifier qualitativement, tant au niveau fonctionnel qu'esthétique, les différents types d'entrées et d'accès au territoire
- Valoriser le patrimoine vert et bâti et mettre en avant l'histoire du territoire pour le faire connaître.

ii. Orientations d'Aménagement et de Programmation

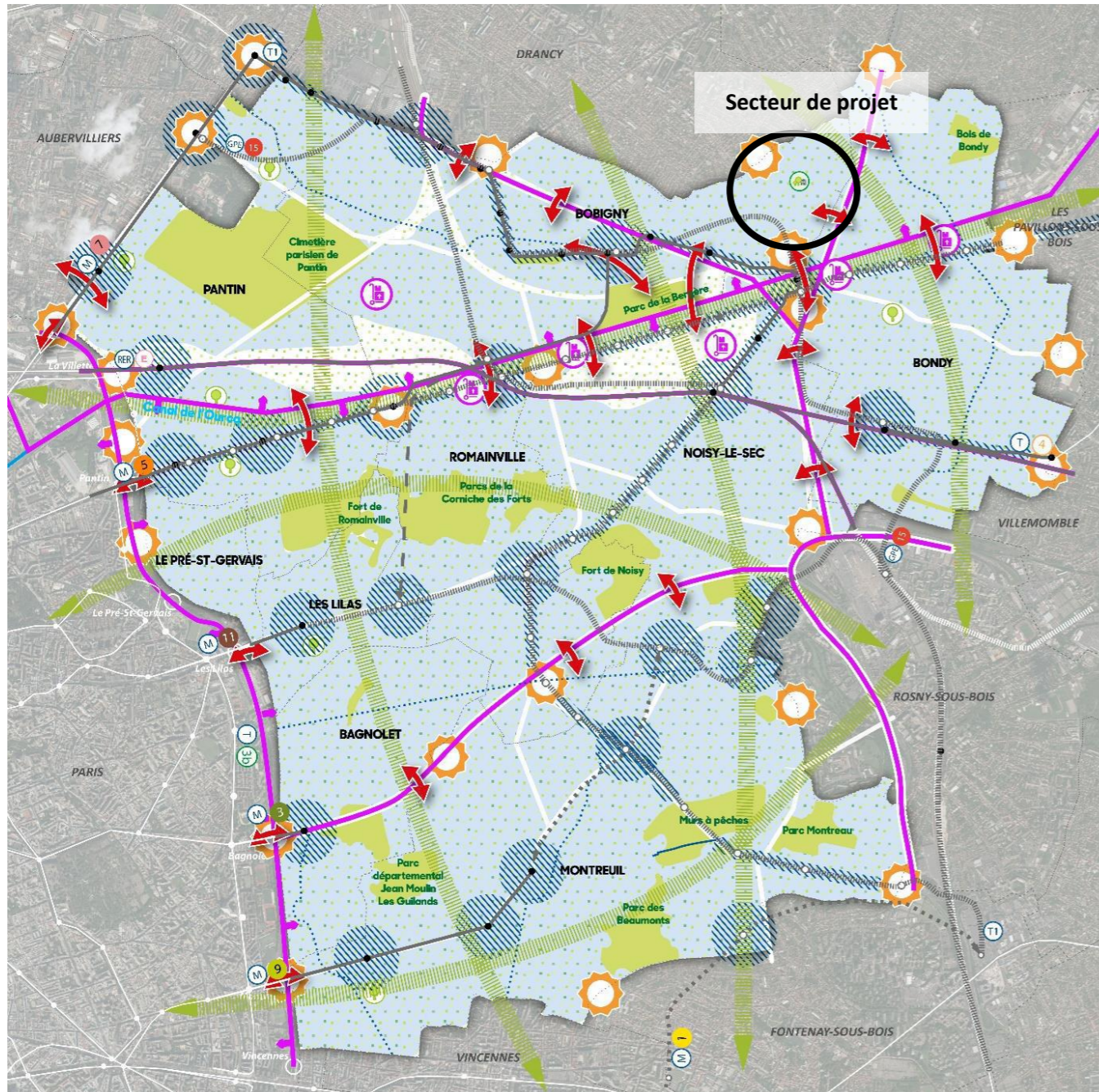
Le PLUi fait mention de trois types d'OAP : thématiques, sectorielles et territoires. Le secteur de l'Abreuvoir est concerné par chacune d'entre elles.

ii.i. Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques

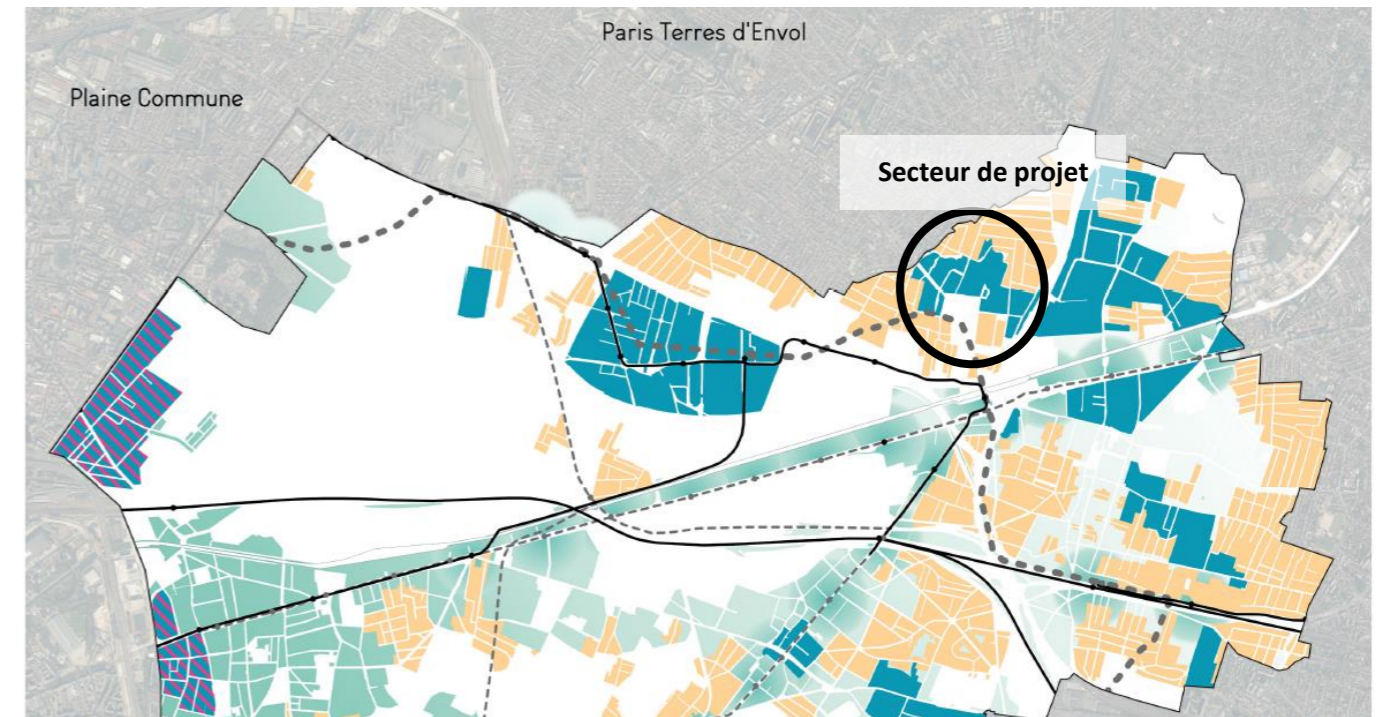
OAP Habitat

Le site de projet est concerné par l'OAP « **Habitat** », divisé en deux thématiques principales :

- **Mixité sociale et diversification de l'offre de logements** : Le secteur de l'Abreuvoir est concerné par l'objectif de « diversifier l'offre de logements dans les opérations de renouvellement urbain » ;



Carte schématique de l'axe du PADD « L'héritage, la résilience et la transition écologique comme moteurs d'une évolution maîtrisée » - Source : PADD du PLUi Est Ensemble



- Favoriser la mixité sociale et l'équilibre de l'offre, en privilégiant :
  - la réalisation de logements abordables (accession sociale ou logement intermédiaire), sur les secteurs qui subissent la plus forte pression foncière
  - la réalisation de logements sociaux sur les communes limitrophes de Paris (Pantin, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Bagnole et Montreuil)
- Limiter la division pavillonnaire et la transformation d'un ou plusieurs logements individuels en logements collectifs (division de constructions existantes)
- Diversifier l'offre de logements dans les opérations de renouvellement urbain
- Lutter contre les concentrations d'habitat indigne dans le secteur du faubourg

Extrait de la carte d'OAP Habitat / Mixité sociale et diversification de l'offre de logements – Source : OAP Thématiques PLUi d'Est Ensemble



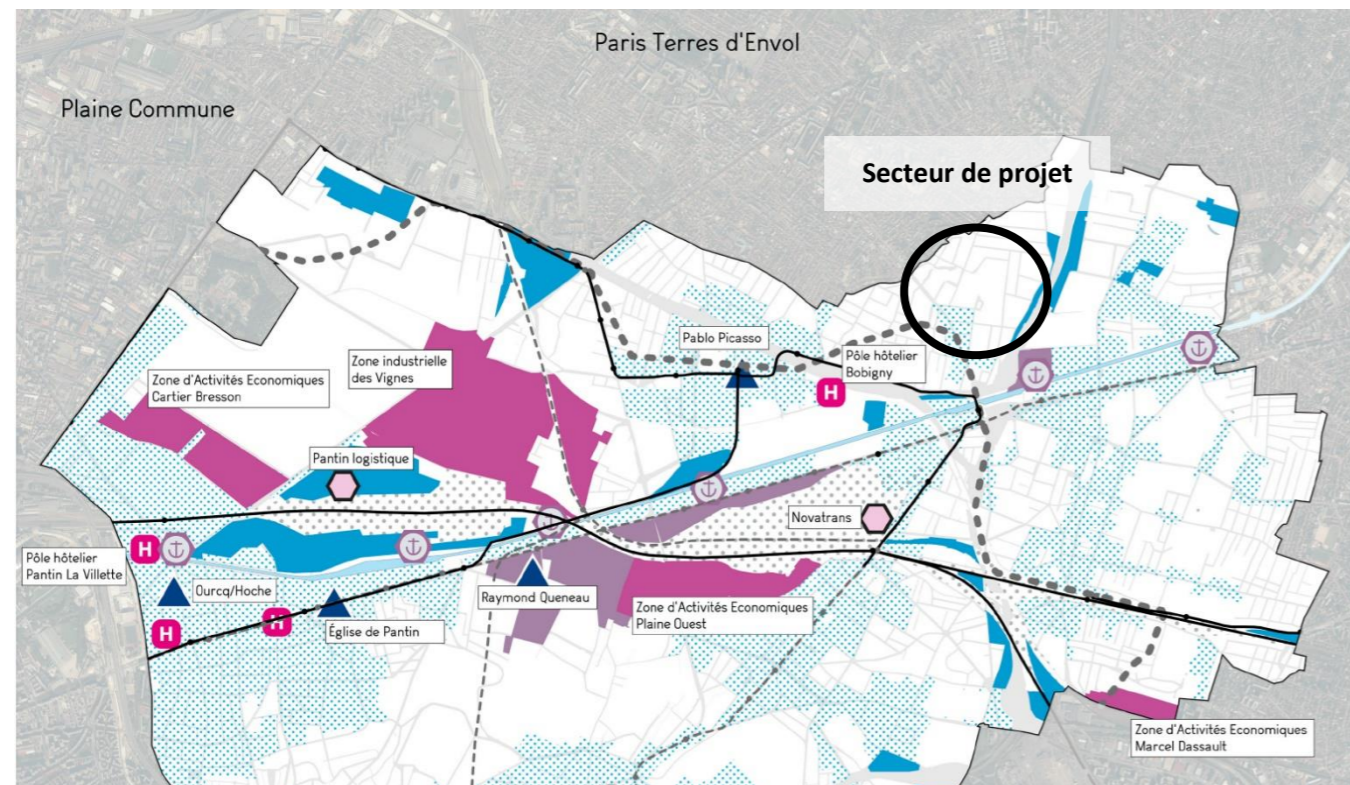
- **Qualité de l'habitat** : Améliorer la qualité environnementale des logements et des bâtiments, développer des logements adaptés aux besoins des populations, développer des espaces communs appropriables.

OAP Economie et commerces

Le site de projet est également concerné par l'OAP « **Economie et commerces** » car un pôle de proximité à conforter est identifié autour du marché de l'Abreuvoir. Il est concerné par les objectifs suivants :

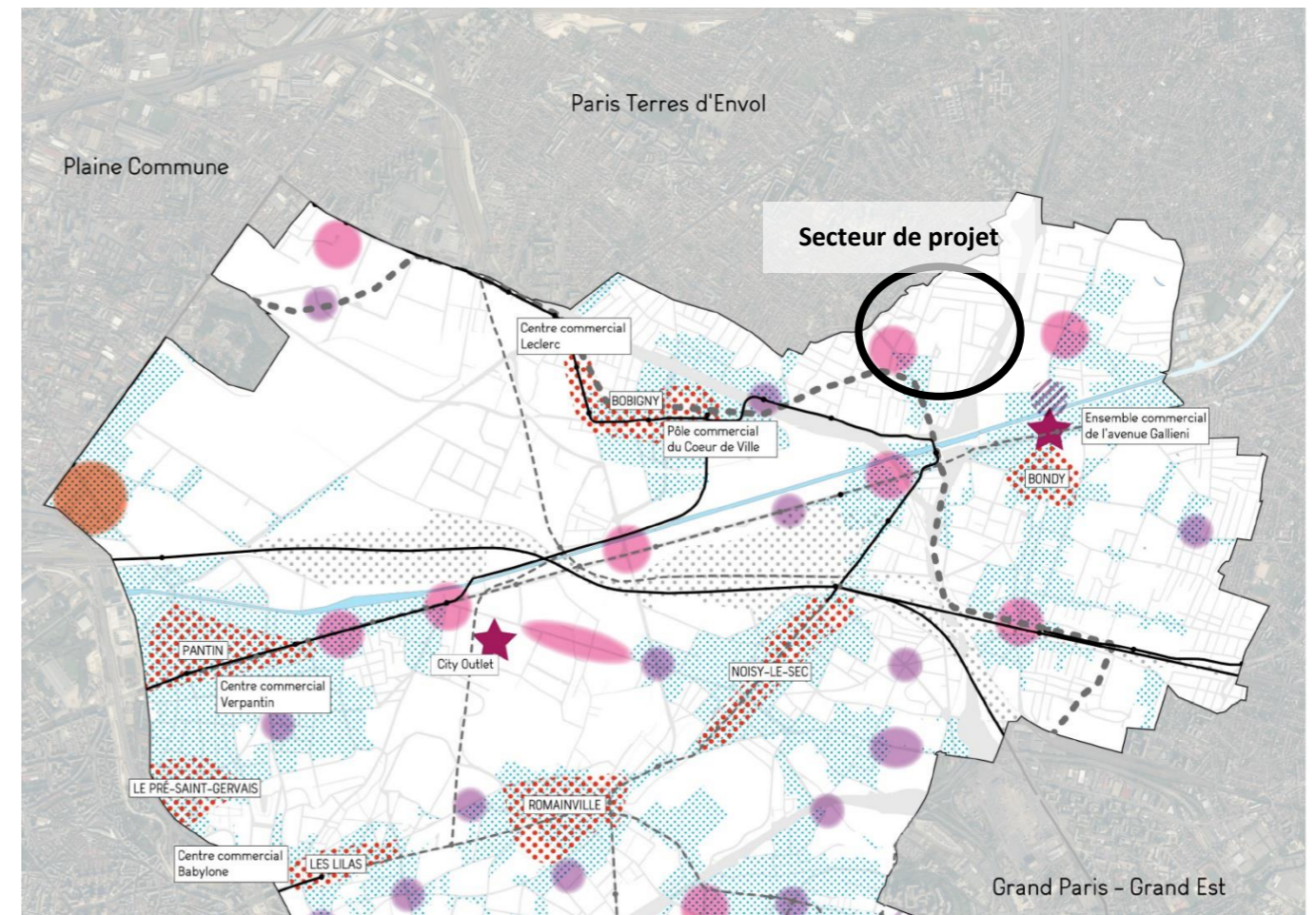
- Maintenir et conforter une vocation mixte favorable à l'activité économique tout en préservant un équilibre dans une logique de mixité fonctionnelle et veiller à l'insertion urbaine des activités ;

- Renforcer la mixité fonctionnelle et faciliter l'accueil de services et activités complémentaires aux commerces.



- Préserver et conforter les secteurs d'activités
- Requalifier les secteurs d'activités dans le cadre d'un projet d'aménagement
- Requalifier les zones d'activités et améliorer l'insertion urbaine
- Affirmer la vocation tertiaire de certains secteurs du territoire tout en préservant un équilibre avec les autres activités économiques et l'habitat
- Maintenir et conforter une vocation mixte favorable à l'activité économique dans une logique de mixité fonctionnelle et veiller à l'insertion urbaine des activités
- Secteur à forte concentration d'hôtels
- Port d'activité existant à préserver ou à créer
- Site logistique stratégique à conforter
- Conforter les sites logistiques ferroviaires

Extrait de la carte d'OAP Economie et commerces / Dynamiques des espaces économiques – Source : OAP Thématiques PLUi d'Est Ensemble



- Périmètre commercial de centre Ville à conforter
- Renforcer la mixité fonctionnelle et faciliter l'accueil de services et activités complémentaires aux commerces
- Pôle intermédiaire à conforter
- Pôle de proximité à conforter
- Pôle d'hyper-proximité à conforter
- Pôle d'hyper-proximité à créer
- Espaces commerciaux à rayonnement métropolitain

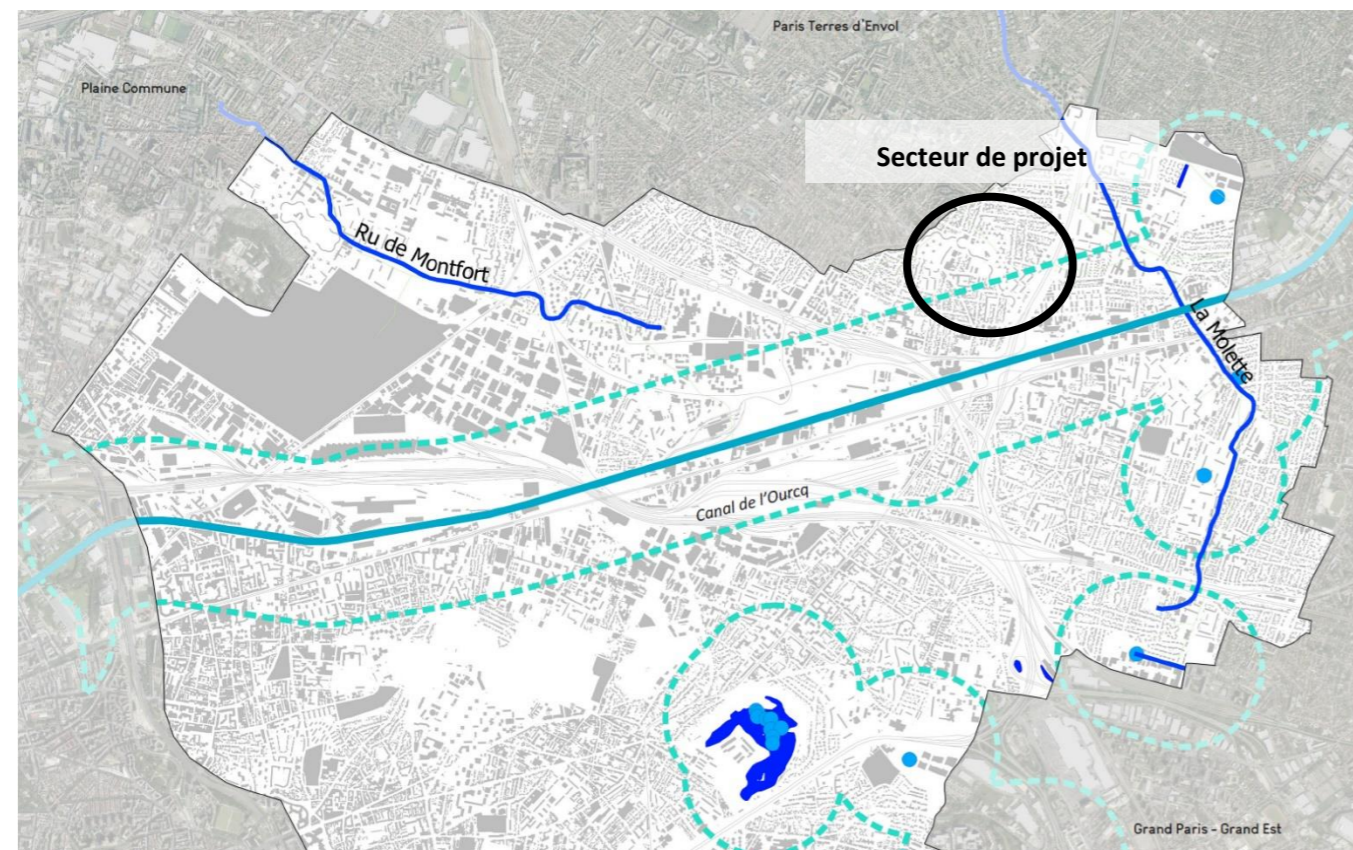
Extrait de la carte d'OAP Economie et commerces / Organisation de l'armature commerciale – Source : OAP Thématiques PLUi d'Est Ensemble



OAP Environnement

Le site de projet est identifié par l'OAP « **Environnement** » comme faisant partie d'une continuité écologique à créer et constituant une zone relais. Par ailleurs, une majorité du périmètre du site de projet est considérée comme faisant partie de zones bruyantes en raison de la proximité avec des infrastructures routières importantes. Le site de projet est concerné par les objectifs suivants :

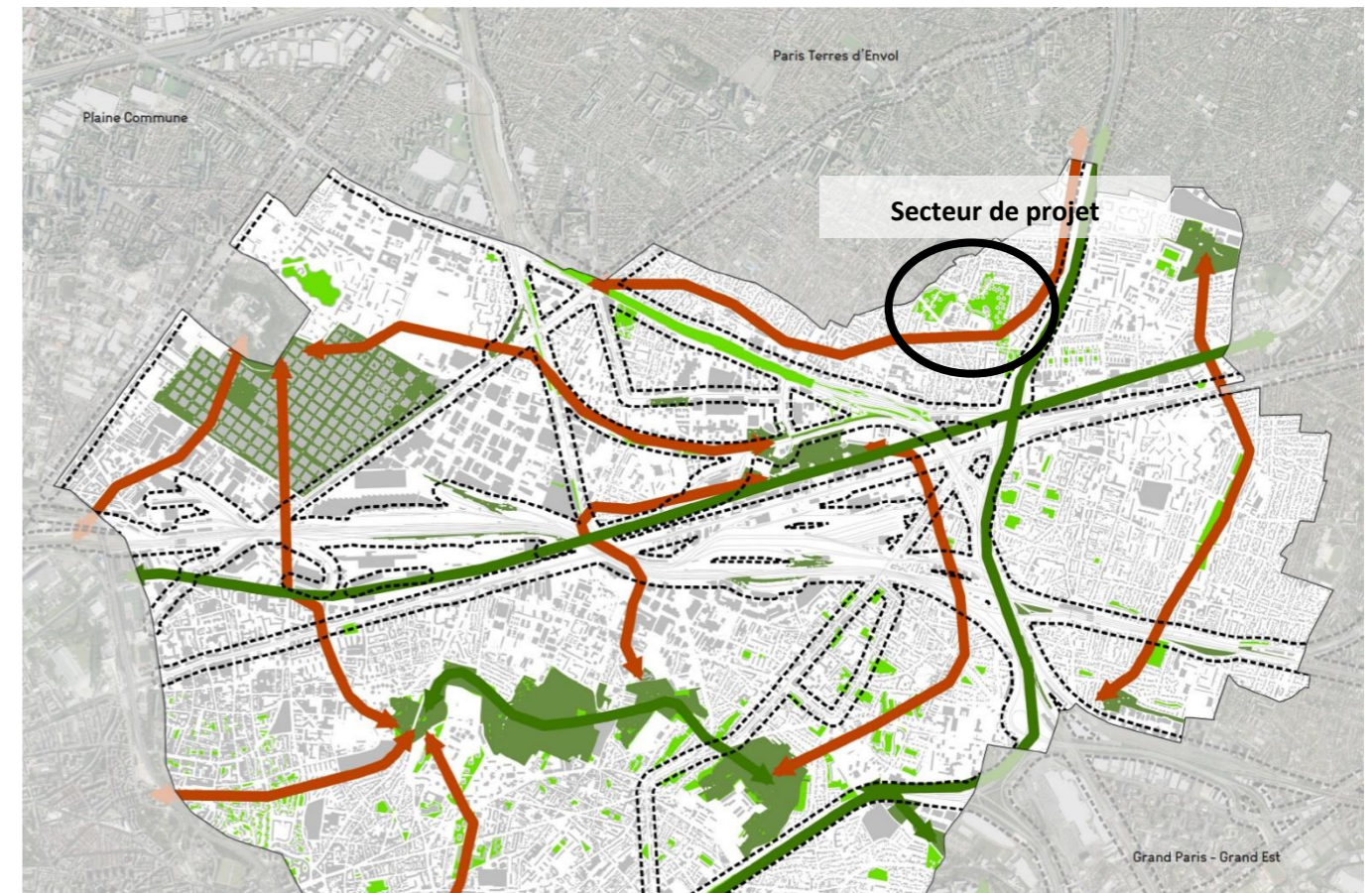
- Recréer un réseau de mares ;



• Protéger la trame bleue du territoire :

- Identifier les anciens rus
- Protéger les mares et plans d'eau identifiés
- Protéger les zones humides identifiées
- Intégrer la renaturation du canal de l'Ourcq et du ru de Gobétue
- Recréer un réseau de mares

- Renforcer les continuités écologiques à travers les continuités à créer et les zones relais ;



• Renforcer les continuités écologiques :

- Protéger les abords des grandes infrastructures routières et ferroviaires
- ↔ Continuités à maintenir
- ↔ Continuités à créer
- Zone relais
- Réservoirs

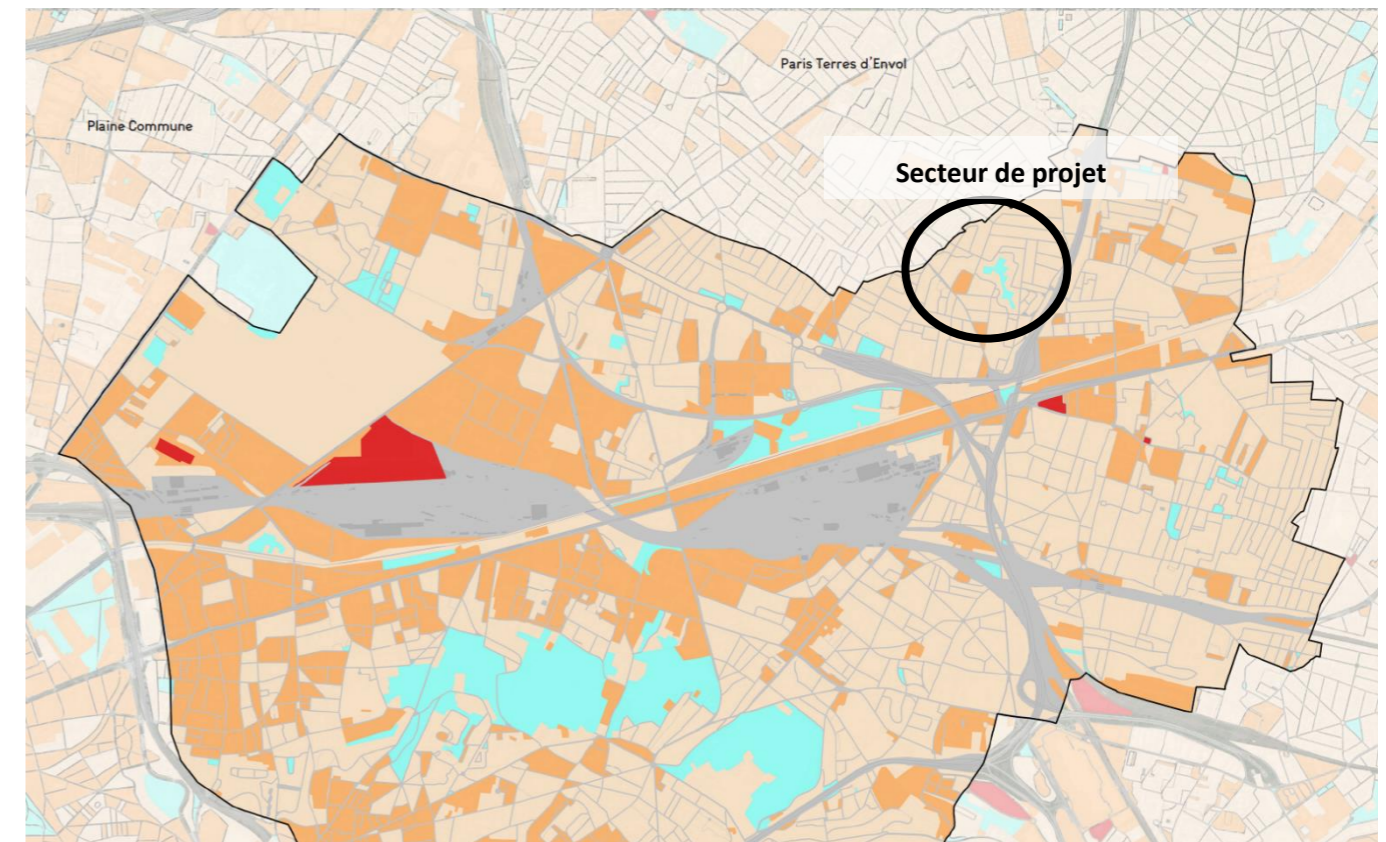
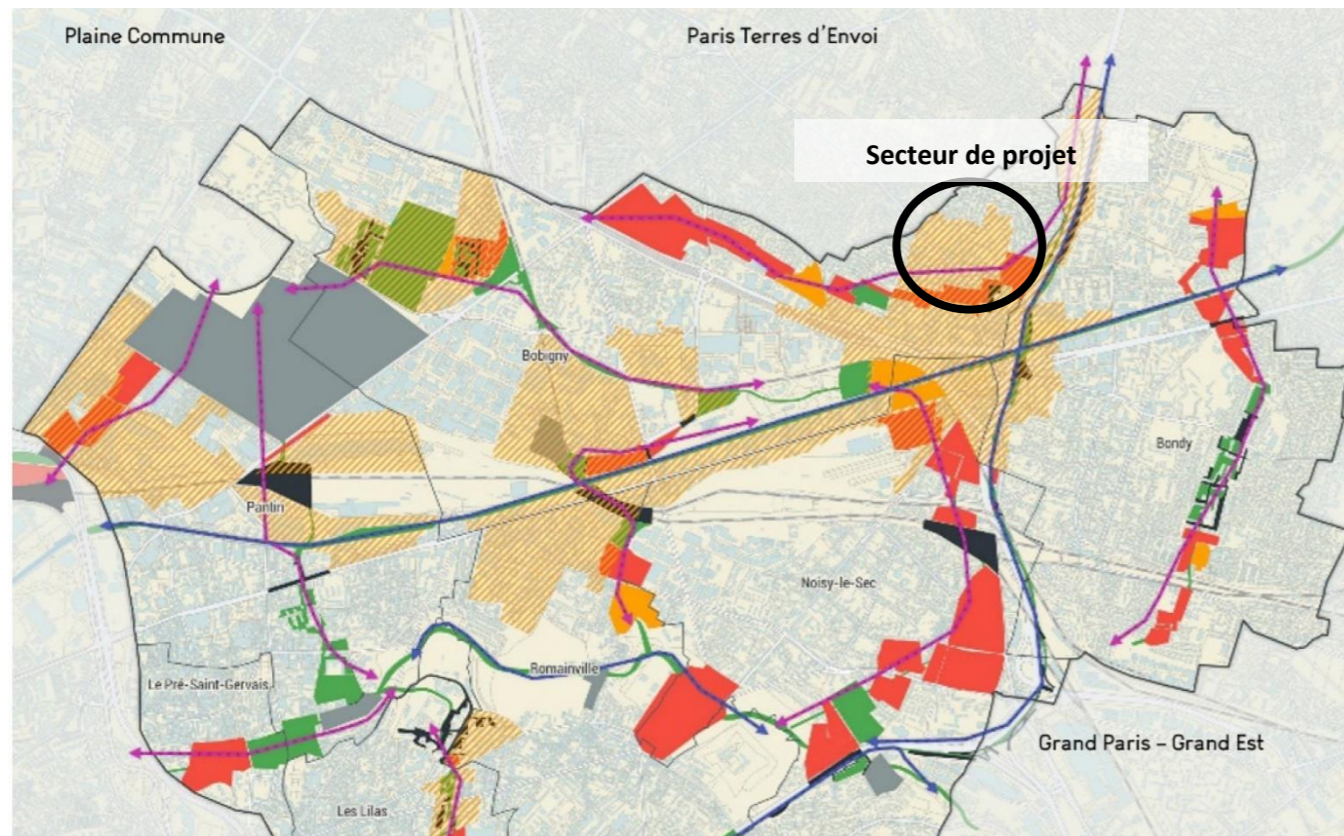
Extrait de la carte d'OAP Environnement / Biodiversité, nature et eau en ville – Source : OAP Thématiques PLUi d'Est Ensemble

Extrait de la carte d'OAP Environnement / Biodiversité, nature et eau en ville – Source : OAP Thématiques PLUi d'Est Ensemble



- Revégétaliser et rendre plus perméables les espaces supports de biodiversité, avec un corridor à restaurer qui traverse le site de projet ;

- Lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain, avec sur le site de projet des espaces verts constituant des îlots de fraîcheur ;



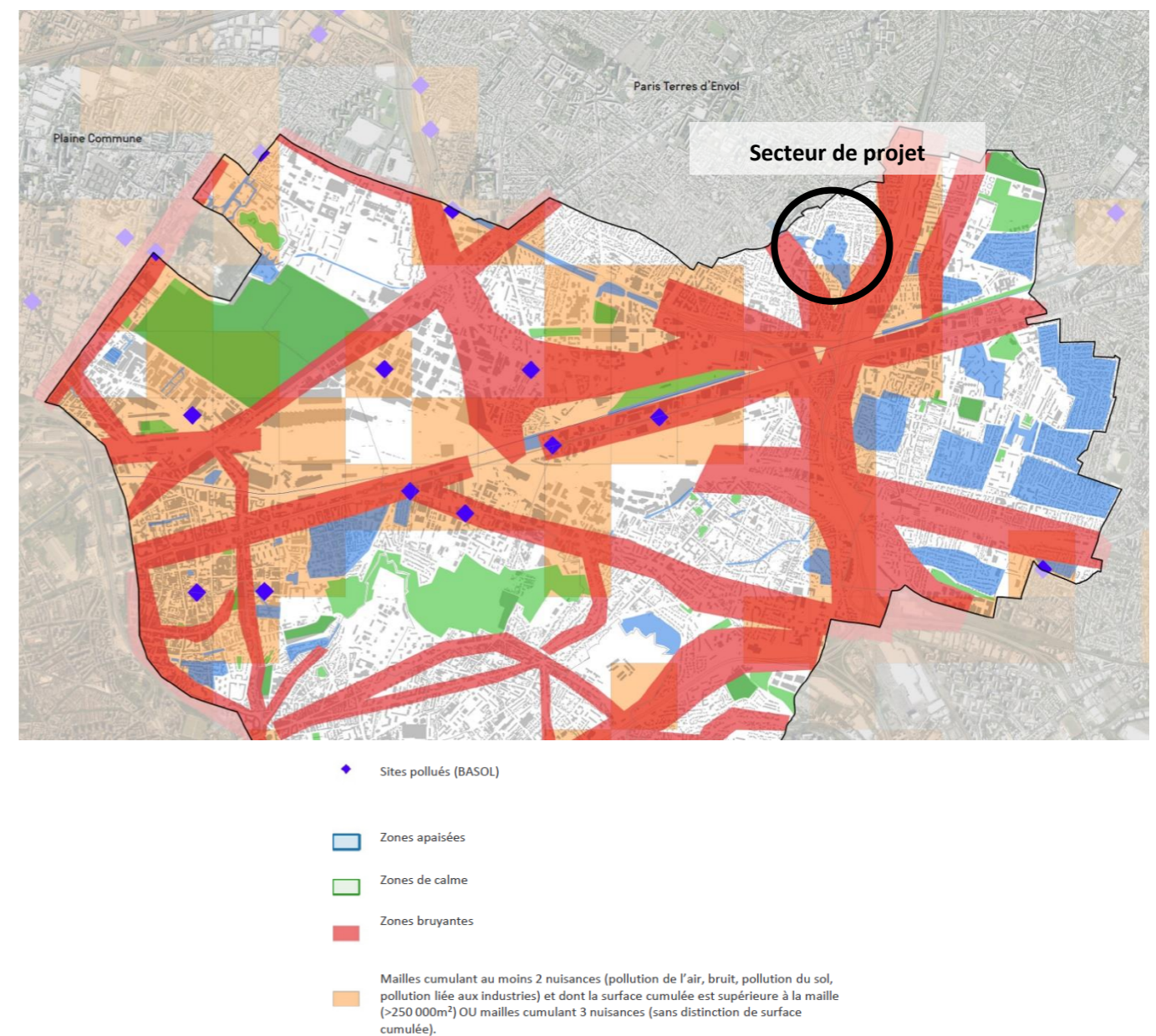
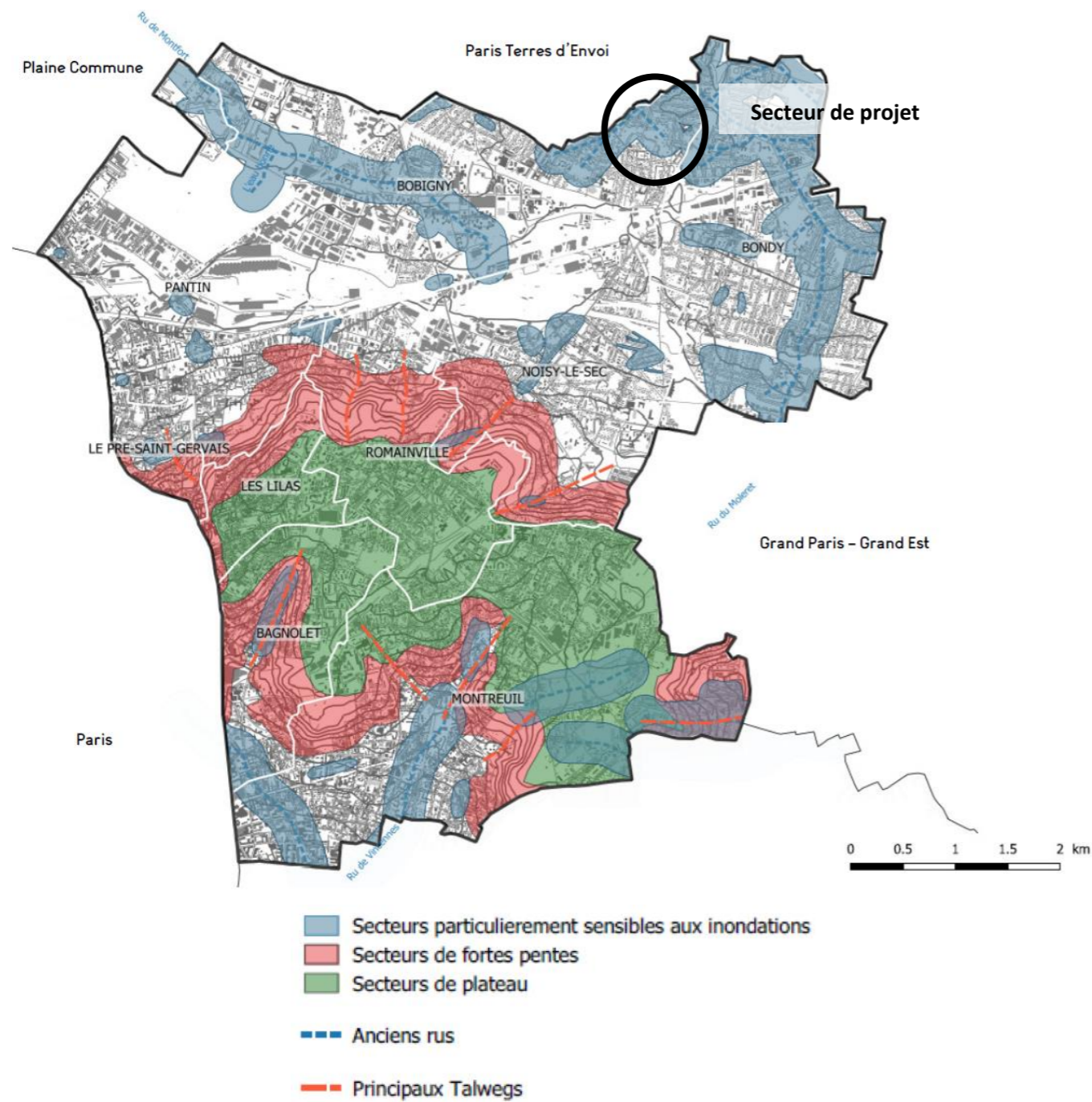
Extrait de la carte d'OAP Environnement / Biodiversité, nature et eau en ville – Source : OAP Thématiques PLUi d'Est Ensemble

Extrait de la carte d'OAP Environnement / Biodiversité, nature et eau en ville – Source : OAP Thématiques PLUi d'Est Ensemble



- Construire en intégrant la sensibilité du territoire aux inondations, avec une partie du site de projet considéré comme particulièrement sensibles aux inondations ;

- Promouvoir un urbanisme favorable à la santé, avec la proximité de grandes infrastructures, mais toutefois des zones de calme en cœur de quartier ;



Extrait de la carte d'OAP Environnement / Santé, risques et nuisances – Source : OAP Thématiques PLUi d'Est Ensemble

Extrait de la carte d'OAP Environnement / Santé, risques et nuisances – Source : OAP Thématiques PLUi d'Est Ensemble

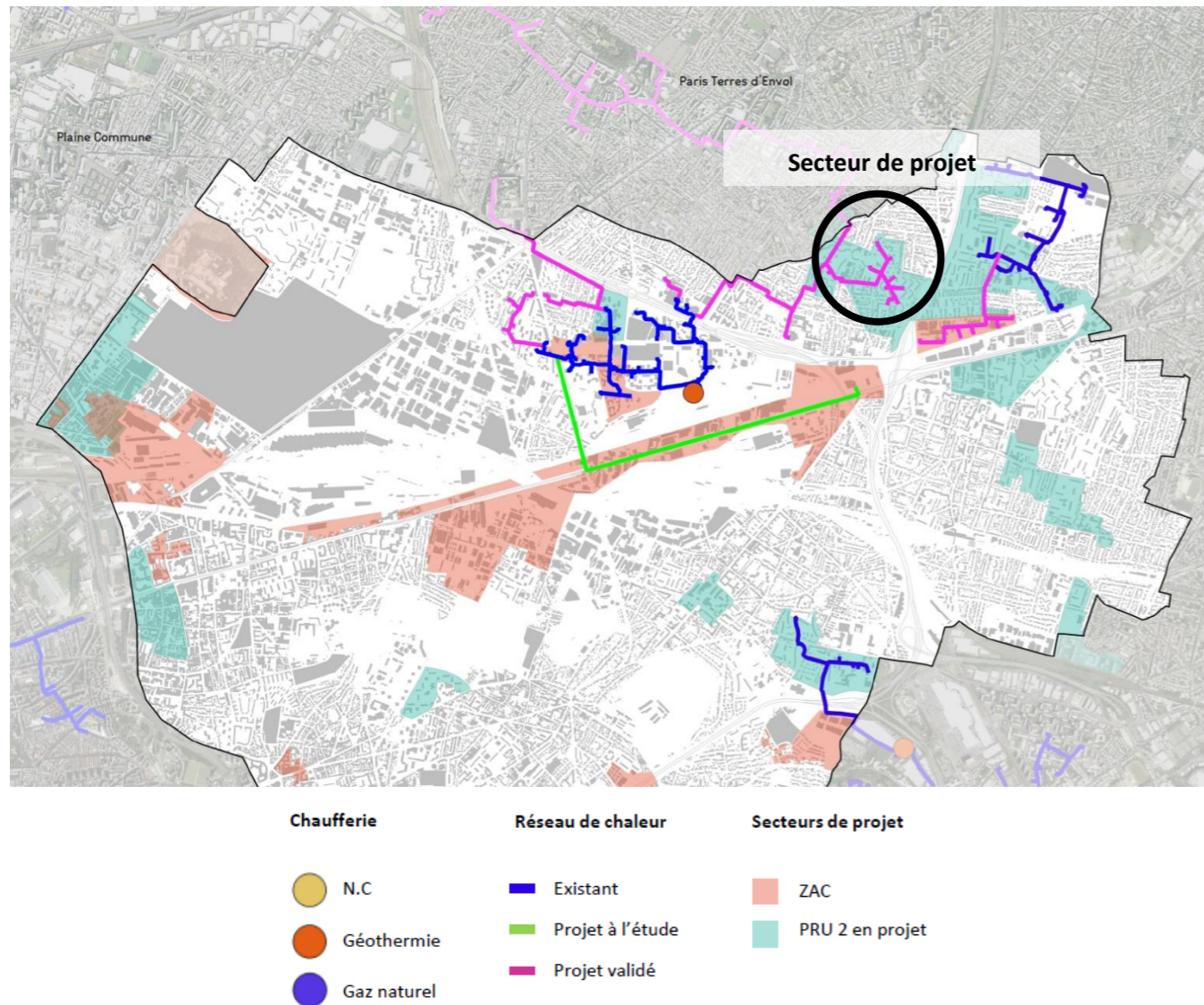


- Exiger l'exemplarité environnementale pour les « grands projets d'aménagement ».

#### OAP Mobilités

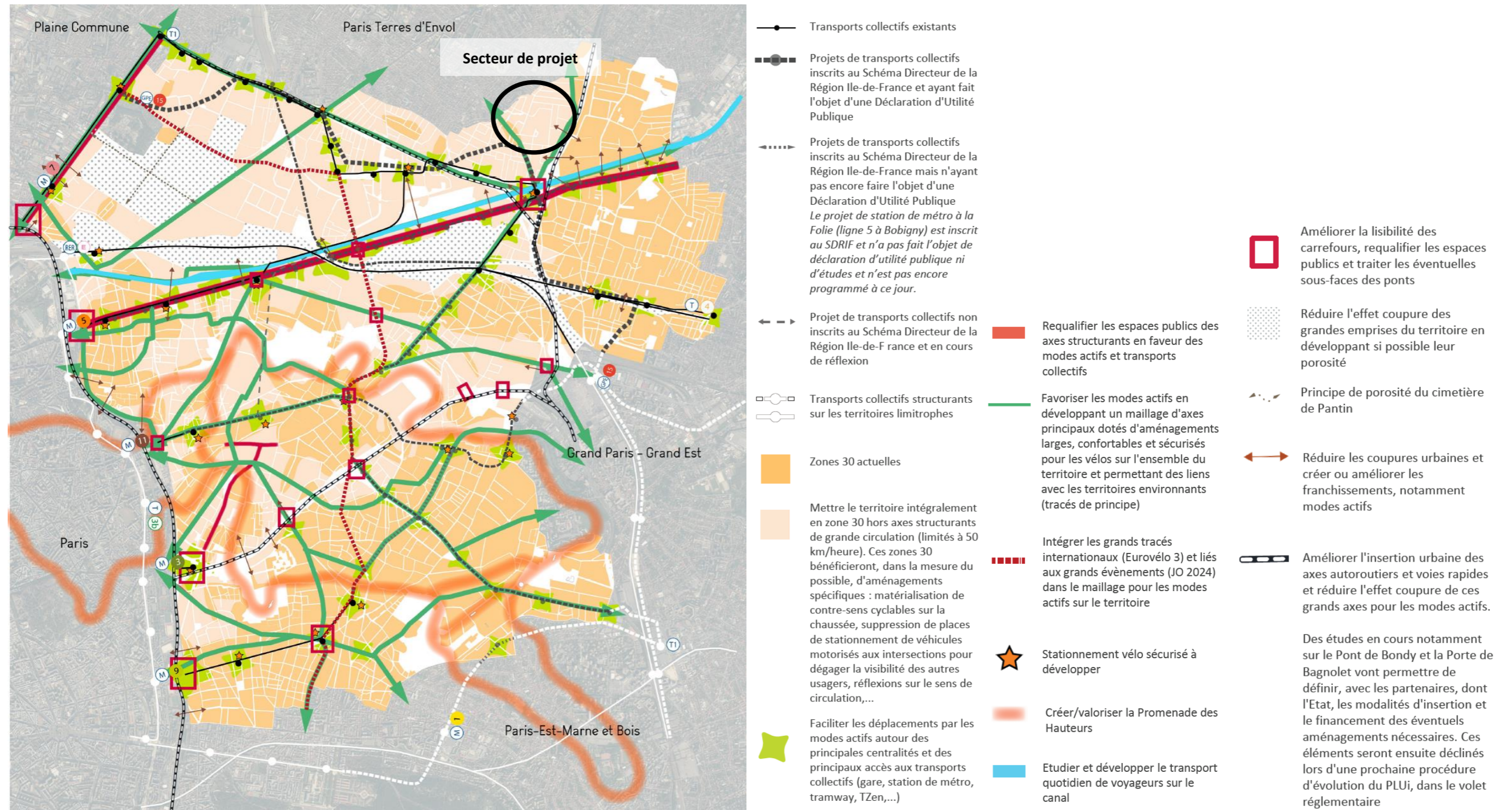
Le site de projet est concerné par l'OAP « **Mobilités** », car l'Avenue Edouard Vaillant est visée par l'objectif de « favoriser les modes actifs en développant un maillage d'axes principaux dotés d'aménagements larges, confortables et sécurisés pour les vélos sur l'ensemble du territoire et permettant des liens avec les territoires environnants ». Le site est en effet concerné par les objectifs suivants :

- Mettre le territoire intégralement en zone 30 hors axes structurants de grande circulation ;
- Favoriser les modes actifs en développant un maillage d'axes principaux dotés d'aménagements larges, confortables et sécurisés pour les vélos sur l'ensemble du territoire et permettant des liens avec les territoires environnants.



Extrait de la carte d'OAP Environnement / Energie et climat – Source : OAP Thématiques PLUi d'Est Ensemble





Carte d'OAP Mobilité / Liaisons et mobilités actives – Source : OAP Thématiques PLUi d'Est Ensemble











### ii.iii. Orientations d'Aménagement et de Programmation Territoriales

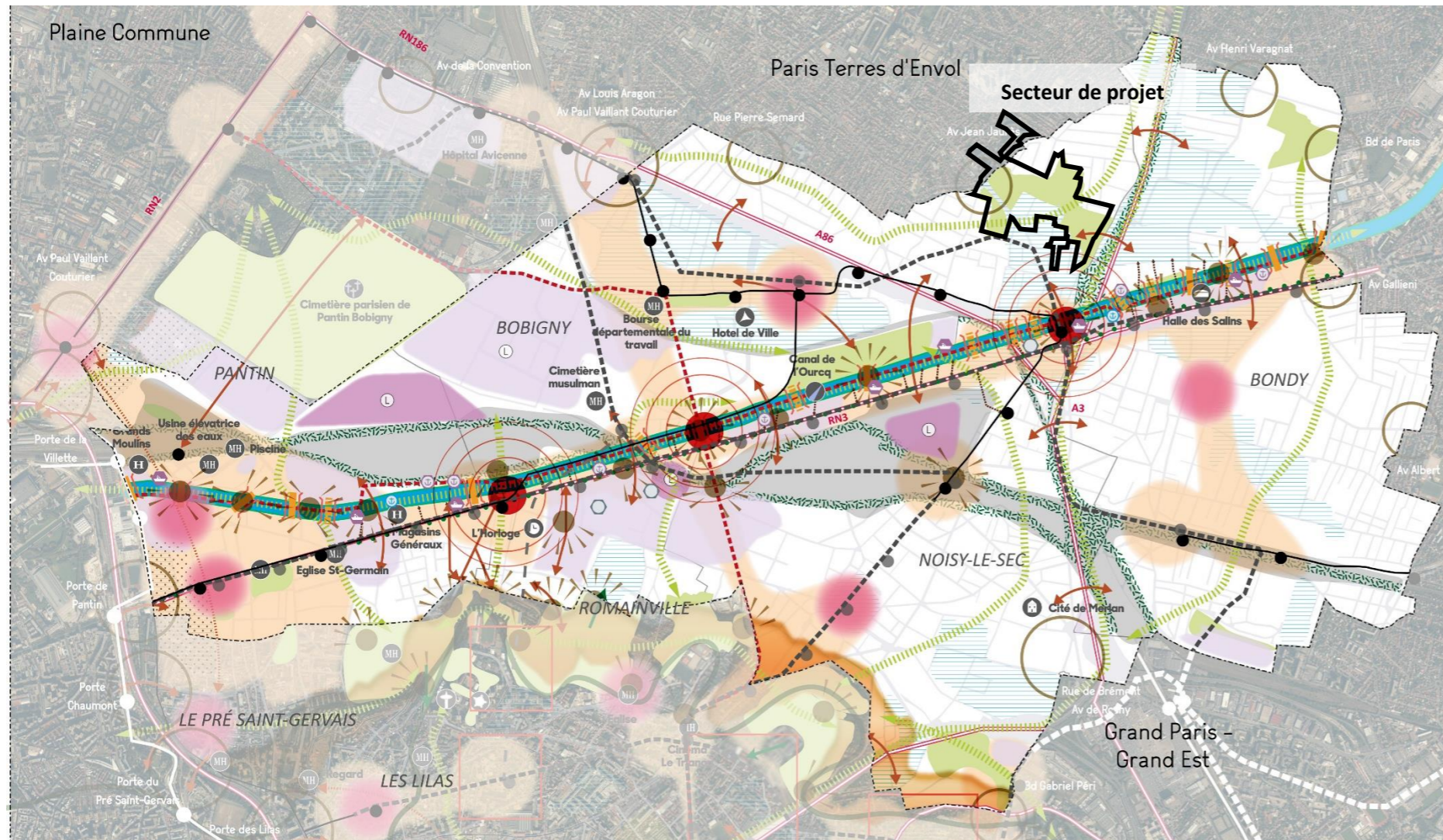
Le PADD met en avant trois « territoires d'entraînement » au sein d'Est Ensemble, issus de la géographie et de l'histoire de son développement : « le Faubourg » à l'ouest, « le Parc de Hauteurs » au sud et « la Plaine de de l'Ourcq » au nord. **Bobigny se situe dans l'OAP Territoires « la Plaine de l'Ourcq ».**

Le projet situé à l'Abreuvoir est concerné par plusieurs objectifs poursuivis dans le développement de la Plaine de l'Ourcq :

- Construire beau et sain (prise en compte des nuisances atmosphériques et sonores à proximité des infrastructures, utilisation de matériaux durables)
- Favoriser la mixité des fonctions urbaines (mixer les activités au sein des programmes...)
- Viser 100% des rez-de-chaussée actifs (locaux d'activité, d'artistes, commerciaux, mutualisés pour les logements, services privés ou publics)
- Utiliser les matériaux biosourcés, recyclés voire réemployés (favoriser l'économie circulaire, faire des inventaires de matériaux lors des déconstructions, identifier un réemploi aux matériaux...)

La carte ci-après présente la synthèse des enjeux de l'OAP.





**Populations  
Logements  
Equipements  
Densités**

- Equipements :**
- Grands équipements et services
  - Ports de plaisance et de loisirs à créer
  - Port d'activité existant à préserver et créer
  - Escales pour péniches à préserver

- Densités / projets :**
- Secteurs préférentiels de développement mixte
  - Renforcer les liaisons intercommunales et entre les quartiers (notamment pour les Quartiers « Politique de la Ville »).
  - Requalifier les quartiers inscrits dans le Programme de Renouvellement Urbain et les inscrire dans une démarche d'intégration complète au reste du territoire

**Economie  
Emplois  
commerces**

- Commerces :**
- Logistique urbaine à préserver ou à créer
  - Renforcer les principales centralités de centre-ville et conforter leurs dimensions commerciales, artisanales, et de services
  - Maintenir et conforter la dimension économique des secteurs présentant une forte densité d'emplois, d'activités et de bureaux

**Paysages  
Patrimoine  
Citoyenneté**

- Paysage :**
- Préserver les cônes de vue, depuis et sur les lieux identifiés et créer des effets belvédères permettant de multiplier les points de vue sur le grand paysage tout en limitant au maximum le nombre d'arbres coupés et en compensant ces coupes d'arbres par des arbres replantés dans le cadre du projet "Parc des Hauteurs"
- Patrimoine**
- Valoriser et mettre en scène les « totems » du Territoire
  - MH : Monuments historiques

**Mobilités  
Coupures urbaines**

- Desserte et liaisons :**
- Traverses RN3/Canal à créer, à améliorer à travers la végétalisation, les mobilités douces et la gestion alternative des eaux de pluie
  - Favoriser les modes actifs en s'appuyant sur les grands tracés internationaux (eurovélo 3) et la dimension événementielle (JO 2024)
  - Améliorer les traversées existantes du canal
  - Créer des nouvelles traversées du canal
- Polarités:**
- Conforter les 3 centralités habitées complémentaires aux polarités de centre-ville : Raymond Queneau, La Folie et Pont de Bondy en développant des services à rayonnement métropolitain et la mixité urbaine

- Transports:**
- Développer les transports collectifs structurants pour permettre les circulations intra et extra territoriales
  - Soutenir l'amélioration de l'offre de transport existante
- Liens et coupures :**
- Entrées de ville/territoire à valoriser, développer ou qualifier
  - Atténuer les coupures naturelles ou d'infrastructures de transport en favorisant les franchissements

**Environnement  
Santé  
Energie**

- Trame verte :**
- Préserver, améliorer et valoriser les réservoirs de biodiversité majeurs ou en devenir et le patrimoine vert (Espace de nature ouvert au public)
  - Maintenir et renforcer les habitats faunistiques et les continuités écologiques
  - Végétaliser et gérer de manière différenciée aux abords du faisceau ferroviaire, des autoroutes et de leurs abords
  - Préserver et développer/compléter l'alignement d'arbres le long de la RN3

- Trame bleue:**
- Aménager le canal (voir la coupe ci-après) :
    - Créer ou préserver des alignements d'arbres de haute tige
    - Élargir les berges (10 à 15m de part et d'autre du canal), les végétaliser et les utiliser pour la gestion alternative des eaux pluviales
    - Permettre la circulation technique du service des canaux sur 4 m
    - Permettre la circulation piétonne et cycle sur les deux berges

- Santé:**
- S'éloigner le plus possible et se protéger des sources de bruit, de vibrations et de pollution de l'air (notamment pour les équipements les plus sensibles ainsi que les logements) et renforcer la végétalisation de ces zones bruyantes
- Voie ferrée  
Axes routiers

Carte de l'OAP territoire « Plaine de l'Ourcq » - Source : OAP du PLUi Est Ensemble



iii. Règlement et zonage

iii.i. Dispositions générales

Le règlement impose à l'ensemble des zones les dispositions suivantes :

- **En termes de nature en ville**, la totalité de la superficie des espaces de pleine terre doit être végétalisée, et lorsque de l'unité foncière de l'opération est supérieure à 500 m<sup>2</sup>, les espaces doivent comporter un minimum d'un arbre à grand développement ou deux arbres à moyen développement par tranche de 100 m<sup>2</sup> d'espace de pleine terre. Par ailleurs, les aires de stationnement extérieures doivent être plantées à raison d'un arbre à grand développement au moins par tranche de 4 emplacements. Des dispositions sont également à prendre dans le cas d'abattage d'arbres à grand développement existants. Au sein des différentes zones, l'indice correspondant à une lettre définit l'emprise au sol et la part de surface de pleine terre. Ainsi, l'indice D impose une surface de pleine terre de 30 %, l'indice E impose une surface de pleine terre de 40 % et l'indice M impose une surface de pleine terre de 25 % dans la bande principale et de 75 % dans la bande secondaire.
- **En termes de performances énergétiques et environnementales**, les consommations énergétiques doivent être limitées au maximum. Pour toute nouvelle construction, les exigences suivantes sont fixées :

Sur la commune de Bobigny

Pour les opérations entre 15 et 49 logements ou entre 900 m<sup>2</sup> et 2999 m<sup>2</sup> de surface de plancher de logements dont le terrain est desservi par un réseau de chaleur alimenté en énergies renouvelables, il est exigé les certifications cumulatives suivantes :

- L'atteinte des seuils de la RE2020 :
  - Sur l'indicateur  $I_{C_{construction}}$ , le respect du jalon d'exigence supérieur par rapport au seuil de la RE2020 en vigueur à l'année de dépôt du Permis de Construire
- Certificat NF Habitat HQE (ou équivalent)
- Labellisation Effinature niveau « Pass » ou Biodiversity niveau « Base » (ou équivalent) pour la prise en compte de la biodiversité

Pour les opérations de plus de 15 logements ou de plus de 900 m<sup>2</sup> de surface de plancher de logements, il est exigé les certifications cumulatives et atteinte des niveaux suivants :

- L'atteinte des seuils de la RE2020 suivants :
  - Sur l'indicateur  $I_{C_{énergie}}$ , dans le cas d'une opération ne se raccordant pas à un réseau de chaleur, le respect du jalon supérieur par rapport au seuil de la RE2020 en vigueur à l'année de dépôt du Permis de Construire
  - Sur l'indicateur  $I_{C_{construction}}$ , le respect du jalon supérieur par rapport au seuil de la RE2020 en vigueur à l'année de dépôt du Permis de Construire
- Certificat NF Habitat HQE (Cerqual), BEE+ (Prestaterre), Habitat neuf (Promotelec) (ou équivalent aux certificats cités) ;
- Effinature niveau « Pass » ou Biodiversity niveau « Base » (ou équivalent) pour la prise en compte de la biodiversité.

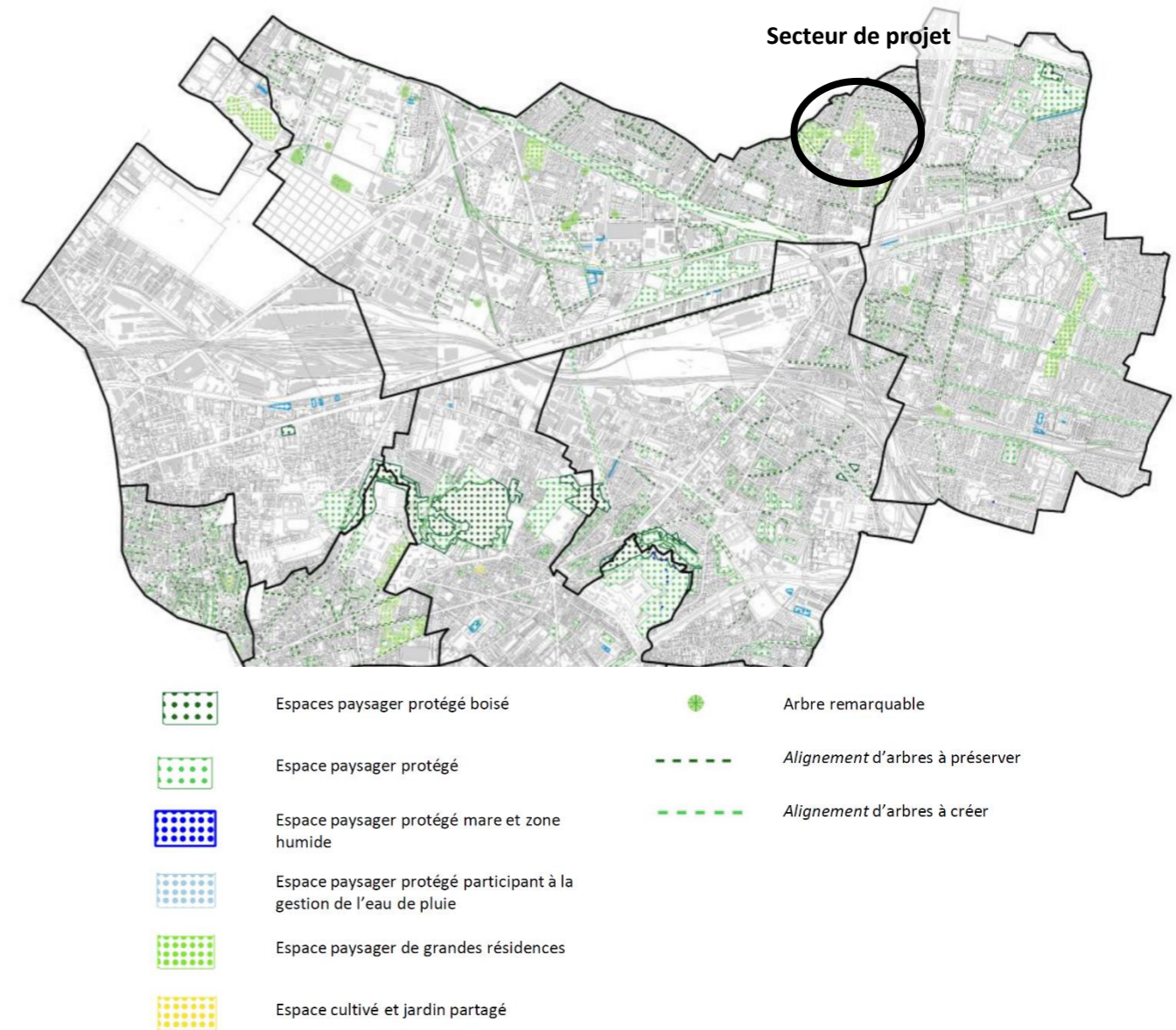
Sur la commune de Bobigny

Les dispositions ci-dessus s'appliquent pour les opérations de plus de 50 logements ou de plus de 3 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher de logements.

Source : Règlement PLUi Est Ensemble

- **En termes de stationnement**, il est exigé au minimum 0,5 place par logement créé et 0,25 par logement social créé au sein des périmètre autour des gares identifiés sur le plan de stationnement et 1 place par logement créé et 0,5 place par logement social créé hors de ces périmètres. Pour les commerces et activités de services, au-delà de 200 m<sup>2</sup>, il est exigé au minimum 1 place par tranche de 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher créée. Des règles sont également applicables en termes de stationnement pour les vélos, trottinettes, poussettes, etc.

- **En termes de gestion des eaux pluviales**, la gestion des eaux pluviales à la source par infiltration et sans rejet vers le réseau d'assainissement doit être systématiquement recherchée jusqu'à une pluie d'occurrence décennale (aléa de référence en Seine-Saint-Denis). Au-delà des pluies courantes, le rejet sera autorisé au réseau d'assainissement ou dans les cours d'eau et canaux avec un débit limité à 10 L/s/ha. Tout projet doit privilégier une gestion des eaux pluviales à ciel ouvert, intégrée au parti d'aménagement, d'architecture et de paysage, tant pour sa collecte et son cheminement que pour son stockage. Le règlement repère également des prescriptions graphiques à prendre en compte, notamment :
- En termes de nature en ville :



Extrait de la carte des dispositions graphiques / Nature en ville - Source : Règlement du PLUi Est Ensemble

iii.ii. Dispositions par zones

Le site de projet est concerné par trois zones sur sa partie sur la commune de Bobigny : UR, UH et UM. Le règlement du PLUi détaille les dispositions particulières applicables selon les zones urbaines.



### La zone UR – Grandes résidences

Elle délimite des secteurs d'évolution, de réaménagement voire de renouvellement urbain à dominante d'habitat collectif. La fonction résidentielle y est dominante.

Plusieurs objectifs lui sont attirés : volonté de réalisation des opérations de renouvellement urbain, développement de la mixité sociale et renforcement du caractère végétal et paysager.

A Bobigny, toutes les destinations sont autorisées, sauf l'industrie. Par ailleurs, les logements sont autorisés, à condition que les constructions ou les divisions de constructions existantes comprennent un minimum de 50% de logements de plus de 40m<sup>2</sup>.

### La zone UH – Habitat pavillonnaire

Elle comprend les secteurs de préservation des formes urbaines existantes qui n'ont pas vocation à évoluer vers une autre forme urbaine. Le tissu urbain y est moins dense et la fonction résidentielle y est majoritaire.

Plusieurs objectifs lui sont attirés : préservation des formes urbaines actuelles, préservation des espaces de jardins constitutifs de la trame verte du territoire et volonté d'autorisation d'évolutions ne remettant pas en cause les caractéristiques urbaines de la zone.

A Bobigny, certaines destinations sont interdites : restauration, commerce de gros, hébergement hôtelier et touristique, cinéma, industrie, entrepôt, centre de congrès et d'exposition et certains équipements recevant du public.

Par ailleurs, certaines sont autorisées sous conditions :

- L'artisanat et le commerce de détail sont autorisés, à condition que ces constructions soient liées à des projets de transports collectifs souterrains ou à condition de ne pas engendrer de dommages ou de nuisances incompatibles avec le caractère dominant de la zone et dans la limite de 250 m<sup>2</sup> de surface de plancher.
- Les bureaux sont autorisés, dans la limite de 250 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Les autres destinations sont autorisées.




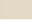









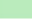
### La zone UM – Zone mixte

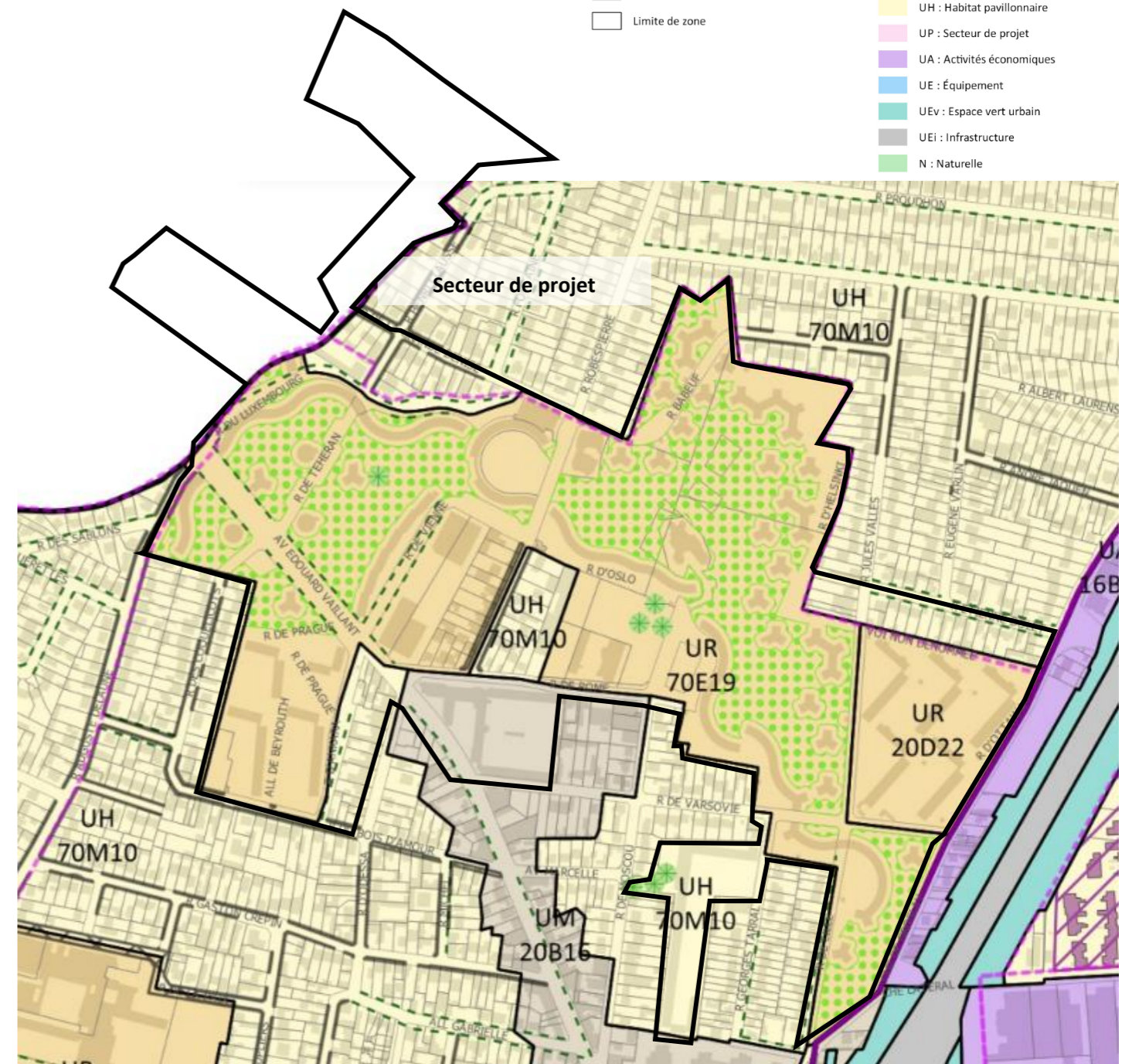
Elle correspond aux secteurs mixtes, situés le plus souvent en transition entre les centralités et les quartiers pavillonnaires ou secteurs moins denses du territoire. Cette zone présente des formes urbaines hétérogènes présentant une mixité de fonctions et une certaine densité.

Plusieurs objectifs lui sont attirés : maintien d'une mixité de fonctions, densification possible dans le respect de l'environnement urbain, transition avec les quartiers moins denses à traiter et volonté de requalification de certains secteurs dégradés.

A Bobigny, toutes les destinations sont autorisées. Cependant, certaines sont autorisées sous conditions :

- Les logements sont autorisés, à condition que les constructions ou les divisions de constructions existantes comprennent un minimum de 50% de logements de plus de 40 m<sup>2</sup>.
- L'artisanat et le commerce de détail est autorisé, à condition de ne pas engendrer de dommages ou de nuisances incompatibles avec le caractère dominant de la zone.
- L'industrie est autorisée, à condition de ne pas présenter de risques de dommages graves ou nuisances pour le voisinage.
- L'entrepôt est autorisé, à condition d'être directement liée au fonctionnement d'activités économiques autorisées sur la zone.

| CONTEXTE   | ZONES  |
|--|--|
|  Limite de commune  |  UC : Centralité            |
|  Limite de parcelle |  UM : Zone mixte            |
|  Bâti               |  UR : Grandes résidences    |
|  Limite de zone     |  UH : Habitat pavillonnaire |
|  |  UP : Secteur de projet     |
|  |  UA : Activités économiques |
|  |  UE : Équipement            |
|  |  UEv : Espace vert urbain   |
|  |  UEI : Infrastructure       |
|  |  N : Naturelle              |



Zonage du site de projet à Bobigny. Source : PLUi de l'EPT Est Ensemble



**e. Plan Local d'Urbanisme de Drancy**

i. [Projet d'Aménagement et de Développement Durable](#)

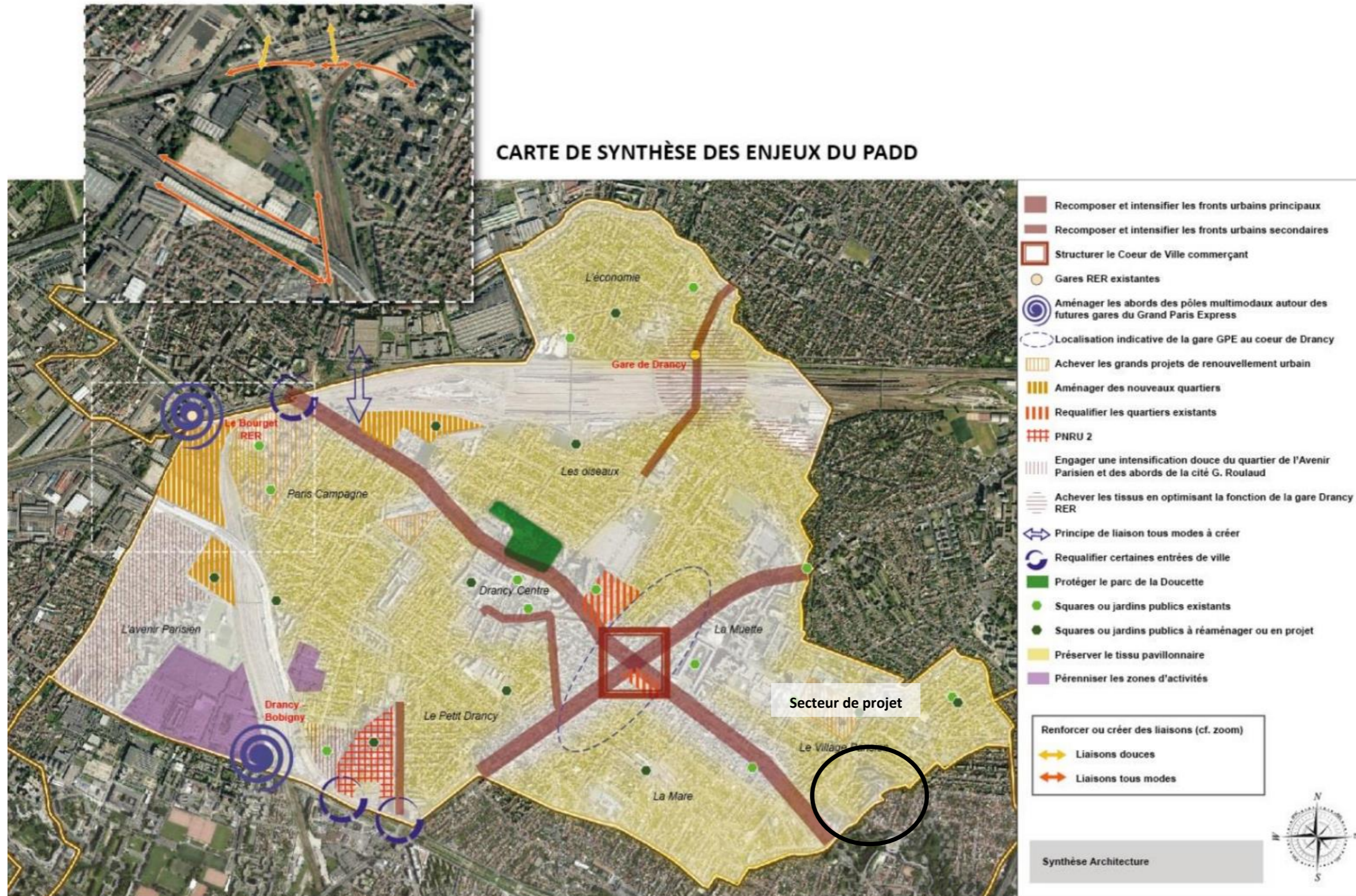
Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Drancy a été arrêté en Conseil Territorial le 3 juillet 2017.

Le PADD de la ville de Drancy s'organise autour de 4 axes :

- Renforcer l'attractivité résidentielle ;
- Améliorer la qualité de vie à Drancy ;
- Développer la mobilité alternative à l'automobile ;
- Favoriser les démarches environnementales.

La carte suivante présente la synthèse des enjeux du PADD.





Carte de synthèse des enjeux du PADD de la ville de Drancy – Source : PADD de la ville de Drancy



ii. Orientations d'Aménagement et de Programmation

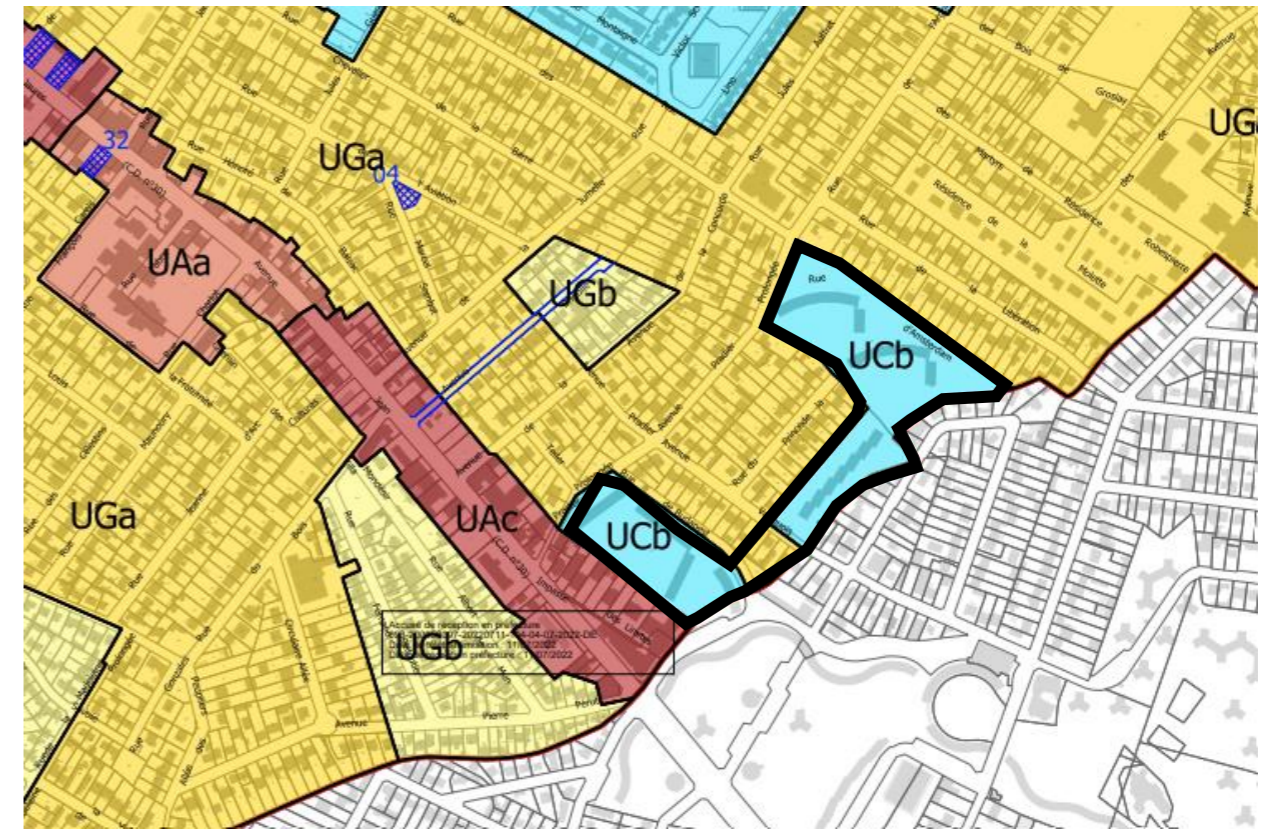
Le PLU de la ville de Drancy comporte trois Orientation d'Aménagement et de Programmation. Le secteur de projet n'est pas concerné par ces orientations.

iii. Règlement et zonage

La partie du site de projet située à Drancy est classée en zone UC b, correspondant à la majeure partie des quartiers d'habitat collectif. Le PLU prévoit plusieurs dispositions pour ce type de zonage.

**Sur le volet environnemental, plusieurs dispositions s'appliquent sur le secteur UC b :**

- Toute construction doit permettre à l'intérieur de l'unité foncière, le stockage des bacs roulants destinés à recevoir les ordures ménagères des occupants en attente de collecte lorsque des colonnes à déchets enterrées ne sont pas implantées sur le domaine public
- 30% au moins des surfaces libres de toute construction doivent être obligatoirement plantés (pelouse, arbustes, buissons...) et entretenus en bon état.
- Il sera planté au minimum 1 arbre de haute tige par 500 m<sup>2</sup> d'unité foncière.
- Pour les constructions édifiées antérieurement à la date d'approbation du PLU, des dérogations aux règles des articles 6, 7 et 10 du présent règlement sont autorisées pour les travaux d'isolations thermiques ou phoniques des constructions par l'extérieur, dans la limite d'une épaisseur de 0,20m et sans surplomb du domaine public.
- Les constructions respecteront le recul obligatoire de 2,00 m défini au document graphique.
- Les constructions s'implanteront soit en limite séparative, soit avec un retrait au minimum égal à 1,00 mètre. Dans le cas où les constructions s'implanteront en limite séparative, elles ne comporteront pas d'ouverture sur les limites séparatives latérales.
- Les façades des constructions implantées en retrait d'une ou plusieurs limites séparatives latérales qui comportent des ouvertures transparentes, doivent respecter une marge d'isolement dont la longueur au droit de la limite concernée sera au minimum égale à 5,00 m.
- Aucune marge d'isolement n'est définie pour les façades des constructions implantées en retrait d'une ou plusieurs limites séparatives latérales, qui sont aveugles ou qui comportent des ouvertures translucides.
- La hauteur des constructions est mesurée en tous points de la construction, à l'égout du toit, et par rapport au terrain naturel au point le plus haut de la voie.
- La hauteur totale des ouvrages techniques destinés aux services de distribution d'électricité, de gaz et de téléphone, et des locaux techniques, mesurée en tous points de ces constructions, ne peut pas excéder 4,00 m.
- La hauteur des constructions principales ne peut pas excéder R + 4 ou 16,00 m à l'égout du toit.
- Les extensions devront être conformes à l'existant en ce qui concerne le choix des matériaux, et les revêtements de façades à l'exception des vérandas.
- En termes de gestion des eaux pluviales, la gestion des eaux pluviales à la parcelle, sans raccordement au réseau public doit être la première solution recherchée. Les eaux pluviales n'ayant pu être infiltrées sont soumises à des limitations de débit de rejet, afin de limiter à l'aval, les risques d'inondation ou de déversement d'eaux polluées au milieu naturel. Sur le territoire de Drancy, le débit de rejet autorisé est alors de 1L/s/ha.



Zonage du site de projet à Drancy. Source : Géoportail-urbanisme

f. Le Référentiel d'Aménagement Durable d'Est Ensemble

Est Ensemble s'est dotée d'un référentiel qui encadre tous les projets d'aménagement de son territoire.

Celui-ci se déploie par la méthodologie dite des « 4 vues » et autour de 9 thèmes environnementaux, visant à couvrir tous les aspects du développement durable, dans une logique transversale et contextualisée.



Ce document est applicable au projet de renouvellement urbain Edouard Vaillant – Abreuvoir, et guide l'évaluation environnementale de celui-ci.





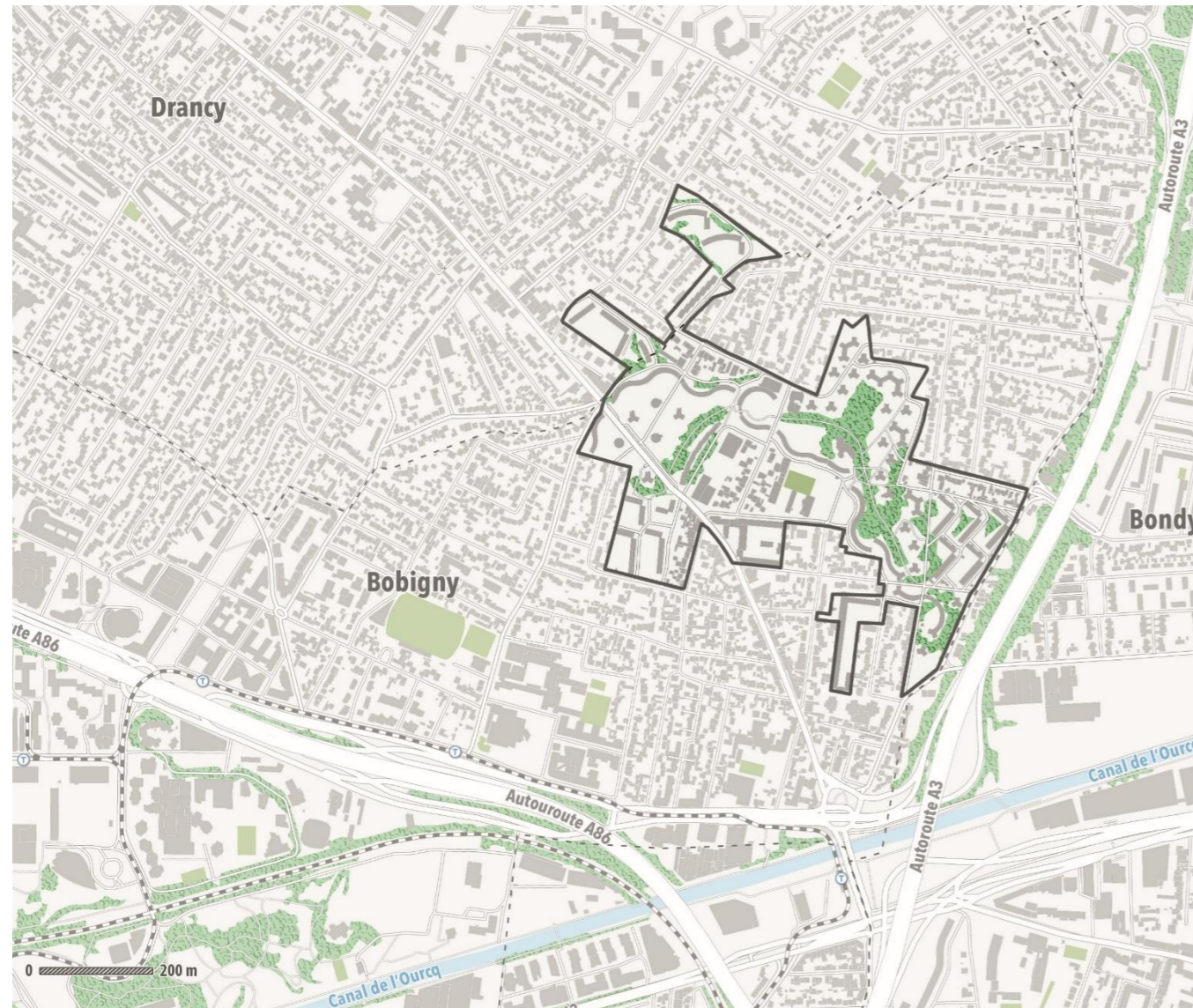


## 2. PRESENTATION DU PROJET

### 2.1. Accessibilité

Le secteur d'étude correspond au quartier Edouard Vaillant- Abreuvoir situé sur la commune de Bobigny. Le site se trouve à l'ouest de l'autoroute A3, qui borde le site, en limite avec les communes de Bondy et Drancy, et à proximité du « nœud » d'infrastructures routières du Pont de Bondy.

Le secteur est traversé par l'avenue Edouard Vaillant, également RD30, qui structure le territoire et dessert le site. Le chemin de Grosly borde quant à lui le secteur sur sa partie est, le long de l'autoroute A3.



Périmètre du projet et articulation avec les tissus alentours- Source : Even Conseil

Le site est aujourd'hui principalement accessible par voie routière, ainsi qu'en bus et en tramway au niveau du Pont de Bondy.

### 2.2. Objectifs du projet

Le projet de renouvellement urbain du quartier a pour objectifs de :

- Engager une politique active de diversification de l'habitat ;
- Structurer le centre du quartier pour qu'il soit plus fonctionnel et plus agréable à fréquenter grâce à la qualité de sa composition urbaine et de ses espaces publics ;
- Faire évoluer l'ensemble du maillage de façon à mieux relier le quartier aux pôles de centralité de Bobigny et de Bondy et mieux insérer le parc de logement social dans la continuité de la trame urbaine ;
- Reconnaître et valoriser le statut exceptionnel du parc paysager de la cité : ce parc a vocation à devenir un élément de patrimoine original et un lieu de détente rayonnant largement au-delà de la cité, inscrit dans la trame verte du territoire.

Le plan guide du quartier fixe quant à lui la stratégie suivante :

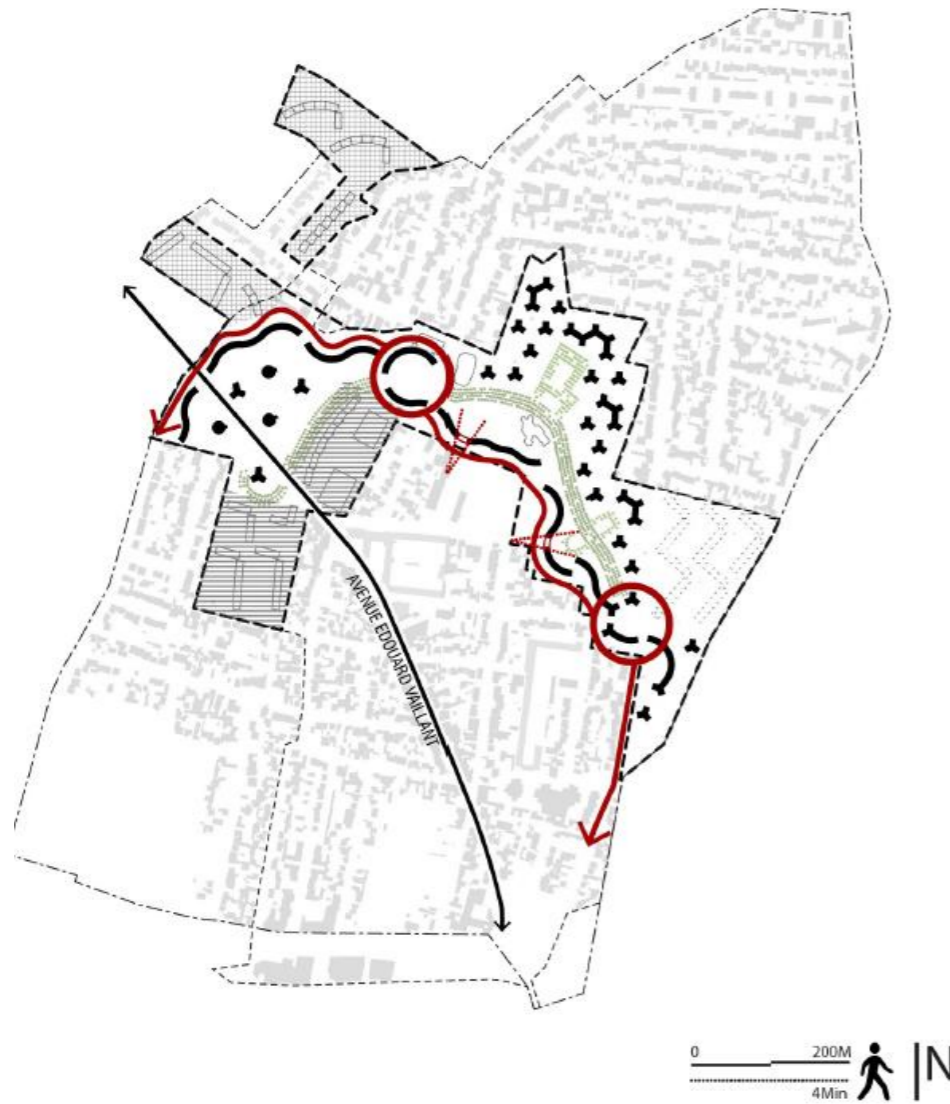
- Conserver et valoriser le patrimoine bâti en l'adaptant au mode de vie actuel ;
- Engager la mutation par les franges pour changer progressivement l'image du quartier ;
- Valoriser le parc de la cité de l'Abreuvoir, aujourd'hui élément singulier à l'échelle du quartier à la fois connectant et excluant ;
- Réconcilier la trame résidentielle environnante avec la trame de la cité jardin d'Emile Aillaud tout en respectant le patrimoine bâti ;
- Structurer le centre du quartier pour qu'il soit plus fonctionnel et plus agréable à fréquenter grâce à la qualité de sa composition urbaine et de ses espaces publics ;
- Réorganiser et permettre un regroupement pertinent des équipements afin de reconstituer une offre qualitative.



### 2.3. Présentation du programme

La programmation du projet de renouvellement urbain du quartier est la suivante :

- Démolition de 258 logements sociaux par Seine Saint Denis habitat et 17 logements privés ;
- 29 820 m<sup>2</sup> de SDP de logements neufs construits, soit environ 367 nouveaux logements et 32 logements restructurés (Barre de Vienne) ;
- La restructuration de 194 logements en 145 logements sociaux (49 logements supprimés) par Seine Saint Denis habitat ;
- La réhabilitation et l'amélioration de 1 017 logements sociaux par Seine Saint Denis habitat ;
- La résidentialisation par Seine Saint Denis habitat des 1 162 logements restructurés et réhabilités
- Création de nouvelles voies et réaménagement des espaces publics du quartier. Réaménagement du parc devenant public sur 4 ha en cœur de quartier
- Le développement d'environ 3 400 m<sup>2</sup> de rez-de-chaussée actifs ;
- Démolition de la crèche Danielle Casanova et relocalisation des 40 berceaux dans l'équipement Guy Môquet restructuré par la Ville de Bobigny ;
- Création d'une école provisoire pour accueillir les enfants de l'école Robespierre par la Ville de Bobigny ;
- Création d'un pôle maternelle sur l'école Robespierre de 21 classes par la Ville de Bobigny ;
- Réhabilitation du pôle élémentaire Vaillant Varlin permettant de déployer 6 nouvelles classes et d'accueillir le centre de loisirs Guy Môquet par la Ville de Bobigny ;
- Création d'une maison de santé par Seine Saint Denis habitat ;
- Restructuration du complexe Edouard Vaillant par la Ville de Bobigny, pour en faire un équipement socio-culturel intégré, lieu majeur d'animation du quartier.



#### LEGENDE

##### Composition urbaine

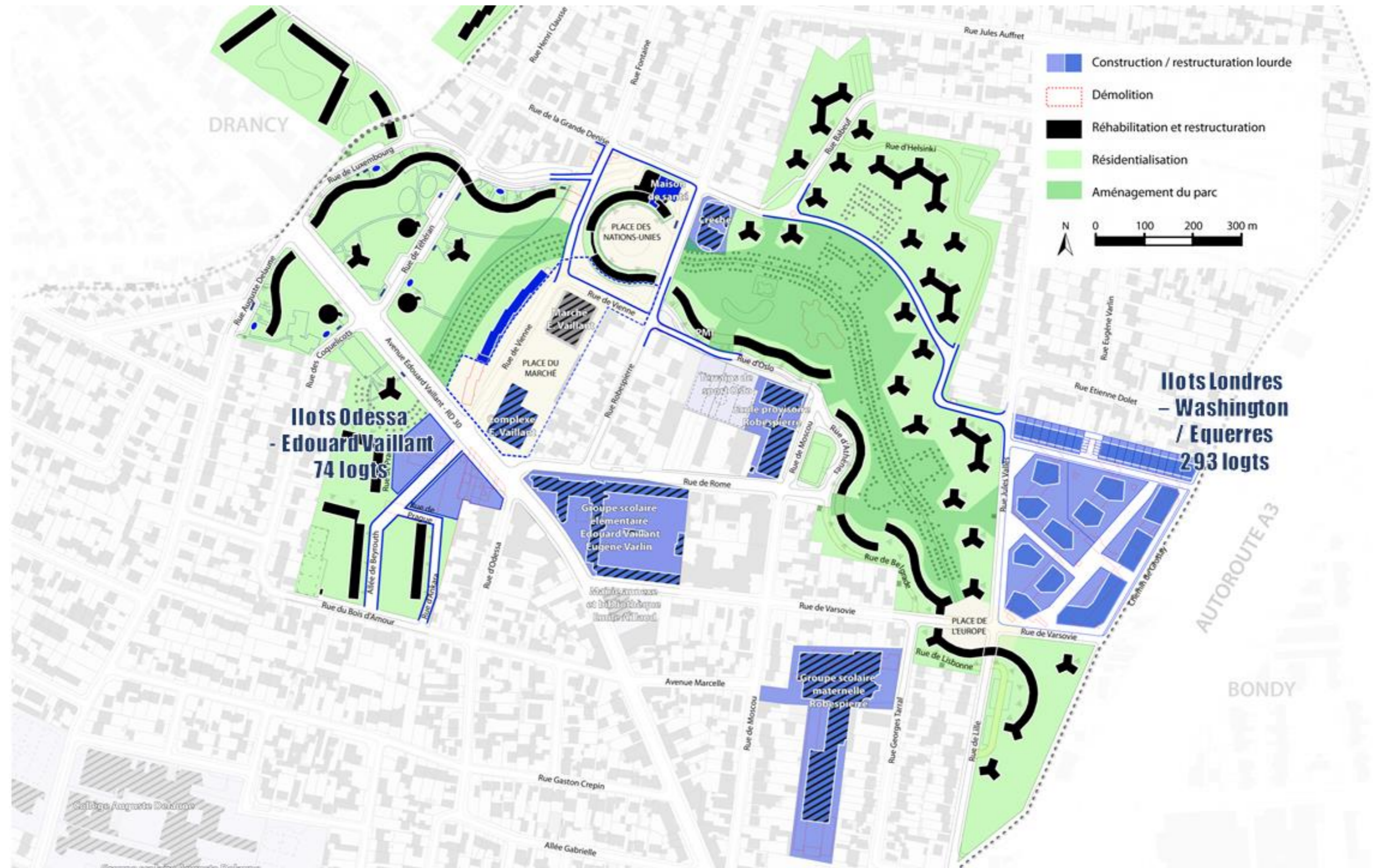
- Composition bâtie
- Centralités structurantes
- ↔ Structure de la composition

##### Stratégie d'intervention

- ↔ Ouverture du bâti vers le paysage impliquant la démolition d'une cage d'escalier
- ⊘ Secteur intégralement mutable
- ≡ Secteur à recomposer tout ou partie
- ▣ Secteur indépendant à faire muter

Synthèse cartographique de la stratégie et des objectifs du projet – Source : Dossier de présentation des nouveaux projets de renouvellement urbain de Bobigny – Quartier Edouard Vaillant-Abreuvoir – Juillet 2019



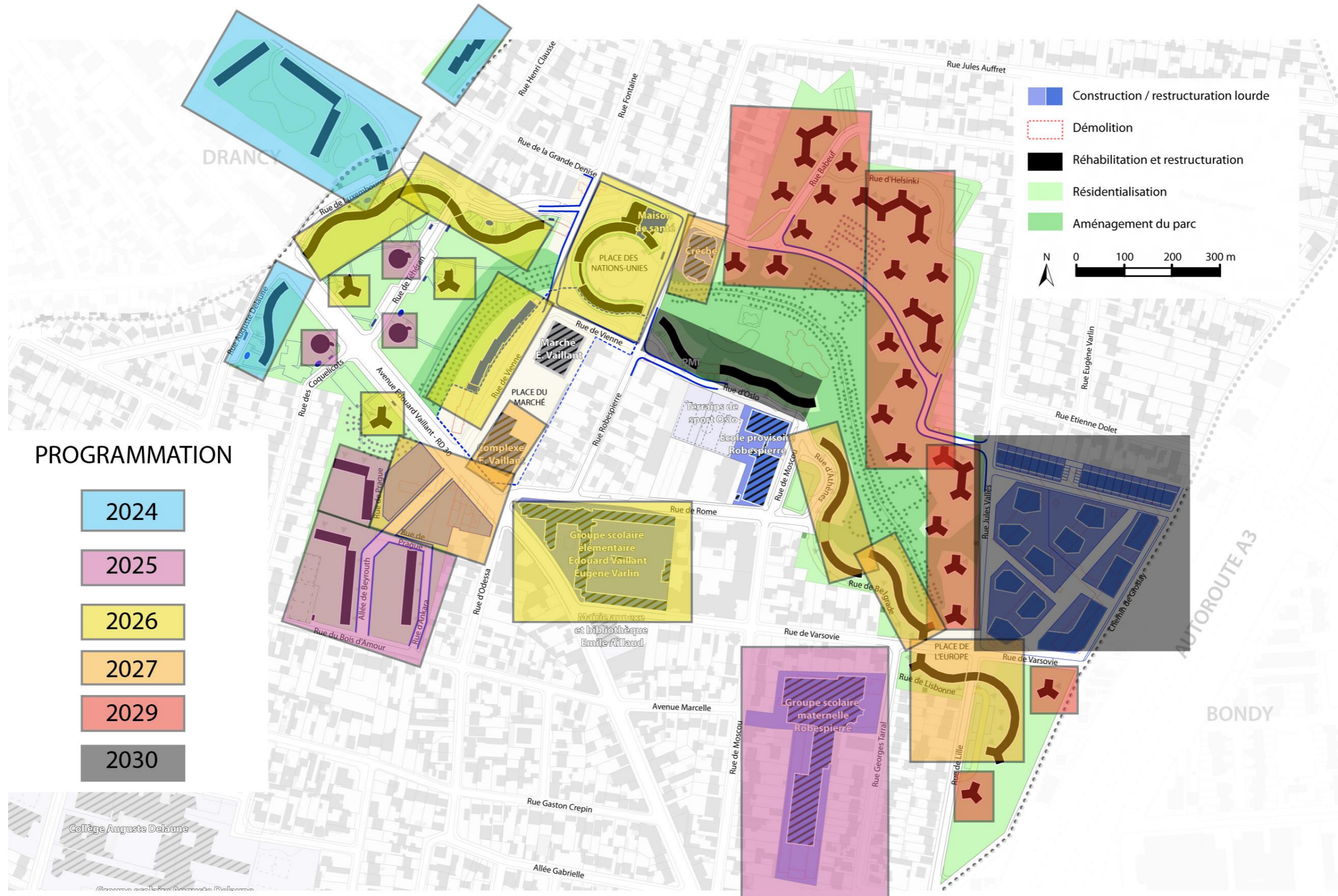


Programmation prévisionnelle sur le quartier Edouard Vaillant- Abreuvoir - Source : DHRU Est Ensemble



## 2.4. Temporalité

Le phasage du projet est déterminé par secteur et par type, en fonction de la nécessité de relogement pour les habitants :



Enchaînement prévu des opérations sur le quartier Edouard Vaillant- Source : Est Ensemble Juillet 2023







### b. Traitement paysager

Le projet met un point d'honneur à conforter le rôle de colonne vertébrale que joue le parc central dans le quartier. Il s'attache ainsi à le valoriser comme un élément singulier à l'échelle du quartier, aujourd'hui à la fois connectant et excluant (perte d'usages, régression des circulations douces...). En ce sens, le projet prévoit de réaménager cet espace pour en valoriser les atouts et y diversifier les usages, afin de lui donner une attractivité qui dépasse les limites du quartier de l'Abreuvoir, notamment à travers sa prolongation vers le pont de Bondy.

Les principaux partis-pris de sa revalorisation sont les suivants :

- **Respect de la trame originelle du parc habité** au cœur de la cité, avec la volonté d'en faire un noyau secondaire de biodiversité d'envergure intercommunale (parc d'un seul tenant sur plus de 2ha) ;
- **Pérennisation des arbres et structures végétales** remarquables faisant de la promenade du mail un fil conducteur du nouveau parc à prolonger jusqu'au canal de l'Ourcq ;
- **Enrichissement des usages** à travers l'installation d'équipements répondant aux attentes de différents publics (multigénérationnel, habitants, personnes de passage...), et pratiques (sportive, promenade, récréative, agriculture urbaine, repos, passage...);
- **Ouvertures et accroches au tissu urbain adjacent** pour un rayonnement du quartier (multiplication des portes et entrées sur le parc, continuité de la Grande Denise, maillage depuis et vers les rues adjacentes, traversées cyclables, limites de gestion invisibles pour préserver l'ouverture initiale et la notion de parc habité...)

Plus précisément, le projet adapte les aménagements et traitements paysagers prévus pour le parc aux usages et à la programmation retenue pour chacun des îlots.

Le projet prévoit par ailleurs de s'inscrire dans la continuité de décloisonnement, en maintenant autant que possible les espaces ouverts. Pour faciliter la gestion des espaces extérieurs, la limite entre espaces publics et privés sera marquée par un retrait du bâti, un changement de revêtement, un marquage minéral (ligne pavée, passe-pied...) ou en s'appuyant sur des massifs de strate basse.

Par ailleurs, dans l'objectif de conforter les ambiances de cité jardin sur l'ensemble du quartier, le projet prévoit de renforcer le traitement paysager des espaces publics existants (place du marché, place de l'Europe, rues structurantes), mais également des nouvelles voiries. La présence végétale y sera notamment renforcée, en lien avec le développement des modes doux, contribuant à renforcer la présence de nature au sein du quartier tout en créant de vraies continuités paysagères.



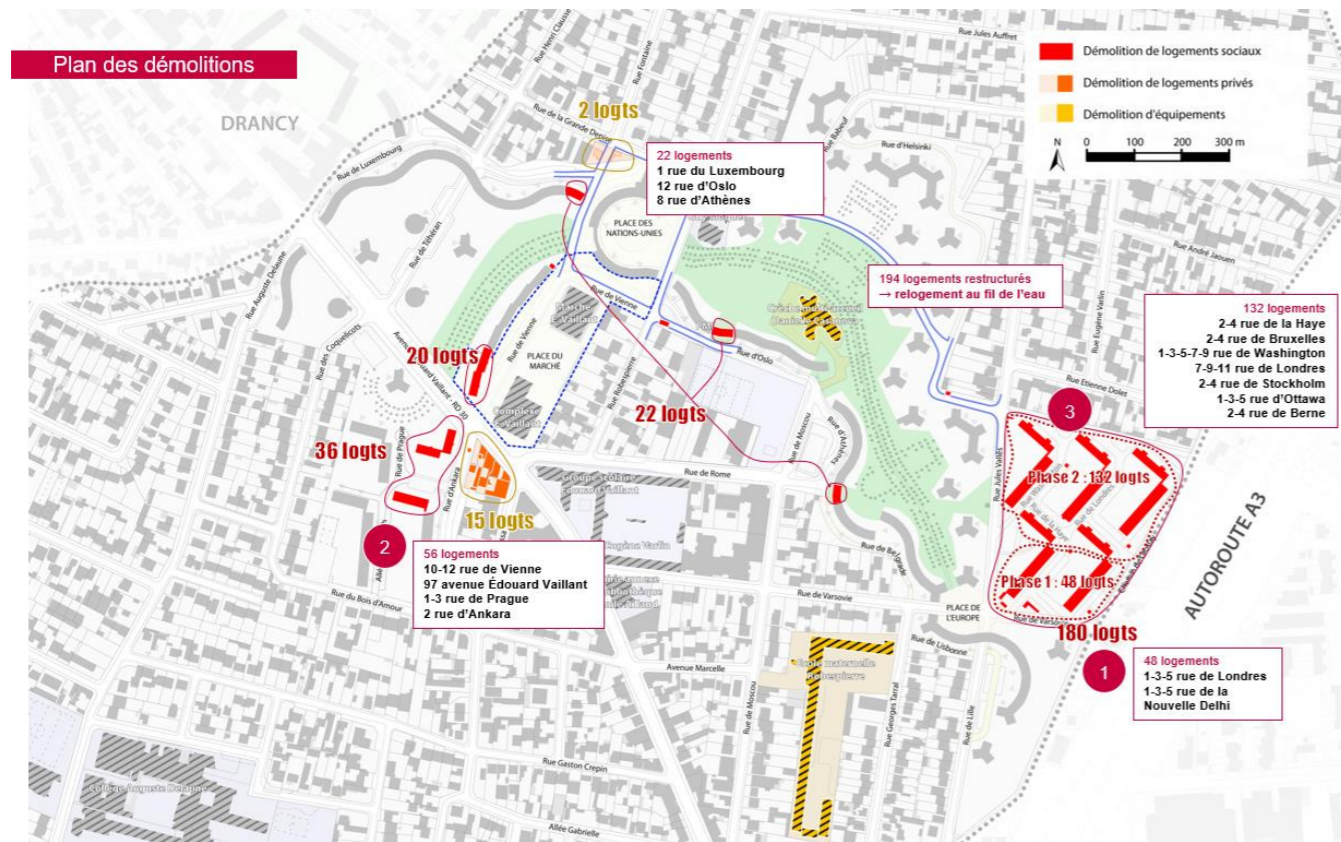
Un projet s'appuyant sur la revalorisation du parc central comme porteur d'unité sociale et paysagère au sein du quartier - Source : Atelier 2/3/4 – Fors – Citallios – Verdi



## 2.6. Travaux de démolition

Le plan ci-après illustre les démolitions prévues dans le cadre du projet ANRU. Au total, il est prévu la démolition :

- De 258 logements sociaux ;
- De 2 équipements ;
- De 8 parcelles privées.



Localisation des bâtiments démolis dans le cadre du projet – Source Est Ensemble 2023

## 2.7. Recyclage des terres

A ce stade, il n'a pas encore été estimé les mouvements de terrain engendrés par le projet d'aménagement. Le projet visera dans ses principes l'équilibre déblais / remblais. Les mouvements seront dans tous les cas limités étant donné la topographie relativement douce du site.



### 3. DESCRIPTION DE LA PHASE OPERATIONNELLE DU PROJET

#### 3.1. Utilisation des matériaux

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et de la Loi sur la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte, plusieurs engagements concernant directement les déchets du BTP ont été retenus :

- L'obligation de réaliser un diagnostic déchets pour les chantiers BTP supérieurs à 1 000 m<sup>2</sup> ;
- L'objectif de 70% de valorisation matière des déchets du BTP (construction et démolition) d'ici 2020 (directive cadre européenne du 19 novembre 2008) ;
- L'obligation imposée aux distributeurs de matériaux à destination des professionnels disposant de plus de 400 m<sup>2</sup> d'espace de vente de reprendre sur site ou à proximité les déchets issus des mêmes types de matériaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La typologie précise des matériaux de construction et de traitement des espaces publics n'est à ce stade pas définie. La part de biosourcé par exemple, n'est pas encore déterminée, elle le sera une fois l'aménageur désigné.

#### 3.2. Utilisation d'énergie

Actuellement, le secteur est desservi par les réseaux d'électricité et par le réseau de gaz.

Les bâtiments prévus à la construction viseront un niveau de performance au minimum fixé par la réglementation environnementale 2020 entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Une diversification de l'approvisionnement est recherchée avec le raccordement de l'ensemble du projet au réseau de chaleur alimenté par la géothermie.

Etant donné les calculs réalisés dans l'étude de potentiels en énergie renouvelable à partir de la programmation future, ce sont près de 9,38 GWh supplémentaires qui seront consommés après projet.

### 4. ESTIMATION DES TYPES ET DES QUANTITES DE RESIDUS ET D'EMISSIONS ATTENDUS

#### 4.1. Pollution de l'air

Les émissions de polluants dans l'air peuvent être segmentées selon la temporalité (phase chantier et phase fonctionnement) et selon que les émissions affectent l'air extérieur ou intérieur.

##### Phase chantier

En phase chantier, les travaux de gros œuvre seront principalement constitués par :

- Les travaux de démolitions ;
- Les terrassements généraux : décapage des zones à déblayer ;
- Les travaux de voiries et réseaux divers.

Les émissions considérées pendant ce chantier seront :

- Les poussières de terrassement, dues à la fragmentation des particules du sol et du sous-sol ;
- Les hydrocarbures ;
- Le dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> ;
- Le monoxyde de carbone CO.

Pour autant, l'émission de gaz d'échappement issue des engins de chantier sera limitée, du fait du respect des véhicules des normes d'émissions en vigueur. Par ailleurs, le projet se conformera à une charte chantier propre, ce qui permettra de maîtriser les pollutions pour les usagers du site. La communication à destination des riverains du chantier et un interlocuteur déterminé devront être précisés au démarrage des opérations de construction.

##### Phase fonctionnement

###### Air extérieur

Bien que situé à proximité d'axes routiers fréquentés (départementale et autoroute notamment), le projet ne se trouve pas dans une zone où la qualité de l'air est fortement dégradée. La qualité de l'air reste d'ailleurs inférieure aux objectifs de qualité. Le projet prévoit tout de même d'adapter la conception des îlots proches de l'autoroute pour limiter l'exposition des futurs habitants.

###### Air intérieur

L'air intérieur des locaux est en permanence renouvelé par l'apport d'air neuf dans les locaux et les logements. Les sources de pollutions de l'air intérieur sont principalement liées aux matériaux de construction (produits de construction, colles, bois, peintures et vernis, etc.)

#### 4.2. Nuisances sonores

Le bruit est un phénomène complexe à appréhender : la sensibilité au bruit varie en effet selon un grand nombre de facteurs liés aux bruits eux-mêmes (intensité, fréquence, durée, etc.), mais aussi aux conditions d'exposition (distance, hauteur, forme, de l'espace, autres bruits ambiants, etc.) et à la personne qui les entend (sensibilité personnelle, état de fatigue, etc.).

Le projet pourra engendrer des résidus de nuisances sonores en phase chantier et en phase de fonctionnement.

##### Phase chantier

En phase chantier, le projet pourra principalement engendrer des nuisances en provenance :

- Des engins de constructions ;
- De la logistique de chantier ;
- Des circulations sur le chantier.

Toutefois, les nuisances sonores liées au chantier seront limitées dans le cadre des prescriptions et inscrites dans la charte chantier propre appliquée. Un suivi régulier sera effectué afin de vérifier que les préconisations prescrites dans cette charte sont bien adaptées.

##### Phase fonctionnement

Pendant la phase de fonctionnement, des nuisances sonores pourront être relevés en lien avec :

- Les circulations automobiles quotidiennes liées aux habitants, employés et usagers sur le secteur ;
- Les circulations de poids lourds en lien avec les activités développées sur le site et à proximité ;
- Les circulations automobiles en lien avec la clientèle des commerces et équipements.



### 4.3. Lumière

Actuellement, le secteur est déjà urbanisé, entraînant donc une pollution lumineuse. Dans le cadre du projet, un travail sera réalisé sur le choix de l'éclairage afin d'en limiter les nuisances.

### 4.4. Production de déchets

En phase chantier, le projet prévoit la démolition des bâtiments préexistants entraînant une production importante de déchets de chantier qui seront également à collecter et traiter. En effet, le projet prévoit les démolitions suivantes, pour un volume de près de 113 000 tonnes de matériaux :

- Démolition par Seine-Saint-Denis habitat des bâtiments en équerre du secteur Londres-Washington (180 logements sociaux) en 2 phases (phase 1 Equerre sud 48 logts – phase 2 Equerre nord 132 logts) ;
- Démolition partielle de la barre de Vienne (démolition de 2 cages d'escaliers soit 20 logements sociaux et déclassement de 8 logements en RDC), et de 3 cages d'escaliers du Serpentin (22 logements sociaux 1 Luxembourg, 12 rue d'Oslo, 8 rue d'Athènes) par Seine-Saint-Denis habitat ;
- Démolition de 3 bâtiments du secteur Beyrouth « équerre Ouest Prague-Ankara » (36 logements sociaux)
- Deux équipements publics : crèche Danielle Casanova et l'école Robespierre.

En phase exploitation, les logements, commerces, et équipements dans le cadre du projet sont de nouveaux usages qui vont générer des déchets, qu'il sera nécessaire de collecter et traiter. Ainsi, ce sont près de 25,5 tonnes de déchets en plus qui seront produits après projet.



### III. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT





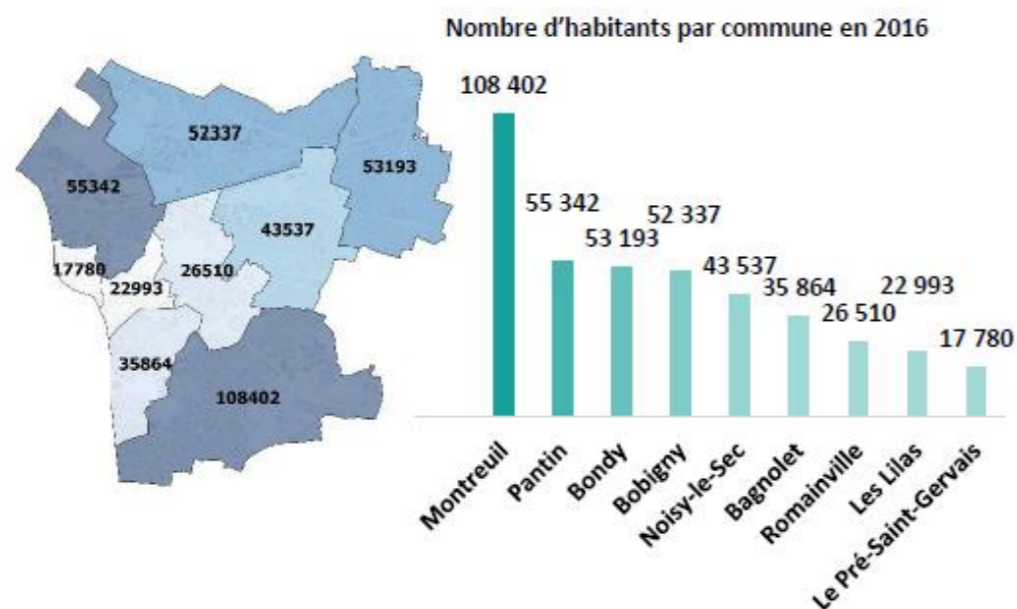
## 1. UN CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE FRAGILE

Sources : INSEE, PLUi d'Est Ensemble et étude urbaine Edouard Vaillant - Abreuvoir

### 1.1. Une population jeune et en croissance

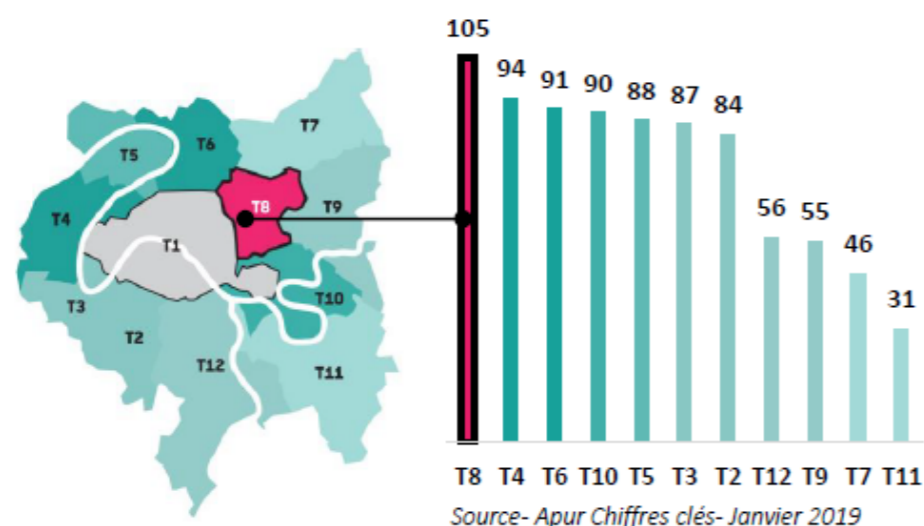
#### a. Un territoire avec une forte croissance démographique

Bobigny s'inscrit dans le territoire d'Est Ensemble, qui compte environ 413 000 habitants. Ce territoire connaît une **forte dynamique démographique**, avec une croissance de sa population de +14,2% entre 1999 et 2015. Au sein du territoire, Montreuil est de loin la commune la plus peuplée. Bobigny vient en quatrième position et compte environ autant d'habitants que Pantin et Bondy.



Graphique du nombre d'habitants par commune de l'EPT Est Ensemble en 2016- Source : Diagnostic du PLUi Est Ensemble

Par ailleurs, après la ville de Paris, l'EPT Est Ensemble est le territoire le plus densément peuplé de la Métropole du Grand Paris avec 105 habitants/hectare. La densité moyenne de la métropole est de 86,2 habitants/hectare.



Graphique de la densité des EPT de la Métropole du Grand Paris en 2019 - Source : Diagnostic du PLUi Est Ensemble

A l'échelle communale, le nombre d'habitants est en augmentation quasi constante depuis 1968 : +1,3% par an entre 1968 et 1975, +0,6% par an entre 1982 et 1990, +1,1% par an entre 1999 et 2007 et +2% par an entre 2012 et 2017. La commune passe ainsi de 39 453 habitants en 1968 à 53 640 habitants en 2017. **La cité de l'Abreuvoir compte environ 3 800 habitants.**

|  | 1968(*) | 1975(*) | 1982    | 1990    | 1999    | 2007    | 2012    | 2017    |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Population                             | 39 453  | 43 125  | 42 723  | 44 659  | 44 079  | 48 196  | 48 496  | 53 640  |
| Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> ) | 5 827,6 | 6 370,0 | 6 310,6 | 6 596,6 | 6 510,9 | 7 119,1 | 7 163,4 | 7 923,2 |

Evolution du nombre d'habitants à Bobigny depuis 1968. Source : INSEE

#### b. Une population relativement jeune

En 2017, **la ville de Bobigny compte près de 53 640 personnes**. La répartition de la population de Bobigny par grandes tranches d'âges montre une population plus jeune que la moyenne nationale (INSEE 2017) : avec une part des moins de 29 ans (45,3%) bien plus importante qu'à l'échelle nationale (36%), et une part des plus de 60 ans (15%) largement inférieure à celle nationale (25,2%). Le vieillissement de la population d'Est Ensemble est tout de même plus marqué qu'à l'échelle métropolitaine : +17% de 60-74 ans contre +12,3% à l'échelle de la métropole entre 2009 et 2014.

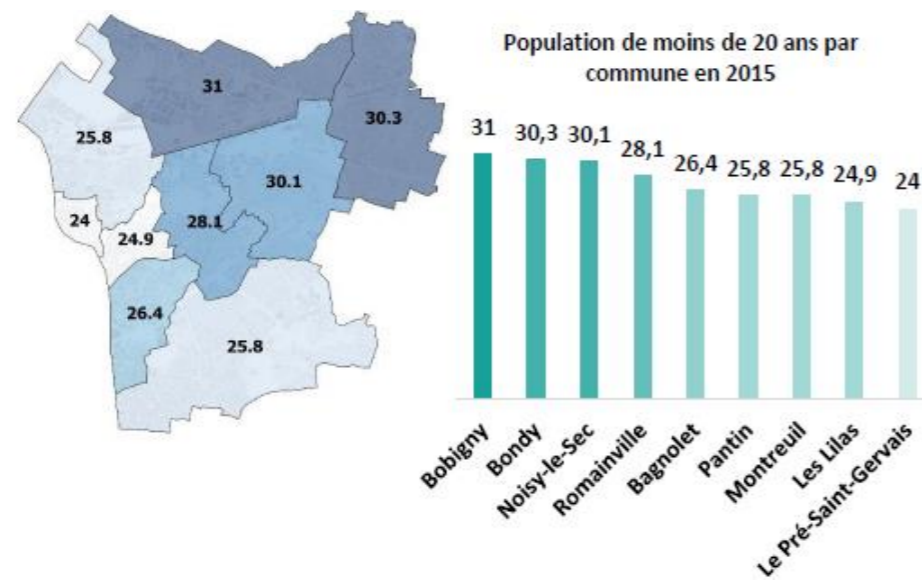
|                 | 2007          | %            | 2012          | %            | 2017          | %            |
|-----------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| <b>Ensemble</b> | <b>48 196</b> | <b>100,0</b> | <b>48 496</b> | <b>100,0</b> | <b>53 640</b> | <b>100,0</b> |
| 0 à 14 ans      | 11 768        | 24,4         | 11 421        | 23,5         | 13 516        | 25,2         |
| 15 à 29 ans     | 11 037        | 22,9         | 10 833        | 22,3         | 10 758        | 20,1         |
| 30 à 44 ans     | 10 785        | 22,4         | 10 284        | 21,2         | 11 781        | 22,0         |
| 45 à 59 ans     | 8 826         | 18,3         | 8 869         | 18,3         | 9 584         | 17,9         |
| 60 à 74 ans     | 4 074         | 8,5          | 4 955         | 10,2         | 5 820         | 10,9         |
| 75 ans ou plus  | 1 705         | 3,5          | 2 134         | 4,4          | 2 181         | 4,1          |

Population à Bobigny par grandes tranches d'âges. Source : INSEE

En 2015, Bobigny était la commune qui comptait la forte proportion de jeunes de l'EPT Est Ensemble, avec une part de 31% de la population de moins de 20 ans, tandis qu'à l'échelle de l'EPT, la moyenne est de 27,5%. La proportion est encore plus importante à l'échelle de la cité de l'Abreuvoir, puisque 49% de la population a moins de 30 ans, contre 46% à l'échelle de la commune. D'après l'enquête Occupation du parc social (OPS) de 2016, la



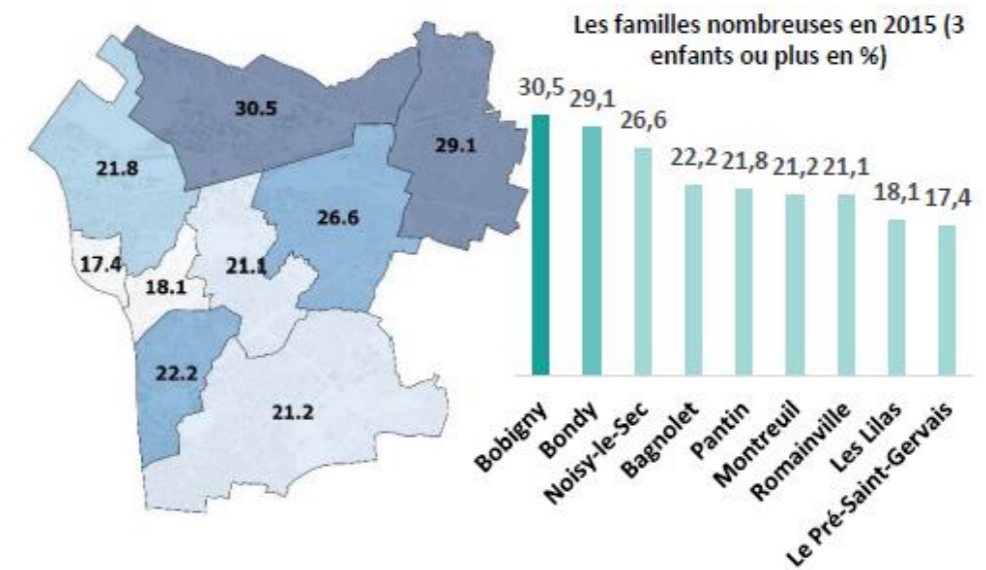
répartition des occupants selon leur âge est plutôt équilibrée entre les différents secteurs de la cité. Les moins de 20 ans représentent près de 30% du total des habitants.



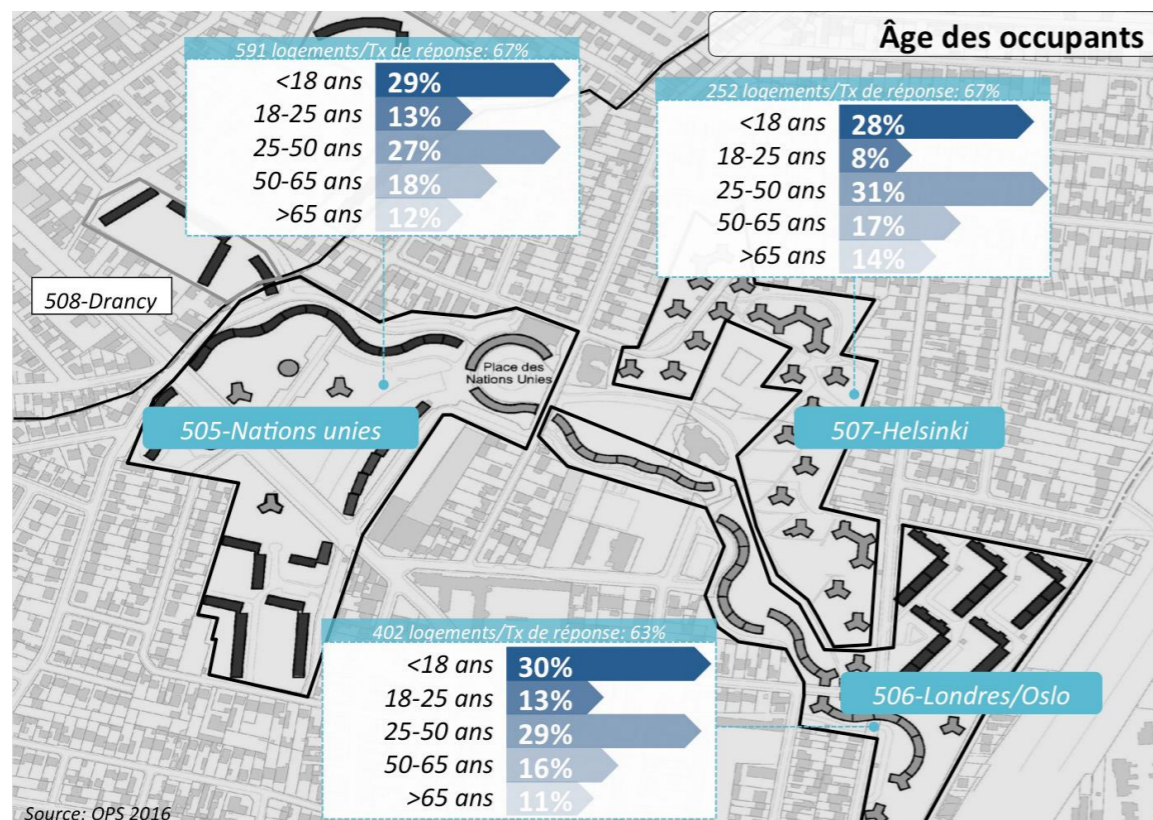
Part des moins de 20 ans dans la population par commune de l'EPT Est Ensemble – Source : Diagnostic du PLUi Est Ensemble

familles nombreuses (3 enfants ou plus) de l'EPT Est Ensemble avec 30,5% des ménages en 2015. Par ailleurs, en 2015, 31,3% des ménages de Bobigny étaient des familles monoparentales.

D'après une enquête Occupation du parc social (OPS) de 2016, tous les secteurs de la cité sont composés majoritairement de couples avec enfants. De nombreux ménages isolés sont présents, notamment dans le secteur Helsinki.

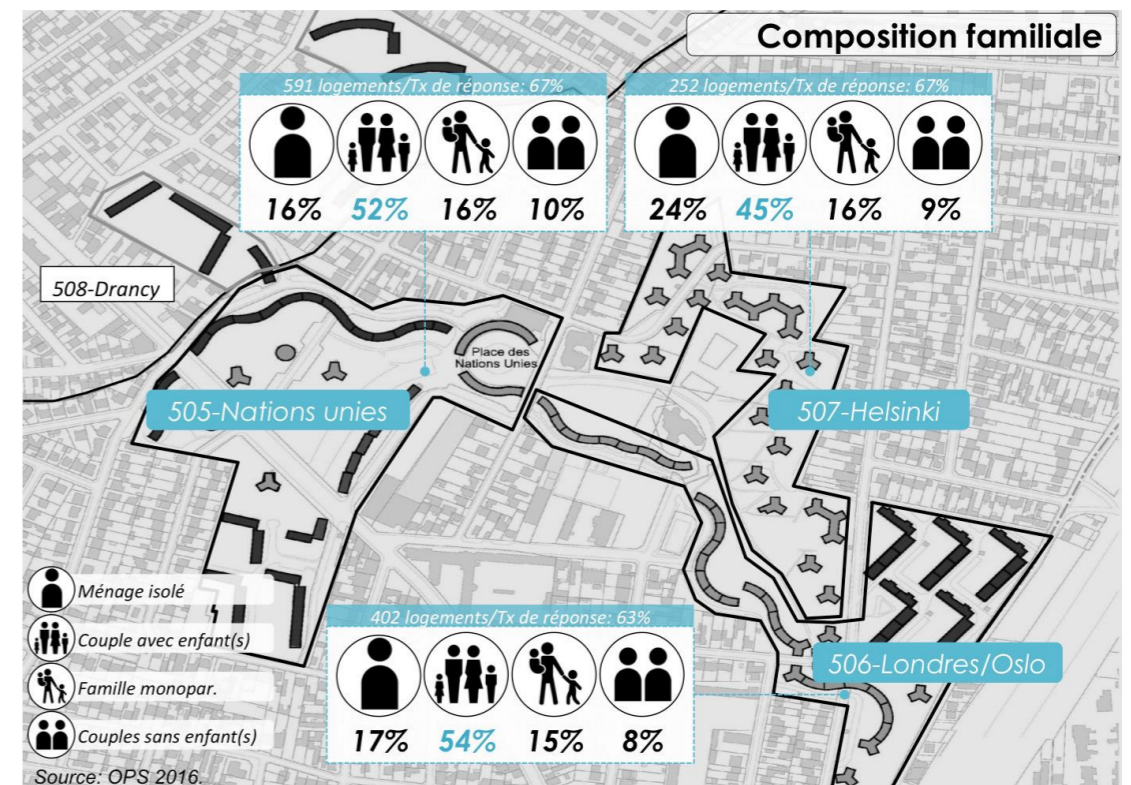


Part des familles nombreuses par commune à l'échelle de l'EPT Est Ensemble – Source : Diagnostic du PLUi Est Ensemble



Âge des occupants des logements du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir - Source : Etude projet urbain du quartier Edouard Vaillant Abreuvoir, 2016

En 2017, une grande majorité des ménages sont des ménages avec famille (69,6% de l'ensemble des ménages, INSEE 2017), couple avec ou sans enfant et famille monoparentale. La part de la population vivant seule représente 26,1%, part bien inférieure à celle à l'échelle française (35,8%). Bobigny compte par ailleurs le plus fort taux de



Composition familiale des ménages du quartier Edouard Vaillant en 2016 – Abreuvoir – Source : Etude projet urbain du quartier Edouard Vaillant Abreuvoir, 2016

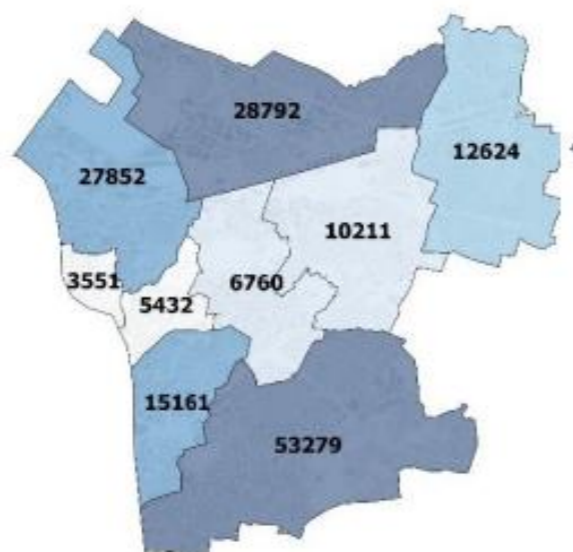


## 1.2. De fortes fragilités sociales et économiques

### a. Un territoire qui concentre une pauvreté importante

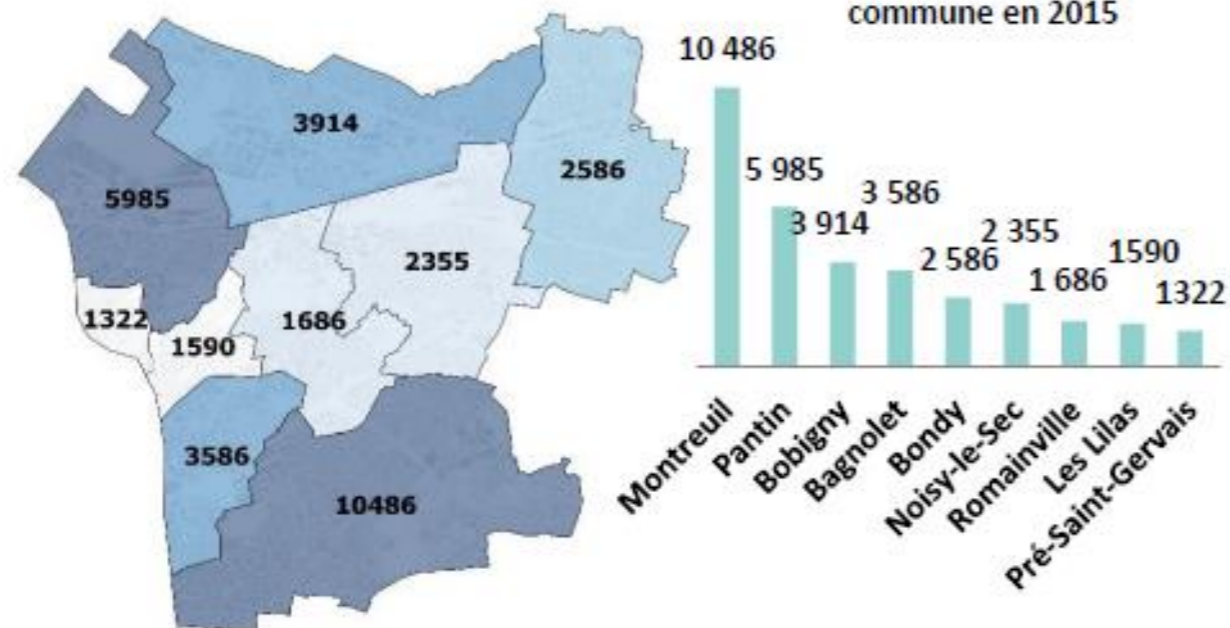
Le territoire d'Est Ensemble bénéficie d'une situation privilégiée au cœur de la Métropole du Grand Paris, ce qui participe à son attractivité. En plus d'un tissu économique composé de nombreuses TPE et PME, plusieurs grandes entreprises sont implantées sur le territoire. En 2014, Est Ensemble comptait 160 572 emplois. La commune de Bobigny compte 28 792 emplois pour 3 914 entreprises, ce qui la place en deuxième position derrière Montreuil au sein de l'EPT.

Nombre d'emplois par commune



Nombre d'emplois par commune à l'échelle de l'EPT Est Ensemble – Source : Diagnostic du PLUi Est Ensemble

Nombre d'entreprises par commune en 2015



Nombre d'entreprises par commune de l'EPT Est Ensemble en 2015 – Source : Diagnostic du PLUi Est Ensemble

Concernant la répartition de la population par type d'activités, 51,6% de la population de Bobigny entre 15 et 64 ans avait le statut d'actifs avec un emploi en 2017. Par ailleurs, 15,1% étaient chômeurs (contre 10,3% en France), 12,2% étaient élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés (contre 10,6% en France), 3,3% étaient retraités (contre 6,7% en France), et 17,8% étaient inactifs (contre 8,7% en France). La commune compte donc plus de chômeurs, d'élèves ou équivalent et d'inactifs qu'à l'échelle nationale, tandis qu'elle compte moins de retraités.

En 2014, Bobigny disposait du plus fort taux de chômage de l'EPT Est Ensemble avec 16% chez les 15-64 ans. Ce taux de chômage relativement important est de plus en hausse depuis 2007 à l'échelle communale (22,7% en 2017 contre 18,6% en 2007).

Enfin, Bobigny compte une majorité d'employés (22,3%) et d'ouvriers (16,2%).

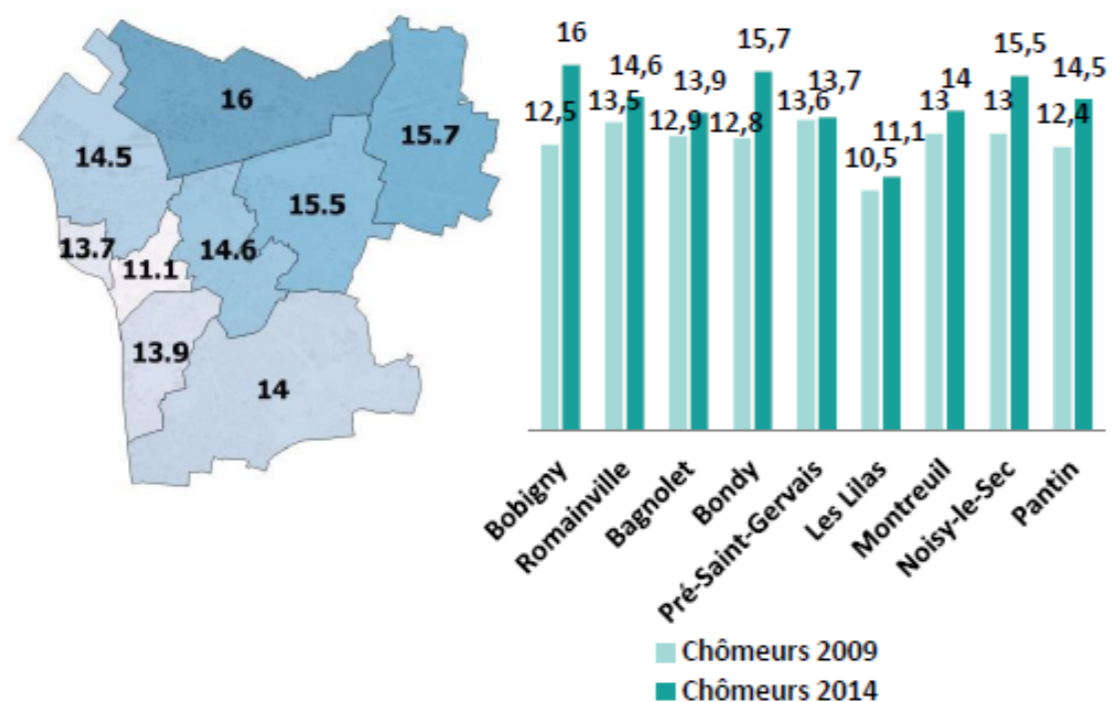
|  | 2007          | 2012          | 2017          |
|--|---------------|---------------|---------------|
| <b>Ensemble</b>                                    | <b>32 295</b> | <b>32 261</b> | <b>34 751</b> |
| <b>Actifs en %</b>                                 | <b>68,6</b>   | <b>68,4</b>   | <b>66,7</b>   |
| Actifs ayant un emploi en %                        | 55,8          | 53,6          | 51,6          |
| Chômeurs en %                                      | 12,8          | 14,8          | 15,1          |
| <b>Inactifs en %</b>                               | <b>31,4</b>   | <b>31,6</b>   | <b>33,3</b>   |
| Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en % | 13,3          | 12,0          | 12,2          |
| Retraités ou préretraités en %                     | 4,4           | 4,9           | 3,3           |
| Autres inactifs en %                               | 13,7          | 14,8          | 17,8          |

Population de 15 à 64 ans par type d'activité. Source : INSEE



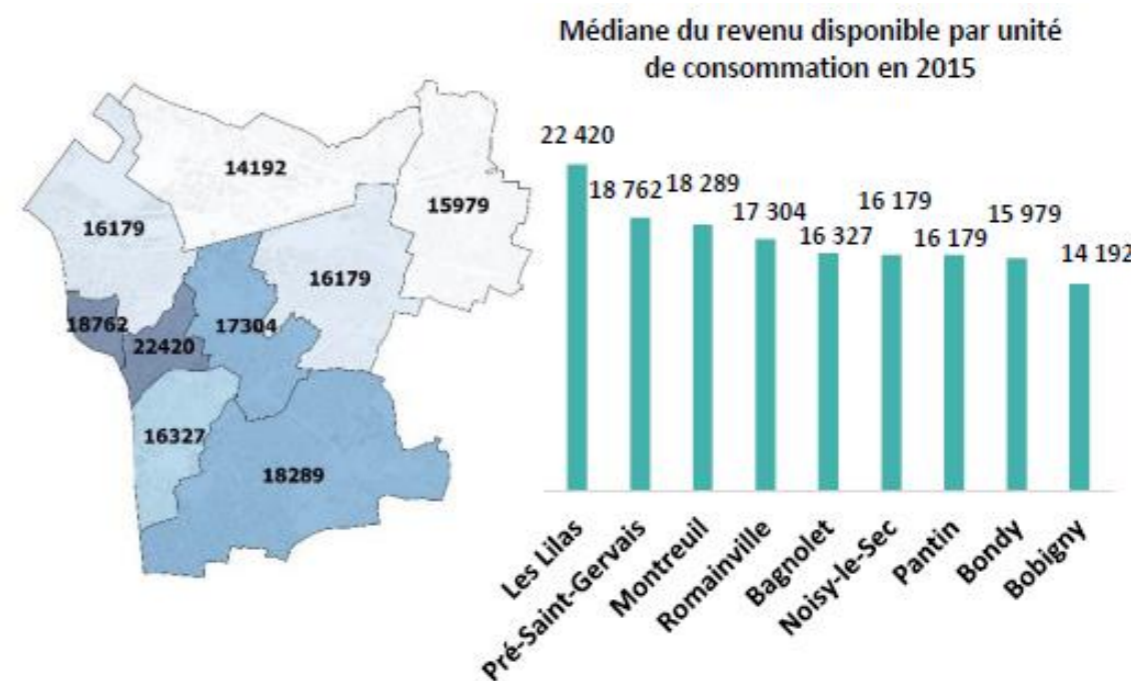
|   | 2007          | %            | 2012          | %            | 2017          | %            |
|---|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| <b>Ensemble</b>                                   | <b>36 441</b> | <b>100,0</b> | <b>37 089</b> | <b>100,0</b> | <b>40 127</b> | <b>100,0</b> |
| Agriculteurs exploitants                          | 0             | 0,0          | 5             | 0,0          | 1             | 0,0          |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise         | 988           | 2,7          | 871           | 2,3          | 961           | 2,4          |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 1 209         | 3,3          | 1 703         | 4,6          | 1 745         | 4,3          |
| Professions intermédiaires                        | 3 851         | 10,6         | 3 827         | 10,3         | 4 146         | 10,3         |
| Employés  | 9 186         | 25,2         | 8 583         | 23,1         | 8 965         | 22,3         |
| Ouvriers  | 6 449         | 17,7         | 6 302         | 17,0         | 6 506         | 16,2         |
| Retraités   | 5 193         | 14,3         | 5 956         | 16,1         | 5 509         | 13,7         |
| Autres personnes sans activité professionnelle    | 9 564         | 26,2         | 9 843         | 26,5         | 12 294        | 30,6         |

Population de Bobigny de 15 ans ou plus selon la catégorie socio-professionnelle. Source : INSEE

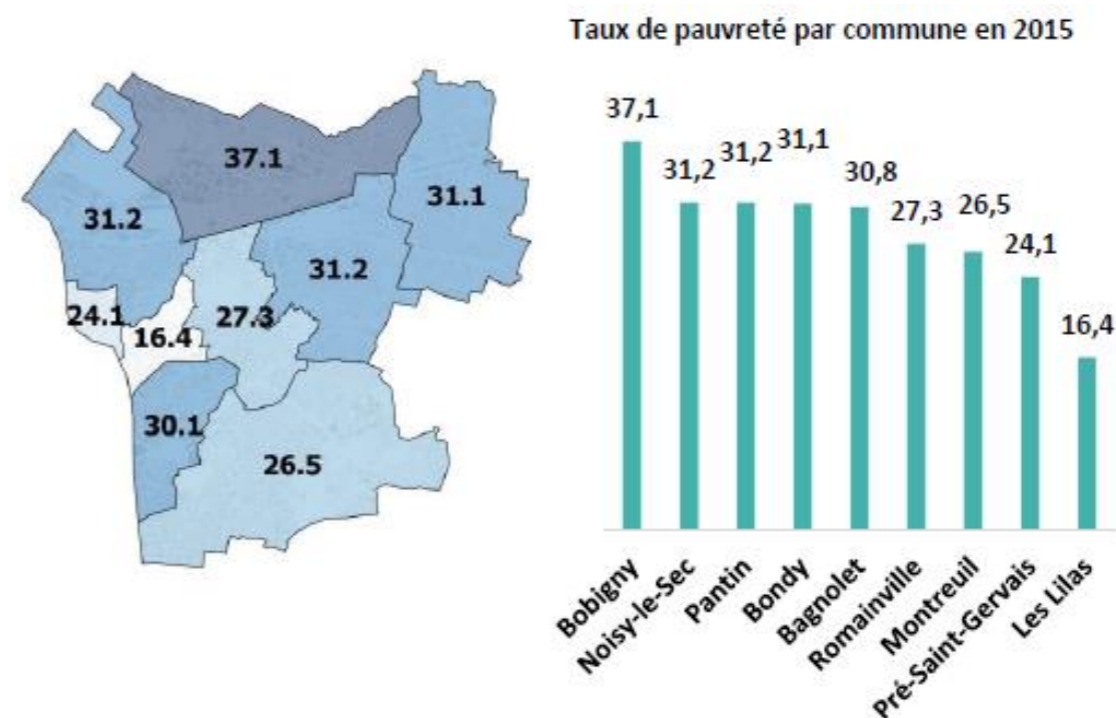


Pourcentage de chômeurs chez les 15-64 ans par commune à l'échelle de l'EPT Est Ensemble en 2009 et 2014 – Source : Diagnostic du PLUi Est Ensemble

Par ailleurs, Bobigny est la commune qui compte le **revenu médian le plus faible** d'Est Ensemble avec 14 192 euros. C'est également la commune qui compte la part de ménages non imposables le plus élevé de l'EPT en 2015 avec 62,9% des ménages. **Bobigny compte ainsi de loin le taux de pauvreté le plus élevé d'Est Ensemble avec une part de 37,1%** (> 14,1% à l'échelle nationale).



Médiane du revenu disponible par unité de consommation par commune à l'échelle de l'EPT Est Ensemble en 2015 – Source : Diagnostic du PLUi Est Ensemble



Taux de pauvreté par commune à l'échelle de l'EPT Est Ensemble en 2015 – Source : Diagnostic du PLUi Est Ensemble

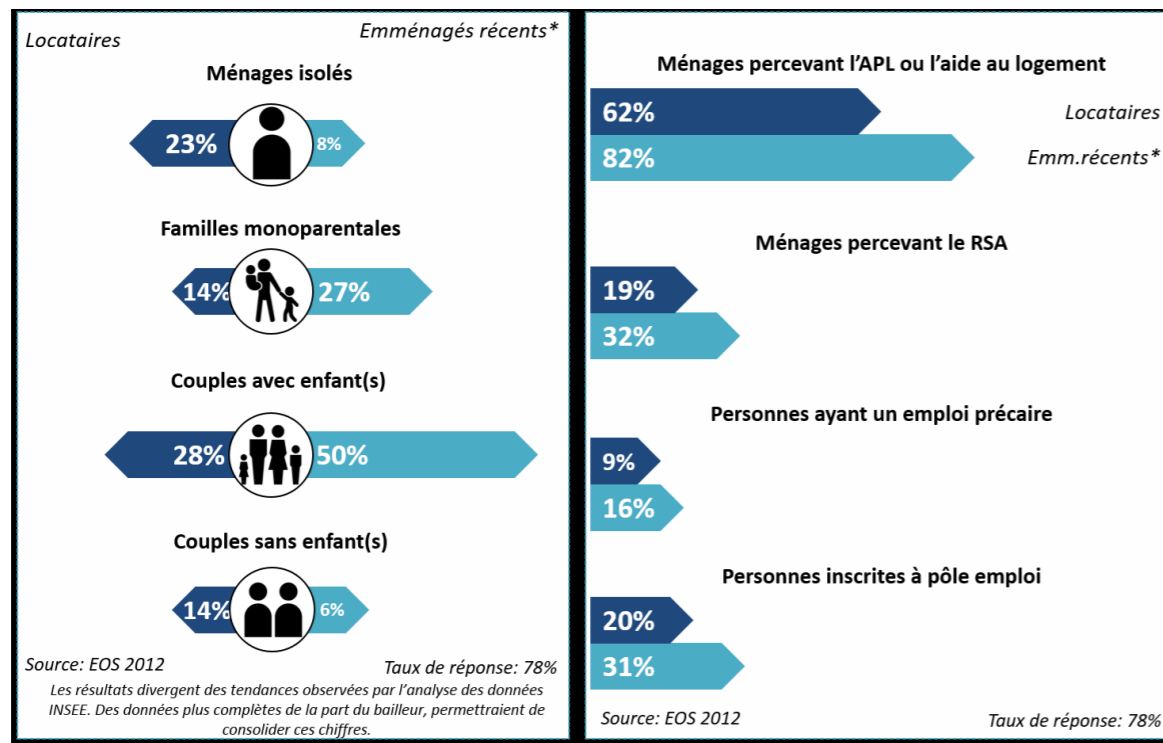
**b. Une population sur le site de projet dans une situation plus précaire encore**

La **population de l'Abreuvoir est plus éloignée de l'emploi** que la population de Bobigny en général, le taux d'activité y est de 58% contre 68% pour Bobigny. Par ailleurs, en 2010, le revenu fiscal médian par unité de consommation était inférieur de 3 000 euros entre la moyenne des habitants de la cité de l'Abreuvoir et la



moyenne communale. Les **écarts de taux de pauvreté sont très importants** entre les habitants de la cité de l'Abreuvor (IRIS 3 et 4) et ceux d'autres quartiers de Bobigny. Les taux de pauvreté des IRIS 3 et 4 sont respectivement de 51% et 49%. A l'inverse, les taux de pauvreté des IRIS 2 et 5 sont respectivement de 30% et 31%. En 2017, en France métropolitaine, 8,9 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire, le taux de pauvreté s'élève ainsi à 14,1% de la population métropolitaine. Ce seuil s'établit en 2017 à 1 041 euros par mois. Le quartier Edouard Vaillant – Abreuvor constitue donc un quartier accueillant des ménages très fragile socialement et économiquement.

Compte tenu de ses loyers particulièrement abordables à l'échelle de la Seine-Saint-Denis, le quartier Edouard Vaillant Abreuvor tend à accueillir des populations en situation précaire. Le profil des ménages tend ainsi vers des ménages de couples avec enfant(s) ou de familles monoparentales, percevant des APL ou une aide au logement et souvent percevant le RSA ou comprenant des personnes inscrites à pôle emploi. A l'échelle du quartier, ce sont seulement près de 52% des ménages qui présente au moins 1 actif ayant un emploi.



Caractéristiques des ménages habitant le quartier Edouard Vaillant – Source : Etude projet urbain du quartier Edouard Vaillant Abreuvor



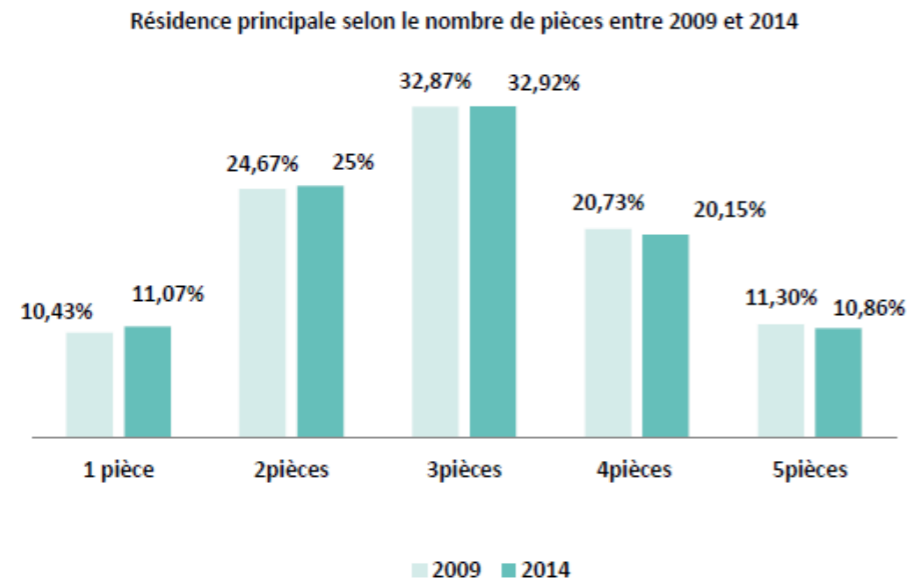
Carte des IRIS de l'Abreuvor et des quartiers environnants. Source : Etude projet urbain du quartier Edouard Vaillant Abreuvor



### 1.3. Un besoin de rénovation pour un parc de logements délaissé et inadapté

#### a. Un territoire marqué par une part très importante de logements sociaux et inadaptés

A l'échelle d'Est Ensemble, en 2014, les T2 et T3 représentaient 58% du parc de logements total. En 2014 dans l'EPT Est Ensemble, la majorité des résidences principales étaient des T2 et T3.



Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces entre 2009 et 2014 à l'échelle de l'EPT Est Ensemble – Source : Diagnostic du PLUi Est Ensemble

La commune de Bobigny compte 20 184 logements en 2017, dont 94,4% de résidences principales, 0,6% de résidences secondaires et 5% de logements vacants. En 2017, la typologie des résidences principales était semblable à celle de l'EPT Est Ensemble en 2014, comme le détaille le tableau ci-dessous. La commune comporte ainsi une grande majorité de logements de 3 et 4 pièces (59,1%), avec pour conséquence un nombre moyen de pièce par résidence principale de 3,1. Ce nombre de pièces par logement correspond au nombre de personne par ménage, d'environ 2,8 personnes.

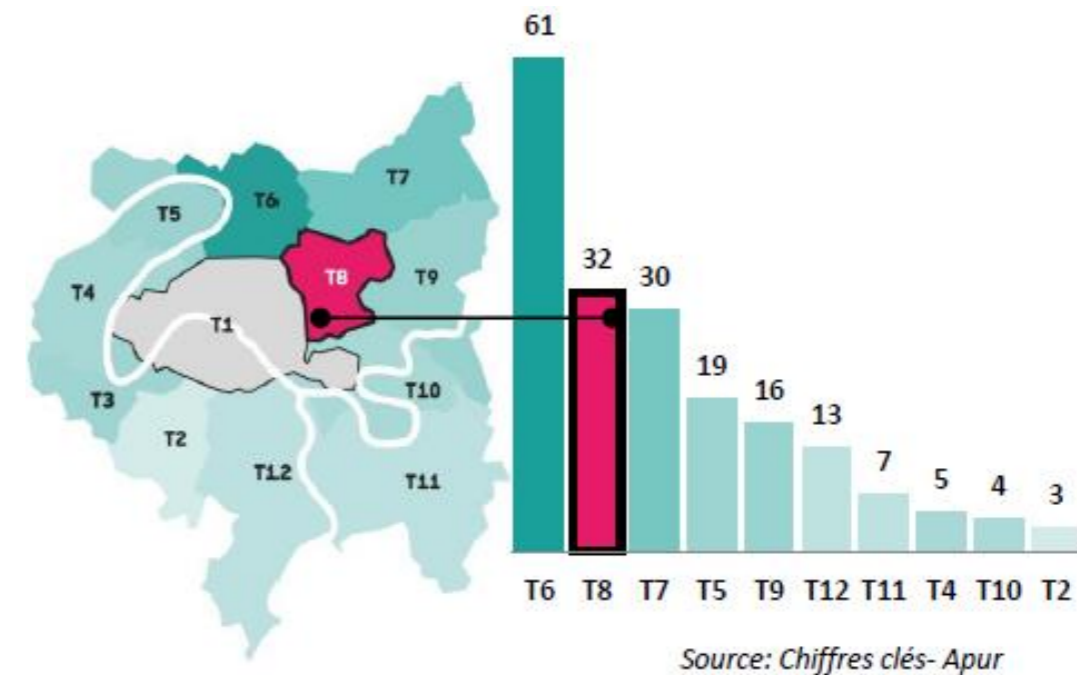
|                  | 2007          | %            | 2012          | %            | 2017          | %            |
|------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| <b>Ensemble</b>  | <b>16 369</b> | <b>100,0</b> | <b>16 942</b> | <b>100,0</b> | <b>19 052</b> | <b>100,0</b> |
| 1 pièce          | 668           | 4,1          | 1 166         | 6,9          | 2 079         | 10,9         |
| 2 pièces         | 2 767         | 16,9         | 3 377         | 19,9         | 3 615         | 19,0         |
| 3 pièces         | 6 084         | 37,2         | 6 023         | 35,6         | 6 963         | 36,5         |
| 4 pièces         | 4 710         | 28,8         | 4 173         | 24,6         | 4 365         | 22,9         |
| 5 pièces ou plus | 2 140         | 13,1         | 2 202         | 13,0         | 2 030         | 10,7         |

Résidences principales selon le nombre de pièces – Source : INSEE 2017

|  | 2007       | 2012       | 2017       |
|--|------------|------------|------------|
| <b>Ensemble des résidences principales</b> | <b>3,4</b> | <b>3,2</b> | <b>3,1</b> |
| Maison                                     | 4,1        | 4,0        | 4,0        |
| Appartement                                | 3,2        | 3,1        | 2,9        |

Nombre moyen de pièces des résidences principales – Source : INSEE 2017

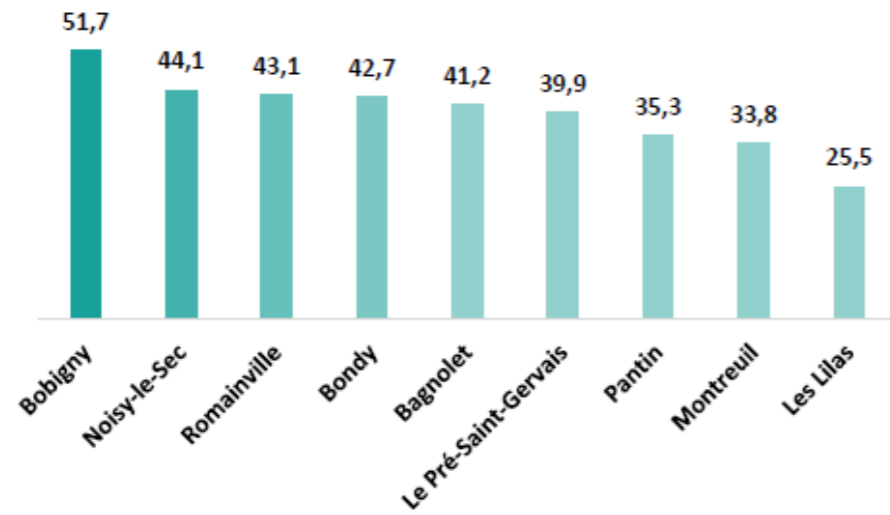
Au sein d'Est Ensemble, 32% des ménages vivent dans un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV). Est Ensemble constitue ainsi le second EPT à accueillir une grande part de sa population en Quartier Prioritaire de la Ville à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. En France métropolitaine, ce sont près de 4,8 millions de personnes qui vivent dans les 1 300 quartiers de la politique de la ville.



Part des ménages vivant en quartier prioritaire de la ville par commune à l'échelle de l'EPT Est Ensemble en 2015 – Source : Diagnostic du PLUi Est Ensemble

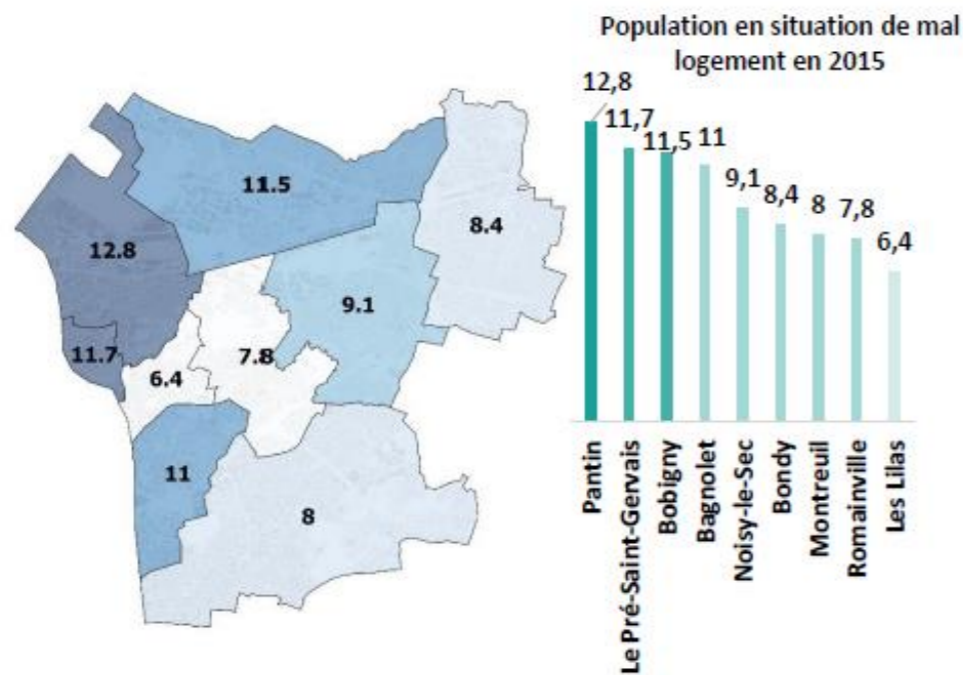
En 2015, Bobigny comptait 51,7% de logements sociaux, ce qui est le plus haut taux de l'EPT et qui est bien supérieur à la moyenne à l'échelle nationale (14,8% en 2017) mais également au-dessus des exigences réglementaires (25%). La commune accueille de ce fait une population majoritairement fragile.





Taux de logements sociaux par commune à l'échelle de l'EPT Est Ensemble en 2015 – Source : Diagnostic du PLUi Est Ensemble

Par ailleurs, 11,5% de la population de Bobigny était en situation de mal logement en 2015, c'est-à-dire des logements présentant des conditions insatisfaisantes (précarité, insalubrité, manque de confort). Une mauvaise qualité de l'habitat, une faible superficie et le fait de ne pas avoir de logement à soi en sont les trois formes principales du mal-logement.

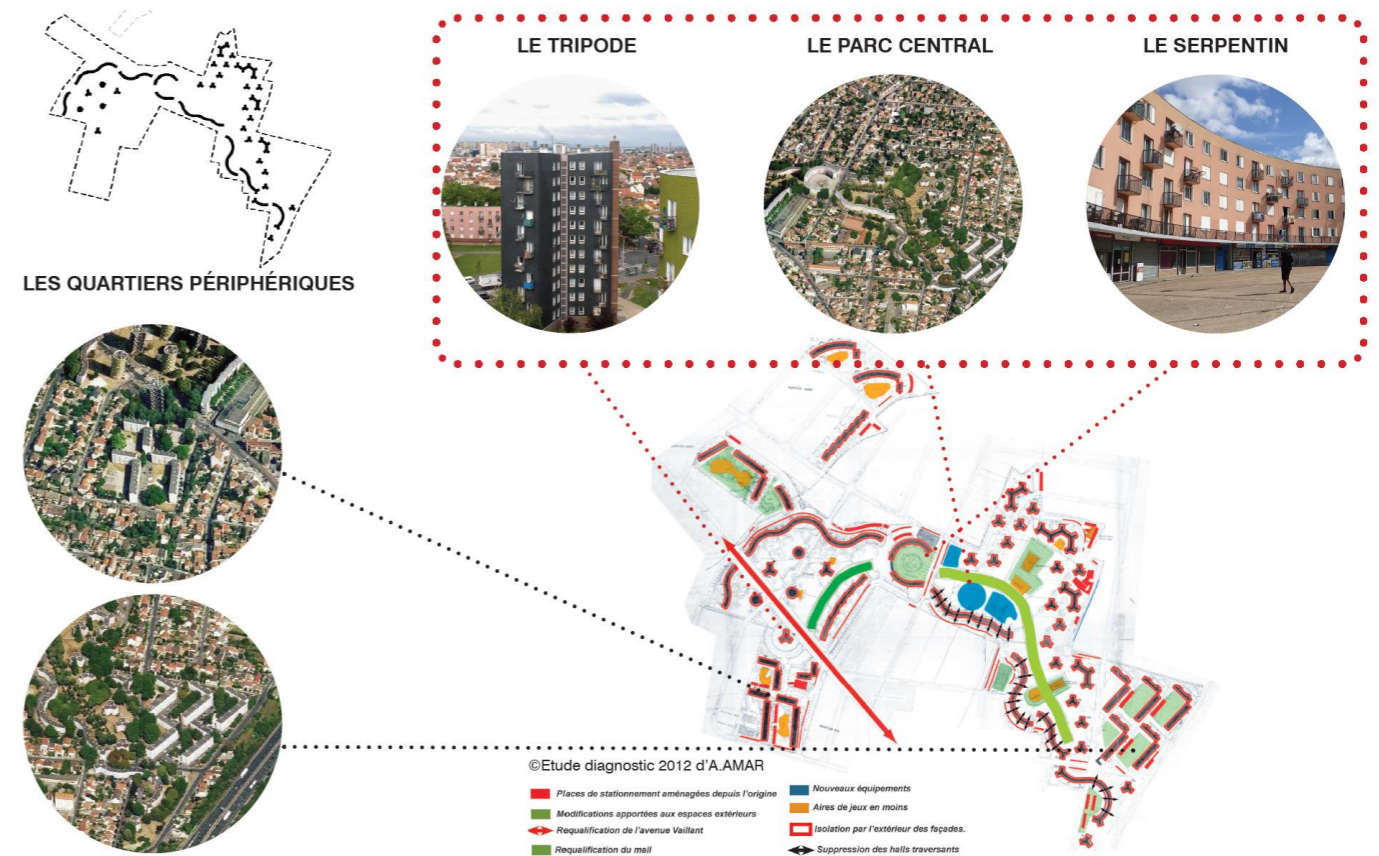


Part de la population en situation de mal logement par commune à l'échelle de l'EPT Est Ensemble en 2015 - Source : Diagnostic du PLUi Est Ensemble

## b. L'offre de logements sur le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir

### i. Typologies et caractéristiques des logements

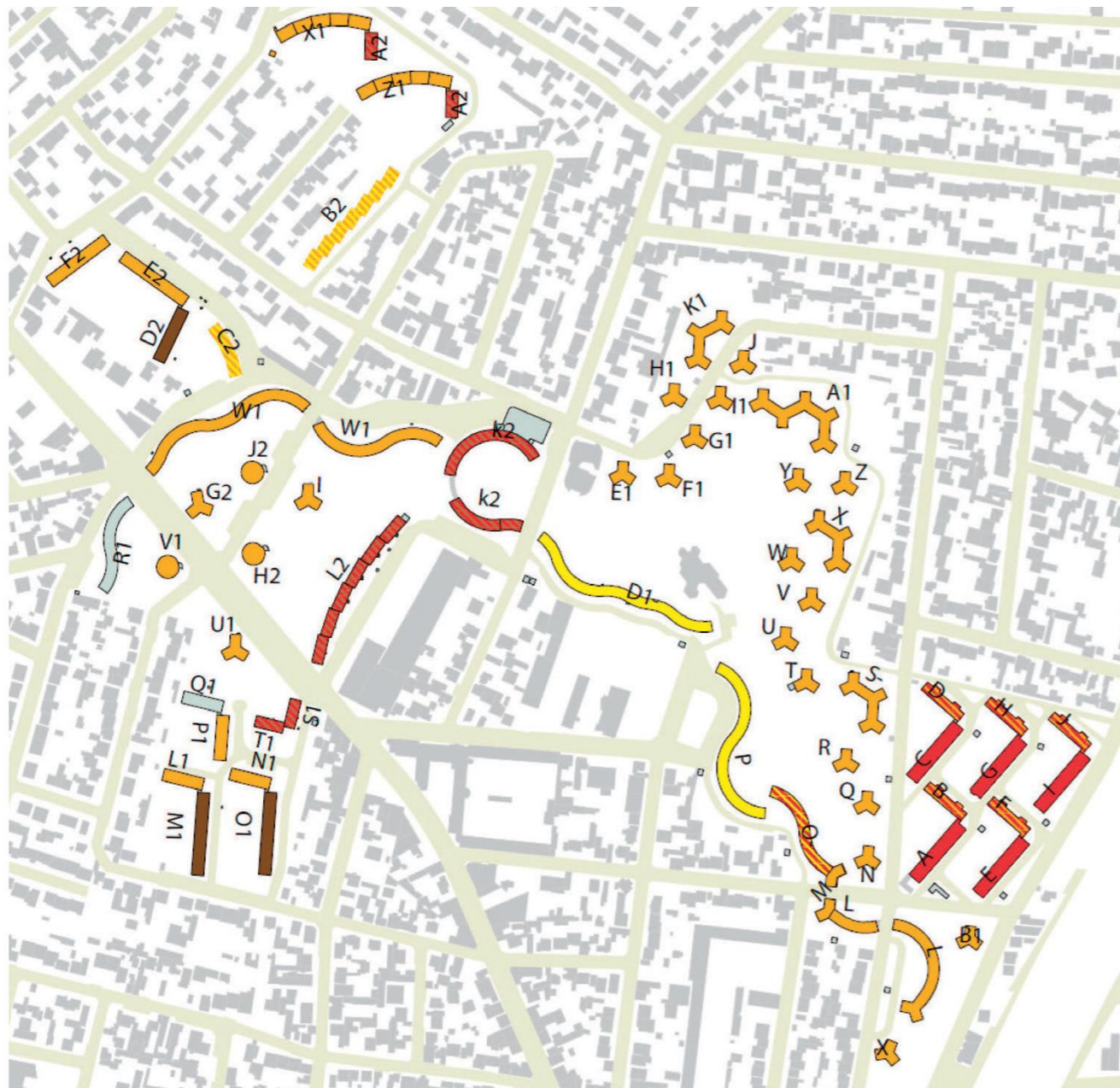
Est Ensemble compte 19 Quartier Prioritaire de la Ville, dont le quartier Edouard Vaillant - Abreuvoir. La cité de l'Abreuvoir compte 1 509 logements répartis entre Bobigny (1 245 logements) et Drancy (264 logements). Les logements sont répartis entre 53 bâtiments. La typologie des bâtiments est la suivante : 10 serpentins, 24 tripodes, 3 tours, 12 équerres et 4 barres.



Cartographie trois types de bâtiments : serpentins, tours rondes et tripodes. Source : Diagnostic de l'étude de projet urbain du quartier Edouard Vaillant - Abreuvoir

Les bâtiments sont répartis entre plusieurs secteurs sur le quartier. Tous connaissent une **dégradation plus ou moins prononcée du bâti et une mauvaise isolation**. Sur la carte suivante, on observe une dominance des logements F3 sur l'ensemble du quartier. Cette typologie se retrouve particulièrement dans les tripodes et dans une partie des serpentins. Les typologies en forme d'équerre présentent des logements de taille plus importante, allant jusqu'au F5.






Typologie des logements du quartier Edouard Vaillant - Abreuvoir. Source : Etude projet urbain du quartier Edouard Vaillant Abreuvoir



Le tableau suivant présente, pour l'ensemble du quartier Edouard Vaillant, la typologie des bâtiments et des logements ainsi que leurs caractéristiques particulières, identifiées dans le cadre de l'étude urbaine.

| Localisation du secteur dans la cité | Description des bâtiments  | Photo des bâtiments |
|--------------------------------------|--|---------------------|
|                                      | La cité compte trois tours rondes, situées à l'ouest du secteur et à proximité de l'avenue Edouard Vaillant. Celles-ci comptent 96 logements, avec 3 logements par palier, majoritairement des F3. Ils ont l'avantage d'avoir des percées visuelles importantes et une situation en cœur de parc. En revanche, elles sont de faibles dimensions et ont un agencement contraignant. |                     |
|                                      | Trois tours étoiles sont situées à proximité des tours rondes. Elles comptent 99 logements, avec 3 logements par palier, avec une dominante de F3. Elles présentent les mêmes atouts et faiblesses que les tours rondes. De plus, elles ont de multiples orientations. En revanche, elles sont de faibles dimensions et ont des ascenseurs de petites tailles.                     |                     |
|                                      | 395 logements sont répartis entre 10 serpentins et 54 cages d'escaliers tout au long de la cité. Ils ont des tailles allant de R+2 à R+4. Ils ont des situations privilégiées en bordure de parc. En revanche, ils sont de faibles dimensions, n'ont pas d'ascenseurs ni de balcons.   |                     |



|   |   |  |   |  |   |
|---|---|--|---|--|---|
|    | <p>Les bâtiments tripodes sont situés au nord et à l'est du secteur. Ils comptent 178 logements, avec 9 logements par tripode. Ils sont en R+2 et ont une dominante de F3. Ils ont une situation privilégiée en frange de parc avec de multiples orientations. En revanche ils ont des superficies et des balcons de faibles dimensions, et pas d'ascenseurs.</p> |    |    | <p>La barre d'Amsterdam compte 56 logements répartis en 7 cages d'escaliers. Les bâtiments sont en R+3 avec une dominante de F2 et F3. Ils sont en périphérie avec un environnement agréable. En revanche, ils n'ont aussi pas de percées visuelles sur le parc ni d'ascenseurs.</p> |    |
|   | <p>Les équerres de Budapest regroupent 96 logements entre 11 cages d'escaliers, dans des R+3 à l'ouest du secteur. Ils ont comme atout d'avoir une situation en périphérie de la cité. En revanche, en plus des faiblesses habituelles des logements, elles n'ont pas de percées visuelles sur le parc et ont un environnement peu qualitatif.</p>                |  |    | <p>La barre de Vienne compte 60 logements répartis entre 6 cages d'escaliers. Elle est en R+4 avec une dominante de F4. La barre a comme faiblesse de subir les désagréments du marché et du stationnement sauvage. De plus elle n'a pas de percées visuelles sur le parc.</p>       |    |
|  | <p>Les équerres d'Amsterdam sont composées de bâtiments en R+4 et comptent 120 logements en 12 cages d'escaliers, dans une dominante de F3. Elles ont une situation en périphérie ; et présentent les mêmes faiblesses que les équerres de Budapest.</p>  |  |  | <p>Les équerres de Beyrouth sont situées au sud-ouest du site. Elles comptent 132 logements répartis entre 16 cages d'escaliers en R+3. Elles ont à proximité des poches de stationnement. En revanche elles ont un environnement pau qualitatif et pas de percées sur le parc.</p>  |  |



|   |  |  |
|---|--|--|
|  | <p>Les équerres de Washington sont situées au sud-est du site. Elles comptent 178 logements répartis entre 25 cages d'escaliers. Les bâtiments sont en R+3 avec une dominante de F3 et F4. Elles peuvent compter sur de nombreuses poches de stationnement. Elles subissent des nuisances venant de l'autoroute A3</p> |  |
| <p>Source : Etude de projet urbain du quartier Edouard Vaillant Abreuvoir</p>     |  |  |

### ii. Une inadéquation entre l'offre et la demande

Source : Diagnostic de l'étude de projet urbain du quartier Edouard Vaillant - Abreuvoir

Les typologies de logements sont très différentes selon les secteurs de la cité. Pour exemple, les serpentins concentrent les petites typologies (F2 et F3), tandis que les tours sont uniquement composées de F3, et les bâtiments équerres et la place des Nations de F4 et plus. La rencontre entre l'offre existante et les demandes de logements montre que les typologies de **logements ne correspondent pas à la demande du marché**. En effet, 49% des logements sont des T3 alors qu'ils ne représentent que 31% des demandes de logements en Saint-Saint-Denis. A l'inverse, 52% des logements demandés dans le département sont des T1 ou T2, tandis que seuls 12% des logements de l'Abreuvoir sont des T2.

Pourtant, le quartier représente un réel enjeu à l'échelle communale mais également de la Seine-Saint-Denis. Il constitue en effet un des quartiers dans lesquels les loyers sont les plus bas avec un loyer au mètre carré de moins de 6 euros/m<sup>2</sup> (largement inférieurs à la moyenne communale). Toutefois, malgré des logements sont particulièrement abordables, les charges relativement élevées pèsent sur les ménages, déjà fragiles.

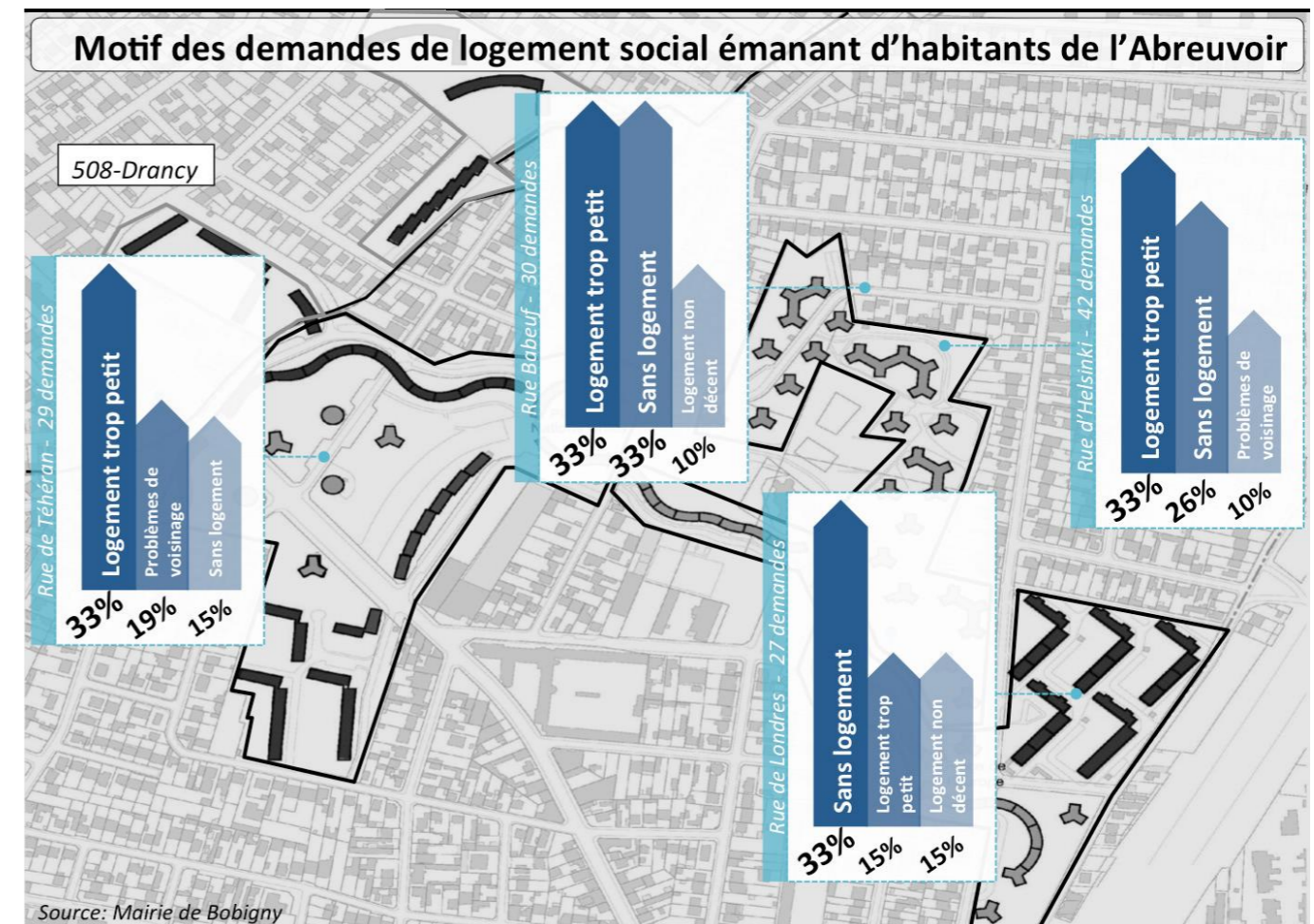
Notamment, la classification énergétique générale des bâtiments montre en effet des logements peu performants avec des étiquettes C (91 à 150 kWhEP/m<sup>2</sup>.an) et D (151 à 230 kWhEP/m<sup>2</sup>.an). Les bâtiments en tripode sont ceux qui présentent la moins bonne performance énergétique.

### iii. Un confort des logements à renouveler

Les logements ont parfois un **niveau de confort insuffisant** : pièces humides, très exigües, mauvaise isolation acoustique, etc. Des réhabilitations thermiques ont eu lieu notamment dans les années 1990 afin d'améliorer l'isolation thermique des logements sur les bâtiments. Elles semblent aujourd'hui toutefois défailtantes. Les abords des immeubles sont souvent de peu qualitatifs. Ils ne dialoguent que peu avec le quartier et sont sources de nuisances en termes de stationnement sauvage, de dépôt d'ordures ménagères, etc.

Par ailleurs, la taille des halls est globalement très faible sur le secteur, rendant l'accessibilité PMR est impossible dans les immeubles, même pour ceux présentant des ascenseurs. Les réhabilitations successives ont condamné pour des raisons de sécurité publique les halls traversants donnant sur le parc.

Ainsi, de **nombreux locataires cherchent à quitter la cité**. Le motif principal pour changer de logement est la taille de l'habitation actuelle. En effet, 53% d'entre elles sont motivées par **l'absence de logement personnel** (30%) ou la **petite taille du logement** (23%). Les autres motifs mentionnés sont des problèmes de voisinage ou bien le mauvais état des logements. Des taux de sur- et sous occupation importants sont observés dans les bâtiments offrant de grandes typologies, pouvant générer des demandes de changement de logements.



Motif des demandes de logement social émanant des habitants du quartier – Source : Etude projet urbain du quartier Edouard Vaillant Abreuvoir

Par ailleurs, l'étude urbaine a mis en lumière un **sentiment d'abandon** chez les habitants, exacerbé par le cumul des difficultés, notamment l'absence de sélection du quartier dans le PRU 1, manque d'équipements services, ou encore la délinquance ponctuelle, etc. Toutefois, les habitants évoquent un **certain attachement** à leur quartier avec une volonté de le voir évoluer et se renouveler. Aussi, **un réseau de solidarité** se met en place à l'échelle du quartier entre les habitants avec des usages collectifs des espaces extérieurs comme un jardin partagé, de nombreuses associations, ou encore le développement d'une auto-gestion locale.



#### 1.4. Synthèse et enjeux

| ATOUTS   | FAIBLESSES  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Une population communale et à l'échelle du quartier relativement jeune</li><li>- Un attachement des habitants au quartier, permettant une certaine auto-gestion et le développement de solidarités</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Des logements construits principalement dans les années 50, montrant de forts signes de vétusté</li><li>- Une offre en logement inadaptée aux besoins de la population</li><li>- Une population fragile socialement et économiquement</li></ul> |
| OPPORTUNITES   | MENACES   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Un quartier inscrit dans un projet de renouvellement urbain, permettant d'améliorer ses logements et son image</li></ul>   | <ul style="list-style-type: none"><li>- Des actes ponctuels de délinquance pouvant s'accroître</li></ul>  |

**Enjeux :**

- Adapter l'offre en logements aux besoins réels des habitants et aux enjeux de vétusté
- Renforcer la mixité sociale
- Améliorer le confort des habitants dans les logements



## 2. UN QUARTIER FRAGILE ET VIEILLISSANT, A RENOUVELER

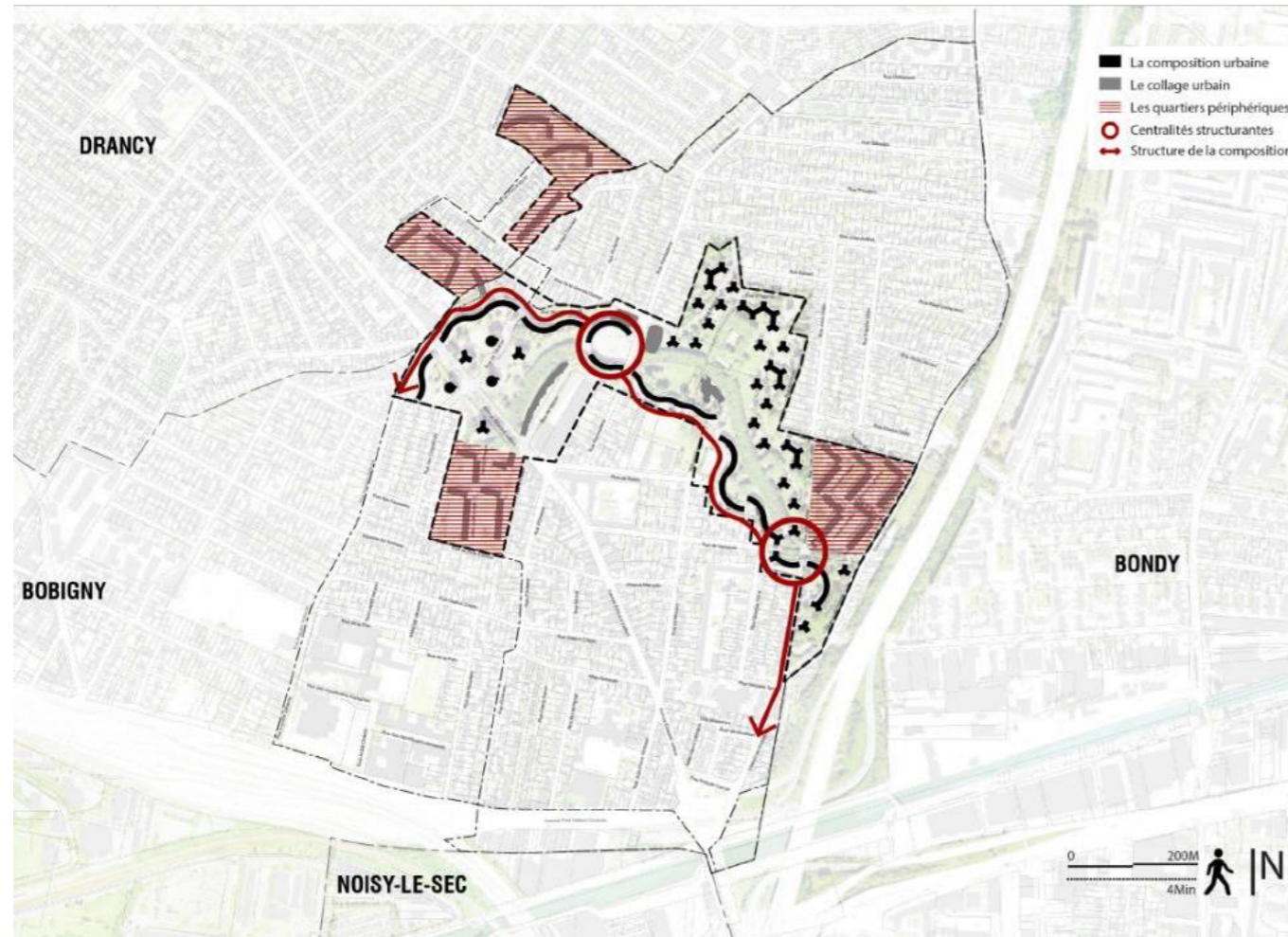
Sources : étude urbaine, étude de préprogrammation des équipements

### 2.1. Un quartier éloigné des pôles d'équipements principaux

Le secteur s'inscrit dans un tissu urbain à l'interface entre plusieurs modes d'occupations : tissu pavillonnaire, mixte habitat collectif / commerces et activités, espaces verts publics, et proximité de l'autoroute A3.

Le quartier Edouard Vaillant – Abreuvor présente toutefois plusieurs centralités. L'avenue Edouard Vaillant constitue une centralité linéaire avec plusieurs sections d'offres commerciales, notamment à proximité du complexe Edouard Vaillant. Les Places des Nations Unies et de l'Europe forment les deux autres centralités du quartier. Elles présentent toutefois un tissu commercial fragile et un environnement parfois délaissé. Par ailleurs, une halle de marché - intégrée dans une section stratégique du quartier le long de la rue de Vienne entre la place des Nations-Unies et l'avenue Edouard Vaillant – joue également un rôle comme centralité du quartier.

Outre les centralités structurantes, le parc central constitue un élément structurant du quartier. Il est constitué d'espaces verts récréatifs ainsi que de quelques jeux pour enfants.

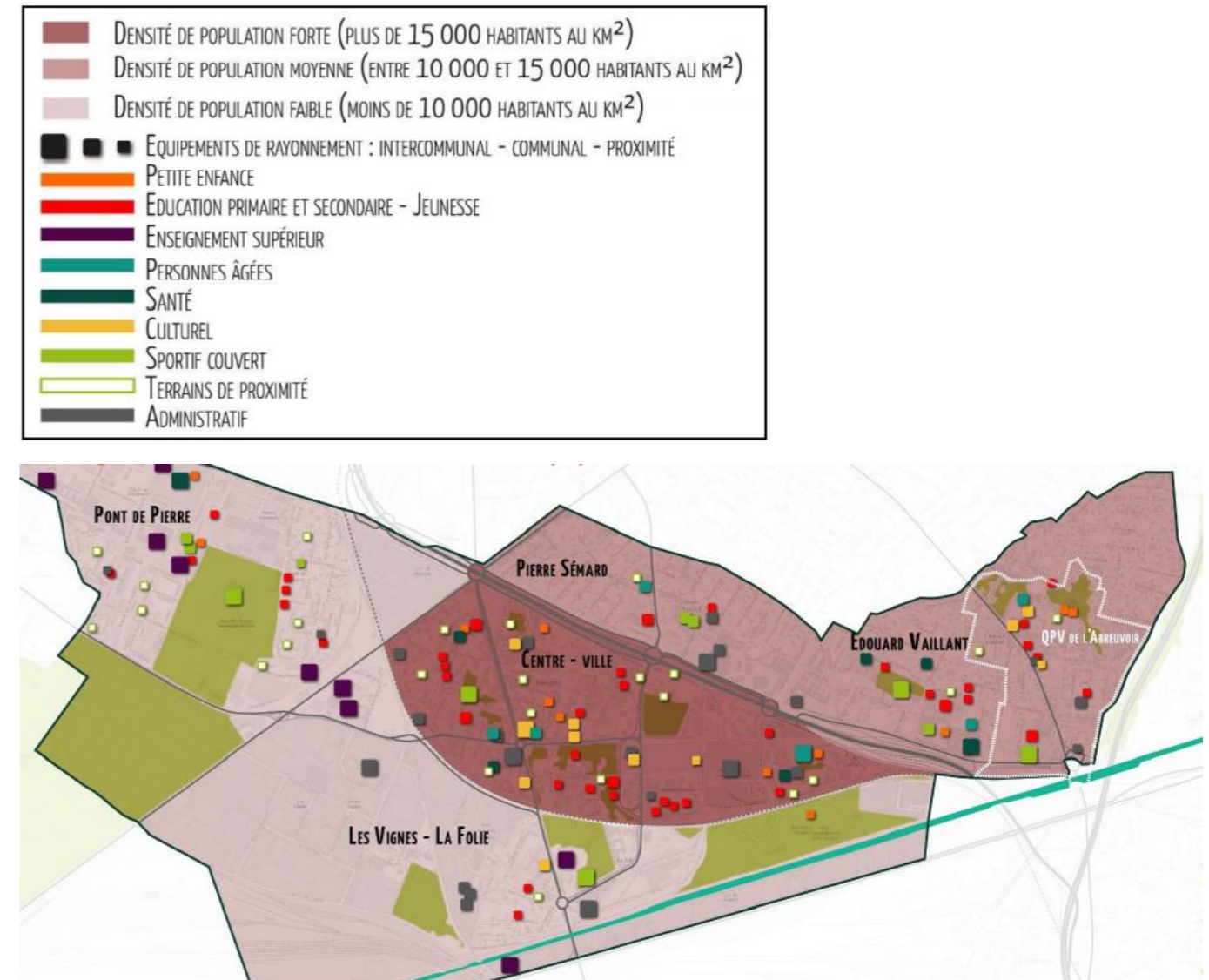


Localisation des centralités du quartier Edouard Vaillant – Abreuvor - Source : Etude projet urbain quartier Edouard Vaillant Abreuvor

### a. Un territoire avec de nombreux équipements intercommunaux

En 2014, Bobigny comptait 18 équipements de rayonnement intercommunal ; parmi eux figurent notamment l'Hôpital Avicenne, la préfecture de police, le tribunal de grande instance, des complexes sportifs, le cinéma « Magic Cinéma », le conservatoire Jean Wiener et plusieurs établissements d'enseignement supérieurs.

Par ailleurs, Bobigny compte deux centres commerciaux - Bobigny 2 et Leclerc – qui représentent de nombreux emplois. En 2015, on dénombrait 3914 entreprises à Bobigny.



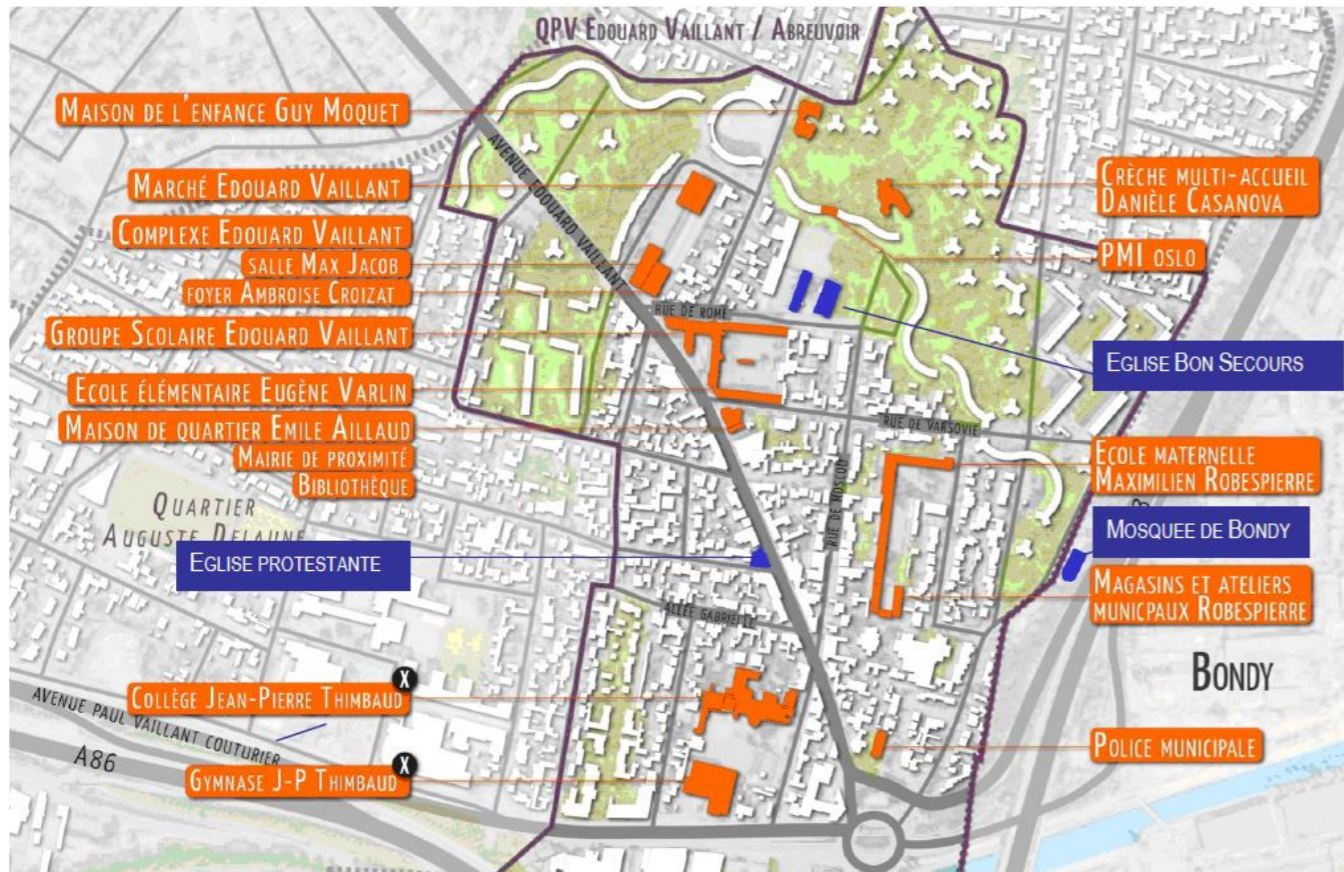
Equipements présents sur la commune de Bobigny – Source : Etude de préprogrammation des équipements publics du quartier Edouard Vaillant – l'Abreuvor



### b. Un quartier Edouard Vaillant-Abreuvoir relativement sous-doté en équipements

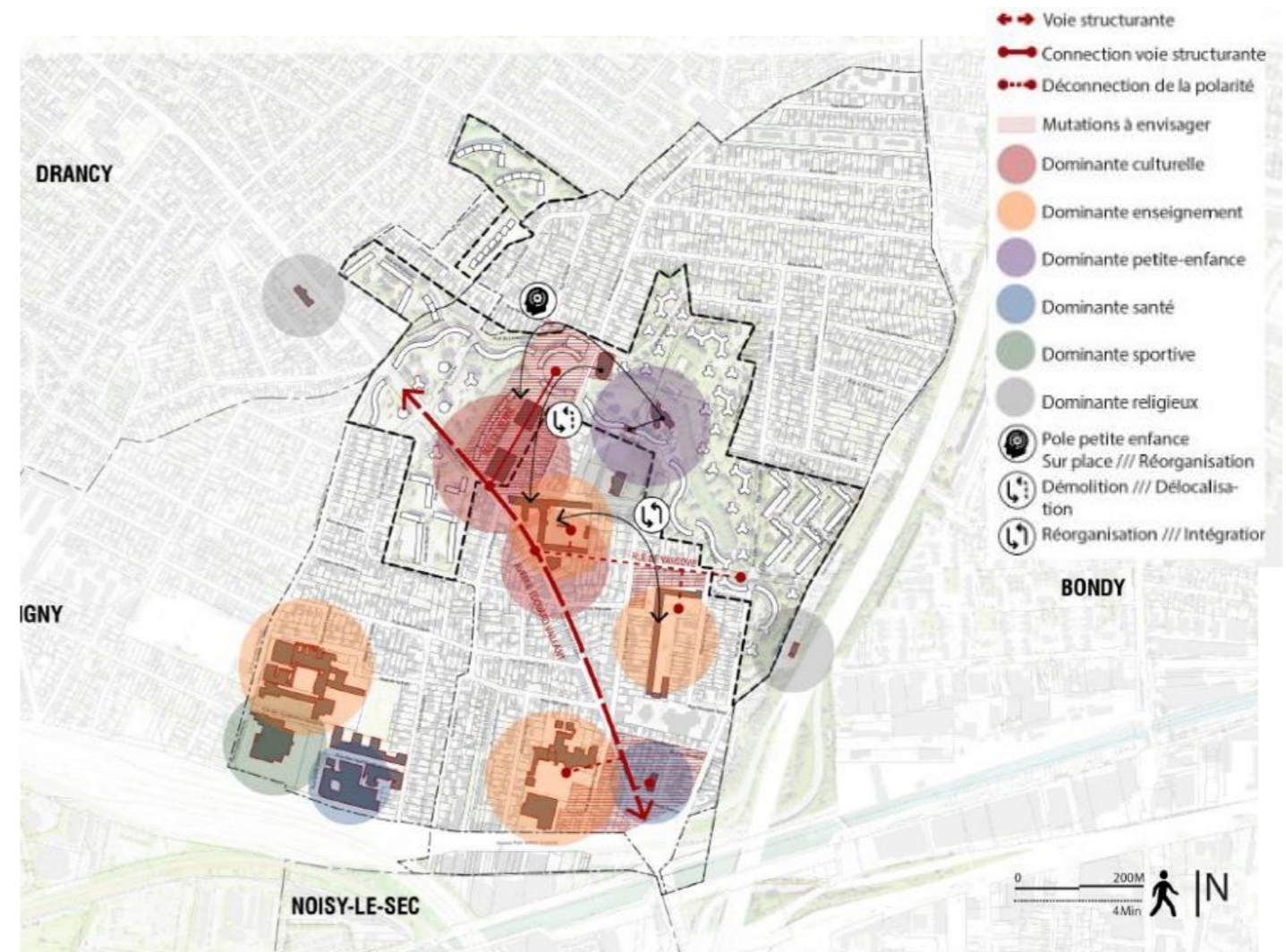
Le secteur Edouard Vaillant-Abreuvoir se situe à l'écart de l'offre intercommunale d'équipements présente dans la ville. Son **taux d'équipements est relativement faible** (2,2 pour 1 000 habitants), ce qui est inférieur à d'autres secteurs de la commune, notamment le centre-ville (2,9 pour 1 000 habitants) et le secteur Pont de Pierre (4,6 pour 1 000 habitants).

Le QPV Edouard Vaillant-Abreuvoir compte plusieurs **équipements publics** à rayonnement de proximité, notamment une maison de l'enfance, le marché Edouard Vaillant, le foyer Ambroise Croizat, etc.



Localisation des équipements publics et des lieux de culte à l'échelle élargie du quartier Edouard Vaillant-Abreuvoir - Source : Dossier de présentation des nouveaux projets de renouvellement urbain de Bobigny

Plusieurs polarités existent au sein du périmètre du Quartier Prioritaire de la Ville, notamment le long de l'avenue Edouard Vaillant, et autour des Places des Nations Unies et de l'Europe avec différentes dominantes : culture, enseignement, petite enfance, santé, sportive et religieuse.



Dynamiques existantes du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir - Source : Etude projet urbain du quartier Edouard Vaillant Abreuvoir

## 2.2. Des équipements scolaire et liés à l'enfance en difficulté

### a. Accueil de la petite enfance

La ville de Bobigny compte 10 structures d'accueil de la petite enfance en 2015.

Le quartier Edouard Vaillant - Abreuvoir compte **deux équipements d'accueil de la petite enfance** : la crèche multi-accueil Danièle Casanova et le centre de Protection Maternelle et Infantile Oslo. Ces deux équipements répondent actuellement insuffisamment aux besoins et usages des habitants. De plus, à l'image des bâtiments de logements sur le quartier, leurs bâtis présentent une forte vétusté.

Le centre de Protection Maternelle et Infantile Oslo, d'une superficie de 200 m<sup>2</sup>, est géré par le conseil départemental, il compte 14 professionnels de santé. En 2014, 75% des enfants du quartier étaient suivis par le centre de PMI. Le centre apparaît toutefois sous-dimensionné pour son activité. Etant situé au nord du quartier, il est par ailleurs peu visible depuis les axes majeurs du quartier.





PMI Oslo et sa localisation - Source : Etude de préprogrammation des équipements publics du quartier Edouard Vaillant – l'Abreuvoir

La crèche Casanova a une capacité de 40 places pour les 0 à 4 ans pour l'ensemble du quartier et comporte des espaces extérieurs. Compte tenu de la part des 0-3 ans sur la ville (25% et 714 enfants sur le quartier) et du nombre de ménages, elle semble manquer de places d'accueil, notamment en halte-garderie qui propose 10 places. Aussi, le bâtiment montre des signes de vétusté notamment en matière de confort thermique.

D'après l'étude de préprogrammation des équipements publics du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir, la crèche multi-accueil Casanova permet de répondre à 5% des besoins en accueil collectifs, là où la moyenne communale est de 16%. Entre 2009 et 2016, environ 664 demandes de crèches ont été formulées par an à l'échelle de la ville. Le taux de refus a été en moyenne de 80%. Le besoin étant réellement prégnant à l'échelle communale, deux demandes de développement de micro-crèches ont été recensées.



Espaces extérieurs de la crèche Casanova. Source : Etude de préprogrammation des équipements publics du quartier Edouard Vaillant – l'Abreuvoir

A l'échelle du quartier Edouard Vaillant, un relais d'assistantes maternelles est présent, il représente 21% de l'ensemble des assistantes maternelles communale (28 assistantes maternelles). Elles rencontrent toutefois des difficultés à trouver du travail, l'offre ne rencontrant a priori pas la demande.

### **b. Equipements scolaires**

En 2015, Bobigny comptait 32 écoles maternelles et élémentaires, 5 collèges et 5 lycées.

Le quartier Edouard Vaillant compte 2 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires pour environ 950 élèves (374 en maternelle et 576 en élémentaire). La prospective scolaire sur le quartier montre une stagnation du nombre d'élèves sur les 4 écoles du quartier. Le collège de secteur est le collège Jean-Pierre Timbaud, situé à proximité du quartier.

#### **i. Les écoles maternelles et élémentaires**

**L'école maternelle Maximilien Robespierre**, regroupant 177 élèves répartis en 6 classes à la rentrée 2018, se trouve dans le périmètre de projet. Elle souffre d'un manque d'espaces pour la mise en œuvre de son projet d'école. Elle est hébergée dans un préfabriqué depuis 1960, les locaux sont vétustes, inadaptés et peu fonctionnels.





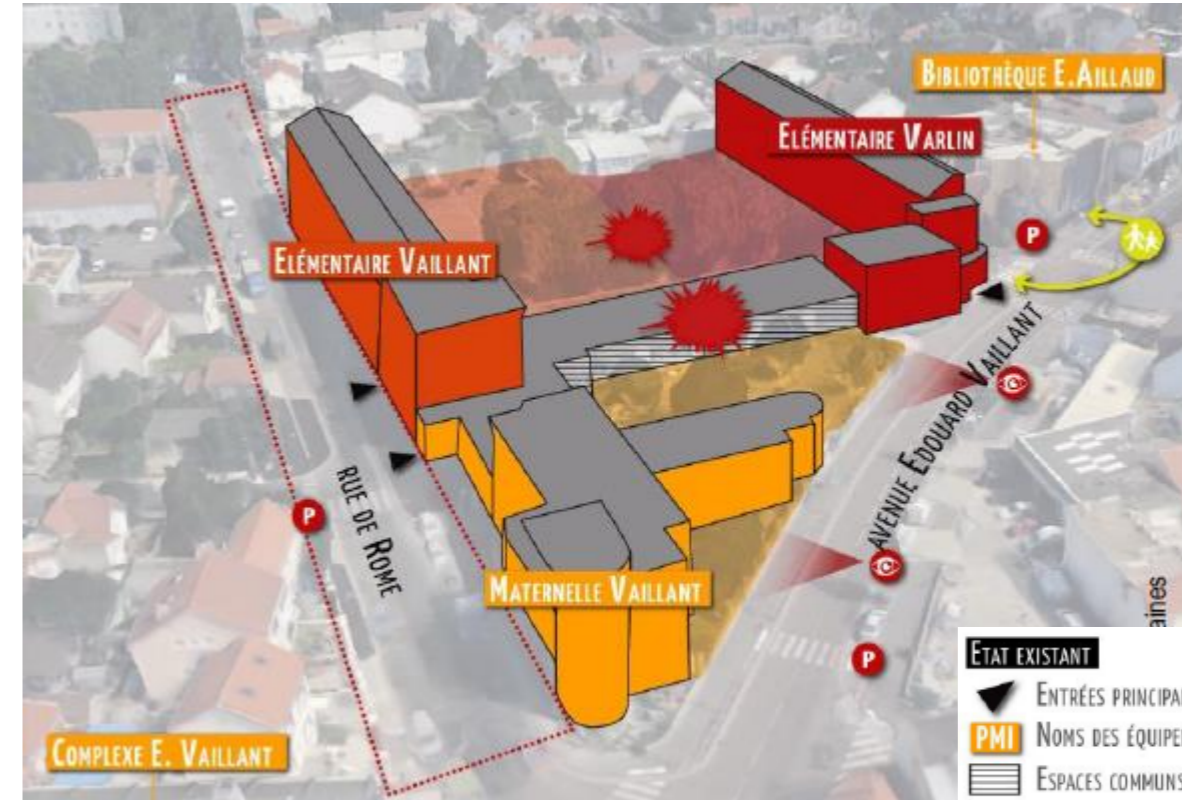
Ecole maternelle Robespierre et sa localisation - Source : Etude de préprogrammation des équipements publics du quartier Edouard Vaillant – l'Abreuvor

**Le groupe scolaire Vaillant-Varlin regroupe 3 écoles pour un total de 773 élèves :**

- L'école maternelle Vaillant qui compte 197 élèves ;
- L'école élémentaire Vaillant de 293 élèves ;
- L'école élémentaire Varlin de 283 élèves.

Le groupe scolaire bénéficie d'une bonne visibilité en cœur de quartier et d'une bonne accessible à pied. Ses **locaux sont en bon état**. De plus, le regroupement des deux échelons scolaires permet des parcours facilités dans l'établissement.

Cependant, **l'établissement arrive à saturation**, tout particulièrement au niveau des espaces collectifs : restauration et cours élémentaires, école maternelle. Certains espaces manquent de fonctionnalité et de confort, notamment les locaux de restauration qui sont inadaptés et posent un problème de gestion. Par ailleurs il manque des espaces dédiés, tels qu'une salle polyvalente et de sport mutualisée et des espaces périscolaires dédiés en maternelle.



Disposition du groupe scolaire Vaillant Varlin – Source : Etude de préprogrammation des équipements publics du quartier Edouard Vaillant – l'Abreuvor



Groupe scolaire Vaillant-Varlin et sa localisation - Source : Etude de préprogrammation des équipements publics du quartier Edouard Vaillant – l'Abreuvor



Enfin, une maison de l'enfance, la maison Guy Môquet, constitue un centre périscolaire élémentaire. Elle a une capacité d'accueil comprise entre 50 et 90 enfants. Cet établissement permet actuellement les activités suivantes : études, petites activités de groupe, jeux, sport intérieur et extérieur. Le centre bénéficie de sa proximité avec le parc de l'Abreuvoir qui peut ainsi être mobilisé comme terrain de jeux pour les enfants.



Localisation des écoles maternelles et élémentaires – Source : Even Conseil

## ii. Collèges et lycées

Le collège Jean-Pierre Timbaud se trouve au sud du QPV, il accueille près de 600 élèves. Le collège se situe à environ 300 mètres du quartier.

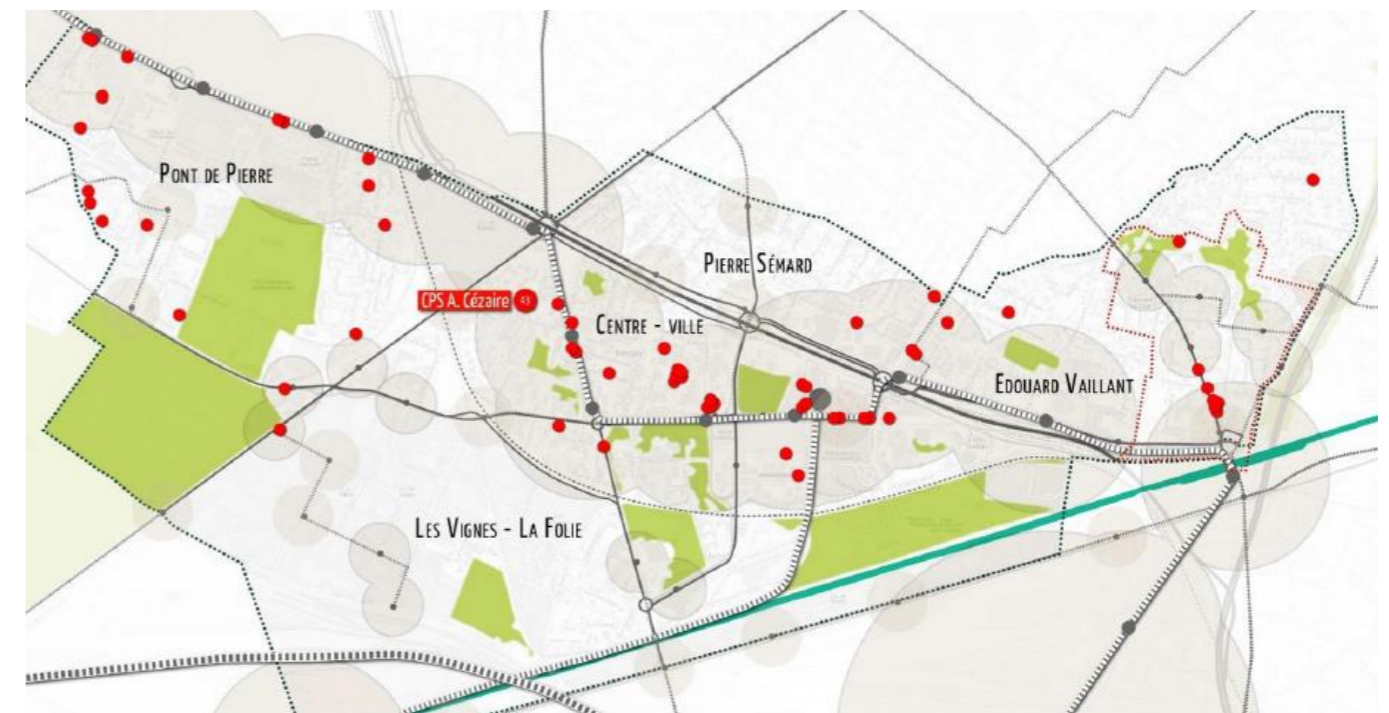
Les lycées sur la commune de Bobigny sont quant à eux relativement éloignés du site de projet, à environ 2 km. Le lycée le plus proche se situe à environ 800 mètres sur la commune de Bondy.

## 2.3. Une carence en équipements médico-sociaux

En 2015, **Bobigny comptait les taux de médecins généralistes (4,1 pour 10 000 habitants) et spécialistes (3,9 pour 10 000 habitants) les plus bas de tout l'EPT Est Ensemble.**

Bobigny compte deux grands équipements de santé notamment l'Hôpital Avicenne, 9 équipements spécialisés en enfance et maternité, 4 équipements de santé spécialisés (centres dentaires, centres de recherche...), 4 équipements de santé non spécialisés, 2 équipements de santé spécialisés en santé mentale et psychologie et 2 équipements pour personnes âgées (2015).

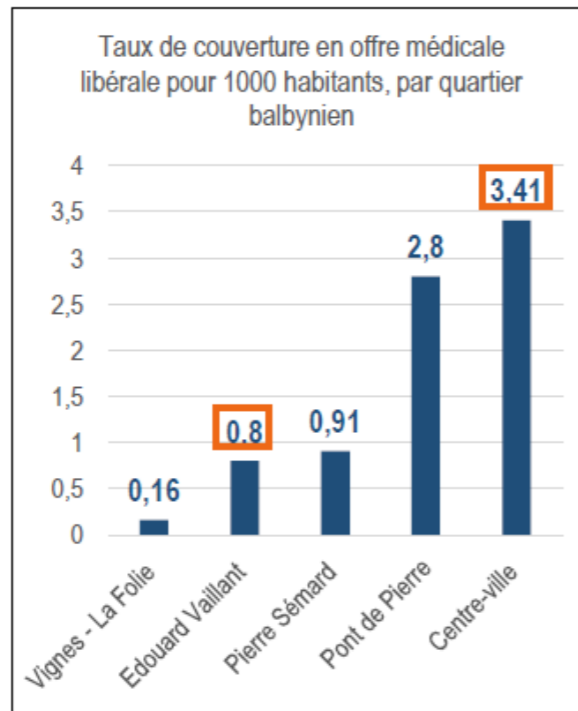
**L'offre en professions médicales libérales est très concentrée sur les quartiers du centre-ville et du Pont de Pierre, déjà dotés en équipements de santé communaux et intercommunaux. Il existait anciennement un centre de santé à l'Abreuvoir, mais l'offre a été concentrée autour du Centre Polyvalent de Santé Aimé Césaire à partir de 2010.**



Offre libérale de médecins généralistes et spécialistes sur la commune de Bobigny - Source : Etude de préprogrammation des équipements publics du quartier Edouard Vaillant – l'Abreuvoir

**L'offre actuelle en matière de santé est faible sur le site de projet, avec quelques médecins libéraux. L'accès au service médical est particulièrement tendu dans le quartier, avec des délais d'attente très longs.**





Taux de couverture en offre médicale libérale par quartier sur la commune de Bobigny - Source : Etude de préprogrammation des équipements publics du quartier Edouard Vaillant – l'Abreuvoir

Le quartier comporte toutefois plusieurs pharmacies ainsi que des infirmiers. Une offre de santé plus complète se trouve juste au sud du quartier le long de l'avenue Edouard Vaillant, à près de 600 mètres du site. Il existe de ce fait un réel enjeu de redéveloppement d'une offre à l'échelle locale.

Le Foyer Ambroise Croizat accueille les personnes âgées, avec une capacité maximale de 50 personnes pour un rayonnement communal. Il a une vocation de centre de loisirs pour personnes âgées autonomes, l'objectif étant de rompre l'isolement et de faire participer les personnes âgées à la vie du quartier et de la ville. L'établissement organise des activités par ateliers, des dîners et repas thématiques ponctuels, des séjours et sorties. Il présente toutefois des problématiques de sécurité en lien avec les jours de marché et son accessibilité, de visibilité et de stationnement.

## 2.4. Des équipements de sport et de loisirs relativement peu visibles à l'échelle du quartier

### a. Une offre en équipements sportifs quasiment inexistante

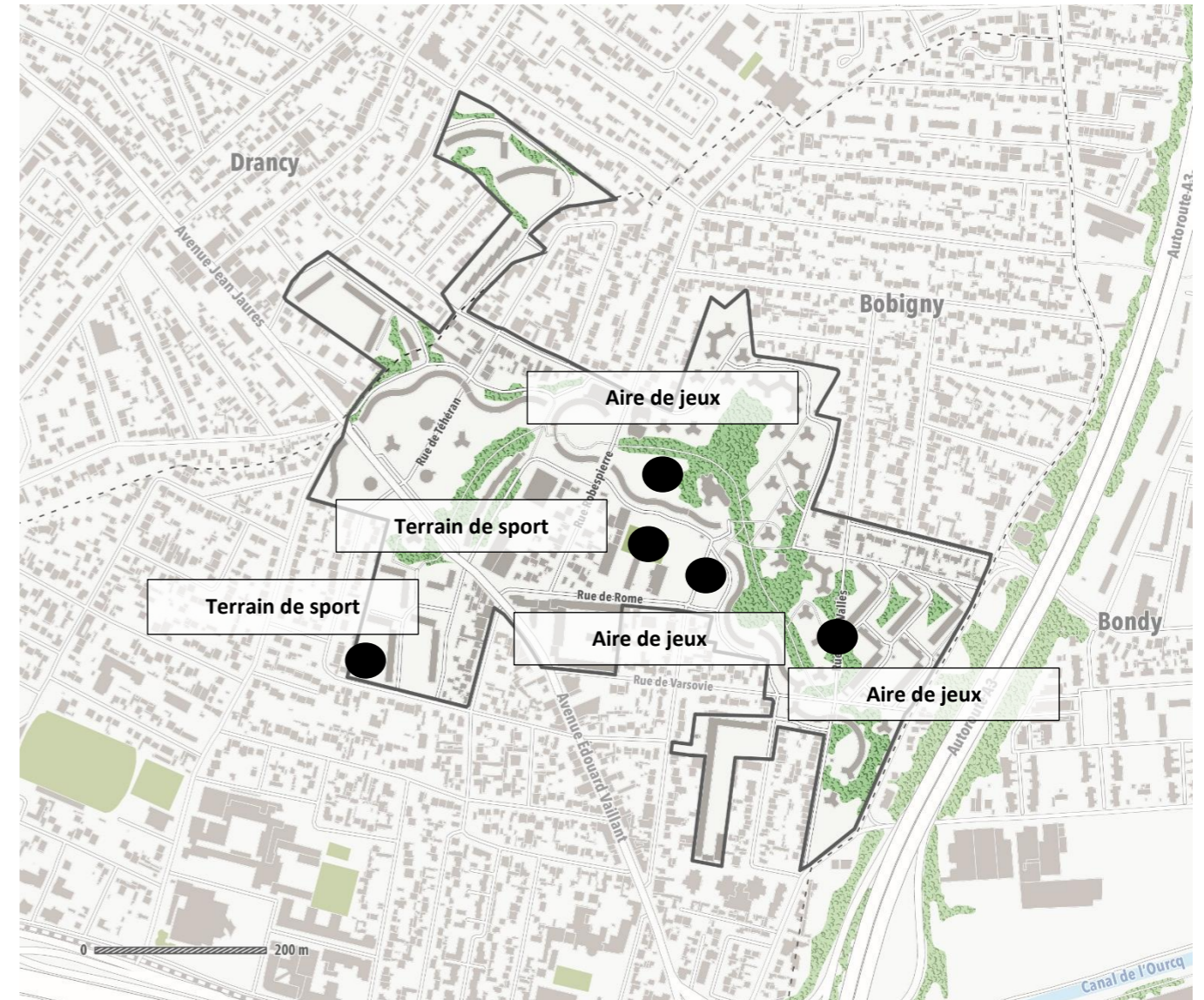
**L'Abreuvoir est l'un des quartiers les plus éloignés des équipements sportifs sur le territoire d'Est Ensemble.** Le taux de couverture est de 0,3 terrains de sport pour 1 000 habitants dans le quartier Edouard Vaillant - Abreuvoir, soit deux fois moins qu'à l'échelle de la ville.

Le gymnase du collège Timbaud est l'unique équipement sportif du quartier prioritaire. Il est composé d'une salle multisport, d'un mur d'escalade et d'un dojo, il rayonne de ce fait au-delà du quartier. L'étude des plannings d'occupation du gymnase reflète sa saturation. Notamment, il n'existe aucun créneau horaire de libre en semaine dans la salle multisports.

Le quartier présente par ailleurs trois terrains de sports de proximité :

- Le terrain situé rue d'Oslo, en face du centre PMI, géré par la ville. Il est composé d'un terrain de basket-ball, d'un terrain de foot et d'un espace de tennis de table ;
- Le second, géré par la ville, est composé de deux petits terrains multisports, situé au niveau du Bois d'Amour avec une localisation isolée, entraînant une faible fréquentation.

Une aire de jeux est par ailleurs présente dans le parc arboré ; elle est très utilisée ce qui montre le potentiel qui pourrait émerger dans le parc.



Localisation des équipements de sport et de loisirs – Source : Even Conseil



**b. Une offre d'équipements socioculturels variée mais peu attractive dans le quartier**

Bobigny compte plusieurs équipements culturels de premier plan : la bibliothèque Elsa Triolet, le conservatoire Jean Wiener, l'espace Maurice Nilès, la MC93, ou encore le Bureau Information Jeunesse.

La **cité de l'Abreuvier a une offre globalement faible, dispersée et peu lisible**. Elle compte plusieurs équipements socioculturels.

Le **complexe Edouard Vaillant** regroupe la salle de spectacle Max Jacob et le foyer personnes âgées Ambroise Croizat. La Poste a également des locaux accolés à l'équipement.



Complexe Edouard Vaillant et sa localisation sur la commune - Source : Etude de préprogrammation des équipements publics du quartier Edouard Vaillant – l'Abreuvier

La **salle Max Jacob** est la deuxième salle polyvalente de Bobigny (après la salle Pablo Neruda). Elle a une capacité d'environ 300 personnes. Elle offre plusieurs types d'activités (spectacles, animations), notamment en lien avec les associations du quartier. L'équipement présente plusieurs dysfonctionnements : problèmes d'accessibilité, déficit d'image, conflits d'usage avec le marché, absence de place de stationnement.

Le **foyer Ambroise Croizat** a une capacité de 50 personnes. Ses membres ont une moyenne d'âge de 70 ans. Il a une offre variée (activités, séjours, sorties) et a un rayonnement à l'échelle de la commune. Comme les autres équipements, il a des problèmes de visibilité, de stationnement et de sécurité.

La **Maison Emile Aillaud** regroupe la mairie annexe, la bibliothèque et une antenne du service municipal jeunesse.

La **mairie annexe** offre un espace de services pour les habitants de quartier et permet de réaliser différentes démarches : démarches administratives, inscriptions au centre de loisirs, service administratif du CCAS, état civil, etc. Environ 20 personnes sont accueillies par jour.

La **bibliothèque** a été inaugurée en 1995. Outre les espaces de lecture et l'activité de prêt, la bibliothèque propose une offre numérique, des événements ponctuels, des ateliers scientifiques et graphiques, un espace de travail partagé, des ateliers de conversation en français et des clubs de lecture dans les écoles du quartier. Elle fonctionne en partenariat avec plusieurs équipements du quartier, mais aussi hors du quartier. Elle joue un rôle de proximité à l'échelle du quartier. Cependant, elle souffre de plusieurs inconvénients : manque de visibilité de l'équipement, manque de lisibilité de l'offre depuis l'extérieur, absence de stationnement dédié, problème thermique et problème d'accessibilité pour les PMR.



Antenne du service municipal jeunesse et sa localisation sur la commune de Bobigny - Source : Etude de préprogrammation des équipements publics du quartier Edouard Vaillant – l'Abreuvier

L'antenne du service municipal de la jeunesse compte entre 40 et 50 adhérents. Elle propose des activités sur place (sport, jeux de société, ateliers...), des sorties et des séjours. Cependant, ses moyens sont limités : locaux petits et inadaptés aux activités, manque de matériel numérique. De plus, l'équipement est peu visible dans le quartier.





Intérieur de l'antenne municipale de la jeunesse. Source : Etude de préprogrammation des équipements publics du quartier Edouard Vaillant – l'Abreuvoir

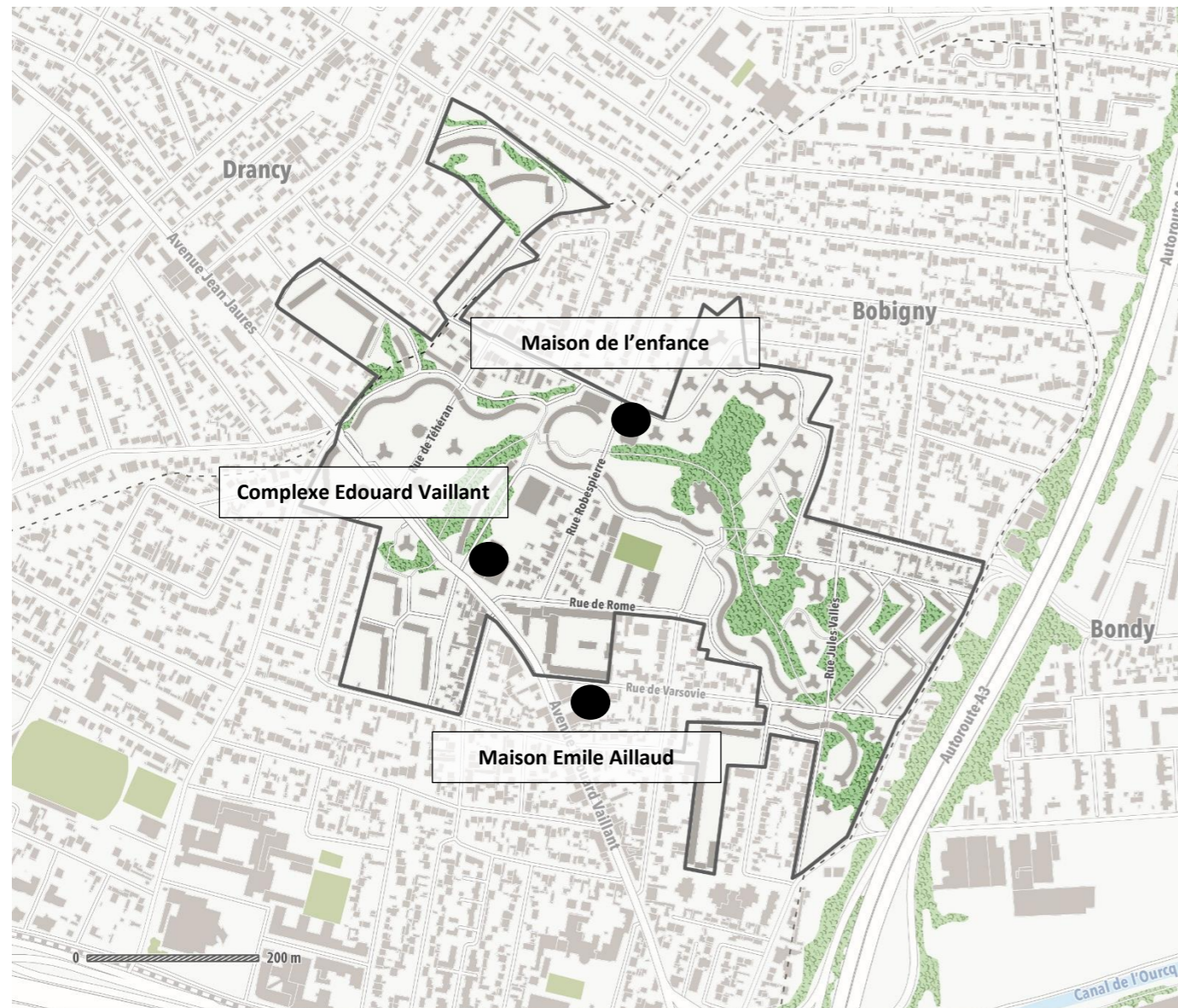
La **maison de l'enfance Guy Môquet** est un centre périscolaire d'une capacité de 90 enfants. Il assure l'accueil des enfants des établissements scolaires du quartier le mercredi, en soirée et pendant les vacances scolaires. Il bénéficie de la proximité avec le parc de l'Abreuvoir pour proposer des animations. Pour autant, le centre est éloigné des établissements scolaires, au nord de la cité. De plus, il manque d'équipements (gymnase, salle polyvalente). Enfin, il manque de visibilité et de stationnement à proximité.



Entrée de la maison de l'enfance Guy Môquet et sa localisation sur la commune de Bobigny - Source : Etude de préprogrammation des équipements publics du quartier Edouard Vaillant – l'Abreuvoir

Par ailleurs, les **magasins et ateliers municipaux Robespierre se situent dans l'école Robespierre**. Il s'agit d'un atelier municipal qui sert essentiellement d'espace de stockage.





Localisation des espaces socio-culturels – Source : Even Conseil

### c. Une vie associative active mais qui manque de visibilité

Une **dizaine d'associations** sont présentes dans le QPV Edouard Vaillant. L'offre associative est dispersée dans plusieurs locaux, elle est peu visible et peu identifiable. Toutefois, plusieurs associations sont très actives dans l'animation de la vie du quartier avec notamment l'organisation de fêtes de quartier.

Parmi elles, l'association « **Femmes relais** », qui est installée place des Nations-Unies, est l'une des associations structurantes du quartier. Elle y est présente depuis 1988. Elle compte 6 salariés permanents, 4 bénévoles et 10 stagiaires. Environ 200 personnes y sont accueillies chaque jour. La majorité des équipements du quartier fonctionnent avec elle. Elle réalise des activités ponctuelles : sorties dans les équipements de la ville, accompagnement de publics fragiles, récupération de denrées alimentaires, ateliers sociolinguistiques, accompagnement scolaire, etc.



Amicale des locataires, place de l'Europe. Source : Etude de préprogrammation des équipements publics du quartier Edouard Vaillant – l'Abreuveur



Devanture des locaux de l'association « Femmes relais ». Source : Etude de préprogrammation des équipements publics du quartier Edouard Vaillant – l'Abreuveur

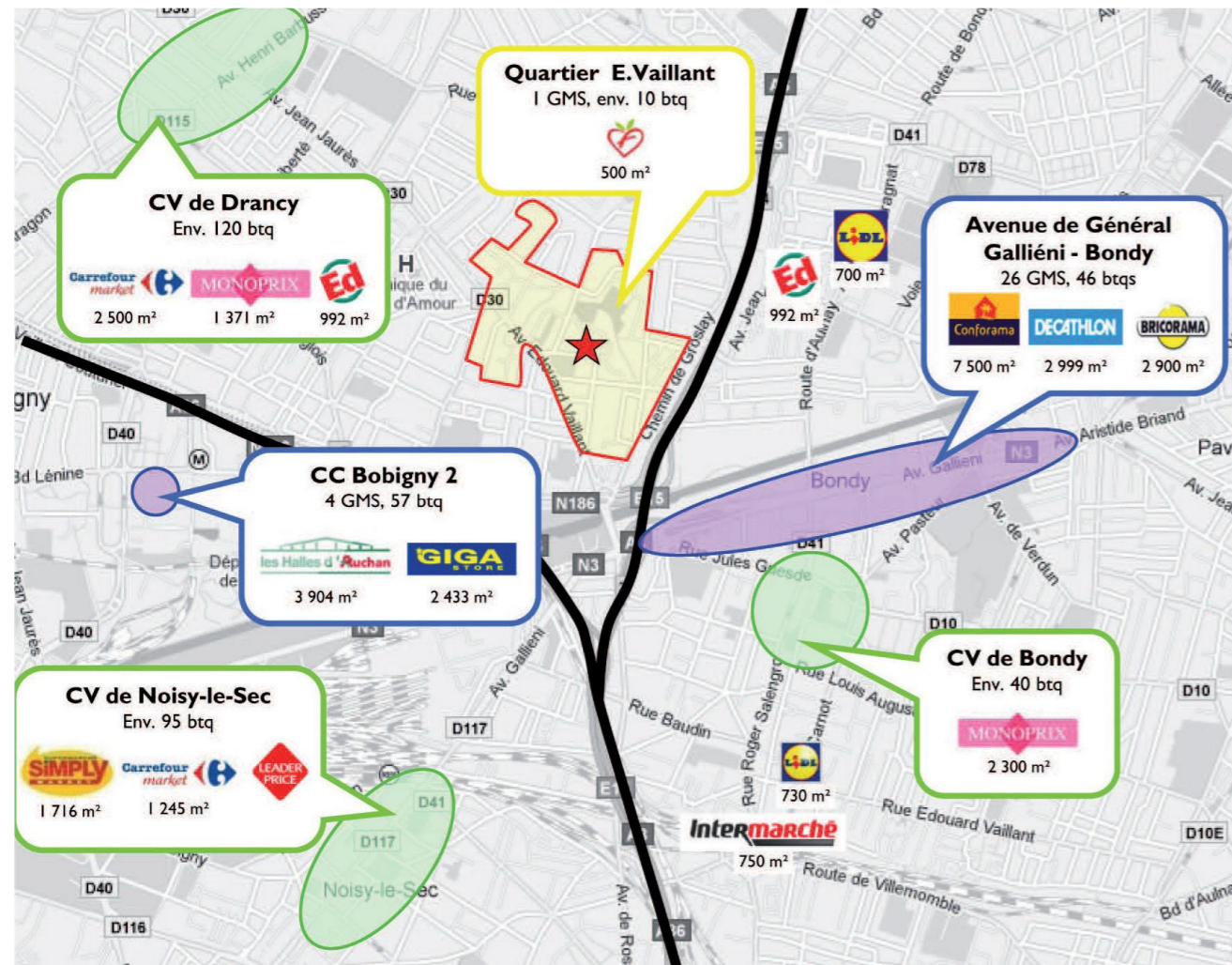
## 2.5. Une activité commerciale peu valorisée dans le quartier

### a. Un tissu commercial répondant aux besoins courants locaux dans le quartier

L'armature commerciale du quartier a peu changé depuis le début des années 2000. L'offre commerciale a évolué avec une certaine instabilité, en dehors des commerces de base : boulangerie, pharmacie, tabac et supermarché. Globalement, **l'offre commerciale locale permet de répondre aux besoins courants de la population**. De plus, la concurrence à proximité du secteur est relativement limitée.

Du fait de sa **situation enclavée dans un tissu d'infrastructures routières**, la possibilité pour les habitants de bénéficier de l'offre proposée dans les communes environnantes reste limitée à l'échelle du piéton.





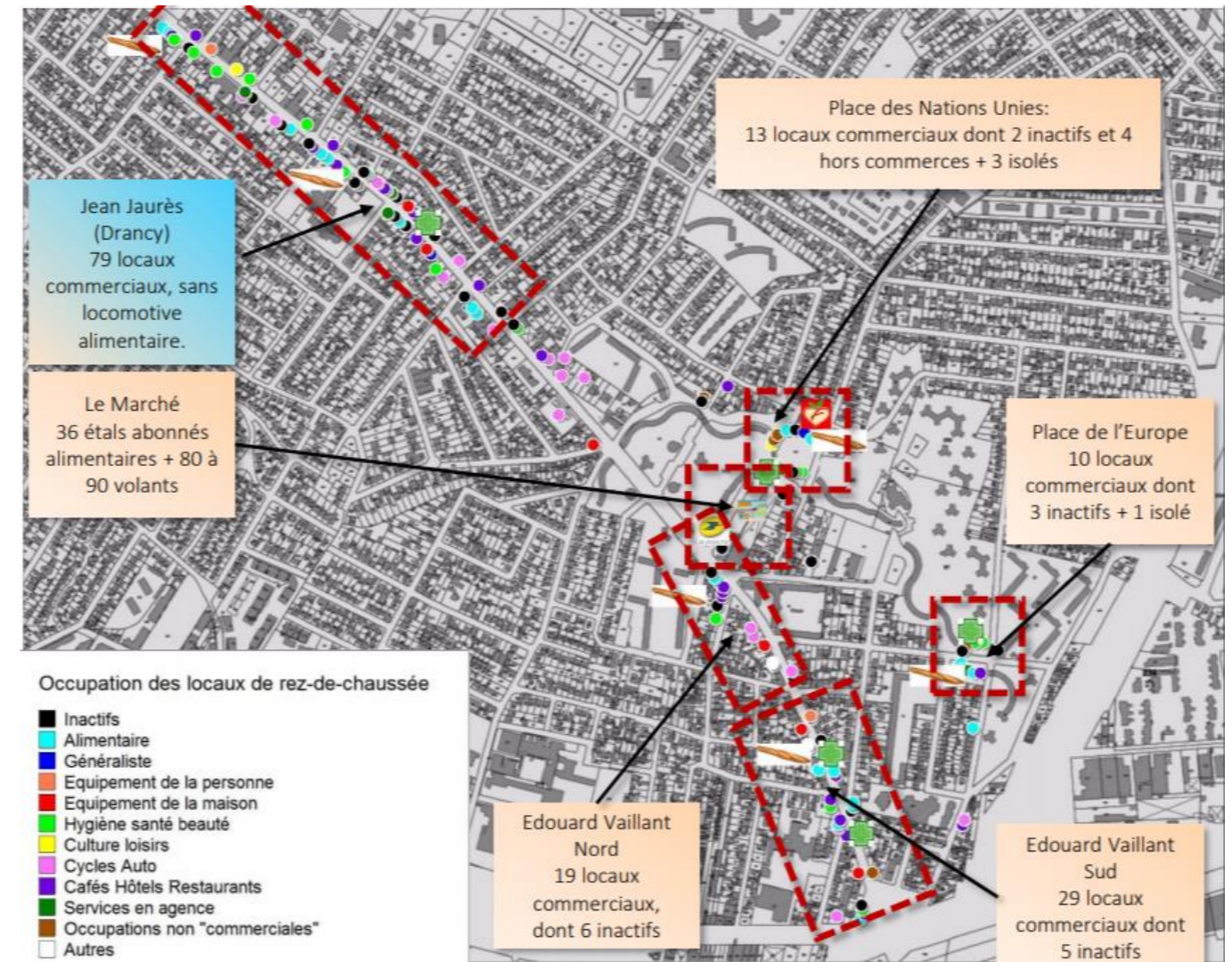
Localisation des pôles commerciaux autour du site de projet - Source : Etude projet urbain du quartier Edouard Vaillant Abreuvor

**b. Une offre répartie entre plusieurs pôles**

Chaque polarité existante dans le quartier est constituée au minimum d'une boulangerie, d'une pharmacie et d'une boucherie ou d'un supermarché, ce qui permet de couvrir l'ensemble des besoins essentiels. Le quartier Edouard Vaillant – Abreuvor est marquée par une **organisation commerciale morcelée. Cinq sites commerciaux se démarquent dans le périmètre élargi du quartier prioritaire de la ville :**

- La Place des Nations Unies ;
- La Place de l'Europe ;
- Le marché Edouard Vaillant ;
- Des secteurs le long de l'avenue Edouard Vaillant, hors périmètre de projet mais constituant les abords

Au total en 2017, on dénombre 77 locaux commerciaux (hors secteur Jean Jaurès à Drancy), ce qui est une densité faible pour le secteur. Parmi eux, 51 locaux sont occupés par des commerces et services marchands, 9 par des associations ou autres services marchands, et 17 sont inactifs. A titre de comparaison, le site de Jean Jaurès à Drancy concentre 79 locaux commerciaux, soit plus que les 5 secteurs du QPV réunis.



Localisation des commerces et services sur et à proximité du quartier Edouard Vaillant – Abreuvor - Source : Etude de programmation et recomposition des espaces à vocation commerciale sur le quartier Edouard Vaillant / Abreuvor à Bobigny

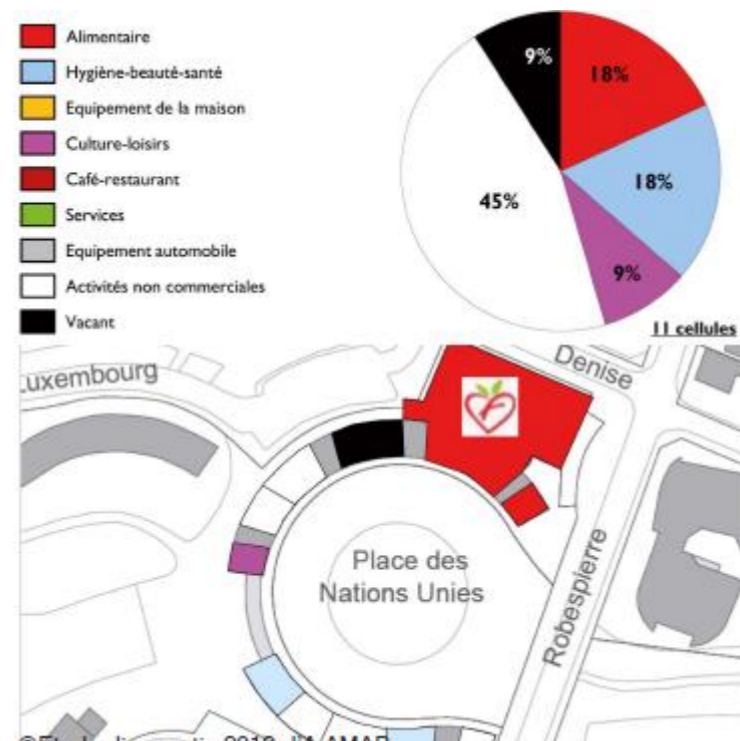
**i. La Place des Nations Unies**

La **Place des Nations Unies**, qui est historiquement le centre du quartier, compte 13 locaux commerciaux. Ses conditions d'accessibilité limitées (difficultés de stationnement et déficit qualitatif du point de vue piéton) limitent sa capacité à jouer un rôle central. Pour autant, certains commerces y jouent un rôle important, comme le supermarché (anciennement franprix) et la pharmacie. Cette centralité jouit d'une localisation intégrée par les habitants, d'une offre en alimentation générale, et de la proximité avec l'Avenue Edouard Vaillant. Elle présente toutefois une mauvaise visibilité, un espace public dégradé et une offre de stationnement insuffisante.





Place des Nations Unies, espace minéralisé créant une rupture dans le paysage - Source : Etude projet urbain du quartier Edouard Vaillant Abreuvoir



Répartition de l'offre commerciale sur la place des Nations Unies - Source : Etude projet urbain du quartier Edouard Vaillant Abreuvoir

### ii. Le marché Edouard Vaillant

Le **marché** constitue une offre commerciale dense, fort de ses 80 à 90 volants et de ses 36 abonnés. Il a lieu trois fois par semaine, le mardi, jeudi et dimanche matin. Son offre actuelle, avec un positionnement à très bas prix, répond en partie aux besoins des ménages.

La requalification du marché en 2014 a renforcé son attractivité. Pour autant, la faible visibilité de l'équipement ainsi que son accessibilité le fragilise. Par ailleurs, le marché concentre une multitude de difficultés en termes de stationnement, de circulation piétonne, de sécurité incendie ou encore de gestion des déchets, qui le fragilise.

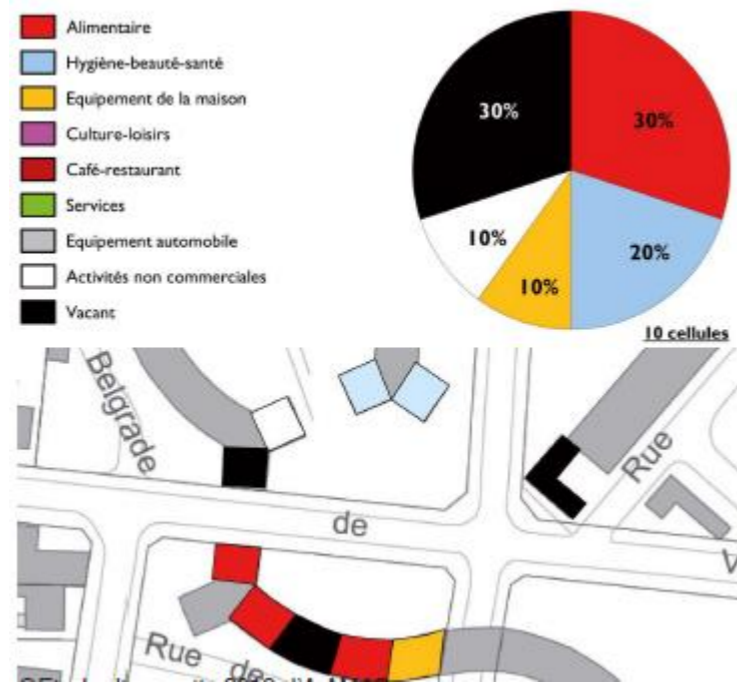


Halle du marché nouvellement requalifiée - Source : Etude de préprogrammation des équipements publics du quartier Edouard Vaillant – l'Abreuvoir

### iii. Place de l'Europe

Le secteur de la **Place de l'Europe** accueille 10 locaux commerciaux, dont 6 commerces et services. L'activité des commerces y est très hétérogène. Globalement faible, elle accueille pourtant des activités spécifiques comme une boucherie ou une agence de voyage. Elle jouit d'un cadre paysager agréable et de la proximité avec des équipements publics. La faible place réservée au piéton et sa localisation lui confère un rayonnement très local, contrairement à d'autres secteurs comme la place des Nations-Unies.





Répartition de l'offre commerciale sur la Place de l'Europe - Source : Etude projet urbain du quartier Edouard Vaillant Abreuvoir



Place de l'Europe - Source : Etude projet urbain du quartier Edouard Vaillant Abreuvoir

#### iv. Les différents secteurs le long de l'avenue Edouard Vaillant

Le secteur **Edouard Vaillant Nord** constitue un linéaire incohérent. L'Avenue Edouard Vaillant reste pour autant un axe structurant du quartier et joue le rôle de lien avec les communes périphériques. Il jouit d'une offre en transport en commun et d'une grande visibilité.

La **partie nord**, en lien direct avec le quartier et en particulier le marché, est composée d'un ensemble hétérogène et peu attractif. Le nombre de locaux inactifs y est important, notamment pour sa partie en lien avec le marché et la salle polyvalente.

La **partie sud** de l'avenue Edouard Vaillant est en nombre le premier site commercial du secteur (il compte 29 locaux). Si l'offre répond prioritairement aux besoins courants, le secteur concentre également plusieurs établissements autour de la restauration rapide, qui bénéficient notamment de la proximité avec un collège. Cependant, le secteur génère des problèmes de circulation, notamment le soir.

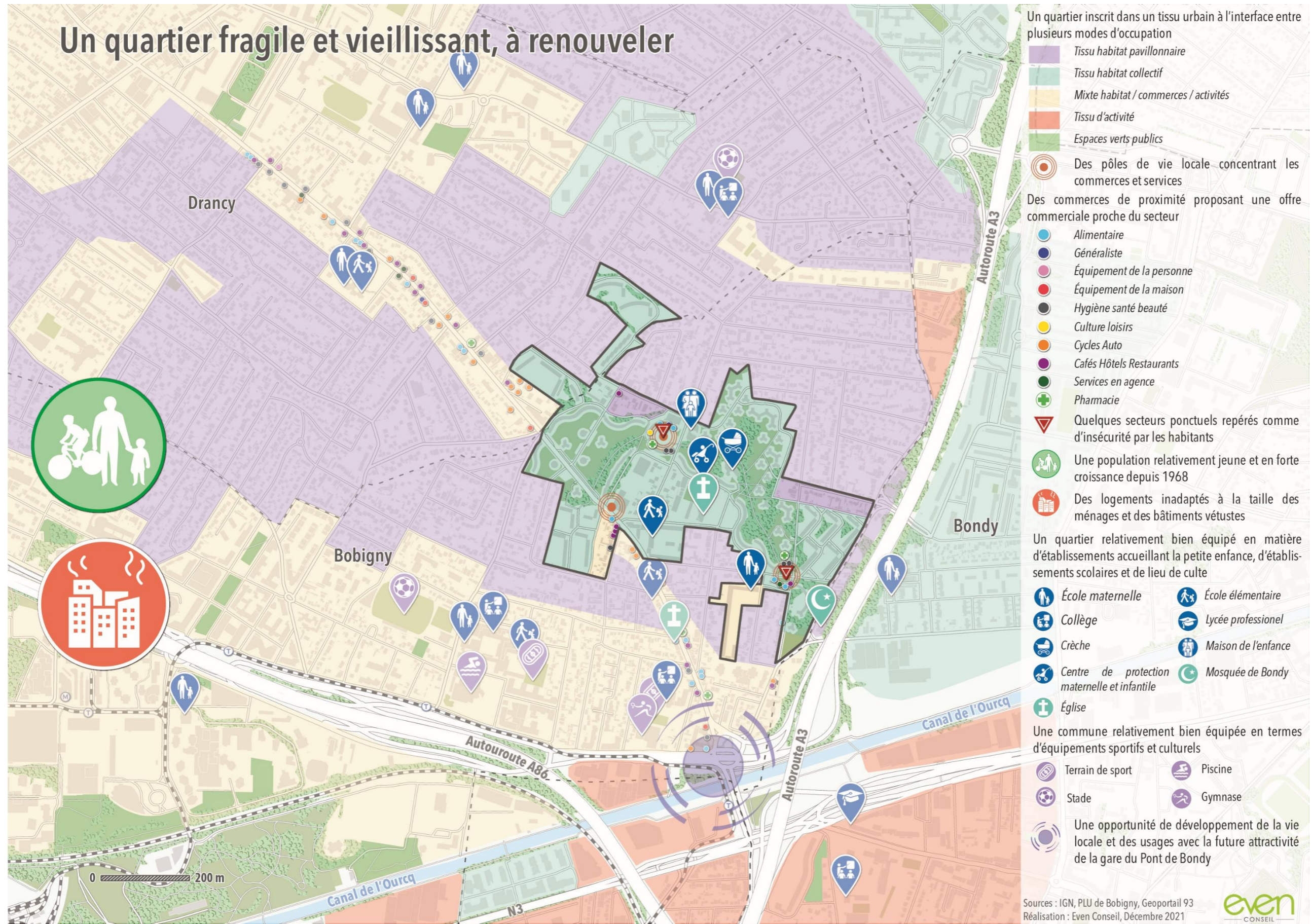
### 2.6. Synthèse et enjeux

| ATOUTS   | FAIBLESSES  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un parc paysager important constituant un équipement structurant du quartier</li> <li>- Proximité avec l'avenue Edouard Vaillant, un axe majeur en pleine dynamique de développement avec le projet du « Pont de Bondy »</li> <li>- Une halle du marché requalifiée récemment</li> <li>- Des centralités historiques identifiées par les habitants</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un certain éloignement des centres-villes de Bobigny, Drancy et Bondy</li> <li>- Des dysfonctionnements divers : places de stationnements insuffisantes, une accessibilité insuffisante pour certains équipements et commerces</li> <li>- Un enclavement du quartier par rapport aux autres quartiers de la ville</li> <li>- Des centralités parfois peu qualitatives, notamment la Place des Nations Unies</li> </ul> |
| OPPORTUNITES   | MENACES   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité avec la future gare du métro 15 « Pont de Bondy », générateur de dynamisme</li> <li>- Un parc paysager à valoriser à l'échelle communale</li> <li>- Une nouvelle centralité à venir à proximité du site de projet avec le réaménagement de la place Saint-Just</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des dysfonctionnements qui persistent</li> <li>- Dégradation des espaces publics</li> </ul>  |

#### Enjeux :

- Valoriser le parc et les places dans les usages
- Favoriser la bonne accessibilité des habitants aux commerces, services et équipements, en complément et en lien avec le centre-ville et pôles attractifs
- Intégrer la dynamique de transformation du Pont de Bondy à proximité
- Reconfigurer le secteur en termes d'équipements, de commerces et d'activités afin de renforcer l'animation sociale du quartier





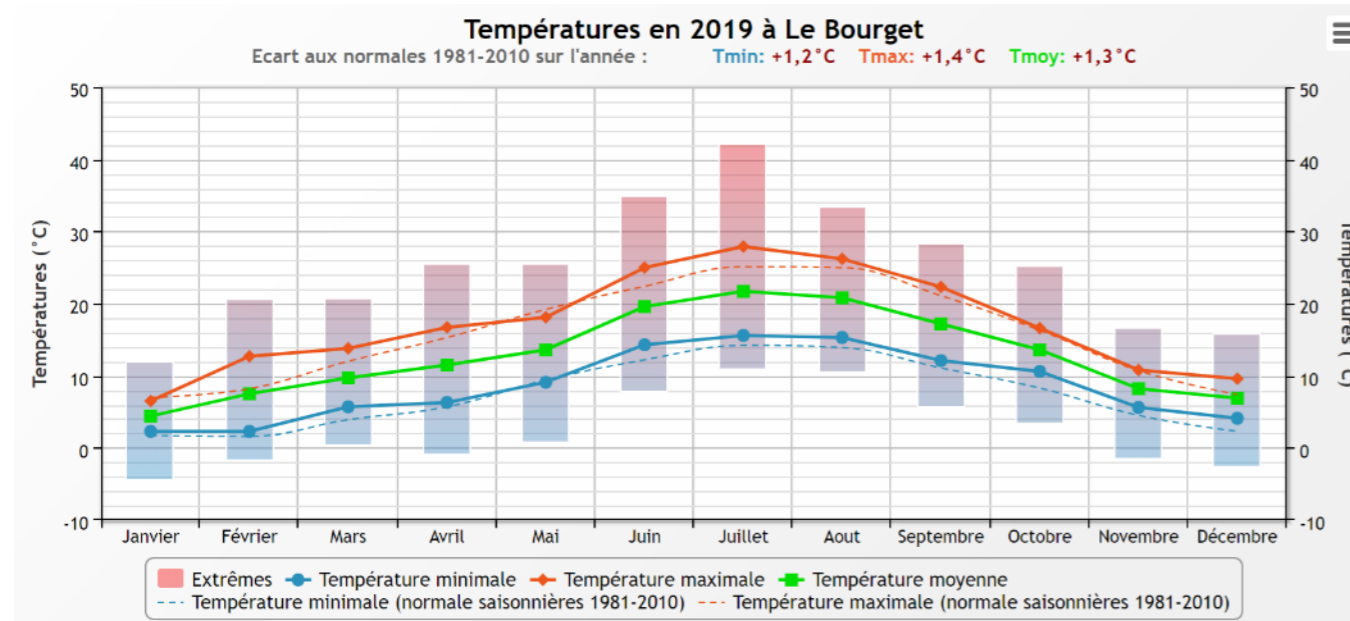


### 3. MILIEU PHYSIQUE ET CLIMAT

#### 3.1. Climat

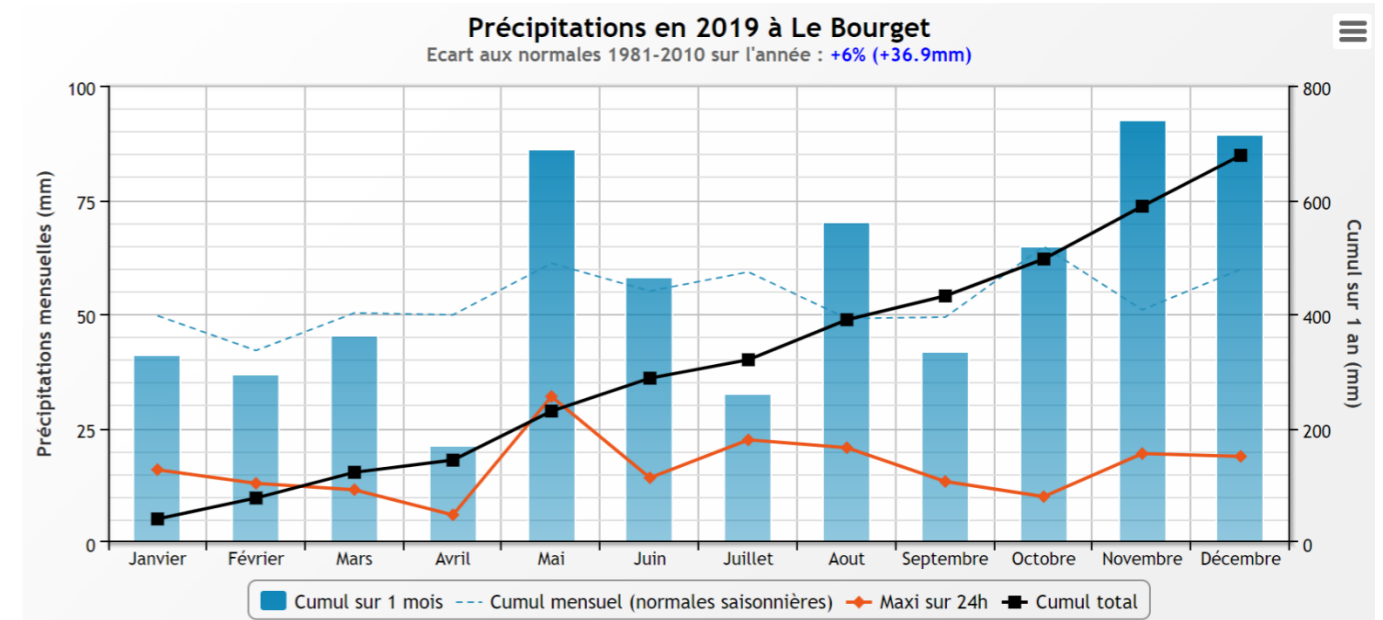
Source : Etat initial de l'environnement – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Est Ensemble et infoclimat.fr

Le climat à Bobigny est un climat tempéré, doux et humide de type océanique dégradé caractéristique de celui de l'Île-de-France. La station météorologique de référence est celle du Bourget. Les températures sont douces, avec une température moyenne annuelle de 12,9°C. Les températures restent modérées tout au long de l'année, elles varient entre -4,4°C en janvier et +42,1 en juillet (Données de 2019).



Températures mesurées au Bourget en 2019 – Source : Infoclimat.fr

Les précipitations sont fréquentes mais généralement faibles. La moyenne annuelle des précipitations est d'environ 677,6 mm en 2019 pour une moyenne nationale d'environ 8665 mm de précipitations. Les mois de mai, juin, août, octobre, novembre et décembre sont les plus pluvieux (cumul mensuel supérieur à 55 mm).



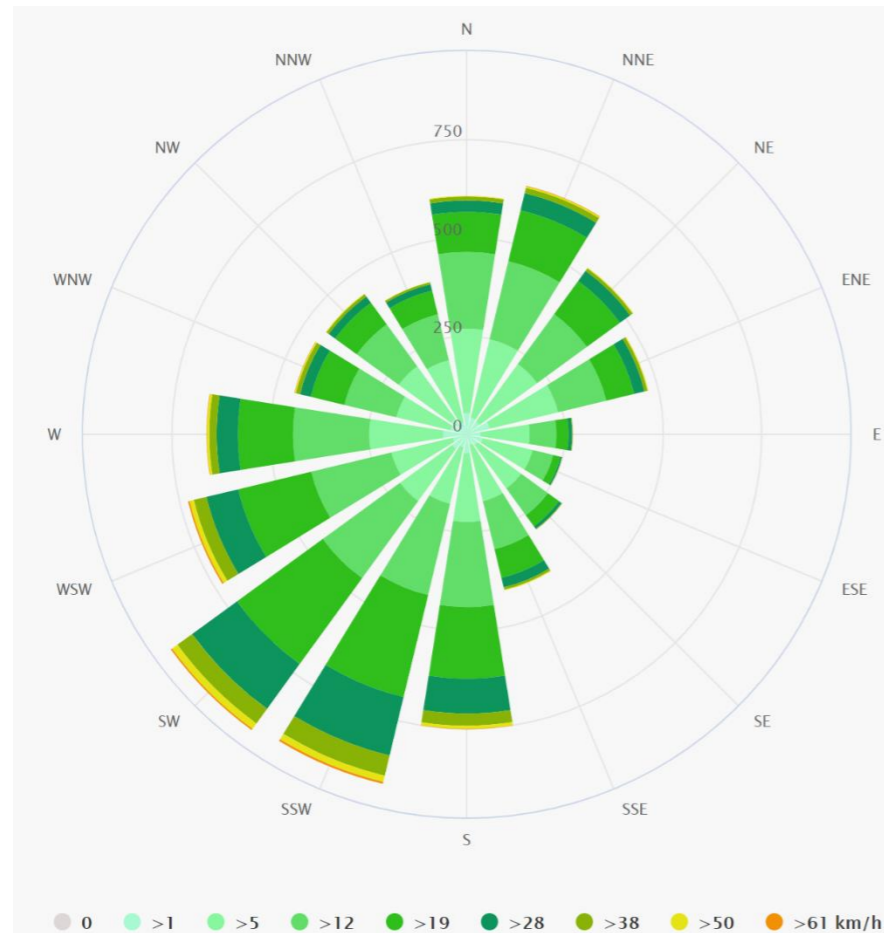
Précipitations mesurées au Bourget en 2019 – Source : Infoclimat.fr

L'analyse de la pluviométrie en Seine-Saint-Denis sur les dernières décennies (analyse statistique réalisée sur les années 1977 à 2004) permet d'estimer que l'abattement des 8 premiers millimètres de chaque événement pluvieux représente, en volume, 80 % de la pluviométrie annuelle.

L'ensoleillement moyen à la station du Bourget est de l'ordre de 1 766 h/an, contre une moyenne nationale d'environ 1 850 h/an. Le maximum d'ensoleillement a lieu en juillet (280,8h) et le minimum en décembre (33,5h).

Les vents dominants sont orientés sud-ouest et sud-sud-ouest avec une force comprise entre 10 et 20 km/h. Les vents provenant du sud et de l'ouest sont également importants avec des forces d'environ 15 km/h.





Rose des vents moyenne sur l'année à Bobigny – Source : meteoblue.com

### 3.2. Changements climatiques attendus

#### a. Les précipitations

Quel que soit le scénario projeté, les projections climatiques montrent peu d'évolution des précipitations annuelles d'ici la fin du 21<sup>ème</sup> siècle en Île-de-France.

Toutefois, les **périodes pluvieuses tendent à évoluer avec des pluies plus intenses** : records journaliers plus nombreux. En effet, les modifications de la répartition des précipitations se sont déjà fait sentir sur la métropole et les pluies utiles à la recharge des ressources et au soutien d'étiage ont été faibles de 2009 à 2012. Le cumul du déficit pluviométrique réduit les capacités d'acceptabilité du milieu récepteur et peut engendrer des contraintes en matière d'assainissement. **Les conséquences sont des débits d'étiage plus sévères avec une compétition accrue entre les usages de l'eau et pour finir une restriction des pompages et des usages.** Cette situation rend la gestion de l'assainissement délicate sur tous les cours d'eau. **Avec le changement climatique de tels événements pourraient se reproduire, voir s'accumuler et créer des tensions à moyen terme en matière de gestion de l'eau (assainissement, approvisionnement dans une moindre mesure).** Ainsi, un assèchement des sols de plus en plus marqué au cours du 21<sup>ème</sup> siècle est à prévoir.

#### b. Les températures

L'augmentation moyenne de la température est estimée à plus ou moins 3 degrés d'ici la fin du siècle selon la plupart des études réalisées et différents modèles de simulation à travers le monde. **Les conséquences sur le climat francilien seraient importantes, en particulier avec la multiplication des canicules. Les hivers, eux, promettent d'être en moyenne moins rigoureux tout en gardant des périodes de très grands froids.**

En Île-de-France, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario. Sur la seconde moitié du 21<sup>ème</sup> siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère significativement selon le scénario considéré. Selon le scénario le plus pessimiste, le réchauffement pourrait atteindre près de 4°C à l'horizon 2071-2100. Les projections climatiques montrent une augmentation du nombre de journées chaudes en lien avec la poursuite du réchauffement (entre 16 et 45 jours selon le scénario).

Une diminution du nombre de gelées est à attendre (entre 20 et 30 jours) en lien avec la poursuite du réchauffement sur le 21<sup>ème</sup> siècle. En termes d'impact potentiel pour la végétation, cette évolution se traduit par un allongement moyen de la période de sol sec de l'ordre de 2 à 4 mois tandis que la période humide se réduit dans les mêmes proportions. Cette tendance, si elle se confirme, **risque de poser des problèmes pour l'évolution des villes et la conception des futurs quartiers qui devront être adaptés aux changements climatiques** (orientation des bâtiments, matériaux et couleurs, isolation...).

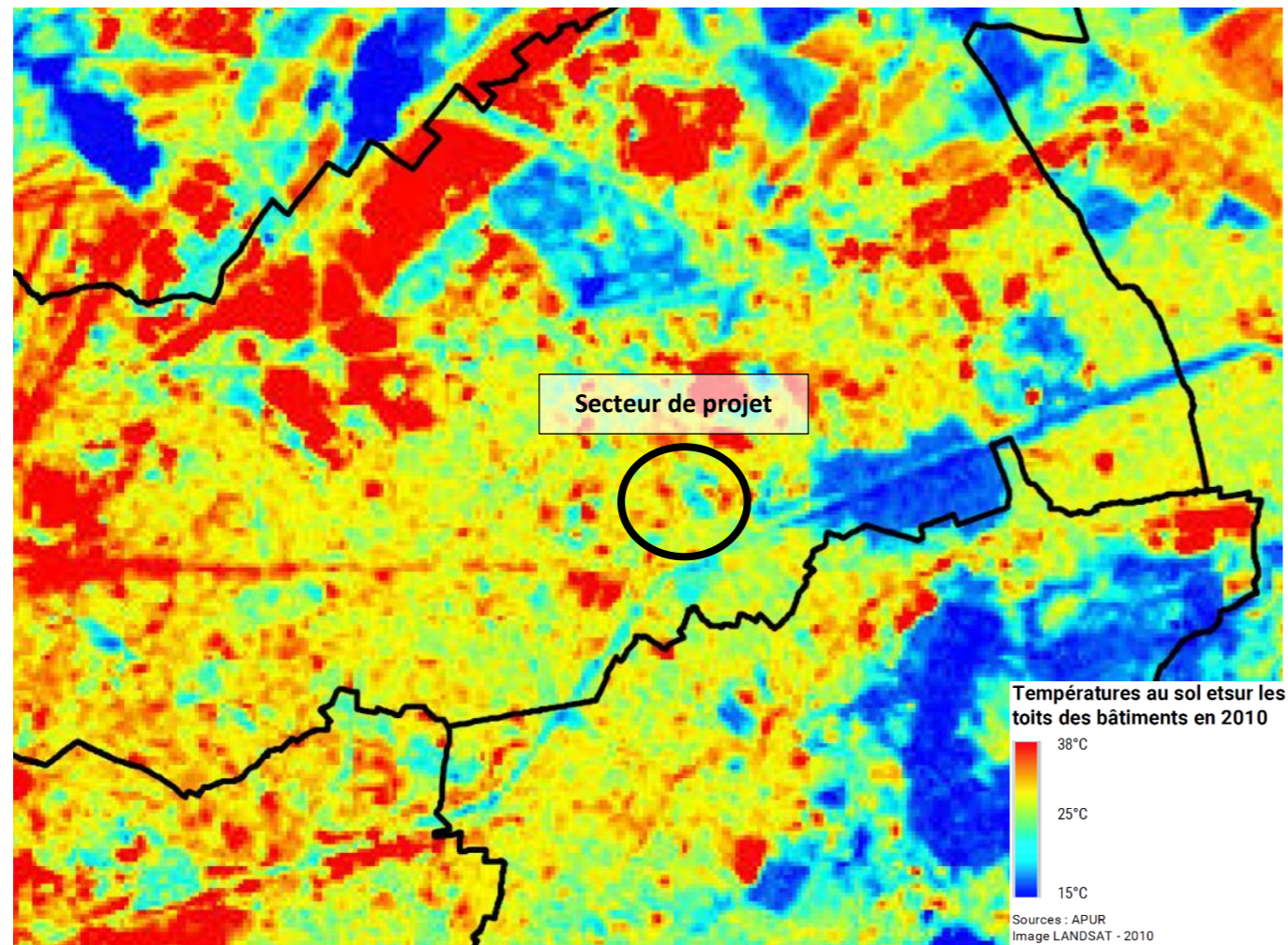
#### c. Spécificités du milieu urbain et îlots de chaleur urbains

Outre ces évolutions climatiques « globales », l'urbanisation elle-même modifie le microclimat local. Ce phénomène appelé îlot de chaleur urbain (ICU) rend les villes plus chaudes que la campagne alentour. De par sa nature très minérale, la ville, accumule de manière plus importante la chaleur et la restitue en partie pendant la nuit. Actuellement, la température moyenne sur l'année peut augmenter de l'ordre de 3°C. Les vents sont par contre ralentis de 20 à 30 %, ce qui diminue le renouvellement de l'air.

L'ICU a des impacts importants sur la santé des habitants notamment lors des périodes de canicules ou l'air ne se rafraichit pas la nuit. Dans ces périodes de canicules, les personnes les plus fragiles (enfants, personnes âgées et femmes enceintes) connaissent des risques accrus d'épuisement et de déshydrations. Il convient donc de prévenir les risques liés à l'ICU. **Pris sous l'angle de la planification, l'enjeu est d'adapter la ville aux évolutions climatiques notamment en favorisant la perméabilité des sols, la présence de la végétation et de l'eau.**

La cartographie ci-après illustre la température des espaces extérieurs en période estivale. De façon générale, cette cartographie montre que le phénomène de d'îlot de Chaleur Urbain est peu contrasté sur la commune. Les espaces verts publics présents sur la commune de Bobigny permettent de limiter la température au sol.

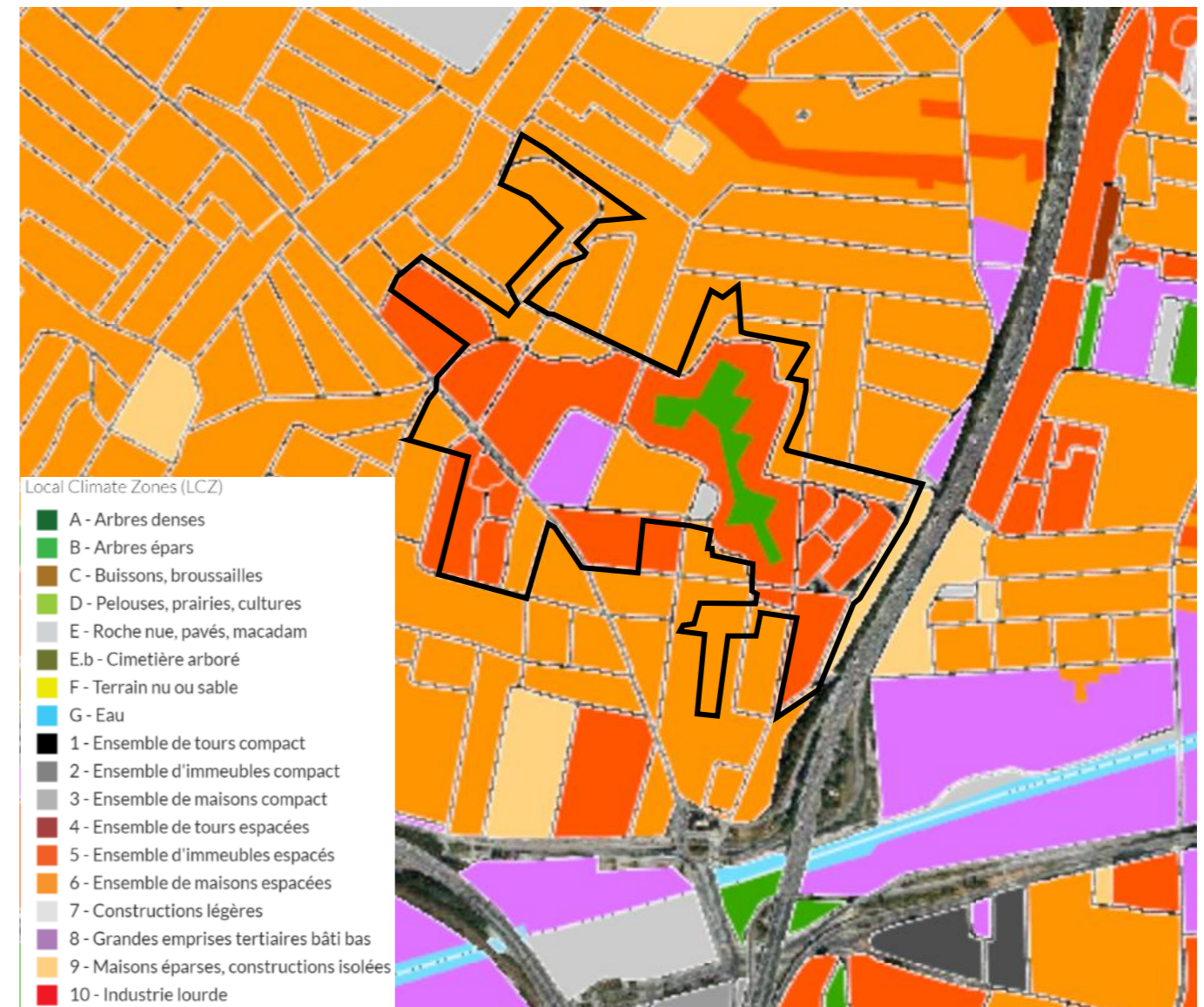




Thermographie estivale sur et à proximité du site de projet – Source : APUR

Le site de projet semble profiter de températures plus modérées du fait de la présence d'espaces verts publics en son sein. La seconde carte ci-après présente les différentes typologies d'îlots qui constituent le site projet selon les effets de chaleur impliqués. Le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir est composé d'îlots en majorité d'ensemble d'immeubles espacés, mais aussi d'ensemble de maisons espacées, de grandes emprises tertiaires bâti bas, de roche nue, pavés, macadam (surface peu importante) et de pelouses, prairies et cultures en son cœur.

Les ensembles d'immeubles espacés et les ensembles de maisons espacées permettent une bonne ventilation du quartier le jour comme la nuit et une présence de végétation (espaces verts publics et jardins privés), réduisant le phénomène d'îlot de chaleur urbain. Les ensembles d'immeubles espacés présentent du fait de leur densité une faible imperméabilisation des sols, limitant les effets de chaleur, mais une densité d'occupation des logements, augmentant la sensibilité humaine aux îlots de chaleur. Au contraire, les ensembles de maisons espacées entraînent l'inverse avec une densité faible réduisant la sensibilité humaine mais une imperméabilisation de sols plus forte. Les grandes emprises tertiaires bâti bas ont tendance à favoriser le phénomène d'îlot de chaleur avec peu de végétation, une imperméabilisation des sols relativement importante en lien avec la surface bâtie, et une circulation de l'air faible. Les pelouses, prairies et cultures, constituées par les espaces verts publics, constituent quant à eux un véritable îlot de fraîcheur urbain, du fait d'une imperméabilisation nulle, et de la présence d'arbres permettant de créer de l'ombre.



Typologie des îlots sur le site de projet selon les effets de chaleur impliqués – Source : IAU

### 3.3. Topographie et géologie

Source : Etat initial de l'environnement du PLUi d'Est Ensemble

#### a. Géologie

##### i. Contexte régional

Le bassin parisien est le plus grand bassin sédimentaire français. Il est entouré à l'Ouest par le Bassin Armoricain, au sud par le Massif Central, à l'Est par les Vosges et au Nord par le Bassin de Flandres et les Ardennes.

C'est il y a -245 millions d'années que le bassin parisien est submergé par la mer. Suivent des périodes de régressions et de transgressions marines jusqu'en -35 millions d'années. Puis, le bassin parisien s'érode et dès -23 millions d'années, il commence à ressembler à ce que nous connaissons aujourd'hui. La mer disparaît et seul un lac subsiste dans la région de la Beauce actuelle. Le climat se refroidit et les périodes glaciaires et interglaciaires s'alternent. Les niveaux des mers baissent, et de ce fait les sédiments en place sont formés de roches d'origine marine.



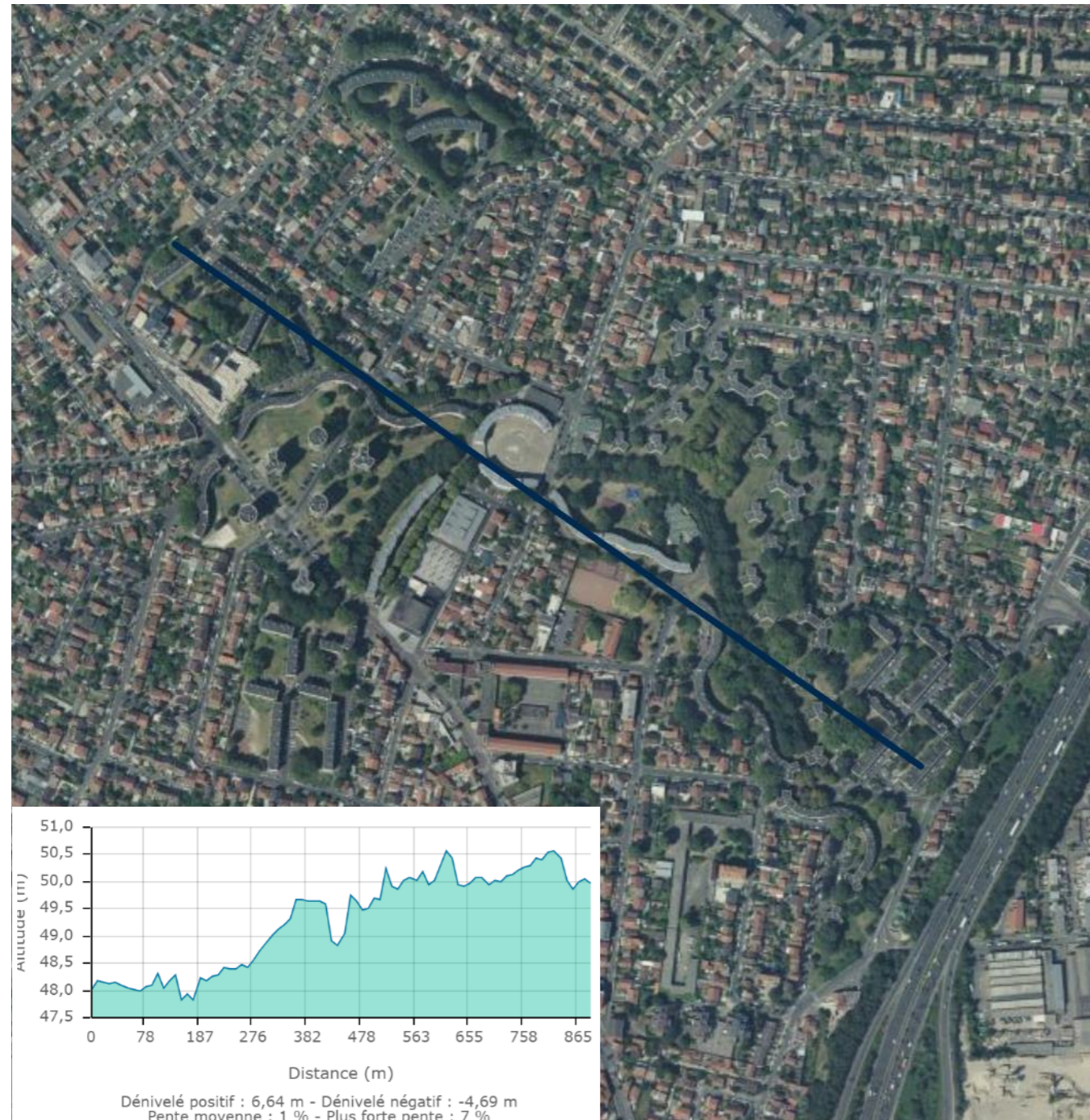




La topographie naturelle a largement été modifiée par des aménagements s'appuyant sur un principe de plateformes liées aux urbanisations successives (notamment les corniches des forts), ainsi que par l'aménagement du Canal de l'Ourcq.

A l'échelle du secteur de projet, le terrain présente une pente légèrement descendante depuis le sud-est avec une altitude d'environ 50,5 mètres vers le nord-est, avec une altitude d'environ 48 mètres. La partie la plus pentue du site est concentrée au cœur du périmètre, tandis que les extrémités apparaissent relativement plus planes.

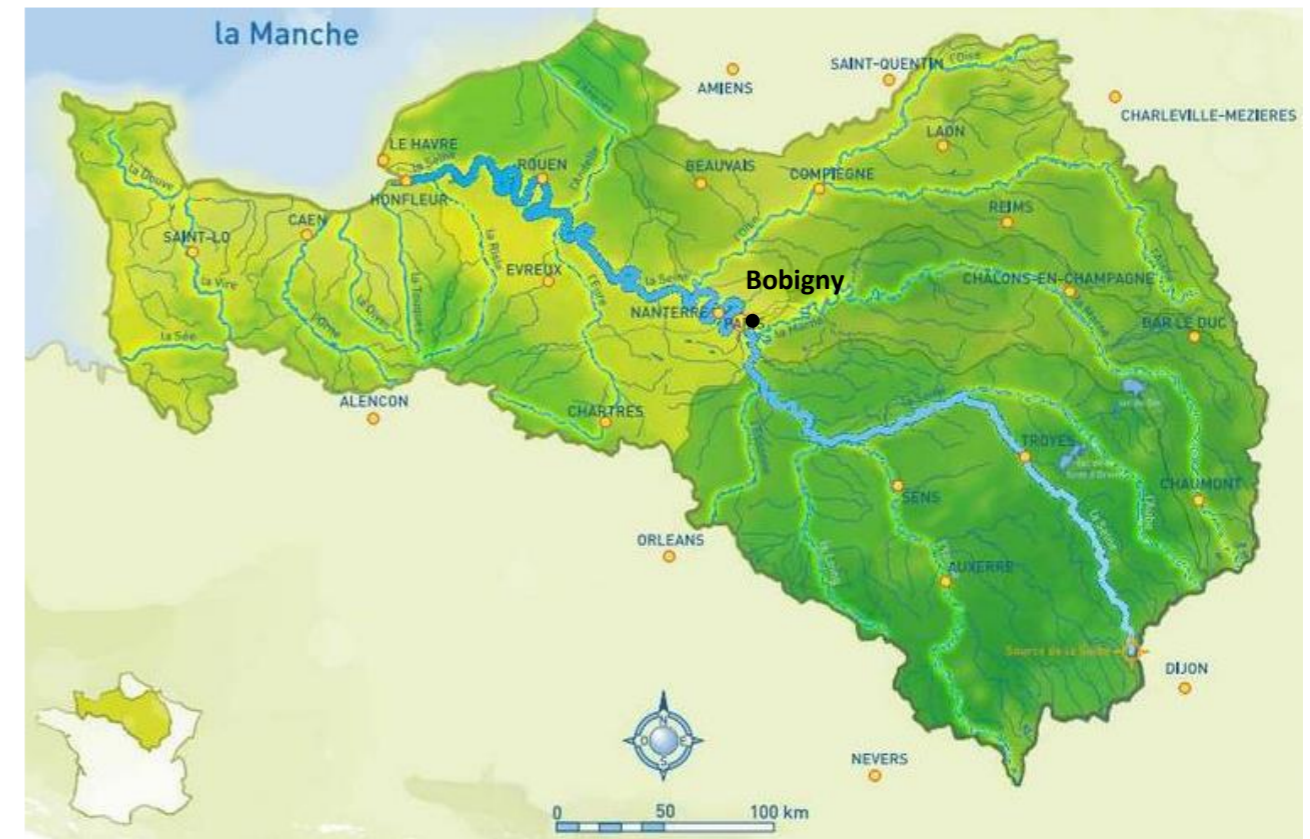
Toutefois, il est important de noter que le terrain a été fortement modifié lors de l'aménagement du quartier.



Profil altimétrique nord-ouest / sud-est du secteur de projet – Source : Géoportail

### 3.4. Hydrographie

La commune de Bobigny se situe dans le bassin versant de la Seine-Normandie.



Réseau hydrographique du bassin versant de la Seine Normandie. Source : eau-seine-normandie

Le réseau hydrographique est peu représenté à l'échelle communal et se résume au canal de l'Ourcq. C'est un ouvrage d'art réalisé au début du 19<sup>ème</sup> siècle pour alimenter en eau potable Paris. Le Canal de l'Ourcq ou Canal de la ville de Paris (FRHR510), selon le SDAGE Seine Normandie, les masses d'eau superficielles sur la commune de Bobigny présente un état chimique médiocre et un état écologique moyen.

L'urbanisation du territoire a conduit à faire disparaître entièrement le réseau hydrographique de surface qui le constituait. Ainsi, l'ensemble du réseau hydrographique naturel qu'occupait le territoire intercommunal a été canalisé, busé et intégré au réseau d'assainissement du territoire.

Seules les cartes géologiques et historiques (Cassini, carte des chasses du roi) permettant de retracer le passé des cours d'eau principaux, et notamment formant la limite nord de Bobigny le ru de Montfort.

Malgré son caractère artificialisé, le canal de l'Ourcq demeure un espace de respiration pour l'Homme, et de refuge pour la faune et la flore. Ainsi, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) l'a identifié comme l'un des principaux corridors alluviaux en contexte urbain à restaurer. L'objectif porté est qu'il puisse jouer pleinement son rôle de corridor multifonctionnel, combinant des milieux aquatiques, des formations herbacées et des continuités boisées, contribuant à toutes les sous-trames écologiques.



### 3.5. Synthèse et enjeux

| ATOUTS   | FAIBLESSES   |
|--|--|
| Des espaces verts publics constituant de véritables îlots de fraîcheur au cœur du tissu urbain                   | <p>Une topographie légèrement en pente vers le nord-ouest</p> <p>Une présence de gypse pouvant entraîner des problématiques d'effondrement</p> <p>Des infrastructures et des nappes de stationnement pouvant constituer des espaces de concentration de la chaleur urbaine</p> |
| OPPORTUNITES   | MENACES  |
| Mettre en valeur les espaces de fraîcheur existants, réduire l'impact du milieu urbain sur le confort climatique | Une accentuation de l'inconfort thermique liée aux évolutions climatiques  |

**Enjeux :**

- Maintenir des îlots de fraîcheur en milieu urbain et réduire les effets liés aux stationnements et aux infrastructures
- Prendre en compte les caractéristiques du terrain (légère pente et présence de gypse) lors de l'aménagement du quartier



## 4. UN QUARTIER RICHE D'ATOUS PAYSAGERS A REMETTRE EN VALEUR ET A OUVRIR SUR LA VILLE

### 4.1. En entrée nord d'Est Ensemble, un quartier inscrit dans un territoire aux paysages composites

#### a. Un territoire historiquement marqué par les infrastructures

Encadré par les vallées de la Seine et de la Marne, l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble se structure autour du coteau de Romainville-Montreuil, duquel se dessinent deux versants : un versant Nord qui s'étend vers la plaine de France, et un versant Sud qui surplombe le Val de Marne. Le territoire se caractérise donc par un relief contrasté qui culmine jusqu'à 125m aux Lilas. La commune de Bobigny s'inscrit ainsi dans la plaine de France, dont la topographie peu marquée limite la perception du grand paysage.

Néanmoins plus localement, le territoire d'Est Ensemble est ponctué de petits reliefs créés par les aménagements urbains et les infrastructures de transport (zones de déblai et de remblai générant une multitude de talus) qui sont venus modifier les paysages locaux. En effet, le territoire est historiquement marqué par la présence d'infrastructures ferroviaires et routières lourdes desservant la Seine-Saint-Denis (pont de Bondy, autoroutes A3 et A86, ...), en lien avec le développement économique et l'industrialisation du nord de la Métropole.

Au nord de Bobigny, le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir ne fait pas exception. Il se trouve en effet à l'interface de deux axes d'entrée sur l'EPT Est Ensemble : la RD30 (avenue Edouard Vaillant) et l'autoroute A3. Les paysages environnant le quartier sont donc marqués par l'omniprésence de la voiture et les grandes ruptures urbaines, qui peuvent ternir son image. Néanmoins le quartier bénéficie de la proximité du canal de l'Ourcq, autrefois fracture majeure, qui se trouve aujourd'hui au cœur des projets et politiques de valorisation du cadre de vie local et vecteur de liens.

#### b. Des paysages urbains composites

Au-delà des infrastructures de transport, l'environnement proche du quartier se caractérise également par la présence de tissus urbains composites, représentatifs des paysages de Seine-Saint-Denis et de l'unité paysagère de la « Plaine de France urbaine » à laquelle il appartient.

Pour répondre à la longue période de croissance économique et démographique que connaît la métropole parisienne après la seconde guerre mondiale, les Grands Ensembles ont fait leur apparition dans la deuxième moitié du XXe siècle. Ils font aujourd'hui partie intégrante de l'identité d'Est Ensemble, et contribuent fortement à sa mosaïque de paysages entre cœurs historiques, tissus pavillonnaires, grands ensembles, faisceaux ferrés, axes routiers traversants, et tissus d'activités et industries lourdes. Bien qu'ils créent une richesse architecturale et paysagère, cette diversité d'espaces et de tissus vient néanmoins accentuer la fragmentation du territoire.

Les mutations urbaines successives sont en effet souvent traitées en une juxtaposition de tissus (pavillonnaire, grands ensembles, activités industrielles, ...) sans vraie mise en cohérence globale. C'est le cas du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir, qui comme bien d'autres, s'inscrit dans un tissu urbain pavillonnaire duquel il est totalement déconnecté tant architecturalement (formes, hauteurs bâties, ...) que structurellement (réseau viaire, déplacements...). Pourtant, ce quartier recèle de véritables richesses paysagères qui font sa force et la qualité de son cadre de vie.







Tissu pavillonnaire rue de la Grande Denise, entre la cité de l'Abreuvor et le quartier Amsterdam / Even conseil



Tissu pavillonnaire avenue Edouard Vaillant, en bordure ouest du site d'étude / Even conseil



Tissu pavillonnaire du chemin de Groslay, en bordure de l'A3 à l'est du site / Even conseil









*Les Tours, édifices emblématiques, symboles de la cité de l'Abreuvor / Even conseil*

*Autres bâtiments dont la singularité architecturale leur donne un rôle de repère paysager – école Edouard Vaillant en haut, et complexe Edouard Vaillant en bas (Salle Max Jacob, Foyer Ambroise Croizat, La Poste...) / Even conseil*



### b. Un quartier structuré par le végétal

De par son caractère de cité jardin, la cité de l'Abreuvoir est logiquement marquée par une omniprésence de nature, exceptionnelle en contexte métropolitain. On l'a vu, Emile Aillaud a veillé à ce que la qualité paysagère face partie intégrante des réflexions et du parti pris d'aménagement du quartier. L'implantation de bâtiments d'habitat collectif permet de libérer une grande place dans les espaces publics. Ainsi l'ensemble du quartier bénéficie de vastes espaces verts directement accessibles, qui lui donnent des allures de parc habité et joue un rôle majeur dans la qualité du cadre de vie local.

En particulier, la cité de l'Abreuvoir dispose d'un impressionnant patrimoine arboré avec environ 1720 arbres matures (plantés à la construction du quartier dans les années 1950). Ce patrimoine se compose en revanche essentiellement de platanes et de tilleuls, ce qui pose aujourd'hui tant une question écologique que paysagère. En effet la monospécificité relative du patrimoine arboré crée une certaine monotonie visuelle, ne permet pas l'accueil d'une faune diversifiée, accentue le risque de développement de maladies. En ce sens, un diagnostic phytosanitaire réalisé récemment a mis en avant le mauvais état de certains arbres, ce qui peut sur le long terme fragiliser l'ensemble du patrimoine. Les réflexions sur la revalorisation de la cité de l'Abreuvoir soulèvent donc également la question de l'évolution du patrimoine arboré. Les habitants attachant une très grande importance à celui-ci, son renouvellement devra nécessairement s'accompagner d'une grande pédagogie et sensibilisation citoyenne.

Plus globalement, on trouve plusieurs typologies d'espaces verts au sein du quartier :

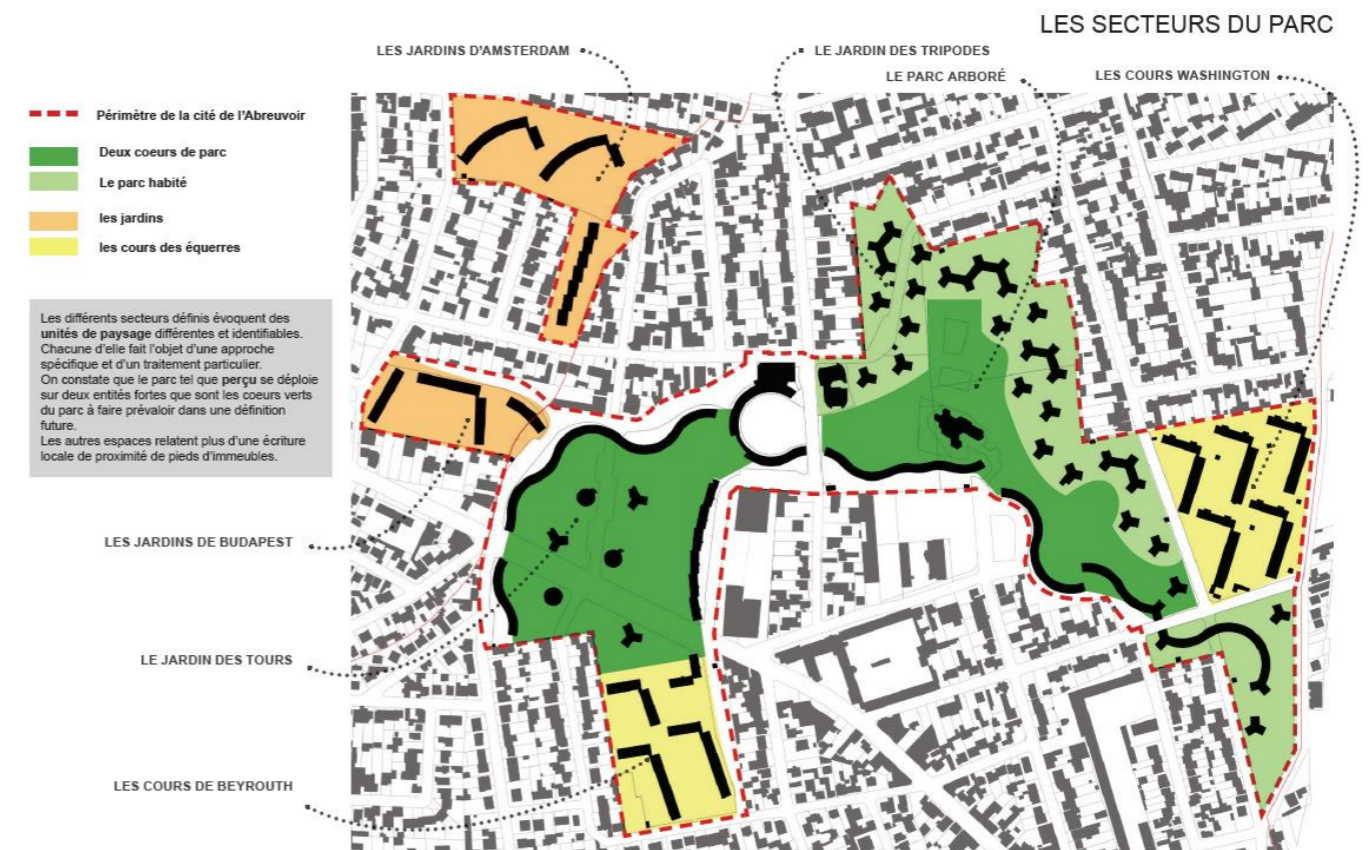
- Le parc central : ouvert et voulu comme fédérateur, cet espace paysager protégé s'étend d'est en ouest au contact du serpentin, en irriguant l'ensemble du quartier de ses pelouses et formations arborées. Il abrite le mail des tilleuls, véritable colonne vertébrale verte de l'Abreuvoir. Ce double mail (4 alignements d'arbres) traverse l'ensemble de la cité jardin, en une continuité verte structurante, et accompagne un cheminement piéton. On trouve également plusieurs « carrés des marronniers » au sein du parc central, qui forment des sortes de mini-forêts urbaines venant épaissir le mail des tilleuls.
- Le parc habité : occupé des tripodes dont les formes basses et compactes sont peu imposantes visuellement, cet espace constitue une sorte de prolongation du parc central. Les tripodes disposent par ailleurs pour la plupart de jardinets entourés de haies, qui les intègre bien dans le paysage du parc central.
- Les jardins d'Amsterdam et de Budapest : relativement isolés du reste de la cité de l'Abreuvoir, ces deux secteurs se caractérisent par un important patrimoine arboré accompagnant les pelouses en cœur d'îlots.
- Les cours des Equerres : elles sont relativement moins arborées que les autres secteurs du quartier, mais bénéficient tout de même d'arbres anciens, et de grandes pelouses appréciées par les habitants.

Bien qu'elle soit globalement très entretenue (en particulier les pelouses tondues régulièrement), cette abondance de végétation vient adoucir les ruptures d'échelle entre le tissu pavillonnaire dans lequel s'insère la cité de l'Abreuvoir, et ses bâtiments singuliers de grands ensembles. Le dialogue entre bâti et végétal tient une importance majeure dans l'insertion paysagère du quartier, autant que dans la qualité de ses paysages.

La typologie d'espaces verts déclinée résulte de la relation entre forme bâtie et végétation, qui crée des ambiances spécifiques pour chaque séquence du quartier de l'Abreuvoir.



▲ Perspective du quartier tel qu'existant (source : Archétude – Seine-Saint-Denis habitat)



Typologies d'espaces verts au sein du quartier / Source – Etude de programmation paysagère du parc de la cité de l'Abreuvoir





*Le mail des Tilleuls aux abords des tripodes / Even conseil*



*Le parc central / Even conseil*



*Un carré des marronniers au niveau des tripodes / Even conseil*





*Le jardin habité des tripodes / Even conseil*

*Les jardins d'Amsterdam / Even conseil*





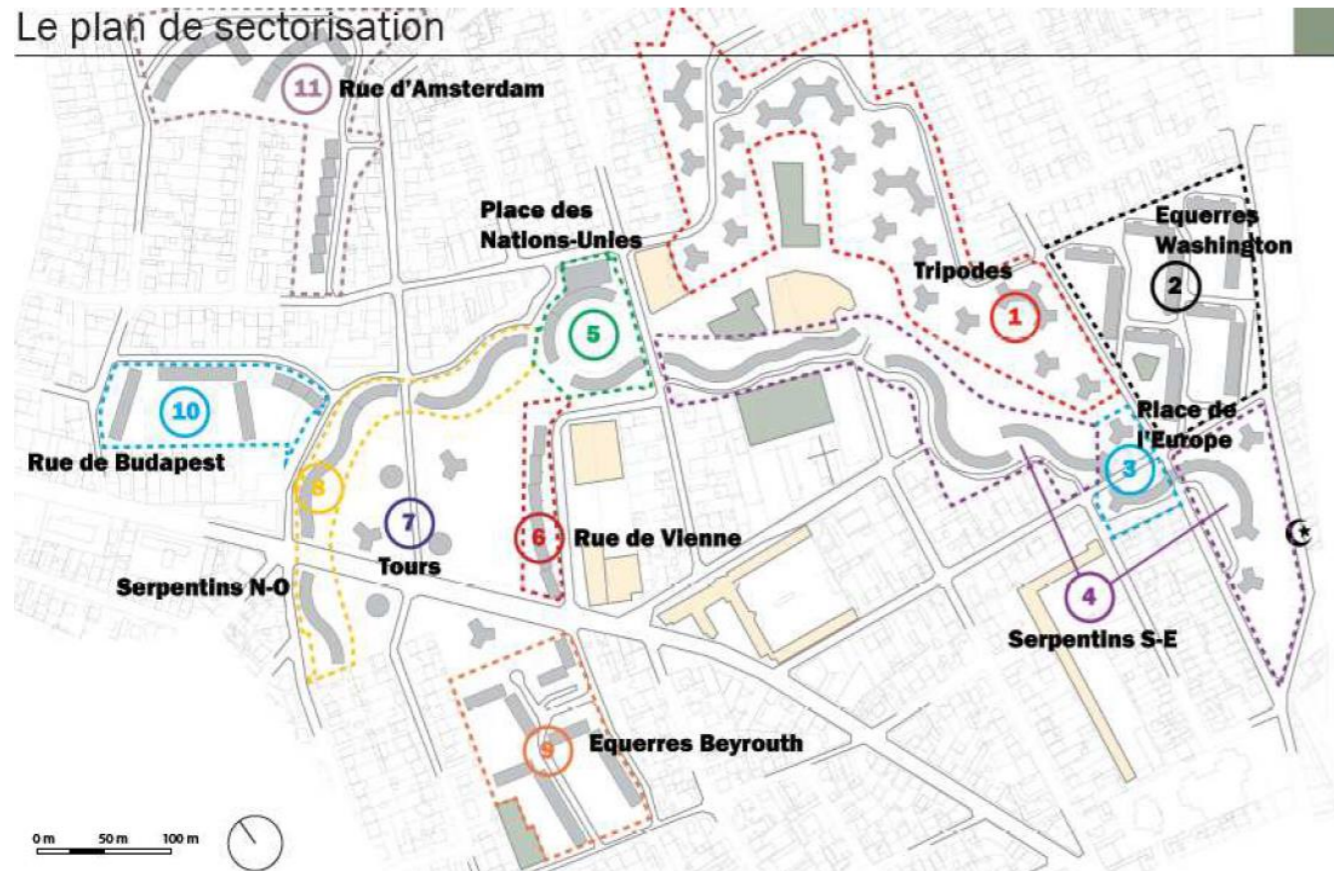
*Les cours de Beyrouth / Even conseil*

*Les cours Washington / Even conseil*



c. Des ambiances urbaines séquencées par les îlots du quartier

Le plan de sectorisation



Toponymie des secteurs bâtis adoptée dans le présent dossier de présentation (source : Archétude – Seine-Saint-Denis habitat)

La composition d'Emile Aillaud s'organise autour d'un axe piétonnier structurant (le mail des tilleuls), interrompu par deux rotules (la place de l'Europe et celle des Nations-Unies), connectées par les serpentins au contact du parc central. En opposition, formant la deuxième façade de ce parc, un nuage de bâtiments (les tripodes) vient envelopper le nord de la cité, en rupture avec le tissu résidentiel. A noter néanmoins qu'un épandage des bâtiments de l'Abreuvoir a été réalisé afin de s'inscrire le plus harmonieusement possible dans le tissu pavillonnaire environnant. Au sein de cette composition d'ensemble viennent se juxtaposer les équerres, dont la forme linéaire crée une rupture plus marquée avec le tissu urbain proche. Ils possèdent également leur propre système viarie et paysager.

Ainsi, cette composition urbaine crée un séquençage très lisible de l'espace, et vient influencer les ambiances paysagères. A l'image de la typologie d'espaces verts, on identifie 4 formes architecturales dominantes dans la cité de l'Abreuvoir.

**Les Serpentins**

De forme sinueuse et courbée, ces bâtiments constituent une véritable singularité du quartier. La trame viarie vient en alignement du bâtiment et accueille les espaces de stationnement qui sont relégués sur le pourtour du quartier, libérant les espaces publics internes de la présence de la voiture.

Donnant directement sur le parc central, les serpentins sont les bâtiments qui en profitent le plus. Toutefois suite aux réhabilitations passées et dans un but de tranquillité publique, les halls traversants ont été comblés et ne

permettent plus l'accès au parc. En conséquence, les serpentins ne constituent plus aujourd'hui comme des bâtiments poreux mais comme une rupture physique forte entre le quartier et ses alentours.



Halls traversants existants (hauts) et condamnés (bas) / Even conseil





*Des porosités permises dans le bâti : chevauchement du bâti sur le réseau viaire existant (haut) et ouverture vers le parc central (bas) / Even conseil*

*Des stationnements concentrés sur le pourtour du quartier, permettant de le libérer de l'emprise de la voiture dans les espaces publics centraux / Even conseil*



### Les Tripodes

Implantés en frange du parc central et avec leurs jardinets pour les logements au RDC, ces bâtiments entretiennent un grand rapport au parc et plus largement au sol sur le secteur. Ils se caractérisent par un faible épannelage, le nombre limité de logements qu'ils accueillent ainsi que leur répartition en retrait du parc en lien avec le tissu résidentiel en font un habitat intermédiaire très apprécié par les habitants.



*Tripodes au contact d'un carré des marronniers / Even conseil*



*Un bâti créant néanmoins des ruptures physiques fortes / Even conseil*



*Une faible hauteur du bâti qui rend ces constructions discrètes dans le paysage urbain / Even conseil*





*En rez-de-chaussée, les logements bénéficient de jardinets qui facilitent l'insertion paysagère des constructions tout en offrant un cadre de vie de qualité / Even conseil*

### Les Tours Etoiles

Véritables symboles du quartier, les tours étoiles se situent en plein cœur du parc central de l'Abreuvoir. Il s'agit des constructions les plus hautes de la cité, qui sont donc visibles de loin et jouent donc un rôle de repère, porteuses de l'image du site. Elles valorisent également le mode d'habiter un parc, et leur faible emprise au sol permet d'ouvrir de larges percées visuelles sur le site.



*Des tours étoiles dont la hauteur et donc la portée visuelle en font un emblème du quartier / Even conseil*



**Les îlots périphériques : équerres Beyrouth et Washington, îlots d'Amsterdam et de Budapest**

Les quartiers périphériques sont le plus souvent isolés et déconnectés de la matrice urbaine : il s'agit des îlots d'Amsterdam et Budapest. Les îlots de Beyrouth et de Londres-Washington bien qu'ils semblent se rapprocher de la structure majeure de la composition urbaine s'en écartent de bien des manières. En effet avec leur typologie en équerre, contrastant avec la recherche de légèreté esquissée dans le reste de la composition urbaine, ces deux îlots s'inscrivent en retrait de la composition générale et sont repliés sur leurs espaces de cœur d'îlots et de poches de stationnement totalement déconnectés de l'espace paysager central. Néanmoins, ces secteurs bénéficient d'un caractère intimiste qui fait l'attachement des habitants.



*Les équerres Washington et Beyrouth / Even conseil*

*Une portion de l'îlot d'Amsterdam, dont l'architecture est totalement déconnectée du quartier et de son tissu / Even conseil*



### 4.3. Un caractère insulaire qui enclave le quartier et en fait une rupture urbaine malgré lui, à dépasser

#### a. Une structuration insulaire qui crée des ruptures fortes à dépasser

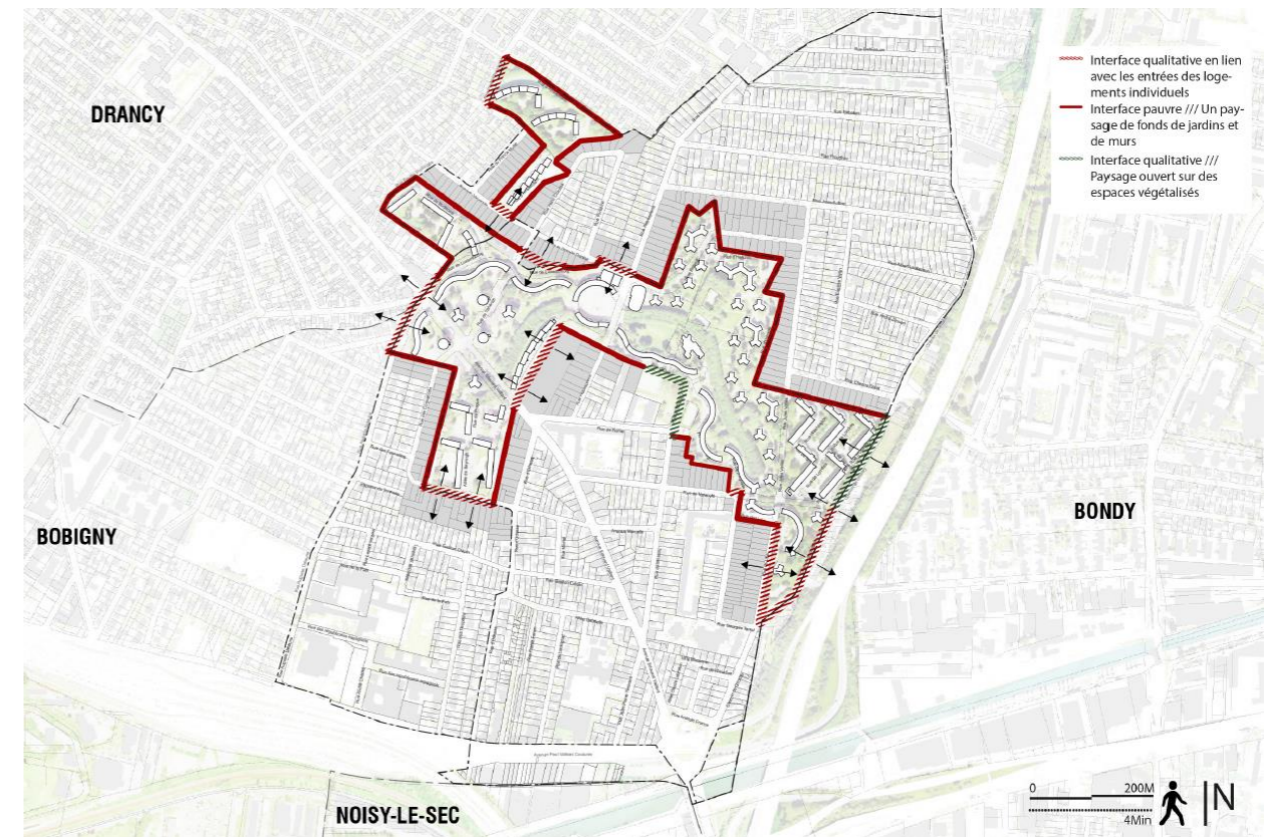
Historiquement, le site du quartier de l'Abreuvoir se constituait d'espaces cultivés, au cœur d'un tissu pavillonnaire dense accompagné de jardins privés en fond de parcelle. L'implantation de la cité de l'Abreuvoir a donc eu plusieurs conséquences sur le tissu urbain :

- Ayant pris place dans des espaces anciennement cultivés, la cité forme une sorte de pièce rapportée, dont l'insertion semble s'être faite de manière forcée dans le tissu urbain avec, on l'a vu précédemment, peu de mise en cohérence des tissus.
- L'implantation de la Cité dans un tissu pavillonnaire qui lui tourne le dos vient en elle-même fortement enclaver le site : ses franges sont constituées de fonds de jardins délimités par des murs. Il existe ainsi très peu de porosités entre l'Abreuvoir et les tissus pavillonnaires environnants, ce qui accentue le caractère insulaire du quartier. En conséquence, les espaces au contact des franges sont souvent délaissés et sont propices aux dépôts sauvages.
- La cité suivant une logique urbaine qui lui est propre, elle interrompt la trame viaire du tissu environnant. En effet, les différentes voies sont pour la majeure partie d'entre elles coupées aux portes de la Cité, ne faisant que renforcer la fragmentation du secteur et en complexifiant sa desserte. Les axes poursuivant la trame bâtie du quartier favorisent les connexions Nord-sud, mais ils n'offrent pas de connexion est-ouest. En ce sens, la cité de l'Abreuvoir crée une rupture urbaine majeure dans le secteur, renforcée par la limite physique que forment les serpentins malgré un enjambement ponctuel de dessertes existantes. Cette structuration forme néanmoins des ouvertures visuelles sur le parc après avoir dépassé les portes de la cité, souvent matérialisées par un resserrement de deux pignons de bâtiments qui crée un effet de porte.

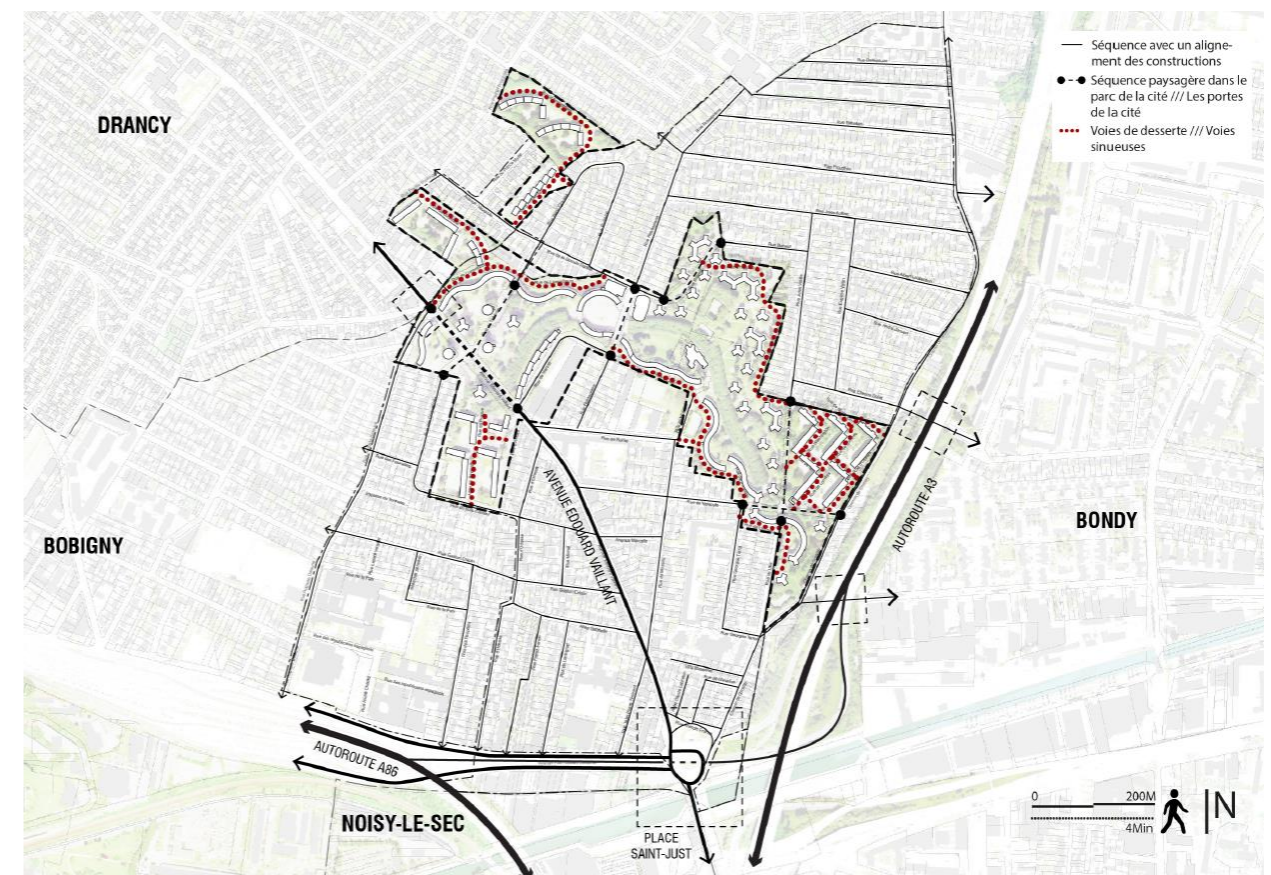
Enfin, la déconnexion du site à son environnement urbain et paysager est accentuée par la pluralité des ambiances évoquées précédemment, qui séquent la cité. En conséquence, il est essentiel pour la fonctionnalité et l'avenir du site de profiter de sa réhabilitation pour le raccrocher à son contexte pavillonnaire, notamment en renforçant les liaisons est/ouest.



Enjambement d'un axe viaire préexistant par le serpentifère nord-ouest / Even conseil



Un caractère insulaire renforcé par le cloisonnement des franges du quartier, occupé de jardins privés qui lui tournent le dos



Une trame viaire interrompue par la cité de l'Abreuvoir, qui suit sa propre logique / Etude urbaine du quartier de l'Abreuvoir





Exemples de fonds de parcelles pavillonnaires en frange du quartier / Even conseil

***b. Des espaces publics en perte d'usages à reconquérir pour un cadre de vie et une image renouvelée***

Le caractère fragmenté de la cité s'exprime également dans la perte d'usages au sein de l'espace public, à commencer par les modes doux, et ce malgré la générosité des espaces verts. S'ils étaient au cœur de la structuration du quartier avec le mail des tilleuls qui dessert tout le quartier et permet de rejoindre une extrémité à l'autre de manière sécurisée, la place des modes doux s'est progressivement réduite. Le mail des tilleuls par exemple, autrefois large et structurant pour les habitants, est aujourd'hui réduit à un chemin étroit.

La continuité des cheminements piétons est de moins en moins assurée et apparaît relativement peu qualitative. La majorité des espaces dévolus aux piétons présentent un inconfort d'usage : faible largeur, encombrement par des déchets ou des plantations, stationnement sauvage courant les rendant inaccessibles aux PMR, etc. qui obligent à descendre sur la chaussée. Les aménagements sont donc globalement peu sécurisants. Ce constat est néanmoins à nuancer par la faible présence de voiture au sein même de la cité, reléguée à ses franges.

Par ailleurs, les aménagements cyclables sont faiblement présents dans le périmètre élargi du site, avec seulement deux zones discontinues le long de l'avenue Edouard Vaillant et du Canal de l'Ourcq. La piste avenue Edouard Vaillant consiste à un simple marquage au sol indiqué sur le trottoir, réduisant la place du piéton et source d'inconfort et de manque de sécurité pour les deux usagers.

Par ailleurs, face au même besoin de tranquillité publique qui a conduit emmurer les halls de certains serpentins, le mobilier urbain a progressivement disparu de l'espace public. Malgré l'omniprésence végétale, le quartier manque de points d'arrêt (mobilier urbain, aires de jeux...) qui ne permet pas de profiter pleinement des aménités paysagères locales et leur appropriation par les habitants. Il apparaît donc nécessaire de reconquérir l'espace public par et pour les habitants.



Des cheminements doux trop étroits pour apprécier leur pratique, ici le mail des tilleuls au niveau des tripodes / Even conseil





Piste cyclable marquée sur le trottoir piéton, avenue Edouard Vaillant / Even conseil



Des espaces verts dénués de points d'arrêt ou de mobilier permettant leur appropriation et les usages / Even conseil

### c. Une animation urbaine riche, vecteur de lien social, sur laquelle s'appuyer

Malgré ces pertes d'usages, le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir bénéficie d'une animation urbaine portée par les centralités locales et leurs commerces, les habitants et leurs initiatives de réappropriation de l'espace public.

L'animation économique et sociale joue un rôle majeur dans la vitalité du quartier puisqu'elle offre aux habitants des commerces et services de proximité qui lui donnent un véritable dynamisme. Elles sont concentrées autour des deux places rotules de la cité : la place du marché cachée par le bâtiment de La Poste, la place de l'Europe et la place des Nations Unies. Cette dernière s'organise autour d'une sorte de promontoire circulaire entièrement minéral, totalement délaissé des habitants et qui crée un vide. Sa grande emprise et sa visibilité depuis la rue Robespierre en fait néanmoins un espace de fort potentiel pour renforcer la qualité des espaces publics et l'animation urbaine.

On trouve également au sein du quartier quelques espaces de convivialité qui sont à maintenir, comme des terrains de sport, la place du marché, quelques aires de jeux, etc. qui sont à préserver pour encourager le développement d'usages récréatifs dans le quartier.

Quant au parc central, il est peu à peu réapproprié par des associations d'habitants qui se lancent dans l'installation de jardins partagés. Vecteurs de lien social, ces espaces sont à multiplier sur le secteur, tant pour sensibiliser les habitants à l'environnement, les investir dans leur cadre de vie direct, que pour développer les démarches de circuits-courts. Ils sont également bénéfiques pour les paysages locaux puisqu'ils viennent les diversifier, créent de nouveaux usages dans l'espace public, mais également pour la biodiversité et créent des espaces végétalisés atypiques et différents de la végétalisation qu'on trouve habituellement en milieux urbains.



Place des Nations Unies, minérales et totalement inutilisée par les habitants à requalifier pour la revaloriser / Even conseil





Place des Nations Unies, une centralité locale à reconnecter au quartier / Even conseil



Jardins partagés gérés par une association habitante au pied des Tours et du serpent nord-ouest / Even conseil



Place des Nations Unies, ouverte sur la rue Robespierre qui lui donne une visibilité relative / Even conseil



Des initiatives en faveur du jardinage écologique à la maison de l'Enfance Guy Môquet / Even conseil



#### 4.4. Synthèse des enjeux

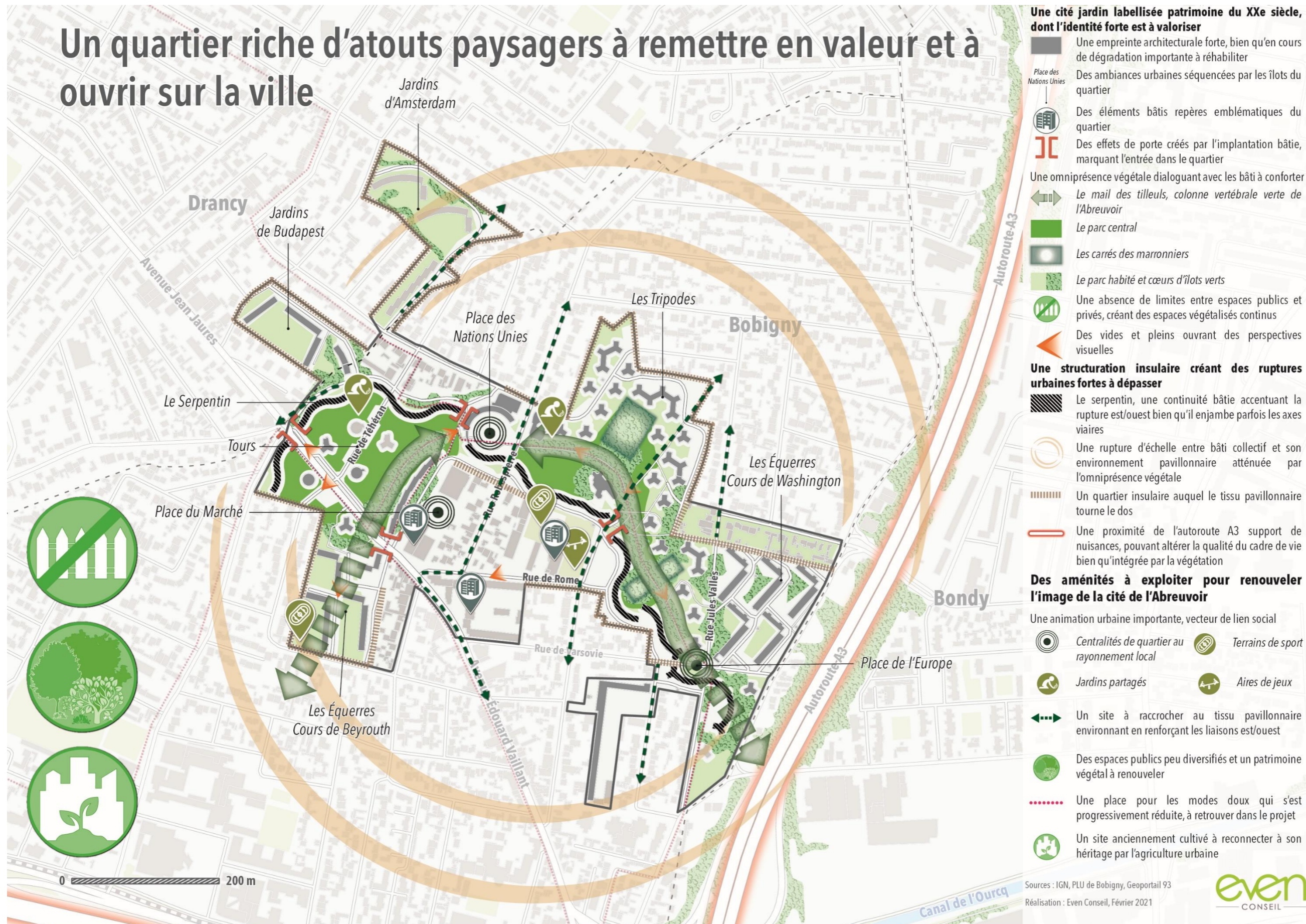
Des initiatives portées par les habitants en faveur de l'agriculture urbaine

| ATOUTS   | FAIBLESSES  |
|--|---|
| <p>Une identité de cité jardin forte labellisée patrimoine du 20<sup>e</sup> siècle</p> <p>Un quartier structuré par le végétal, lui donnant une qualité paysagère d'exception en milieu urbain (mail des tilleuls, vastes espaces verts, patrimoine arboré globalement remarquable)</p> <p>Une diversité architecturale qui anime les perceptions du quartier, par des vides et des pleins qui structurent les cônes de vue</p> <p>Des centralités locales contribuant à l'animation urbaine</p> <p>Des jardins partagés venant diversifier les paysages et vecteurs de lien social</p> | <p>Un site particulièrement enclavé, entre fonds de jardins pavillonnaires, réseau viaire déconnecté, proximité de grandes infrastructures de transport, segmentation de l'espace au sein même du quartier, qui lui donnent un caractère insulaire</p> <p>Des conditions d'habitabilité contrastées qui tendent à donner une image néfaste du quartier</p> <p>Une perte d'usage des espaces verts pourtant au cœur du quartier, et une place des modes doux qui tend à se réduire</p> |
| OPPORTUNITES   | MENACES   |
| <p>Une proximité du canal de l'Ourcq et un projet de plantation massive d'arbres le long de l'A3</p>   | <p>Un patrimoine arboré monospécifique qui va devoir évoluer, induisant nécessairement des abattages</p>  |

- Enjeux :**
- Opérer une réhabilitation du bâti innovante et harmonieuse, dans le respect de l'empreinte architecturale de la cité de l'Abreuvoir et revalorisant l'image du quartier
  - Valoriser les ambiances de cité-jardin et diversifier les usages au sein des espaces verts
  - Requalifier les espaces publics pour redonner une place forte aux modes doux et raccrocher le quartier à son environnement proche
  - S'appuyer sur le mail des tilleuls pour relier le site à la trame paysagère élargie, connectant les éléments attractifs du territoire et notamment le canal de l'Ourcq
  - Préserver et valoriser le patrimoine arboré, tout en accompagnant son renouvellement en lien avec le diagnostic phytosanitaire
  - Conforter les centralités de quartier pour amplifier l'animation urbaine vecteur de lien social à travers la mixité fonctionnelle
  - Poursuivre le développement de l'agriculture urbaine



# Un quartier riche d'atouts paysagers à remettre en valeur et à ouvrir sur la ville



## Une cité jardin labellisée patrimoine du XXe siècle, dont l'identité forte est à valoriser

- Une empreinte architecturale forte, bien qu'en cours de dégradation importante à réhabiliter
- Des ambiances urbaines séquencées par les îlots du quartier
- Des éléments bâtis repères emblématiques du quartier
- Des effets de porte créés par l'implantation bâtie, marquant l'entrée dans le quartier
- Une omniprésence végétale dialoguant avec les bâti à conforter
  - Le mail des tilleuls, colonne vertébrale verte de l'Abrevoir
  - Le parc central
  - Les carrés des marronniers
  - Le parc habité et cœurs d'îlots verts
- Une absence de limites entre espaces publics et privés, créant des espaces végétalisés continus
- Des vides et pleins ouvrant des perspectives visuelles

## Une structuration insulaire créant des ruptures urbaines fortes à dépasser

- Le serpent, une continuité bâtie accentuant la rupture est/ouest bien qu'il enjambe parfois les axes viaires
- Une rupture d'échelle entre bâti collectif et son environnement pavillonnaire atténuée par l'omniprésence végétale
- Un quartier insulaire auquel le tissu pavillonnaire tourne le dos
- Une proximité de l'autoroute A3 support de nuisances, pouvant altérer la qualité du cadre de vie bien qu'intégrée par la végétation

## Des aménités à exploiter pour renouveler l'image de la cité de l'Abrevoir

- Une animation urbaine importante, vecteur de lien social
  - Centralités de quartier au rayonnement local
  - Terrains de sport
  - Jardins partagés
  - Aires de jeux
- Un site à raccrocher au tissu pavillonnaire environnant en renforçant les liaisons est/ouest
- Des espaces publics peu diversifiés et un patrimoine végétal à renouveler
- Une place pour les modes doux qui s'est progressivement réduite, à retrouver dans le projet
- Un site anciennement cultivé à reconnecter à son héritage par l'agriculture urbaine

Sources : IGN, PLU de Bobigny, Geoportail 93  
Réalisation : Even Conseil, Février 2021





## 5. UNE CITE JARDIN DE POTENTIEL POUR RENFORCER LA BIODIVERSITE URBAINE

### 5.1. Un site inscrit dans un réseau écologique particulièrement contraint à restaurer

#### a. La Trame Verte et Bleue, un outil d'aménagement du territoire

Pour se maintenir et se développer, tous les êtres vivants ont besoin de pouvoir échanger et donc de circuler. Depuis quelques décennies, l'intensité et l'étendue des activités humaines (urbanisation, construction d'infrastructures, intensification de l'agriculture) contraignent voire empêchent les possibilités de communication et d'échanges pour la faune et la flore sauvage. Cette fragmentation des habitats naturels est l'un des principaux facteurs de réduction de la biodiversité. L'enjeu est donc de limiter cette fragmentation en recréant des liens écologiques.

Pour répondre à cet enjeu, les lois Grenelle 1 et 2 prévoient l'élaboration d'une Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle nationale, régionale et locale. La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à constituer ou à reconstituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer et donc d'assurer leur survie et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

On distingue deux types d'espaces dans la Trame Verte et Bleue :

- **Les réservoirs de biodiversité** : ce sont les milieux les plus remarquables du point de vue de la biodiversité. Ils abritent des espèces jugées prioritaires ou déterminantes ou constituent un habitat propice à leur accueil. Les conditions vitales au maintien de la biodiversité et à son fonctionnement sont réunies (une espèce peut y trouver les conditions favorables à son cycle biologique : alimentation, reproduction, repos...).
- **Les corridors écologiques** : ce sont des espaces de nature plus « ordinaire » permettant les échanges entre les réservoirs de biodiversité. Les déplacements permettent à la faune de subvenir à la fois à ses besoins journaliers (nutrition), saisonniers (reproduction) ou annuels (migration).

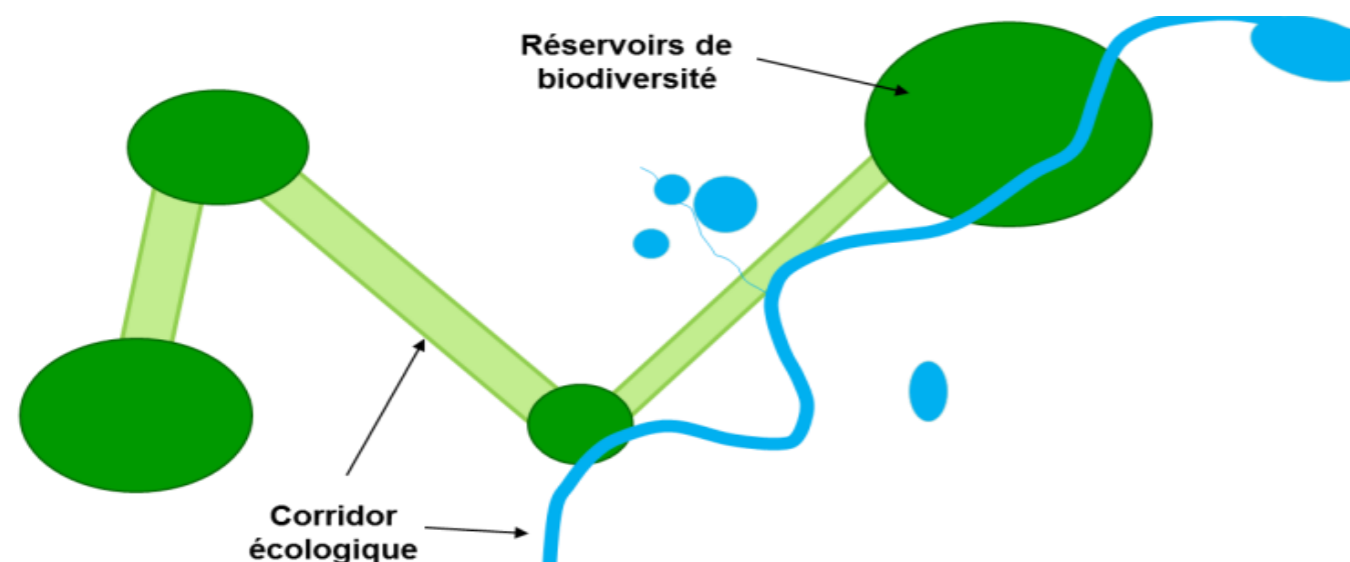
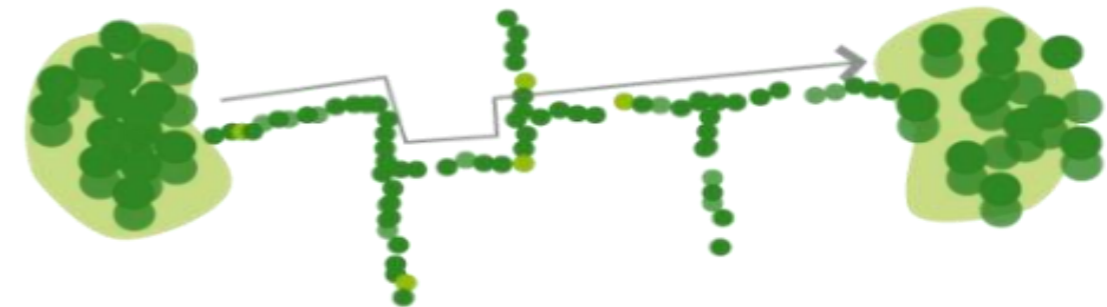


Schéma du fonctionnement de la Trame Verte et Bleue – Source : Even Conseil

On distingue deux types de corridors :

- **Les corridors linéaires** : ils présentent une continuité au sol, sans obstacles, et permettent de relier deux réservoirs de biodiversité de façon linéaire. Ils permettent les déplacements de la faune terrestre (mammifères notamment). Exemple : alignements d'arbres, talus d'infrastructures...
- **Les corridors en pas japonais** : ils sont localisés en îlots ponctuels, et permettent d'assurer les échanges entre les réservoirs de biodiversité pour la faune volante (chiroptères, avifaune, insectes). Exemple : cœurs d'îlot, espaces verts publics, toitures végétalisées...



Corridor écologique linéaire



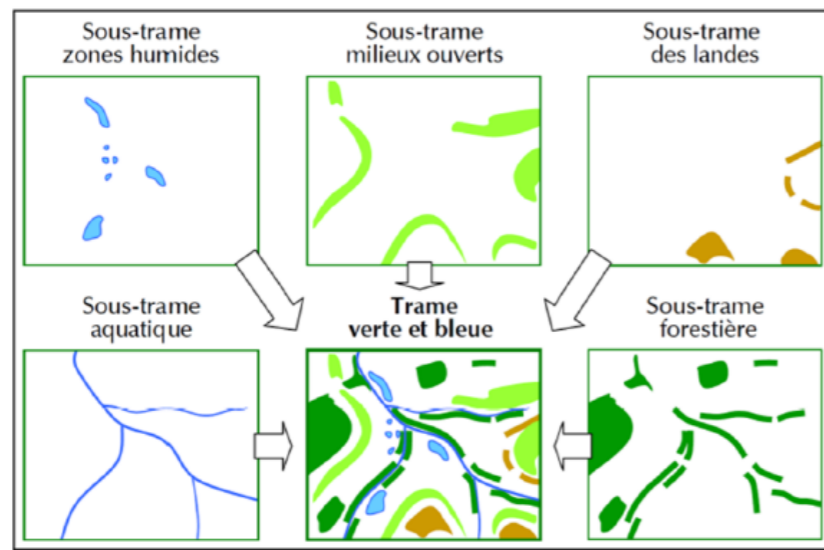
Corridor écologique en pas japonais

Type de corridors en milieu urbain – Source : Even Conseil

« **La trame verte** est un outil d'aménagement du territoire, constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons, reposant sur une cartographie à l'échelle 1:5000. Elle est complétée par une **trame bleue** formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées généralisées le long de ces cours et masses d'eau. Elles permettent de créer une continuité territoriale, ce qui constitue une priorité absolue.



**La trame verte et bleue est pilotée localement en association avec les collectivités locales et en concertation avec les acteurs de terrain, sur une base contractuelle, dans un cadre cohérent garanti par l'État »<sup>1</sup>**

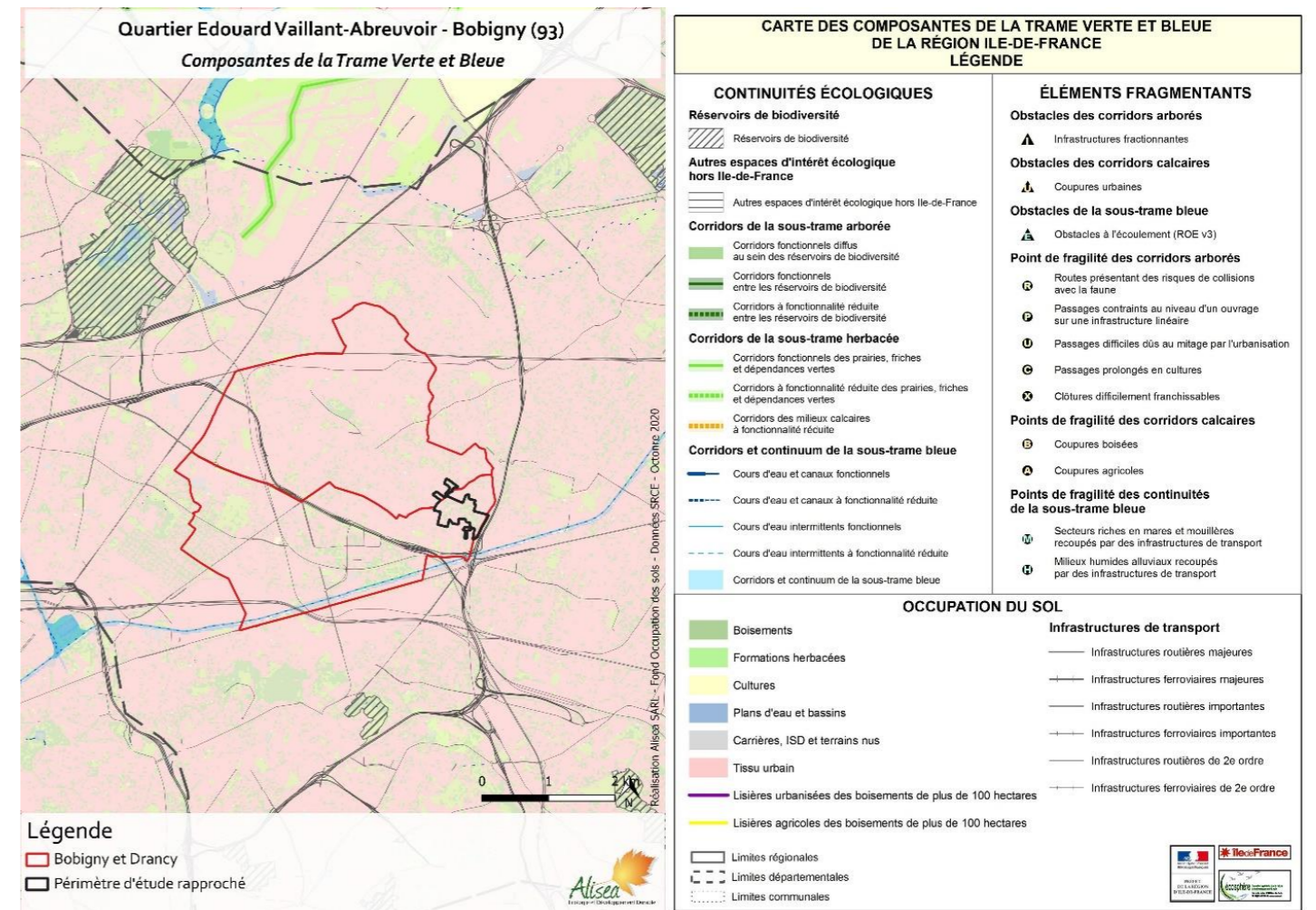


Trame verte et bleue composée de sous-trames écologiques spécifiques (Allag-Dhuisme et al., 2010)

**Avec la loi Grenelle 2, les outils « trame verte » et « trame bleue » s'appuient sur les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE).** Ces documents sont établis en copilotage État-Régions et soumis à l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN).

➤ **D'après le Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Ile-de-France (SRCE), adopté le 21 octobre 2013 :**

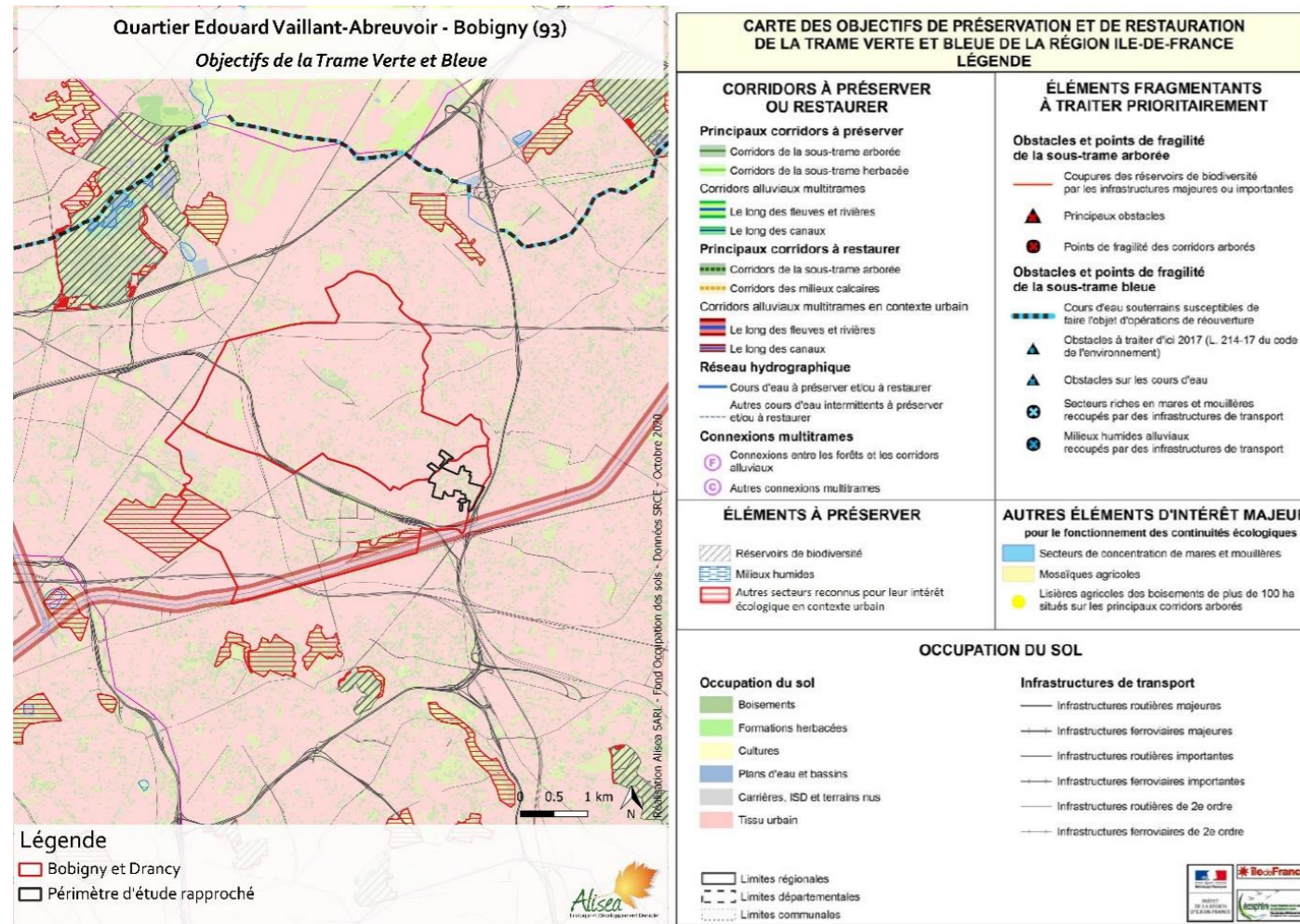
- La zone d'étude se situe dans un tissu urbain et ne présente pas de continuité écologique identifiée dans les composantes du SRCE.
- Le canal de l'Ourcq constitue un corridor à fonctionnalité réduite à préserver et restaurer.
- Le cimetière parisien de Pantin et le Parc départemental de la Bergère sont identifiés comme secteurs reconnus pour leur intérêt écologique et sont donc à préserver.



Composantes du SRCE (Source : [SRCE](#), [Natureparif](#))

<sup>1</sup> [www.legrenelle-environnement.gouv.fr](http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr)





Objectifs du SRCE (Source : [SRCE, Natureparif](#))

L'Établissement public territorial Est Ensemble a mis en œuvre un schéma de Trame Verte et Bleue local. Celui-ci a été adopté par le Conseil territorial du 21 novembre 2017. Il constitue un outil de planification et d'aménagement durable du territoire, à l'image des autres politiques sectorielles portées par Est Ensemble et participe ainsi à préfigurer le futur PLUI.

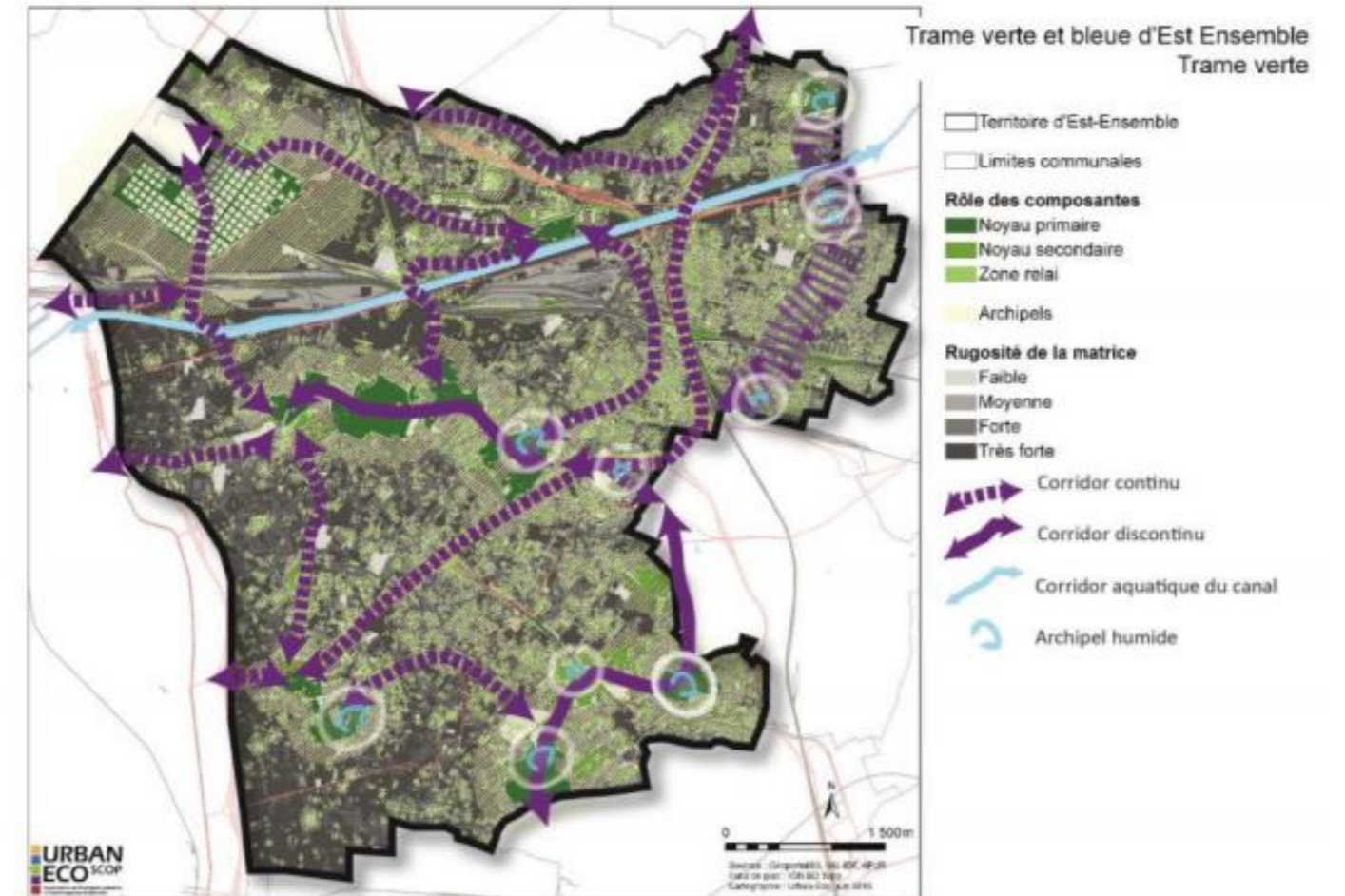
L'élaboration du schéma de Trame Verte et Bleue à l'échelle du territoire d'Est Ensemble porte plusieurs objectifs :

- Prise en compte et déclinaison à l'échelle locale du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE),
- Intégration de la TVB dans les projets d'aménagement à venir (ZAC, PRU, etc.) à plus ou moins longue échéance,
- Rééquilibrage de l'offre de nature sur le territoire pour les habitants,
- Participation au rafraîchissement de la ville dense,
- Mise en valeur de l'eau autour du canal de l'Ourcq et du réseau de mares,
- Articulation espaces privés et publics pour augmenter la valeur des différents espaces à caractère naturel sur le territoire,
- Veille sur la non-dégradation, voire le développement des sols fonctionnels sur le territoire, garants d'une ville résiliente et confortable en milieu urbain dense.

Deux cartes découlent de l'ensemble du travail réalisé :

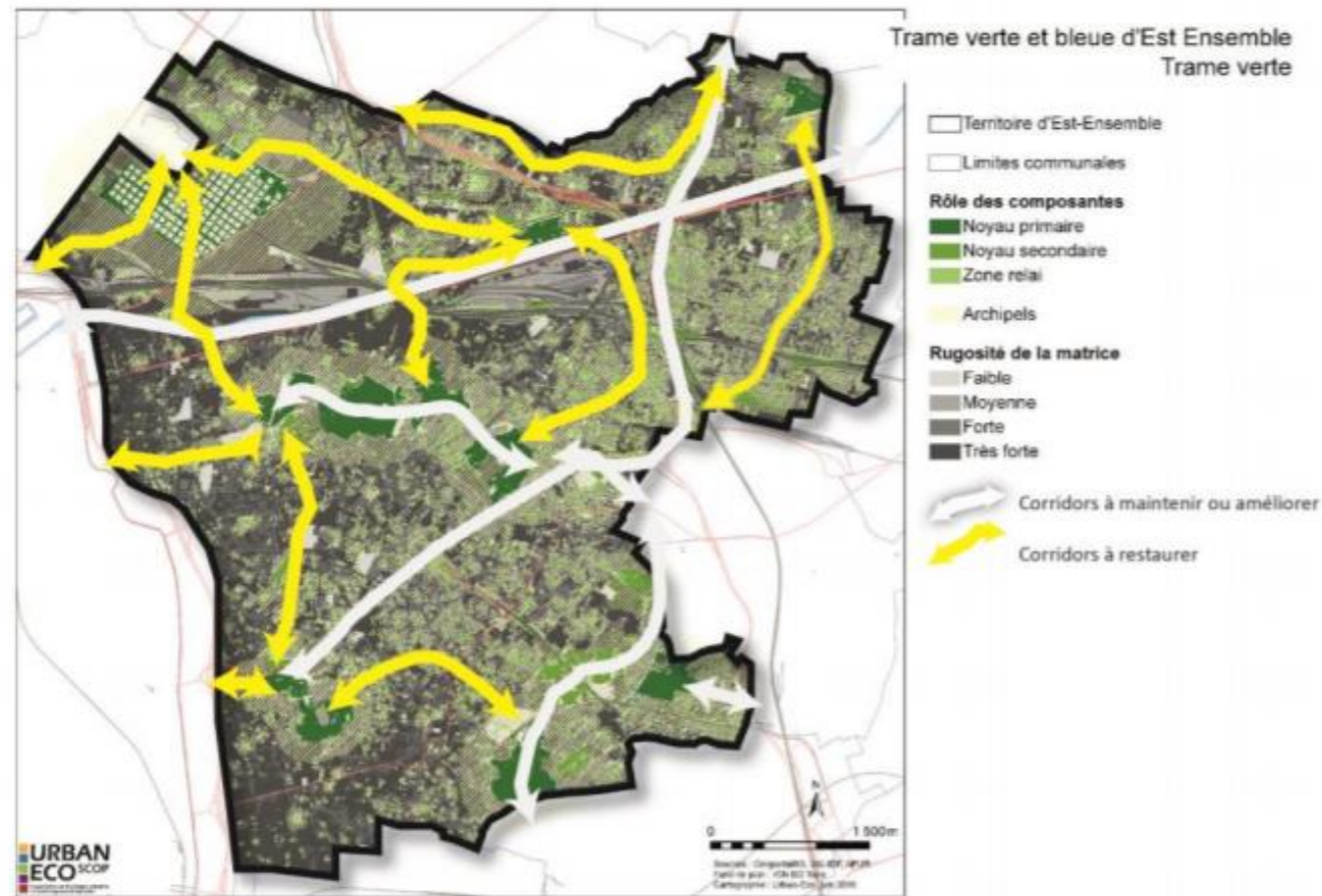
- Une carte des composantes,
- Une des objectifs de préservation.

D'après ces éléments, la zone d'étude n'appartient ni à un noyau primaire ou secondaire de biodiversité ni à une continuité.



Trame verte et bleue Est Ensemble (Urban-Eco Scop)





Objectifs de préservation ou de restauration des corridors écologiques (Urban-Eco Scop)

### b. Zonages de protection et d'inventaires

Un inventaire des différents zonages pouvant s'appliquer sur le périmètre d'étude éloigné et sur le périmètre d'étude rapproché a été effectué. Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont de deux types :

- **Les zonages réglementaires** : Zonages de sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels des aménagements peuvent être interdits ou contraints. Ce sont principalement les sites réserves naturelles, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les forêts de protection, les sites du réseau NATURA 2000.
- **Les zonages d'inventaires** : Zonages qui n'ont pas de valeur d'opposabilité mais qui ont été élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs. Ce sont les Zones d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à l'échelon national, certains zonages internationaux comme les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) à l'échelle européenne. Peuvent aussi être classés dans ces zonages les Espaces Naturels Sensibles (ENS), essentiellement gérés par les départements.

Elles sont complétées par les données concernant la trame verte et bleue.

### c. Zonages réglementaires / Engagements contractuels

#### Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état favorable des habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Ce réseau s'appuie sur deux Directives :

- **La Directive « Oiseaux » (79/409/CEE)**, du 2 avril 1979, qui concerne la conservation des oiseaux sauvages et la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Elle prévoit pour cela la création de Zones de Protection Spéciale (ZPS). À noter qu'une version intégrant les mises à jour successives a été codifiée en 2009 (2009/147/CE).
- **La Directive « Habitats Faune et Flore » (92/43/CEE)**, du 21 mai 1992, qui a pour objet la conservation d'espèces et d'espaces sauvages énumérés dans ses annexes. Elle prévoit pour cela la création de Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Pour qu'une zone soit désignée ZSC, chaque État inventorie les sites potentiels et fait des propositions à la Commission européenne sous la forme de PSIC (Proposition de Site d'Intérêt Communautaire). Après approbation de la Commission, le pSIC est intégré au réseau Natura 2000 et désigné ZSC par arrêté ministériel lorsque son document d'objectifs est approuvé.

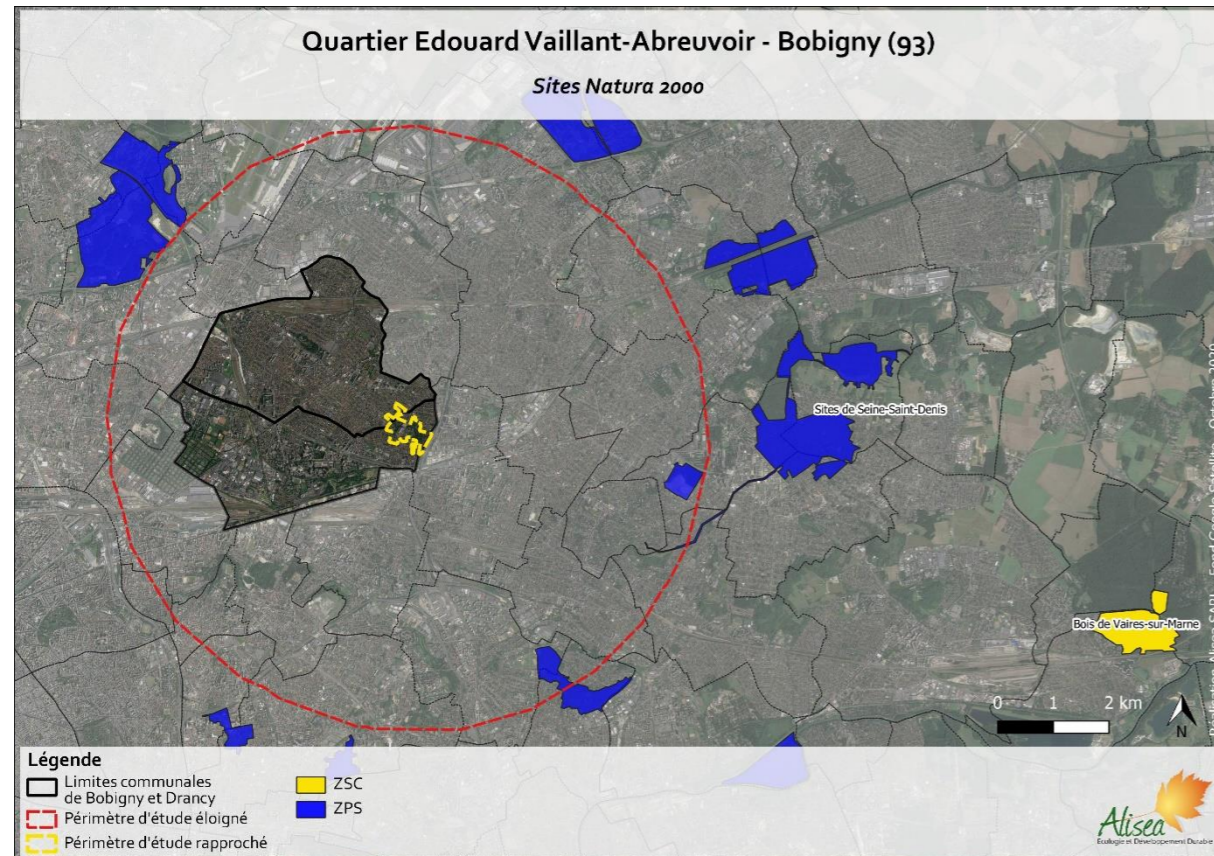
C'est le maillage de ces deux types de site (ZPS et ZSC) qui constitue le réseau Natura 2000.

- ⇒ **La zone d'étude se situe à moins de 5 km de deux entités de la ZPS « Sites de Seine-Saint-Denis » (FR112013). La ZSC du Bois de Vaires-sur-Marne se situe à 12 km à l'est du quartier Edouard Vaillant-Abreuvoir.**



Sites Natura 2000 au sein de la zone d'étude

| N°        | Type | Nom                        | Superficie (ha) |
|-----------|------|----------------------------|-----------------|
| FR1112013 | ZPS  | Sites de Seine-Saint-Denis | 1 157           |



Sites Natura 2000 dans et autour du périmètre d'étude éloigné (Alisea 2020)

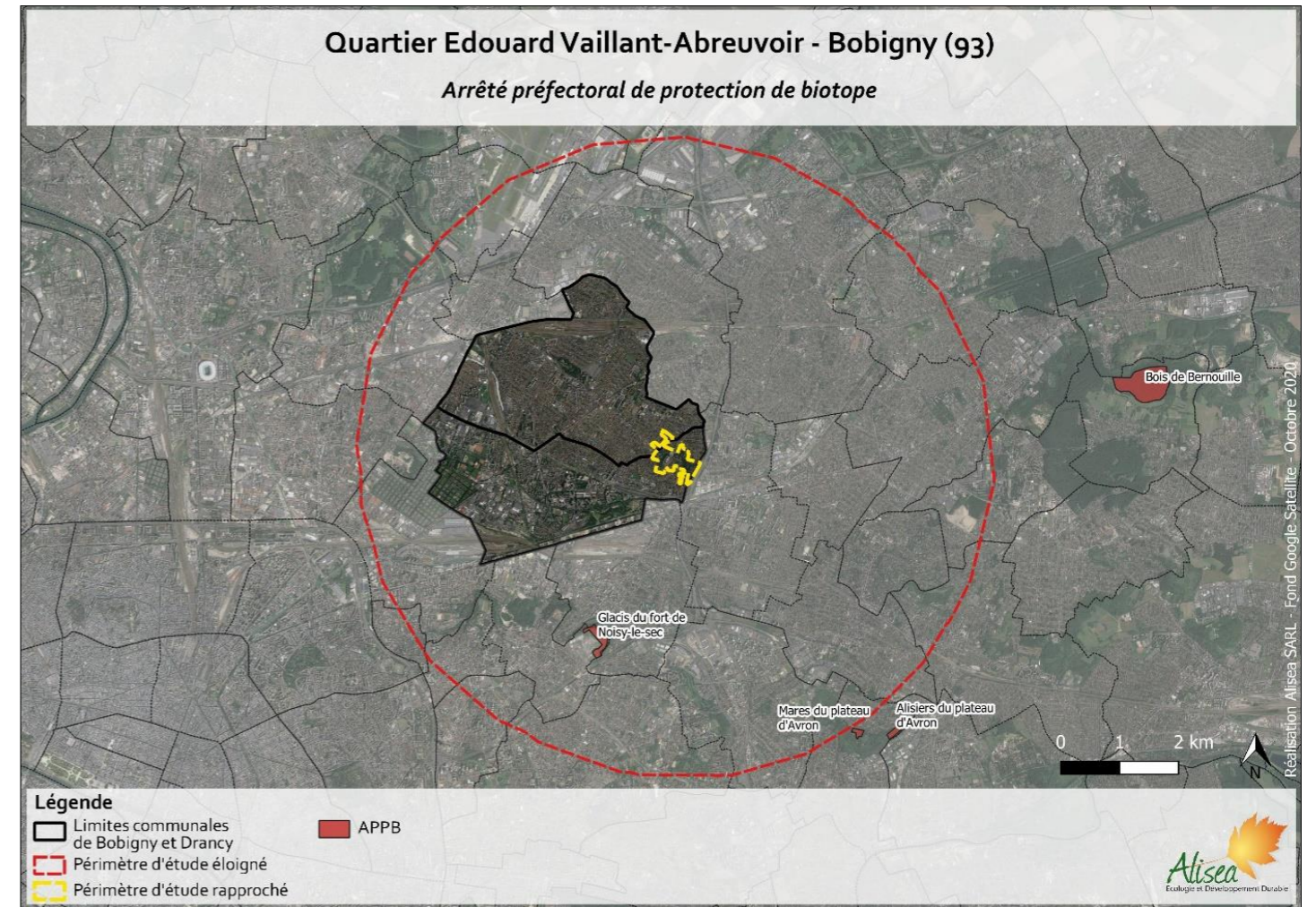
**Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)**

L'arrêté de protection de biotope a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc).

Il peut arriver que le biotope soit constitué par un milieu artificiel (combles des églises, carrières), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée.

Cette réglementation vise donc le milieu de vie d'une espèce et non directement les espèces elles-mêmes.

- La zone d'étude se situe à 3 km au nord de l'APPB « Glacis du fort de Noisy-le-Sec et à un peu plus de 5 km des deux APPB du plateau d'Avron, sur la commune de Neuilly-Plaisance.



Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) dans et autour du périmètre d'étude éloigné (Alisea 2020)

**Réserves naturelles**

Les réserves naturelles peuvent être nationales, régionales ou locales.

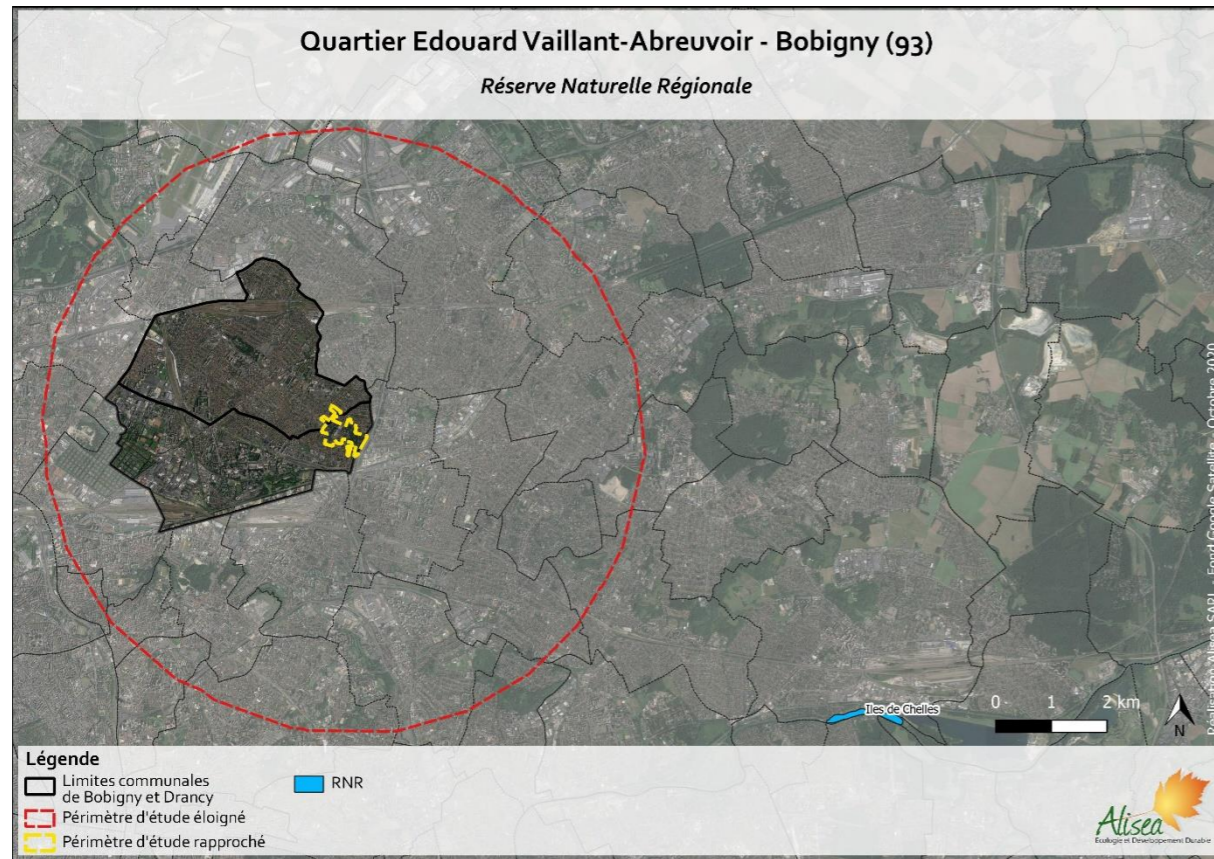
Les réserves naturelles régionales sont créées par les régions afin de répondre à trois grandes missions :

- Protéger des milieux naturels, des espèces de faune et de flore remarquables, ou des sites géologiques d'intérêt particulier,
- Gérer ces espaces et ces espèces,
- Mener une action de sensibilisation et de pédagogie auprès du public.

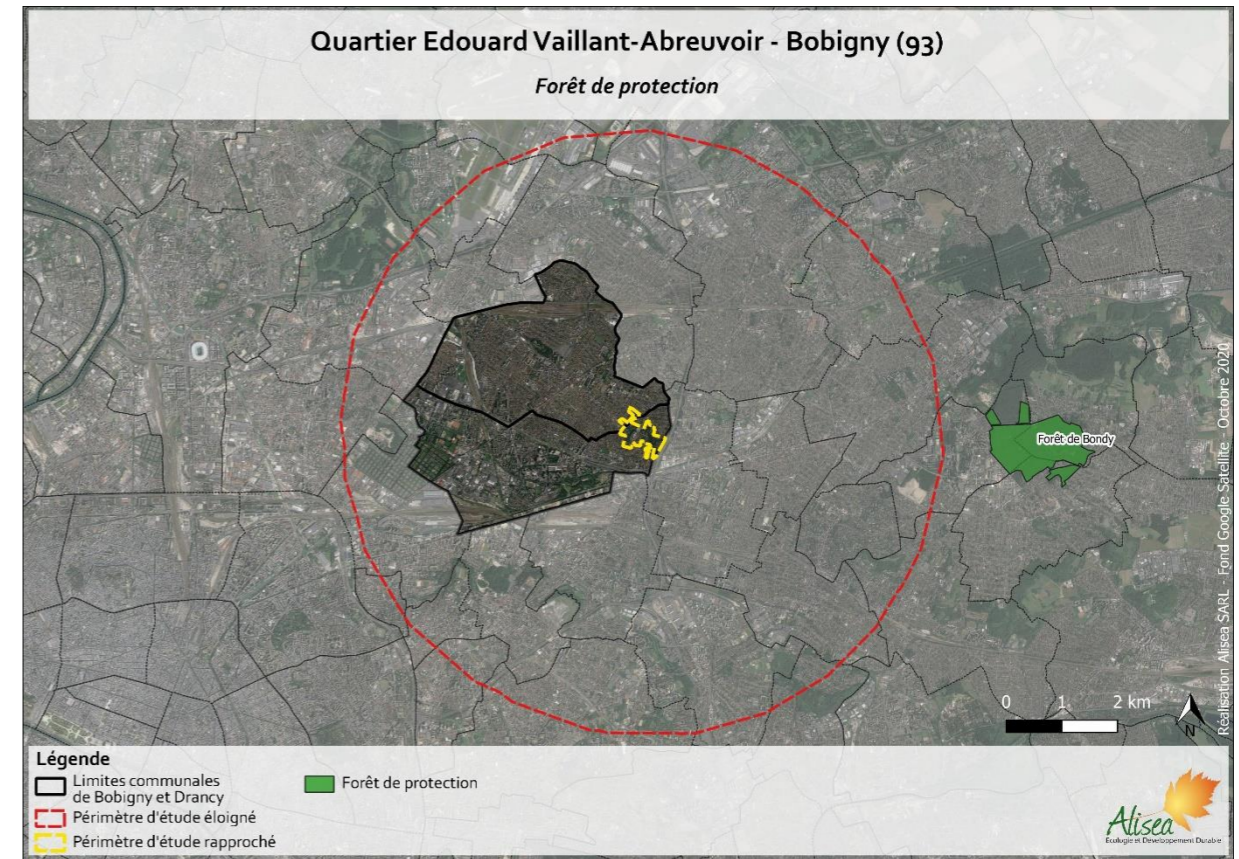
Les réserves naturelles peuvent être gérées par différents acteurs : associations, collectivités locales ou établissements publics, mais toujours autour du respect de ces 3 grandes missions. Elles permettent de protéger et de conserver les sites naturels, sans les sanctuariser. Des actions scientifiques y sont également menées, comme des suivis d'espèces et des restaurations de milieux naturels.

- La zone d'étude n'est pas directement concernée par une réserve naturelle. Le site le plus proche se situe à 10 km à l'est : les îles des Chelles.





Réserves Naturelles dans et autour du périmètre d'étude éloigné (Alisea 2020)



Forêt de protection dans et autour du périmètre d'étude éloigné (Alisea 2020)

### Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Les Parcs Naturels Régionaux, institués il y a maintenant 40 ans, ont pour objectifs de protéger le patrimoine naturel et culturel remarquable d'espaces ruraux de qualité, mais fragiles, parce que menacés soit par la dévitalisation, soit par une trop forte pression urbaine ou touristique. Leur mission est d'assurer un développement économique et social harmonieux de leurs territoires en s'appuyant sur le respect de l'environnement. Nés d'une volonté locale (les communes formant le territoire du Parc s'engagent à travers une charte de 12 ans).

- ➔ La zone d'étude n'est pas concernée par un parc naturel régional.

### Forêts de Protection

Le classement en Forêt de protection est un dispositif ancien permettant de protéger des écosystèmes forestiers, en leur appliquant selon le code forestier une servitude nationale d'urbanisme et un régime forestier spécial : les défrichements et constructions d'infrastructures sont interdits. Ce classement, prononcé par décret en Conseil d'État, constitue l'outil juridique le plus contraignant pour la protection des forêts. À ce jour, 1% de la surface forestière française est concerné par ce classement.

- ➔ La zone d'étude n'est pas directement concernée par une forêt de protection. Le site le plus proche, la forêt de Bondy, se situe à 6 km à l'est.

### d. Zonages d'inventaires et outils fonciers

#### Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique donne une indication sur la richesse biologique d'un site. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une mesure de protection qui implique des contraintes légales, la nécessité de sa prise en compte lors de l'élaboration de tout projet est rappelée dans la circulaire 91-71 du 14 mai 1991 du ministère de l'Environnement. Cette même circulaire rappelle aussi la nécessaire prise en compte des préoccupations d'environnement en dehors des ZNIEFF.

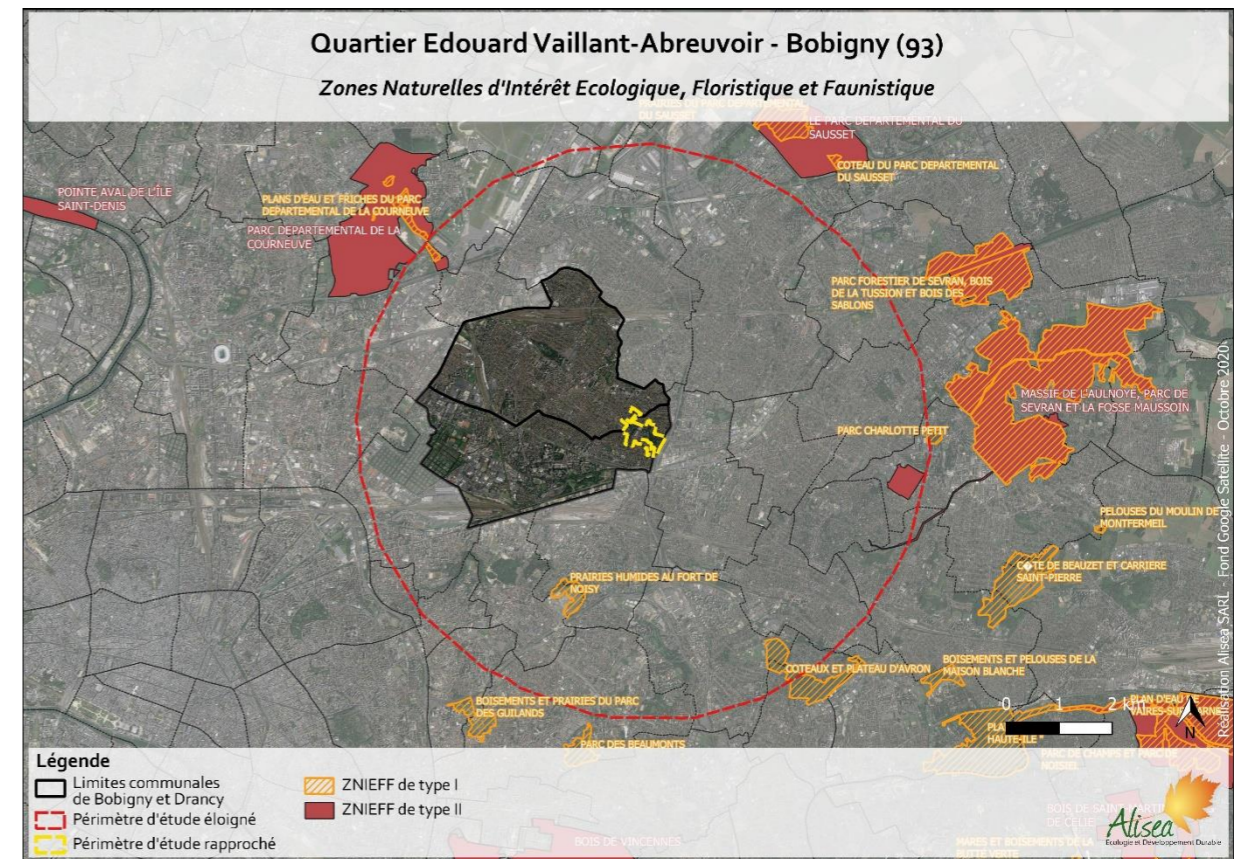
Il existe deux types de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type I** : secteurs d'intérêt biologique remarquable, de superficie généralement limitée, qui doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion,
  - **Les ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels, dont la prise en compte doit être systématique dans les programmes de développement afin d'en respecter la dynamique d'ensemble.
- ➔ Plusieurs ZNIEFF de type I et II sont localisées autour de la zone d'étude, et sont répertoriées dans le tableau suivant.



**ZNIEFF présentes dans le périmètre d'étude éloigné :**

| Code      | Type | Nom  | Enjeux/Habitats déterminants   | Superficie (ha) |
|-----------|------|--|--|-----------------|
| 110001754 | 1    | Coteaux et plateau d'Avron                                   | Une grande partie de cette ZNIEFF se localise sur d'anciennes carrières souterraines de Gypse, comblées depuis. Ce site ayant échappé à l'urbanisation constitue un refuge pour la faune et la flore. On y compte pas moins de 33 espèces déterminantes. De par son substrat (argile, marne et calcaire) et son exposition (sud/sud-est), cette ZNIEFF accueille de nombreuses espèces thermophiles pour la plupart en forte régression en Île-de-France. La complexité et la juxtaposition des milieux augmentent la diversité faunistique et floristique.  | 68              |
| 110020464 | 1    | Parc Charlotte Petit   | L'intérêt principal de cette ZNIEFF est la présence de plusieurs stations de Tulipe sauvage (sous-espèce type), plante protégée au niveau national.  | 6               |
| 110020468 | 1    | Plans d'eau et friches du parc départemental de la Courneuve | L'intérêt principal de la ZNIEFF concerne la présence d'une importante population de Crapaud calamite et d'une petite colonie de Blongios nain. Ces deux espèces s'y reproduisent régulièrement. Le "Vallon écologique" accueille d'autres oiseaux remarquables dont le Butor étoilé, la Bondrée apivore et la Bécassine des marais.<br><br>Le "Vallon écologique" héberge également plusieurs espèces d'odonates dont une est remarquable : l'Aeshne isocèle. La reproduction de cette dernière y a été constatée. Elle profite également des plans d'eau localisés au nord. Ces bassins favorisent également la présence de l'Utriculaire citrine (protection régionale).  | 23              |
| 110020470 | 1    | Prairies humides au fort de Noisy                            | Le site est remarquable pour sa population de Crapaud calamite dont la reproduction est régulière depuis plusieurs années. Ce site bénéficie d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope. Le réseau de mares de l'APB du Fort de Noisy est la zone de reproduction de la population locale de Crapaud calamite. La totalité du périmètre ZNIEFF constitue l'habitat terrestre de cette population.<br><br>Les pelouses et les prairies sont pâturées par des chevaux et des poneys. Ce pâturage est nécessaire pour maintenir un milieu pionnier favorable au Crapaud calamite.   | 41              |
| 110020475 | 2    | Parc départemental de la Courneuve                           | Le site de La Courneuve présente plusieurs pôles d'intérêt majeur que sont les milieux aquatiques, les secteurs enrichis et le "Vallon écologique". Ces deux derniers sont favorables à plusieurs insectes vulnérables dont les lépidoptères et les orthoptères.<br><br>De par son emplacement (environnement urbain), le parc possède un intérêt pour l'avifaune qui est relativement intéressante au niveau régional, voire assez remarquable pour le département de la Seine-Saint-Denis.   | 353             |
| 110030015 | 2    | Massif de l'Aulnoye, parc de Sevrans et la fosse Maussoin    | Le massif forestier de l'Aulnoye est une entité remarquable au niveau de l'Île-de-France. On n'y compte pas moins de 30 espèces déterminantes. De par son substrat (sableux, calcaire ou marno-calcaire), nous avons une alternance de milieux humides (boisement, réseau de mares...) et de milieux secs (pelouses, coteaux, prairies, vergers...). Ces hétérogénéités d'habitats et de strates sont favorables à l'installation et au développement d'une flore et d'une faune exceptionnelles. Cette ZNIEFF inclut le Bois de Bernouille qui représente une des dernières reliques de l'ancienne forêt de Bondy qui s'étendait autrefois sur plusieurs milliers d'hectares. Le massif de l'Aulnoye accueille une avifaune nicheuse relativement intéressante au niveau régional, voire assez remarquable pour le département de la Seine-Saint-Denis. Située sur une butte témoin exploitée en partie pour l'extraction du gypse, la ZNIEFF inclut deux carrières (exploitation de gypse en cavage et à ciel ouvert). La valorisation écologique des sites réaménagés se traduit par la plantation arborée et la création de vergers, de mares, de bassins, de fossés, de prairies. Au sein de ces secteurs, différents stades de recolonisation sont présents. Ils permettent à une flore et à une faune diversifiées de s'y reproduire. Le sol à dominance marneuse (99 %) permet la croissance d'une flore spécifique. L'exposition de certaines pentes favorise de nombreuses espèces thermophiles dont plusieurs orchidées.<br><br>Au sein de cette ZNIEFF, la diversité d'habitats (boisements, mares, prairies, friches, carrières...) favorise la présence de plusieurs amphibiens, reptiles et insectes. | 792             |



ZNIEFF dans et autour du périmètre d'étude éloigné (Alisea 2020)

**Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)**

La France a des obligations internationales à respecter notamment celles de la directive n°79-409 du 6 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages, dite « Directive Oiseaux ». Elle est applicable à tous les États membres de l'Union Européenne depuis 1981 qui doivent prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen », y compris pour les espèces migratrices non occasionnelles.

Pour pouvoir identifier plus aisément les territoires stratégiques pour l'application de cette directive, l'État français a fait réaliser un inventaire des « Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux » (ZICO), appelées parfois « Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux ».

Il s'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

➔ La zone d'étude n'est pas concernée par une zone d'importance pour la conservation des oiseaux.



### Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF)

Le PRIF est un engagement partenarial explicite entre une commune, l'AEV et le Conseil régional afin de pérenniser la vocation forestière, naturelle ou agricole d'un site délimité. C'est donc l'expression d'une décision politique concertée, permettant à la Région Île-de-France de mettre en œuvre une démarche et des actions de préservation et de mise en valeur des espaces ouverts et des paysages.

La commune s'attache alors à faire évoluer son Plan local d'urbanisme en cohérence avec la destination forestière, naturelle ou agricole du PRIF. De plus, elle veille à faire appliquer son document d'urbanisme de façon à éviter le mitage et les usages contraires aux objectifs de protection et de mise en valeur durable.

L'AEV s'engage à préserver la biodiversité, les qualités écologiques, environnementales et paysagères du PRIF, à aménager et ouvrir ou public les espaces qui s'y prêtent et à maintenir les terres agricoles en culture.

Le Conseil régional, quant à lui, veille à intégrer les PRIF dans le cadre du système régional des espaces ouverts corrélés à la ville dense, fidèle à ses orientations en faveur de l'agriculture périurbaine et sa politique de maintien de la biodiversité.

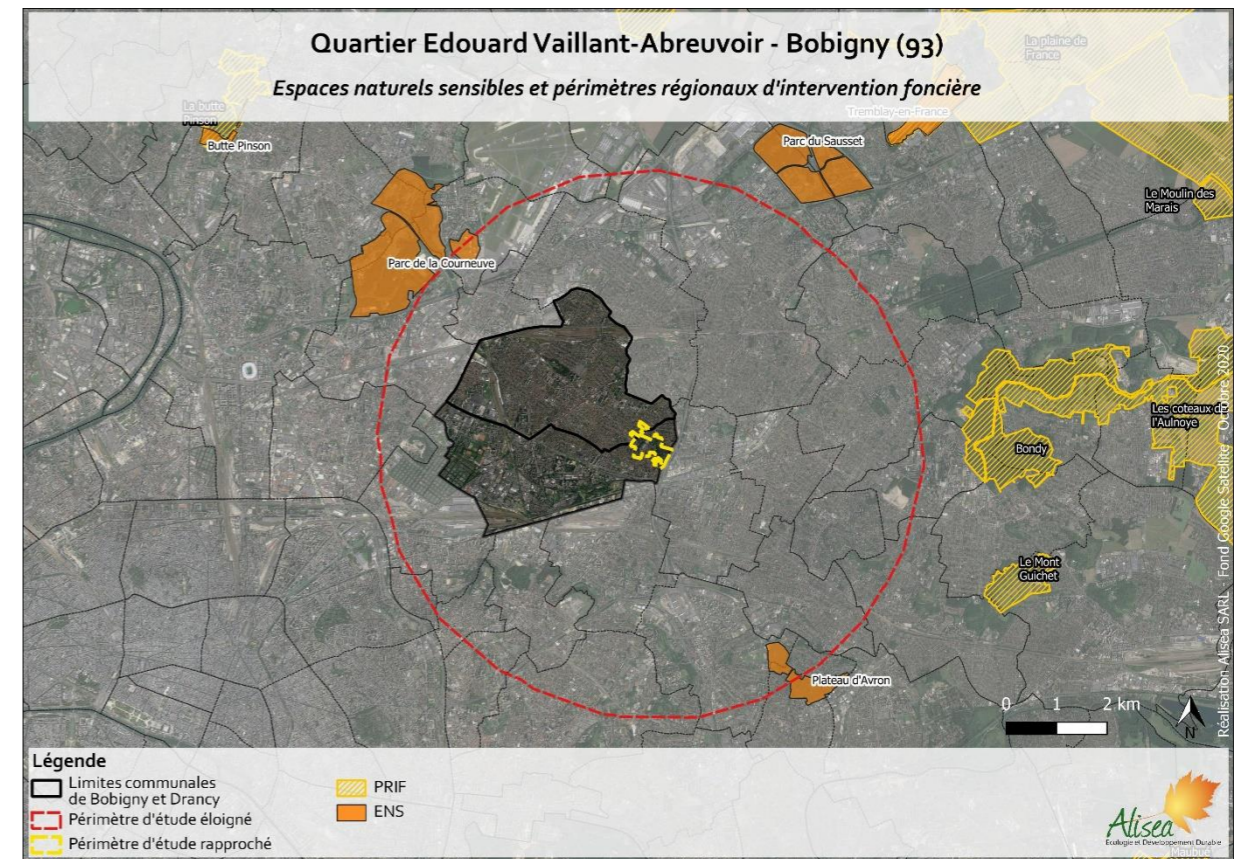
- ➔ **La zone d'étude n'est pas directement concernée par un périmètre régional d'intervention foncière. Plusieurs sites sont cependant localisés à l'est, à plus de 5 km du quartier Edouard Vaillant-Abreuvoir.**

### Espaces naturels sensibles (ENS)

Le Code de l'urbanisme précise, Article L113-8 : *Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 101-2 ».*

Le département dispose pour cela d'un droit de préemption (qu'il exerce en concertation avec les communes, ou qu'il peut céder aux communes) et de la possibilité d'instituer une taxe départementale des espaces naturels sensibles. Cette taxe doit être affectée à l'acquisition par le département de tels espaces ou à la participation à cette acquisition par une autre collectivité ou un organisme public, ou à l'aménagement et l'entretien de ces espaces.

- ➔ **Deux espaces naturels sensibles sont localisés à moins de 5 km de la zone d'étude. D'autres, plus éloignés, sont présents.**



Espaces Naturels Sensibles (ENS) et Périmètre régionaux d'intervention foncière (PRIF) dans et autour du périmètre d'étude éloigné (Alisea 2020)

### e. Synthèse des enjeux relatifs aux zonages réglementaires, aux zonages d'inventaire et à la trame verte et bleue

La zone d'étude n'est pas directement concernée par un zonage réglementaire ou d'inventaire. Elle se trouve dans un contexte fortement urbanisé et ne présente pas de continuité écologique identifiée dans le SRCE.

Toutefois, elle se situe à moins de 5 km de la Fausse Maussoin et du Parc des coteaux d'Avron, deux entités du site Natura 2000 : « les sites de Seine-Saint-Denis ». Les autres entités de ce site sont localisées tout autour du périmètre d'étude éloigné. Le Plateau d'Avron fait aussi l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et est déterminé comme ZNIEFF de type I, tout comme le Fort de Noisy-le-Sec, situé à 3 km de la zone d'étude.

Enfin la zone d'étude se situe à proximité immédiate du canal de l'Ourcq, corridor à fonctionnalité réduite de la sous-trame bleue, ainsi que du parc départemental de la Bergère, reconnu pour son intérêt écologique.



## 5.2. Inventaires de la biodiversité

### a. Habitats et flore

#### Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes

Le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), service scientifique faisant partie du Museum National d'Histoire Naturelle, recense la flore et les habitats naturels des communes du Bassin parisien, par réalisation d'inventaires de terrain sur des zones de relevés, complétés par des interprétations ex-situ de cartes géologiques, pédologiques, données anciennes, photographies aériennes...

Le CBNBP recense après 2000 (Tableau 1) :

- 331 espèces végétales à Bobigny, dont une seule est menacée et déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France.

Tableau 1 - Espèce végétale menacée recensée par le CBNBP après 2000 à Bobigny

| Taxon (Taxref 7)                  | Nom commun       | Statut IDF | Rar IDF 2020 | Cot UICN Nat | Cot UICN Région | Prot. - Dir. Hab. - CO. -EEE | Dét ZNIEFF         |
|-----------------------------------|------------------|------------|--------------|--------------|-----------------|------------------------------|--------------------|
| <i>Galium parisiense L., 1753</i> | Gaillet de Paris | Indigène   | R            | LC           | VU              |                              | Déterminant ZNIEFF |

R = Espèce rare

LC = Préoccupation mineure, non menacée

VU = Espèce vulnérable d'après la méthodologie d'évaluation UICN

Les espèces végétales listées au niveau communal par le CBNBP ne sont pas localisées, mais la carte d'alerte végétation réalisée a vocation à alerter rapidement l'utilisateur sur l'existence de données d'inventaires révélant la présence d'un enjeu flore ou végétation dans un secteur particulier, concerné par un projet d'aménagement, une mesure de conservation ou toute autre opération vis-à-vis de laquelle la question de la présence éventuelle de plantes ou de végétations protégées et/ou menacées est posée. Ainsi, même si la localisation détaillée des espèces remarquables n'est pas connue, les zones à enjeux sont facilement identifiables.

Cette carte ne permet pas d'identifier d'enjeux botaniques connus au sein du périmètre d'étude rapproché (Figure 1). Les enjeux les plus proches connus concernent la présence d'une espèce menacée sur le territoire communal de Drancy à l'ouest du périmètre d'étude.

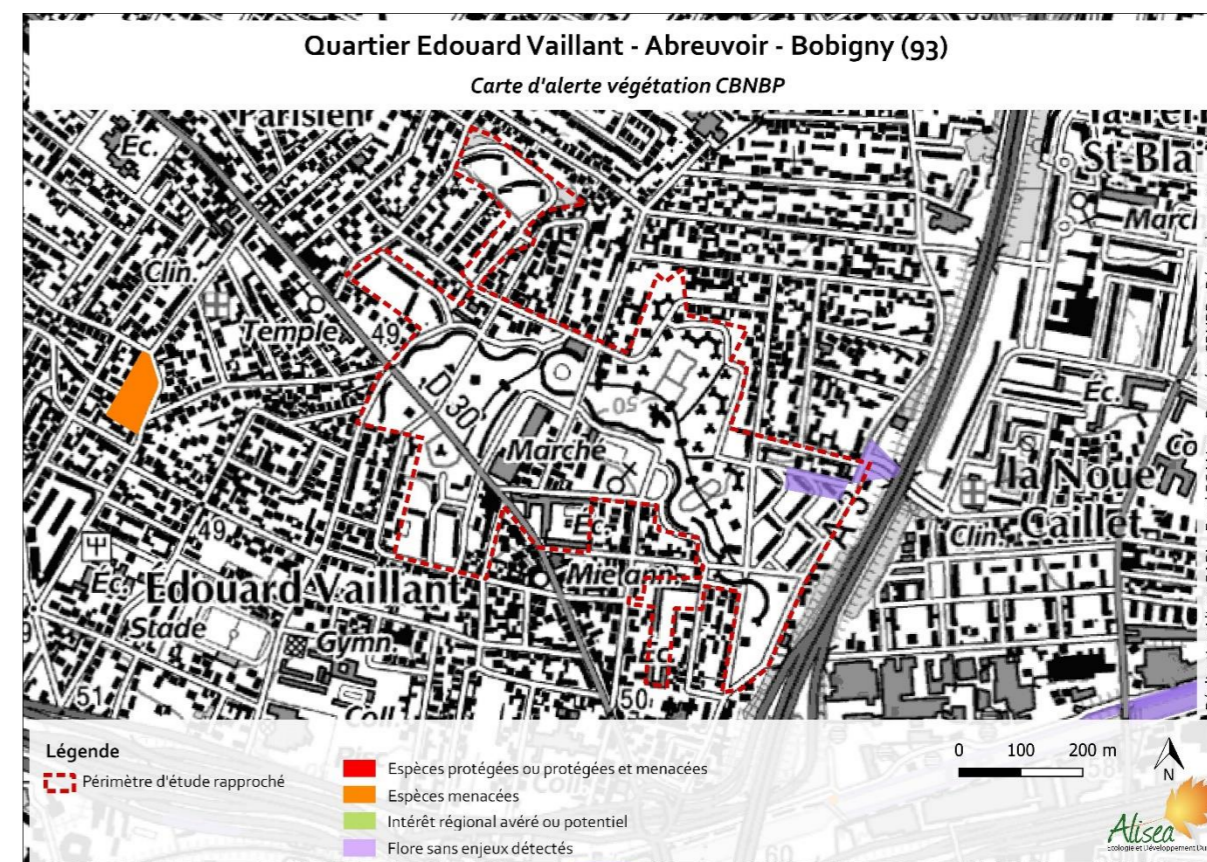


Figure 1 - Carte d'alerte végétation du CBNBP (Alisea 2020, Source CBNBP)

Le travail du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien a également permis l'obtention d'une cartographie des formations phytosociologiques, selon une interprétation in-situ et ex-situ (pas d'expertise de terrain, mais une photo-interprétation et le croisement de données relatives à la topographie, la géologie...). Ainsi, le CBNBP identifie plusieurs formations végétales sur le territoire communal (Figure 2) :

- **Arction lappae** : Friche nitrophile dominée par les vivaces, mésohygrophile à mésoxérophile. Friches denses, de hautes herbes, des sites azotés, sur substrats frais à secs.
- **Cynosurion cristati** : Prairies mésohydriques pâturées ou piétinées, mésotrophiles à eutrophiles, planitiaires à montagnardes, caractérisées par l'absence d'espèces des prairies de fauche et d'espèces d'altitude
- **Chelidonio majoris – Robinion pseudoacaciae** : Boisements anthropiques avec dominance des espèces nitrophiles
- **Dauco carotae-Melilotion albi** : Friches rudérales mésophiles, souvent sur sols remaniés
- **Hydrocharition morsus ranae** : Herbiers flottants des eaux mésotrophes à mésoeutrophes (Communautés végétales non enracinées des eaux stagnantes peu à moyennement profondes)
- **Plantations de feuillus**
- **Des trames mosaïques multiples**
- **Parcs**



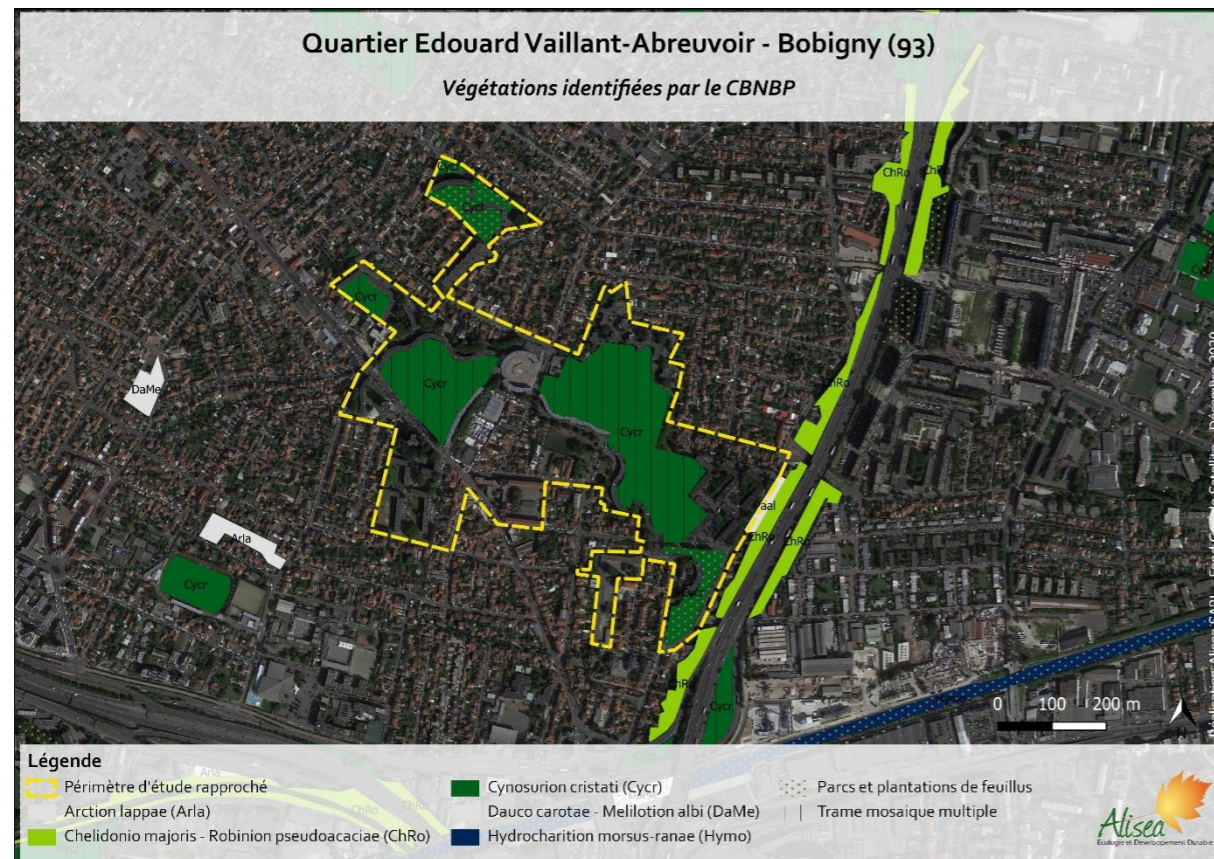


Figure 2 - Végétations identifiées par le CBNBP (Alisea 2020, données CBNBP)

## Résultats

### Les habitats naturels

Trois habitats naturels ont été recensés sur le site, tous d'origine anthropiques : espaces verts plantés et régulièrement entretenus : les alignements d'arbres, dont certains sont particulièrement notable d'un point de vue paysager, comme l'alignement de tilleuls le long de l'artère piétonne centrale, les pelouses urbaines et les petits massifs ornementaux, parterres et haies d'arbustes (Figure 3 et Figure 4).

La plupart du temps, ces trois habitats sont enchevêtrés ou présents en mosaïque, et leur dissociation cartographique n'était pas pertinente.

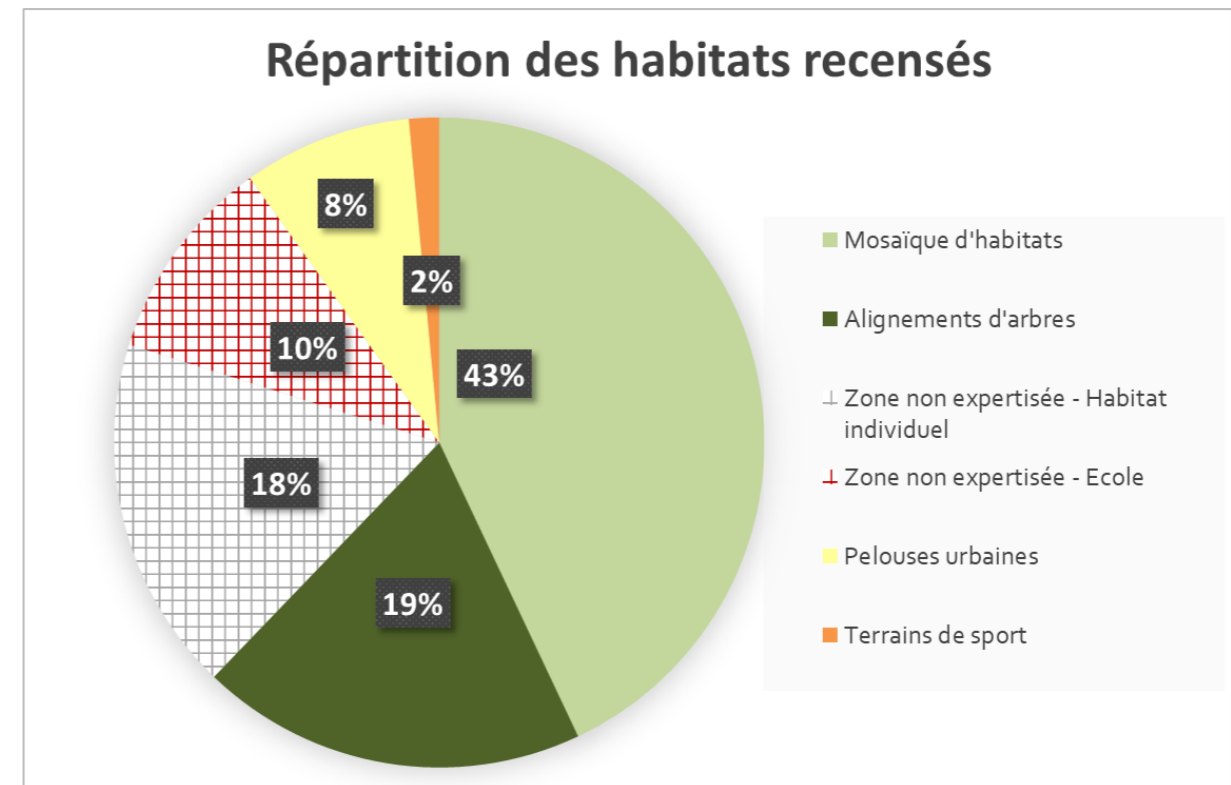


Figure 3 - Répartition des habitats recensés (Alisea 2020)

### ➤ Alignements d'arbres, pelouses urbaines, parterres et massifs

- **Correspondance CORINE Biotope** : 85.4 Espaces internes aux centres-villes, 84.1 Alignements d'arbres, 85.12 Pelouses de parcs
- **Correspondance EUNIS** : X22 Petits jardins non domestiques des centres-villes, G5.1 Alignements d'arbres, E2.64 Pelouses des parcs
- **Superficie de pelouses** : 1,415 ha
- **Superficie d'alignements** : 3,24 ha
- **Superficie d'habitat en mosaïque** : 7,25 ha

Les espaces végétalisés du quartier Edouard Vaillant et de l'Abreuvoir sont composés d'un enchevêtrement d'alignements d'arbres, haies, pelouses urbaines et plantations ornementales de petites superficies. Ces différentes typologies d'habitats sont difficilement différenciables, en raison de leur présence en mosaïque et de leurs caractéristiques parfois hybrides. En effet, les massifs et pelouses sont parfois présents au pied des alignements d'arbres, et les pelouses urbaines de très petite superficies bordées de haies plantées.

Les pelouses correspondent à des espaces ensoleillés de végétation basse en raison de tontes fréquentes et de piétinement important. On y trouve des espèces spontanées à large répartition principalement annuelles telles que le ray-grass commun (*Lolium perenne*), la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*), le Pâturin annuel (*Poa annua*), la Pâquerette vivace (*Bellis perennis*), la Brunelle commune (*Prunella vulgaris*) le Trèfle blanc (*Trifolium repens*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le Géranium à feuilles molles (*Geranium molle*) ...

Lorsque ces pelouses sont plus irrégulièrement piétinées, la proportion d'espèces vivaces s'en trouve augmentée et des plantes dressées à développement estival font leur apparition, comme l'Orge des rats (*Hordeum murinum*), ou le Brome stérile (*Anisantha sterilis*) et les Picrides (*Picris hieracioides* et *Helminthotheca echioides*).



Les alignements d'arbres sont ici constitués principalement d'espèces comme le Tilleul (*Tilia cordata*), l'Erable plane (*Acer platanoides*), le Platane (*Platanus orientalis*) ou encore l'Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*).

Les massifs et parterres sont parfois composés d'espèces indigènes (cornouillers, troènes, charme...), mais souvent également d'espèce non indigènes ou horticoles, comme la Symphorine à fruits blancs (*Symphoricarpos albus*), le Mahonia faux houx (*Berberis aquifolium*), le Cotoneaster commun (*Cotoneaster integerrimus*), le Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*).



Photo 1 - Mosaïque d'habitat (Alisea 2020)



Photo 2 - Marronniers en alignement (Alisea 2020)

#### ➤ Terrains de sport

- Correspondance CORINE Biotope : /
- Correspondance EUNIS : J4.6 Surfaces pavées et espaces récréatifs
- Superficie : 2515 m<sup>2</sup>

Deux terrains de sport sont présents au centre de la zone d'étude, dont un terrain en gazon synthétique et un terrain en enrobé.

Ces deux espaces ne présentent pas de végétation.

#### ➤ Cheminements piétons, bâtiments, routes et autres surfaces imperméabilisées

- Correspondance CORINE Biotope : 86.1 Villes
- Correspondance EUNIS : J1.1 Bâtiments résidentiels des villes et des centres-villes x J4.2 Réseaux routiers
- Superficie : 29,5 ha

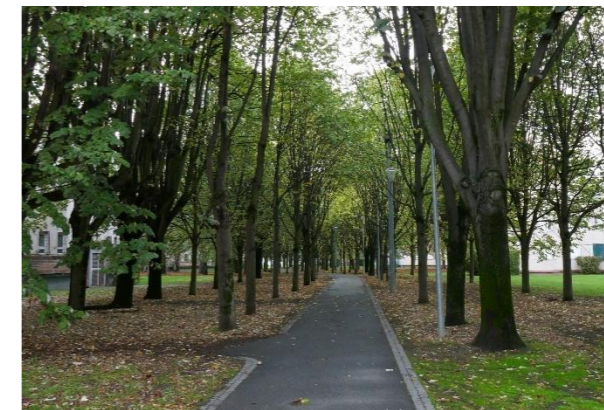


Photo 3 - Cheminement piéton au milieu de l'allée structurante de tilleuls (Alisea 2020)

#### ➤ Zones non expertisées : écoles, habitat individuel privé et lieux de culte

- Correspondance CORINE Biotope : 86.1 Villes
- Correspondance EUNIS : J1.1 Bâtiments résidentiels des villes et des centres-villes x J1.3 Bâtiments publics des zones urbaines et périphériques
- Superficie : 3 ha

Plusieurs secteurs résidentiels sont compris au sein du périmètre d'étude. Privées, ces parcelles n'ont pu être expertisées



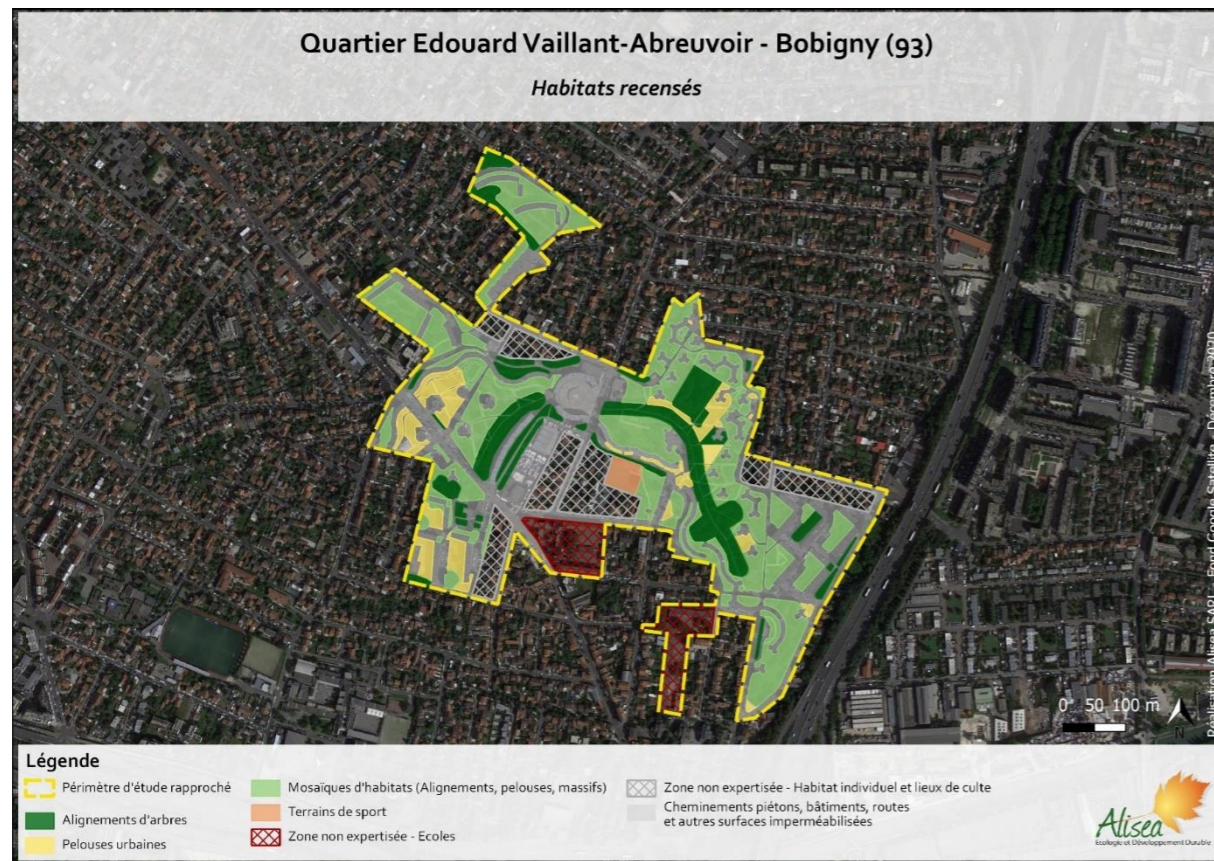


Figure 4 - Habitats recensés au sein de la zone d'étude (Alisea 2020)

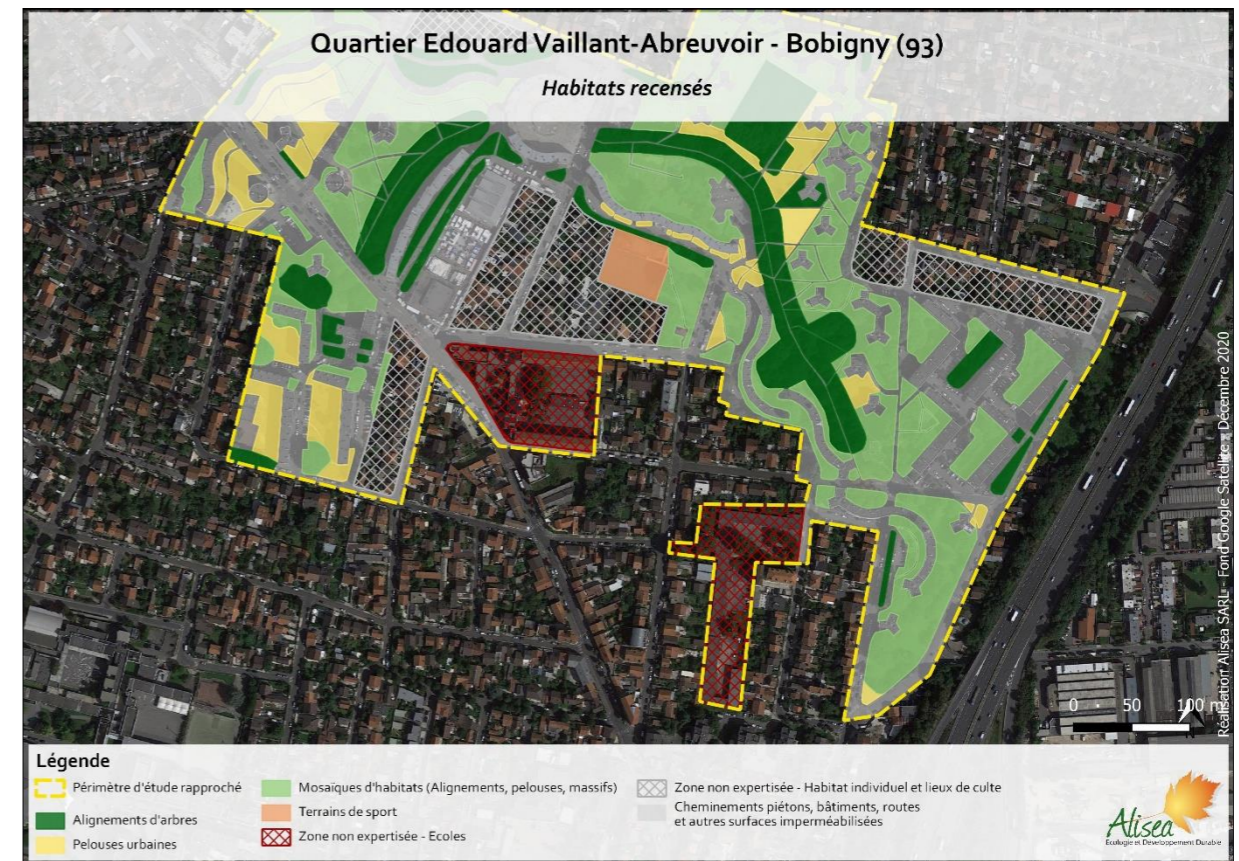


Figure 6 - Habitats recensés au sein de la zone d'étude – zoom sud (Alisea 2020)

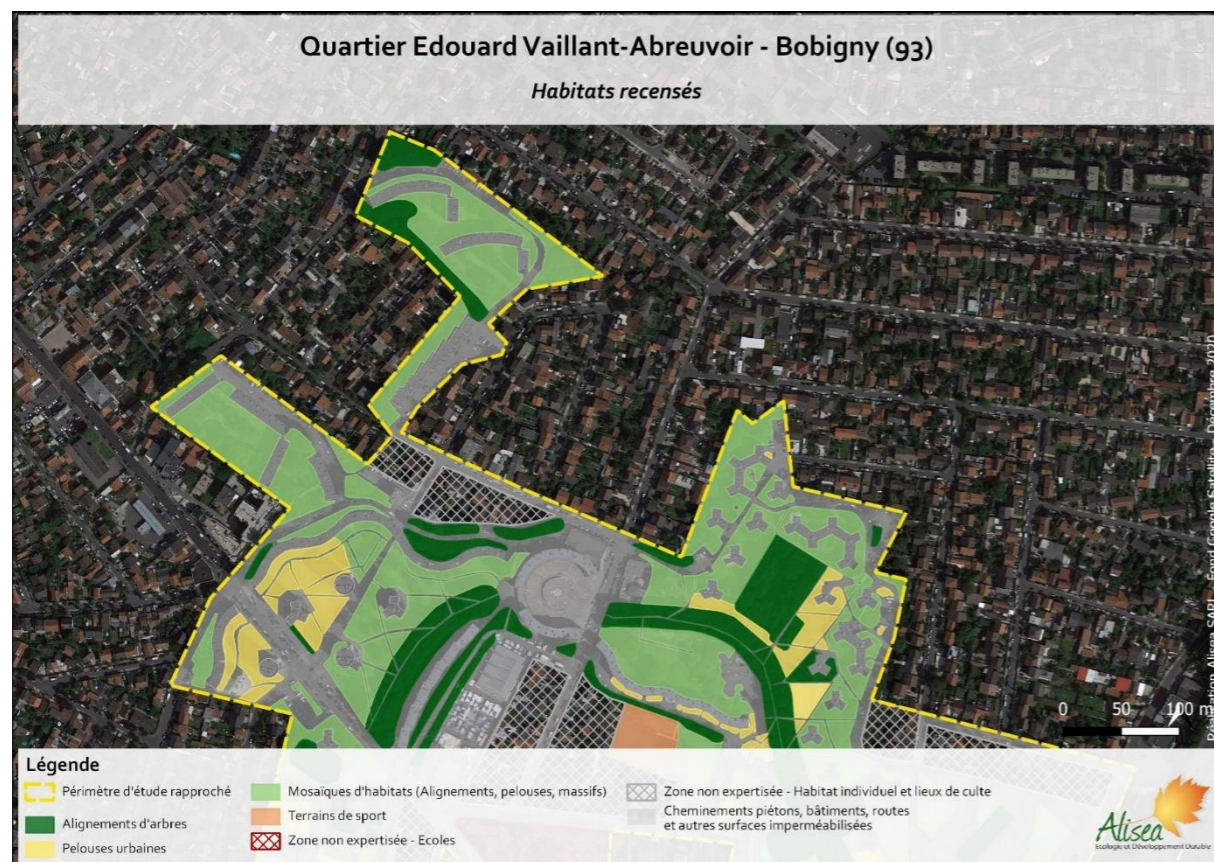


Figure 5 - Habitats recensés au sein de la zone d'étude – zoom nord (Alisea 2020)

### La flore

La flore recensée sur l'ensemble du site est **très peu diversifiée** en raison du contexte extrêmement urbain et de l'entretien intensif des espaces verts (limitant le développement des espèces et la possible identification de plantes complémentaires). Cette végétation est commune et banale en contexte urbain francilien. Au total, **80 espèces végétales spontanées** ont été notées sur le site et ses abords immédiats, **dont 52 sont indigènes**.

- Aucune espèce protégée n'a été recensée
- Aucune espèce remarquable non protégée n'a été recensée
- 10 espèces peuvent être considérées comme exotiques envahissantes d'après le catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France : 4 sont avérées et 6 sont potentielles implantées (Tableau 2 et Erreur ! Source du renvoi introuvable.).

Tableau 2 – Espèces végétales exotiques envahissantes recensées sur le site

| Taxon (Taxref 7)                                 | Nom commun         | Stat1 IDF      | Rar IDF 2020 | Cot UICN Nat | Cot UICN Région | Prot. - Dir. Hab. - CO. -EEE | Cot_EEE_Région          |
|--|--------------------|----------------|--------------|--------------|-----------------|------------------------------|-------------------------|
| <i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916 | Ailante glanduleux | Eurynaturalisé | AC           | NA           |                 |                              | Avérées implantées      |
| <i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814           | Mahonia faux-houx  | Eurynaturalisé | AC           | NA           |                 |                              | Potentielles implantées |



| Taxon (Taxref 7)                                      | Nom commun                 | Stat1 IDF       | Rar IDF 2020 | Cot UICN Nat | Cot UICN Région | Prot. - Dir. Hab. - CO. -EEE | Cot_EEE_Région          |
|---|----------------------------|-----------------|--------------|--------------|-----------------|------------------------------|-------------------------|
| <i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804               | Vergerette annuelle        | Eurynaturalisé  | C            | NA           |                 |                              | Potentielles implantées |
| <i>Erigeron canadensis</i> L., 1753                   | Vergerette du Canada       | Eurynaturalisé  | CCC          | NA           |                 |                              | Potentielles implantées |
| <i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753                  | Topinambour                | Sténonaturalisé | RR           | NA           |                 |                              | Potentielles implantées |
| <i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922 | Vigne-vierge commune       | Eurynaturalisé  | AC           | NA           |                 |                              | Avérées implantées      |
| <i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753                   | Laurier-cerise             | Eurynaturalisé  | AC           | NA           |                 |                              | Potentielles implantées |
| <i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753                  | Robinier faux-acacia       | Eurynaturalisé  | CCC          | NA           |                 |                              | Avérées implantées      |
| <i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914      | Symphorine à fruits blancs | Eurynaturalisé  | AR           | NA           |                 |                              | Potentielles implantées |
| <i>Syringa vulgaris</i> L., 1753                      | Lilas                      | Eurynaturalisé  | R            | NA           |                 |                              | Avérées implantées      |

**Eurynaturalisée** = Plante non indigène ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle (s'il occupe, ou a occupé jadis, au minimum 10 % du territoire ou s'il a colonisé la majeure partie de ses habitats potentiels (même si ceux-ci sont rares)).

**AR** = Assez rare

**R** = Rare

**RR** = Très rare

**AC** = Assez commune

**C** = Commune

**CC** = Très commune

**CCC** = Extrêmement commune

**NA** = Méthodologie d'évaluation **Non Applicable** en raison du statut d'indigénat notamment

Le Mahonia faux-houx et la Symphorine à fruits blancs n'ont pas été ici cartographiés. Ils sont très régulièrement plantés au sein des haies arbustives ornementales du site.

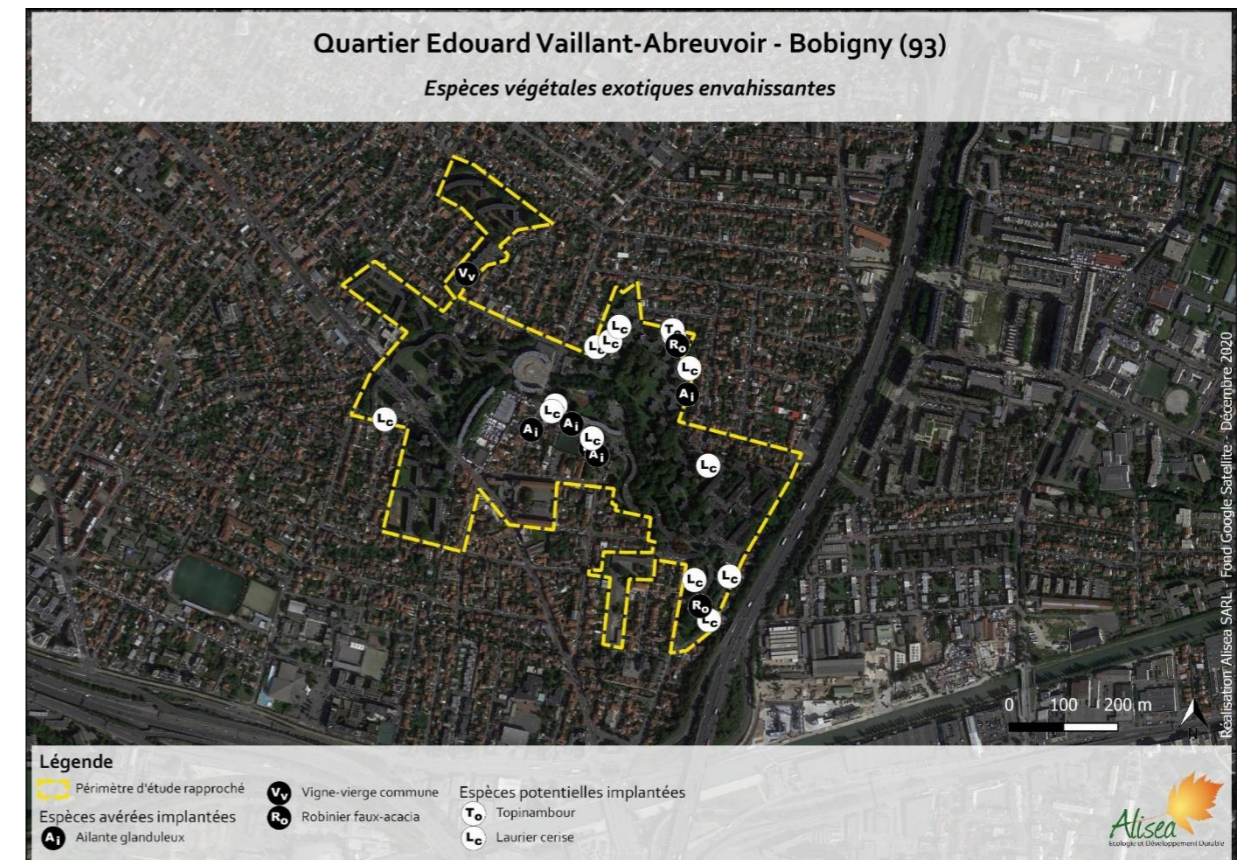
Les vergerettes sont des espèces annuelles, mobiles d'une année sur l'autre à la faveur de la dispersion de leurs graines.

Le Lilas n'a pas été cartographié car il est ici planté et peu présent.

La cartographie du Laurier cerise n'est pas exhaustive. Celui-ci a principalement été planté. Seuls les sujets les plus notables ont été pointés.

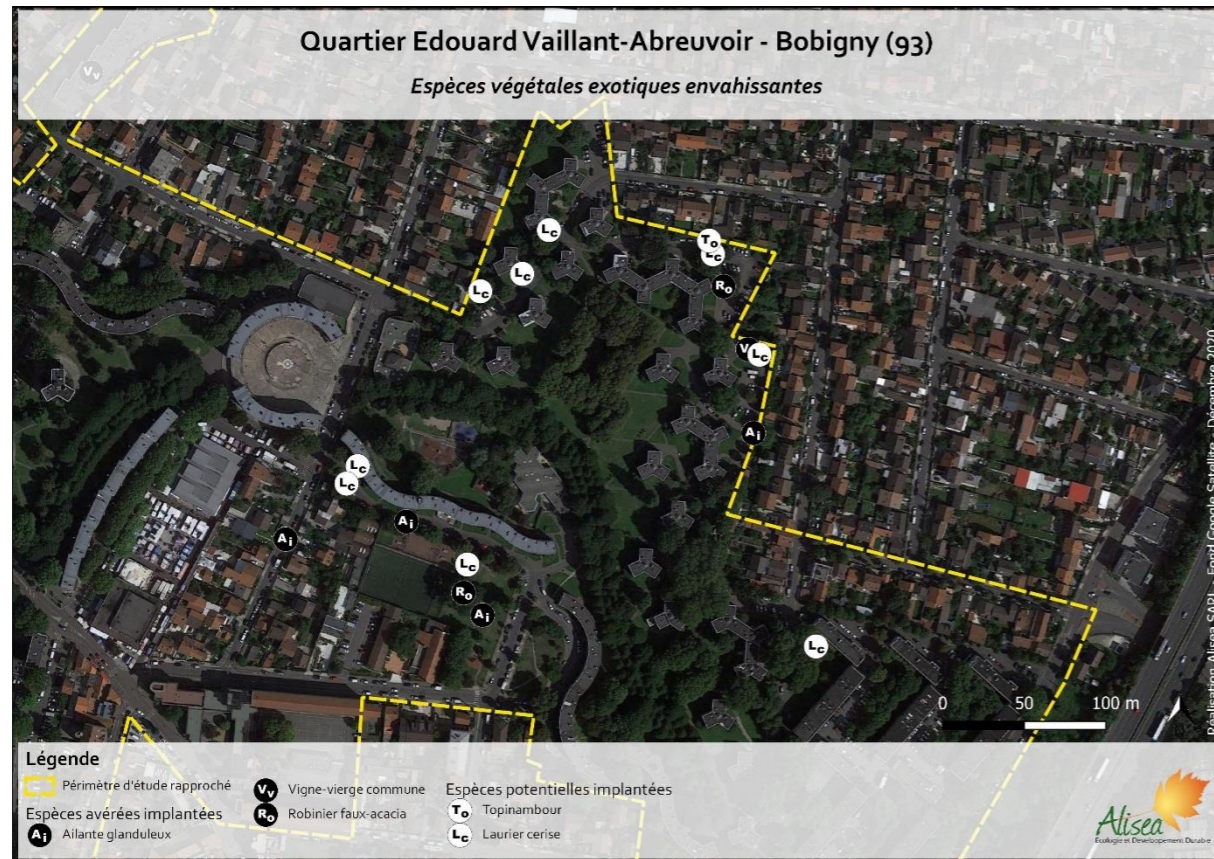
### Enjeux habitats et flore

Lors des inventaires de terrain, seuls des habitats très anthropiques ont été recensés, et les espèces en présence restent très communes et banales en Ile-de-France. Aucune espèce protégée ou menacée n'est à signaler, ni aucun habitat naturel d'intérêt communautaire. Les enjeux flore et habitats sont ici très faibles. Malgré le passage tardif, les potentialités d'espèces remarquables sont faibles sur la zone d'étude. Ces habitats restent toutefois supports pour une biodiversité ordinaire et potentiellement remarquable.



Localisation des espèces végétales exotiques envahissantes les plus notables (Alisea 2020)





Localisation des espèces végétales exotiques envahissantes les plus notables - zoom (Alisea 2020)

| ESPECES                           |                           | Directive Oiseaux (Annexe I) | Protection nationale | Liste rouge UICN France 2016 | Liste rouge Ile-de-France 2018 | ZNIEFF IDF 2018 | Tendances en IDF 2018 | Rareté Nicheur (N) IDF 2013 | Enjeux    | Dernière observation | Statut nicheur commune | Présence potentielle      |
|-----------------------------------|---------------------------|------------------------------|----------------------|------------------------------|--------------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------------------|-----------|----------------------|------------------------|---------------------------|
| Nom latin                         | Nom vernaculaire          |                              |                      |                              |                                |                 |                       |                             |           |                      |                        |                           |
| <i>Prunella modularis</i>         | Accenteur mouchet         |                              | Article 3            | LC                           | NT                             |                 | ↘                     | NTCS                        | Modéré    | 2020                 | NCE                    | Reproduction/Alimentation |
| <i>Motacilla alba alba</i>        | Bergeronnette grise       |                              | Article 3            | LC                           | NT                             |                 | ↘                     | NC                          | Modéré    | 2020                 | NCE                    | Site peu favorable        |
| <i>Motacilla flava</i>            | Bergeronnette printanière |                              | Article 3            | LC                           | NT                             |                 | ↘                     | NPC                         | Modéré    | 2015                 | -                      | Site peu favorable        |
| <i>Carduelis carduelis</i>        | Chardonneret élégant      |                              | Article 3            | VU                           | NT                             |                 | ?                     | NC                          | Fort      | 2020                 | NCE                    | Alimentation              |
| <i>Actitis hypoleucos</i>         | Chevalier guignette       |                              | Article 3            | NT                           | NA                             |                 |                       | NO                          | Modéré    | 2020                 | -                      | Site peu favorable        |
| <i>Falco tinnunculus</i>          | Faucon crécerelle         |                              | Article 3            | NT                           | NT                             |                 | ↘                     | NPC                         | Modéré    | 2020                 | NCE                    | Reproduction              |
| <i>Falco subbuteo</i>             | Faucon hobereau           |                              | Article 3            | LC                           | LC                             |                 | ↗                     | NR                          | Faible    | 2015                 | NPO                    | Site peu favorable        |
| <i>Falco peregrinus</i>           | Faucon pèlerin            | X                            | Article 3            | LC                           | VU                             | X*              | ↗                     | NRS                         | Fort      | 2015                 | -                      | Alimentation              |
| <i>Sylvia curruca</i>             | Fauvette babillarde       |                              | Article 3            | LC                           | NT                             |                 | ↘                     | NPC                         | Modéré    | 2015                 | NCE                    | Site peu favorable        |
| <i>Sylvia borin</i>               | Fauvette des jardins      |                              | Article 3            | NT                           | VU                             |                 | ↘                     | NTC                         | Fort      | 2019                 | NPO                    | Site peu favorable        |
| <i>Muscicapa striata</i>          | Gobemouche gris           |                              | Article 3            | NT                           | VU                             |                 | ↘                     | NC                          | Fort      | 2018                 | NCE                    | Site peu favorable        |
| <i>Larus argentatus</i>           | Goéland argenté           |                              | Article 3            | NT                           | LC                             |                 | ↗                     | NR                          | Modéré    | 2020                 | NPR                    | Site peu favorable        |
| <i>Larus fuscus</i>               | Goéland brun              |                              | Article 3            | LC                           | VU                             |                 | ↗                     | NTR                         | Fort      | 2019                 | NPO                    | Site peu favorable        |
| <i>Larus canus</i>                | Goéland cendré            |                              | Article 3            | EN                           | CR                             | X               | →                     | NTR                         | Très fort | 2015                 | -                      | Site peu favorable        |
| <i>Delichon urbicum</i>           | Hirondelle de fenêtre     |                              | Article 3            | NT                           | NT                             |                 | ↘                     | NC                          | Modéré    | 2020                 | NCE                    | Reproduction              |
| <i>Riparia riparia</i>            | Hirondelle de rivage      |                              | Article 3            | LC                           | VU                             |                 | ↘                     | NC                          | Fort      | 2020                 | NCE                    | Site peu favorable        |
| <i>Hirundo rustica</i>            | Hirondelle rustique       |                              | Article 3            | NT                           | VU                             |                 | ↘                     | NC                          | Fort      | 2017                 | NCE                    | Reproduction              |
| <i>Hippolais polyglotta</i>       | Hypolaïs polyglotte       |                              | Article 3            | LC                           | NT                             |                 | ↘                     | NC                          | Modéré    | 2019                 | NPR                    | Site peu favorable        |
| <i>Carduelis cannabina</i>        | Linotte mélodieuse        |                              | Article 3            | VU                           | VU                             |                 | ↘                     | NC                          | Fort      | 2017                 | NPR                    | Site peu favorable        |
| <i>Apus apus</i>                  | Martinet noir             |                              | Article 3            | NT                           | LC                             |                 | ?                     | NTC                         | Modéré    | 2020                 | NPR                    | Reproduction              |
| <i>Aegithalos caudatus</i>        | Mésange à longue queue    |                              | Article 3            | LC                           | NT                             |                 | ↘                     | NTCS                        | Modéré    | 2020                 | NCE                    | Reproduction/Alimentation |
| <i>Passer domesticus</i>          | Moineau domestique        |                              | Article 3            | LC                           | VU                             |                 | ↘                     | NTCS                        | Fort      | 2020                 | NCE                    | Reproduction/Alimentation |
| <i>Chroicocephalus ridibundus</i> | Mouette rieuse            |                              | Article 3            | NT                           | LC                             |                 | ↗                     | NC                          | Modéré    | 2020                 | NPO                    | Site peu favorable        |
| <i>Dendrocopos minor</i>          | Pic épeichette            |                              | Article 3            | VU                           | VU                             |                 | ↘                     | NPCS                        | Fort      | 2016                 | NPR                    | Site peu favorable        |
| <i>Anthus pratensis</i>           | Pipit farlouse            |                              | Article 3            | VU                           | EN                             | X*              | ↘                     | NPC                         | Très fort | 2015                 | NPO                    | Site peu favorable        |

## b. Avifaune

### Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes

Les bases de données participatives CETTIA et Faune IDF ainsi que la base de données de l'INPN recensent sur les territoires communaux de Bobigny et Drancy :

- 32 espèces remarquables en période de nidification après 2015
- 2 espèces remarquables en période d'hivernage après 2015
- 3 espèces remarquables en période de migration après 2015

Pour chacune d'entre-elles, il a été évalué, au regard de l'occupation du sol au sein de la zone d'étude et de leur écologie respective, si elles étaient susceptibles d'utiliser le site pour se nourrir, se reproduire ou se reposer. Cette évaluation a été affinée ensuite grâce aux observations de terrain. Le détail est décrit dans les tableaux ci-dessous.

Avifaune nicheuse remarquable recensée dans la bibliographie.



|                               |                    |   |           |    |    |    |    |     |           |      |     |                           |
|-------------------------------|--------------------|---|-----------|----|----|----|----|-----|-----------|------|-----|---------------------------|
| <i>Phylloscopus trochilus</i> | Pouillot fitis     |   | Article 3 | NT | EN |    | ↘  | NC  | Très fort | 2017 | -   | Site peu favorable        |
| <i>Regulus regulus</i>        | Roitelet huppé     |   | Article 3 | NT | LC |    | ↗  | NTC | Modéré    | 2018 | NPR | Reproduction/Alimentation |
| <i>Serinus serinus</i>        | Serin cini         |   | Article 3 | VU | EN |    | ↘  |     | Très fort | 2020 | NCE | Reproduction/Alimentation |
| <i>Sterna hirundo</i>         | Sterne pierregarin | X | Article 3 | LC | VU | X* | →↘ | NPC | Fort      | 2020 | NPR | Site peu favorable        |
| <i>Jynx torquilla</i>         | Torcol fourmilier  |   | Article 3 | LC | CR | X  | ?  | NR  | Très fort | 2017 | -   | Site peu favorable        |
| <i>Oenanthe oenanthe</i>      | Traquet motteux    |   | Article 3 | NT | NA |    |    | NO  | Modéré    | 2018 | -   | Site peu favorable        |
| <i>Carduelis chloris</i>      | Verdier d'Europe   |   | Article 3 | VU | VU |    | ↘  | NTC | Fort      | 2020 | NPR | Reproduction/Alimentation |

CR : en danger critique, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi-menacé, LC : préoccupation mineure, NA : non applicable, X\* : sous conditions, S : espèce sédentaire, O : occasionnel, R : rare, PC : peu commun, C : commun, TC : très commun, NPO : nicheur possible, NPR : nicheur probable : NCE : nicheur certain, - : non défini.



Tableau 3 – Avifaune migratrice remarquable recensée dans la bibliographie

| ESPECES                   |                    | Directive Oiseaux (Annexe I) | Protection nationale | Liste rouge UICN France 2016 | ZNIEFF IDF 2018 | Rareté Migrateur (M) IDF 2013 | Enjeux | Date de la dernière observation | Présence potentielle |
|---------------------------|--------------------|------------------------------|----------------------|------------------------------|-----------------|-------------------------------|--------|---------------------------------|----------------------|
| Nom latin                 | Nom vernaculaire   |                              |                      |                              |                 |                               |        |                                 |                      |
| <i>Circus aeruginosus</i> | Busard des roseaux | X                            | Article 3            | NA                           | X*              | MR                            | Modéré | 2015                            | Site peu favorable   |
| <i>Grus grus</i>          | Grue cendrée       | X                            | Article 3            | NA                           |                 | MC                            | Modéré | 2017                            | Site peu favorable   |
| <i>Dendrocopos medius</i> | Pic mar            | X                            | Article 3            |                              |                 |                               | Modéré | 2015                            | Site peu favorable   |

NA : non applicable, X\* : sous conditions, R : rare, C : commun.

Tableau 4 – Avifaune hivernante remarquable recensée dans la bibliographie.

| ESPECES                 |                    | Directive Oiseaux (Annexe I) | Protection nationale | Liste rouge UICN France 2016 | ZNIEFF IDF 2018 | Tendances en France |             | Rareté Hivernant (H) IDF 2013 | Enjeux | Date de la dernière observation | Présence potentielle |
|-------------------------|--------------------|------------------------------|----------------------|------------------------------|-----------------|---------------------|-------------|-------------------------------|--------|---------------------------------|----------------------|
| Nom latin               | Nom vernaculaire   |                              |                      |                              |                 | depuis 1980-90      | depuis 2000 |                               |        |                                 |                      |
| <i>Falco peregrinus</i> | Faucon pèlerin     | X                            | Article 3            | NA                           | X*              |                     |             | HTR                           | Modéré | 2015                            | Repos/Alimentation   |
| <i>Sterna hirundo</i>   | Sterne pierregarin | X                            | Article 3            | NA                           |                 | =                   |             |                               | Modéré | 2015                            | Site peu favorable   |

NA : non applicable, X\* : sous conditions, TR : très rare

Au regard de l'occupation du sol dans le périmètre étudié et de l'écologie de ces espèces, douze d'entre-elles sont susceptibles d'être observées sur tout ou partie de leur cycle biologique au sein de la zone d'étude. Les inventaires de terrains permettront de confirmer ou non cette hypothèse.

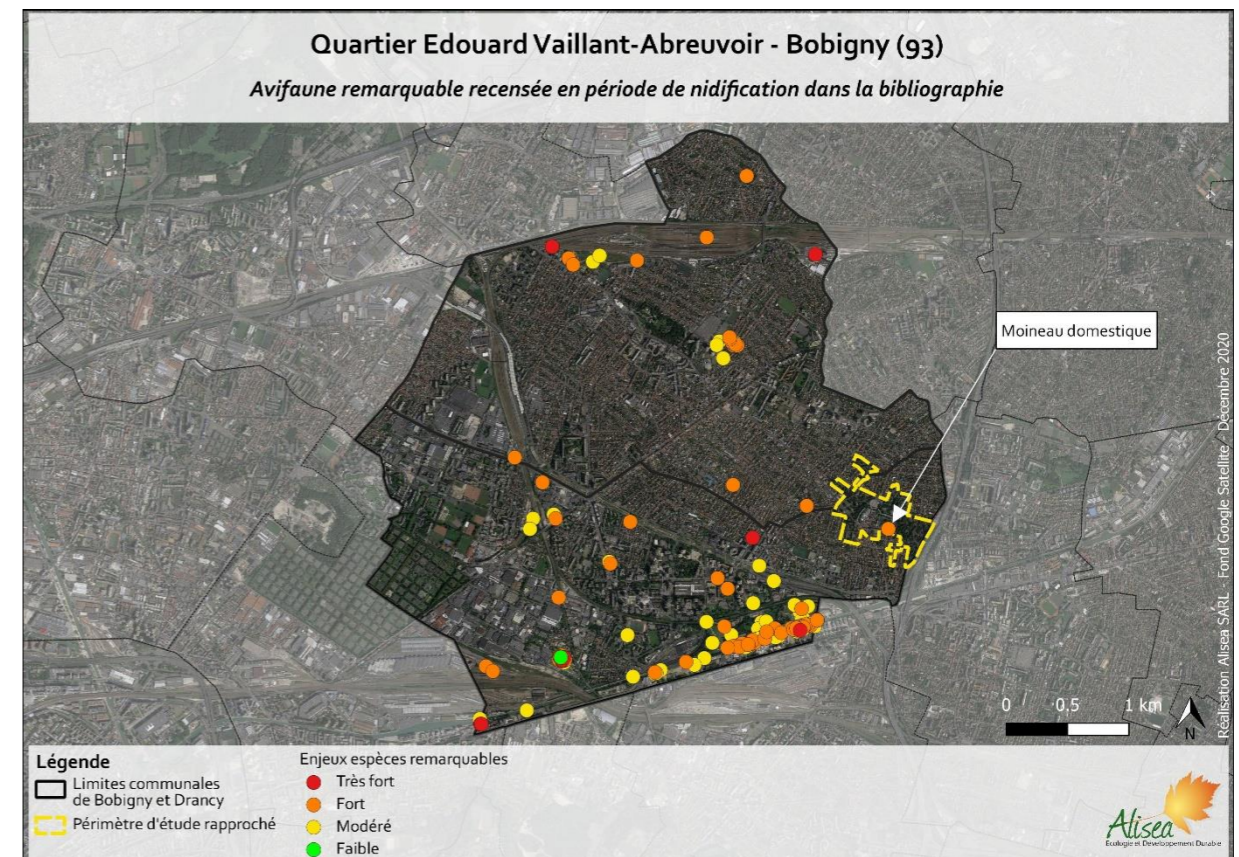
**Espèces susceptibles de se reproduire dans la zone d'étude :**

- Accenteur mouchet
- Faucon crécerelle
- Hirondelle de fenêtre
- Hirondelle rustique
- Martinet noir
- Mésange à longue queue
- Moineau domestique
- Roitelet huppé
- Serin cini
- Verdier d'Europe

**Espèces susceptibles de venir s'alimenter ou se reposer dans la zone d'étude :**

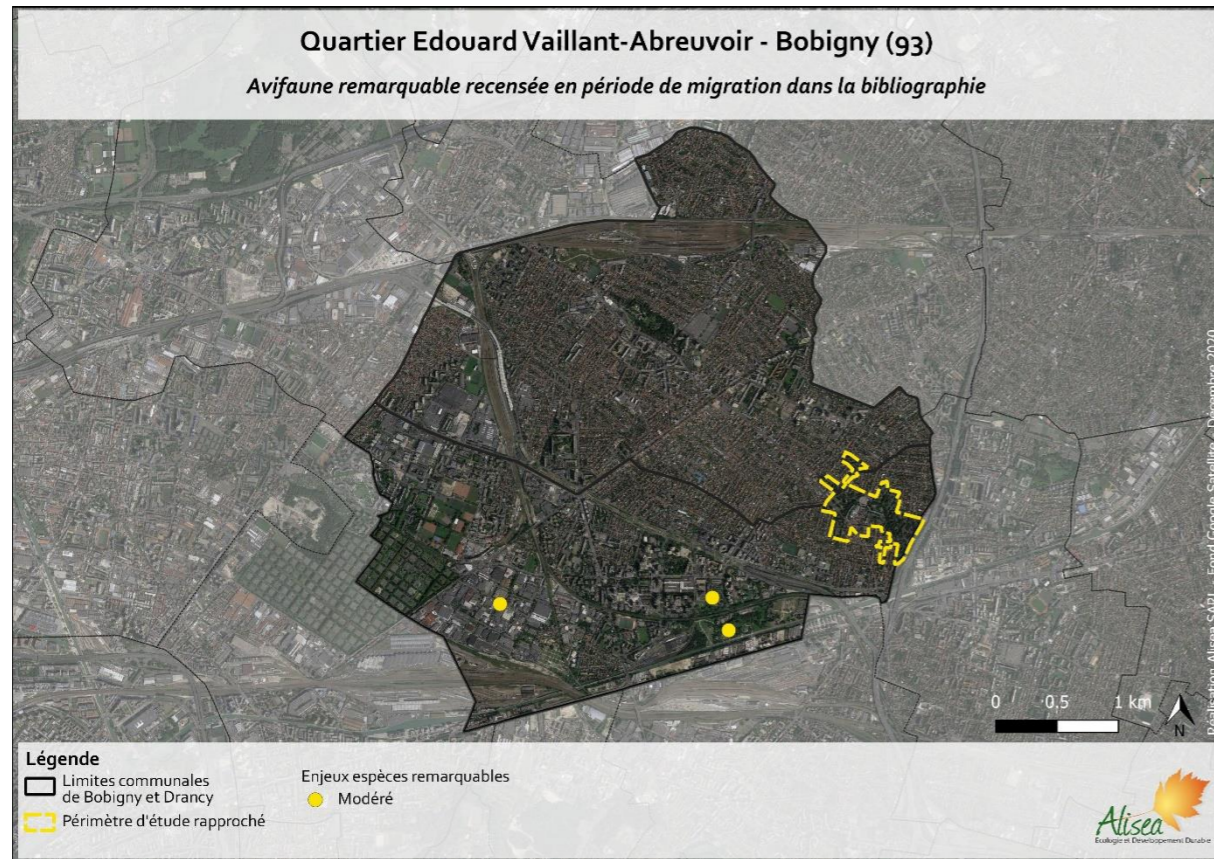
- Chardonneret élégant
- Faucon pèlerin

Par ailleurs, la base de données de CETTIA identifie des données d'observations de certaines ces espèces remarquables. La majorité des observations ont été faites le long du Canal de l'Ourcq. Seule une espèce a été observée au sein de la zone d'étude en période de nidification : le Moineau domestique.

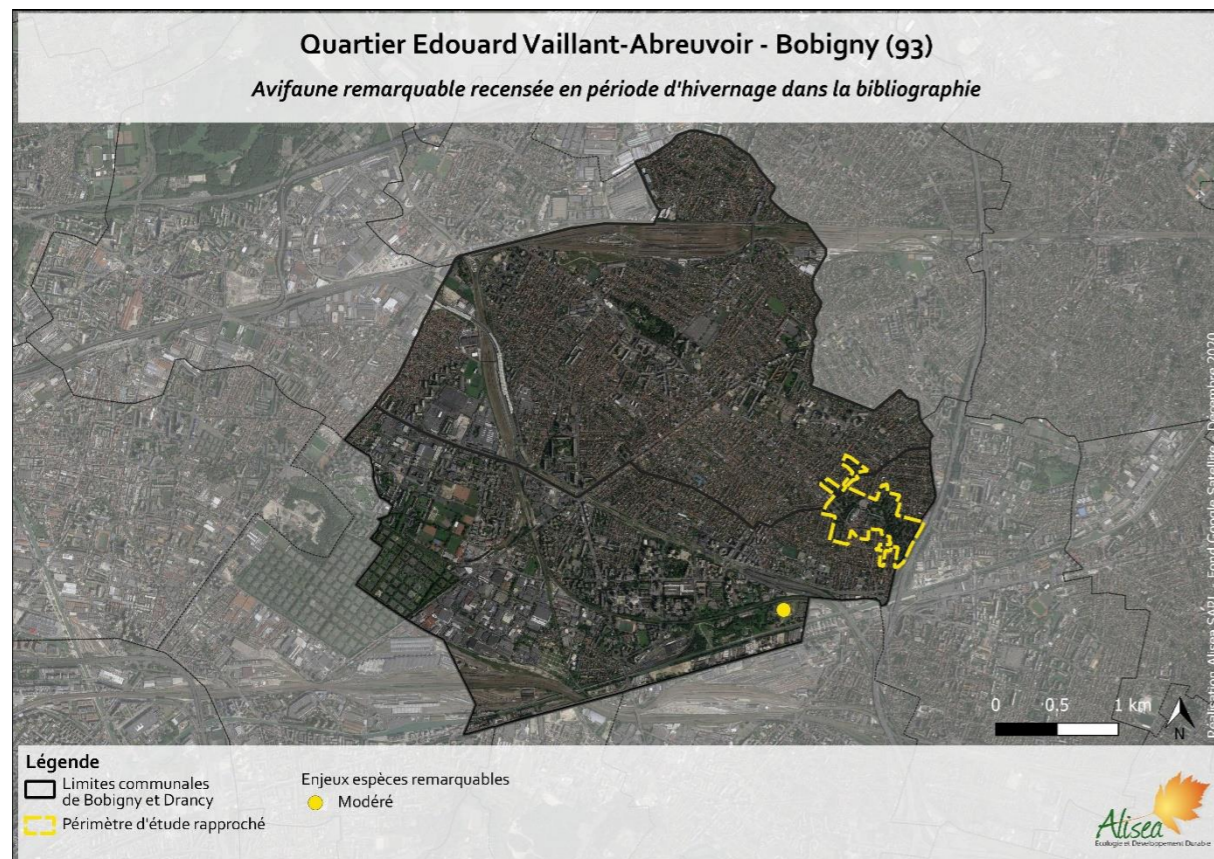


Avifaune remarquable recensée en période de nidification sur CETTIA (Alisea 2020)





Avifaune remarquable recensée en période de migration sur CETTIA (Alisea 2020)



Avifaune remarquable recensée en période d'hivernage sur CETTIA (Alisea 2020)

### Résultats

**Au total, 16 espèces ont été recensées au cours du passage en octobre 2020.** En octobre, les individus observés peuvent être en halte migratoire, en migration active (postnuptiale) ou sédentaires sur le site.

**Parmi elles, 8 sont protégées au niveau national et aucune n'est considérée comme remarquable à cette période.**

La majorité de ces espèces se rencontrent en ville, dans les parcs et jardins, et sont globalement ubiquistes (Mésanges bleue et charbonnière, Pinson des arbres, Pigeon ramier, etc.). Certaines d'entre-elles sont liées au bâti, notamment le Moineau domestique. Le Grimpereau des jardins et le Roitelet huppé, espèces davantage liées aux boisements et forêts, témoignent de la présence de milieux arborés au sein de la zone d'étude. L'observation d'espèces comme la Mouette rieuse, inféodée aux milieux humides et cours d'eau s'explique par la présence du Canal de l'Ourcq.

**Les espèces observées dans la bibliographie en période de migration n'ont pas été vues au cours de l'inventaire. Les milieux présents sont peu favorables à ces espèces.**

**Au cours des passages printaniers, ce sont 20 espèces qui ont été recensées.** À cette époque de l'année, les oiseaux sont en période de nidification et peuvent utiliser le site pour construire leur nid et s'alimenter.

**Parmi elles, 11 sont protégées au niveau national et 4 peuvent être considérées comme remarquables à cette saison.**

La plupart des espèces rencontrées sont les mêmes qu'en octobre. Elles sont pour la plupart sédentaires et donc présentes tout au long de l'année. Les milieux arborés de la zone d'étude permettent à des espèces telles que le Grimpereau des jardins, le Troglodyte mignon, la Fauvette à tête noire et le Geai des chênes de s'installer.

Les bâtiments ne semblent pas accueillir des nids d'Hirondelle ou de Martinet noir, espèces inféodées au bâti, régulièrement observées en ville. Ces espèces n'ont pas été observées au cours des passages printaniers et les bâtiments ne semblent pas adaptés à l'installation de ces espèces.

**Parmi les 12 espèces référencées dans la bibliographie en période de nidification et susceptibles d'être présentes au sein de la zone d'étude, 4 ont été effectivement observées mais seulement 3 d'entre-elles ont été vues en période de nidification (Accenteur mouchet, Moineau domestique et Verdier d'Europe). Le Roitelet huppé n'a été contacté qu'en octobre mais les milieux étant favorables et l'espèce étant globalement sédentaire il est susceptible d'être présent tout au long de l'année.**



Le détail des espèces remarquables recensées est décrit ci-dessous.

**Accenteur mouchet (*Prunella modularis*)**

Espèce protégée à l'échelle nationale, non menacée en France, mais considérée comme quasi-menacée (NT) en Île-de-France. Ce passereau se reconnaît à son plumage brun moucheté sur le dos et à sa tête cendrée. Son bec est fin, l'iris de couleur noisette. Cette espèce se trouve préférentiellement dans des forêts de conifères, suffisamment clairsemées. Toutefois, elle se rencontre facilement dans les parcs et jardins, et autres milieux anthropisés, à condition d'y trouver des buissons denses. Vers 2010, la population était estimée entre 100 000 et 200 000 couples en Île-de-France. La tendance globale est à la baisse avec des variations interannuelles parfois marquées (-26 % sur les 10 dernières années – VigieNature 2020). Un déclin est avéré à l'échelle de l'Europe.

Un mâle chanteur a été recensé. L'espèce est nicheuse possible.



Photo 4 - Accenteur mouchet (©Alisea)

**Moineau domestique (*Passer domesticus*)**

Espèce protégée à l'échelle nationale, non menacée en France mais considérée comme vulnérable (VU) en Île-de-France. Le Moineau domestique présente un fort dimorphisme sexuel. Le mâle est très reconnaissable à sa calotte grise, la nuque brune, les joues blanc sale et la gorge noire se prolongeant en bavette sur la poitrine. La femelle a le plumage discret, dans les tons bruns. Cette espèce est très proche de l'homme. Il est présent pratiquement dans toutes les villes et villages, où il utilise les bâtis comme site de reproduction. Toutefois, l'espèce est en forte régression en Île-de-France et de manière générale en France (-13% en 18 ans - VigieNature 2020). Son déclin est attribué à plusieurs causes, dont la pollution, la difficulté à trouver des sites de nidification, et le manque de nourriture, lié à l'intensification de l'agriculture. Vers 2010, la population était estimée entre 1 et 2 millions de couples en Île-de-France.

De nombreux individus, mâles et femelles, ont été observés au sein de la zone d'étude. Les milieux sont favorables à cette espèce. Il est nicheur probable.



Photo 5 - Moineau domestique (©Alisea)

**Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*)**

Espèce protégée à l'échelle nationale, et considérée comme vulnérable (VU) en France et en Île-de-France. Oiseau trapu de couleur vert-olive qui fréquente les lisières des forêts, les broussailles, les taillis, les grandes haies, les parcs et les jardins. Vers 2010, la population était estimée entre 100000 et 200000 couples en Île-de-France. Le verdier est en fort déclin en France, puisqu'il perdu plus de la moitié de ses effectifs depuis 2001 (-51% en 18 ans – VigieNature 2020).

Un mâle chanteur a été recensé. L'espèce est nicheuse possible.



Photo 6 - Verdier d'Europe (©Wikipédia/H. Fisher)



Avifaune remarquable recensée au sein de la zone d'étude (Alisea 2021)



**Enjeux avifaune**

Les espèces recensées au sein de la zone d'étude sont régulièrement observées en ville et sont pour la plupart ubiquistes. La présence de massifs arborés permet à des espèces plus forestières de s'installer. La zone d'étude ne présente pas une très grande diversité d'espèces mais trois d'entre-elles sont considérées comme remarquables en période de nidification, dont 2 Vulnérables sur la liste rouge d'Ile-de-France.

Les enjeux concernant l'avifaune peuvent être considérés comme forts d'autant que ce vaste espace peut être considéré comme un bastion de nature ordinaire à l'échelle de la ville.

**c. Mammifères terrestres**

**Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes**

Les bases de données participatives CETTIA et Faune IDF ainsi que la base de données de l'INPN relèvent 3 espèces de mammifères sur l'ensemble des communes de Bobigny et de Drancy, entre 2015 et 2021.

L'une d'entre-elles est protégée au niveau national.

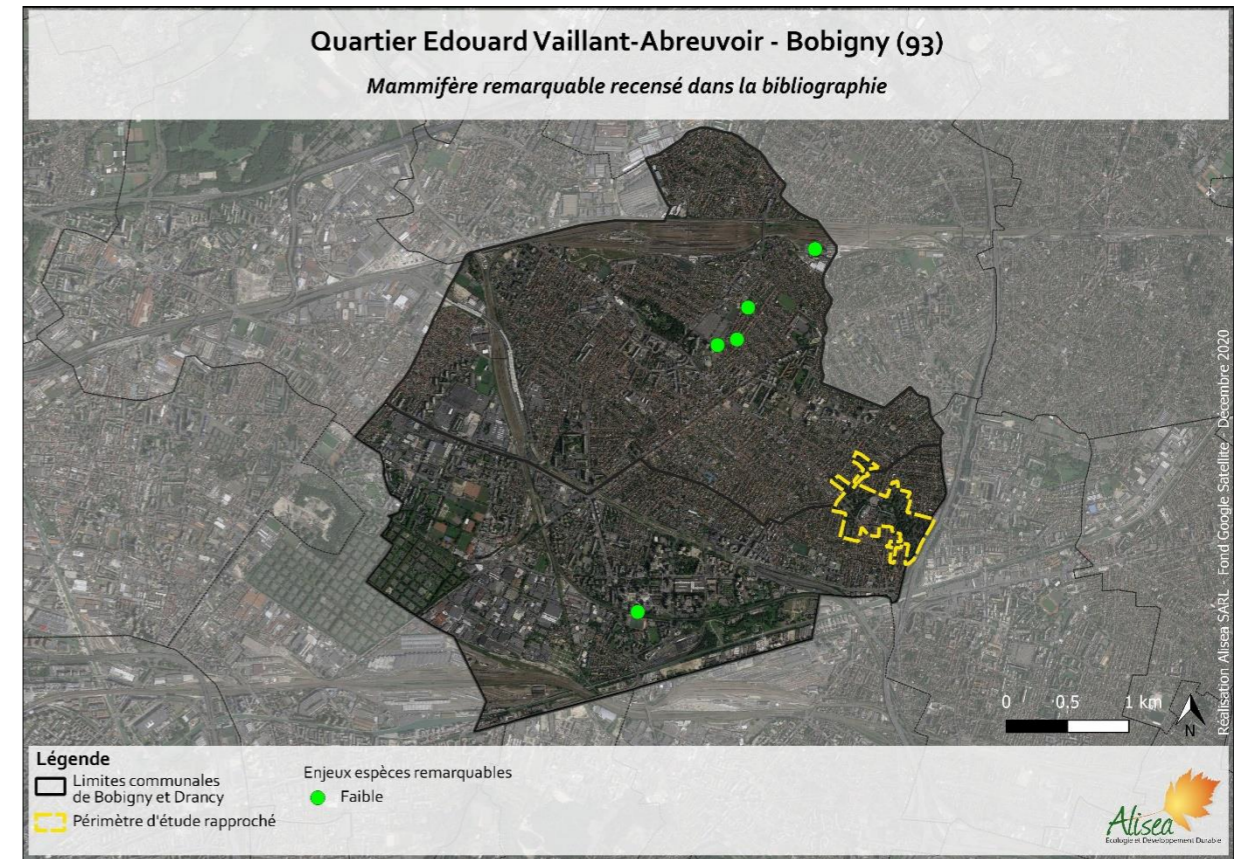
Tableau 5 – Mammifères terrestres remarquables recensés dans la bibliographie

| ESPECES                    |                   | Directiv e Habitat s (Annex es II, IV et V) | Protecti on national e | Liste roug e UICN Franc e 2017 | ZNIEF F IDF 2018 | Raret é IDF Cetti a | Enjeu x | Date de la dernière observati on | Présence potentielle                 |
|----------------------------|-------------------|---|------------------------|--------------------------------|------------------|---------------------|---------|----------------------------------|--------------------------------------|
| Nom latin                  | Nom vernaculaire  |   |                        |                                |                  |                     |         |                                  |                                      |
| <i>Erinaceus europaeus</i> | Hérisson d'Europe |   | Article 2              | LC                             |                  | C                   | Faibl e | 2017                             | Alimentation/Hivernage/Reprod uction |

LC : préoccupation mineure, C : commun.

Au regard de l'occupation du sol dans le périmètre étudié et de l'écologie de cette espèce, **elle est susceptible d'être observée sur tout ou partie de son cycle biologique au sein de la zone d'étude, que ce soit pour se nourrir, se reproduire ou trouver refuge (repos, hibernage/hivernage)**. Les inventaires de terrains permettront de confirmer ou non cette hypothèse.

Par ailleurs, la base de données CETTIA identifie des données d'observations de cette espèce remarquable, hors zone d'étude. Aucune est située au sein de la zone d'étude.



Mammifères remarquables recensés sur CETTIA (Alisea 2020)

**Résultats**

Aucune espèce de mammifère n'a été observée au cours de l'unique passage en octobre 2020. Le Hérisson d'Europe, cité dans la bibliographie, est potentiellement présent dans le secteur.

**Enjeux mammifères terrestres**

Les enjeux concernant les mammifères semblent faibles.

**d. Mammifères volants**

**Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes**

Les bases de données participatives CETTIA et Faune IDF ainsi que la base de données de l'INPN recensent 5 espèces remarquables après 2013 sur les territoires communaux de Bobigny et Drancy. (NB : compte-tenu de la rareté des observations pour ce groupe, toutes les données après 2000 ont été prises en compte).

Ces espèces sont toutes protégées au niveau national et quatre présentent des statuts de menace sur les listes rouges de France et d'Ile-de-France.



Chiroptères remarquables recensés dans la bibliographie

| ESPECES                          |                          | Directi<br>ve<br>Habita<br>ts<br>(Anne<br>xes II,<br>IV et<br>V) | Protect<br>ion<br>natio<br>nale | List<br>e<br>roug<br>e<br>UIC<br>N<br>Fran<br>ce<br>2017 | List<br>e<br>roug<br>e<br>IDF<br>2017 | ZNIE<br>FF<br>IDF<br>2018 | Enje<br>ux | Date de<br>la<br>dernière<br>observa<br>tion | Présence potentielle                |
|----------------------------------|--------------------------|--|---------------------------------|--|---------------------------------------|---------------------------|------------|--|-------------------------------------|
| Nom latin                        | Nom vernaculaire         |  |                                 |  |                                       |                           |            |  |                                     |
| <i>Nyctalus noctula</i>          | Noctule commune          | IV   | Article 2                       | VU   | NT                                    | X***                      | Fort       | 2017   | Alimentation/Hivernage/Reproduction |
| <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | Pipistrelle commune      | IV   | Article 2                       | NT   | NT                                    | X+                        | Modéré     | 2017   | Alimentation/Hivernage/Reproduction |
| <i>Pipistrellus kuhlii</i>       | Pipistrelle de Kuhl      | IV   | Article 2                       | LC   | LC                                    | X+                        | Modéré     | 2015   | Alimentation/Hivernage/Reproduction |
| <i>Pipistrellus nathusii</i>     | Pipistrelle de Nathusius | IV   | Article 2                       | NT   | NT                                    | X***                      | Modéré     | 2013   | Alimentation/Hivernage/Reproduction |
| <i>Eptesicus serotinus</i>       | Sérotine commune         | IV   | Article 2                       | NT   | VU                                    | X+                        | Fort       | 2017   | Alimentation/Hivernage/Reproduction |

VU : vulnérable, NT : quasi-menacé, LC : préoccupation mineure.

Au regard de l'occupation du sol dans le périmètre étudié et de l'écologie de ces espèces, **3 d'entre-elles sont susceptibles d'être observées sur tout ou partie de leur cycle biologique au sein de la zone d'étude, que ce soit pour se nourrir, se reproduire ou trouver refuge (repos, hibernage)**. Les inventaires de terrains permettront de confirmer ou non cette hypothèse.

Par ailleurs, la base de données CETTIA identifie des données d'observations de ces cinq espèces remarquables. Elles n'ont pas été observées au sein de la zone d'étude.

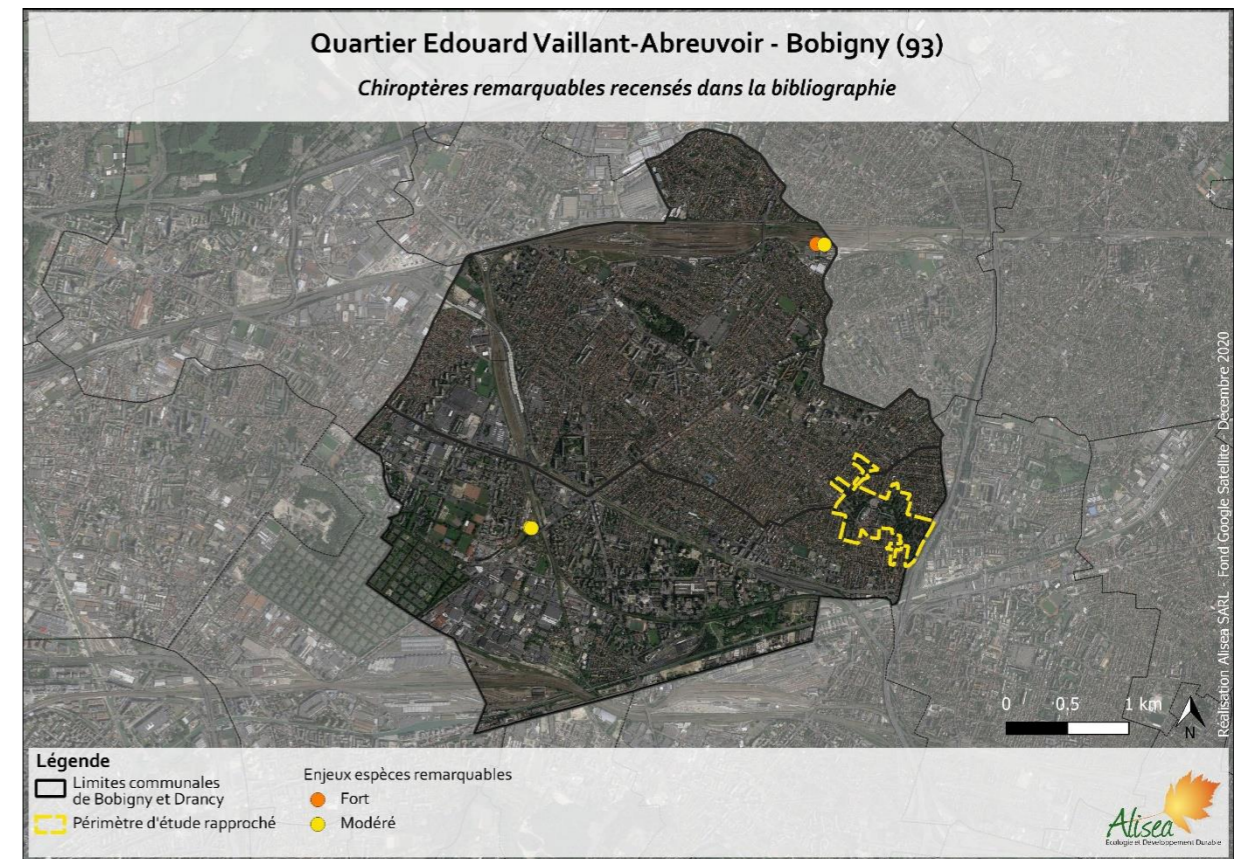


Figure 7 – Chauves-souris remarquables recensées sur CETTIA (Alisea 2020)

Résultats

Une seule espèce a été recensée lors du passage de terrain : La Pipistrelle commune.

**Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées au niveau national et peuvent être considérées comme remarquables.**

➤ **La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)**

Elle est inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore, et protégée en France. En Île-de-France, elle est considérée comme quasi-menacée (NT). Cette espèce est la plus anthropophile des chauves-souris contactées sur la zone d'étude. Elle s'installe essentiellement près de l'homme, durant la période estivale, avec une grande variété de gîtes : dans les maisons ou les immeubles, les granges, les garages, les couvertures de toit et les caissons de volets roulants. Elle adopte les nichoirs et, plus rarement, les cavités arboricoles (elle peut parfois utiliser les trous laissés par de gros insectes xylophages). En hiver, elle se réfugie dans les bâtiments non chauffés, les greniers frais, les lézardes des murs, ainsi que les tunnels, les fortifications et les ponts. Très éclectique, elle peut être observée en chasse un peu partout. Elle montre néanmoins une préférence pour les zones humides, telles que les rivières, les étangs ou les lacs, surtout au printemps. Elle fréquente aussi les lotissements, les jardins et les parcs, ainsi que les secteurs boisés. Elle prospecte souvent autour des éclairages publics.

Elle a été contactée sur l'ensemble du périmètre d'étude avec une activité plus importante le long des bosquets et alignements d'arbres. Cette activité est plus importante dans les cœurs d'îlots bien qu'elle reste faible (inférieur à 30 contacts en 10 min).

La zone d'étude présente des arbres potentiellement intéressants à la présence de chauves-souris.



**Enjeux mammifères volants**

Les enjeux concernant les chauves-souris semblent modérés. L'abattage d'arbres sur le secteur nécessitera la mise en place de mesures particulières.

**e. Reptiles**

**Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes**

Les bases de données participatives CETTIA et Faune IDF ainsi que la base de données de l'INPN recensent une espèce remarquable après 2015 sur les territoires communaux de Bobigny et Drancy.

Cette espèce est protégée au niveau national et est inscrite à l'annexe IV de la Directive européenne Habitat 92/43/CEE du 21 mai 1992.

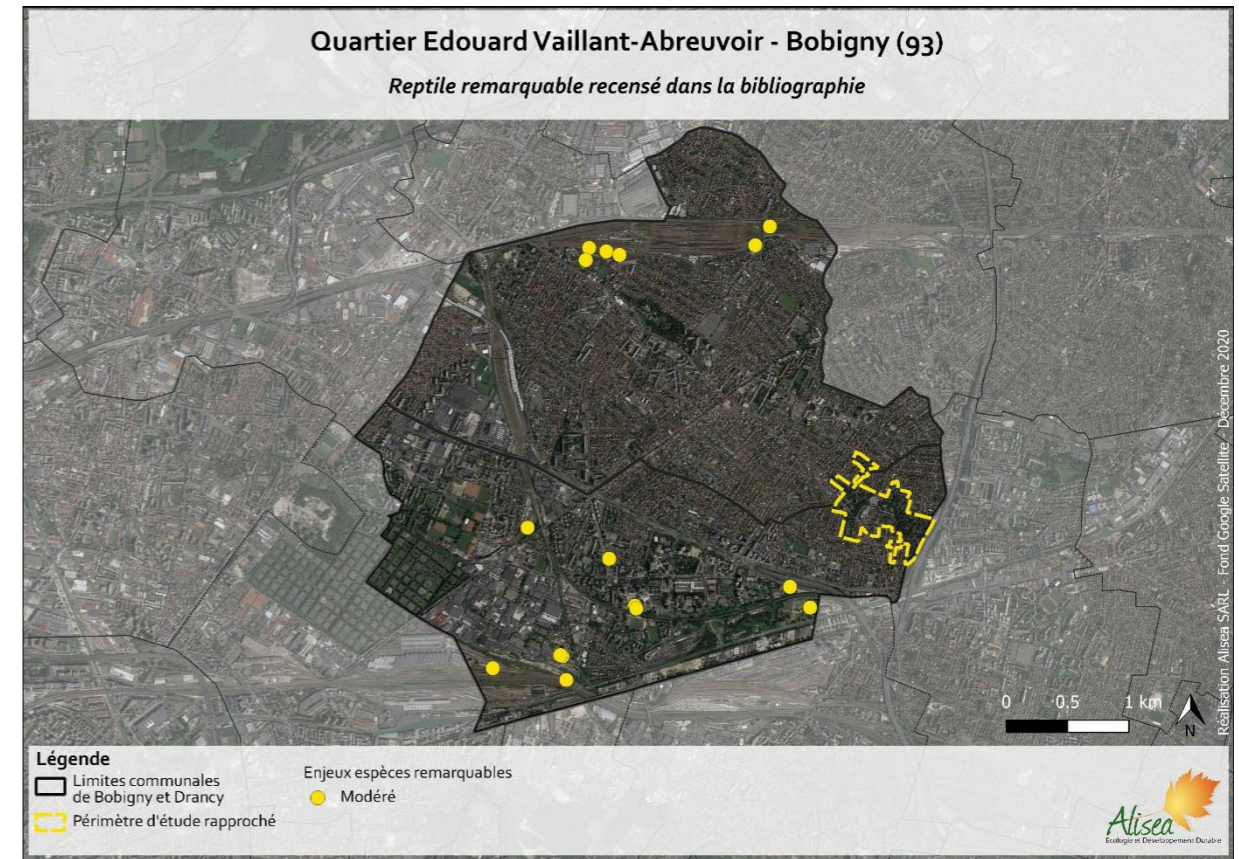
*Reptiles remarquables recensés dans la bibliographie*

| ESPECES                 |                      | Directive Habitats (Annexes II, IV et V) | Protection nationale | Liste rouge UICN France 2015 | ZNIEFF IDF 2018 | Rareté IDF Cettia | Enjeux | Date de la dernière observation | Présence potentielle |
|-------------------------|----------------------|--|----------------------|------------------------------|-----------------|-------------------|--------|---------------------------------|----------------------|
| Nom latin               | Nom vernaculaire     |  |                      |                              |                 |                   |        |                                 |                      |
| <i>Podarcis muralis</i> | Lézard des murailles | IV                                       | Article 2            | LC                           |                 | C                 | Modéré | 2020                            | Site peu favorable   |

LC : préoccupation mineure, C : commun.

Au regard de l'occupation du sol dans le périmètre étudié et de l'écologie de cette espèce, **elle est susceptible d'être observée sur tout ou partie de son cycle biologique au sein de la zone d'étude, que ce soit pour se nourrir, se reproduire ou trouver refuge (repos, hibernage/hivernage)**. Les inventaires de terrains permettront de confirmer ou non cette hypothèse.

Par ailleurs, la base de données CETTIA identifie des données d'observations de cette espèce remarquable. Elle n'a pas été observée au sein de la zone d'étude.



*Reptiles remarquables recensés sur CETTIA (Alisea 2020)*

**Résultats**

Aucune espèce de reptile n'a été observée au cours des inventaires de terrain.

**Le lézard des murailles, cité dans la bibliographie est potentiellement présent dans certains secteurs du quartier.**

**Enjeux reptiles**

Les enjeux concernant les reptiles semblent faibles.

**f. Amphibiens**

**Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes**

Les bases de données participatives CETTIA et Faune IDF ainsi que la base de données de l'INPN ne recensent pas d'espèce remarquable après 2015 sur les territoires communaux de Bobigny et Drancy.

**Résultats**

Aucune espèce d'amphibien n'a été observée au cours des inventaires de terrain.



La zone d'étude ne semble pas présenter de milieu favorable pour la reproduction des amphibiens (mares, étangs) ni pour passer l'hiver (boisement).

**Enjeux amphibiens**

Les enjeux concernant les amphibiens semblent nuls.

**g. Insectes**

**Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes**

Les bases de données participatives CETTIA et Faune IDF, ainsi que la base de données de l'INPN recensent au total 79 espèces d'insectes sur les territoires communaux de Bobigny et Drancy, entre 2015 et 2021, dont 23 espèces de lépidoptères, 10 espèces d'odonates, 21 espèces d'orthoptères, 1 espèce de mantodea et 24 espèces de coléoptères.

Parmi toutes ces espèces, 9 sont considérées comme remarquables, au regard de leurs statuts de menace, de rareté et de protection.

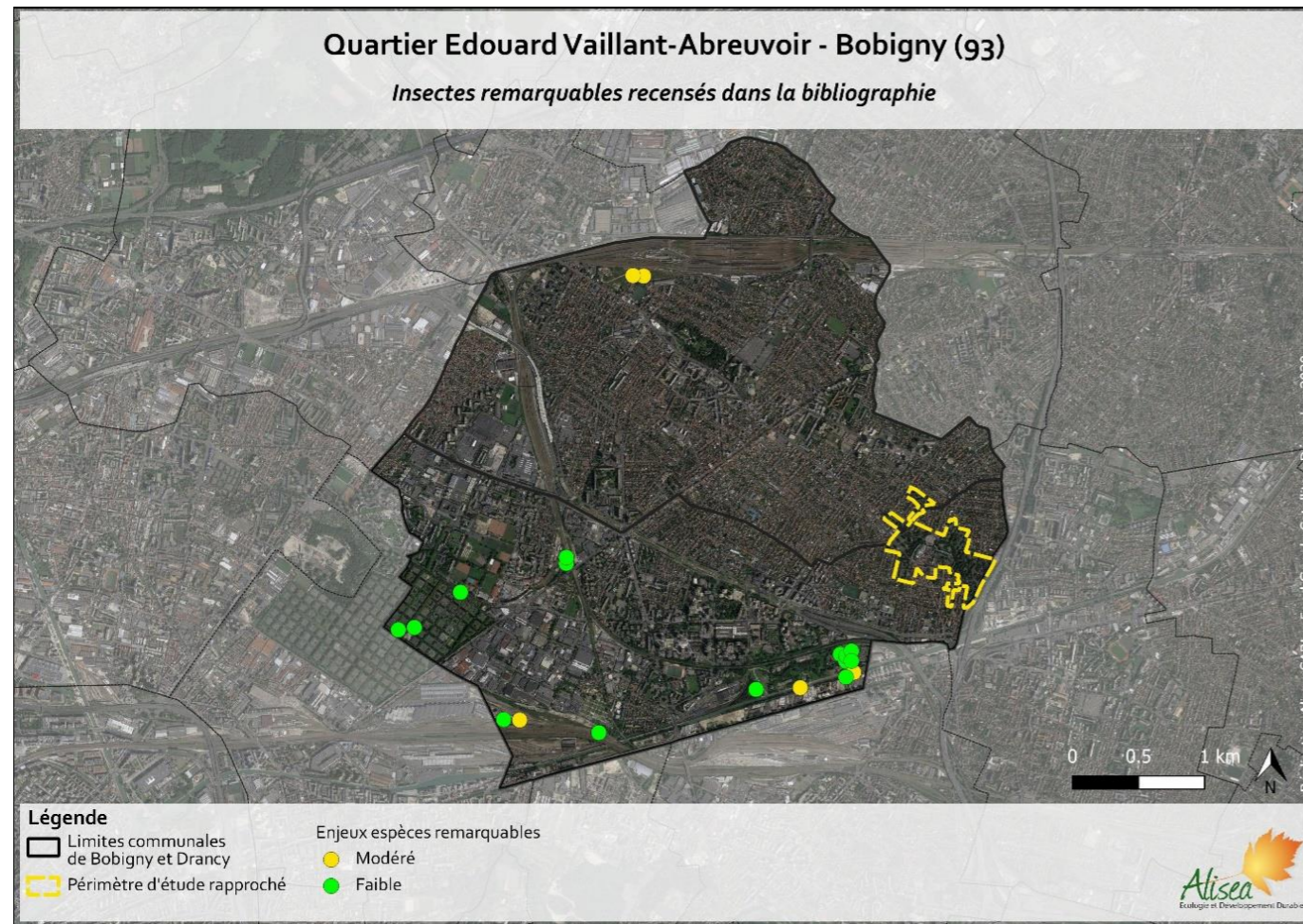
Tableau 6 – Insectes remarquables recensés dans la bibliographie

| LEPIDOPTERES                      |                      |  |                           |                              |                                   |                 |                   |        |                                 |                      |
|-----------------------------------|----------------------|--|---------------------------|------------------------------|-----------------------------------|-----------------|-------------------|--------|---------------------------------|----------------------|
| ESPECES                           |                      | Directive Habitats (Annexes II, IV et V) | Protection régionale 1993 | Liste rouge UICN France 2012 | Liste rouge IDF 2016              | ZNIEFF IDF 2019 | Rareté IDF 2016   | Enjeux | Date de la dernière observation | Présence potentielle |
| Nom latin                         | Nom vernaculaire     |  |                           |                              |                                   |                 |                   |        |                                 |                      |
| <i>Lasiommata maera</i>           | Némusien             |  |                           | LC                           | LC                                |                 | AR                | Faible | 2020                            | Site peu favorable   |
| <i>Apatura ilia</i>               | Petit Mars changeant |  |                           | LC                           | LC                                | X*              | PC                | Faible | 2017                            | Site peu favorable   |
| ODONATES                          |                      |  |                           |                              |                                   |                 |                   |        |                                 |                      |
| ESPECES                           |                      | Directive Habitats (Annexes II, IV et V) | Protection régionale 1993 | Liste rouge UICN France 2016 | Liste rouge IDF 2014              | ZNIEFF IDF 2019 | Rareté IDF CETTIA | Enjeux | Date de la dernière observation | Présence potentielle |
| Nom latin                         | Nom vernaculaire     |  |                           |                              |                                   |                 |                   |        |                                 |                      |
| <i>Calopteryx virgo</i>           | Caloptéryx vierge    |  |                           | LC                           | NT                                |                 |                   | Modéré | 2018                            | Site peu favorable   |
| ORTHOPTERES                       |                      |  |                           |                              |                                   |                 |                   |        |                                 |                      |
| ESPECES                           |                      | Directive Habitats (Annexes II, IV et V) | Protection régionale 1993 | Liste rouge en Ile-de-France | Tendance régionale de 1997 à 2017 | ZNIEFF IDF 2019 | Rareté IDF        | Enjeux | Date de la dernière observation | Présence potentielle |
| Nom latin                         | Nom vernaculaire     |  |                           |                              |                                   |                 |                   |        |                                 |                      |
| <i>Chorthippus albomarginatus</i> | Criquet marginé      |  |                           | LC                           | ?                                 | X*              | PC                | Faible | 2020                            | Site peu favorable   |
| <i>Oedipoda caerulea</i>          | Œdipode turquoise    |  | Article 1                 | LC                           | =                                 |                 | AC                | Faible | 2020                            | Site peu favorable   |
| <i>Sphingonotus caerulea</i>      | Œdipode aigue-marine |  |                           | NT                           | ↗                                 | X               | R                 | Modéré | 2020                            | Site peu favorable   |
| <i>Ruspolia nitidula</i>          | Conocéphale gracieux |  | Article 1                 | LC                           | ↗                                 |                 | AC                | Faible | 2018                            | Site peu favorable   |
| <i>Mantis religiosa</i>           | Mante religieuse     |  | Article 1                 | DD                           | ↗                                 |                 | AC                |        | 2015                            | Site peu favorable   |

CR : en danger critique, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi-menacé, LC : préoccupation mineure, NA : non applicable, X\* : sous conditions, S : espèce sédentaire, O : occasionnel, R : rare, PC : peu commun, C : commun, TC : très commun, NPO : nicheur possible, NPR : nicheur probable : NCE : nicheur certain.



Par ailleurs, la base de données CETTIA identifie des données d'observations de ces espèces remarquables. Aucune n'a été observée au sein de la zone d'étude.



Insectes remarquables recensés sur CETTIA (Alisea 2020)

### Résultats

Les passages de terrain printaniers de terrain confirment que la gestion actuelle des espaces verts au sein de la zone d'étude est peu favorable pour les insectes. En effet, seule une espèce de Papillon et une espèce d'orthoptère ont été notées lors des inventaires printaniers. Ces deux espèces sont communes.

### Enjeux insectes

Les inventaires réalisés au printemps mettent en évidence une faible attractivité du site pour les insectes (en l'état actuel de la gestion qui y est pratiquée). Les enjeux concernant les insectes semblent faibles sur la base des inventaires réalisés.

### h. Synthèse des enjeux et des contraintes réglementaires par groupe

| Groupe                | Nombre d'espèces recensées | Nombre d'espèces protégées | Nombre d'espèces remarquables | Enjeux  |
|-----------------------|----------------------------|----------------------------|-------------------------------|---------|
| Flore et habitats     | 80                         | 0                          | 0                             | Faibles |
| Avifaune migratrice   | 16                         | 8                          | 0                             | Faibles |
| Avifaune nicheuse     | 18                         | 11                         | 4                             | Forts   |
| Mammifères terrestres | 0                          | 0                          | 0                             | Faibles |
| Chiroptères           | 1                          | 1                          | 1                             | Modérés |
| Amphibiens            | 0                          | 0                          | 0                             | Nuls    |
| Reptiles              | 0                          | 0                          | 0                             | Faibles |
| Insectes              | 2                          | 0                          | 0                             | Faibles |

### 5.3. Synthèse des enjeux

| ATOUTS   | FAIBLESSES   |
|--|--|
| <p>Un tissu pavillonnaire environnant marqué de cœurs d'îlots verts, et un site particulièrement végétalisé</p> <p>Un quartier identifié comme espace relai de la TVB Est Ensemble, et traversé par un corridor écologique à restaurer</p> <p>Une trame arborée exceptionnelle en milieu urbain contraint, et relativement continue</p> <p>De grandes superficies d'espaces verts dans un contexte urbain dense pouvant accueillir une biodiversité ordinaire et potentiellement remarquable</p> <p>Des arbres de grande taille présentant des fonctionnalités intrinsèques pour la biodiversité</p> | <p>Une gestion actuelle des espaces verts défavorable à certains groupes taxonomiques, notamment aux insectes</p> <p>Des alignements d'arbres non diversifiés en essence pouvant être sujets aux maladies et au changement climatique</p> <p>Un quartier qui semble peu connecté au réseau écologique global</p> <p>Une absence de liens fonctionnels avec les périmètres d'inventaires et de protection de la biodiversité environnants (ZNIEFF de type I et site Natura 2000 de la directive Oiseaux)</p> <p>Un contexte urbain dense et très contraint, en bordure d'infrastructures majeures (nuisances sonores et ruptures physiques importantes)</p> <p>Un site connaissant de fortes pressions anthropiques, mais qui peut et doit devenir un véritable maillon des continuités écologiques locales</p> |
| OPPORTUNITES   | MENACES  |
| <p>Une requalification de l'espace et une gestion des eaux pluviales à la parcelle pourraient permettre la création de nouveaux habitats plus diversifiés, la diversification des espèces végétales, ainsi que l'intégration au bâti de milieux de vie (nichoirs, gîtes, murs végétalisés, murs ou murets en pierre sèche, toitures végétalisées...).</p>  | <p>Une artificialisation des sols, une densification et fragmentation des habitats</p> <p>Le maintien d'une gestion classique du fait d'une mauvaise appropriation de la démarche</p>  |



|   |  |
|---|--|
| Une valorisation des structures végétales existantes, espaces relais et vecteurs de déplacement d'importance pour la faune locale | La dégradation des milieux (déchets, destruction, mauvaise usage...) |
|---|--|

**Enjeux :**

- Assurer le maintien des populations d'oiseaux et de chiroptères identifiées sur le site
- Valoriser les structures végétales existantes, espaces relais et vecteurs de déplacement d'importance pour la faune locale
- Accompagner l'évolution du patrimoine arboré vers une qualité écologique et paysagère accrue
- Améliorer la qualité écologique des espaces verts : diversification des essences, des strates végétales, des habitats, pratiques de gestion différenciée ...
- Limiter l'artificialisation des sols et développer la capacité d'accueil de la biodiversité du bâti
- Reconnecter le quartier au réseau écologique global de proximité
- Réfléchir à la gestion globale des eaux pluviales du quartier (systèmes de noues, désimperméabilisation) et aux réemploiement de celles-ci (arrosage des espaces verts, nettoyage des espaces publics, etc)
- Prévoir des installations favorables à la petite faune sur les formes bâties, telles que des nichoirs, gîtes, murs végétalisés ...



## Quartier Edouard Vaillant-Abreuvoir - Bobigny (93)

*Enjeux de conservation des habitats compte tenu du contexte fortement urbanisé*



Réalisation Alisea SARL - Fond Google Satellite - Mai 2021

### Légende

- Périmètre d'étude rapproché
- Cheminements piétons, bâtiments, routes et autres surfaces imperméabilisées

- Enjeux**
- Fort
  - Modéré
  - Faible
  - Non expertisé

- Avifaune**
- Accenteur mouchet
  - Moineau domestique (nicheur dans le bâti)
  - Verdier d'Europe

- Chiroptères**
- Trajectoire de chasse de la Pipistrelle commune





## 6. UNE PERMEABILITE DU QUARTIER A RENFORCER, EN LIEN AVEC LES PROJETS STRUCTURANTS ALENTOURS

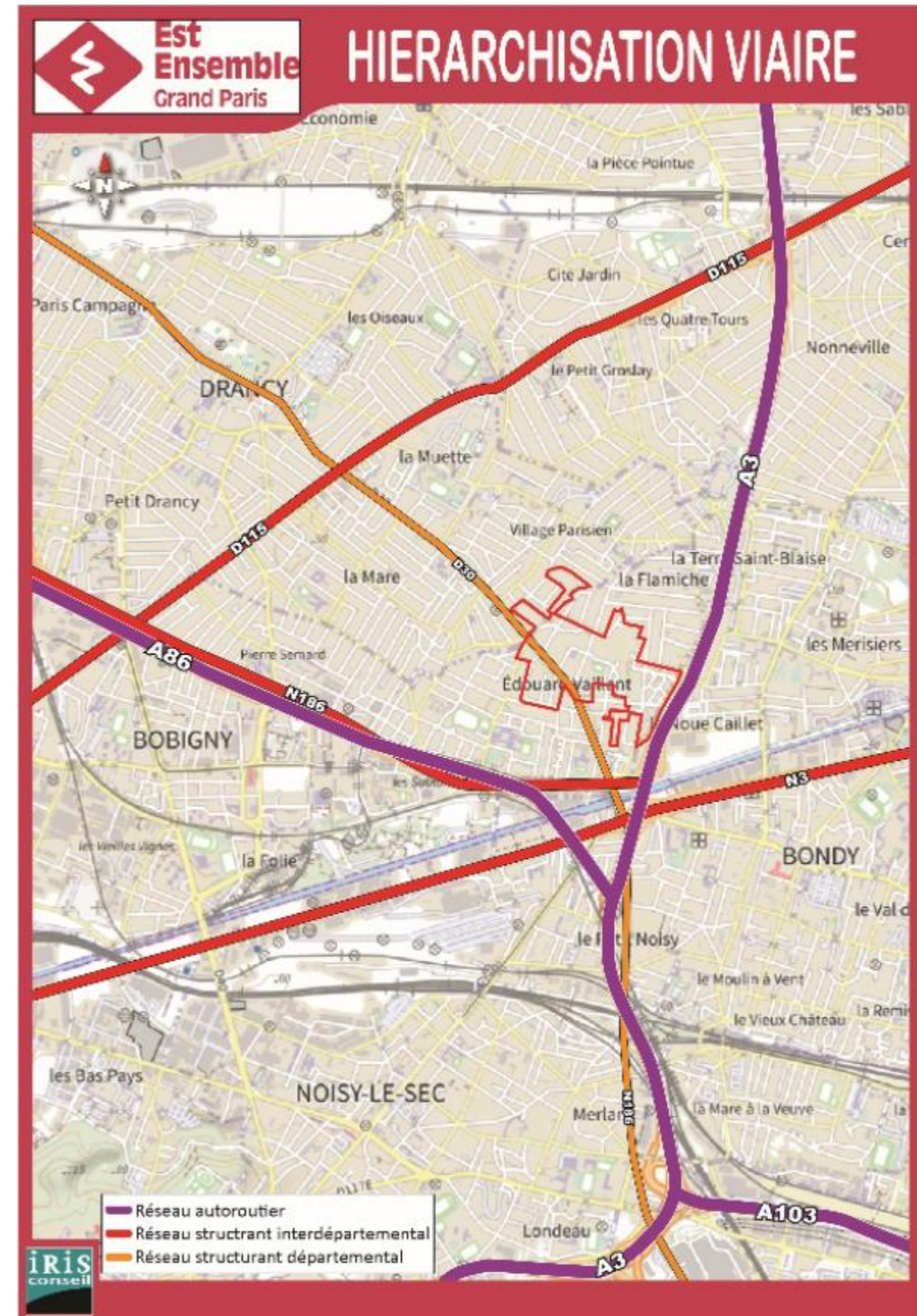
### 6.1. Hiérarchisation du réseau

Le quartier Edouard Vaillant -Abreuvoir est situé à l'extrémité Nord-Est de la commune de Bobigny, à la limite communale avec Drancy. Il est à équidistance des centres-villes de Bobigny et de Drancy, environ 2,5 km. Le quartier est accessible depuis la route départementale RD30, également nommée avenue Edouard Vaillant, en plusieurs points. Cet axe structurant relie le pont de Bondy à la route nationale RN1. Le nœud majeur du secteur est l'échange routier au niveau du pont de Bondy avec la RN186, la RN3, l'A3 et l'A86.

Le réseau viaire à une échelle un peu plus large du quartier est hiérarchisé selon quatre niveaux :

- Le réseau autoroutier avec l'A3 et l'A86, permettant des liaisons nationales ;
- Le réseau structurant interdépartemental avec la RN3, la RN186 et la RD115, permettant des liaisons à l'échelle régionale ;
- Le réseau structurant départemental avec la RD30, permettant des liaisons intercommunales ;
- Le réseau de desserte locale et d'inter-quartiers.

Le réseau autoroutier est directement accessible depuis le nœud du pont de Bondy, qui assure l'interface avec Paris, sa première couronne et le reste de la région Île-de-France voire au-delà.



Hiérarchisation viaire sur et à proximité du quartier Edouard Vaillant -Abreuvoir -Source : Etude trafic – Iris Conseil – Février 2021

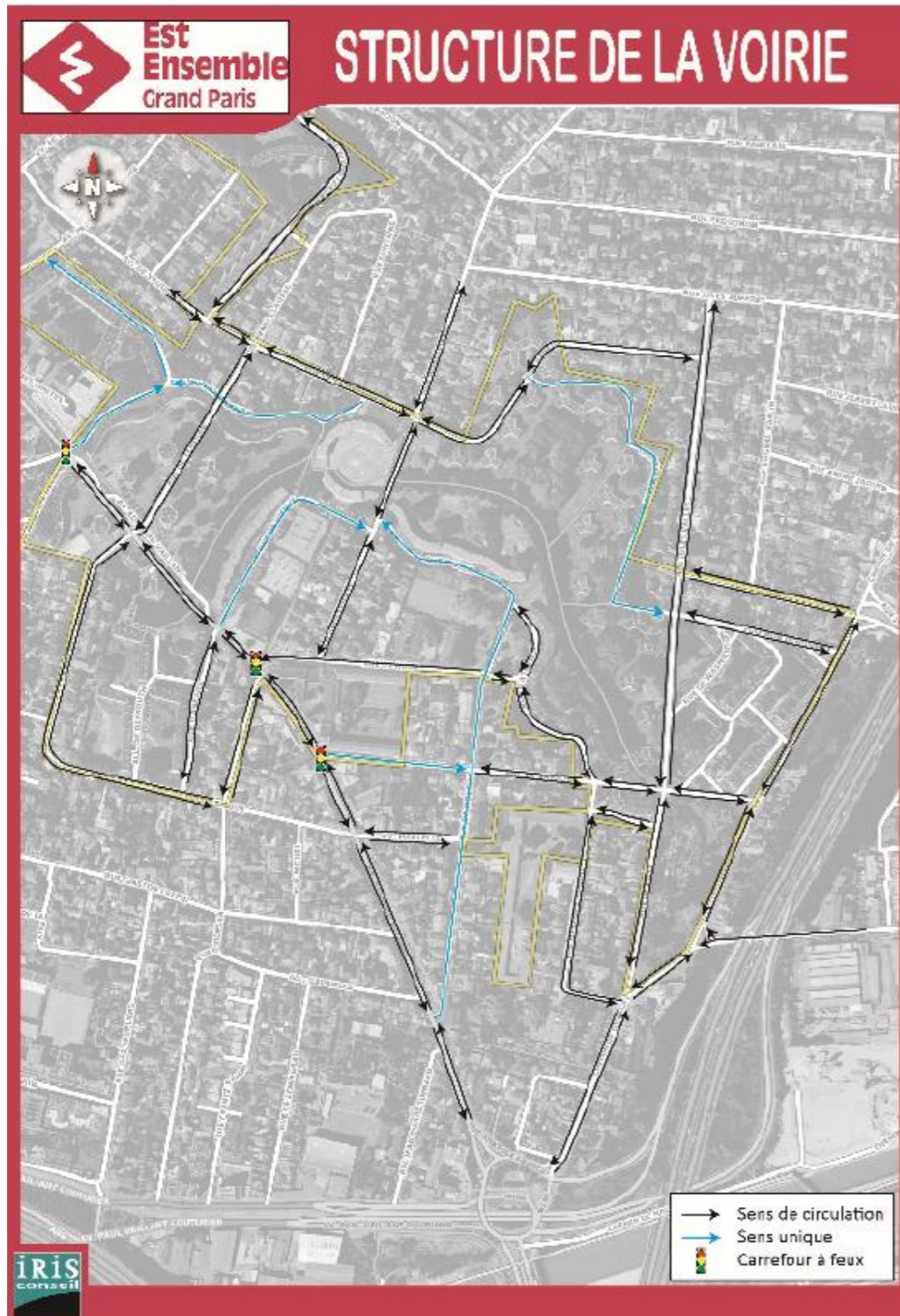


A l'échelle du quartier, l'avenue Edouard Vaillant est l'axe structurant Nord-Ouest/ Sud-Est. Les principaux points d'entrée du quartier se situent sur cet axe. Les entrées du quartier depuis cet axe sont principalement des rues à sens unique : rue de Luxembourg, rue de Vienne, rue de Rome, rue de Varsovie et rue de Moscou, créant ainsi des boucles de circulation autour des différents îlots.

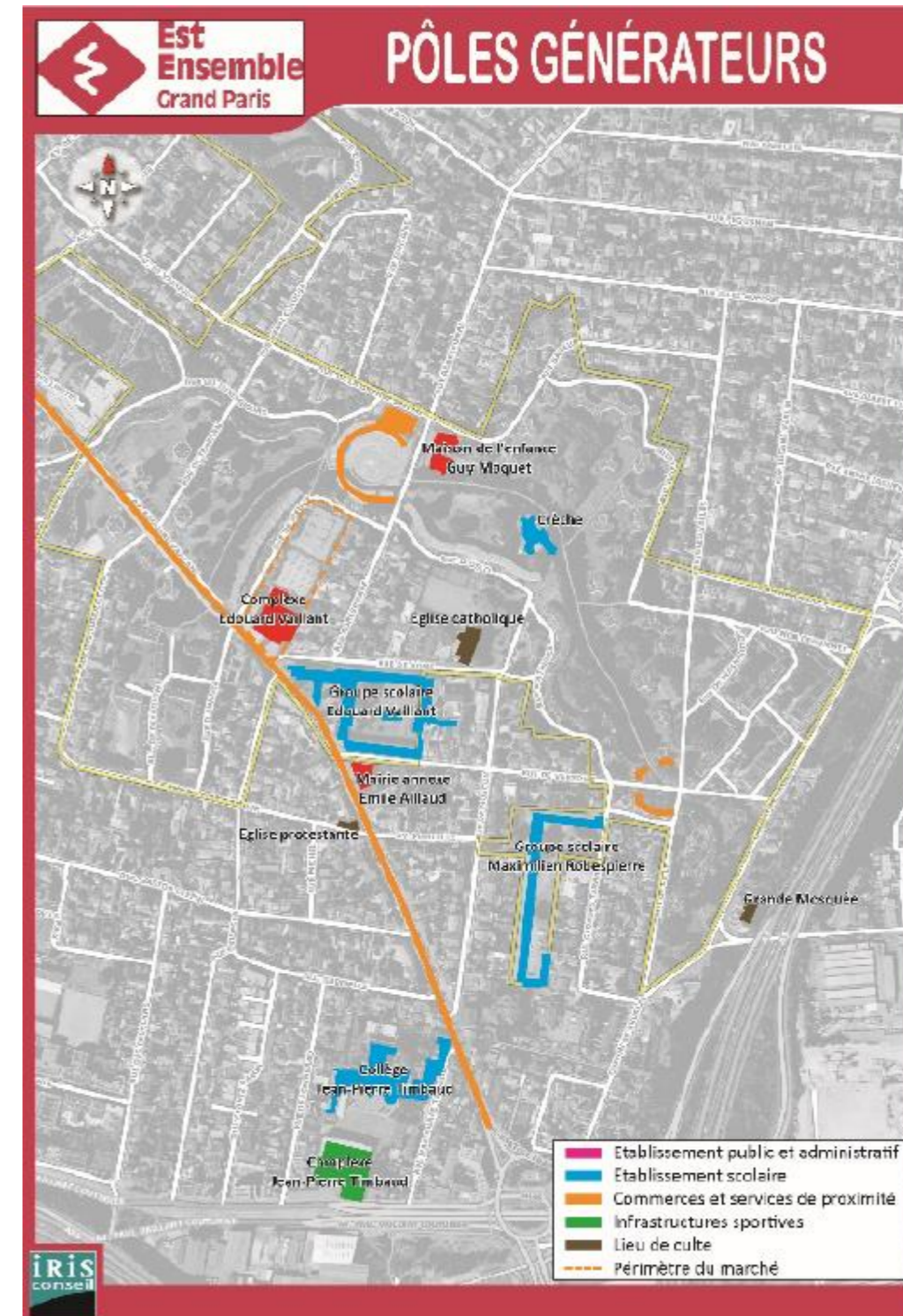
Le quartier est également accessible depuis le chemin de Groslay pour desservir l'est du secteur résidentiel.

## 6.2. Pôles générateurs de flux de déplacements

Le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir comporte plusieurs groupes scolaires qui sont des générateurs de déplacements importants, notamment avec des flux concentrés aux heures de pointe. Par ailleurs, les commerces et services de proximité situés le long de la RD30 ainsi qu'au niveau de la Place des Nations Unies et de la rue de Varsovie sont également générateurs de flux. Enfin, le marché génère également des flux trois jours par semaine au niveau de la rue de Vienne et de l'avenue Edouard Vaillant.



Structure de la voirie sur le site de projet --Source : Etude trafic – Iris Conseil – Février 2021

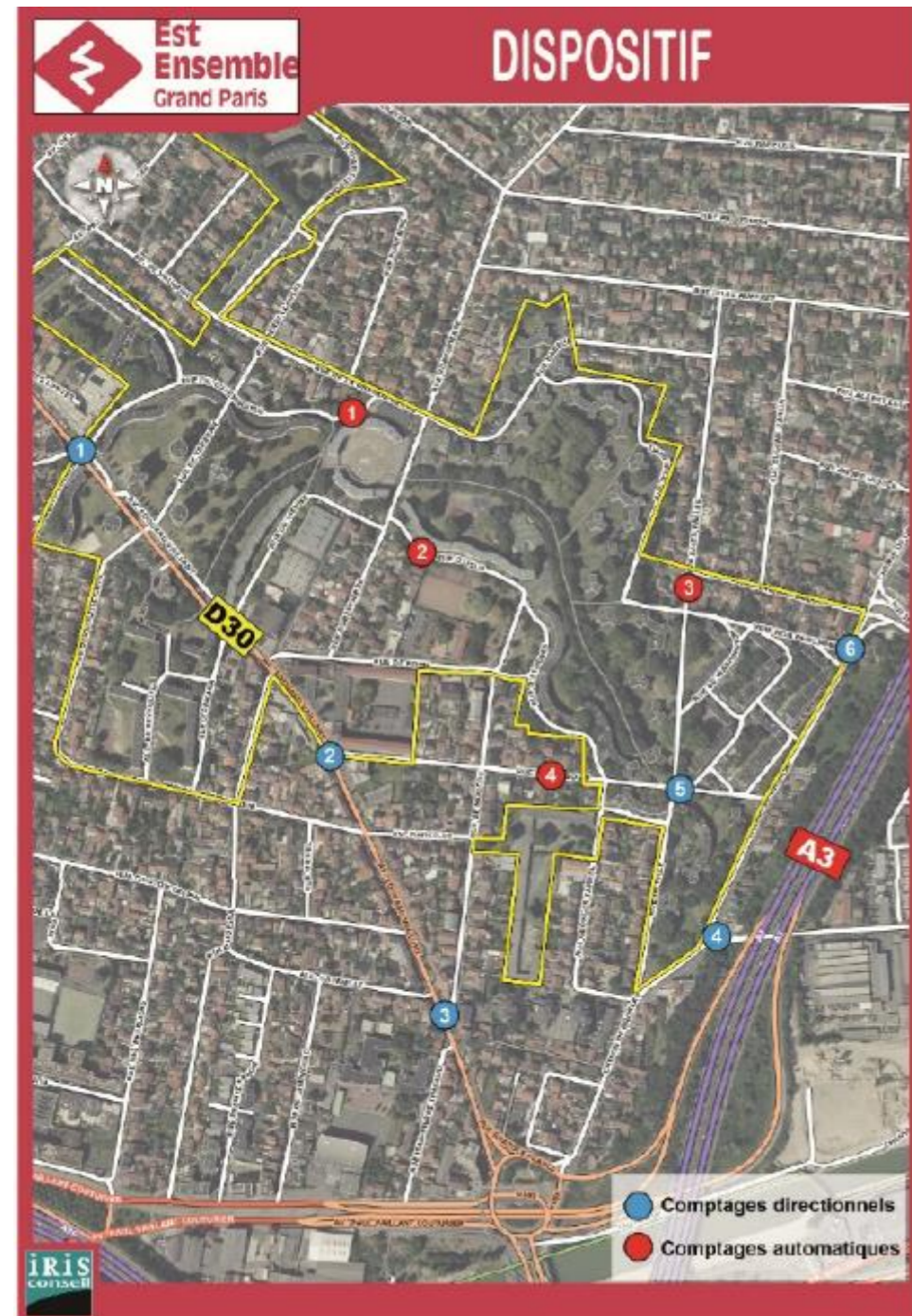


Pôles générateurs de flux au sein et à proximité du quartier --Source : Etude trafic – Iris Conseil – Février 2021



### 6.3. Flux de déplacement

Afin de caractériser au mieux les flux sur le secteur, un dispositif de comptages a été mis en œuvre avec quatre postes de comptages automatiques et six comptages directionnels. Les mesures de trafic par comptages automatiques ont été réalisées sur une semaine, du lundi 25 au dimanche 31 janvier 2021. Les comptages directionnels, au niveau des principaux carrefours, ont été réalisés le mardi 26 janvier 2021. A noter que cette période de comptages est en dehors des confinements, mais concernée par un couvre-feu à 20h. Les données de flux sont similaires à ce qui est observé en période « normale » d'après les bases de données disponibles, aussi il n'a pas été appliqué de pondération des résultats observés.



Dispositif de comptage mis en œuvre – Source : Etude trafic – Iris Conseil – Février 2021

Les résultats des comptages automatiques sont les suivants.

Sur la rue de Luxembourg, le trafic moyen des jours ouvrés (TMJO) est de 549 véhicules/jour, dont une cinquantaine de poids lourds. Il est à noter que lors de la période de comptage, des travaux étaient en cours à l'intersection rue de Luxembourg x rue de Téhéran. De ce fait, la circulation était perturbée et les niveaux de trafics sont possiblement inférieurs aux pratiques normales.

Les trafics estimés sur la rue d'Oslo ne sont pas représentatifs car des travaux étaient également en cours sur la rue de Moscou, qui était donc fermée à la circulation. Il a été comptabilisé une vingtaine de véhicules par jour.

Sur la rue Jules Vallès, le TMJO est de 800 véhicules/jour, dont le flux en direction du Nord est légèrement plus important : environ 430 véhicules/jour contre 370 véhicules/jour vers le sud. Le trafic est d'environ 30 à 40 véhicules/heure.

Sur la rue de Varsovie, le TMJO est de 4 100 véhicules/jour dont près de 250 poids lourds. Le phénomène de pendularité montre que les flux sont en direction de l'ouest le matin (jusqu'à 200 véhicules/heure) et jusqu'à 315 véhicules/heure vers l'est le soir. En journée, le trafic reste soutenu avec environ 100 véhicules/heure.

Sur la RD30, avenue Edouard Vaillant, le trafic est d'environ 7 000 véhicules/jour et sur le chemin de Groslay de près de 8 500 véhicules/jour, bien que la voie soit plutôt dimensionnée pour un trafic de desserte locale.





Résultats des comptages automatiques sur le quartier – Source : Etude trafic – Iris Conseil – Février 2021

## 6.4. Gestion des carrefours

Les résultats des comptages directionnels montrent que les heures de pointe à l'échelle du secteur à l'étude sont variées d'un carrefour à l'autre. La période de pointe est principalement comprise entre 7h45 et 9h00. Au niveau du carrefour chemin de Groslay x chemin latéral, l'heure de pointe du matin est précoce de 7h00 à 8h00, et celle du soir est comprise entre 17h00 et 18h45. L'analyse du fonctionnement des carrefours est réalisée à partir des comptages directionnels, présentés ci-après, aux heures de pointe. Pour les carrefours à feux, le fonctionnement est jugé suffisant lorsque les réserves de capacité sont supérieures à 20%. Pour les carrefours sans feux, le fonctionnement est basé sur le calcul des temps d'attente déterminés à partir de la méthode du créneau critique (CERTU) pour les rues avec un cédez-le-passage ou un stop.

### a. Carrefour RD30 x rue du Luxembourg x rue Auguste Delaune x avenue Pierre Perut

A l'heure de pointe du matin, les flux principaux sont sur la RD30 avec 182 uvp/h en direction du sud et 137 uvp/h en direction du nord. Sur l'avenue Pierre Perut, la rue Auguste Delaune et la rue de Luxembourg, les trafics sont inférieurs à 50 uvp/h.

A l'heure de pointe du soir, les flux sont plus importants avec 264 uvp/h en direction du sud et 246 uvp/h vers le nord. Les trafics sont de l'ordre de 200 uvp/h sur l'avenue Pierre Perut et la rue Auguste Delaune. En entrée du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir, le flux est de 230 uvp/h.

Concernant le flux piétons, à l'heure de pointe du matin, il est de l'ordre d'une trentaine de piétons principalement sur la RD30 sud et la rue Auguste Delaune. A l'heure de pointe du soir, le flux est plus important avec près de 80 piétons sur les rues de Luxembourg et Auguste Delaune et jusqu'à 100 piétons sur l'avenue Pierre Perut.

Le fonctionnement de ce carrefour à feux est satisfaisant à l'heure de pointe du matin avec des réserves de capacité supérieures à 64%. A l'heure de pointe du soir, le fonctionnement est également correct avec des réserves de capacités de l'ordre de 45-50%, excepté sur l'avenue Pierre Perut où la réserve est de 8%.

### b. Carrefour RD30 x rue de Varsovie

Le flux principal est la filante du nord vers le sud avec 375 uvp/h à l'heure de pointe du matin et 287 uvp/h à l'heure de pointe du soir. Le flux inverse est de 115 uvp/h à l'heure de pointe du matin et de 172 uvp/h à l'heure de pointe du soir.

Sur la rue de Varsovie, les trafics sont de l'ordre de 130 uvp/h à l'heure de pointe du matin, et de 175 uvp/h à l'heure de pointe du soir. Le flux en tourne-à-gauche (du nord vers l'est) est important avec près de 100 uvp/h à l'heure de pointe du matin et de 150 uvp/h à l'heure de pointe du soir.

Le flux de piétons traversant la rue de Varsovie est important, entre 190 et 220 piétons pendant les heures de pointe. Ils sont particulièrement concentrés au moment des heures d'entrées et de sorties des classes.

Aux heures de pointe, le fonctionnement du carrefour 2 est satisfaisant avec des réserves de capacité comprises entre 60 et 90 %.

### c. Carrefour RD30 x rue de Moscou

La circulation aux heures de pointe est marquée par un phénomène de pendularité avec un flux en direction du nord à l'heure de pointe du matin (360 uvp/h contre 260 uvp/h vers le sud) et orienté vers le sud à l'heure de



pointe du soir (390 uvp/h contre 260 uvp/h vers le nord). Le flux sur la rue de Moscou est plus faible avec entre 50 et 80 uvp/h.

Le flux de piétons est de l'ordre de 60 piétons par heure sur la RD30 et entre 100 et 230 piétons sur la rue de Moscou.

Les mouvements de tourne-à-gauche de la RD30 Nord vers la rue de Moscou sont faibles (moins de 40 uvp/h) et le flux principal est au maximum de 400 uvp/h.

#### ***d. Carrefour Chemin de Groslay x chemin latéral***

La circulation est également marquée par un phénomène de pendularité avec des flux en heure de pointe du matin en direction du sud (vers le pont de Bondy) avec près de 500 uvp/h dont 220 du chemin latéral. Le soir, les flux sont en direction du nord avec 350 uvp/h dont 180 uvp/h depuis le chemin latéral.

Le flux piétons est minoritaire avec entre 40 et 50 piétons en traversées du chemin latéral.

*En comparaison des comptages réalisés en mai 2019, on observe que les niveaux de trafic sont similaires. Toutefois, l'heure de pointe est avancée d'une heure compte tenu de la mise en place du couvre-feu entre 18h00 et 6h00.*

Pour les mouvements de tourne-à-droite, le temps d'attente est de 4 à 6 secondes aux heures de pointe. Pour les mouvements de tourne-à-gauche, le temps d'attente est de 8 à 10 secondes aux heures de pointe. Deux à trois véhicules peuvent être arrêtés sans que cela ne perdure.

#### ***e. Carrefour rue de Varsovie x rue Jules Vallès x rue de Lille***

Les flux prédominants sont ceux de la rue de Varsovie avec 230 uvp/h dans le sens est/ouest à l'heure de pointe du matin (100 uvp/h en heure de pointe du soir) et près de 230 uvp/h dans le sens ouest/est à l'heure de pointe du soir. Sur l'axe nord/sud, le trafic est plus faible avec entre 60 et 100 uvp/h aux heures de pointe.

Les trafics sur les rues Jules Vallès et de Lille sont de l'ordre de 30 à 60 uvp/h tandis que le flux principal est d'environ 400 uvp/h. Dans ce cas, les temps d'attente sont de 7 secondes.

#### ***f. Carrefour chemin de Groslay x rue de Berne***

Comme sur d'autres carrefours présentés précédemment, un phénomène de pendularité des flux est visible à ce carrefour. Les flux s'orientent vers le sud (vers le pont de Bondy) le matin avec près de 500 uvp/h (contre 200 uvp/h dans l'autre sens). Le soir, le flux est de 520 uvp/h vers le nord et 260 uvp/h vers le sud. Moins d'une quinzaine de véhicules sortent de la rue de Berne.

Les temps d'attente en sortie de la rue de Berne aux heures de pointe sont de 10 secondes.

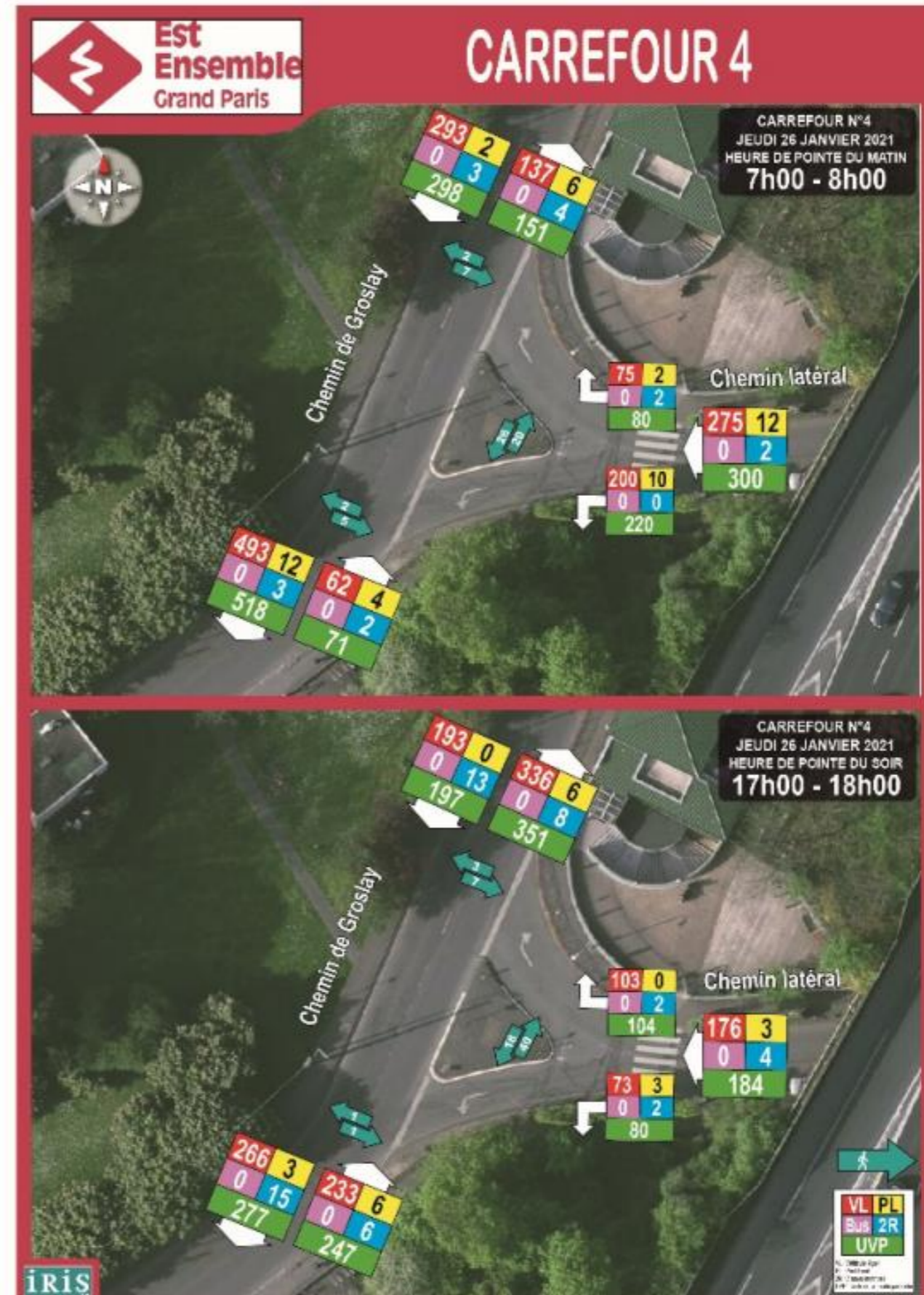
#### ***g. Carrefour pont de Bondy x avenue Edouard Vaillant x chemin de Groslay x avenue Paul Vaillant Couturier***

Des comptages, datant de 2016, sont disponibles au nœud majeur du réseau (hors secteur d'étude), aux heures de pointe. Sur l'avenue Edouard Vaillant et le chemin de Groslay, les ordres de grandeur sont semblables aux comptages 2021. Sur le pont de Bondy, le trafic est de 3 000 uvp/h le matin et le soir avec des flux symétriques.

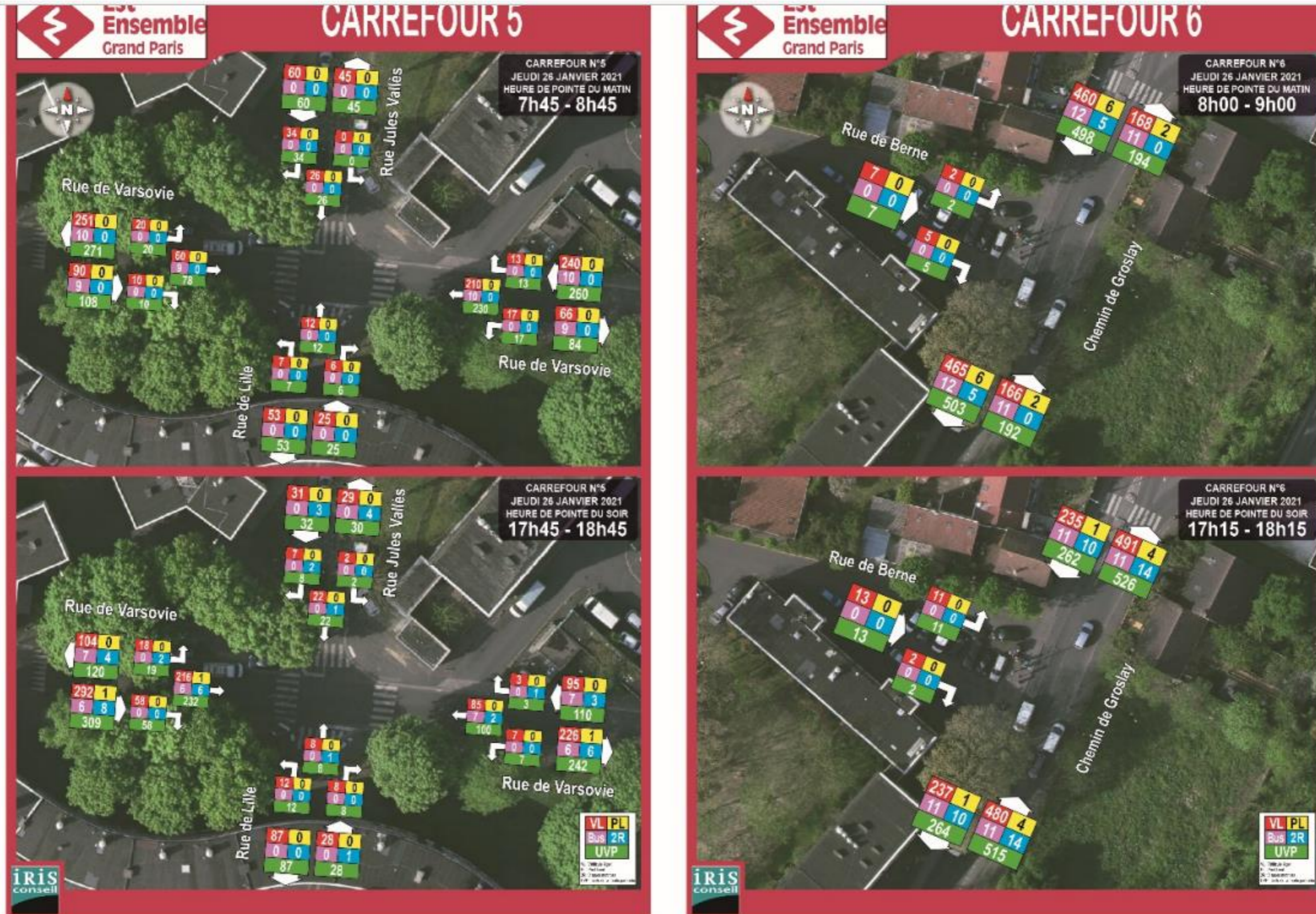












Résultats de la campagne de comptages directionnels sur les différents carrefours du quartier Edouard Vaillant – Abreuvor – Source : Etude trafic – Iris Conseil – Février 2021







## 6.6. Transports en commun

En matière de transports en commun, le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir est directement desservi par quatre lignes de bus (134, 143, 334 et 615). La ligne 134 traverse le quartier par l'avenue Edouard Vaillant, la rue de Varsovie et le chemin Groslay. Il s'agit de l'unique ligne qui dessert l'intérieur du quartier. La fréquence est comprise entre 8 et 15 minutes en journée. Cette ligne est déviée par le chemin Groslay en période de marché.

La ligne 143 permet de relier les gares de La Courneuve-Aubervilliers (RER B) et de Rosny-sous-Bois (RER E). Cette ligne circule sur l'avenue Edouard Vaillant et assure une connexion directe aux gares du Bourget et de Noisy-le-Sec en passant par le pont de Bondy. La fréquence est de 6 à 9 minutes en journée.

La ligne 334 est une boucle entre le pont de Bondy et les Pavillons-sous-Bois via le chemin de Groslay. Elle dessert les arrêts Pont de Bondy – Anatole France et Lille.

La ligne 615 relie Bobigny – Pablo Picasso à la gare de Villepinte en passant par la RN186 et le chemin de Groslay. La fréquence est d'environ 8 minutes.

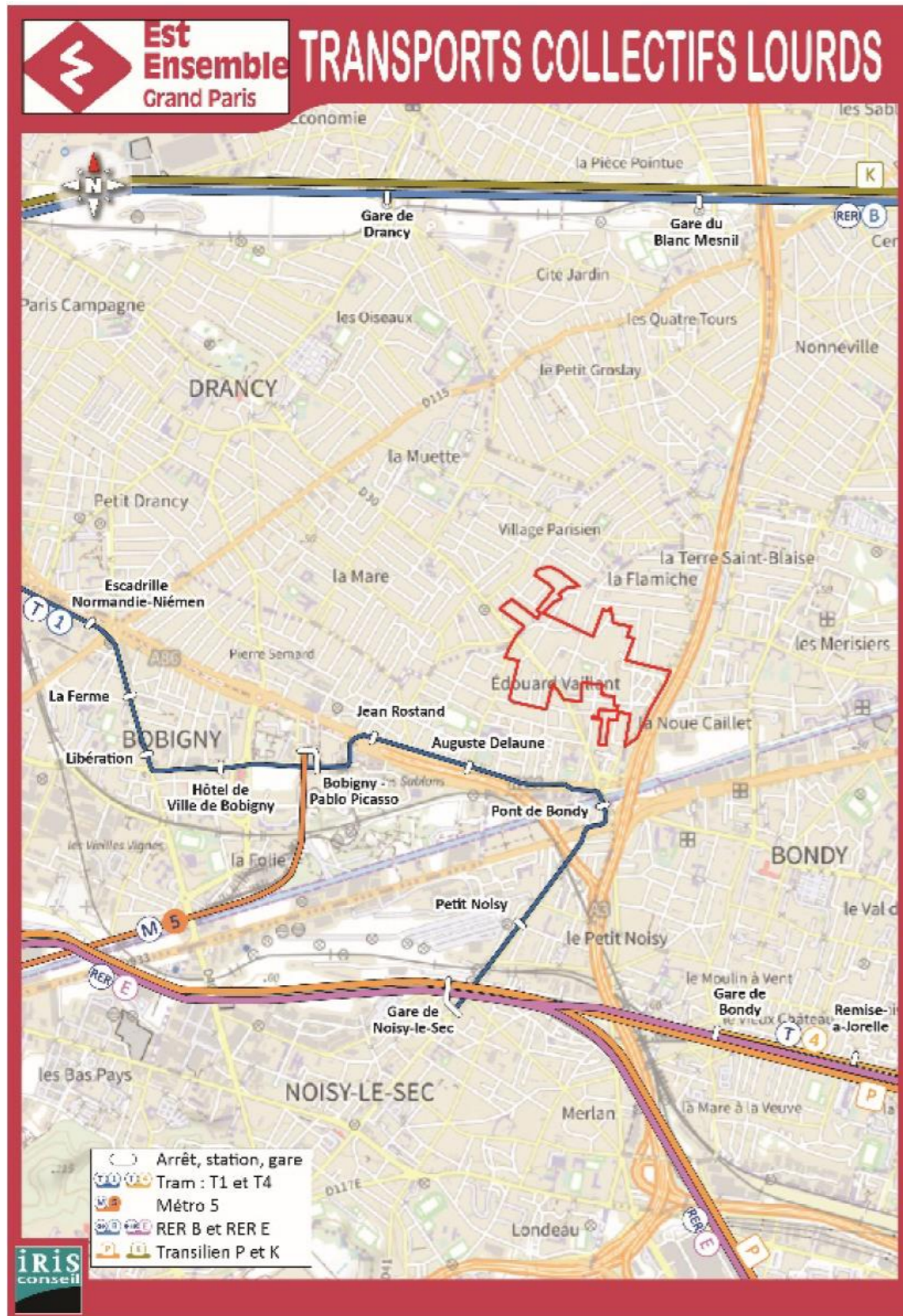
Des lignes de Noctilien (41 et 45 assurent le rabattement vers la gare de l'Est avec un passage toutes les 20 à 30 minutes depuis le Pont de Bondy.

En matière de transports en commun lourds, le quartier se trouve à proximité de la ligne de métro 5, avec l'arrêt Bobigny – Pablo Picasso à environ 1,7 km du site, et de la ligne de tramway T1, avec l'arrêt Pont de Bondy à environ 300 mètres. A une échelle plus large, le ligne de tramway T4, la ligne de RER B et la ligne de RER E passent largement au Sud ou au Nord du secteur de projet avec les gares de Gare du Blanc Mesnil (RER B) et la Gare de Noisy-le-Sec.



Réseau de bus sur et à proximité du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir – Source : Etude trafic – Iris Conseil – Février 2021





Avec l'essor du Grand Paris, de nouvelles lignes de transports en commun vont émerger sur le territoire. Cette nouvelle offre aura donc un impact positif sur les possibilités de desserte à proximité du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir. Les nœuds intermodaux actuels vont être renforcés notamment au Pont de Bondy, la station Bobigny-Pablo Picasso, et les gares de Noisy-le-Sec et de Bondy. Un nouveau pôle va également être créé, Bobigny – La Folie, avec une connexion entre la ligne de métro 5 et le prolongement du Tram T11.

- La ligne de métro 15 desservira les départements de proche couronne sous forme de rocade. Cela facilitera donc les déplacements de banlieue à banlieue sans transiter par Paris. Elle est connectée au réseau actuel aux pôles de Bobigny – Pablo Picasso, Pont de Bondy et gare de Bondy.
- Le prolongement du T1 est prévu jusqu'à la gare de Val de Fontenay. Il desservira les communes plus au Sud assurant des connexions avec d'autres lignes (prolongement du métro 11 et RER E, RER A).
- Le prolongement du T11 express, jusqu'au pôle gare de Noisy-le-Sec, permettra de desservir le Nord francilien sans traverser Paris.
- Le Tzen 3 circulera entre la porte de Pantin à Paris et Gargan aux Pavillons-sous-Bois. Il s'insérera sur l'ex-RN3 et assurera une connexion au niveau du Pont de Bondy et de la nouvelle station Bobigny – La Folie.

Il s'agit de liaisons vers les communes et départements voisins ce qui apporte une nouvelle offre de mobilité pour les mouvements pendulaires entre banlieues. A terme, le pôle du Pont de Bondy sera le point de convergence stratégique pour les habitants du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir. Le réseau de bus actuel permet déjà un bon niveau de rabattement vers ce nœud.

Réseau de transports en commun lourds sur et à proximité du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir – Source : Etude trafic – Iris Conseil – Février 2021



## 6.7. Modes doux

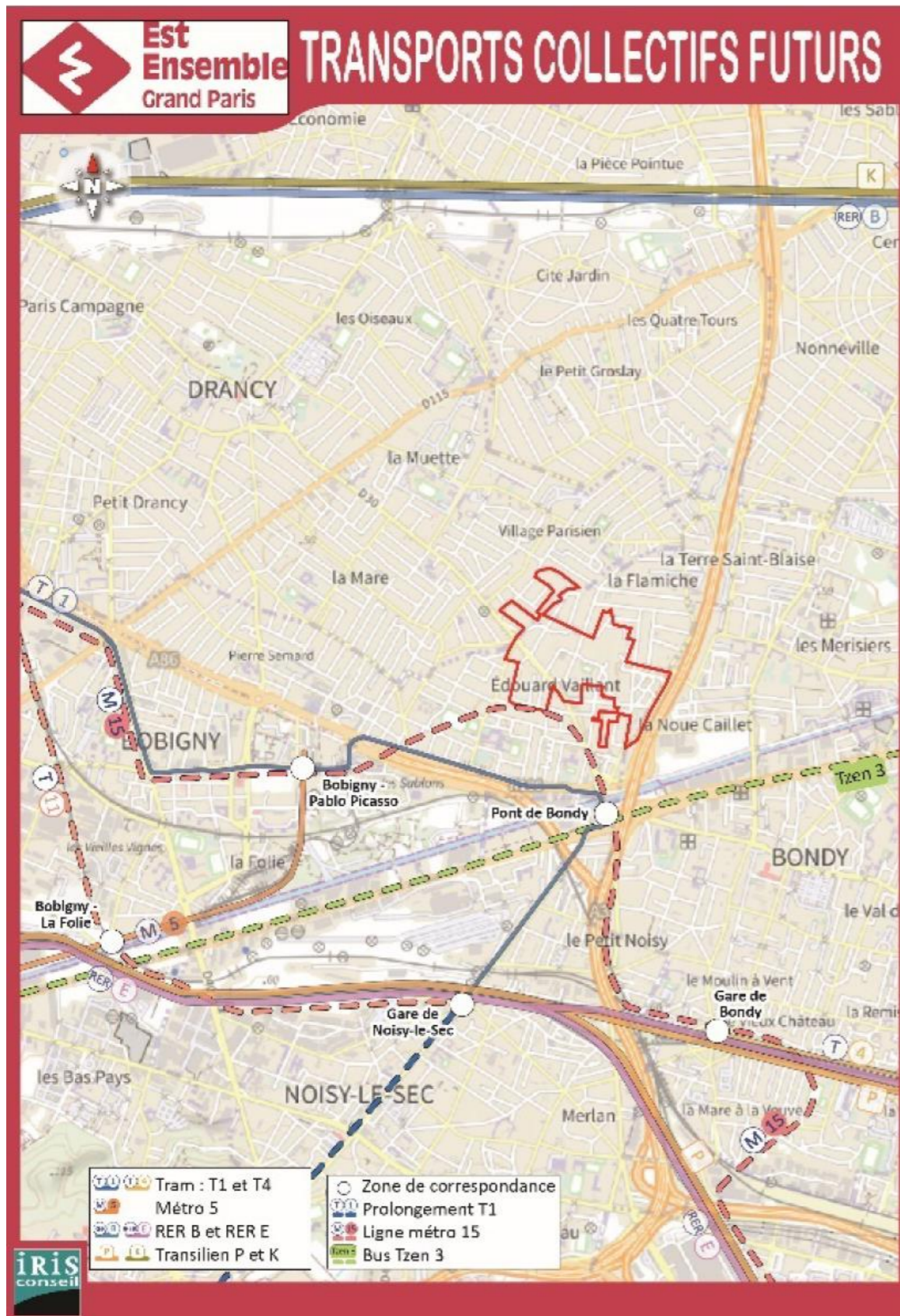
En matière de modes actifs, le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir est caractérisé par son mail piéton central qui constitue la véritable colonne vertébrale autour de laquelle s'articule l'urbanisation. Le quartier est à taille humaine où l'ensemble des déplacements de proximité peut être réalisé à pied ou à vélo. Le quartier est également ouvert avec des porosités piétonnes permettant des déplacements relativement aisés entre les secteurs.

Toutefois, il est à noter que les cheminements piétons et cycles sont de faible qualité, en particulier pour les personnes à mobilité réduite telles que les personnes en fauteuil roulant, les femmes enceintes ou encore les jeunes enfants. De plus, la présence d'obstacles et de voitures en stationnement sur les trottoirs est autant de freins aux pratiques de la marche.

En termes d'aménagements cyclables, à l'échelle du quartier seule une bande cyclable sur le trottoir est aménagée sur l'avenue Edouard Vaillant entre la rue Anatole France et la rue de Rome. La largeur de cet aménagement est inférieure à 1,20 mètres et son positionnement sur le trottoir peut entraîner des conflits avec les nombreux piétons y circulant.

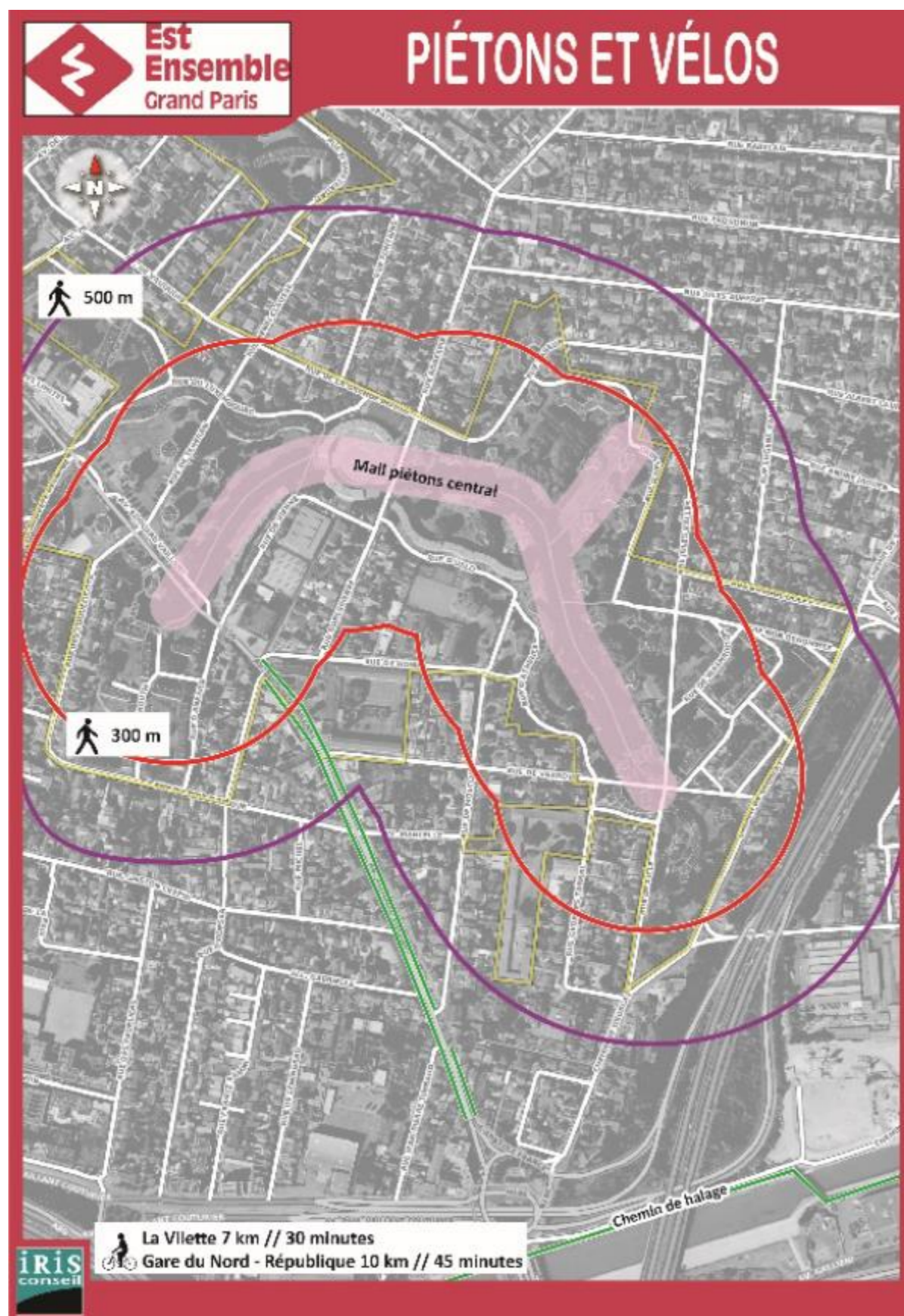
En dehors du quartier, les chemins de halage le long du canal de l'Ourcq sont les aménagements cyclables structurants à l'échelle du territoire. Ils permettent une liaison directe vers la gare de l'Est ou la place de la République, à environ 7 à 10 km, soit près de 45 minutes. Toutefois, la liaison entre l'avenue Edouard Vaillant et le canal est manquante, il s'agit d'une discontinuité cyclable importante, puisque le nœud du pont de Bondy est fortement routier et laisse peu de place à une cohabitation sécurisée entre tous les usagers.

Par ailleurs, il apparaît un manque de possibilité pour stationner son vélo au niveau des établissements scolaires et équipements publics. Les immeubles d'habitation ne proposent pas de locaux réservés non plus.



Réseau de transports en commun futurs sur et à proximité du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir – Source : Etude trafic – Iris Conseil – Février 2021

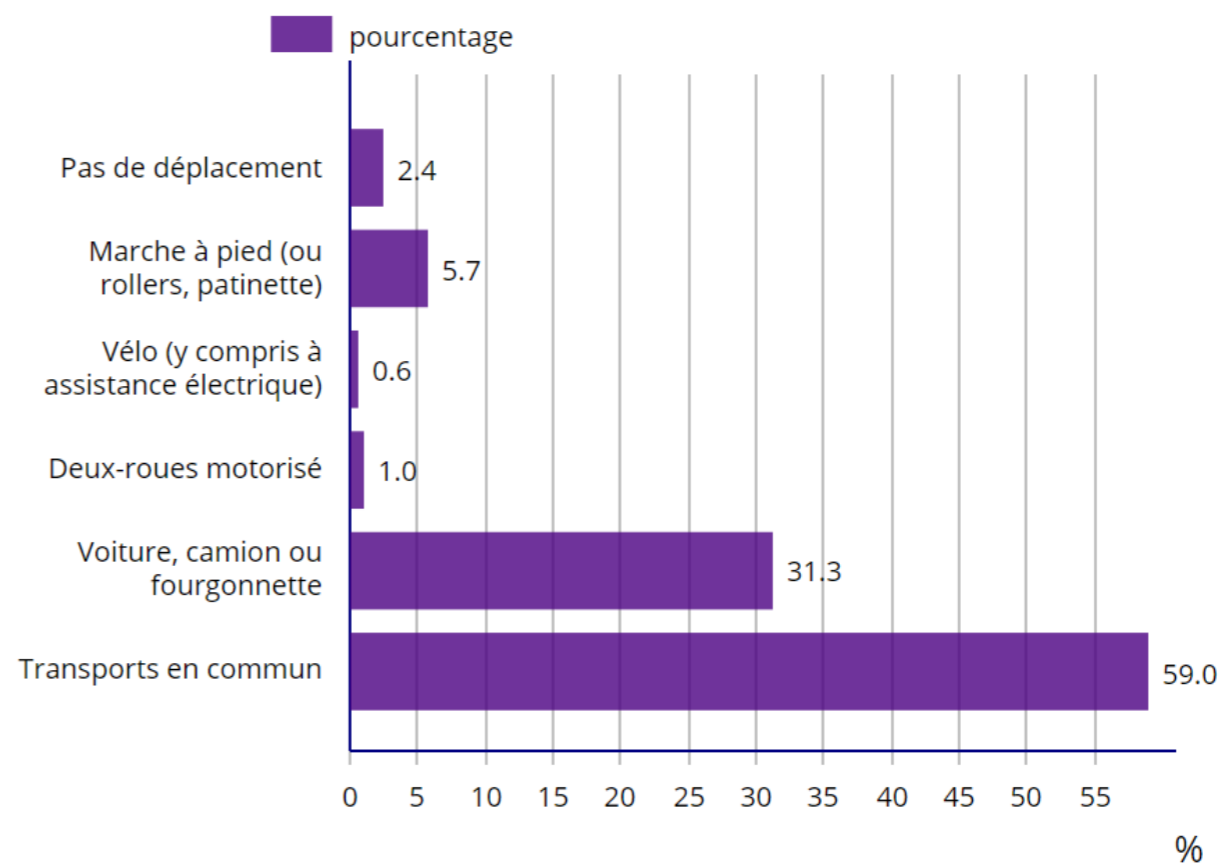




Cartographie des aménagements et continuités pour les modes actifs – Source : Etude trafic – Iris Conseil – Février 2021

### 6.8. Un usage prépondérant des transports en commun

Selon les chiffres de l'INSEE, l'usage de la voiture particulière, camion ou fourgonnette est secondaire avec 31,3% des déplacements domicile-travail réalisés avec ce type de mode de transports. Ces sont les transports en commun qui sont le plus utilisé pour se rendre au travail avec 59% de la part totale en 2017. Les modes doux sont relativement peu représentés avec 6,3%. Cette part relativement faible d'usage de la voiture peut s'expliquer en partie par la part de la population ayant au moins une voiture : 58,6%, ce qui est inférieur à la part à l'échelle de l'Île-de-France (68,2).



Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2017 – Source : INSEE 2017

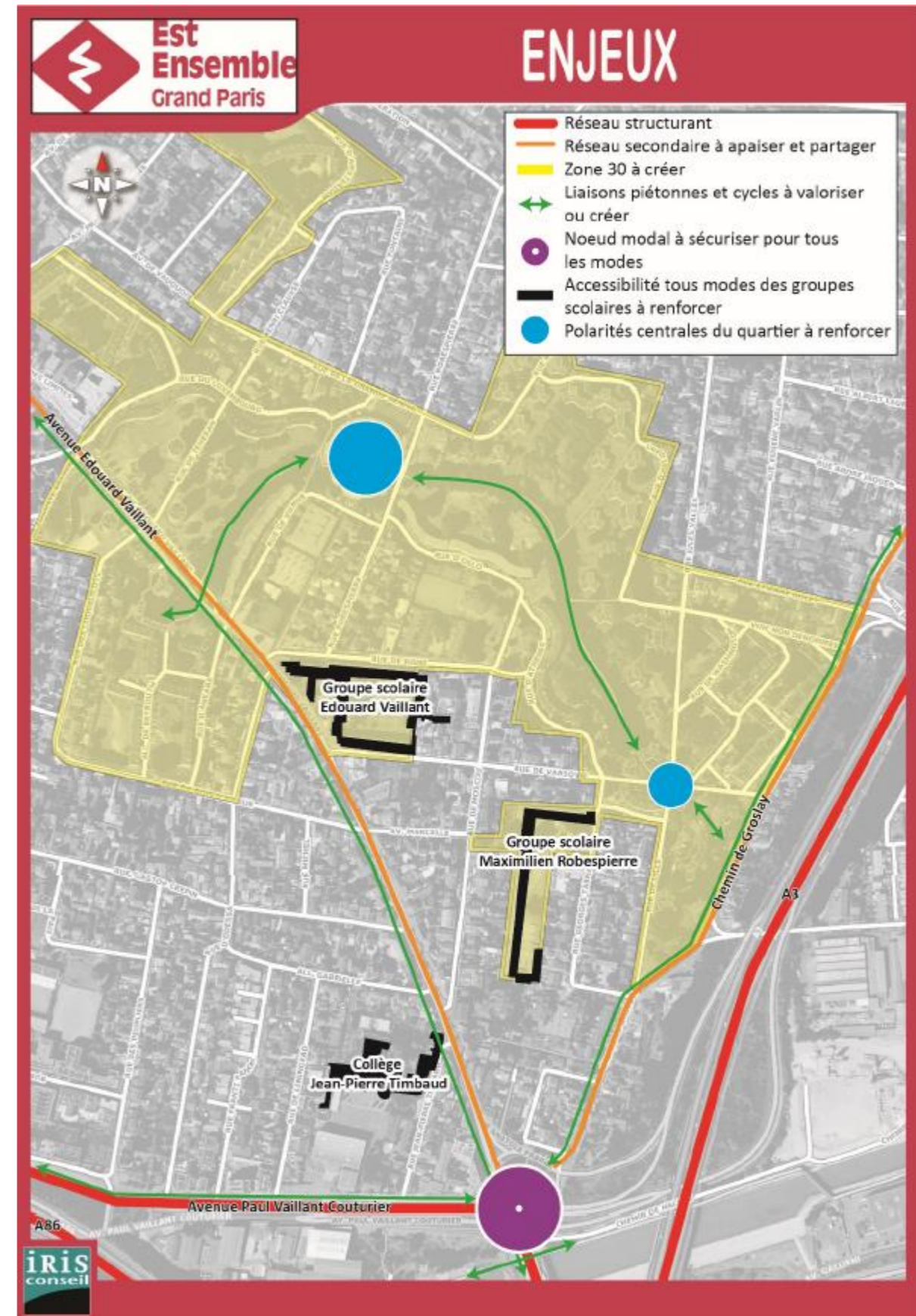
### 6.9. Synthèse et enjeux

| ATOUTS  | FAIBLESSES  |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un mail piéton central permettant une certaine articulation des déplacements doux entre les différentes polarités</li> <li>- Des carrefours qui présentent un bon fonctionnement général</li> <li>- Un usage des transports en commun prépondérant sur la commune</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des conflits d'usages ponctuels entre piétons, vélos et véhicules particuliers notamment aux abords des groupes scolaires ou commerces</li> <li>- Des aménagements cyclables discontinus, principalement sur l'avenue Edouard Vaillant et le long du canal de l'Ourcq</li> </ul> |



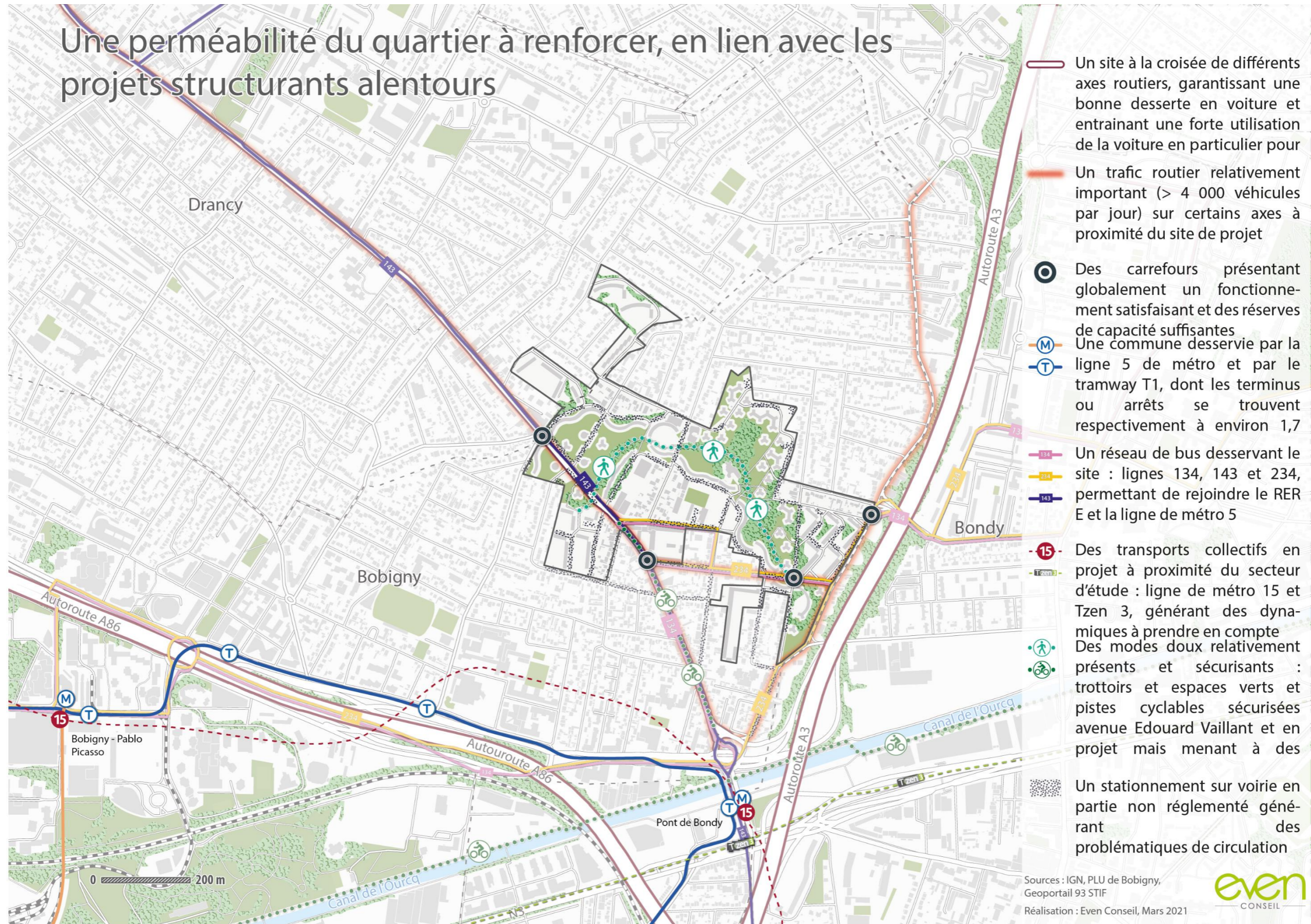
| OPPORTUNITES   | MENACES |
|--|---------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des projets de transport en commun en cours de développement au niveau du Pont de Bondy, bénéficiant au quartier</li> </ul> |         |

- Enjeux :**
- Encourager les déplacements actifs en poursuivant les aménagements cyclables/piétons en lien avec le tissu urbain à proximité
  - Renforcer l'intermodalité modes doux / transports en commun en lien avec l'arrivée du GPE à Pont de Bondy
  - S'assurer de la capacité des infrastructures existantes et projetées à prendre en charge les flux futurs, notamment la départementales D30



Synthèse des principaux enjeux en matière de mobilité – Source : Etude trafic – Iris Conseil – Février 2021







## 7. UN QUARTIER PRINCIPALEMENT IMPACTÉ PAR LES NUISANCES ROUTIÈRES

### 7.1. Règlementation

Dans le cas de la construction de nouveaux bâtiments, la réglementation qui s'applique est l'arrêté du 30 mai 1996 (relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit) modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013.

#### a. Dispositif réglementaire

Le principe de l'arrêté du 30 mai 1996 se résume aux deux étapes suivantes :

- Sous l'autorité du préfet, les infrastructures de transports terrestres sont recensées et classées en fonction de leur niveau sonore, et les secteurs affectés par le bruit de part et d'autre des voiries classées sont reportés dans les documents d'urbanisme ;
- Lorsqu'une construction est prévue dans un secteur affecté par le bruit reporté au PLU, le constructeur doit respecter un niveau d'isolement acoustique de façade apte à assurer un confort d'occupation des locaux suffisant.

#### b. Infrastructures de transports concernées

Doivent être classées toutes les routes dont le trafic est supérieur à 5 000 véhicules par jour, toutes les voies ferrées avec un trafic supérieur à 50 trains par jour, et toutes les voies de bus en site propre comptant un trafic moyen de plus de 100 bus/jour.

#### c. Classement sonore des infrastructures

Pour chaque infrastructure sont déterminés sur les deux périodes 6h-22h et 22h-6h deux niveaux sonores dits « de référence ». Caractéristiques de la contribution sonore de la voie, ils servent de base au classement sonore et à la détermination de la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit, et sont évalués en règle générale à un horizon de 20 ans.

Les niveaux sonores de référence sont :

- LAeq (6h-22h) pour la période diurne ;
- LAeq (22h-6h) pour la période nocturne.

Ces niveaux sonores sont déterminés en des points de référence dont la situation est conforme avec la norme NF S 31-130.

Les niveaux sont évalués le plus souvent par calcul, parfois par mesure in situ. Ils ne prennent en compte, hormis le type de tissu bâti, que des paramètres liés au trafic, aux conditions de circulation et aux caractéristiques géométriques de l'ouvrage. Sauf cas particulier, ils ne correspondent donc pas au niveau sonore existant sur une façade quelconque.

Le classement des infrastructures de transports terrestres et la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure sont définis en fonction des niveaux sonores de référence, dans le tableau suivant.

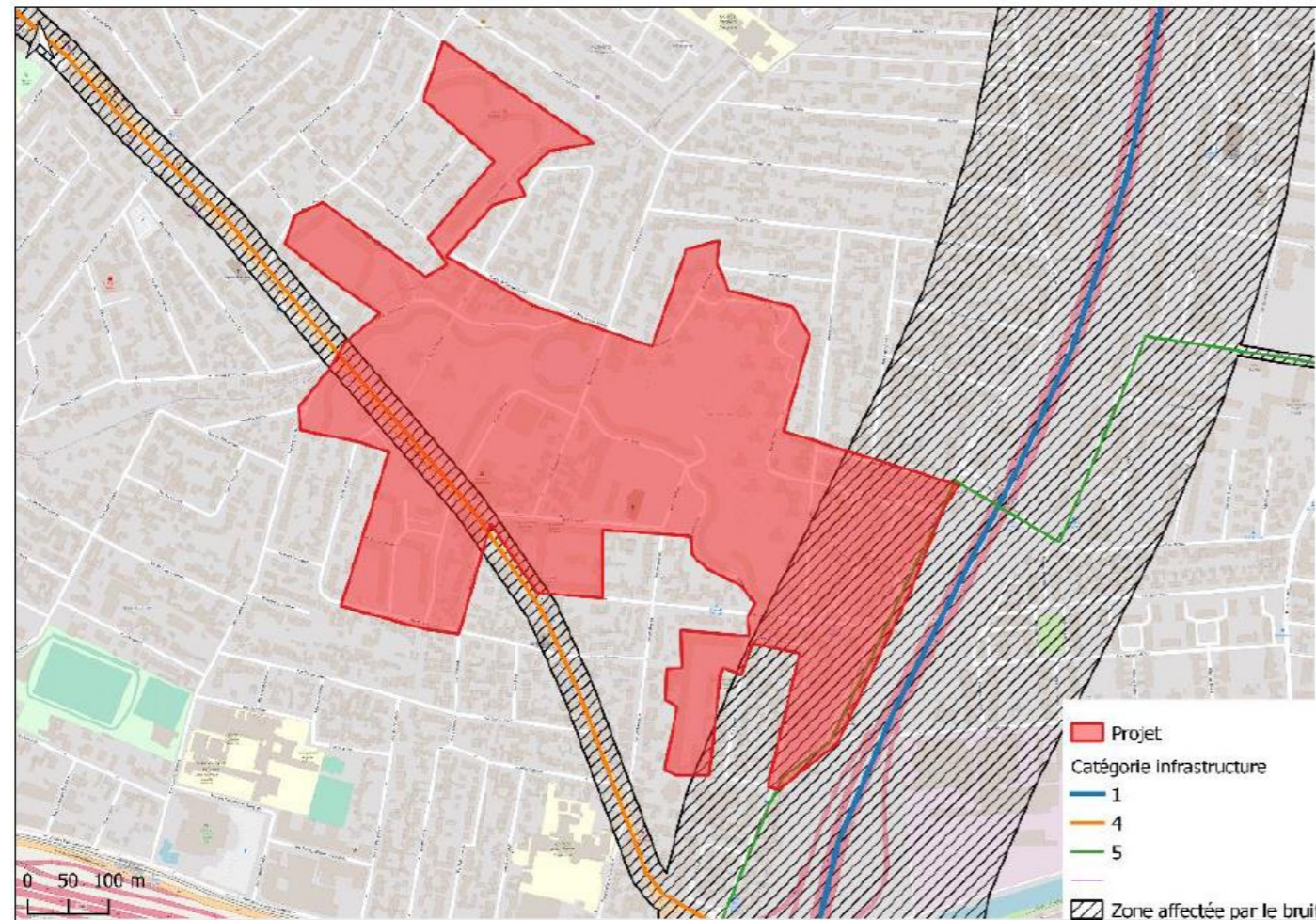
| Niveau sonore de référence LAeq (6h-22h) en dB(A) | Niveau sonore de référence LAeq (22h-6h) en dB(A) | Catégorie de l'infrastructure  | Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure |
|---|---|--------------------------------|--|
| L > 81  | L > 76  | Catégorie 1 - la plus bruyante | 300 m  |
| 76 < L ≤ 81                                       | 71 < L ≤ 76                                       | Catégorie 2                    | 250 m  |
| 70 < L ≤ 76                                       | 65 < L ≤ 71                                       | Catégorie 3                    | 100 m  |
| 65 < L ≤ 70                                       | 60 < L ≤ 65                                       | Catégorie 4                    | 30 m   |
| 60 < L ≤ 65                                       | 55 < L ≤ 60                                       | Catégorie 5                    | 10 m   |

Classement sonore des infrastructures – Source : Etude acoustique – Iris Conseil – Février 2021

Au niveau du secteur d'étude, l'arrêté préfectoral portant sur le classement des infrastructures de transports terrestres et l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs par le bruit a été pris le 13 mars 2000. Les axes routiers suivants sont classés bruyants :

- L'autoroute A3, classée catégorie 1, affectant une largeur de 300 mètres ;
- La route départementale RD30, classée catégorie 4, affectant une largeur de 30 mètres ;
- Le chemin de Groslay, classée catégorie 5, affectant une largeur de 10 mètres.





Classement sonore des infrastructures de transports et zone affectée par le bruit – Source : Etude acoustique – Iris Conseil – Février 2021

L'édification de bâtiments neufs dans un secteur affecté par le bruit d'une infrastructure bruyante est soumise à des règles de construction.

Le constructeur ou l'aménageur est alors obligé de déterminer l'isolation acoustique minimal à mettre en œuvre, soit en appliquant la réglementation du décret de classement des voies bruyantes, soit en effectuant sa propre estimation de manière plus précise.

#### d. Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

La directive européenne oblige les maîtres d'ouvrage à réaliser un PPBE suite à la cartographie de bruit. Le PPBE de Seine-Saint-Denis 3<sup>ème</sup> échéance a été adopté en mars 2020.

Le Conseil Départemental des de Seine-Saint-Denis, maître d'ouvrage des routes départementales a engagé des actions de réduction dans le cadre de projet d'aménagement de RD existantes et de projet neuf de déviation.

Plus spécifiquement sur le secteur de Bobigny, le PPBE ne fait d'aucune mention d'action du Département.

## 7.2. Etablissements accueillant des populations considérées comme sensibles aux nuisances sonores

Le quartier accueille des établissements sensibles aux nuisances sonores : deux groupes scolaires maternelles et élémentaires ainsi qu'une crèche. Ces établissements sont localisés par des étoiles noires sur la carte ci-après.



Localisation des établissements dits sensibles aux nuisances sonores – Source : Even Conseil

## 7.3. Classement sonore des infrastructures routières sur le secteur d'étude

L'analyse des cartographies de bruit européennes, réalisées par l'État, permet une première approche de l'ambiance sonore actuelle.

A noter que cette période de mesure est en dehors des confinements, mais concernée par un couvre-feu à 20h. Les données de flux sont similaires à ce qui est observé en période « normale » d'après les bases de données



disponibles, aussi il n'a pas été appliqué de pondération des résultats observés. En effet, d'après le CEREMA, on observe un trafic de l'ordre de 90% des trafics habituels.

L'indicateur Lden intègre les résultats d'exposition sur les trois périodes de jour (6h-18h), de soirée (18h-22h) et de nuit (22h-6h) en les pondérant au prorata de leur durée et en incluant une pénalité de 5 dB(A) pour la soirée et de 10 dB(A) pour la nuit.

L'indicateur Ln représente le niveau sonore moyen sur la période nuit (22h-6h), cet indice étant par définition un indice exclusif pour la période de nuit. L'indicateur Ln correspond à l'indicateur LAeq (22h-6h) de la réglementation française, auquel est retiré 3 dB(A) représentant la réflexion de façade.

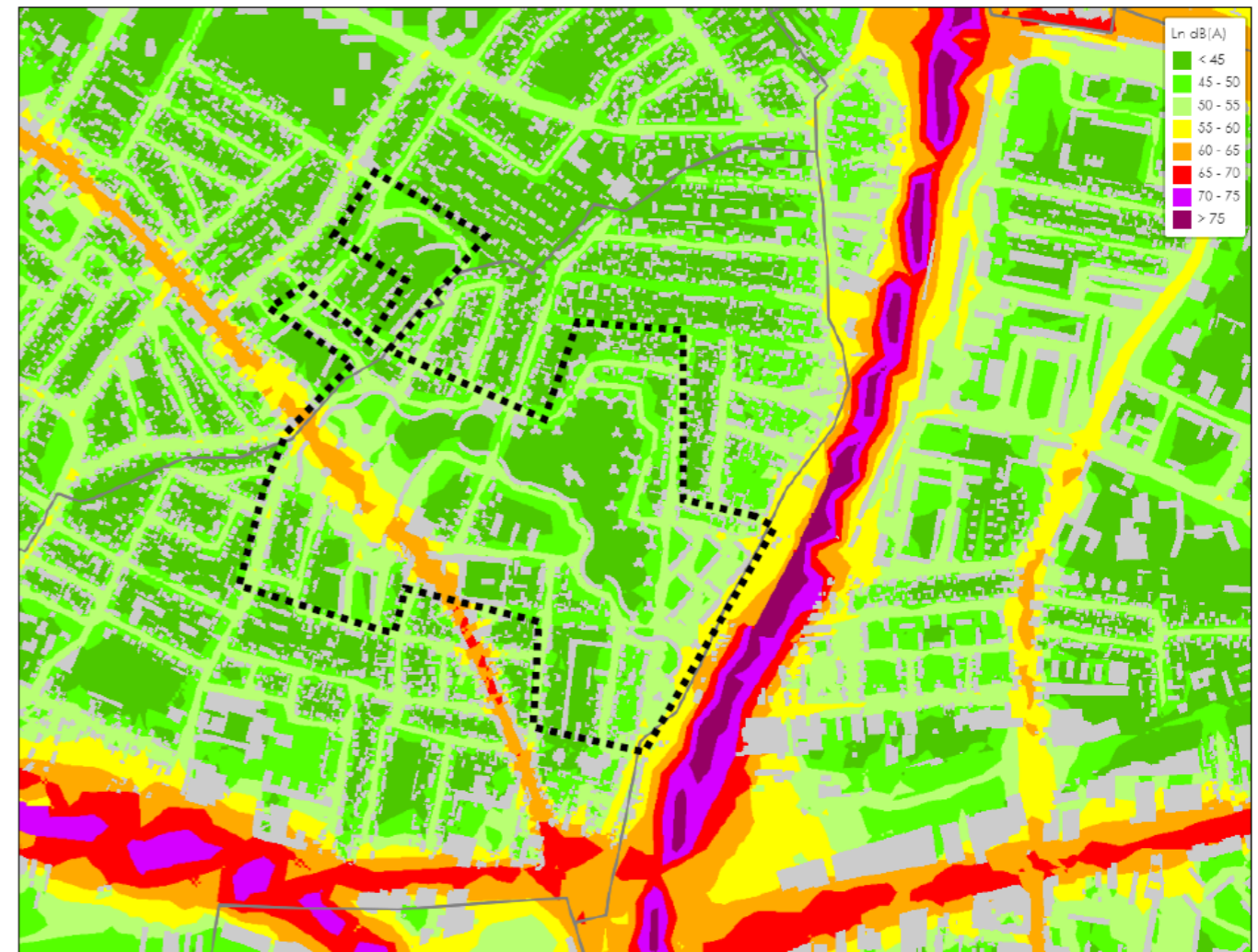


Carte de bruit selon l'indicateur Lden – Source : Etude acoustique – Iris Conseil – Février 2021

Selon l'indicateur Lden, les niveaux acoustiques le long du chemin du Grosly est de l'ordre de 65 à 70 dB(A). Le long de la RD30, les niveaux acoustiques sont de l'ordre de 70 à 75 dB(A).

Ces niveaux de bruit sont élevés sachant que la valeur limite fixée par la directive européenne est de 68 dB(A). Un bâtiment exposé au-delà de cette valeur limite est caractérisé de point noir bruit.

Les niveaux sonores sur les routes à l'intérieur des emprises projets sont de 65 dB(A) maximum.



Carte de bruit selon l'indicateur Ln – Source : Etude acoustique – Iris Conseil – Février 2021

Sur la période de nuit, les niveaux de bruit Ln de l'A13 se démarque du reste du secteur d'étude avec des valeurs à plus de 75 dB(A). Le chemin de Grosly présente des niveaux de bruit compris entre 55 et 60 dB(A). Enfin, pour la RD30, les niveaux acoustiques sont de l'ordre 60 à 65 dB(A).

#### 7.4. Campagne de mesures acoustiques

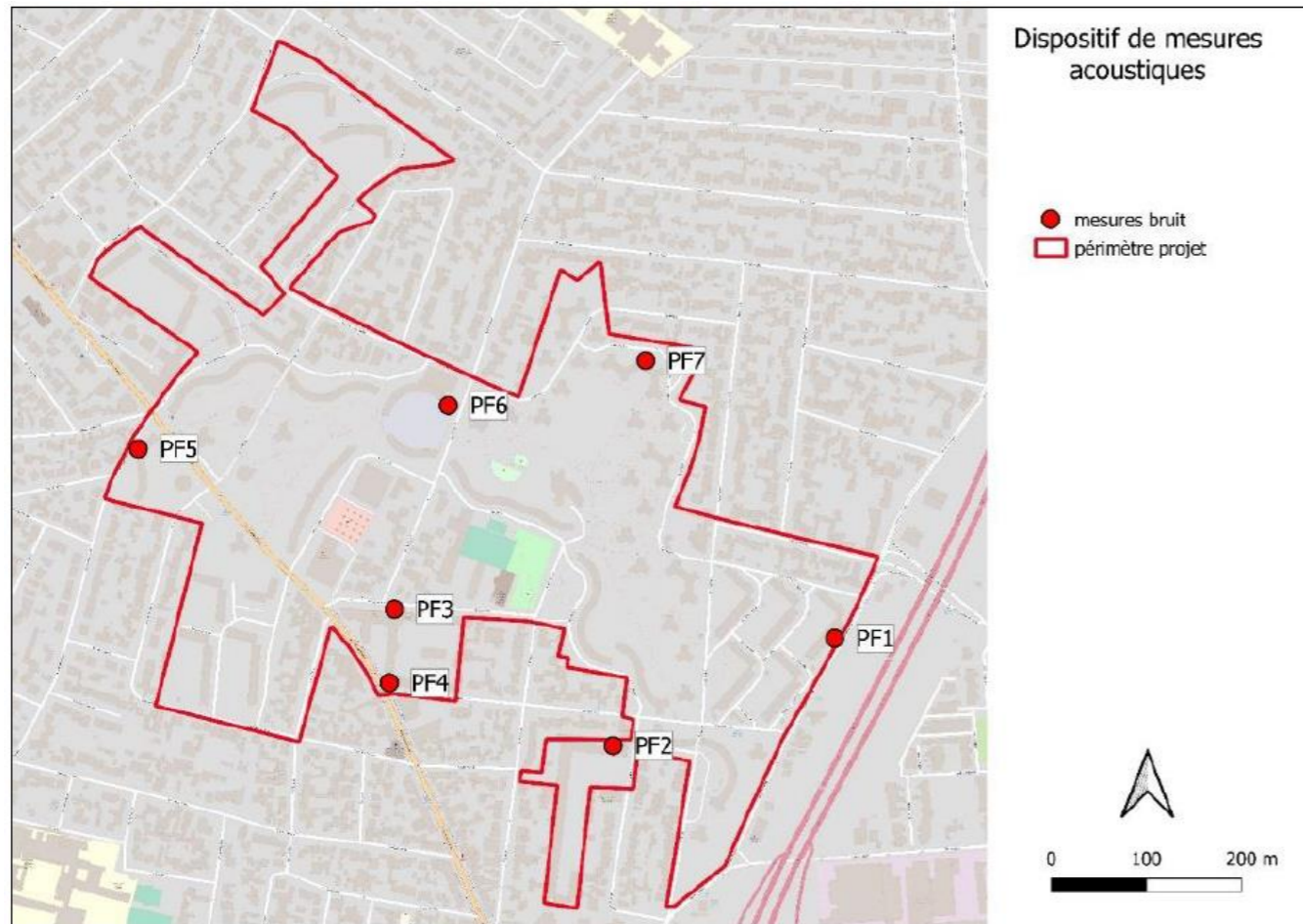
Une campagne de mesures acoustiques a été réalisée par Iris Conseil du 25 au 27 janvier. Le dispositif acoustique comprend sept points de mesure de 24 heures.

Les mesures ont été réalisées selon les principes des normes NF S 31-085 « caractérisation et mesurage du bruit du au trafic routier ».

L'appareillage de mesures utilisé (microphones et sonomètres) est certifié conforme aux classes de précision relatives aux types d'enregistrement réalisés. Un microphone installé à 2 mètres en avant de la façade d'un bâtiment, à une hauteur variable (rez-de-chaussée ou étage), a enregistré toutes les secondes le niveau de bruit ambiant.



Les conditions météorologiques étaient globalement favorables pour l'ensemble des mesures : vent faible et pas de pluie. Mais l'influence des conditions météorologiques n'est pas significative pour les mesures de bruit routier lorsque la distance source/récepteur est inférieure à 100 m.

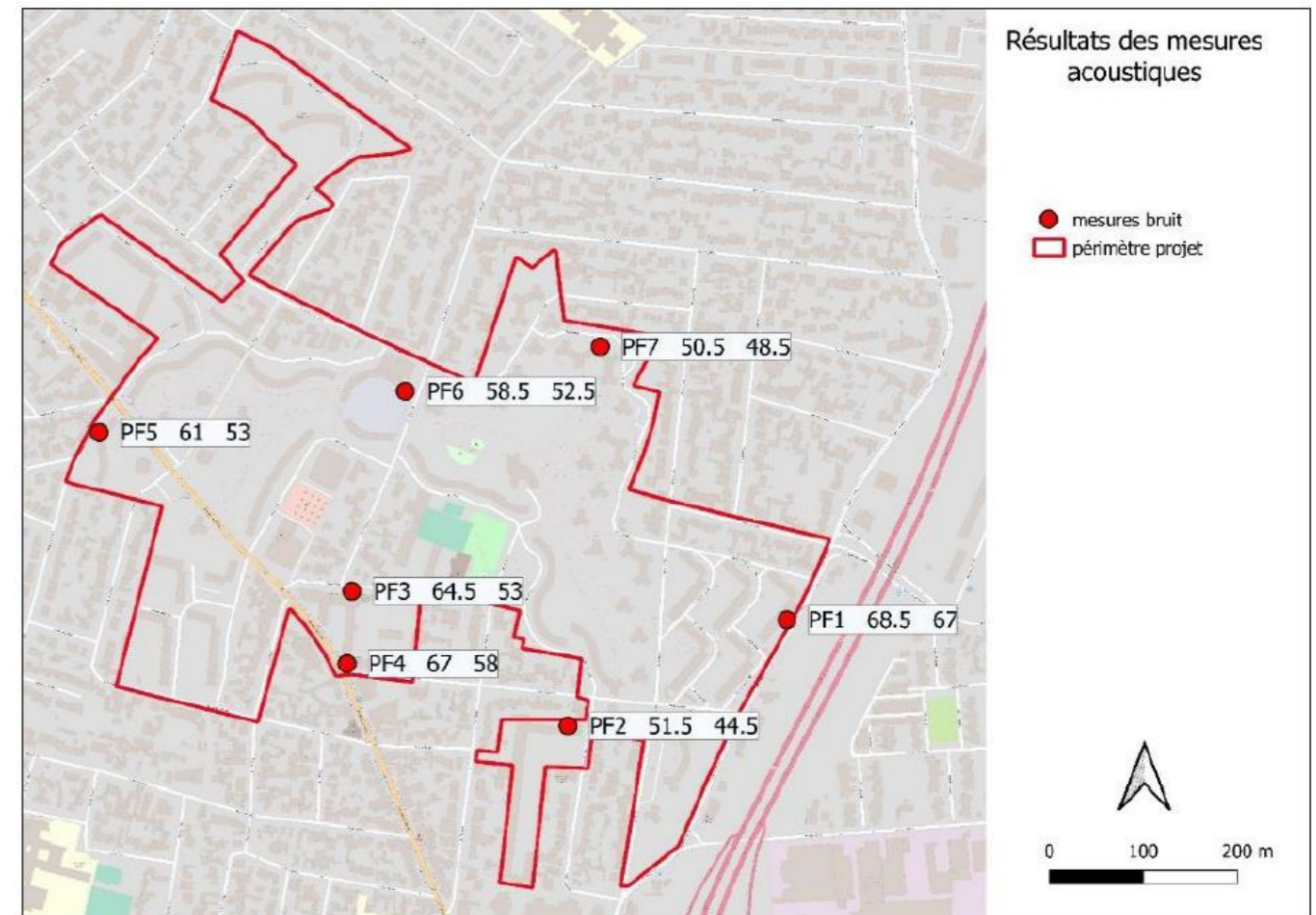


Localisation des points de mesures – Source : Etude acoustique – Iris Conseil – Février 2021

Les résultats de la majorité des points de mesures indiquent que la zone d'étude est de manière globale d'ambiance sonore modérée avec des niveaux acoustiques inférieurs à 65 dB(A) le jour et inférieurs à 60 dB(A) la nuit.

Toutefois, il est à noter que deux points de mesures ne se trouvent pas en zone d'ambiance sonore modérée. Le point PF1 situé à proximité de l'autoroute A3 est en zone ambiance sonore non modérée de jour comme de nuit car les niveaux de bruit sont supérieurs à 65 dB(A) en période diurne et supérieurs à 60 dB(A) en période nocturne. Ce point, PF1, est même caractérisé de point noir bruit car le niveau sonore nocturne dépasse 65 dB(A). Il a par ailleurs été remarqué lors de la mesure acoustique qu'une partie de l'écran acoustique de l'A3 au droit du point été manquante.

Le point PF4 localisé le long de l'avenue Edouard Vaillant (RD30) est en zone d'ambiance sonore modérée de nuit ; c'est-à-dire que le niveau diurne est supérieur à 65 dB(A) et le niveau nocturne inférieur à 60 dB(A).



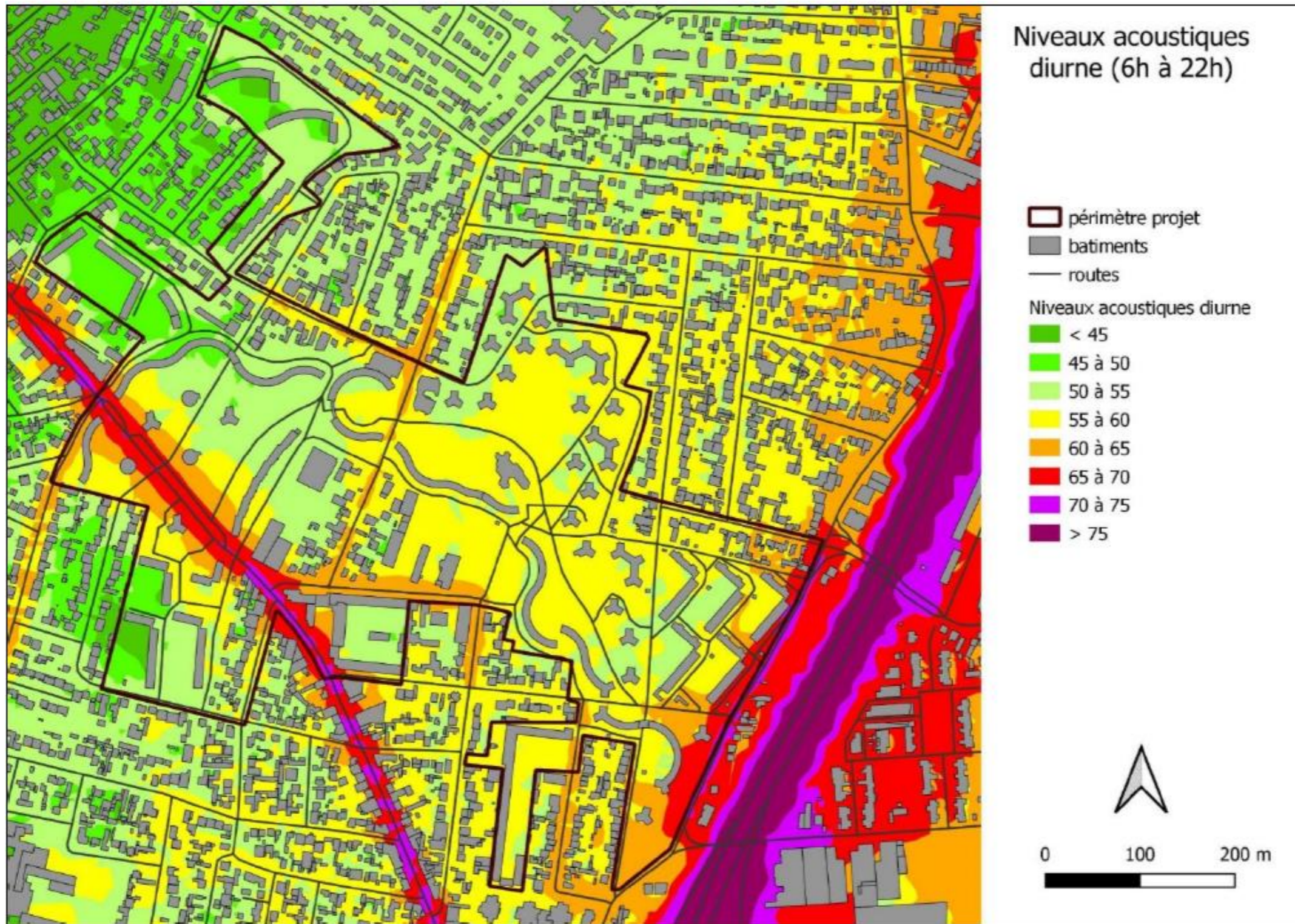
Résultats des mesures acoustiques sur site – Source : Etude acoustique – Iris Conseil – Février 2021

## 7.5. Modélisation acoustique de la situation initiale

Pour les calculs des niveaux sonores actuels, il a été intégré les résultats des comptages routiers réalisés par Iris Conseil.

Les calculs des niveaux sonores sont réalisés sur la base des paramètres relatifs aux sources de bruit (trafic, vitesse de circulation et type d'enrobé) et des paramètres ayant une influence sur la propagation du bruit (condition météorologiques).





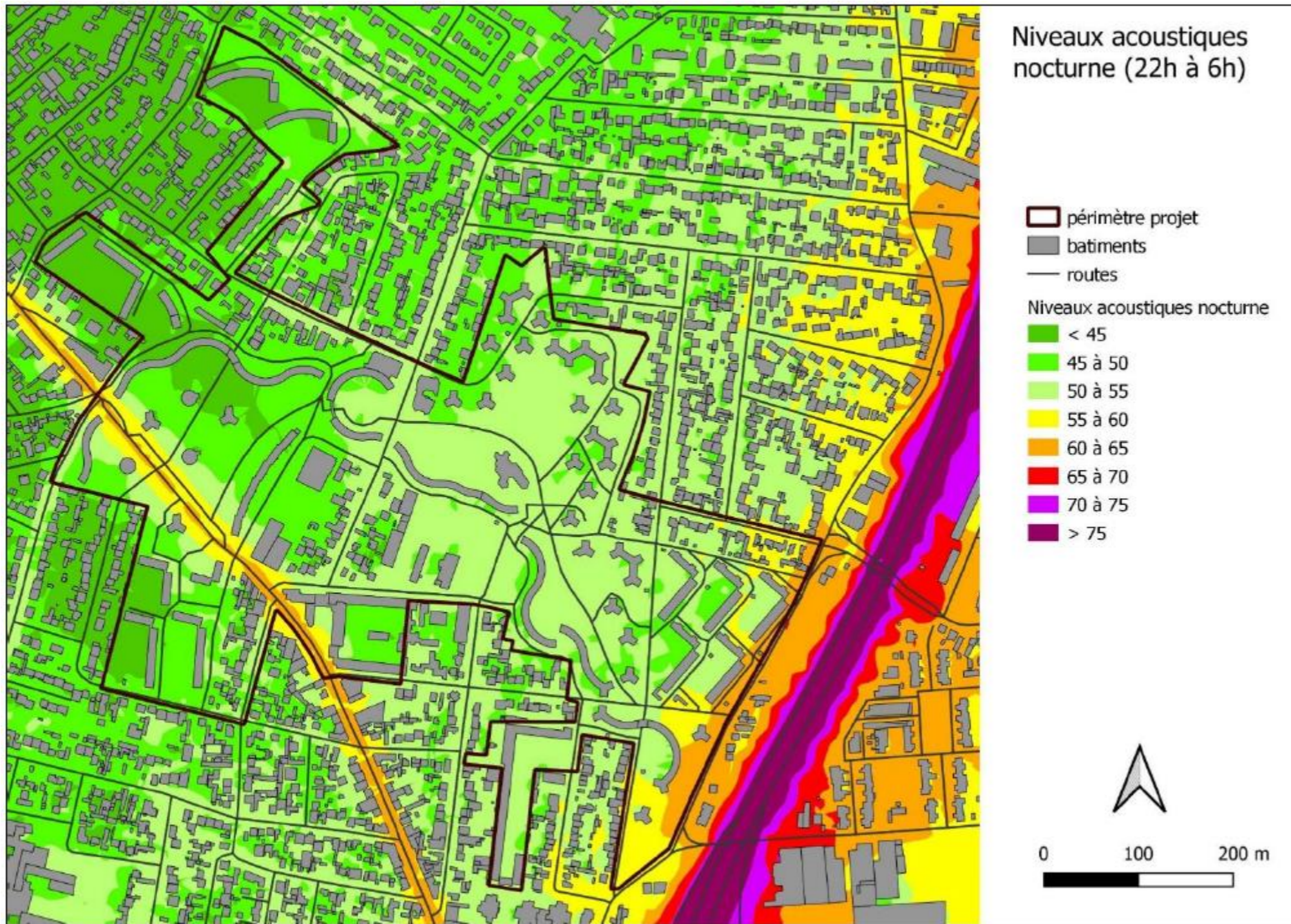
Modélisation des niveaux sonores pour la situation actuelle de jour – Source : Etude acoustique – Iris Conseil – Février 2021

Sur la période diurne (6h à 22h), les principales sources de bruit sont l'autoroute A3 et l'avenue Edouard Vaillant. Les niveaux de bruit le long de ces axes routiers sont supérieurs à 65 dB(A).

Le périmètre du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir est donc impacté par des niveaux acoustiques de l'ordre de 65 à 70 dB(A) aux abords des principaux axes (A3 et avenue Edouard Vaillant). Le reste du périmètre

d'aménagement est soumis à des niveaux sonores plus faibles : en moyenne de 50 à 60 dB(A), notamment en cœur de quartier.





Modélisation des niveaux sonores pour la situation actuelle de nuit – Source : Etude acoustique – Iris Conseil – Février 2021

Sur la période nocturne (22h à 6h), de la même manière, l'autoroute A3 et l'avenue Edouard Vaillant sont les principales émettrices de bruit. Plus on s'éloigne de ces routes et plus les niveaux acoustiques sont faibles. Le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir est en moyenne exposé à des niveaux sonores de l'ordre de 50 à 55 dB(A).

Les établissements sensibles présents dans le secteur de projet sont impactés par les nuisances sonores liées à la route, notamment les groupes scolaires à proximité de l'avenue Edouard Vaillant, ainsi qu'au niveau du chemin de

Grosloy. La crèche du quartier, quant à elle, se trouve relativement protégée des nuisances du fait de sa situation en cœur du mail central.



## 7.6. Synthèse et enjeux

| ATOUTS   | FAIBLESSES   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des ambiances sonores modérées en cœur de quartier</li> <li>- Un vaste parc central qui constitue un espace de calme</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des ambiances sonores fortement impactées par la présence de l'autoroute A3 et de l'avenue Edouard Vaillant</li> <li>- Un point noir de bruit le long de l'autoroute A3, impactant les populations à proximité</li> <li>- Des équipements sensibles en partie le long de l'avenue Edouard Vaillant, bruyante</li> </ul> |
| OPPORTUNITES   | MENACES  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un renforcement prochain de la desserte en transports en commun qui pourrait apaiser en partie les axes structurants du quartier</li> <li>- Mieux protéger les équipements sensibles par leur renouvellement</li> </ul> |  |

### Enjeux :

- Ne pas dégrader les ambiances sonores pour les habitants déjà présents
- Garantir le confort sonore des futurs habitants et usagers, notamment vis-à-vis de la départementale, de l'autoroute et entre les logements
- Poursuivre les aménagements modes doux avec les aménités locales et avec les autres quartiers
- Pérenniser les zones de calme, tout en retrouvant des usages sur les espaces extérieurs



## 8. UNE QUALITE DE L'AIR DEGRADEE A PROXIMITE DES INFRASTRUCTURES

### 8.1. Documents cadres

#### a. Schéma Régional Climat Air Energie de la Région Île-de-France

Adopté le 23 novembre 2012, 17 objectifs et 58 orientations stratégiques ont été fixés pour le territoire régional en matière de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet-de-serre, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Le SRCAE définit les trois grandes priorités régionales en matière de climat, d'air et d'énergie :

- > Le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et de triplement dans le résidentiel,
- > Le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40% du nombre d'équivalent logements raccordés d'ici 2020,
- > La réduction de 20% des émissions de gaz à effet-de-serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote).

#### b. Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 2 et Plan de Protection de l'Atmosphère de la Région Île-de-France

Le Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE 2) approuvé par arrêté préfectoral le 27 juillet 2011 et le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Île-de-France, approuvé le 31 janvier 2018 définissent les objectifs et les mesures, permettant de réduire les concentrations en polluants atmosphériques jusqu'à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires. Les orientations sont les suivantes :

- > Améliorer la qualité de l'air pour la santé des franciliens
- > Poursuivre et renforcer la politique régionale de lutte contre les nuisances des transports terrestres ;
- > Développer des outils permettant de connaître l'étendue des populations concernées par des dépassements de valeurs de qualité de l'air ;
- > Réduire les émissions de particules dues aux chantiers.

#### c. Plan Régional pour la Qualité de l'Air de la Région Île-de-France

Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air d'Île-de-France (PRQA) 2016-2021, vise à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur autour d'actions opérationnelles relevant de leviers dans les domaines de la :

- > Qualité de l'air et l'énergie ;
- > Qualité de l'air, transport et mobilité ;
- > Qualité de l'air, agriculture et forêt ;
- > Qualité de l'air intérieur.

Ce plan est complémentaire au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

#### d. Plan Climat Air Energie Territorial d'Est Ensemble

Le Plan Climat Air Energie Territorial d'Est Ensemble a été adopté lors du Conseil de territoire du 21 février 2017 après avis conforme de la Métropole du Grand Paris. La version projet de ce plan avait été approuvée en décembre 2015 par le conseil communautaire. Les diagnostics ont été menés en partenariat avec l'ensemble des villes du territoire intercommunal et avec les 7 bailleurs sociaux publics communaux d'Est Ensemble afin de disposer :

- > Sur le volet territoire, d'un profil climat-énergie regroupant l'état des lieux des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (bilan carbone territoire) ;
- > Sur le volet interne, d'un bilan carbone patrimoine et compétence.

Le Plan Climat comprend un ensemble de 43 fiches actions permettant de traiter les enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de pollution atmosphérique ainsi que de l'adaptation au changement climatique.

Les principales orientations du PCAET sont les suivantes :

- Orientation 1 : Aménager un territoire capable de faire face aux défis du changement climatique
- Orientation 2 : Permettre à tous de se déplacer en polluant moins
- Orientation 3 : Agir contre la précarité et la dépendance énergétique des ménages
- Orientation 4 : Soutenir la croissance verte et l'économie circulaire
- Orientation 5 : Développer les énergies renouvelables et locales
- Orientation 6 : Rendre les citoyens acteurs de la transition énergétique de leur territoire
- Orientation 7 : Rendre exemplaire l'administration d'Est Ensemble
- Orientation 8 : Engager et coordonner la politique de transition énergétique du territoire

### 8.2. Qualité de l'air à l'échelle intercommunale

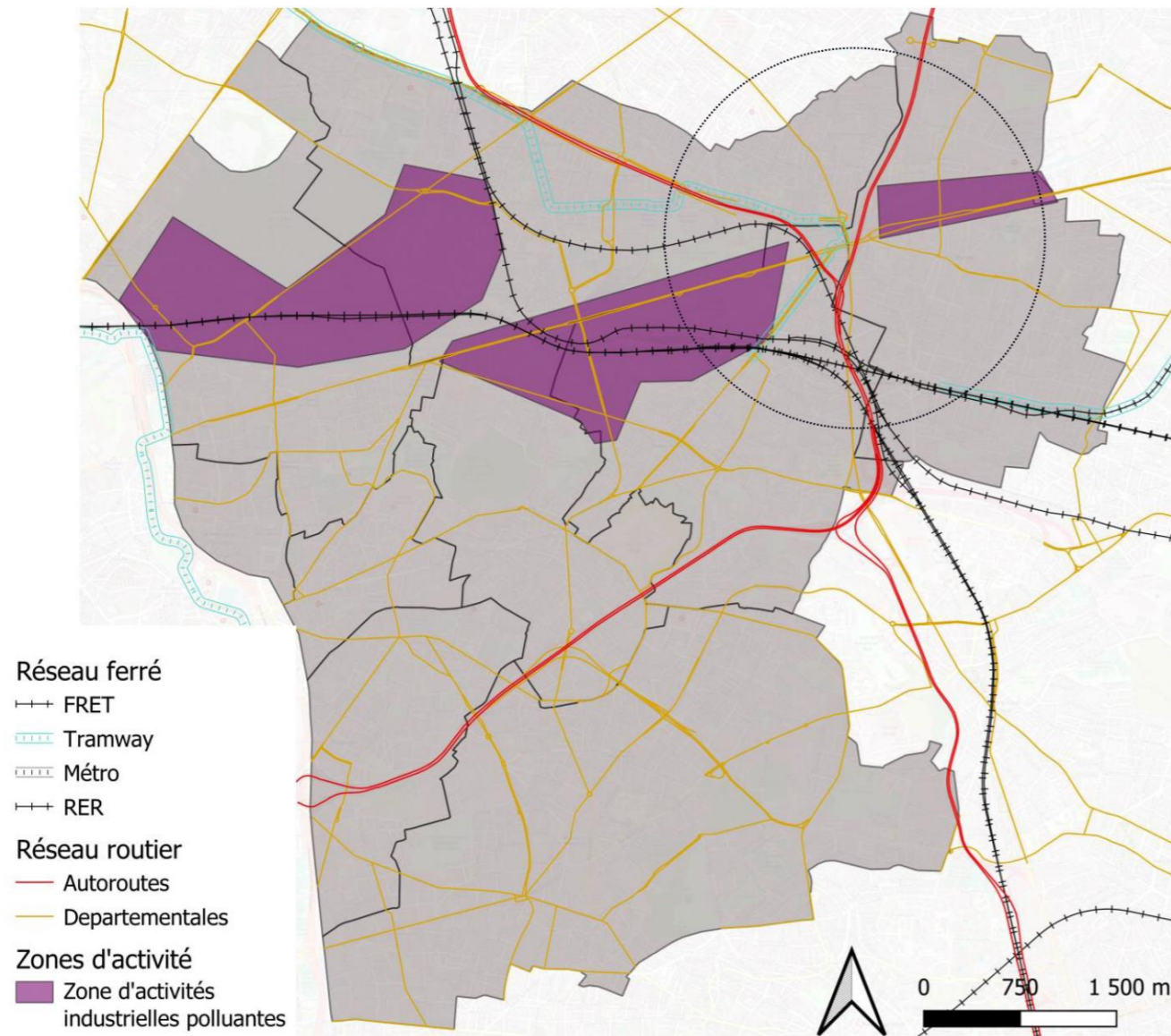
Les principales sources d'émissions de polluants identifiés sur le territoire d'Est Ensemble sont les axes routiers, ferroviaires et fluviaux ainsi que les activités industrielles représentant au total plus de 40 des émissions d'oxydes d'azotes (NOx) et de particules fines (PM 10 et PM 2,5).

Le territoire d'Est Ensemble est marqué par un réseau routier dense avec un trafic important. Les autoroutes A3 et A86 qui traversent le territoire sont les plus fréquentées et présentent des TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) élevés allant jusqu'à 160 000 véhicules. A titre indicatif, le boulevard périphérique possède le TMJA le plus élevé d'Île de France avec des tronçons allant jusqu'à 270 000 véhicules.

Le nord du territoire, où se situe le quartier Edouard Vaillant - Abreuvoir, est marqué par son activité industrielle historique avec notamment des zones ferroviaires importantes et plusieurs voies ferrées (RER E, FRET).

Le trafic ferroviaire peut être source de pollution atmosphérique particulièrement pour les PM 10 et PM 2,5. C'est autour de ces axes de transport majeurs que sont implantées les principales zones industrielles qui peuvent constituer une source d'émissions de polluants locale selon la nature de l'activité des établissements.





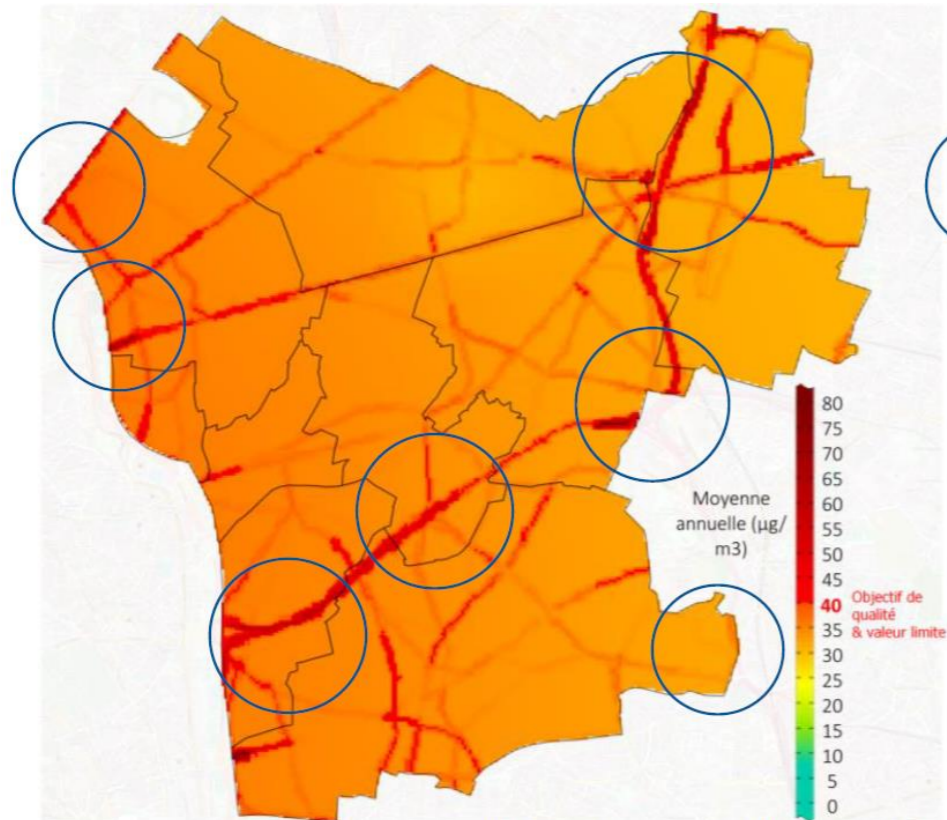
A l'échelle du territoire d'Est Ensemble, les concentrations en NO<sub>2</sub>, PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub> sont particulièrement importantes le long des axes routiers majeurs (A3, A86, ex RN3). Certaines zones se trouvent à l'intersection de ces grands axes et montrent donc des concentrations très élevées. Trois secteurs majeurs présentent ces caractéristiques et sont donc très sensibles aux enjeux de qualité de l'air : le Pont de Bondy, à proximité du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir ; Porte de Bagnolet et l'échangeur entre l'A3 et l'A86 ROSNY.

Ainsi, les concentrations dépassent localement les valeurs limites annuelles de la réglementation.

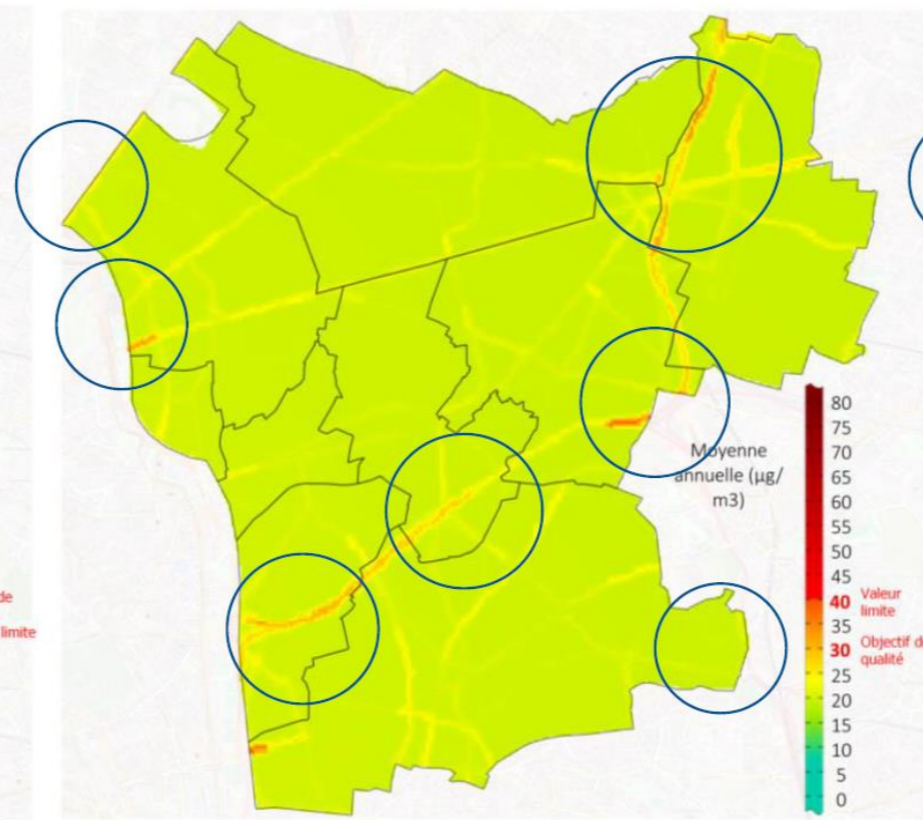
| Secteurs               | Indicateur de qualité de l'air 1 | Valeur limite annuelle réglementation  | Niveaux de pollution maximum Airparif 2   |
|------------------------|----------------------------------|--|---|
| Pont de Bondy          |                                  | NO <sub>2</sub> : 40 µg/m <sup>3</sup><br>PM 10 : 40 µg/m <sup>3</sup><br>PM <sub>2,5</sub> : 25 µg/m <sup>3</sup> | NO <sub>2</sub> : 65 µg/m <sup>3</sup><br>PM <sub>10</sub> : 40 µg/m <sup>3</sup><br>PM <sub>2,5</sub> : 20 µg/m <sup>3</sup> |
| Porte de Bagnolet      |                                  |  | NO <sub>2</sub> : 65 µg/m <sup>3</sup><br>PM <sub>10</sub> : 30 µg/m <sup>3</sup><br>PM <sub>2,5</sub> : 20 µg/m <sup>3</sup> |
| Echangeur A3/A86 ROSNY |                                  |  | NO <sub>2</sub> : 70 µg/m <sup>3</sup><br>PM <sub>10</sub> : 45 µg/m <sup>3</sup><br>PM <sub>2,5</sub> : 20 µg/m <sup>3</sup> |
| PRU 4 chemins          |                                  |  | NO <sub>2</sub> : 45 µg/m <sup>3</sup><br>PM <sub>10</sub> : 25 µg/m <sup>3</sup><br>PM <sub>2,5</sub> : 20 µg/m <sup>3</sup> |
| PRU 7 Arpents          |                                  |  | NO <sub>2</sub> : 70 µg/m <sup>3</sup><br>PM <sub>10</sub> : 35 µg/m <sup>3</sup><br>PM <sub>2,5</sub> : 20 µg/m <sup>3</sup> |
| Echangeur A3 – T1      |                                  |  | NO <sub>2</sub> : 65 µg/m <sup>3</sup><br>PM <sub>10</sub> : 35 µg/m <sup>3</sup><br>PM <sub>2,5</sub> : 25 µg/m <sup>3</sup> |
| PRU Morillon           |                                  |  | NO <sub>2</sub> : 40 µg/m <sup>3</sup><br>PM <sub>10</sub> : 20 µg/m <sup>3</sup><br>PM <sub>2,5</sub> : 15 µg/m <sup>3</sup> |

Concentrations en NO<sub>2</sub> sur le territoire d'Est Ensemble pour l'année 2017 – Source : Airparif et Est Ensemble

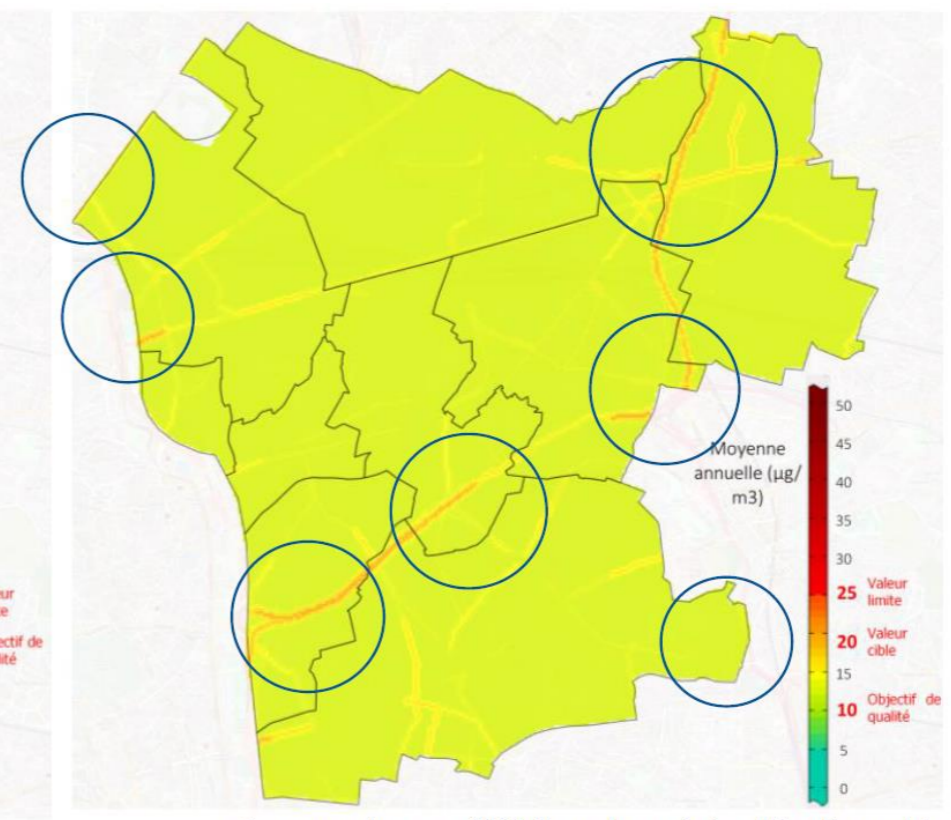




Concentrations en NO2 sur le territoire d'Est Ensemble - 2017 (Source : AirParif)



Concentrations en PM10 sur le territoire d'Est Ensemble - 2017 (Source : AirParif)



Concentrations en PM2,5 sur le territoire d'Est Ensemble - 2017 (Source : AirParif)



### 8.4. Des populations sensibles à la pollution de l'air

La sensibilité des individus à la pollution atmosphérique est principalement liée à l'âge. En effet, parce qu'ils inhalent un plus grand volume d'air et à une fréquence plus importante par rapport à leur poids, et que leur maturation pulmonaire n'est que partielle, les jeunes enfants sont susceptibles d'inhaler une plus grande quantité de particules nocives que les adultes. La sensibilité des personnes âgées de plus de 65 ans est, elle, plutôt due à la préexistence de certaines pathologies comme les troubles cardio-vasculaires et les troubles ventilatoires obstructifs (TOV) qui peuvent être aggravées par l'exposition à de fortes concentrations en polluants.

Le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir comprend plusieurs établissements sensibles : le groupe scolaire Vaillant Varlin et l'école maternelle Robespierre.



Répartition des personnes et établissements sensibles – Source : INSEE

### 8.5. Qualité de l'air à l'échelle du quartier

Le bureau d'étude GREEN AFFAIR a réalisé une campagne de mesure de la qualité de l'air sur le secteur élargi du Pont de Bondy, incluant le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir. L'étude s'intéresse plus particulièrement au dioxyde d'azote, au benzène, aux particules fines PM 10 et aux particules fines PM2,5. Les résultats des mesures in situ sont comparés aux mesures AIRPARIF.

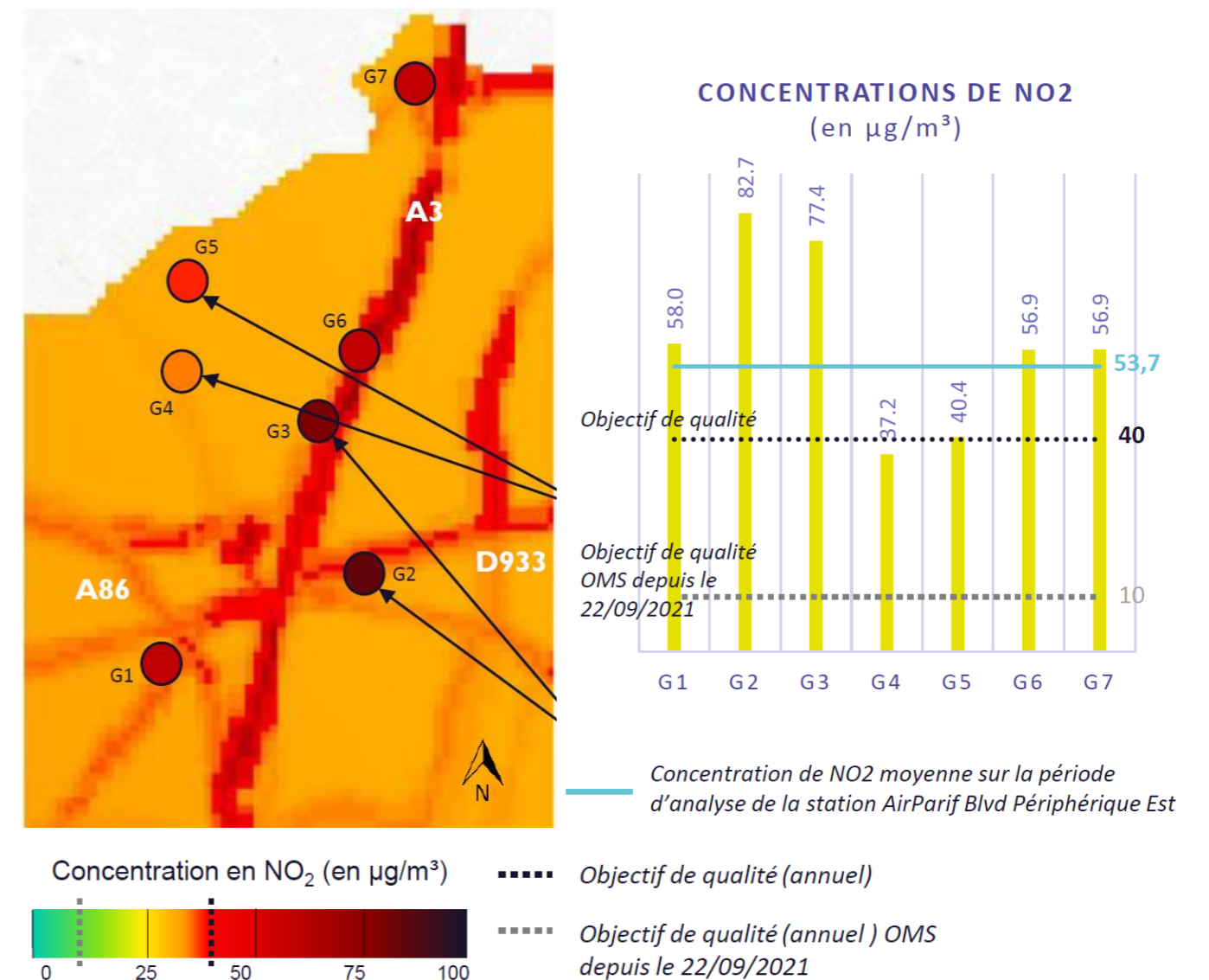
#### a. Dioxyde d'azote NO2

Les concentrations mesurées sont supérieures à l'objectif de qualité sur la majorité du secteur d'étude, allant jusqu'à 80 µg/m³. Les concentrations importantes sont mesurées à proximité des axes routiers majeurs et sont cohérentes avec les mesures relevées par la station AirParif « trafic » la plus proche.

L'ensemble du secteur est exposé à des taux de NO2 importants, particulièrement la Place Saint Just, le chemin de Groslay et le petit Noisy. Les abords des axes routiers majeurs sont très fortement exposés et nécessitent une vigilance toute particulière dans les choix programmatiques futurs sur ces parcelles.

Les concentrations les plus faibles autour de 40 µg/m³ sont localisées à l'ouest du quartier de l'Abreuvoir. Elles restent élevées malgré l'éloignement des axes routiers majeurs de la zone et attestent d'une exposition des populations de l'ensemble du secteur à une pollution au dioxyde d'azote. La partie est du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir reste fortement exposée avec les émissions provenant du Chemin de Groslay.

Ces mesures sont cohérentes avec les cartographies AirParif mais montrent une pollution réelle plus élevée que les concentrations estimées aux abords des axes routiers.



Concentration en dioxyde d'azote sur le secteur d'étude : superposition des concentrations mesurées et de la cartographie d'AirParif – Source : GREEN AFFAIR

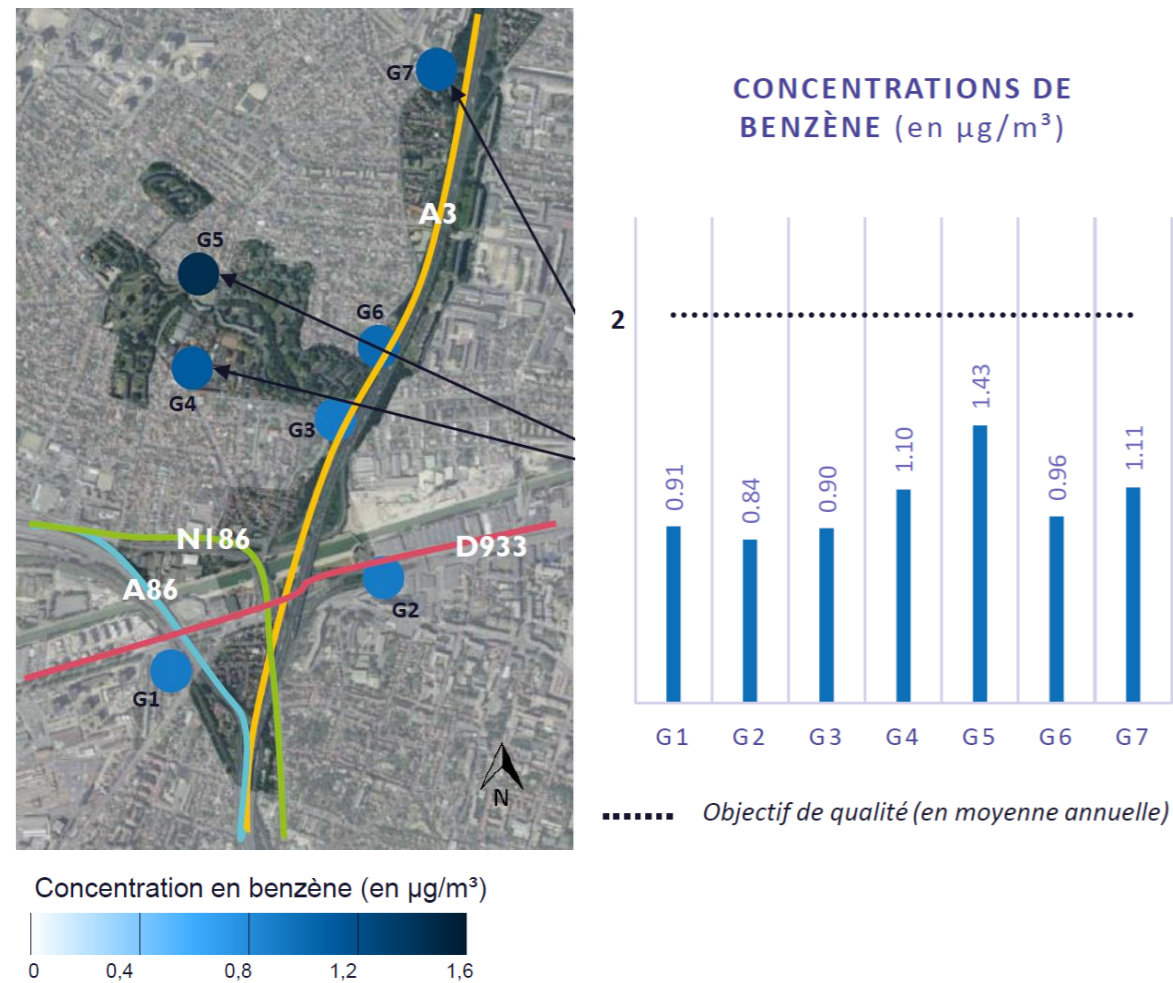


### b. Benzène

Il n'existe pas de cartographie Airparif représentant les concentrations en Benzène. Les concentrations mesurées sont inférieures à l'objectif de qualité sur l'ensemble du secteur d'étude et sont comprises entre 0,8 et 1,5  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ .

Les concentrations les plus élevées sont mesurées sur le quartier de l'Abreuvoir et sur le chemin de Groslay. Elles ne s'expliquent donc pas uniquement par la proximité des axes routiers. Le chauffage et le secteur industriel étant également émetteurs de benzène, on peut supposer ici que le chauffage lié au secteur résidentiel dense du quartier de l'Abreuvoir et la proximité de la station-service Avenue Jean Jaurès sont la cause de cette concentration plus élevée.

La proximité ou non des axes routiers a moins d'impact sur les teneurs en benzène, les sources de benzène dans l'air extérieur étant diverses.



Concentration en benzène sur le secteur d'étude – Source : GREEN AFFAIR

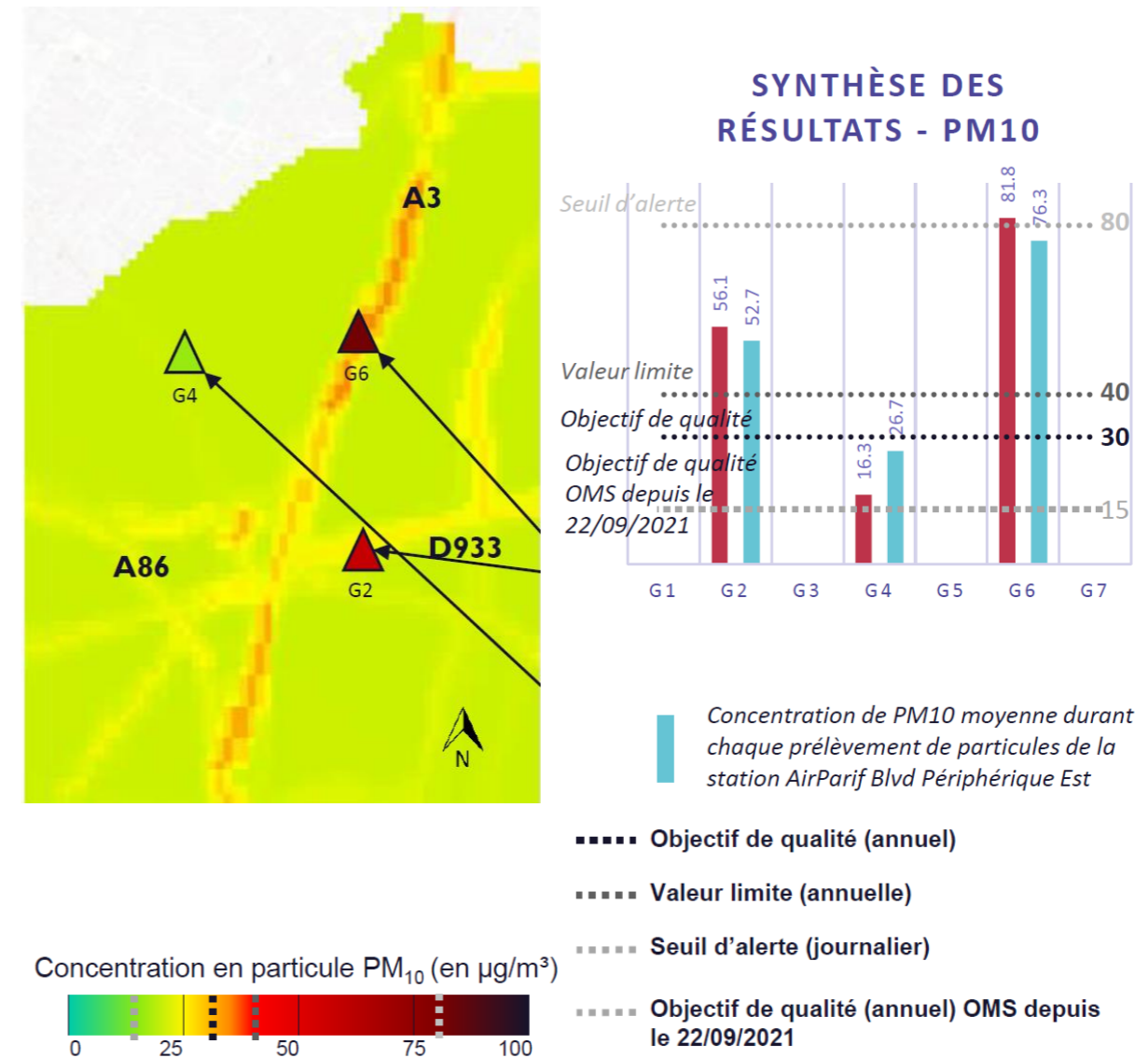
### c. Particules fines PM10

Les concentrations mesurées sont nettement supérieures à l'objectif de qualité sur l'ensemble du secteur d'étude, dépassant même les 80  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ .

Les concentrations importantes sont mesurées à proximité des axes routiers majeurs et sont cohérentes avec les mesures relevées par la station Airparif « trafic » la plus proche.

Les concentrations sont au-dessus de la référence Airparif pour les points 2 et 6 à savoir au Lycée Madeleine VIONNET, situé aux abords des axes routiers RD 933 ou ex-RN 3 et A3 et le long du chemin de Groslay au plus proche de l'A3. Elle témoigne donc d'une pollution importante sur ce secteur pas uniquement liée au pic de pollution.

La concentration la plus faible en PM10 est localisée à l'ouest du quartier de l'Abreuvoir. La teneur en PM10 est inférieure à l'objectif de qualité dans ce secteur et montre l'intérêt de l'éloignement avec les principaux axes routiers vis à vis de la qualité de l'air.



Concentration en particules fines PM10 sur le secteur d'étude : superposition des concentrations mesurées et de la cartographie d'AirParif – Source : GREEN AFFAIR

### d. Particules fines PM2,5

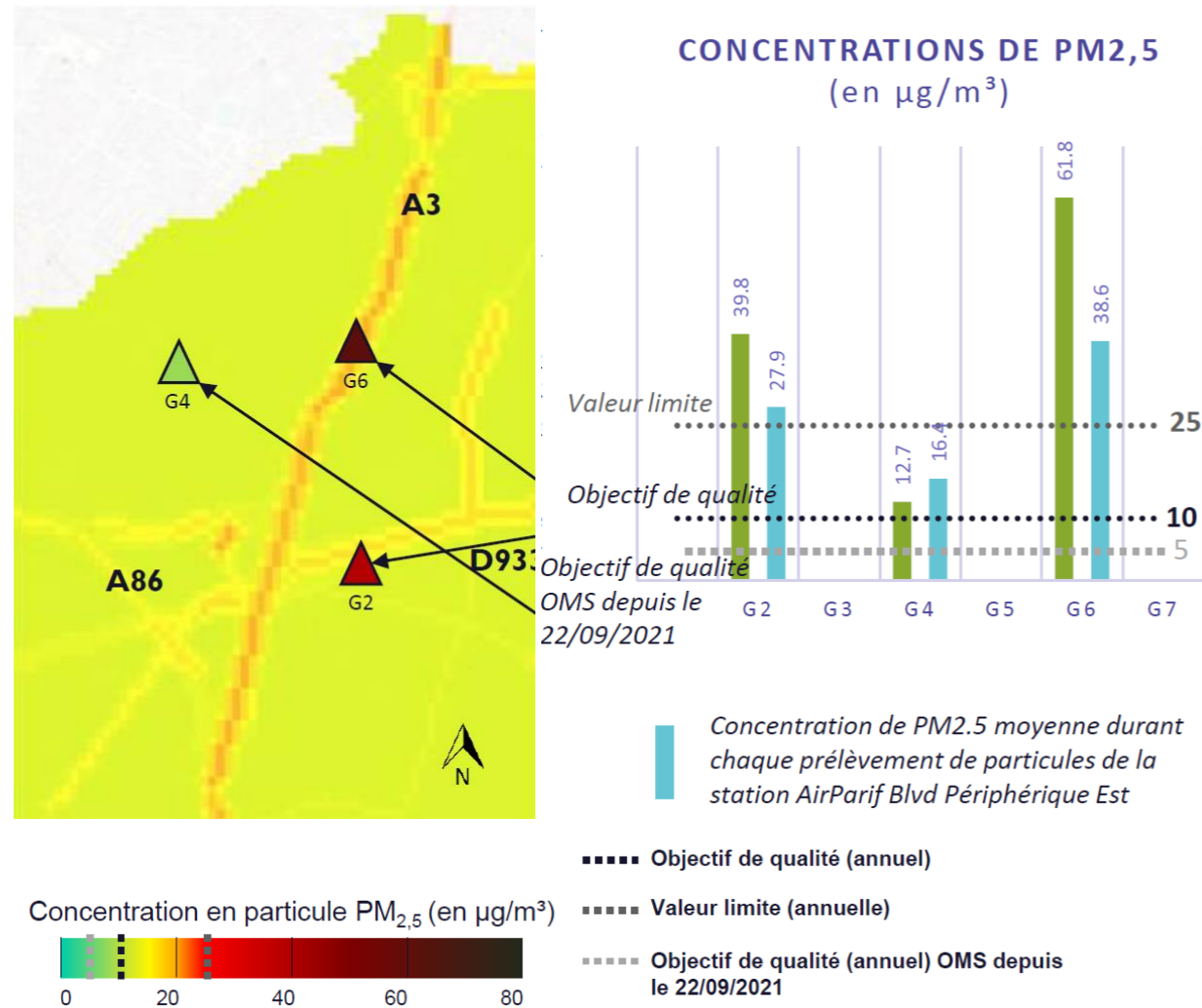
Les concentrations mesurées sont nettement supérieures à l'objectif de qualité sur l'ensemble du secteur d'étude, dépassant même les 60  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ .

Les concentrations les plus importantes sont mesurées à proximité des axes routiers majeurs et sont cohérentes avec les mesures relevées par la station Airparif « trafic » la plus proche.



Les concentrations dépassent significativement la valeur cible pour les points 2 et 6 tous deux situés aux abords d'axe routier majeur. La concentration la plus faible en PM<sub>2,5</sub> est localisée à l'ouest du quartier de l'Abreuvoir. La teneur en particules reste relativement élevée malgré l'éloignement des axes routiers majeurs de la zone et attestent d'une exposition des populations de l'ensemble du secteur à une pollution aux particules non négligeable.

La proportion de PM<sub>2,5</sub> est très élevée par rapport aux PM<sub>10</sub> (>70%) attestant d'une exposition aux particules fines sérieuse liée au trafic routier très dense du secteur d'étude.



Concentration en particules fines PM<sub>2,5</sub> sur le secteur d'étude : superposition des concentrations mesurées et de la cartographie d'AirParif – Source : GREEN AFFAIR

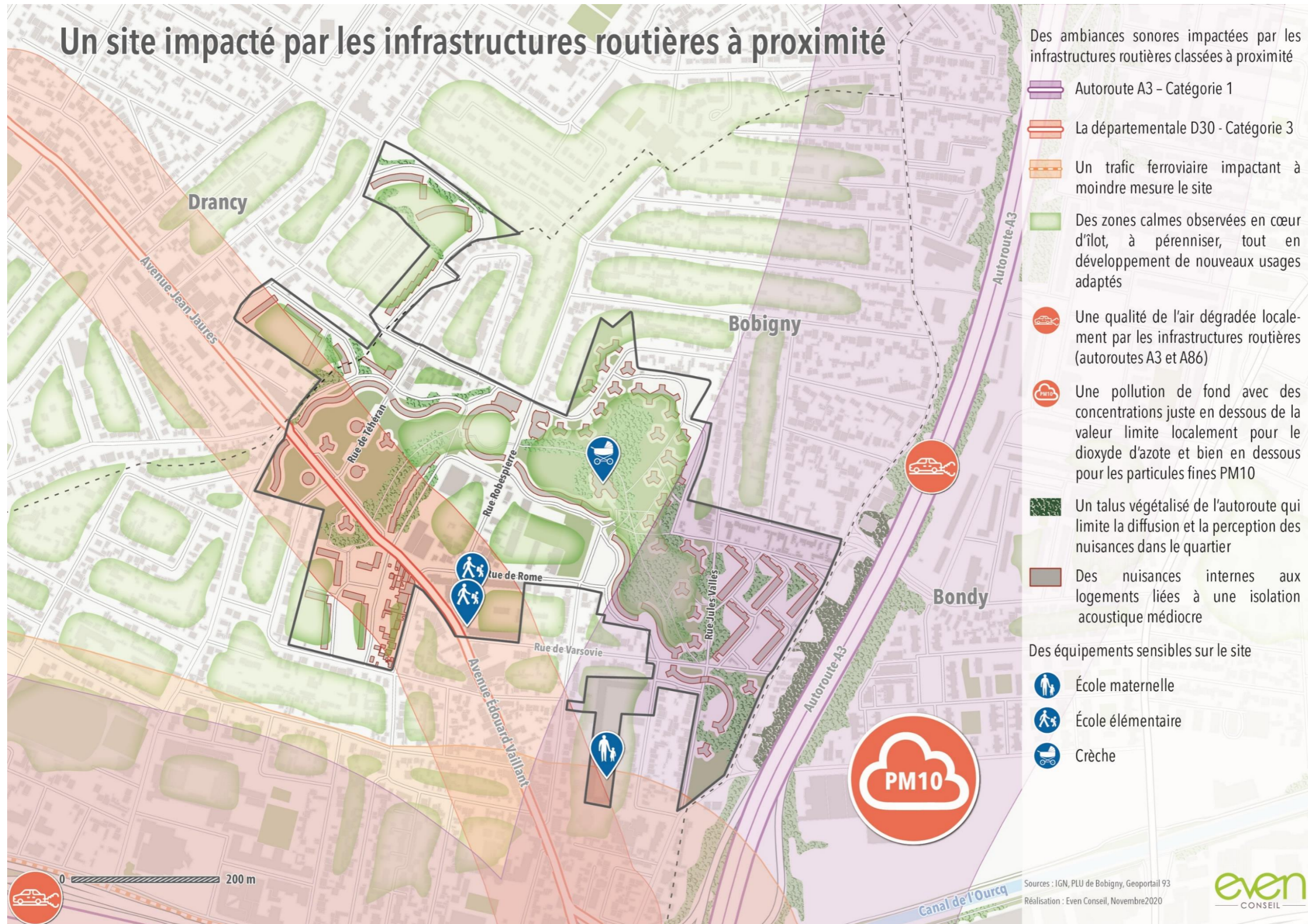
## 8.6. Synthèse et enjeux

| ATOUTS   | FAIBLESSES  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une partie ouest du quartier légèrement moins exposées aux émissions de polluants (NO<sub>2</sub>, PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>)</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une qualité de l'air fortement dégradée par les axes routiers et plus particulièrement par l'autoroute A3, dépassant localement les objectifs de qualité et valeurs limites</li> <li>- Des concentrations en benzène importantes sur le quartier mais qui restent en dessous de l'objectif de qualité</li> </ul> |
| OPPORTUNITES   | MENACES   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un renforcement prochain de la desserte en transports en commun qui pourrait apaiser en partie les axes structurants du quartier</li> <li>- Mieux protéger les équipements sensibles par leur renouvellement</li> </ul> |   |

### Enjeux :

- Favoriser l'intermodalité modes doux / transports en commun afin de limiter l'usage de la voiture
- Protéger les populations vis-à-vis des émissions de polluants, particulièrement les populations sensibles, en lien avec les écoles et crèches présentes sur le quartier
- Poursuivre les aménagements modes doux avec les aménités locales et avec les autres quartier







## 9. UN RISQUE DE POLLUTION DES SOLS TRES LIMITE

### 9.1. Des risques industriels de faible importance

Une Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est une exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances.

La commune de Bobigny compte 13 ICPE sur son territoire. **Aucune ICPE en activité ne se trouve sur ou à proximité du site de projet.** Le site n'est par ailleurs concerné par aucun PPRT.



Localisation des ICPE sur la commune de Bobigny - Source : Géorisques

### 9.2. Une pollution des sols limitée

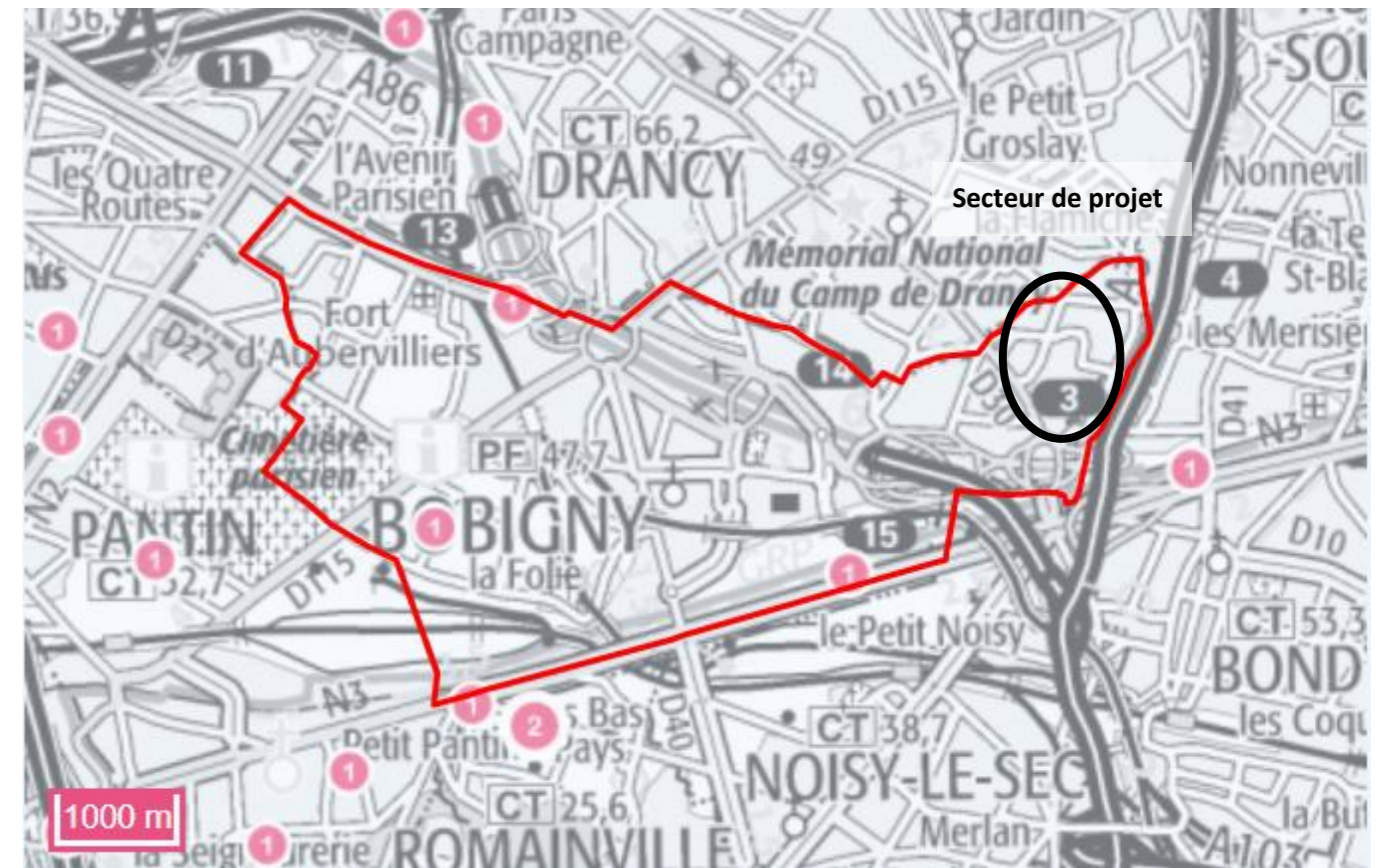
#### a. Etude des sites en activités ou anciens pouvant générer une pollution des sols

Source : Géorisques

Un site est classé BASOL s'il présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes.

Un site BASIAS caractérise les anciens sites industriels et activités de service.

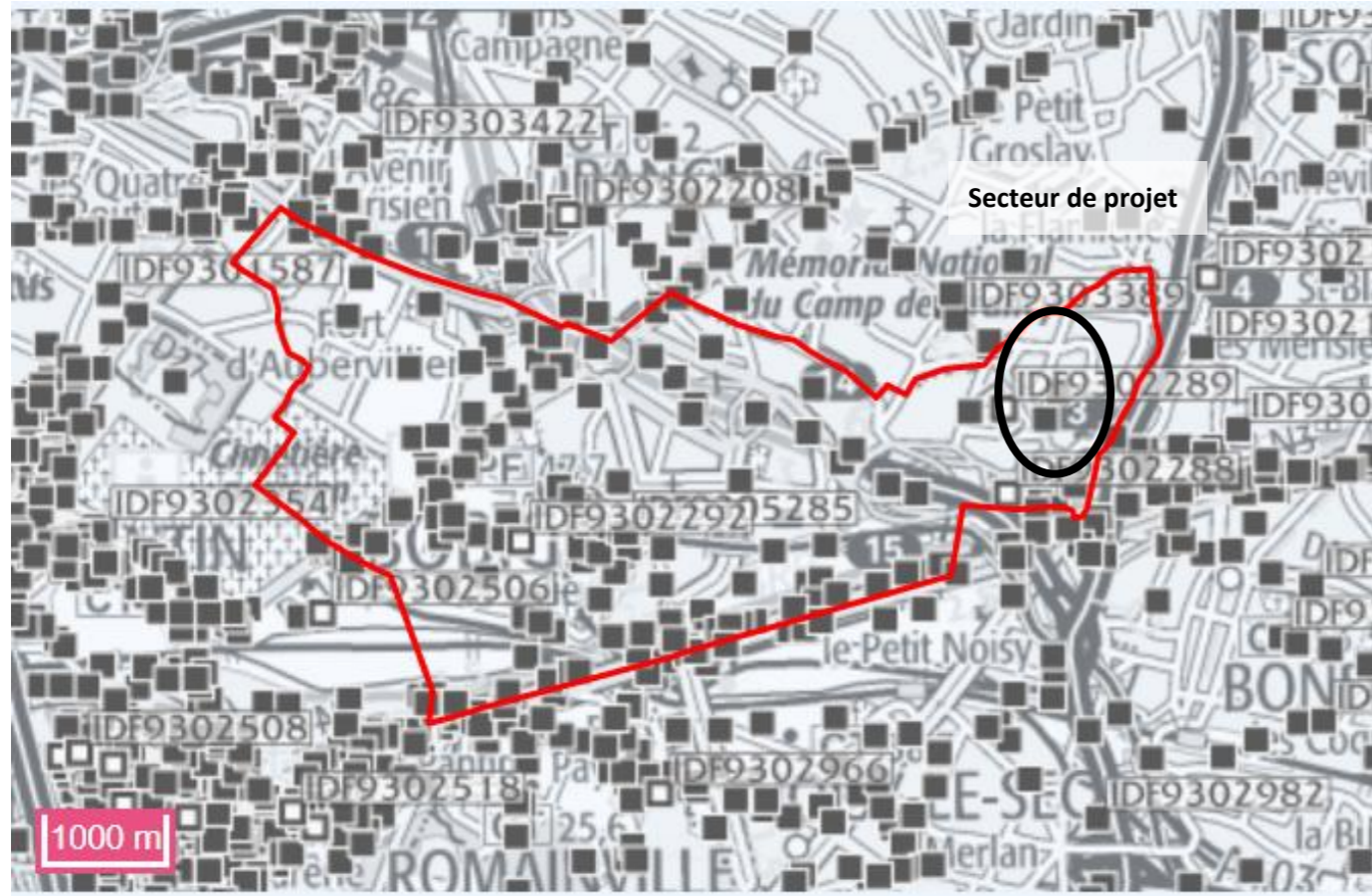
Trois sites BASOL se trouvent sur la commune de Bobigny mais aucun ne se trouve à proximité du site de projet.



Localisation des sites BASOL sur la commune de Bobigny - Source : Géorisques

Bobigny compte sur l'ensemble de son territoire 146 sites classés BASIAS.





Localisation des sites BASIAS sur la commune de Bobigny - Source : Géorisques

Deux sites BASIAS se trouvent dans le périmètre du site de projet et 4 sites se trouvent à proximité immédiate (moins de 100 mètres). De nombreux autres se trouvent à proximité, notamment autour du Pont de Bondy.

| CODE DU SITE | NOM USUEL                        | ACTIVITE   | ETAT        | PROXIMITE AU SITE                |
|--------------|----------------------------------|--|-------------|----------------------------------|
| IDF9303341   | CAF Flamant                      | Entretien réparation véhicules automobiles autres) | et / de (ou | Sur le site                      |
| IDF9303356   | Garage Pedrosa                   | Entretien réparation véhicules automobiles autres) | et de (ou   | Sur le site                      |
| IDF9303340   | KENCAR : Garage du Pont de Bondy | Entretien réparation véhicules                     | et de       | En activité A moins de 50 mètres |

|            |   |   |           |                   |                       |
|------------|---|---|-----------|-------------------|-----------------------|
| IDF9303374 | ATLIF – Assistance Technique Logistique | Entretien réparation véhicules automobiles autres)  | et de (ou | En activité       | A moins de 50 mètres  |
| IDF9302164 | BP France                               | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé / Dépôt de liquides inflammables |           | En activité       | A moins de 50 mètres  |
| IDF9302287 | Marchesse Delacourt et Cie              | G. Fonderie d'acier / Décolletage   |           | Activité terminée | A moins de 100 mètres |



Localisation des sites BASIAS sur et à proximité du site de projet. Source : Géorisques



**b. Etude historique de pollution des sols et de vulnérabilité des milieux à l'échelle du quartier**

D'après l'étude des sols, on trouve sur le secteur d'étude une géologie de surface constituée de remblais sur une épaisseur de 1 à 3 mètres. En dessous, sur une épaisseur d'environ 4 mètres, on trouve des alluvions anciennes ou modernes. Cette lithologie est suivie de marnes sur une épaisseur d'environ 2 mètres. Enfin sur la totalité du site sur une épaisseur de 2 mètres entre 6 et 11 mètres de profondeur on retrouve des sables, puis des calcaires de Saint-Ouen.

L'étude de vulnérabilité des milieux a permis de mettre en évidence la vulnérabilité de la nappe. Au droit du site, les nappes que l'on peut rencontrer sont :

- La nappe des Sables de Beauchamp et du Calcaire de Saint-Ouen : cette nappe est présente dans la formation du même nom, attendue à une profondeur d'environ 10 mètres 5SIGES° dans le secteur d'étude. Le sens d'écoulement supposé de cette nappe est orienté en direction du sud-ouest, d'après l'Atlas des nappes aquifères du BRGM, en direction de la Seine ;
- Le réseau aquifère du Lutétien, en pression sous les Marnes et Caillasses. En raison de sa profondeur, environ 50 mètres, et de la présence des Marnes et Caillasses sus-jacente, cette nappe n'est pas considérée comme vulnérable à une éventuelle pollution provenant du site d'étude.

La première nappe rencontrée est celle des calcaires de Saint-Ouen à environ 10 mètres de profondeur. Elle est surplombée par des remblais, alluvions, sables perméables et des marnes. En raison de sa faible profondeur et des géologies sus-jacentes plutôt perméables, cette nappe est considérée comme vulnérable.

Le bureau d'étude IDDEA est intervenu dans le cadre du dossier d'étude d'impact afin de réaliser une étude historique, documentaire et mémorielle, ainsi qu'une étude de vulnérabilité des milieux sur l'emprise du projet. Pour cela, une visite de site a été réalisée le 10 novembre.

Compte tenu de la surface de la zone d'étude, celle-ci a été divisée en 6 secteurs pour les besoins de cette étude :

- Secteurs A1 et A2 : secteur comprenant les tours d'immeubles le long de la rue d'Amsterdam et de la rue de Budapest sur la commune de Drancy ;
- Secteur B : secteur comprenant les tours d'immeubles et des maisons individuelles avec jardins, des commerces et terrain de sport délimité au sud par l'avenue Edouard Vaillant et au nord par la rue de la grande Denise sur la commune de Bobigny ;
- Secteur C : secteur comprenant les tours d'immeubles et des maisons individuelles avec jardins au sud de l'avenue Edouard Vaillant sur la commune de Bobigny ;
- Secteur D : secteur comprenant l'école municipale Maternelle Edouard Vaillant ;
- Secteur E : secteur comprenant des immeubles d'habitations collectives et des espaces verts ;
- Secteur F : secteur comprenant des tours d'immeubles d'habitations collectives, des maisons individuelles des commerces, voiries et espaces verts.

La visite de site a mis en évidence des activités et installations potentiellement polluantes. Elles sont détaillées dans le tableau suivant et localisées sur les cartes suivantes. Il est à noter que les zones de tri des déchets sont indiquées mais pas référencées dans le tableau suivant.

| SECTEUR D'ETUDE           | LOCALISATION | ACTIVITE OU INSTALLATION EXISTANTE POTENTIELLEMENT POLLUANTE | TYPE                        | ETAT (INDICE DE POLLUTION)        |
|---------------------------|--------------|--|-----------------------------|-----------------------------------|
| Secteur A                 | 1            | Poste de transformateur                                      | Possibilité PCB             | RAS                               |
|                           | 2            | Poste de transformateur                                      | Possibilité PCB             |                                   |
| Secteur B                 | 3            | Poste de transformateur                                      | Possibilité PCB             |                                   |
|                           | 4            | Poste de transformateur                                      | Possibilité PCB             |                                   |
|                           | 5            | Laverie / Pressing   | COHV / EMM                  | Non défini car locaux non visités |
|                           | 6            | Garage automobile, CAFF (BASIAS)                             | HCT, HAP, BTEX, COHV et EMM |                                   |
|                           | 7            | Déchetterie en plein air                                     | HCT, HAP, BTEX et EMM       | RAS                               |
|                           | 8            | Stockage de déchets divers                                   | HCT, HAP, BTEX et EMM       |                                   |
| Secteur F                 | 10           | Poste de transformateur                                      | Possibilité PCB             |                                   |
|                           | /            | Activités de mécanique sauvage                               | Hydrocarbures, HAP et EMM   |                                   |
| Amont hydraulique supposé | 11           | Poste de transformateur                                      | Possibilité PCB             | Non défini car locaux non visités |
|                           | 12           | Garage automobile, CAF 93                                    | HCT, HAP, BTEX et EMM       |                                   |
|                           | 13           | Garage automobile, Autosécur                                 | HCT, HAP, BTEX et EMM       |                                   |
|                           | 14           | Garage automobile  | HCT, HAP, BTEX et EMM       |                                   |
|                           | 15           | Garage automobile, Eurorépar                                 | HCT, HAP, BTEX et EMM       |                                   |
|                           | 16           | Garage automobile, BPS Auto                                  | HCT, HAP, BTEX et EMM       |                                   |
|                           | 17           | Hangar à usage non identifié                                 | HCT, HAP, BTEX et EMM       |                                   |
|                           | IDF9302133   | Industrie de métallurgie, traitement des métaux SOGETUBE     | HCT, PCB, COHV et EMM       |                                   |

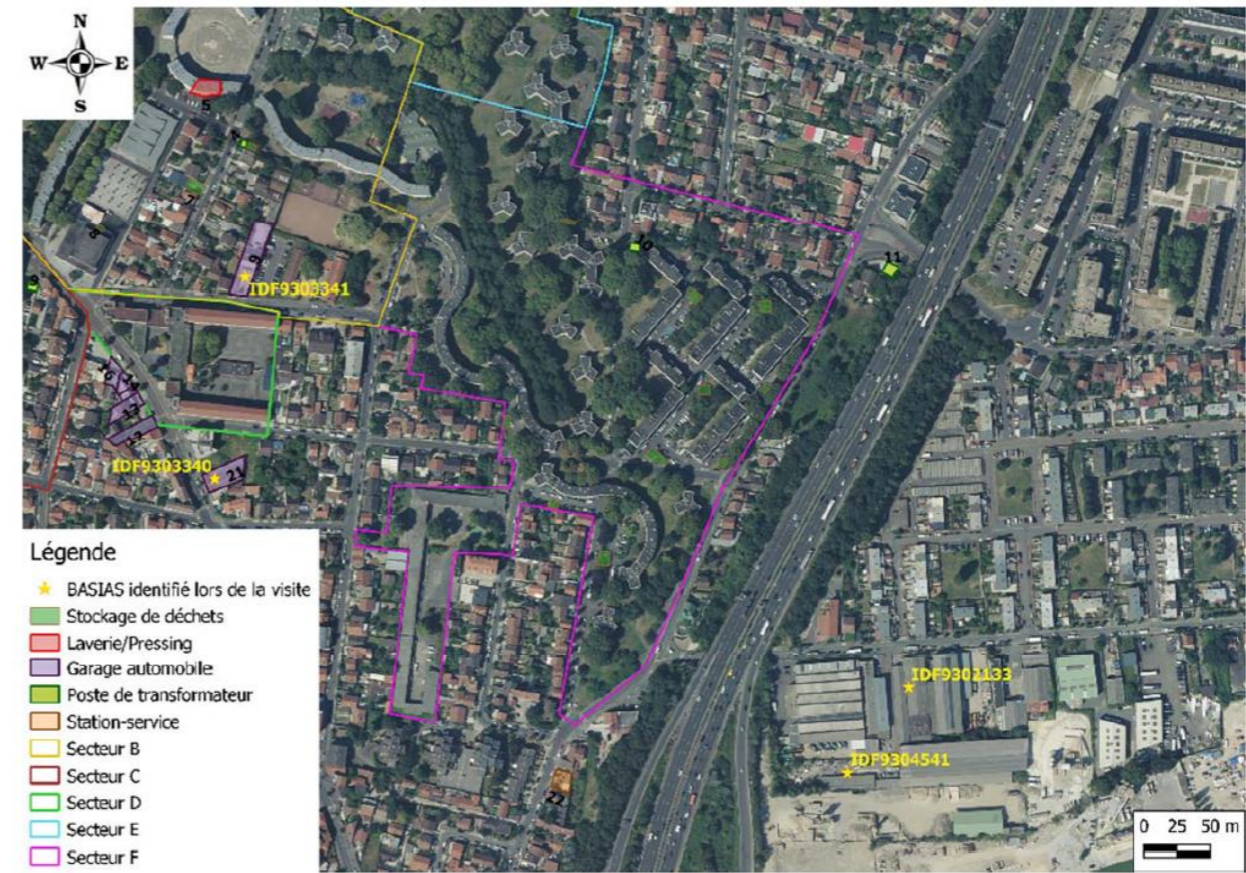
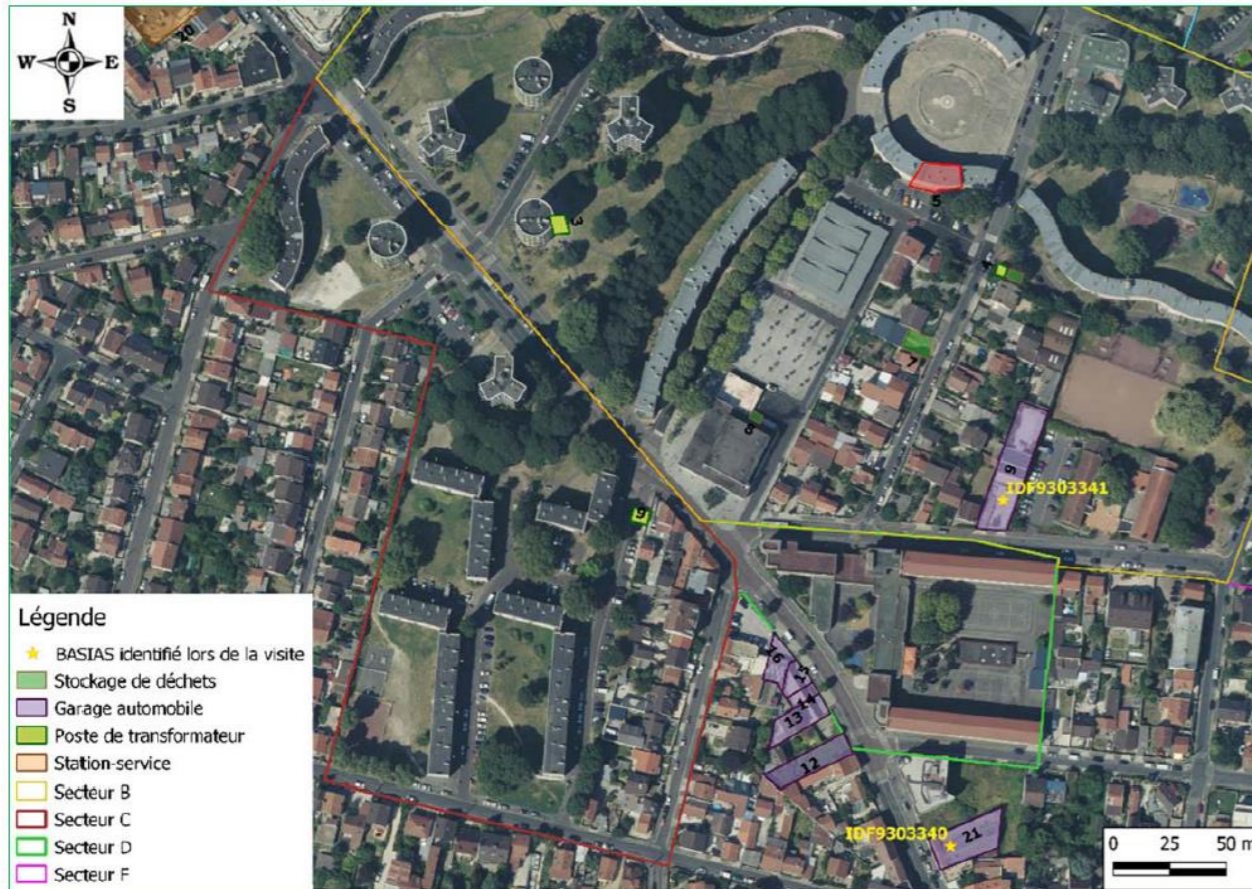


|                         |    |                                |                       |                                   |
|-------------------------|----|--------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| Aval hydraulique proche | 18 | Garage automobile, Drancy Auto | HCT, HAP, BTEX et EMM | Non défini car locaux non visités |
|                         | 19 | Garage automobile, ATLIF       | HCT, HAP, BTEX et EMM |                                   |
|                         | 20 | Station-service BP (BASIAS)    | HCT, HAP, BTEX        |                                   |
|                         | 21 | Garage automobile (BASIAS)     | HCT, HAP, BTEX et EMM |                                   |
|                         | 22 | Station-service / Garage       | HCT, HAP, BTEX et EMM |                                   |
|                         | 23 | Garage automobile, BPS Auto    | HCT, HAP, BTEX et EMM |                                   |

Les cartes suivantes localisent les différents établissements cités dans le précédent tableau. Les zones de tri des déchets sont également indiquées (possible amas de déchets à proximité souillant le sol), mais pas référencées dans le précédent tableau.







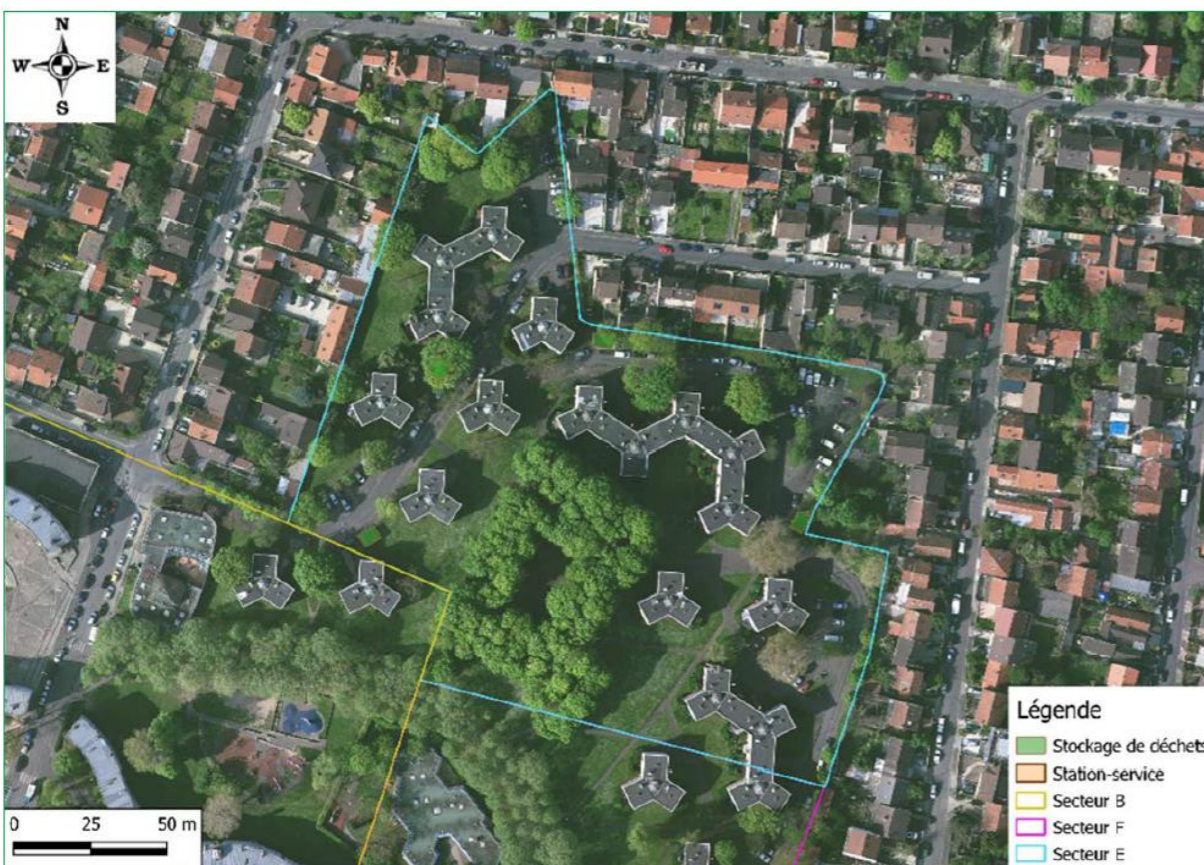
Localisation des sources potentielles de pollution mises en évidence lors de la visite de site – Source : Etude historique de pollution des sols – IDDEA – Février 2021

L'étude historique a permis d'identifier les éléments détaillés ci-après. Sur le quartier à l'étude, deux sites sont répertoriés au sein de l'inventaire d'anciens sites industriels et activités de services (BASIAS). Un site a été repéré lors de la visite de site et est toujours en activités, il s'agit du garage automobile CAF FLAMANT n°IDF9303341 sur le secteur B. le deuxième site, COOPERATIVE METALLURGIQUE de la SEINE n'a pas été repéré lors de la visite, il serait situé dans le sud du secteur C. quatre sites BASIAS sont par ailleurs considérés en amont hydraulique supposé du site dans un rayon de 300 mètres.

Il est à noter que le site étudié ne fait pas partie de la base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (BASOL), d'un Secteur d'Information sur les Sols (SIS°) et ne fait l'objet d'aucune servitude.

Le garage situé au 19 rue de Rome (secteur B) fut classé ICPE durant son histoire pour des activités d'application à froid par pulvérisation de peinture à base de liquides inflammables de 1<sup>ère</sup> catégorie et atelier de chaudronnerie/tôlerie. Une activité classée d'élevage de chien était aussi présente au droit du secteur F mais sans conséquence environnementale pour le site à l'étude et une activité classée de pressing au droit du secteur C. Également, trois activités classées ICPE sont situées en amont hydraulique supposé du site pour des activités de compression de gaz incombustible pour un atelier de triperie, stockage de liquides inflammables et application à froid par pulvérisation de peinture et séchage à base de liquides inflammables de 1<sup>ère</sup> catégorie.

Le tableau ci-dessous synthétise les sources potentielles de pollution et ICPE.



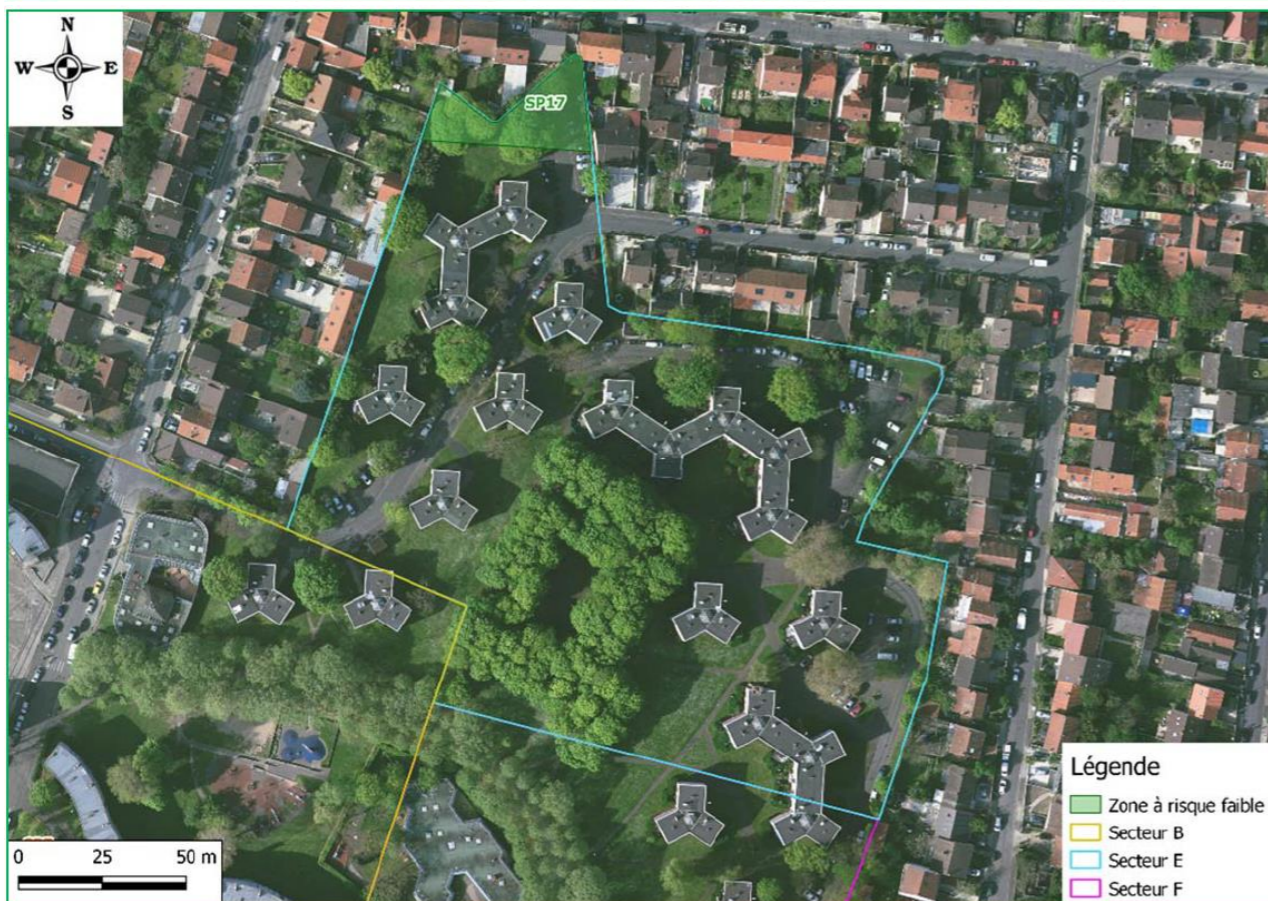


| SOURCE POTENTIELLES DE POLLUTION | OBSERVATIONS (ACTIVITE, CONDITION DE STOCKAGE, PROFONDEUR...) | LOCALISATION                         | TYPE DE POLLUANT               |
|----------------------------------|---|--------------------------------------|--------------------------------|
| ICPE 1 / IDF9303341              | Garage : peinture et DLI                                      | Secteur B                            | Hydrocarbures, COHV et EMM     |
| ICPE 2                           | Triperie et gaz incompressible                                | Amont éloigné                        | -                              |
| ICPE 3                           | DLI   | Latéral proche                       | Hydrocarbures                  |
| ICPE 4                           | Elevage de volaille   | Latéral proche                       | -                              |
| ICPE 5                           | Atelier de serrurerie   | Latéral proche                       | HAP                            |
| ICPE 6                           | Peinture et DLI   | Amont proche                         | Hydrocarbures, COHV et EMM     |
| ICPE 7                           | Pressing  | Secteur C                            | COHV et EMM                    |
| ICPE 8                           | DLI   | Amont proche                         | Hydrocarbures                  |
| ICPE 9                           | Elevage de chien  | Secteur F                            | -                              |
| ICPE 10                          | Parc de stationnement   | Latéral proche                       | Hydrocarbures                  |
| G1 à G10                         | Garage : peinture et DLI                                      | Secteur B (G4) et amont proche (G10) | Hydrocarbures, COHV et EMM     |
| T1 à T7                          | Postes de transformateur                                      | Secteur A, B, C et F                 | Possibilité de PCB             |
| C1                               | Cuve de mazout  | Limite secteur D                     | Hydrocarbures                  |
| SS1 et SS2                       | Station-service   | Latéral proche                       | Hydrocarbures                  |
| P1                               | Pressing  | Secteur B                            | COHV et EMM                    |
| IDF9302289                       | Casse automobile  | Secteur C                            | Hydrocarbures, HAP et EMM      |
| 4 BASIAS en amont                | Garage automobile, forge, métallurgie et transformateur       | Amont                                | Hydrocarbures, HAP, PCB et EMM |
| SP20                             | Activités de mécanique sauvage au niveau du secteur F         | Secteur F                            | Hydrocarbures, HAP et EMM      |

Les cartes synthétiques suivantes présentent les résultats des investigations des sols / zones à risques potentiels.







Localisation des sources potentielles de pollution mises en évidence lors de la visite de site – Source : Etude historique de pollution des sols – IDDEA – Février 2021

L'étude de vulnérabilité des milieux a permis de mettre en évidence les points suivants.

La première nappe rencontrée est celle des calcaires de Saint-Ouen à environ 10 mètres de profondeur. Elle est surplombée par des remblais, alluvions, sables perméables et des marnes. En raison de sa faible profondeur et des géologies sus-jacentes plutôt perméables, cette nappe est considérée comme vulnérable.

Les secteurs A, B, partie sud du secteur C, E et F sont dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave. Les secteurs D et la partie nord du secteur C sont dans une zone sans débordement de nappe ou d'inondation de cave.

Aucun captage d'AEP n'est référencé dans un périmètre de 1 km autour du site, y compris en aval hydraulique supposé. Trois ouvrages ont été référencés dont deux à usages non renseignés donc potentiellement sensibles et un à usage industrielle. Les ouvrages dont les usages n'ont pas été renseignés se situent en amont hydraulique supposé du site, les usages des eaux souterraines sont donc considérés comme non sensibles.

Trois établissements sensibles sont identifiés au droit du quartier étudié. Il s'agit d'une crèche sur le secteur B et d'écoles primaires sur les secteurs D et F. Aucune ZNIEFF de type I ou II, zone Natura 2000 n'est recensées en aval hydraulique supposé des secteurs d'études dans un rayon de 1,5 km.

L'étude conclut qu'au regard des conclusions et de la situation environnementale du site, notamment de la vulnérabilité de la nappe superficielle, la réalisation d'investigations semble nécessaire. Elles permettront de

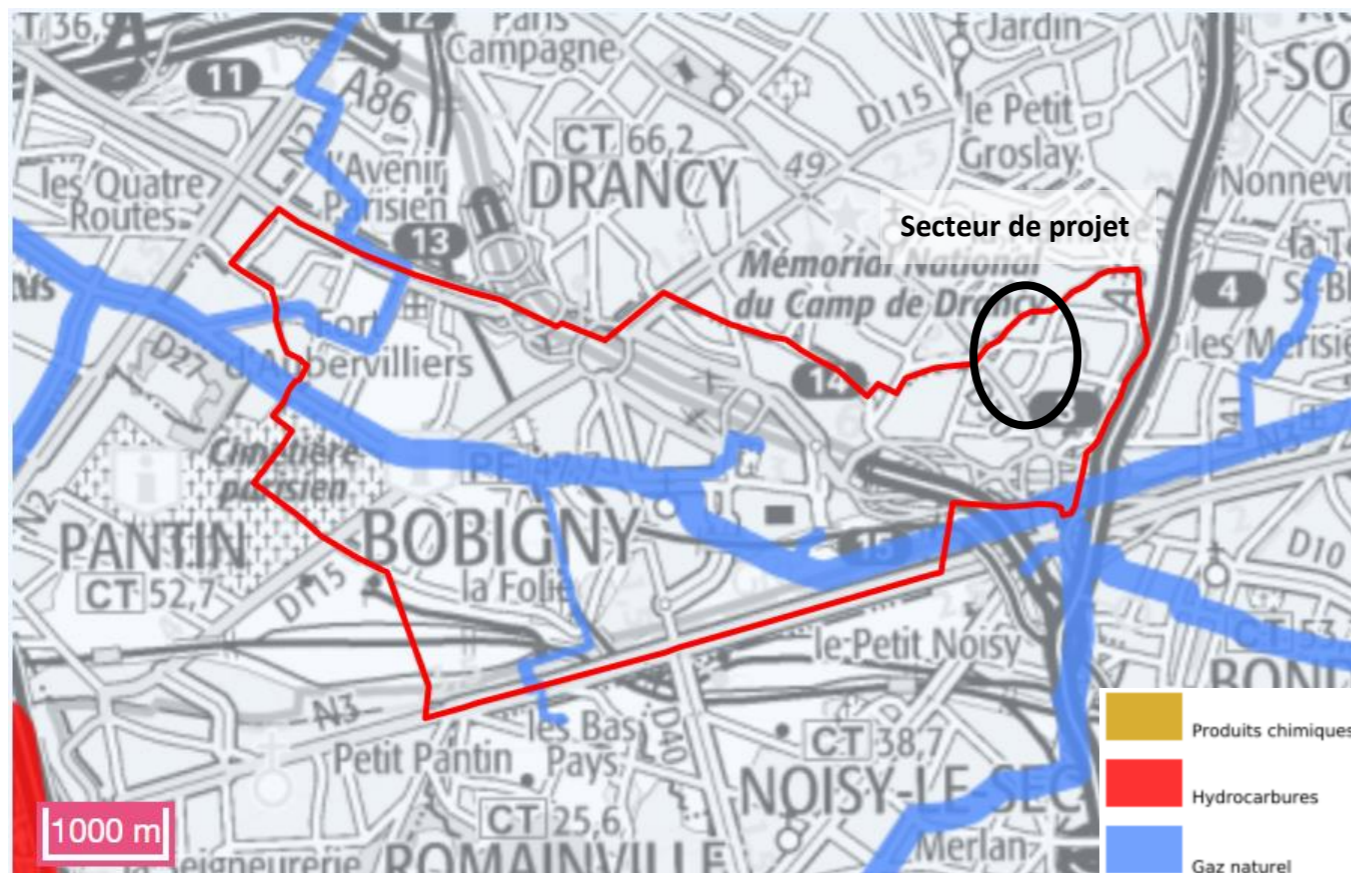


vérifier si les sources potentielles de pollutions identifiées dans l'étude ont pu impacter la qualité environnementale et sanitaire du site. Une visite approfondie des sites identifiées comme sources de pollution potentielle avant la réalisation des investigations permettra de conforter ou compléter les données présentées dans le rapport et le programme d'investigations et les analyses associées.

### 9.3. Un risque de Transports de Matières Dangereuses

Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement, en fonction de ses propriétés physiques et/ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle peut engendrer. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, radioactive ou corrosive. Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

Bobigny est soumise au risque lié au Transport de Matières Dangereuses, notamment par voie ferrée, par les grands axes routiers et par le canal de l'Ourcq. De plus des canalisations de gaz naturel parcourent le territoire communal.



Cartographie des canalisations de matières dangereuses présentes sur la commune de Bobigny – Source : Géorisques

Le site de projet est concerné par un risque lié au transport de Transport de Matières Dangereuses par voie routière puisqu'il est traversé par l'avenue Edouard Vaillant (RD30). Il l'est également de par sa proximité avec l'autoroute A3 (située à 50 mètres du site de projet). Il n'est pas concerné par un risque lié aux canalisations de transport, en effet, les canalisations de gaz naturels passent le long du canal de l'Ourcq, à environ 600 mètres.

### 9.4. Synthèse et enjeux

| ATOUTS   | FAIBLESSES   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une absence de sites pollués BASOL et d'IPCE, limitant la pollution des sols</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une proximité d'axes structurants générant un risque de transport de matières dangereuses</li> <li>- Quelques sites BASIAS sur et à proximité du secteur de projet</li> <li>- Une nappe des calcaires de Saint-Ouen à environ 10 mètres de profondeur vulnérable à la pollution</li> <li>- L'existence de risques de pollutions des sols ponctuelle et de pratiques de mécanique de rue qui peuvent avoir fragilisé la qualité des sols</li> <li>- Des équipements sensibles à protéger particulièrement</li> </ul> |
| OPPORTUNITES   | MENACES  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la connaissance de la qualité des sols sur le quartier</li> </ul>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation potentielle de la population exposée au risque de TMD et de pollution des sols éventuelle</li> <li>- Des sources potentielles de pollutions identifiées dans l'étude historique de pollution des sols</li> </ul>   |

#### Enjeux :

- Identifier précisément les risques historiques de pollution des sols sur le quartier, et établir si besoin un programme d'investigations
- Garantir la compatibilité du sol avec les usages futurs



## 10. DES RISQUES NATURELS PEU CONTRAIGNANT MAIS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT

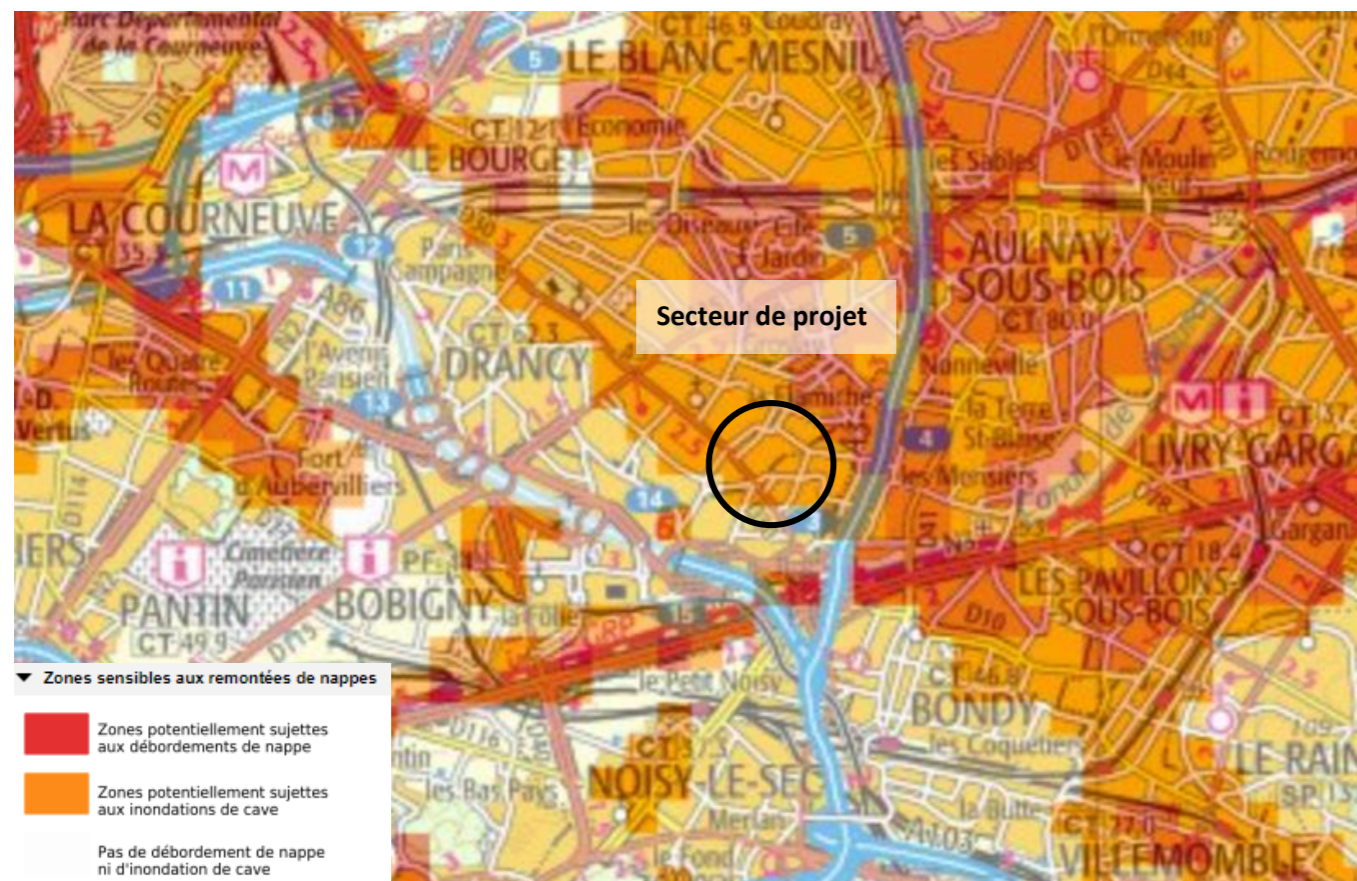
### 10.1. Un risque inondation limité

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle peut être liée à un phénomène de débordement de cours d'eau, de ruissellement, de remontées de nappes d'eau souterraines ou de submersion marine.

#### a. Inondation par remontée de nappes

Si le risque d'inondation est souvent associé au débordement des cours d'eau, il peut également survenir à la suite des remontées de nappes phréatiques, autrement appelées nappes « libres » car aucune couche imperméable ne les sépare du sol. Ces nappes sont alimentées par la pluie, dont une partie s'infiltré dans le sol et rejoint la nappe. Lors de phénomènes pluvieux forts, le niveau de la nappe peut parfois atteindre la surface du sol : c'est l'inondation par remontée de nappe. Plusieurs conséquences sont à redouter, liées soit à l'inondation elle-même, soit à la décrue de la nappe qui la suit.

A l'échelle du site de projet, l'aléa de remontée de nappe phréatique correspond à des zones potentiellement sujettes aux inondations de cave.



Cartographie du risque de remontée de nappe – Source : Géorisques

#### b. Inondation par débordement de cours d'eau et par ruissellement

L'inondation par ruissellement se produit lorsque les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol.

Le territoire d'Est Ensemble ne présente pas de risque inondation par débordement direct, il n'est donc pas concerné par un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI), et ne représente pas non plus un TRI.

En revanche, la commune de Bobigny est soumise à un risque d'inondation par ruissellement pluvial et débordement indirect.

Plusieurs évènements historiques en sont les témoins.

| DATE DE L'EVENEMENT     | TYPE D'INONDATION   |
|-------------------------|---|
| 07/04/1983 – 12/04/1983 | Crue nival, crue pluviale, rupture d'ouvrage de défense, ruissellement rural, nappe affleurante |
| 09/01/1955 – 30/01/1955 | Crue pluviale lente, nappe affleurante  |
| 31/12/1909 – 27/01/1910 | Crue nivale, crue pluviale, ruissellement rural, nappe affleurante                              |

### 10.2. Des risques de mouvements de terrain localisés

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séismes, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.). Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour), en fonction des mécanismes initiateurs, des matériaux considérés et de leur structure. Les mouvements de terrain constituent généralement des phénomènes ponctuels, de faible ampleur et d'effets limités. Mais, par leur diversité et leur fréquence, ils sont néanmoins responsables de dommages et de préjudices importants et coûteux.

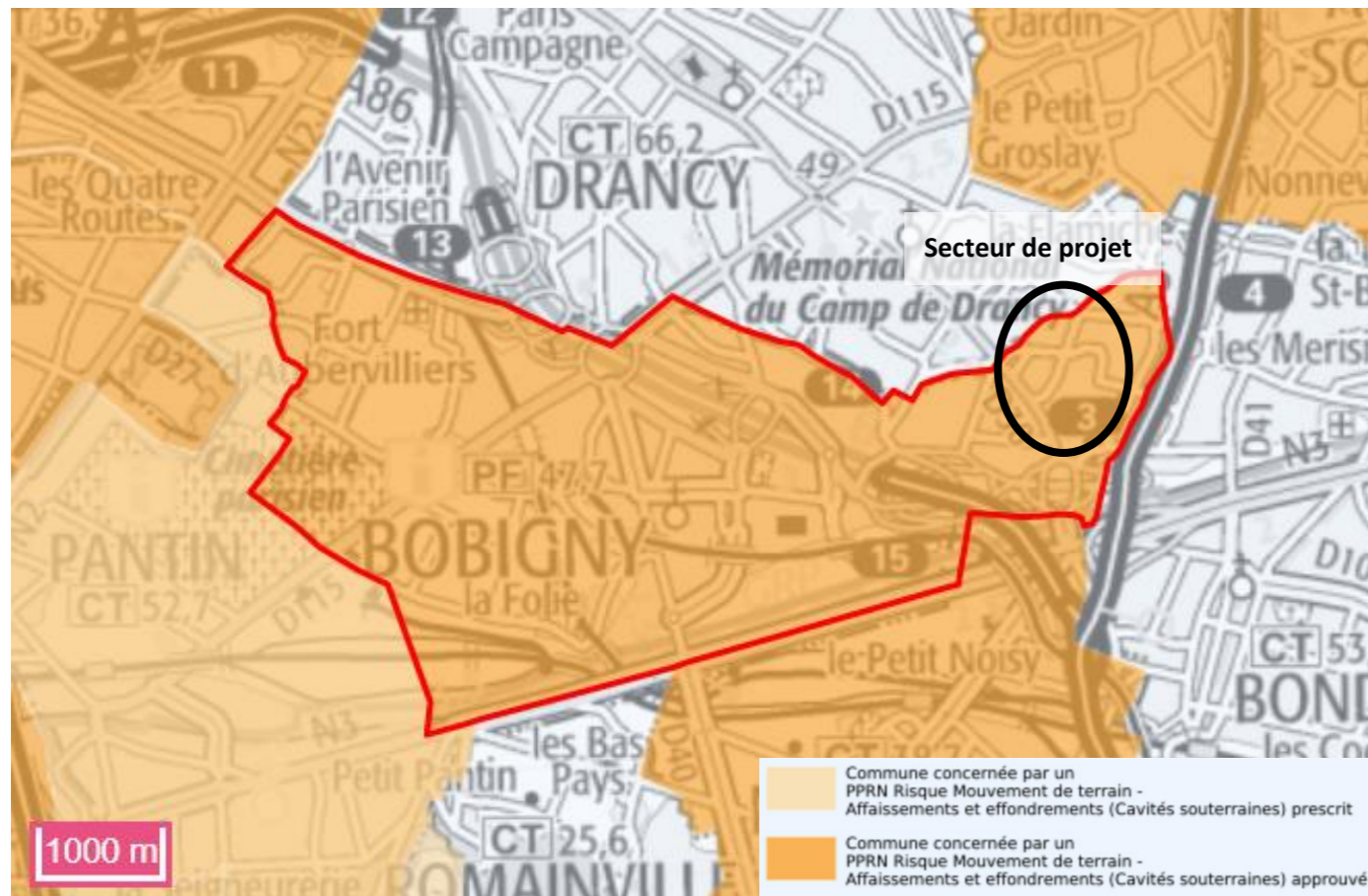
#### a. Des cavités souterraines potentiellement présentes

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subite, peut mettre en danger les constructions et les habitants

Bobigny est soumise à un Plan de prévention des risques naturels (PPRN) - Affaiblissements et effondrements (cavités souterraines hors mines) approuvé le 18/04/1995.

Le PPRN (Plan de prévention des risques naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.





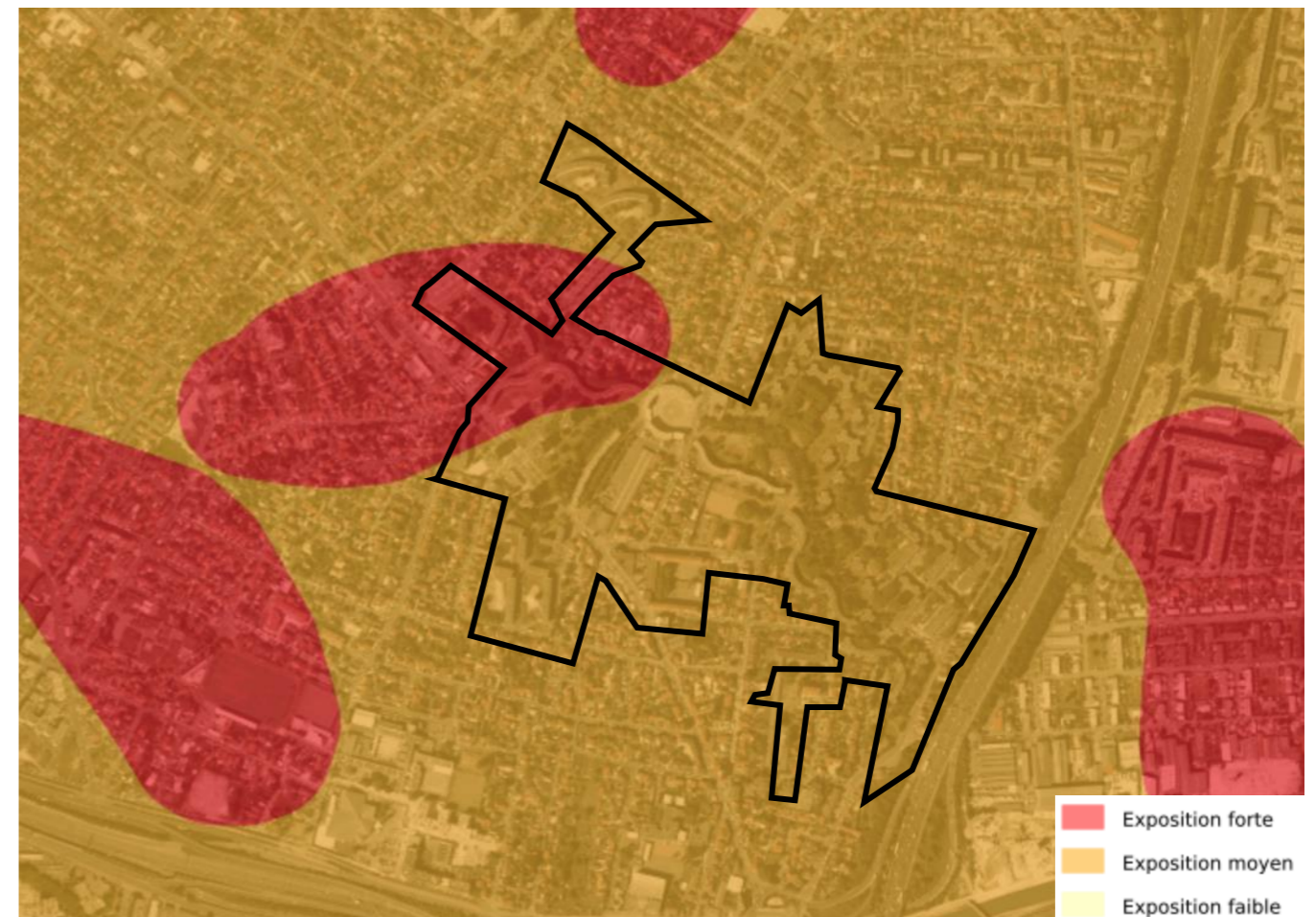
Localisation des communes concernées par un PPRN - Source : Géorisques

### b. Retrait-gonflement des argiles

Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations géologiques argileuses provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel. Ces phénomènes apparaissent notamment à l'occasion de période de sécheresse exceptionnelle. L'argile est un minéral qui a pour particularité d'absorber l'eau. Ainsi, son volume varie en fonction de sa teneur en eau : il gonfle lorsqu'il est à saturation, et devient dur et cassant lorsqu'il est asséché. Le sol situé sous une maison est protégé de l'évaporation en période estivale mais pas le sol aux alentours qui sera, cependant, sujet à l'évapotranspiration. Ces phénomènes de retrait et gonflement entraînent des mouvements de terrain lents, peu dangereux pour l'homme mais pouvant provoquer des dégâts importants sur les constructions.

La commune de **Bobigny** est concernée par une exposition au retrait-gonflement des argiles et par une **dissolution du gypse**. Elle est donc soumise à un Plan de prévention des risques retrait-gonflement des sols argileux. Le Plan de Prévention du Risque de Mouvement de Terrain – Tassements différentiels a été prescrit le 23 juillet 2001.

Le risque d'aléa retrait et gonflement des argiles est moyen à fort sur le site de projet.



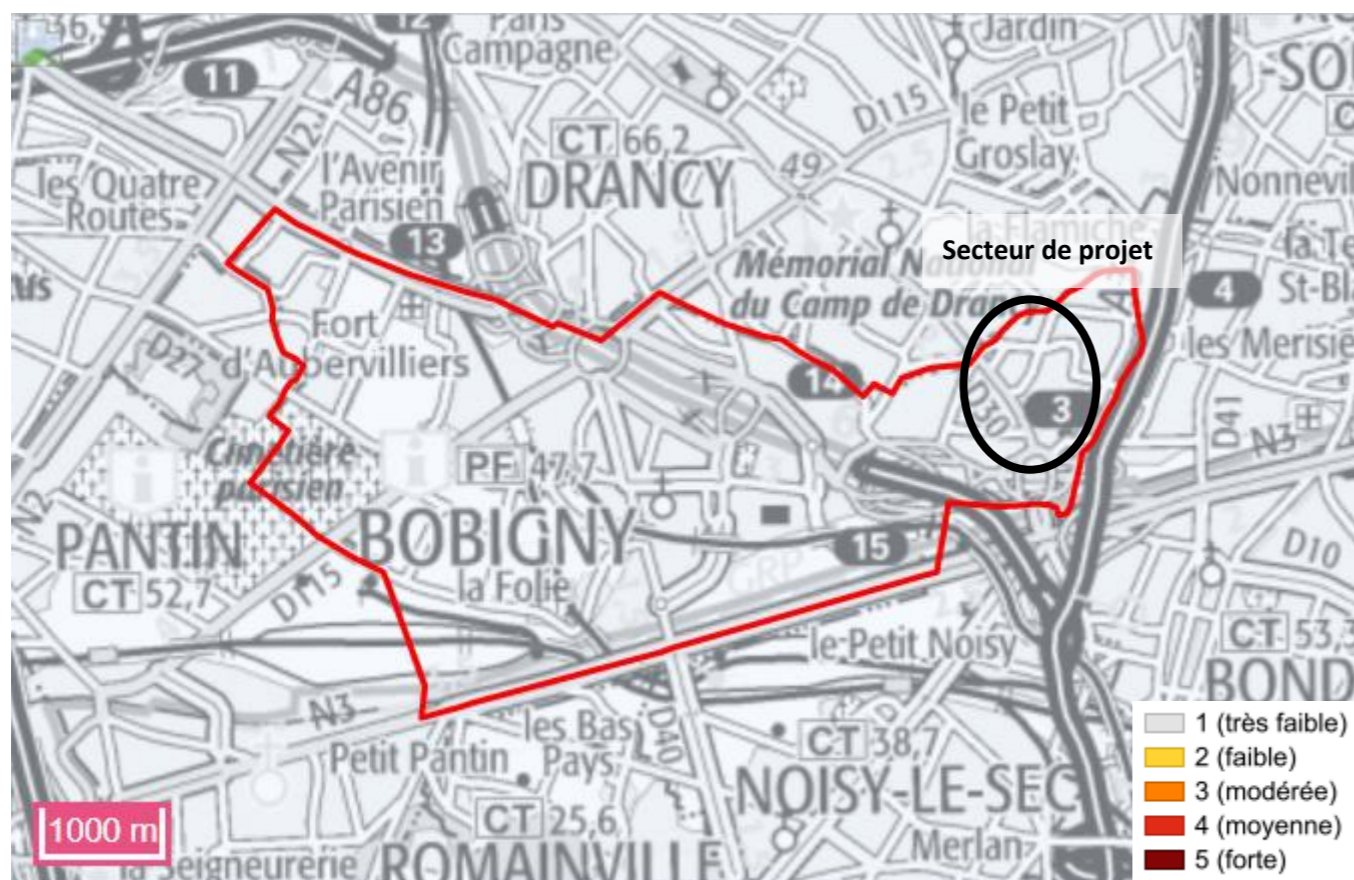
Cartographie de l'aléa retrait gonflement des argiles - Source : Géorisques

### 10.3. Un risque sismique très faible

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

**Le risque sismique dans la commune est de « catégorie 1 : très faible ».**



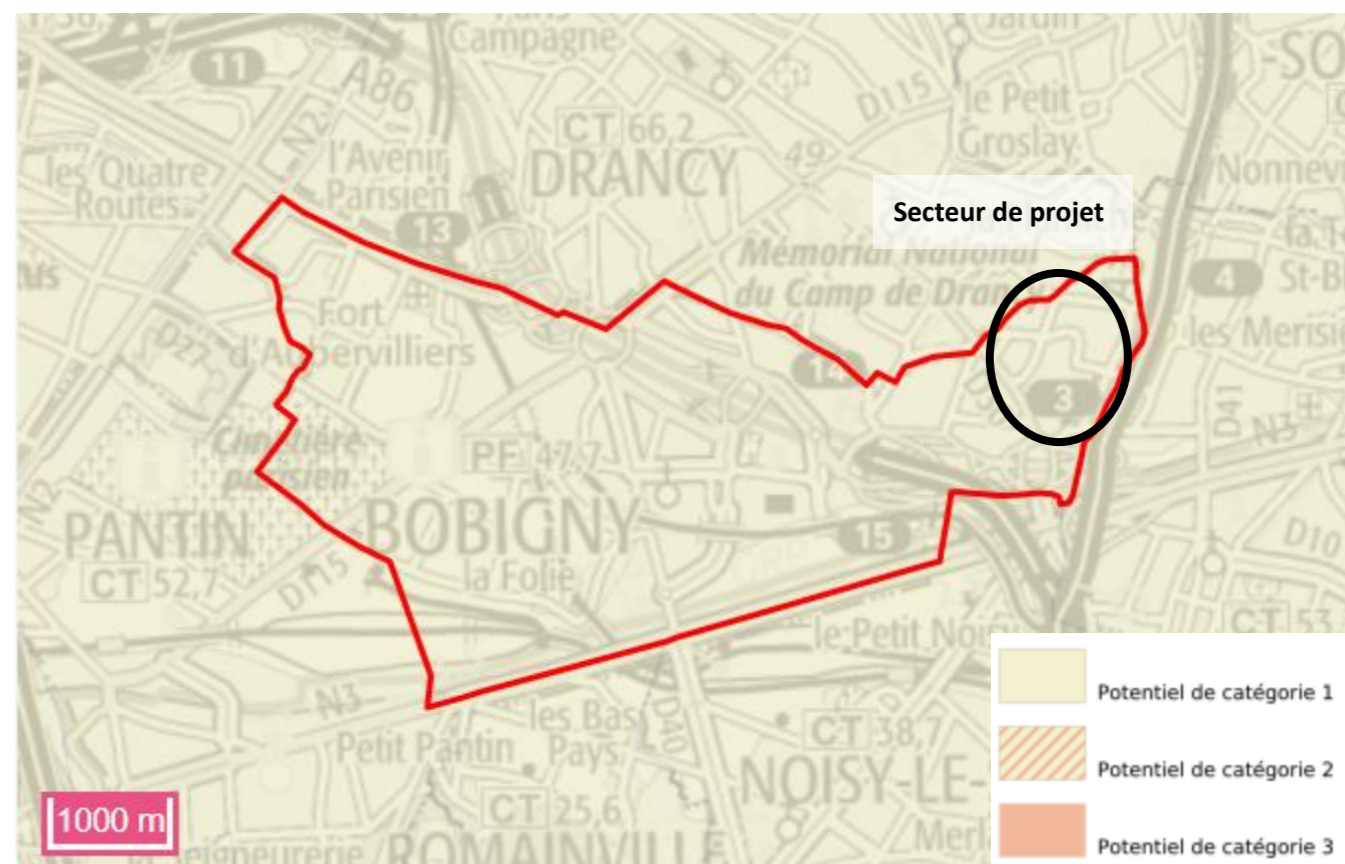


Cartographie du risque sismique sur la commune de Bobigny - Source : Géorisques

#### 10.4. Un risque radon faible

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation. Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées.

**La commune de Bobigny est classée en « catégorie 1 : faible » pour le potentiel radon.**



Cartographie du risque radon sur la commune de Bobigny - Source : Géorisques

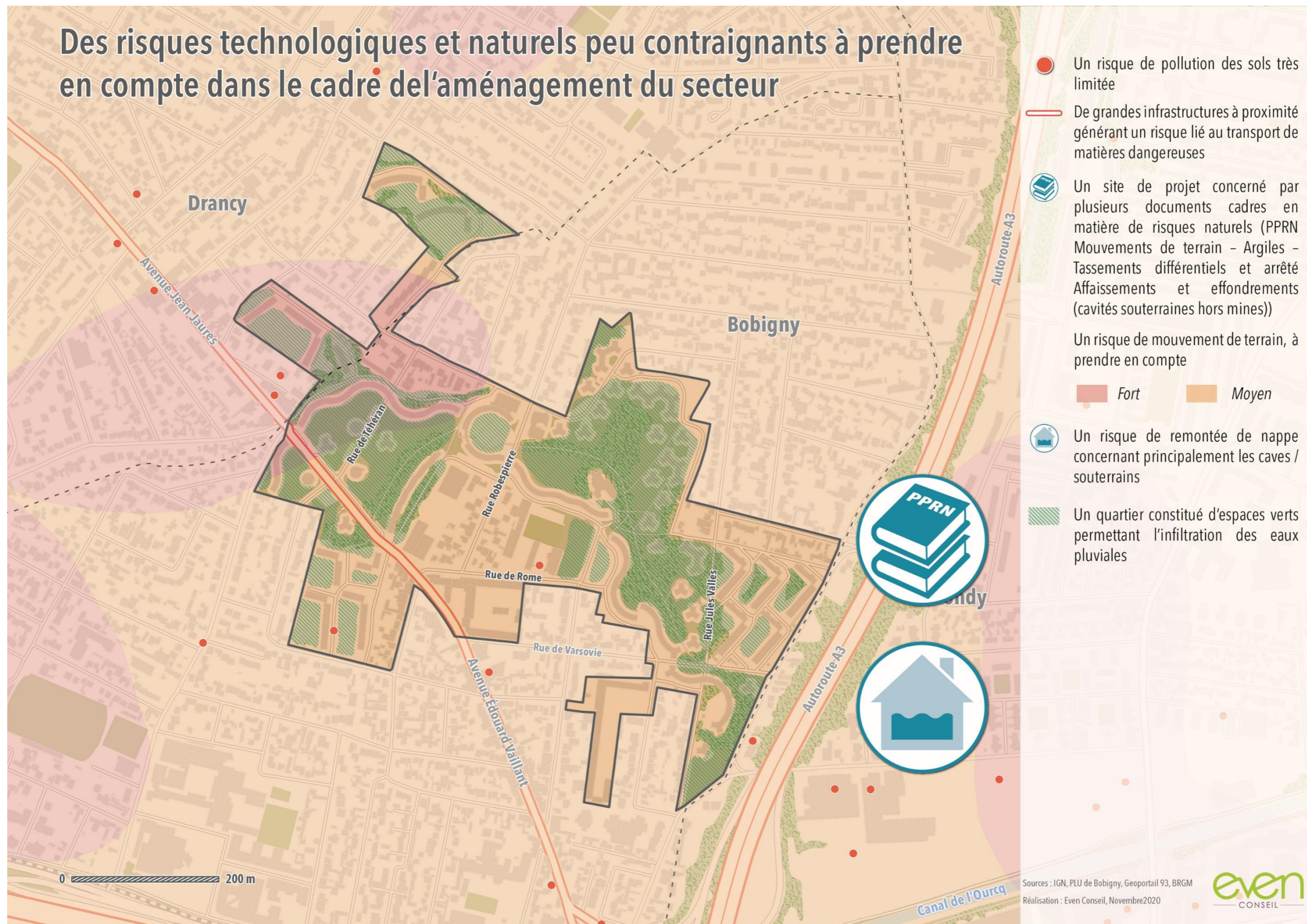
#### 10.5. Synthèse et enjeux

| ATOUTS  | FAIBLESSES   |
|---|--|
| - De généreux espaces verts qui permettent de limiter le risque de ruissellement en milieu urbain | - Certains risques présents sur le site (retrait gonflement des argiles, remontée de nappes phréatiques) |
| OPPORTUNITES  | MENACES  |
| - Améliorer la résilience du site face au changement climatique                                   | - Une possible accentuation de certains risques aujourd'hui faibles liée au changement climatique        |

**Enjeux :**

- Conserver au maximum les surfaces perméables existantes afin de limiter les effets de ruissellement et de potentielles remontées de nappes / crues
- Adapter les constructions aux contraintes de sols, en lien avec le plan de prévention et l'arrêté de mouvement de terrain







## 11. DE VASTES ESPACES PERMEABLES PERMETTANT UNE INFILTRATION PARTIELLE DES EAUX

### 11.1. Règlementation locale

#### a. Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

La directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000, dite directive cadre établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, elle fixe quatre grands objectifs aux Etats membres :

- L'arrêt de toute détérioration de la ressource en eau ;
- L'atteinte du bon état quantitatif des eaux superficielles, souterraines et côtières pour 2015 ;
- La réduction massive des rejets de substances dangereuses et la suppression des rejets de substances « dangereuses prioritaires » ;
- Le respect des objectifs réglementaires liés aux « zones protégées », c'est-à-dire soumises à une réglementation communautaire.

La loi de transposition de la directive en droit français a été promulguée le 21 avril 2004.

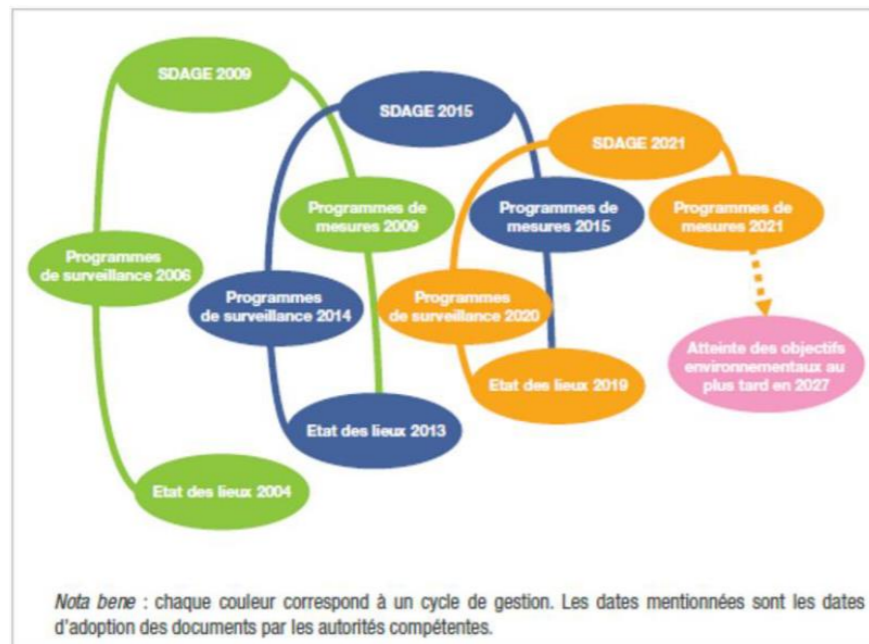
Pour les eaux souterraines, l'objectif de bon état à l'échéance 2015 intégrait deux objectifs :

- Atteindre le bon état quantitatif (équilibre entre prélèvement et recharge de la nappe) ;
- Atteindre le bon état chimique, relatif aux normes de qualité environnementale en vigueur.

Pour les eaux de surface, l'objectif de bon état à l'échéance 2015 intégrait deux objectifs :

- Atteindre un bon état écologique, associant l'état biologique et hydro morphologique des milieux aquatiques ;
- Atteindre le bon état chimique, relatif aux normes de qualité environnementale en vigueur.

Ce cycle étant arrivé à terme fin 2015, un nouveau cycle est enclenché avec des nouveaux SDAGE approuvés en décembre 2015. La dernière échéance pour la réalisation des objectifs reste toujours 2027.



Les grandes étapes de la DCE - Source : eaufrance

#### b. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin Seine Normandie

Le projet de SDAGE Seine-Normandie 2022-2027, comprend 28 orientations, déclinées en 124 dispositions, qui recouvrent des obligations réglementaires ainsi que des recommandations et des incitations diverses. Elles traduisent les 5 orientations fondamentales à relever :

- Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée La diminution des pollutions diffuses ;
- Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable
- Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles ;
- Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique ;
- Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral

Le SDAGE définit en outre les objectifs pour chacune des masses d'eau et justifie les dérogations éventuelles en cas de non-possibilité d'atteindre le bon état à l'horizon 2027.

Les orientations spécifiques à la gestion de la ressource en eaux applicables sur le site du projet sont notamment les suivantes :

- Orientation 3.2 : Améliorer la collecte des eaux usées et la gestion du temps de pluie pour supprimer les rejets d'eaux usées non traitées dans le milieu
  - o D3.2.2 : Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser la gestion à la source des eaux de pluie dans les documents d'urbanisme
  - o D3.2.3 : Améliorer la gestion des eaux pluviales des territoires urbanisés
  - o D3.2.6 : Viser la gestion des eaux pluviales à la source dans les aménagements ou les travaux d'entretien du bâti
- Orientation 2.1 : Préserver la qualité de l'eau des captages d'eau potable et restaurer celle des plus dégradés
  - o Disposition 2.1.7 : Lutter contre le ruissellement à l'amont des prises d'eau et des captages notamment en zone karstique
- Orientation 4.7 : Protéger les ressources stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future

Les orientations relatives à la restauration des milieux aquatiques et à la prévention du risque inondation concernent également de manière transversale les enjeux liés à la gestion de la ressource en eau.

Le SDAGE définit en outre les objectifs pour chacune des masses d'eau et justifie les dérogations éventuelles en cas de non-possibilité d'atteindre le bon état à l'horizon 2021.

#### c. Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Croult – Enguien - Vieille Mer

L'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE accompagné de sa déclaration environnementale est paru le 28 janvier 2020.

Le SAGE identifie les enjeux suivants :



- La réconciliation des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des rus, rivières et ouvrages hydrauliques : le maintien, la restauration et la reconquête écologique des milieux humides et aquatiques, la redécouverte et la reconnaissance sociale de l'eau, la maîtrise des risques liés à l'eau ;
- La protection et la reconquête de la ressource en eau, et le maintien des usages associés : la reconquête de la qualité des eaux superficielles et des nappes d'accompagnement, la protection de la qualité des eaux souterraines, la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le long terme.

#### **d. Règlement d'assainissement d'Est Ensemble**

Le règlement d'assainissement d'Est Ensemble détaille les obligations et règles en matière de gestion des eaux pluviales dans le chapitre V. L'article 26 stipule que les communes doivent délimiter, conformément à l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, un zonage pluvial sur leur territoire précisant :

- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel, et en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement.

A défaut de l'établissement d'un zonage pluvial à l'échelle communautaire, les dispositions à l'échelle départementale, établies par le Département sont applicables. Ce zonage pluvial départemental en l'absence d'étude plus locale validée par le Service d'assainissement indique le mode d'évacuation le plus approprié et préconise les techniques de rétention les plus adaptées afin de lutter contre les inondations, en fonction de la localisation du rejet, du mode d'assainissement, des caractéristiques du sous-sol, et de l'état de saturation des réseaux.

Par ailleurs, le règlement du PLUi précise que « la gestion des eaux pluviales à la source par infiltration et sans rejet vers le réseau d'assainissement doit être systématiquement recherchée jusqu'à une pluie d'occurrence décennale (aléa de référence en Seine-Saint-Denis) ». Au-delà des pluies courantes, le rejet sera autorisé au réseau d'assainissement ou dans les cours d'eau et canaux avec un débit limité à 10 L/s/ha. Le règlement précise qu'il sera demandé la réalisation d'une étude géotechnique à la parcelle visant à identifier les contraintes à l'infiltration.

De plus, « tout projet doit privilégier une gestion des eaux pluviales à ciel ouvert, intégrée au parti d'aménagement, d'architecture et de paysage, tant pour sa collecte que pour son stockage ».

Le règlement stipule que « les ouvrages de rétention enterrés ainsi que les pompes de relevage des eaux pluviales sont proscrits », des exceptions pouvant toutefois être tolérées en cas de justifications.

## **11.2. Qualité des eaux**

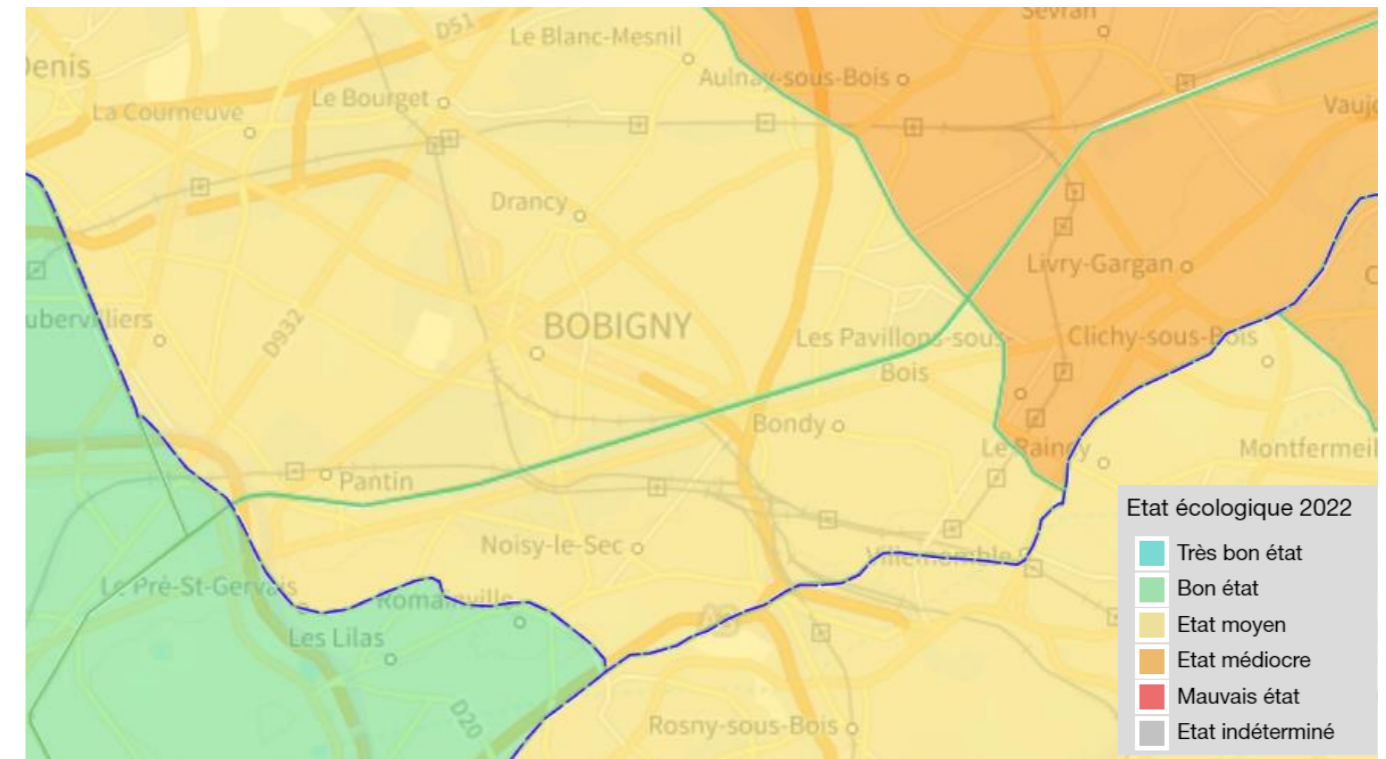
### **a. Eaux de surface**

Le réseau hydrographique est peu représenté à l'échelle de l'EPT Est Ensemble et à l'échelle de Bobigny, et se restreint au canal de l'Ourcq. Le canal de l'Ourcq est en réalité un ouvrage d'art réalisé au début du 19<sup>ème</sup> siècle pour alimenter en eau potable Paris. L'urbanisation du territoire a conduit à faire disparaître entièrement le réseau hydrographique de surface qui le constituait. Ainsi, l'ensemble du réseau hydrographique naturel qu'occupait le territoire a été canalisé, busé et intégré au réseau d'assainissement du territoire.

Les cartes géologiques et historiques permettent de retracer le passé des cours d'eau principaux :

- La Molette / le Moleret passant sur la commune de Bondy ;
- Le ru de Monfort formant la limite nord de Bobigny.

Le Canal de l'Ourcq ou Canal de la ville de Paris (FRHR510), selon le SDAGE Seine Normandie, présente état chimique médiocre et un potentiel écologique moyen avec un objectif de bon état ou bon potentiel en 2027.



Carte de l'état écologique des masses d'eau – Source : SDAGE 2022-2027

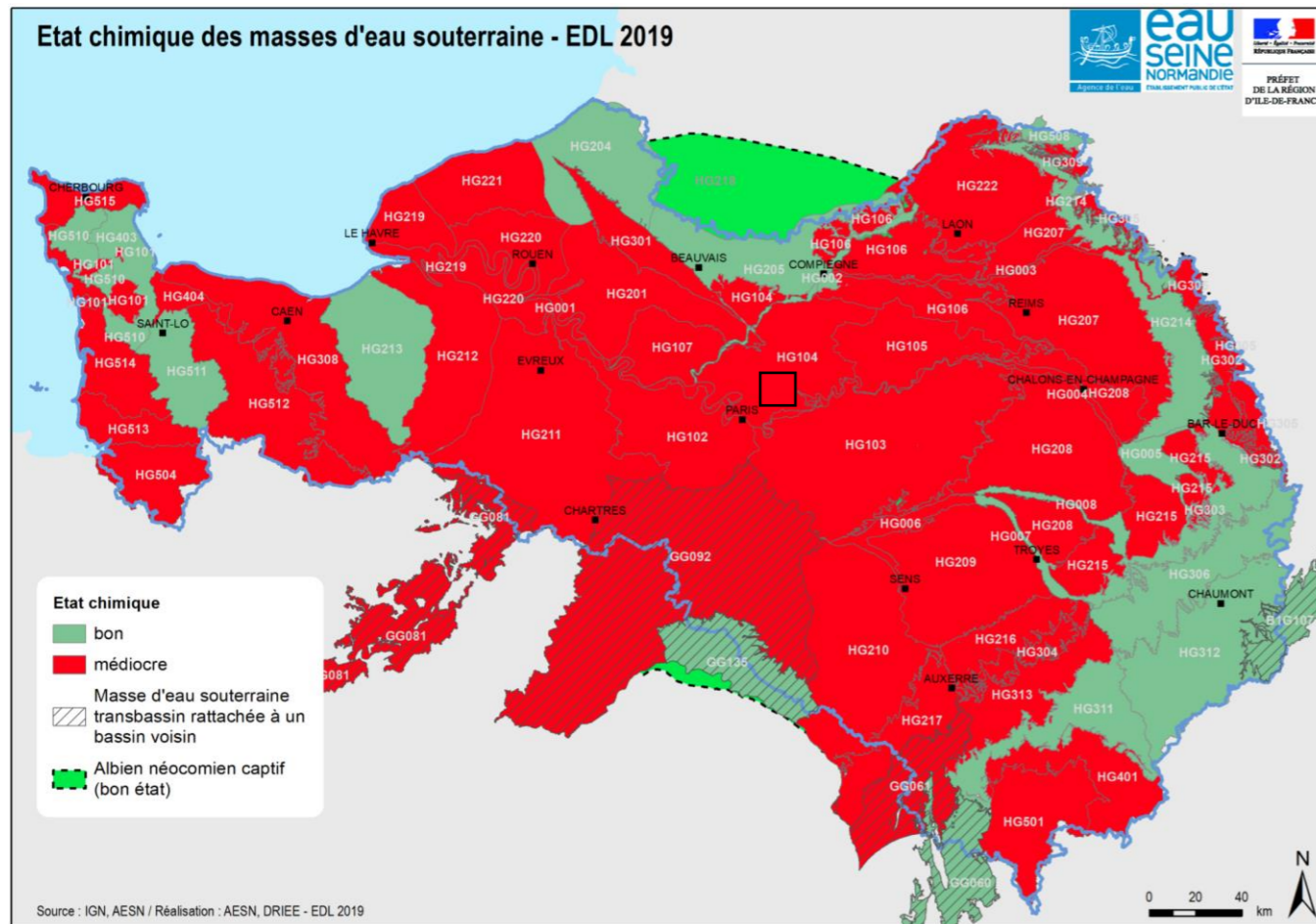
### **b. Eaux souterraines**

Une seule masse d'eau souterraine est présente sur le territoire de l'EPT Est Ensemble : Eocène du Valois de la nappe de l'Yprésien FRHG104. Elle présente à la fois les caractéristiques d'une masse d'eau captive et libre. Elle est néanmoins considérée comme majoritairement captive.

La masse d'eau est drainée par les cours d'eau principaux de la Marne, la Seine, le Thérain, l'Oise, l'Automne et la Nonette. Les mécanismes de recharge (pluvial, pertes des cours et drainance) sont variables selon les secteurs géographiques de la masse d'eau, ce que traduit bien sa morphologie assez complexe.

Selon le SDAGE, son état quantitatif est jugé comme bon, sans report de délai, et son état chimique médiocre. Différentes pressions s'exercent sur la masse d'eau : l'imperméabilisation, l'agriculture, des pollutions dites ponctuelles (sites BASOL notamment), et les prélèvements.





Etat chimique des masses d'eau souterraine – Source : SDAGE Seine-Normandie

### 11.3. Eau potable

La compétence eau est l'une des premières à avoir été transférée à Est Ensemble. L'alimentation en eau potable du territoire est assurée par convention par le SEDIF (Syndicat des Eaux d'Île-de-France). Il assure ainsi la production, le transfert et la distribution. Une délégation de service est attribuée à Véolia Eau d'Île-de-France pour la gestion du réseau et l'acheminement au client final.

Néanmoins, Est Ensemble a engagé une réflexion sur son mode de gestion du service public de l'eau. La création d'une régie publique de l'eau propre à Est Ensemble ou en partenariat avec la ville de Paris, et éventuellement d'autres territoires de la Métropole, est ainsi à l'étude.

En 2018, la consommation d'eau par habitant sur le territoire d'Est Ensemble était de 149 L/hab/j ce qui correspond à la moyenne nationale. En 2017, le rendement des réseaux sur le territoire géré par le SEDIF était en moyenne de 88%, ce qui est un bilan relativement bon, sachant que le rendement moyen à l'échelle nationale est de 80%. Il s'agit d'un taux de rendement respectant l'objectif national fixé à 85% pour les territoires urbains.

Sur le territoire communal de Bobigny, la consommation d'eau par habitant est de 167 L/hab/j, ce qui est bien supérieur à la moyenne à l'échelle de l'EPT et à l'échelle nationale. En 2017, la commune compte 78 181 mètres linéaire de canalisation.

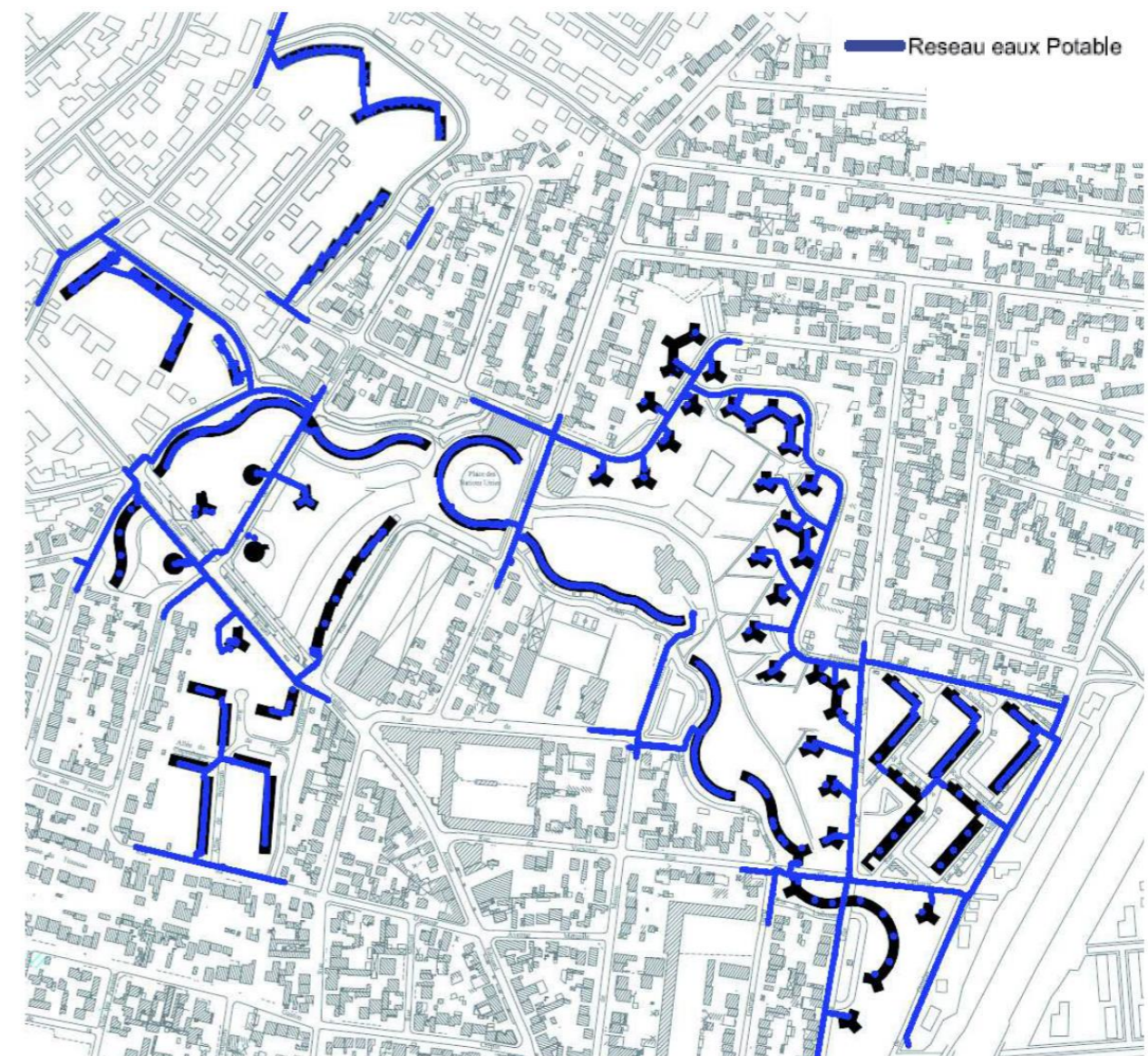
L'eau potable distribuée sur le territoire provient de l'usine de Neuilly-sur-Marne, par le biais du pompage dans le cours d'eau de la Marne. L'usine de Neuilly-sur-Marne / Noisy le Grand assure en moyenne une production de

281 700 m<sup>3</sup>/j, avec une pointe à 489 810 m<sup>3</sup> pour une capacité de production maximale de 600 000 m<sup>3</sup>/j. La capacité résiduelle de production de l'usine est donc de 356 000 m<sup>3</sup>/j, soit environ 2 405 405 équivalents habitants, pour une consommation journalière de 148 L par jour.

Pour assurer la sécurisation de son approvisionnement en eau potable, en cas d'événements exceptionnels par leur ampleur ou leur nature, le SEDIF dispose :

- D'un nombre restreint de forages dans la nappe de l'Albien, dans la nappe de l'Yprésien et dans la nappe du calcaire de Champigny ;
- D'un réseau constitué d'interconnexions entre les usines principales ainsi que d'intercommunications permanentes avec des distributeurs d'eau voisins.

Le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir, actuellement habité, est desservi par le réseau d'eau potable. Un rapprochement auprès des concessionnaires est prévu afin de connaître l'état et le besoin de renouvellement éventuel de ces réseaux, tout comme les réseaux d'assainissement.



Plan du réseau d'eau potable sur le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir – Source : Est Ensemble



## 11.4. Des réseaux d'eaux unitaires pouvant poser problème lors d'épisodes de fortes pluies

### a. Assainissement

La compétence assainissement est exercée par Est Ensemble depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cette compétence concerne la collecte des eaux usées et des eaux pluviales. Sur le territoire d'Est Ensemble, 3 acteurs principaux interviennent :

- Est Ensemble assure la collecte des eaux usées et des eaux pluviales rejetées par les habitants et les industriels jusqu'aux ouvrages départementaux ;
- Le Département de Seine Saint-Denis assure pour sa part le transport des effluents à l'échelle départementale jusqu'aux émissaires interdépartementaux du SIAAP. En l'absence d'un réseau d'Est Ensemble, le réseau départemental assure également la collecte des usagers ;
- Les émissaires du SIAAP assurent l'acheminement de la totalité des eaux vers les stations d'épuration pour traitement avant rejet dans la rivière.

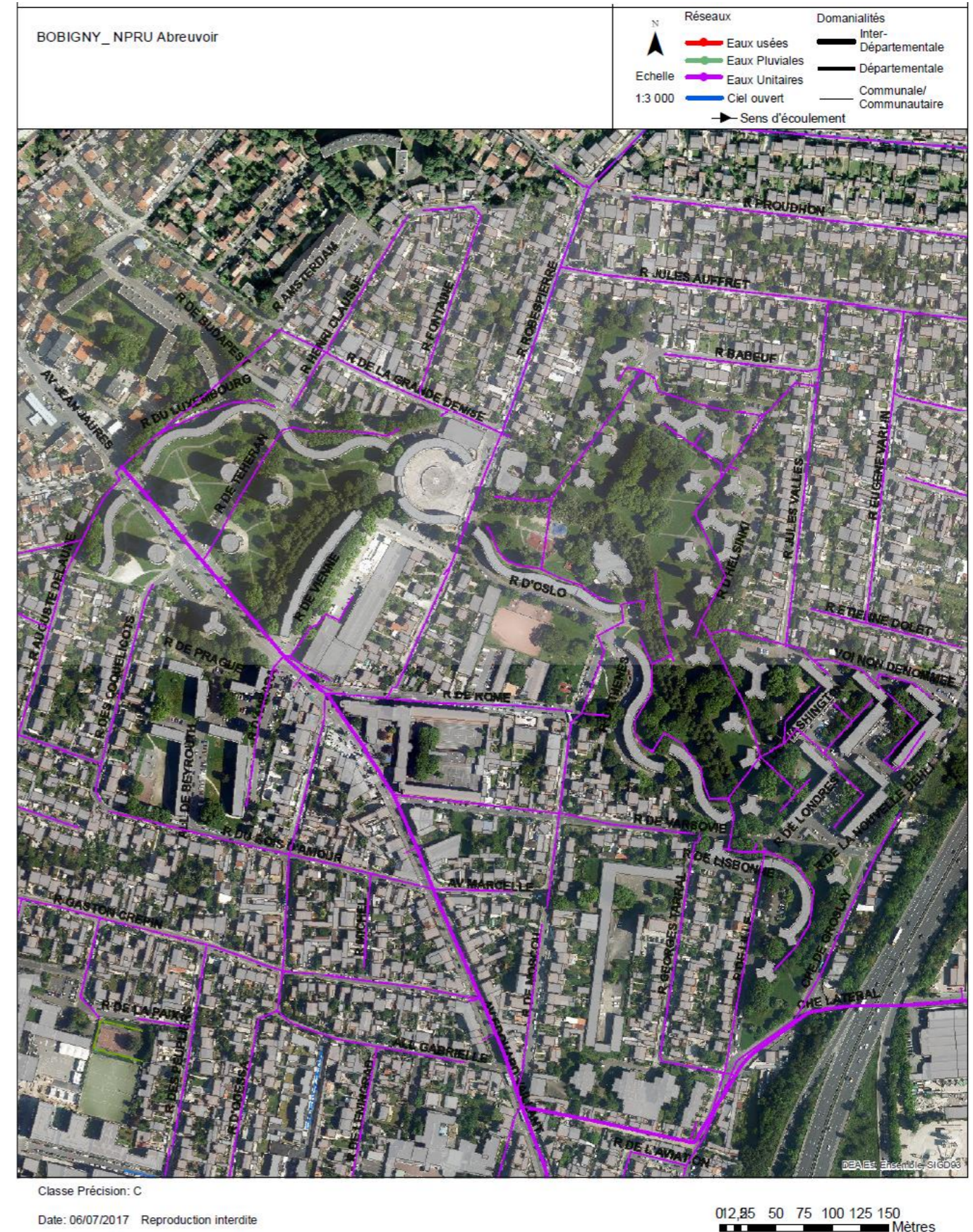
Sur le territoire d'Est Ensemble, l'assainissement est intégralement collectif et majoritairement constitué d'un réseau unitaire.

L'usine Paris Marne Aval de Noisy-le-Grand gère le traitement des eaux usées de la commune de Bobigny. Elle présente une capacité de 550 000 équivalents habitants pour 311 890 équivalents habitants en 2018, pour une production moyenne de 281 700 m<sup>3</sup>/j, et une capacité résiduelle de 53%.

### b. Gestion des eaux pluviales

Le développement urbain induit une augmentation des surfaces artificialisées, pouvant ainsi modifier les impluviums et l'intensité des écoulement superficiels, du fait d'une augmentation des volumes d'eau de ruissellement.

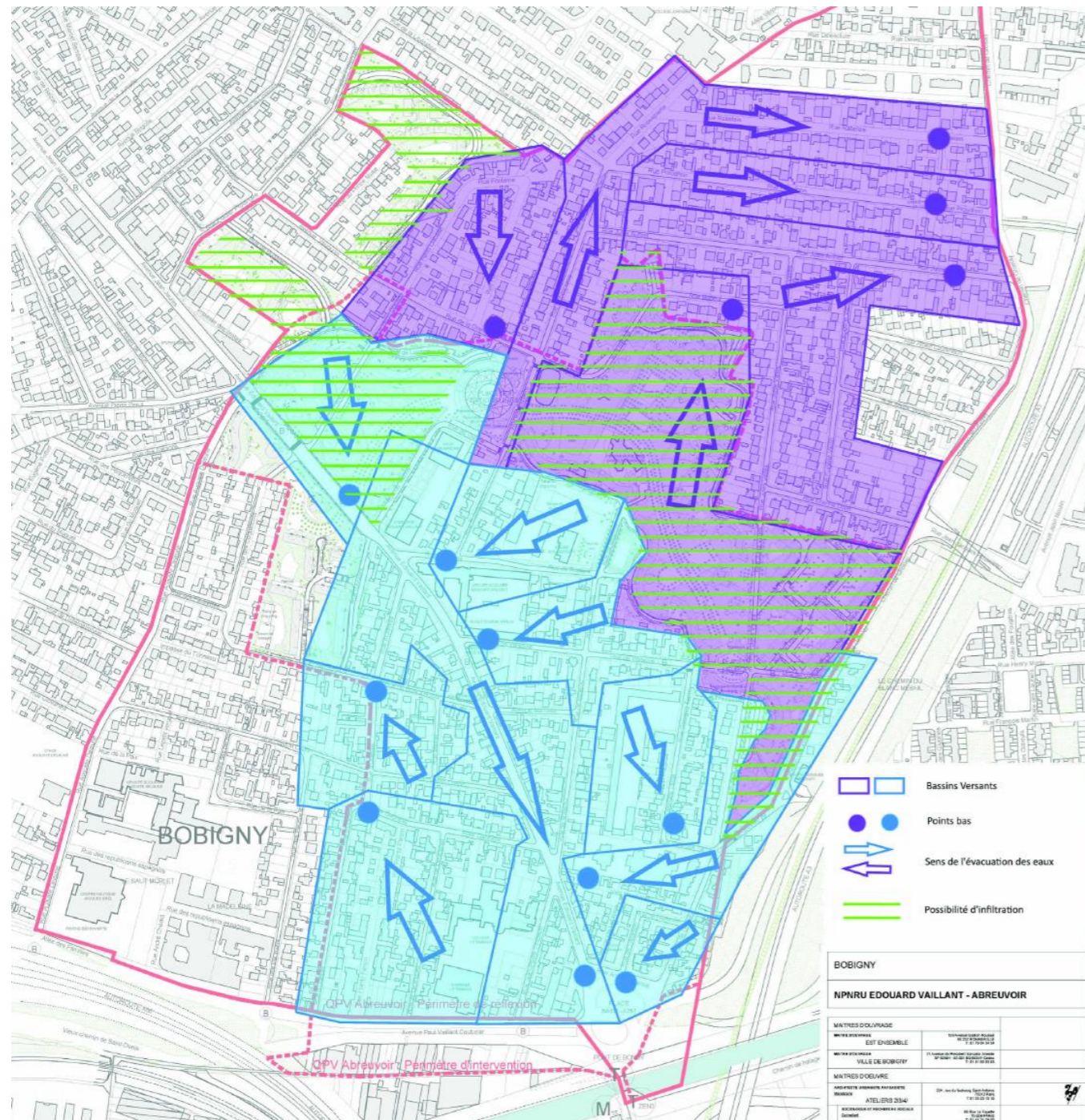
Le territoire d'Est Ensemble est principalement desservi par un système d'assainissement unitaire où les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées ensemble et mélangées. En période de fortes pluies, et de limite de capacité des ouvrages d'assainissement, celui-ci est ainsi amené à générer des déversements d'effluents unitaires pollués directement vers le milieu naturel, en Seine et en Marne. Une gestion des eaux pluviales à la parcelle doit donc être la première solution recherchée sur les zones urbaines existantes et à venir comme l'indique l'article 26 du règlement du service d'assainissement de la Seine Saint-Denis. Pour les eaux pluviales n'ayant pas pu être infiltrées, le règlement du service d'assainissement de la Seine-Saint-Denis précise que ces dernières sont soumises à des limitations de rejet afin de limiter à l'aval, les risques d'inondation ou de déversement d'eaux polluées au milieu naturel. D'après le règlement du PLUi, la gestion des eaux pluviales à la source par infiltration et sans rejet vers le réseau d'assainissement doit être systématiquement recherchée jusqu'à une pluie d'occurrence décennale (aléa de référence en Seine-Saint-Denis). Au-delà des pluies courantes, le règlement limite le débit de rejet au réseau public à 10 L/s/ha.



Plan des réseaux d'assainissement sur le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir - Source : Est Ensemble



Comme le montre la carte suivante, le secteur Edouard Vaillant -Abrevoir présente des espaces perméables permettant d'infiltrer localement les eaux pluviales, en particulier les espaces verts situés au cœur du quartier ainsi qu'une partie nord-ouest. Le quartier se trouve à l'horizon de deux bassins versants différents, générant des sens d'écoulement parfois opposés.



Synthèse des bassins versants sur le quartier Edouard Vaillant – Abrevoir – Source : Est Ensemble



Localisation des espaces perméables sur le site de projet – Source : Géoportail / Even Conseil

### 11.5. Synthèse et enjeux

| ATOUTS   | FAIBLESSES   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des espaces perméables d'une surface relativement importante, permettant une infiltration partielle des eaux pluviales</li> <li>- Des eaux de surface et souterraines en bon état chimique, quantitatif et en bon état écologique</li> <li>- Une usine en eau potable et une usine de traitement des eaux usées disposant de capacités résiduelles</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un réseau d'assainissement unitaire générant des dysfonctionnements lors d'épisodes de fortes pluies</li> </ul> |
| OPPORTUNITES   | MENACES  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'une gestion alternative des eaux pluviales renforcée permettant de réduire</li> </ul>   |  |



la charge d'eau pluviale rejetée dans les réseaux publics

**Enjeux :**

- Conserver et organiser les capacités d'infiltration naturelle afin de réduire la charge du réseau unitaire
- Garantir les capacités épuratoires du site et d'approvisionnement en eau potable
- Prévenir tout risque de pollution de la ressource, notamment en phase chantier



## 12. UNE GESTION DES DECHETS QUI IMPACTE LES ESPACES PUBLICS

### 12.1. Un cadre réglementaire important

#### a. Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte

Cette loi s'inscrit dans la lignée de l'Accord de Paris de 2015. Elle porte plusieurs ambitions : réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique du bâtiment, accélérer la rénovation énergétique des logements, lutter contre la précarité énergétique des ménages, favoriser le recours aux énergies renouvelables et aux matériaux durables pour la construction, et renforcer le rôle des collectivités locales pour mobiliser leurs territoires.

#### b. Plan National de Prévention des Déchets

Le Programme national de prévention des déchets (2014-2020) a pour ambition de rompre la corrélation entre production de déchets et croissance économique et démographique. Le programme traite l'ensemble des catégories de déchets et concerne l'ensemble des acteurs économiques. A partir de 2016, le Fonds Déchets a été mobilisé afin de contribuer à atteindre les objectifs fixés par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, notamment la baisse de 10% de production de déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2020.

#### c. Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Île-de-France

Ce document de planification stratégique est porté et animé par la région Ile-de-France. Il vise à coordonner les actions entreprises par l'ensemble des acteurs du territoire concernés par la prévention des déchets. Il s'adresse aussi bien aux collectivités et éco-organismes, qu'aux entreprises, administrations et habitants.

Neuf grandes orientations y sont déclinées : lutter contre les mauvaises pratiques, assurer la transition vers l'économie circulaire, mobiliser l'ensemble des acteurs pour réduire les déchets, mettre le cap vers le « zéro déchet enfoui », relever le défi du tri et recyclage des matières organiques, contribuer à la réduction du stockage, favoriser l'économie circulaire sur les chantiers, réduire la nocivité des déchets dangereux, et prévenir et gérer les déchets issus de situations exceptionnelles.

#### d. Contrat d'objectif déchets et économie circulaire (CODEC) de l'EPT Est Ensemble

Dès 2012, Est Ensemble avait signé un accord-cadre avec l'ADEME pour la mise en œuvre du "Programme Local de Prévention des Déchets" (PLPD) d'une durée de 5 ans. Cela correspondait à l'objectif fixé par la loi Grenelle 2, qui imposait à l'ensemble des collectivités ayant la compétence déchets de mettre en œuvre ce dispositif afin de contribuer à l'objectif national de réduction de 7 % des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA).

Suite à cet accord, Est Ensemble a signé en 2018 le CODEC avec l'ADEME. Ce contrat s'adresse aux territoires exemplaires en prévention et économie circulaire dont fait partie Est Ensemble, lauréat 2015 de l'appel à projets « Territoire zéro déchets zéro gaspillage ». Les objectifs du CODEC portent sur la réduction de la production des déchets du territoire, l'augmentation de la valorisation globale des déchets, la réduction du stockage des déchets et la mise en œuvre de démarches d'économie circulaire notamment auprès des acteurs économiques. La différence avec le PLPD est que le CODEC s'intéresse non seulement aux ordures ménagères mais aussi à tous les déchets déposés en déchèteries, aux encombrants et en dépôts sauvages.

### 12.2. Une collecte des déchets difficile sur le site de projet

L'EPT Est Ensemble est responsable de la compétence « Prévention et valorisation des déchets » dans les 9 communes qui en sont membres. Elle est notamment en charge de la gestion et de la maintenance des bacs à ordures et des conteneurs à déchets. La communauté de communes est en charge de la fourniture et de la réparation des bacs, aussi bien aux habitants qu'aux entreprises, ainsi que de la mise en place et de la maintenance des points d'apport volontaire (PAV). L'EPT est également compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés : les ordures ménagères, les déchets recyclables, les encombrants, les déchets spéciaux et les déchets végétaux.

Est Ensemble gère aussi les deux déchetteries fixes du territoire de Montreuil et Bondy, ainsi que les déchetteries mobiles organisés ponctuellement. Il gère également le ramassage des corbeilles de rue, mais n'est pas responsables du ramassage dans les parcs publics et les squares municipaux. Est Ensemble est également compétent pour l'enlèvement des dépôts sauvages illégaux présents sur les trottoirs et la voirie.

**Au sein du territoire communal, la collecte des déchets s'organise selon 3 unités géographiques.** Bobigny fait partie de l'Unité territoriale nord-est. La collecte est réalisée en régie et par le prestataire SEPUR.

A Bobigny, la collecte des ordures ménagères résiduelles a lieu 3 à 5 fois par semaine. Le ramassage de multi-matériaux et papiers, et des emballages en verre recyclables a lieu 1 fois par semaine.

Globalement, **le site de projet présente des dysfonctionnements en termes de gestion des ordures ménagères.** L'offre actuelle présente une **multiplicité de types de collecte** perdant l'utilisateur et marquant négativement l'espace public. Les locaux poubelles partagés sont, en fonction des secteurs, parfois utilisés, ou fermés, voire transformés en locaux sportifs. Globalement, leur taille est inadaptée, notamment dans la perspective de gestion des biodéchets par la collectivité à horizon 2025. Les points d'apport volontaire sont délaissés par la population. Enfin, la gestion des déchets impacte l'espace public du fait de leur implantation et du fait de dépôts sauvages. Cela engendre des nuisances et complexifie le tri sélectif.

La gestion des encombrants est également un problème sur le secteur avec des pratiques déviantes, et un dépôt de la part des habitants et entreprises environnantes. Par ailleurs, la collecte des ordures ménagères peut poser des problèmes en raison du stationnement sauvage et de gabarit limité de certaines voies. Certains secteurs cumulent ces problèmes, ce qui engendre des décharges à ciel ouvert sur certaines franges du site.





Poubelles et conteneurs à verre sur le site. Source : Etude de projet urbain du quartier Edouard Vaillant Abreuvoir



Exemple de zone de dépôts sauvages sur le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir – Source : Even Conseil – Novembre 2020

### 12.3. Un travail sur le traitement et la valorisation des déchets

Est Ensemble est compétent pour **traiter les déchets collectés**. Cependant, cette **compétence est transférée au syndicat SYCTOM**, l'agence métropolitaine des déchets ménagers. Le SYCTOM dispose de plusieurs centres pour traiter et valoriser les déchets collectés (centres de tri, centres de valorisation énergétique, centres d'enfouissement).

Le **tonnage d'ordures ménagères résiduelles a connu une baisse ces dernières années** sur le territoire d'Est Ensemble, pour atteindre 315kg/hab/an en 2017.

Plusieurs projets ont été mis en place ces dernières années par l'EPT en matière de valorisation :

- Opération Foyers Témoins : consolidation des familles dans leur pratique de réduction des déchets et dans leur engagement ;
- Compostage : création d'un réseau de guides-composteurs ;
- Déploiement de bornes textiles : mise en place de bornes dans deux villes et perfectionnement de l'outil « Géodéchets » ;
- Réemploi : renforcement des acteurs locaux du réemploi ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : animations au sein de structures sociales ;
- Eco exemplarité : inclusion de clauses environnementales dans les marchés ; dématérialisation des factures afin de limiter l'usage de l'encre et du papier ;
- Communication : distribution de jeux de cartes, gourdes et petites poubelles ; conception d'un guide du jeune éco-responsable.

### 12.4. De nombreuses actions de sensibilisation mises en place sur le territoire

Plusieurs initiatives ont lieu à l'échelle de l'EPT :

- Evènements SERD : ateliers multithématiques (compostage, éco-consommation, gaspillage alimentaire, réemploi) ;
- Lancement d'appels à projets : mise en place d'évènements et animation autour de la prévention des déchets ; création d'un véritable partenariat avec les associations locales ;
- Mise en place de déchèteries mobiles. Elles sont installées régulièrement et de manière éphémère pendant une demi-journée au cœur des villes. Ce dispositif est accompagné par de la sensibilisation de la part d'agents qui expliquent les bons gestes pour produire moins de déchets, trier plus et mieux ;
- Mise en place d'un télé-accueil. Il s'agit d'une plate-forme téléphonique ayant pour objectif de répondre aux demandes de renseignements et aux divers signalements des usagers ;
- Sensibilisation pédagogique, à destination des écoles du territoire, en collaboration avec les équipes enseignantes et les centres de loisirs ;
- Sensibilisation des riverains lors de la mise en place d'un point d'apport volontaire ;
- Sensibilisation des habitants après un refus de collecte ou lors d'évènements ponctuels.



### 12.5. Synthèse et enjeux

| ATOUTS  | FAIBLESSES  |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des actions et une sensibilisation importante sur le territoire en matière de prévention des déchets et de valorisation/réemploi</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion compliquée des déchets les jours de marché</li> <li>- Une gestion des déchets impactant l'espace public</li> </ul> |
| OPPORTUNITES  | MENACES   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la mise en place du tri sélectif sur tout le site</li> <li>- Réduire les problématiques de gestion des déchets sur l'espace public</li> <li>- Une volonté d'engagement dans le zéro déchet à travers l'EPT Est Ensemble</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une production de déchets importante liée à d'éventuels travaux et démolitions</li> </ul>                                  |

**Enjeux :**

- Assurer la collecte et le traitement des déchets du site, en renouvelant l'organisation de manière à limiter les dépôts et impacts sur l'espace public
- Définir des objectifs ambitieux en matière de réduction de la production de déchets à la fois en phase chantier et exploitation







## 13. DES AMBITIONS DE PERFORMANCES ENERGETIQUES A RETRANSCRIRE A TRAVERS LE PROJET

### 13.1. Documents cadres

#### a. Schéma Régional Climat Air et Energie (SRCAE) de la Région Île-de-France

Adopté le 23 novembre 2012, 17 objectifs et 58 orientations stratégiques ont été fixés pour le territoire régional en matière de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet-de-serre, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Le SRCAE définit les trois grandes priorités régionales en matière de climat, d'air et d'énergie :

- > Le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et de triplement dans le résidentiel,
- > Le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40% du nombre d'équivalent logements raccordés d'ici 2020,
- > La réduction de 20% des émissions de gaz à effet-de-serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote).

#### b. Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE 2) et Plan de Protection de l'Atmosphère

Le Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE 2) approuvé par arrêté préfectoral le 27 juillet 2011 et le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Île-de-France, approuvé le 31 janvier 2018 définissent les objectifs et les mesures, permettant de réduire les concentrations en polluants atmosphériques jusqu'à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires. Les orientations sont les suivantes :

- > Améliorer la qualité de l'air pour la santé des franciliens
- > Poursuivre et renforcer la politique régionale de lutte contre les nuisances des transports terrestres ;
- > Développer des outils permettant de connaître l'étendue des populations concernées par des dépassements de valeurs de qualité de l'air ;
- > Réduire les émissions de particules dues aux chantiers.

#### c. Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) de la Région Île-de-France

Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air d'Île-de-France (PRQA) 2016-2021, vise à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur autour d'actions opérationnelles relevant de leviers dans les domaines de la :

- > Qualité de l'air et l'énergie ;
- > Qualité de l'air, transport et mobilité ;
- > Qualité de l'air, agriculture et forêt ;
- > Qualité de l'air intérieur.

Ce plan est complémentaire au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

#### d. Règlementation environnementale 2020

Dans la continuité du Grenelle de l'Environnement et de l'accord de Paris de la COP 21, l'Etat et les acteurs de la construction se sont engagés vers une ambition sans précédent pour produire des bâtiments à énergie positive et à bas carbone (E+ et C-).

En 2018, la LTECV dite loi de transition énergétique pour la croissance verte a permis la mise en place d'un standard environnemental ambitieux pour les bâtiments neufs à Energie Positive et à Réduction Carbone. Cette ambition se prépare déjà depuis plus d'un an avec l'expérimentation E+C- pour la construction neuve, visant à généraliser les bâtiments à énergie positive ou BEPOS et à déployer des bâtiments à faible empreinte carbone tout au long de leur cycle de vie, depuis la conception jusqu'à la démolition.

C'est dans ce contexte que l'État a lancé un label volontaire dédié à la valorisation de ces deux objectifs : le label Énergie + Carbone – appelé également label E+C-. Ainsi, les objectifs du label aujourd'hui en 2019 deviendra réglementaire en 2021 au travers de la réglementation environnementale 2020.

Le label E+C-, comme la prochaine réglementation environnementale RE 2020, renforcera la réglementation actuellement en vigueur par deux indicateurs : ENERGIE et CARBONE.

Sont définis :

- > Quatre niveaux de performance énergétique pour le bâtiment à énergie positive :

ENERGIE 1  
ENERGIE 2  
ENERGIE 3  
ENERGIE 4

- > Deux niveaux de performance environnementale relative aux émissions de gaz à effet de serre :

CARBONE 1  
CARBONE 2

A partir de l'été 2021, la RE 2020 sera la norme thermique à respecter dans la construction neuve. La RE 2020 va mettre en œuvre le concept de bâtiment à énergie positive, appelé aussi « BEPOS » au sein du Plan Bâtiment Durable. Les bâtiments à énergie positive sont des bâtiments qui produisent plus d'énergie (chaleur, électricité) qu'ils n'en consomment. En général, ces bâtiments sont très performants et fortement équipés en moyens de production énergétique par rapport à leurs besoins en énergie.

Les bâtiments à énergie positive, et à partir de l'été 2021 les nouvelles constructions, doivent remplir les critères suivants :

- > Une consommation de chauffage inférieure à 12 kWh/m<sup>2</sup> ;
- > Une consommation totale d'énergie inférieure à 100 kWh/m<sup>2</sup> ;
- > La capacité de produire de l'énergie pour que le bilan énergétique soit positif sur les 5 usages (chauffage, luminaires, eau chaude, climatisation, auxiliaires).

La nouvelle réglementation n'étant pas encore parue, les labels de préfiguration sont utilisés comme équivalents dans l'étude.

#### e. Plan Climat Air Energie Territorial d'Est Ensemble

Le Plan Climat Air Energie Territorial d'Est Ensemble a été adopté lors du Conseil de territoire du 21 février 2017 après avis conforme de la Métropole du Grand Paris. La version projet de ce plan avait été approuvé en décembre



2015 par le conseil communautaire. Les diagnostics ont été menés en partenariat avec l'ensemble des villes du territoire intercommunal et avec les 7 bailleurs sociaux publics communaux d'Est Ensemble afin de disposer :

- > Sur le volet territoire, d'un profil climat-énergie regroupant l'état des lieux des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (bilan carbone territoire) ;
- > Sur le volet interne, d'un bilan carbone patrimoine et compétence.

Le Plan Climat comprend un ensemble de 43 fiches actions permettant de traiter les enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de pollution atmosphérique ainsi que de l'adaptation au changement climatique.

Les principales orientations du PCAET sont les suivantes :

- Orientation 1 : Aménager un territoire capable de faire face aux défis du changement climatique
- Orientation 2 : Permettre à tous de se déplacer en polluant moins
- Orientation 3 : Agir contre la précarité et la dépendance énergétique des ménages
- Orientation 4 : Soutenir la croissance verte et l'économie circulaire
- Orientation 5 : Développer les énergies renouvelables et locales
- Orientation 6 : Rendre les citoyens acteurs de la transition énergétique de leur territoire
- Orientation 7 : Rendre exemplaire l'administration d'Est Ensemble
- Orientation 8 : Engager et coordonner la politique de transition énergétique du territoire

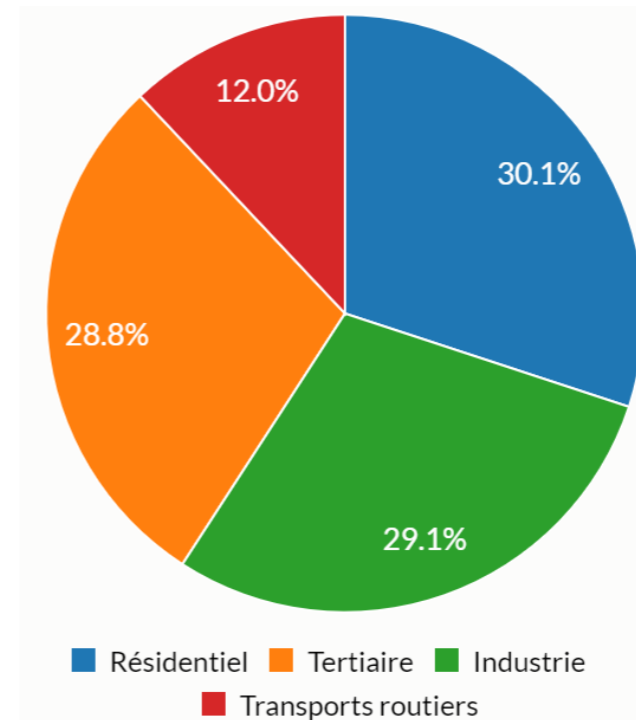
### 13.2. Contexte énergétique de la commune

Source : Energif, Etat Initial de l'Environnement du PLUi d'Est Ensemble

A l'échelle de la commune, la consommation énergétique finale s'élève à 732 GWh en 2017. Ces consommations sont dominées par le tertiaire, l'industrie et le résidentiel, qui représentent respectivement 28,8%, 29,1% et 30,1% des consommations énergétique totales.

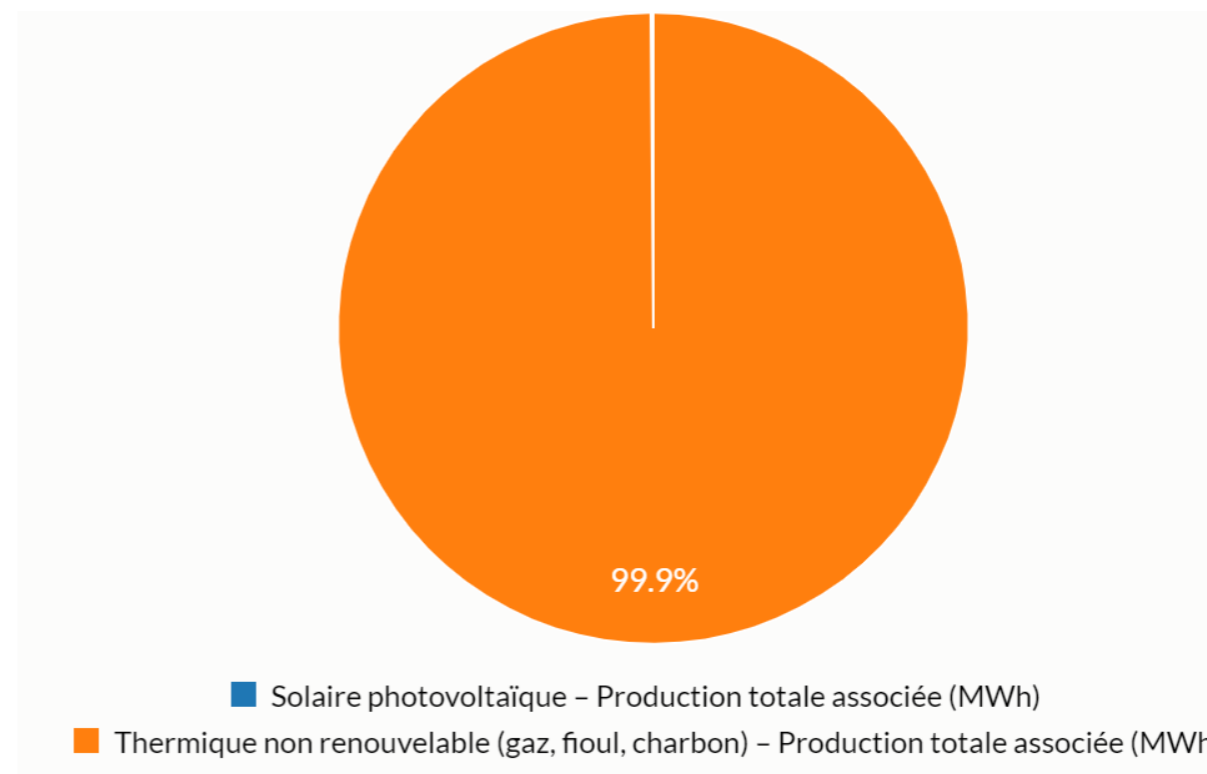
Le secteur des transports routiers occupe une part bien plus faible de 12%. Ces consommations peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Une part non négligeable des logements (41,7%) construits avant la première réglementation thermique générant de ce fait des consommations plus importantes ;
- Une part relativement importante des personnes se déplaçant en transports en commun (59%), permettant de réduire la part des consommations et émissions liées ;
- Une faible majorité des ménages possèdent au moins une voiture (56,6%), ce qui limite les déplacements ;
- La présence de nombreux établissements d'industrie sur le territoire communal (170 établissements) dont 4 présentent 50 salariés ou plus, pouvant en partie expliquer ces consommations.



Part des consommations énergétiques sur la commune de Bobigny – Source : Energif

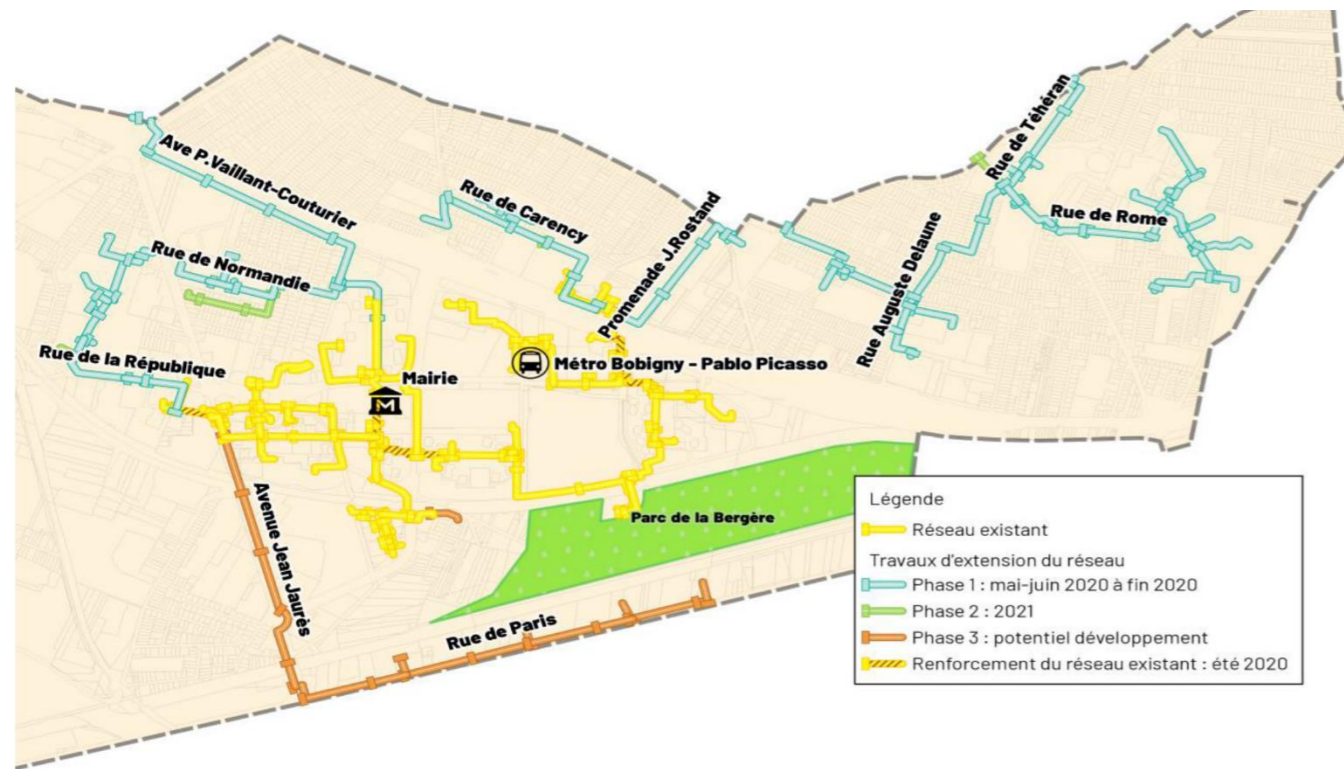
La commune de Bobigny a produit 49 MWh d'énergie renouvelable en 2017, provenant uniquement du solaire photovoltaïque. Comme le montre le graphique ci-dessous, la production d'électricité provient principalement de ressources non renouvelables.



Répartition des filières de production d'électricité sur la commune de Bobigny – Source : Energif



La commune de Bobigny est par ailleurs dotée d'un réseau de chaleur alimenté par la géothermie. Un projet d'envergure prévoit l'extension de ce réseau sur le territoire communal ainsi que sur la commune de Drancy. Le réseau de chaleur devrait alors s'étendre sur 30 km d'ici 2022 et couvrir plus de 60% des besoins annuels en chaud du réseau. Il permettra ainsi d'alimenter l'équivalent de 20 000 logements, évitant l'émission de près de 30 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.



Carte du réseau de chaleur actuel et futur sur les communes de Bobigny – Source : Gényo

### 13.3. Desserte actuelle du secteur d'étude

Le site de projet est actuellement desservi par le réseau d'électricité communal. Le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir sera toutefois raccordé au réseau de chaleur urbain alimenté par géothermie, dans le cadre du projet d'extension du réseau sur le territoire communal. Ce raccordement sera finalisé en avril 2021.

L'ancienneté des logements, malgré des réhabilitations avec renforcement de l'isolation thermique par l'extérieur dans les années 90 ; couplé à la situation sociale et économique des ménages sur le quartier, donne lieu à la présence d'un risque de précarité énergétique.

### 13.4. Analyse des potentiels en énergies renouvelables

#### a. L'énergie solaire

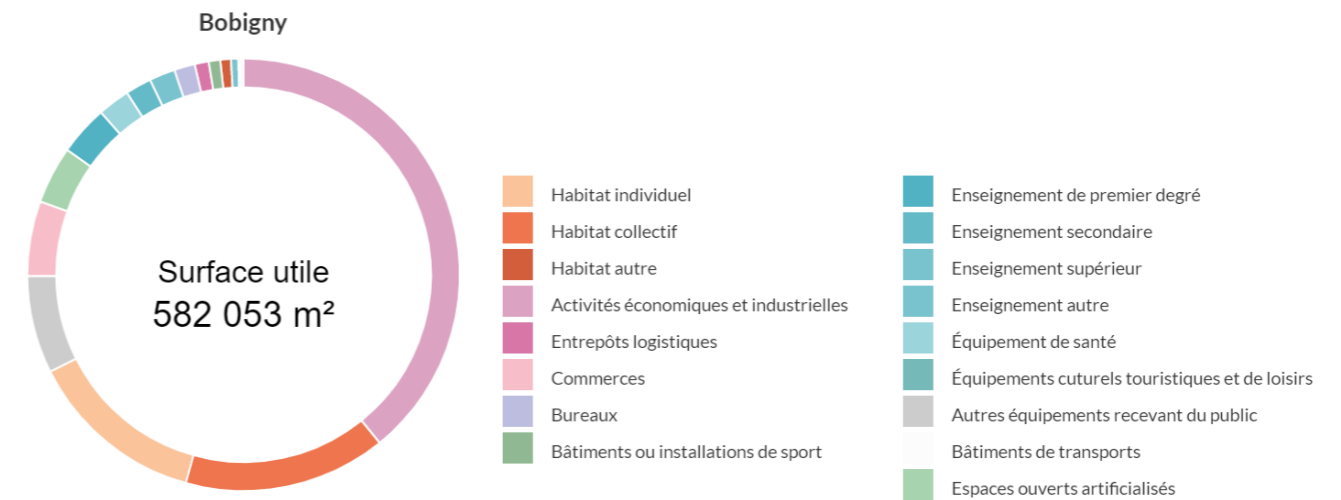
L'énergie solaire permet de produire de la chaleur ou de l'électricité à travers des procédés de captation très différents.

L'énergie solaire peut être valorisée à travers l'implantation de divers dispositifs : la conception adaptée des bâtiments ; les panneaux solaires thermiques, (production d'eau chaude sanitaire, chauffage des constructions ou encore production de froid) ; les panneaux photovoltaïques (production d'électricité).

#### i. Gisement solaire local

A l'échelle de la commune de Bobigny, la station du Bourget estime l'ensoleillement à près de 1 766 heures par an.

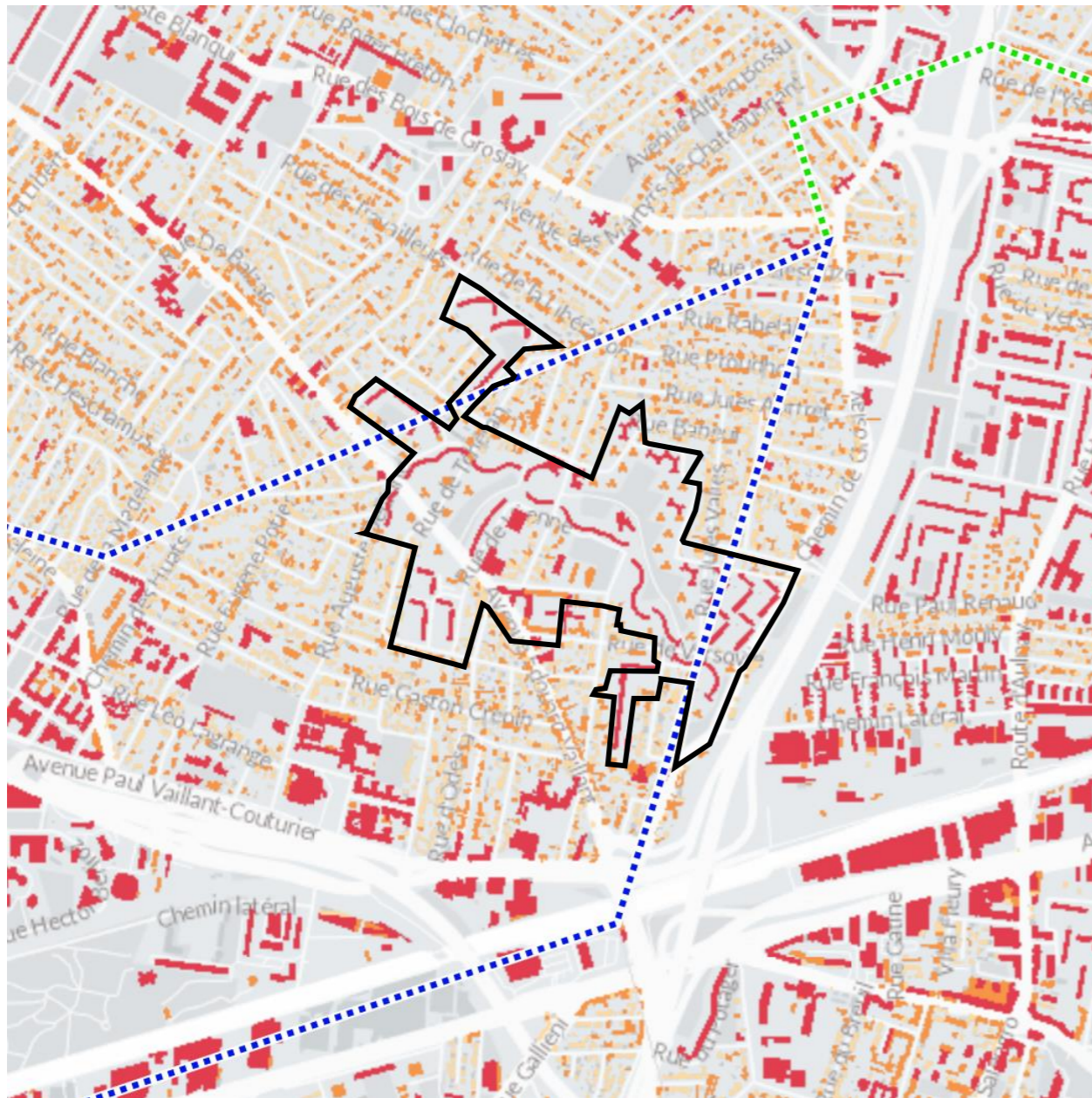
Selon les données de l'Institut Paris Région, la commune de Bobigny présente près de 582 000 m<sup>2</sup> de surface utile pour l'installation de panneaux solaires, pour un gisement potentiel de près de 67 974 MWh à l'échelle communale. La surface utile disponible est principalement présente pour les bâtiments d'activités économiques et industrielles, ainsi que pour de l'habitat individuel et collectif.



Répartition de la surface utile pour le gisement solaire selon la nature du bâtiment sur la commune de Bobigny – Source : Institut Paris Région 2012

La carte ci-dessous identifie le gisement solaire disponible sur le quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir selon la typologie de toiture existante. Il apparaît que la majorité des toitures est favorable à l'implantation d'une surface moyenne (10 à 50 panneaux) ou importante (plus de 50 panneaux).





**Les gisements solaires**

Gisement solaire du bâtiment

- Toiture défavorable
- Toiture favorable sur une petite surface (2 à 9 panneaux)
- Toiture favorable sur une surface moyenne (10 à 50 panneaux)
- Toiture favorable sur une surface importante (plus de 50 panneaux)

Gisement solaire disponible à l'échelle du bâtiment – Source : Institut Paris Région 2012

**b. L'énergie éolienne**

**i. Le grand éolien et le petit éolien**

Le grand éolien désigne les aérogénérateurs dont la puissance est comprise entre 1 500 kW et 2 500 kW et d'une hauteur en général supérieure à 50m. Ils sont destinés à la production d'électricité pour le réseau.

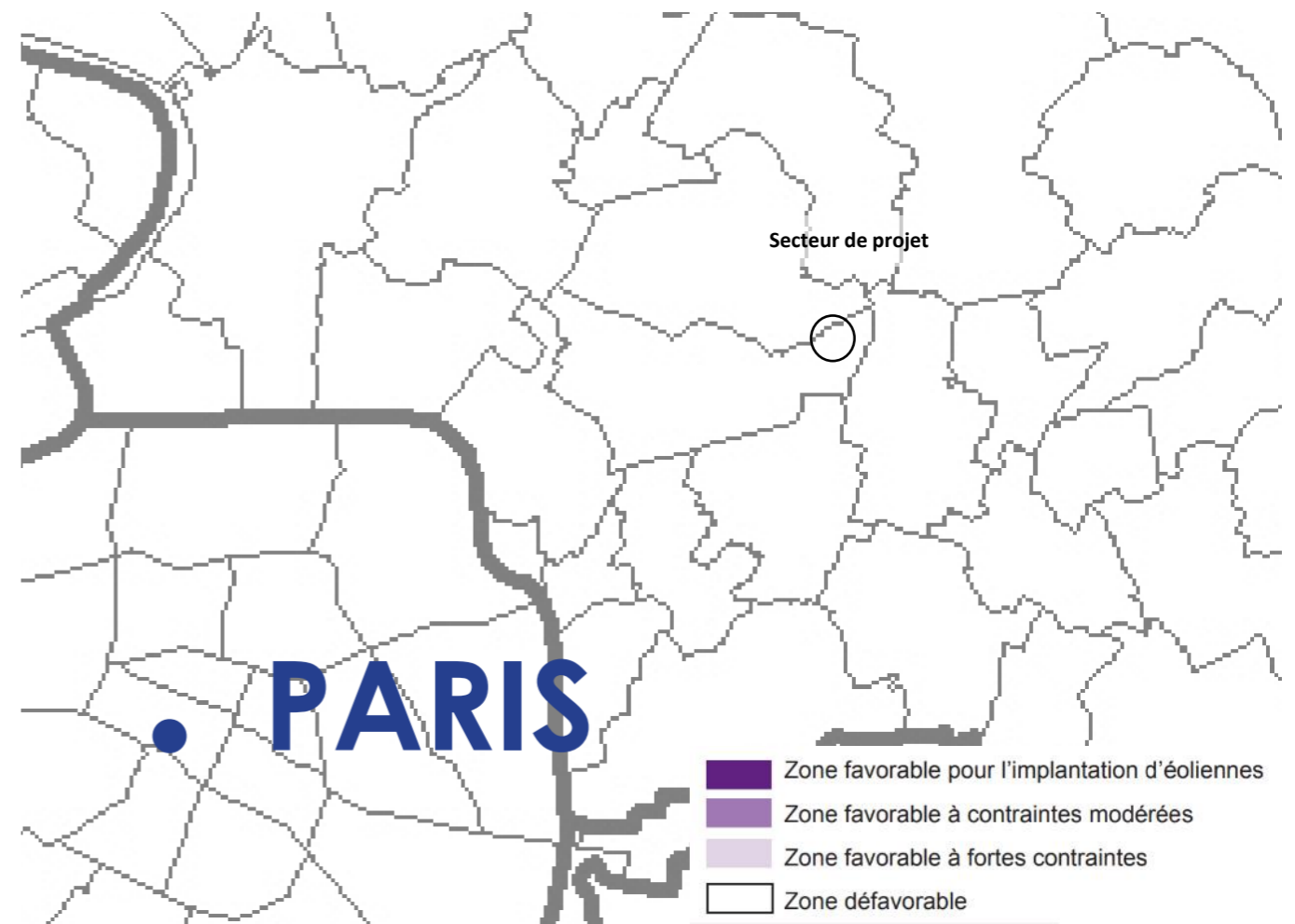
Le petit éolien correspond à des éoliennes dont la puissance varie entre 0,1 et 36 kW, leur mât mesure entre 10 et 35 m.

**ii. L'éolien urbain**

Le petit éolien, ou éolien domestique, désigne les éoliennes de petites et moyennes puissances (de 100 watts à environ 20 kilowatts) montées sur des mâts de 5 à 20 mètres, elles peuvent être raccordées au réseau ou bien autonomes en site isolé.

**iii. Potentiel éolien local**

Malgré des vents fréquents, tels que détaillés dans la partie *Milieu physique et climat*, le Schéma Régional Eolien d'Île-de-France n'identifie par la commune de Bobigny comme favorable à l'implantation d'éoliennes.



Extrait de la carte des communes disposant de zones favorables de taille suffisante pour le développement de l'énergie solaire – Source : Schéma Régional Eolien de la Région Île-de-France

Compte tenu de son contexte très urbain, le site ne semble pas adapté à l'implantation de sources de production énergétique à partir d'énergie éolienne, même dites urbaines.



### c. L'énergie géothermique

Le principe consiste à extraire l'énergie géothermique contenue dans le sol pour l'utiliser sous forme de chauffage ou pour la transformer en électricité. Il existe un flux géothermique naturel à la surface du globe, mais il est si faible qu'il ne peut être directement capté. En réalité on exploite la chaleur accumulée, stockée dans certaines parties du sous-sol (nappes d'eau).

Selon les régions, l'augmentation de la température avec la profondeur est plus ou moins forte. Ce gradient géothermique varie de 3 °C par 100 m en moyenne jusqu'à 15°C ou même 30°C par 100 m.

Il existe plusieurs types d'énergie géothermique qui conditionne son exploitation : haute énergie, basse énergie et très basse énergie.

#### i. Haute énergie

La géothermie haute énergie, ou géothermie profonde, appelée plus rarement géothermie haute température est une source d'énergie contenue dans des réservoirs localisés à plus de 1500 mètres de profondeur et dont la température est supérieure à 80°C. Elle consiste en l'utilisation des sources hydrothermales très chaudes, ou forage très profond ayant pour principale utilisation la production d'électricité.

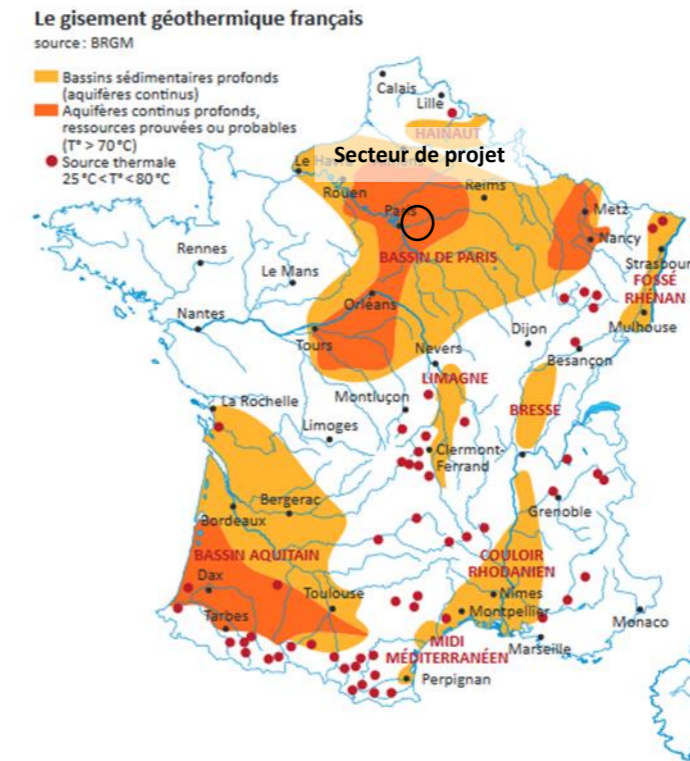
Ce type de ressource est géographiquement très localisé.

#### ii. Basse énergie

La géothermie basse énergie consiste en l'extraction d'une eau chaude (entre 50 et 90°C) dans des gisements situés entre 1500m et 2500m de profondeur. Le niveau de chaleur est directement adapté au chauffage des bâtiments.

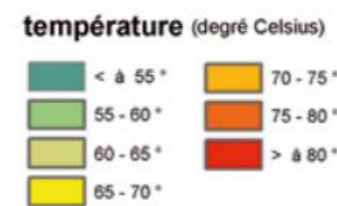
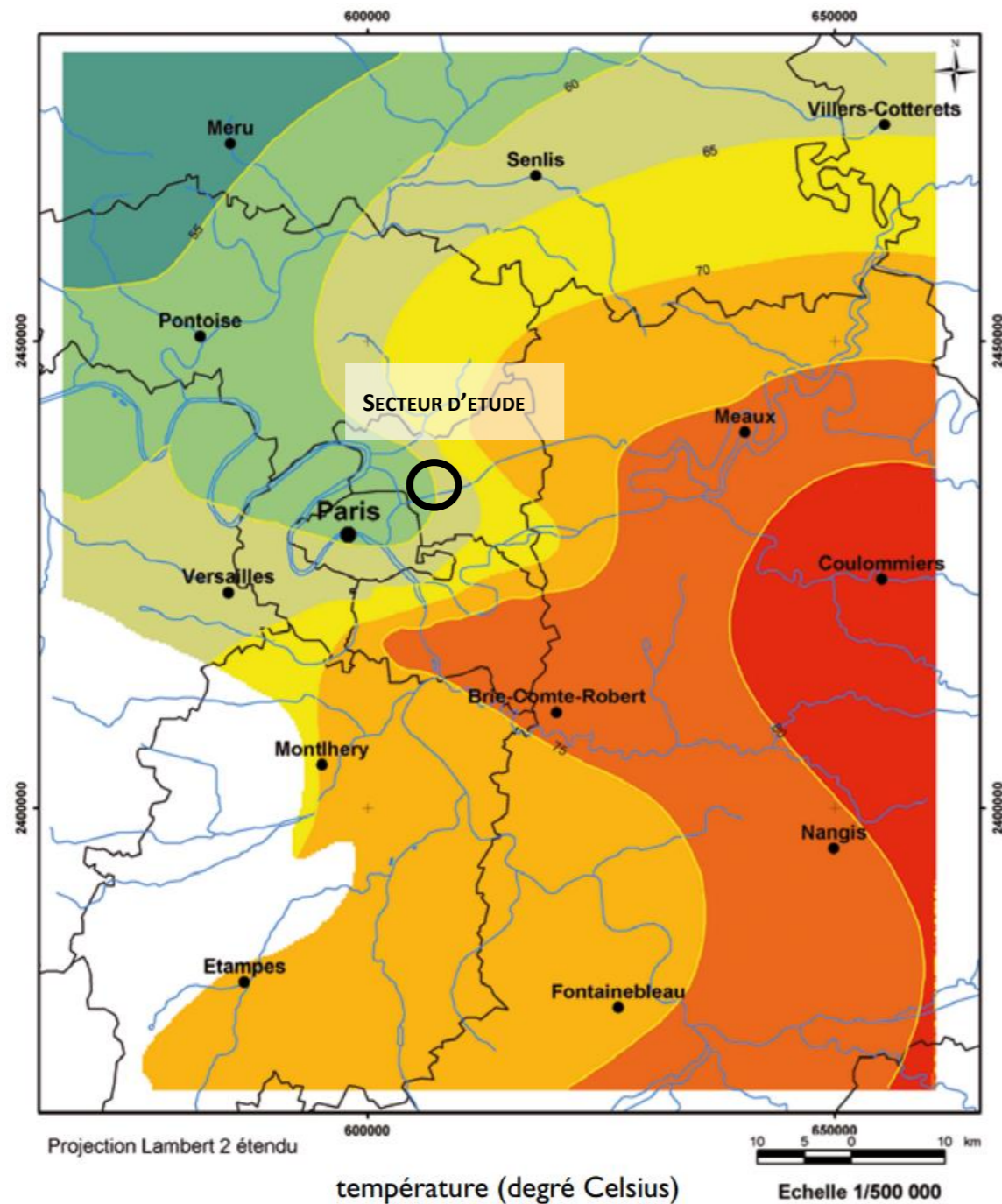
La géothermie basse énergie est principalement utilisée dans les réseaux de chauffage urbain.

La mise en œuvre d'un forage de ce type se fait généralement dans le cadre de projets d'ampleur considérable (environ 5000 équivalents logement). Ce n'est pas le cas sur le site du projet étudié.



Carte du gisement géothermique en France – Source : BRGM





### Dogger : Température

Carte de répartition des températures du Dogger en Île-de-France – Source : ADEME

#### iii. Très basse énergie

##### iii.i. Pompes à chaleur (PAC) sur eau de nappe

Cela concerne les aquifères peu profonds dont les eaux présentent une température inférieure à 30°C.

Le système est basé sur la réalisation d'un doublet de forages : un forage de prélèvement et un forage de réinjection. Ainsi, l'intégralité des volumes prélevés sont réinjectés dans l'aquifère.

##### iii.ii. Sondes géothermiques

La géothermie très basse énergie peut également exploiter la chaleur du sous-sol par l'installation de capteurs peu profonds horizontaux ou verticaux faisant circuler un fluide caloporteur en circuit fermé. Ces installations nécessitent également l'utilisation d'une pompe-à-chaleur fonctionnant à l'électricité.

Ce dispositif permet de ne pas avoir à mobiliser l'eau des aquifères. Par ailleurs, les sondes géothermiques sont moins impactantes pour la stabilité des sols que les prélèvements sur eaux de nappe.

##### iii.iii. Pieux géothermiques

Dans le cadre de la construction de bâtiments nécessitant des pieux à grandes profondeurs, il est possible d'utiliser ces structures en béton pour capter l'énergie thermique du sol. Les capteurs sont alors installés au cœur des fondations.

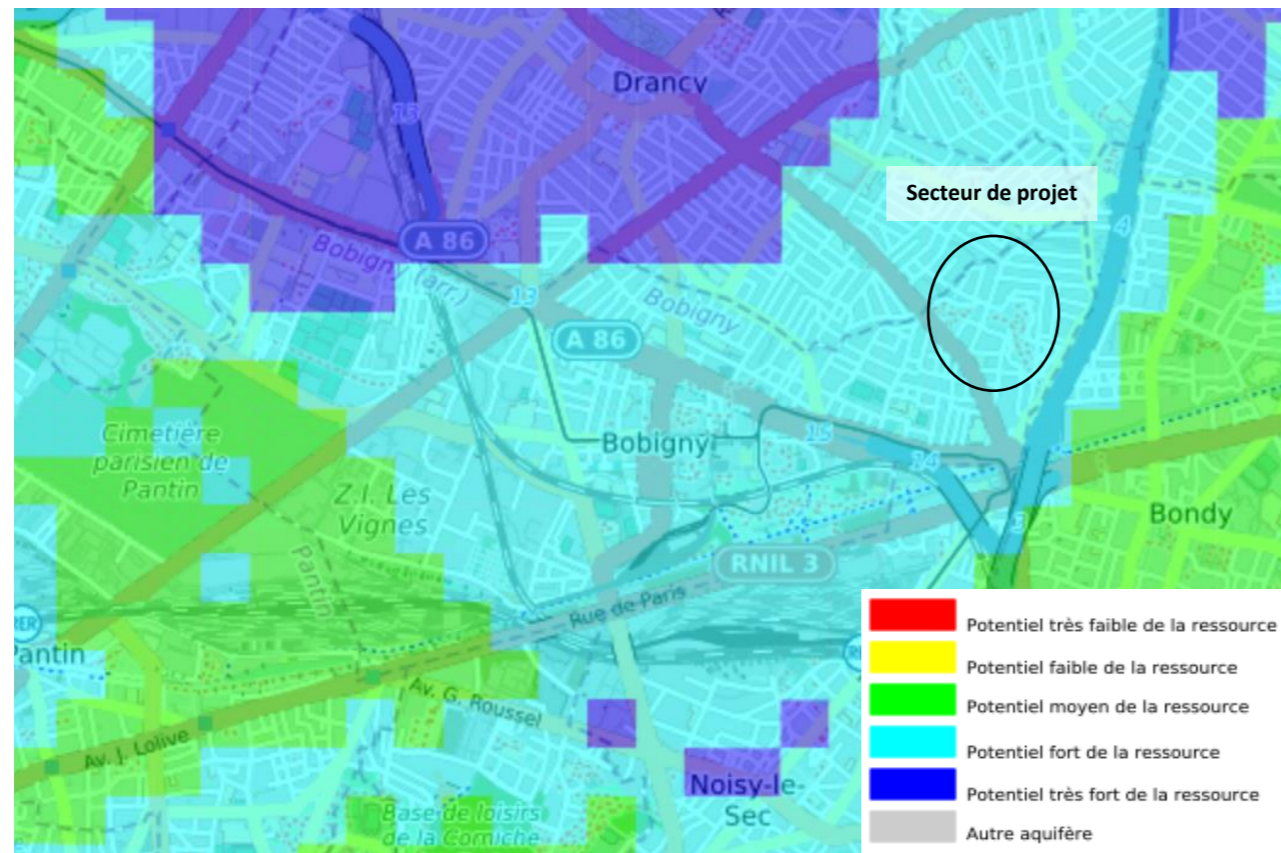
#### iv. Potentiel géothermique du site

Le potentiel du site pour la géothermie très basse énergie peut être évalué grâce au potentiel de la nappe du meilleur aquifère sous le site de projet.

Le site de projet est situé en zone très favorable (potentiel fort) vis-à-vis du développement de la géothermie superficielle depuis la nappe du meilleur aquifère.

**Le site semble adapté à la production d'énergie géothermique qu'elle soit basse ou très basse énergie.**



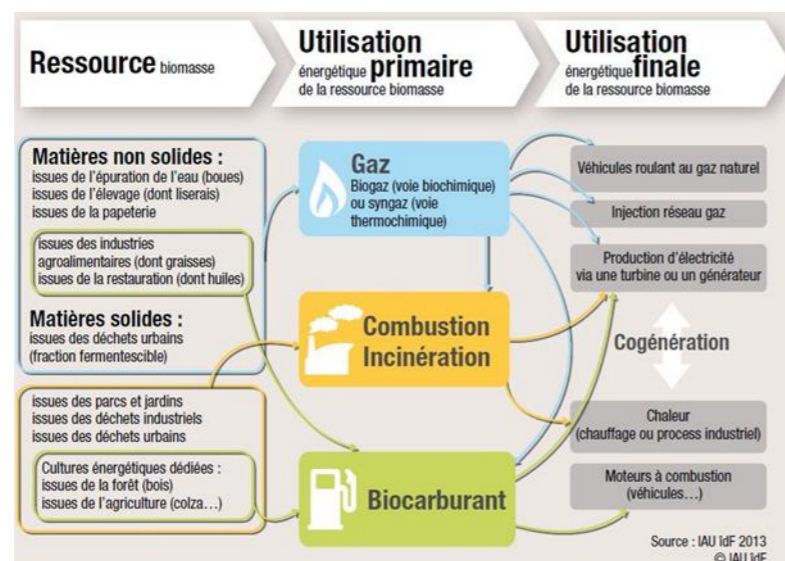


Cartographie du potentiel géothermique – Source : Géothermies.fr

#### d. La biomasse

##### i. Gisement biomasse

La biomasse est un gisement mobilisable pour une exploitation sous forme de biogaz, de vapeur, chaleur ou de biocarburant. La biomasse peut provenir de sources multiples. Les principales sont décrites dans le schéma présenté ci-après.



Source : ADEME

Le choix de valoriser la ressource biomasse doit se faire en tenant compte de la distance à parcourir pour aller la chercher. Les valeurs données pour déterminer la ressource seront donc représentatives de la ressource présente dans un rayon de 150 km autour du site et proviendront des informations disponibles à l'échelle régionale. Au-delà cette distance, les coûts et les émissions engendrées par le transport font de cette solution, une option non rentable et non viable économiquement et écologiquement.

##### ii. Bois-énergie

Le bois-énergie est une ressource naturelle et renouvelable, qui permet de valoriser des sous-produits ou déchets locaux.

Le gisement bois-énergie est composé de divers produits issus de l'exploitation forestière ainsi que des matières organiques issues de l'industrie :

- La ressource forestière (boisement, taillis, rémanents d'exploitation...) et les résidus d'élagage ;
- Les sous-produits de l'industrie du bois (sciures, copeaux, écorces...);
- Les bois de rebut non souillés (palettes, caquettes...).

La disponibilité de la ressource est très dépendante de la distance entre le lieu de production et d'exploitation, ainsi que des infrastructures disponibles permettant son transport.

Le bois énergie peut être utilisé à l'échelle du quartier grâce à une chaufferie collective et à un réseau de chaleur ou à l'échelle du bâtiment.

##### iii. Le bois-énergie – cogénération

Ce système permet à la fois de produire de la chaleur et de l'électricité. La chaleur issue de la combustion est utilisée pour le chauffage et pour alimenter une turbine à vapeur qui va produire de l'électricité.

##### iv. Ressource forestière

D'après l'étude sur la disponibilité forestière pour l'énergie et les matériaux (ADEME, 2015), la disponibilité de la ressource en France est assurée et les capacités de la forêt française permettent une augmentation importante de la récolte à l'horizon 2035. En tablant sur un statu quo au niveau de la gestion des forêts, la disponibilité de la ressource pour du bois-énergie pourrait atteindre plus de 2 300 m<sup>3</sup> par an et être sensiblement augmentée en cas de mise en place de mesures de gestion dynamique de la ressource.

A proximité de la commune de Bobigny, la ressource forestière est peu importante. Toutefois, une forêt non domaniale se trouvent à moins de 6 km du site de projet : la forêt régionale de Bondy. Les forêts domaniales se trouvent à plus de 13 km du site de projet.

Cette technologie est en revanche contrainte par : le besoin d'accessibilité des camions d'approvisionnement en bois, l'obligation de création d'une cheminée qui peut induire des nuisances, et une réserve foncière suffisante pour l'implantation d'une chaufferie. Dans un contexte de rénovation en milieu urbain contraint cette solution semble peu adaptée.





Localisation des forêts à proximité de la commune de Bobigny – Source : Géoportail

#### v. Le bois déchet

Actuellement, les déchets sont une source d'énergie bois intéressante en France. Ils comprennent : le bois d'élagage et d'abattage, les composts et les bois en fin de vie. Les espaces verts du territoire régional, communal et les voiries représentent donc un potentiel énergétique non négligeable. En effet, leur entretien dégage des volumes de déchets verts dont la fraction ligneuse peut être extraite et intégrée à la filière énergétique.

#### e. La récupération de chaleur des eaux domestiques

##### i. Récupération de chaleur sur les eaux grises

La récupération de chaleur sur les eaux domestiques consiste au remplissage de ballons d'eau chaude à l'aide d'eau préchauffée. L'eau est préchauffée au contact des eaux grises et usées, via un échangeur de chaleur.

Des études complémentaires sont nécessaires pour quantifier le potentiel de récupération d'énergie sur les eaux grises.

##### ii. Récupération de chaleur sur les eaux usées

A l'échelle d'un quartier ou d'une ville, la récupération de chaleur sur les eaux usées consiste à récupérer l'énergie thermique des eaux usées circulant dans les conduites. Chacune des canalisations, alimentées par les différents bâtiments du quartier, est équipée d'un échangeur de chaleur qui récupère l'énergie, grâce au fluide caloporteur, pour ensuite l'acheminer vers des pompes à chaleur.

A l'échelle d'un bâtiment, il existe également des dispositifs de filtration et de récupération de chaleur directement sur les eaux usées en sortie de bâtiment. Toutefois, ce dispositif est plus particulièrement adapté à un ensemble de logements d'échelle suffisamment importante pour assurer une production de chaleur régulière. Des technologies existent également à l'échelle de chaque logement (type Powerpipe).

##### iii. Potentiel du site

Le potentiel thermique des eaux usées est bien adapté aux besoins des bâtiments collectifs, il faut en revanche connaître les débits en présence dans les réseaux avant de pouvoir déterminer la pertinence du potentiel (non connu sur le quartier Vaillant – Abreuvoir).

#### f. Récupération de chaleur fatale industrielle (ou datacenter)

La chaleur fatale est la chaleur produite lors d'un processus, mais ne correspondant pas à l'objet premier de ce dernier, et qui est, de fait, perdue sans être utilisée. Elle peut provenir de sources diverses : industries, usines d'incinération, stations d'épuration, data-centers...

La carte des data center de la Région Île-de-France montre que les installations sont éloignées du site (distance supérieure à 6km). Aucune de ces installations n'est donc située à proximité immédiate du quartier.



Localisation des datacenters à proximité de la commune de Bobigny – Source : datacentermap.com



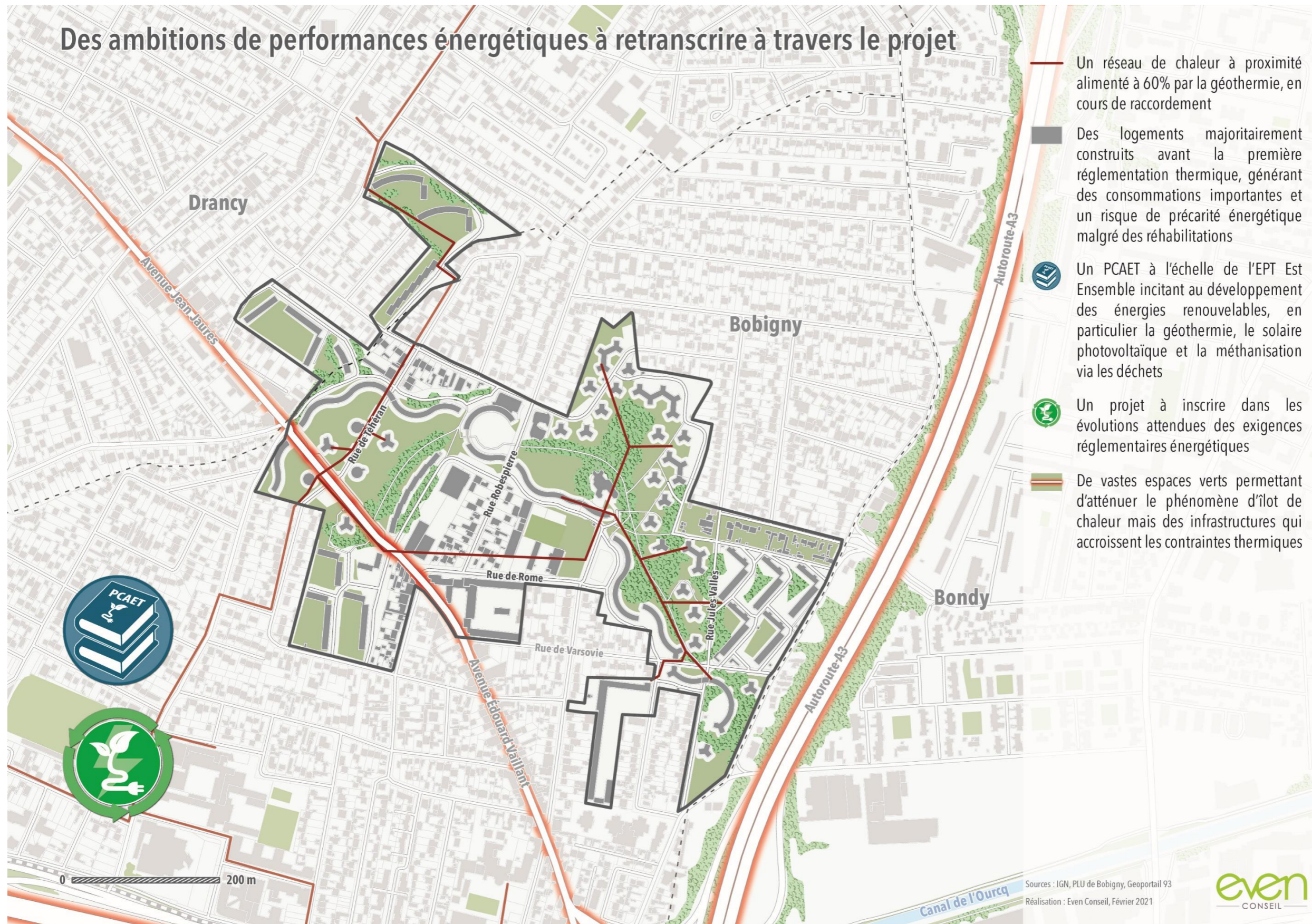
### 13.5. Synthèse et enjeux

| ATOUTS  | FAIBLESSES   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Des potentiels existants en énergie renouvelables : solaire et géothermie en particulier</li><li>- Un réseau de chaleur existant comprenant une extension future incluant le site de projet</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Des logements particulièrement consommateurs sur le site</li></ul> |
| OPPORTUNITES  | MENACES  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Développement d'un approvisionnement en énergie renouvelable via le réseau de chaleur géothermique</li></ul>  |  |

**Enjeux :**




- Adapter les constructions aux évolutions attendues des exigences réglementaires énergétiques pour un renouvellement urbain vertueux
- Améliorer la qualité thermique, énergétique des logements pour lutter contre la précarité énergétique
- Diversifier l'approvisionnement énergétique du site, notamment à travers l'extension du réseau de chaleur alimenté par la géothermie
















## 14. SYNTHÈSE DES ENJEUX

| THEMATIQUE  | SYNTHÈSE DES ENJEUX  | FORCE DE L'ENJEU | MARGE DE MANŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET |
|---|--|------------------|---|
| <p>SOCIO ECONOMIQUE</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les parcours résidentiels et la croissance démographique en proposant une offre de logements diversifiée</li> <li>- Favoriser la bonne accessibilité des habitants aux commerces, services et équipements, en complément et en lien avec le centre-ville et pôles attractifs</li> <li>- Diversifier l'offre en logement dans un objectif de mixité sociale et d'amélioration l'image du quartier</li> <li>- Redynamiser le secteur en termes d'équipements, de commerces et d'activités afin de renforcer l'animation sociale du quartier</li> </ul>  | Très fort        | Très importante                           |
| <p>MILIEU PHYSIQUE</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à préserver les espaces verts dans le cadre du projet afin de maintenir des îlots de fraîcheur en milieu urbain</li> <li>- Prendre en compte les caractéristiques du terrain (légère pente et présence de gypse) lors de l'aménagement du quartier</li> </ul>   | Moyen            | Importante                                |
| <p>BIODIVERSITE</p>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le maintien des populations d'oiseaux et de chiroptères identifiées sur le site</li> <li>- Valoriser les structures végétales existantes, espaces relais et vecteurs de déplacement d'importance pour la faune locale</li> <li>- Accompagner l'évolution du patrimoine arboré vers une qualité écologique et paysagère accrue</li> <li>- Améliorer la qualité écologique des espaces verts : diversification des essences, des strates végétales, des habitats, pratiques de gestion différenciée ...</li> <li>- Limiter l'artificialisation des sols et développer la capacité d'accueil de la biodiversité du bâti</li> <li>- Reconnecter le quartier au réseau écologique global de proximité</li> <li>- Réfléchir à la gestion globale des eaux pluviales du quartier (systèmes de noues, désimperméabilisation) et aux réemploi de celles-ci (arrosage des espaces verts, nettoyage des espaces publics, etc)</li> <li>- Prévoir des installations favorables à la petite faune sur les formes bâties, telles que des nichoirs, gîtes, murs végétalisés ...</li> </ul> | Fort             | Très importante                           |



| THEMATIQUE  | SYNTHESE DES ENJEUX  | FORCE DE L'ENJEU | MARGE DE MANŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET |
|---|--|------------------|---|
| <p>PAYSAGE</p>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérer une réhabilitation du bâti innovante et harmonieuse, dans le respect de l’empreinte architecturale de la cité de l’Abrevoir et revalorisant l’image du quartier</li> <li>- Valoriser les ambiances de cité-jardin et diversifier les usages au sein des espaces verts</li> <li>- Requalifier les espaces publics pour redonner une place forte aux modes doux et raccrocher le quartier à son environnement proche</li> <li>- S’appuyer sur le mail des tilleuls pour relier le site à la trame paysagère élargie, connectant les éléments attractifs du territoire et notamment le canal de l’Ourcq</li> <li>- Préserver et valoriser le patrimoine arboré, tout en accompagnant son renouvellement en lien avec le diagnostic phytosanitaire</li> <li>- Conforter les centralités de quartier pour amplifier l’animation urbaine vecteur de lien social à travers la mixité fonctionnelle</li> <li>- Poursuivre le développement de l’agriculture urbaine</li> </ul> | <p>Très fort</p> | <p>Très importante</p>                    |
| <p>GESTION DE L'EAU</p>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver et organiser les capacités d’infiltration naturelle afin de réduire la charge du réseau unitaire</li> <li>- Garantir les capacités épuratoires du site et d’approvisionnement en eau potable</li> <li>- Prévenir tout risque de pollution de la ressource, notamment en chantier</li> </ul>   | <p>Fort</p>      | <p>Très importante</p>                    |
| <p>GESTION DES DECHETS</p>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la collecte et le traitement des déchets du site, en renouvelant l’organisation de manière à limiter les dépôts et impacts sur l’espace public</li> <li>- Définir des objectifs ambitieux en matière de réduction de la production de déchets à la fois en phase chantier et exploitation</li> </ul>  | <p>Fort</p>      | <p>Très importante</p>                    |
| <p>GESTION DE L'ENERGIE</p>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter les constructions aux évolutions attendues des exigences réglementaires énergétiques pour un renouvellement urbain vertueux</li> <li>- Améliorer la qualité thermique, énergétique des logements pour lutter contre la précarité énergétique</li> <li>- Diversifier l’approvisionnement énergétique du site, notamment à travers l’extension du réseau de chaleur alimenté par la géothermie</li> </ul>   | <p>Fort</p>      | <p>Importante</p>                         |
| <p>RISQUES TECHNOLOGIQUES</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier précisément les risques historiques de pollution des sols sur le quartier, et établir si besoin un programme d’investigations</li> <li>- Garantir la compatibilité du sol avec les usages futurs</li> </ul>  | <p>Faible</p>    | <p>Importante</p>                         |



| THEMATIQUE   | SYNTHESE DES ENJEUX   | FORCE DE L'ENJEU | MARGE DE MANŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET |
|--|---|------------------|---|
| <p>RISQUES NATURELS</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver au maximum les surfaces perméables existantes afin de limiter les effets de ruissellement et de potentielles remontées de nappes / crues</li> <li>- Adapter les constructions aux contraintes de sols, en lien avec le plan de prévention et l'arrêté de mouvement de terrain</li> </ul>   | Moyen            | Modérée                                   |
| <p>BRUIT</p>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas dégrader les ambiances sonores pour les habitants déjà présents</li> <li>- Garantir le confort sonore des futurs habitants et usagers, notamment vis-à-vis de la départementale, de l'autoroute, et entre les logements</li> <li>- Poursuivre les aménagements modes doux avec les aménités locales et avec les autres quartiers</li> <li>- Pérenniser les zones de calmes, tout en retrouvant des usages sur les espaces extérieurs</li> </ul> | Fort             | Importante                                |
| <p>QUALITE DE L'AIR</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'intermodalité modes doux / transports en commun afin de limiter l'usage de la voiture</li> <li>- Protéger les populations vis-à-vis des émissions de polluants, particulièrement les populations sensibles, en lien avec les écoles et crèches présentes sur le quartier</li> <li>- Poursuivre les aménagements modes doux avec les aménités locales et avec les autres quartiers</li> </ul>   | Fort             | Modérée                                   |
| <p>DEPLACEMENTS</p>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les déplacements actifs en poursuivant les aménagements cyclables/ piétons en lien avec le tissu urbain à proximité</li> <li>- Renforcer l'intermodalité modes doux / transports en commun en lien avec l'arrivée du GPE à Pont de Bondy</li> <li>- S'assurer de la capacité des infrastructures existantes et projetées à prendre en charge les flux futurs, notamment la départementale D30</li> </ul>                                    | Très fort        | Importante                                |



# IV. SCENARIO DE REFERENCE ET SES PERSPECTICTIVES D'EVOLUTION AVEC ET SANS PROJET





Conformément au R.122-5 du Code de l'Environnement, l'étude d'impact intègre « une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, dénommée "scénario de référence", et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet ».

Le tableau ci-dessous décrit pour chaque thématique de l'environnement :

- Les constats actuels ;
- Les perspectives d'évolution dans un scénario « tendanciel » au fil de l'eau, c'est-à-dire en l'absence du projet de renouvellement urbain du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir sur la commune de Bobigny ;
- Les perspectives d'évolution dans le cadre de la mise en œuvre du projet objet de la présente étude d'impact.

| THEMATIQUE                             | ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT   | PERSPECTIVES FIL DE L'EAU   | PERSPECTIVES AVEC PROJET  |
|--|---|---|---|
| VOLET SOCIO ECONOMIQUE                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une population fragile socialement et économiquement</li> <li>&gt; Des bâtiments de logements et d'équipement vieillissants qui nécessitent un renouvellement</li> <li>&gt; Un quartier présentant quelques manques en matière d'équipements</li> <li>&gt; Des logements souvent inadaptés et peu confortable</li> <li>&gt; Des habitants qui se sentent abandonnés mais qui se regroupent en réseau de solidarité</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une accentuation de la vétusté des bâtiments</li> <li>&gt; Des équipements qui ne répondent plus aux besoins croissants de la population</li> <li>&gt; Une augmentation de la précarité des ménages</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une offre résidentielle renouvelée et mixte socialement avec le renouvellement, la réhabilitation et la restructuration du parc de logements</li> <li>&gt; Un réaménagement du parc central afin de le mettre en valeur et de renouveler ses usages</li> <li>&gt; Une création et un renouvellement de services de proximité et équipements, permettant de répondre aux besoins et aux demandes des habitants du quartier</li> <li>&gt; Une requalification des places du quartier permettant de les affirmer comme des lieux centraux d'animation sociale</li> </ul>   |
| MILIEUX NATURELS, TRAME VERTE ET BLEUE | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Un quartier marqué par un tissu pavillonnaire comprenant des cœurs d'îlots verts, et un site particulièrement végétalisé</li> <li>&gt; Un quartier identifié comme espace relai de la TVB Est Ensemble, et traversé par un corridor écologique à restaurer, mais un quartier qui semble peu connecté au réseau écologique global</li> <li>&gt; Une trame arborée exceptionnelle en milieu urbain contraint, et relativement continue</li> <li>&gt; De grandes superficies d'espaces verts dans un contexte urbain dense pouvant accueillir une biodiversité ordinaire et potentiellement remarquable</li> <li>&gt; Toutefois, un contexte urbain dense et très contraint, en bordure d'infrastructures majeures</li> <li>&gt; Un site connaissant de fortes pressions anthropiques, mais qui peut et doit devenir un véritable maillon des continuités écologiques locales</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; En l'absence de projet, les espaces verts du quartier devraient rester sensiblement les mêmes</li> <li>&gt; Un quartier qui reste déconnecté du réseau écologique local, malgré la présence d'espaces intéressants, en particulier le parc central</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une conservation de la trame existante avec un parc d'un seul tenant sur plus de 2 ha se prolongeant jusqu'au canal de l'Ourcq</li> <li>&gt; Un renforcement et un enrichissement des espaces végétalisés existants pour mieux intégrer le quartier dans la trame verte et bleue, avec pour objectif d'en faire un noyau secondaire de biodiversité</li> <li>&gt; Une diversification des habitats proposés à travers la gestion des eaux pluviales</li> <li>&gt; Des démolitions de bâti permettant de réduire le morcellement et la fragmentation des espaces de nature</li> <li>&gt; Toutefois, une destruction ponctuelle d'habitats / abattage d'arbres, de milieux et d'habitats d'espèces spécifiques comme la fauvette à tête noire ou la mésange bleue</li> <li>&gt; Mais un projet qui se veut ambitieux en appliquant des mesures d'évitement et de réduction</li> </ul> |



| THEMATIQUE       | ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT   | PERSPECTIVES FIL DE L'EAU  | PERSPECTIVES AVEC PROJET   |
|------------------|---|--|--|
| PAYSAGE          | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une identité de cité jardin forte labellisée patrimoine du 20e siècle</li> <li>&gt; Un quartier structuré par le végétal, lui donnant une qualité paysagère d'exception en milieu urbain (mail des tilleuls, vastes espaces verts, patrimoine arboré globalement remarquable)</li> <li>&gt; Une diversité architecturale qui anime les perceptions du quartier, par des vides et des pleins qui structurent les cônes de vue</li> <li>&gt; Des centralités locales contribuant à l'animation urbaine</li> <li>&gt; Des jardins partagés venant diversifier les paysages et vecteurs de lien social</li> <li>&gt; Un site particulièrement enclavé, entre fonds de jardins pavillonnaires, réseau viaire déconnecté, proximité de grandes infrastructures de transport, segmentation de l'espace au sein même du quartier, qui lui donnent un caractère insulaire</li> <li>&gt; Des conditions d'habitabilité contrastées qui tendent à donner une image néfaste du quartier</li> <li>&gt; Une perte d'usage des espaces verts pourtant au cœur du quartier, et une place des modes doux qui tend à se réduire</li> <li>&gt; Une proximité du canal de l'Ourcq et un projet de plantation massive d'arbres le long de l'A3</li> <li>&gt; Des initiatives portées par les habitants en faveur de l'agriculture urbaine</li> <li>&gt; Un patrimoine arboré monospécifique qui va devoir évoluer, induisant nécessairement des abattages</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Malgré le classement au patrimoine du 20<sup>e</sup> siècle, le patrimoine bâti du quartier de l'Abreuvoir et les conditions d'habitabilité continueront de se dégrader, accentuant la fragilisation de la population et le sentiment de sécurité du quartier</li> <li>&gt; En l'absence de projet, le quartier restera très enclavé et continuera de former une rupture urbaine forte dans le tissu urbain de Bobigny, difficilement traversable</li> <li>&gt; L'animation urbaine existante continuera de se développer, en particulier l'émulation pour les jardins partagés, contribuant à reconquérir les espaces verts du quartier en leur donnant de nouveaux usages</li> <li>&gt; Le patrimoine arboré risque de commencer à se dégrader (sénescence naturelle, transmission de maladies en raison de la faible diversité d'essences)</li> </ul> | <p>permettant de réduire au maximum les incidences résiduelles sur la faune et la flore</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une revalorisation du parc central venant renforcer son attractivité pour les habitants à travers l'aménagement d'espaces définis</li> <li>&gt; Un traitement paysager des espaces publics et une gestion des limites qui renforcent les ambiances de cité-jardin</li> <li>&gt; Un désenclavement du quartier par la création de nouvelles traversées et le déploiement d'un maillage continu de cheminements doux</li> <li>&gt; Des espaces paysagers rendu visible par la création de points d'appels visuels et accroches au quartier</li> <li>&gt; Une gestion alternative des eaux pluviales permettant une valorisation paysagère du quartier</li> <li>&gt; Une réhabilitation du bâti venant renouveler l'image du quartier et améliorer sa perception</li> <li>&gt; Une mixité des habitats entraînant une diversification des formes urbaines</li> <li>&gt; Toutefois, une restructuration du quartier qui nécessite un abattage d'arbres ayant parfois une qualité paysagère</li> <li>&gt; Une démolition de quelques portions du Serpentins, pouvant altérer le geste architectural emblématique de la cité de l'Abreuvoir</li> </ul> |
| GESTION DE L'EAU | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des espaces perméables d'une surface relativement importante, permettant une infiltration partielle des eaux pluviales</li> <li>&gt; Des eaux de surface et souterraines en bon état chimique, quantitatif et en bon état écologique</li> <li>&gt; Une usine en eau potable et une usine de traitement des eaux usées disposant de capacité résiduelle</li> <li>&gt; Un réseau d'assainissement unitaire générant des dysfonctionnements lors d'épisodes de fortes pluies</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une gestion de l'eau qui évolue peu : des pressions sur les réseaux qui peuvent s'accroître avec la fréquence accrue des épisodes pluvieux exceptionnels, sur des réseaux unitaires</li> <li>&gt; Une consommation d'eau potable qui stagne</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Un développement d'une gestion alternative des eaux pluviales en tirant parti des capacités d'infiltration du parc central</li> <li>&gt; Une augmentation relativement faible des besoins en eau potable et des rejets en eaux usées en lien avec la création de nouveaux logements</li> </ul>   |



| THEMATIQUE             | ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT   | PERSPECTIVES FIL DE L'EAU  | PERSPECTIVES AVEC PROJET   |
|------------------------|---|--|--|
| GESTION DES DECHETS    | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une gestion des déchets qui impacte l'espace public</li> <li>&gt; Des document cadres en faveur de la réduction des déchets</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des dysfonctionnements qui persistent</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une optimisation de la gestion des déchets sur le quartier permettant de réduire les dysfonctionnements existants</li> <li>&gt; Une faible augmentation de la production de déchets à l'échelle du quartier par la construction d'une trentaine de nouveaux logements et commerces</li> </ul>  |
| GESTION DE L'ENERGIE   | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des consommations énergétiques relativement importantes liées aux logements</li> <li>&gt; Des potentiels en énergie renouvelable exploitable</li> <li>&gt; Un projet d'extension du réseau de chaleur</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Un réseau de chaleur qui raccorde le quartier, permettant un approvisionnement plus durable</li> <li>&gt; Toutefois des logements mal isolés thermiquement qui génèrent toujours des consommations importantes, et fragilisent encore l'équilibre économique des ménages</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Un réseau de chaleur qui raccorde le quartier, permettant un approvisionnement plus durable</li> <li>&gt; Une réhabilitation ciblée de logements et d'équipements permettant de réduire les consommations énergétiques, et limitant la pression sur les ménages</li> <li>&gt; Une construction de nouveaux logements performant énergétiquement et environnementalement</li> <li>&gt; Un développement d'une gestion alternative des eaux pluviales venant améliorer localement le confort climatique</li> </ul> |
| RISQUES TECHNOLOGIQUES | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Un risque de pollution des sols limité à des sites BASIAS</li> <li>&gt; Un risque de transport de matières dangereuses en lien avec les infrastructures routières</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des risques qui n'évoluent pas ou peu</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des aménagements et construction entraînant une éventuelle exposition de nouveaux habitants et usagers à un risque de pollution des sols limitée</li> <li>&gt; Aucune installation d'activité potentiellement polluante</li> </ul>   |
| RISQUES NATURELS       | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Un risque de mouvement de terrain concernant l'ensemble de la commune, fragilisant les constructions</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des risques naturels qui n'évoluent pas, ou progressent sur le long terme en lien avec les effets des évolutions climatiques de grande échelle</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Un développement d'une gestion alternative des eaux pluviales permettant de limiter les ruissellements et de favoriser une infiltration locale</li> <li>&gt; Des constructions et aménagements réalisés en zone soumise à un risque de mouvement de terrain, les soumettant à des contraintes naturelles</li> </ul>  |
| BRUIT                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des ambiances sonores fortement impactées par les infrastructures routières (autoroute A3 et RD30)</li> <li>&gt; Des ambiances plus modérées en cœur de quartier, notamment en lien avec le mail central</li> <li>&gt; Des équipements sensibles situés à proximité des sources de bruit : groupes scolaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des infrastructures routières impactant toujours le quartier (autoroute A3 et RD30)</li> <li>&gt; Toutefois, des trafics routiers légèrement plus faibles avec le développement des transports en commun au niveau du Pont de Bondy</li> <li>&gt; Des équipements sensibles qui restent en partie à proximité de sources de nuisances</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une démolition de logements anciens exposés à des nuisances importantes (secteur des Equerres) et la reconstruction de nouveaux logements sur le secteur, contraints mais dotés de nouveaux bâtiments de logements améliorés</li> <li>&gt; Des ambiances sonores qui restent sensiblement similaires et un équipement sensible qui reste donc exposé à des ambiances sonores dégradées</li> <li>&gt; Toutefois, la conception du projet favorise le développement des modes doux en lien avec les</li> </ul>     |



| THEMATIQUE       | ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT  | PERSPECTIVES FIL DE L'EAU  | PERSPECTIVES AVEC PROJET   |
|------------------|--|--|--|
|                  |  |  | cheminements existants et en intermodalités avec les transports en commun, permettant ainsi de limiter les nuisances   |
| QUALITE DE L'AIR | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une qualité de l'air fortement dégradée par les axes routiers et plus particulièrement par l'autoroute A3, dépassant localement les objectifs de qualité et valeurs limites</li> <li>&gt; Des concentrations en benzène importantes sur le quartier mais qui restent en dessous de l'objectif de qualité</li> <li>&gt; Une partie ouest du quartier légèrement moins exposées aux émissions de polluants (NO2, PM10 et PM2,5)</li> <li>&gt; Des équipements sensibles situés à proximité des sources de nuisances : groupes scolaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des infrastructures routières impactant toujours le quartier (autoroute A3 et RD30)</li> <li>&gt; Toutefois, des trafics routiers légèrement plus faibles avec le développement des transports en commun au niveau du Pont de Bondy</li> <li>&gt; Des équipements sensibles qui restent en partie à proximité de sources de nuisances</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une qualité de l'air qui évolue peu sur le quartier, et donc une exposition des habitants et des équipements sensibles qui subsiste</li> <li>&gt; Toutefois, de nouvelles constructions travaillant la disposition des bâtiments afin de réduire l'exposition des logements</li> <li>&gt; De nouvelles constructions et des réhabilitations permettant d'améliorer la qualité de l'air intérieure des logements</li> </ul> |
| DEPLACEMENTS     | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des carrefours sur le quartier qui fonctionnent bien de manière générale</li> <li>&gt; Des aménagements modes doux discontinus, en dehors de l'avenue Edouard Vaillant et du canal de l'Ourcq</li> <li>&gt; Des trafics relativement soutenus sur l'avenue Edouard Vaillant et sur le chemin de Grosly</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des aménagements doux qui restent principalement discontinus, mais un développement des transports en commun au niveau de pont de Bondy, limitant le trafic routier</li> <li>&gt; Des carrefours à proximité du quartier qui fonctionnent toujours bien de manière globale</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une tendance d'évolution des trafic routiers en légère baisse ou stagnation malgré la création nette de logements</li> <li>&gt; Une réorganisation de la hiérarchisation viaire du quartier favorisant son accessibilité et sa traversée</li> <li>&gt; Une conception favorisant le développement des modes doux en lien avec les cheminements existants et en intermodalités avec les transports en commun</li> </ul>     |



# Étude d'impact du projet de renouvellement urbain du quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir à Bobigny (93)

EVEN Conseil – Agence de Paris

52 Rue Jacques Hillairet

75012 Paris CEDEX 12



Etablissement Public Territorial Est Ensemble

100 Avenue Gaston-Roussel

93232 Romainville CEDEX

